80 JOUR

CANADIAN OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION

DE PUBLICATIONS OFFICIELLES
CANADIENNES

NATIONAL LIBRARY/BIBLIOTHEQUE NATIONALE
CANADA

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 5 décembre 1947 jusqu'au 30 juin 1948, inclusivement, durant les onzième et douzième années du règne de Notre Souverain Seigneur, le Roi George VI

QUATRIÈME SESSION DU VINGTIÈME PARLEMENT DU CANADA

L'honorable GASPARD FAUTEUX, ORATEUR

SESSION DE 1947-1948

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1948

VOLUME LXXXIX

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS



P. KERWIN
Député du Gouverneur général.
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi.

A Nos bien-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux Membres élus députés à la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

VU que Notre Parlement du Canada a été prorogé jusqu'au vingt-sixième jour du mois d'août 1947, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents, en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT que, pour diverses causes et considérations, et eu égard aux facilités et au bon plaisir de Nos bien-aimés sujets, Nous avons jugé à propos, sur l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous dispenser, tous et chacun de vous, de vous présenter, à l'époque susdite, vous convoquant expressément et, par ces présentes, vous enjoignant, à tous et à chacun de vous, de Nous rencontrer, lundi le sixième jour du mois d'octobre 1947, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour considérer la situation et le bien-être de Notredit Dominion du Canada et pour y remplir les fonctions nécessaires en l'espèce. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller l'honorable Patrick Kerwin, un des juges de Notre Cour Suprême du Canada et député de Notre très fidèle et bien-aimé Cousin, Harold Rupert Leofric George, Vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de Notre Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, maréchal dans Notre Armée, un de Nos Aides de camp généraux, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, ce dix-huitième jour d'août, en l'an de grâce mil neuf cent quarante-sept, le onzième de Notre Règne.

Par ordre,

Le Sous-secrétaire d'Etat,
E. H. COLEMAN.

ALEXANDER DE TUNIS
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi.

A Nos bien-aimés et fidèles les Sénateurs du Canada et aux Membres élus députés à la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous, —SALUT:

PROCLAMATION

VU que Notre Parlement du Canada a été prorogé jusqu'au sixième jour du mois d'octobre 1947, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents, en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT que, pour diverses causes et considérations, et eu égard aux facilités et au bon plaisir de Nos bien-aimés sujets, Nous avons jugé à propos, sur l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous dispenser, tous et chacun de vous, de vous présenter, à l'époque susdite, vous convoquant expressément et, par ces présentes, vous enjoignant, à tous et à chacun de vous, de Nous rencontrer, samedi le quinzième jour du mois de novembre 1947, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour considérer la situation et le bien-être du Canada et pour y remplir les fonctions nécessaires en l'espèce. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Cousin Harold Rupert Leofric George, Vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de Notre Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, maréchal dans Notre Armée, un de Nos Aides de camp généraux, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, ce premier jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent quarante-sept, le onzième de Notre Règne.

Par ordre,

Le Sous-secrétaire d'Etat,

E. H. COLEMAN.

ALEXANDER DE TUNIS
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi.

A Nos bien-aimés et fidèles les Sénateurs du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au quinzième jour du mois de novembre 1947. Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons cru convenable de proroger de nouveau ledit Parlement jusqu'au vendredi, cinquième jour du mois de décembre 1947, de sorte que vous et chacun de vous ne soyez tenus et contraints d'être présents ledit quinzième jour de novembre 1947, en Notre cité d'Ottawa. Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, le vendredi cinquième jour de décembre 1947, à 3 heures de l'après-midi, pour l'expédition des affaires, et y traiter et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun du Canada, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Cousin Harold Rupert Leofric George, Vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de Notre Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, maréchal dans Notre Armée, un de Nos Aides de camp généraux, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, Canada, ce trentième jour d'octobre, en l'an de grâce mil neuf cent quarante-sept, le onzième de Notre Règne.

Par ordre,

Le Sous-secrétaire d'Etat,
E. H. COLEMAN.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 5 DÉCEMBRE 1947

Les membres de la Chambre des communes, convoqués par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, se sont réunis aujourd'hui, date fixée par ladite proclamation, pour l'expédition des affaires.

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 20 novembre 1947.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement à trois heures de l'après-midi, le vendredi 5 décembre, et que, lorsqu'on l'aura avisé que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la quatrième session du vingtième Parlement du Canada.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,

H. F. G. LETSON,
major général,
Secrétaire du Gouverneur général.

L'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Le gentilhomme huissier de la Verge noire apporte le message suivant:

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

La Chambre se conforme à ce vœu; et une fois de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant l'intersession, il a reçu de divers députés des communications l'informant que les vacances suivantes se sont produites dans les rangs de la députation, à savoir:

L'honorable H. F. G. Bridges, député du district électoral de York-Sunbury, décédé.

L'honorable Grote Stirling, député du district électoral de Yale, démissionnaire.

Et qu'il a transmis ses mandats au Directeur général des élections afin qu'il émette de nouveaux brefs d'élection pour lesdits districts électoraux, respectivement.

DISTRICT ÉLECTORAL DE YORK-SUNBURY

Puissance du Canada }
A savoir: } CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes pour le district électoral de York-Sunbury, dans la province du Nouveau-Brunswick, par suite du décès de l'honorable H. Francis G. Bridges, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en la ville d'Ottawa, dans le comté de Carleton, ce vingt-cinquième jour d'août 1947.

J. L. ILSLEY, (L.S.)
Député du district électoral de Digby-Annapolis-Kings.

C. D. HOWE, (L.S.)
Député du district électoral de Port-Arthur.

DISTRICT ÉLECTORAL DE YALE

Kelowna, C.-B.
Le 4 octobre 1947.

Son Honneur l'Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Je, Grote Stirling, fais part de mon intention de démissionner, et donne ma démission comme député de Yale, C.-B.

En foi de quoi, j'ai apposé ci-contre mon seing et sceau, ce quatrième jour d'octobre 1947.

GROTE STIRLING (L.S.)
Député du district électoral de Yale.

Témoins:
E. C. WEDDELL,
Kelowna, C.-B.,
Avocat.

G. HARDY,
Kelowna, C.-B.,
Sténographe.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, durant l'intersession, le greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections des certificats et rapports de l'élection des députés suivants, à savoir:

De John H. Dickey, écuyer, dans le district électoral de Halifax.

De l'honorable Milton F. Gregg, dans le district électoral de York-Sunbury.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Les présentes certifient qu'en vertu d'un bref, portant la date du premier jour de mai 1947 et adressé à Parker T. Hickey, de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes le district électoral de Halifax, aux lieu et place de William Chisholm Macdonald, décédé, M. John H. Dickey, avocat, 35 Bedford Row, Halifax, Nouvelle-Ecosse, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce cinquième jour d'août 1947.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Les présentes certifient qu'en vertu d'un bref, portant la date du vingt-cinquième jour d'août 1947 et adressé à Clarence N. Goodspeed, de Fredericton, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes le district électoral de York-Sunbury, aux lieu et place de l'honorable H. Francis G. Bridges, décédé, l'honorable Milton F. Gregg, éducateur, de Fredericton, Nouveau-Brunswick, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce dix-septième jour de novembre 1947.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Les députés suivants, ayant au préalable prêté le serment prévu par la loi, et inscrit leur nom sur le rôle correspondant, prennent leurs sièges en Chambre:

L'honorable Milton F. Gregg, pour le district électoral de York-Sunbury.

John H. Dickey, écuyer, pour le district électoral de Halifax.

M. Mackenzie King présente le Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, qui est lu la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et qu'afin d'éviter les erreurs il en a obtenu un exemplaire qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Dans le monde entier, la situation reste difficile et inquiétante. Les bouleversements consécutifs aux ravages de la guerre se sont révélés de plus en plus clairement. En Europe, la production ne se relève qu'en partie. En Asie, on continue de se battre sur de vastes étendues. Une disette aiguë de denrées indispensables, de vivres surtout, sévit encore. En plusieurs pays, règne un grave malaise politique et social. Les désaccords qui empêchent la conclusion de traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche mettent obstacle au rétablissement de l'Europe.

Le Canada s'est fait représenter récemment à une réunion des nations du Commonwealth tenue à Canberra. On y a abordé les préliminaires de la paix dans le Pacifique. Le Gouvernement a accueilli favorablement l'initiative que les Etats-Unis ont prise de proposer la tenue prochaine d'une conférence à l'égard du traité de paix avec le Japon.

La délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies a pris une part active aux délibérations. Le Canada a obtenu, par élection, un siège au Conseil de sécurité. Le Canada a également fait partie de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine. L'appui que nous donnons à la Charte des Nations Unies reste un aspect essentiel de la politique étrangère du Canada.

Alors que le bouleversement règne encore en Europe et en Asie, le Canada a continué de jouir d'une prospérité générale. L'emploi et le revenu national ont atteint un niveau inconnu auparavant. Toutefois, le Canada n'a pas échappé au contre-coup des problèmes et difficultés qui se posent ailleurs. Plusieurs pays avec lesquels nous commerçons n'ont pu rétablir leur productivité à son niveau maximum. L'incapacité où, en conséquence, ils se trouvent d'accroître suffisamment leurs exportations pour payer leurs importations, a sensiblement compliqué la situation du change étranger au Canada.

La solution permanente de nos problèmes en matière de change et le bien-être futur de la nation dépendent de la reprise du commerce international. Le succès des récents pourparlers de Genève a marqué un notable progrès en ce sens. La conclusion d'accords commerciaux avec dix-huit autres nations constitue une réalisation concrète. Vous serez priés d'approuver ces accords. Le Canada est représenté à la Conférence du commerce des Nations Unies qui se tient maintenant à La Havane, et qui, espère-t-on, aboutira à la création d'une organisation internationale du commerce, selon les modalités convenues à Genève. Les accords commerciaux et l'établissement d'une organisation internationale du commerce fourniront un solide fondement à l'expansion du commerce, de la production et de l'emploi dans le monde.

Des dispositions d'ordre provisoire sont intervenues afin de préserver et d'accroître les réserves de dollars des Etats-Unis que possède le Canada. Les mesures récemment rendues publiques, et ayant pour objet de parer aux divers aspects de la difficulté immédiate en matière de change étranger, seront soumises à votre approbation.

La pénurie actuelle de dollars des Etats-Unis restreindra nécessairement la faculté qu'a le Canada d'assurer une aide économique supplémentaire à d'autres pays. Néanmoins, le Canada demeure l'un des rares grands pays producteurs dont la guerre n'a pas diminué la productivité. C'est une cause de satisfaction

profonde que notre pays ait pu jouer un rôle si important par l'assistance qu'il a fournie aux contrées dévastées par la guerre. Compte tenu du chiffre de la population, aucun autre pays n'a égalé les réalisations du Canada. Au cours de l'effort tendant à faciliter l'exécution de la grande tâche du rétablissement mondial, le Canada continuera, autant que possible, à appliquer le principe de l'assistance mutuelle. Toutefois, l'aide supplémentaire devra tenir compte des difficultés qui se sont produites dans le domaine du change.

Mon Gouvernement a graduellement supprimé les régies que la guerre avait rendues nécessaires. Vu la nécessité de maintenir certaines régies, vous serez invités à approuver une Adresse visant à proroger de nouveau certains décrets et règlements énumérés dans la loi de 1947 sur l'extension des mesures transitoires, qui expirera le 31 décembre.

Grâce à la façon de procéder, graduelle et ordonnée, qui a été suivie pour la suppression des régies, les augmentations de prix qui se sont produites n'ont pas atteint l'importance qu'elles auraient eue dans le cas contraire. Mes Ministres se préoccupent des hausses de prix qui ont accru le coût de la vie. Dans certains cas, où l'on jugeait les augmentations injustifiées, on a rétabli le plafond des prix. Les fonctionnaires des départements de l'administration les plus immédiatement intéressés ont reçu instructions de surveiller sans relâche les conditions de la production et de l'approvisionnement qui tendent à hausser le niveau des prix exigés des consommateurs.

Dans l'ensemble, les produits de nos industries primaires font encore l'objet d'une forte demande. A cause du prix établi pour la campagne agricole 1948-1949, en vertu de l'accord sur le blé conclu avec le Royaume-Uni, il vous sera demandé d'étudier une mesure permettant d'augmenter le paiement initial versé aux producteurs.

En dépit de la pénurie persistante de certains matériaux et des frais élevés de la construction, un plus grand nombre d'habitations seront achevées cette année que dans toute année antérieure. Vous serez invités à étudier des plans relatifs à la construction d'habitations à bas loyer, à l'usage des anciens combattants.

On soumettra à votre examen une mesure analogue à celle qui a été déposée lors de la dernière session du Parlement et ayant pour objet de pourvoir à l'établissement de rouages plus efficaces en vue du règlement des différends entre employeurs et employés.

La démobilisation des troupes canadiennes du temps de guerre a pris fin en septembre. On continue d'appliquer les mesures visant à coordonner l'organisation et l'administration des trois armes. Vous serez saisis d'un projet de codification de toutes les lois afférentes à la défense.

L'Office de soutien des prix des pêcheries, l'Office fédéral du charbon et la Commission maritime, dont l'établissement avait été autorisé par la loi, ont été dûment constitués.

Parmi les mesures qu'on soumettra à votre attention figurent des projets de loi relatifs au remaniement de la loi de l'impôt sur le revenu, de la loi des élections fédérales et de la loi de la marine marchande du Canada. Vous serez également saisis de certains bills afférents aux anciens combattants.

Le Gouvernement a l'intention de recommander le rétablissement des comités mixtes spéciaux chargés, pour l'un, d'étudier les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et, quant à l'autre, les amendements à apporter à la loi des Indiens.

Des pourparlers prolongés ont eu lieu entre une délégation de la Convention nationale de Terre-Neuve et un comité composé de membres du Gouvernement en vue d'étudier la possibilité de trouver un terrain d'entente relativement à l'union de Terre-Neuve au Canada. Le Gouvernement a fait part de conditions qui, à son avis, pourraient servir de fondement juste et équitable à cette union, au cas où la population de Terre-Neuve désirerait entrer dans la Confédération.

Le mariage de Son Altesse Royale la princesse Elizabeth a donné lieu à de grandes réjouissances. La population du Canada offre ses meilleurs vœux de bonheur à Son Altesse Royale la princesse Elizabeth et à Son Altesse Royale le duc d'Edimbourg.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et les crédits de l'année prochaine vous seront présentés.

Vous serez invités à prendre des dispositions financières en vue d'assurer tous les services essentiels.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer de bénir la nation canadienne et de guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un comité spécial soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, aux termes de l'article 63 du Règlement, et que ledit comité soit composé de MM. Mackenzie, Chevrier, Casselman, Johnston et Weir.

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit comme suit:

Alexander de Tunis:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du Conseil nommant le très honorable Ian A. Mackenzie, ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, le très honorable Louis-S. St-Laurent, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa,

Le 5 décembre 1947.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour étudier les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour étudier les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

M. l'Orateur dépose le rapport des Bibliothécaires du Parlement, qui se lit ainsi:

A l'honorable Président de la Chambre des communes,

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de vous soumettre le rapport de la bibliothèque pour l'année 1947.

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque, qui contient la liste des livres achetés, reçus en don, déposés en vertu de la Loi du droit d'auteur, et obtenus grâce aux échanges de documents entre gouvernements, en 1947, est actuellement sous presse et sera distribué dès que le tirage en sera terminé.

Pour donner suite aux recommandations faites l'an dernier par le Comité mixte de la bibliothèque, voici les mesures qui ont été prises:

(1) L'installation du nouveau système de chauffage et de ventilation est pratiquement terminée; la nouvelle décoration intérieure de la bibliothèque est en voie d'exécution.

(2) Au cours de l'intersession, de grandes améliorations ont été apportées au rayonnage de quelque 50,000 volumes dans les locaux de l'édifice de la Cour suprême, mis à la disposition de la bibliothèque du Parlement.

(3) Une machine à lire les microfilms a été achetée et est maintenant en service. Les éditions microfilmiques de plusieurs journaux nous arrivent régulièrement, d'où économie appréciable d'espace sur les rayons.

(4) Le nouveau système d'éclairage fluorescent est installé; les avantages en sont manifestes.

(5) Les vacances qui s'étaient produites dans le personnel permanent ont été remplies par la Commission du service civil. M. Stewart Rogers, ancien fonctionnaire de la bibliothèque publique de Calgary, occupe le poste de préposé au prêt (bibliothécaire grade 1) et M. John Bennett, celui de commis grade 3. Pour assurer une meilleure conservation des documents officiels selon le désir formulé par les sénateurs et les députés, la Commission du service civil a créé un nouvel emploi, celui de préposé aux documents (bibliothécaire grade 2). La Commission a nommé à ce poste Mlle Olive Gouthreau, bibliothécaire graduée et dûment qualifiée.

Il est actuellement procédé à l'installation d'un système d'extinction d'incendie, à la bibliothèque.

En novembre dernier, le bibliothécaire parlementaire, à titre de délégué canadien, assistait à la Deuxième Session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), tenue dans la ville de Mexico.

Respectueusement soumis,

FELIX DESROCHERS
F. A. HARDY
Bibliothécaires conjoints.

Bibliothèque du Parlement
Ottawa, ce 5 décembre 1947

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapports sur la Procédure ainsi que sur les conditions acoustiques de la Chambre, rapports qui se lisent comme suit:

RAPPORT SUR LA PROCÉDURE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

1. On se plaint, depuis quelques années, que les sessions traînent en longueur à cause de certaines faiblesses dans les règles de procédure. Les critiques sont générales et reposent parfois sur des conceptions erronées. Les nombreuses tentatives de revision du Règlement effectuées par le dernier et le présent parlement ont été vaines. Le 21 mai 1940, le premier ministre a proposé la nomination d'un comité spécial chargé d'étudier, de concert avec l'Orateur, le mode de procédure de la Chambre en vue de l'expédition des affaires publiques et de signaler toute modification qui pourrait être opportune. Après une brève discussion, la motion a été retirée à l'unanimité.

2. Le 26 mai 1942, le très hon. J. L. Ilsley disait, à la Chambre:

"La conduite du Parlement est de plus en plus soumise au jugement de l'opinion publique. Il y a quelque chose qui ne va pas dans notre Chambre des communes. Je ne blâme aucun honorable député, mais j'ignore ce qui peut en être la cause. Je le répète, il y a certainement quelque chose qui ne va pas... Quelles que soient les règles que nous adoptions, nous ne saurions examiner un plus grand nombre de questions en Chambre et accomplir plus de progrès, si nous ne restreignons la discussion de chaque question en particulier... Si le Gouvernement essaie d'accélérer le rythme des travaux, la Chambre se rebiffe invariablement. Dès que nous lui signifions notre désir d'aller de l'avant, nous déclenchons une foule de discours sur le droit, pour la Chambre, d'étudier toute question à fond."

3. Le 26 mai 1942, M. F. G. Diefenbaker, député, disait à la Chambre:

"On n'étudie pas suffisamment aujourd'hui les prévisions budgétaires. Au cours des deux ou trois derniers jours de la dernière session, nous avons adopté des crédits s'élevant à des centaines de millions de dollars. Le ministre nous a dit que nous avions l'occasion au cours de la session d'examiner les crédits; je dois lui dire qu'on ne nous a pas encore fourni cette occasion. Si nous adoptons, aujourd'hui, un sixième des crédits, il s'ensuivra, comme l'a déclaré le chef de l'Opposition, que le ministre des Finances n'aura pas à demander au Parlement d'adopter de nouveaux crédits avant la fin de juillet. En d'autres termes, l'Opposition et la population canadienne en général n'auront pas l'occasion d'étudier à fond et, au besoin, de critiquer les prévisions budgétaires, et cela à une époque où les crédits devraient être sensiblement réduits chaque fois que la chose est possible."

4. Le 9 février 1943, l'hon. Brooke Claxton déclarait, à la Chambre:

"Quelques-unes des critiques à l'adresse de la Chambre des communes et de son fonctionnement résultent de renseignements erronés... D'autres commentaires sur le fonctionnement du Parlement sont à l'effet qu'il y a matière à amélioration et que nous devrions faire en sorte que le Parlement soit le grand forum de la nation et exprime mieux la volonté du peuple... La seule riposte que l'on puisse faire aux critiques sur le Parlement est celle-ci: Est-il quelqu'un qui ait étudié ses défectuosités et les ait mentionnées et, si défectuosités il y a, que doit-on faire pour les corriger et quand?"

Le même jour, l'hon. P.-J.-A. Cardin disait:

"Nos règles de procédure sont désuètes. Elles sont calquées sur celles de Westminster, mais en adoptant la lettre de ces règles nous n'avons pas su l'entourer de méthodes et de coutumes comme il s'en est établi à Westminster. Il existe un besoin urgent de modifier le Règlement de la Chambre, de modifier notre mode de procédure."

5. Le 1er février 1943, M. M.-J. Coldwell disait, à la Chambre:

"J'ai cependant été désappointé d'entendre le premier ministre déclarer qu'à son avis la revision du Règlement de la Chambre ne devrait pas être entreprise en temps de guerre. Alors que je me trouvais en compagnie de l'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght), qui occupe ce soir un siège en face du mien, j'ai entendu un jour, à onze heures du matin, Sa Majesté le Roi lire le discours du Trône en Grande-Bretagne. Nous nous étions rendus dans les tribunes de la Chambre des communes et nous avons entendu le proposeur de l'adresse ainsi que celui qui l'appuyait. Nous avons entendu le chef du parti libéral. Nous avons écouté le début du discours du premier ministre Churchill, mais il était à peine une heure que nous étions en route pour aller

prendre le déjeuner. En l'espace de deux heures cette mesure avait été adoptée par la Chambre britannique. J'ai pris connaissance des règlements de quelques-uns des dominions, par exemple, la Nouvelle-Zélande, où en ces dernières années on a apporté des modifications aux Règlements, et à mon avis, si nous modernisions ces règlements, nous pourrions accomplir beaucoup de travaux en cette Chambre sans nuire en aucune façon à la liberté de parole."

6. Le chef de l'Opposition, M. John Bracken, le 18 mars 1946, s'exprimait ainsi, à la Chambre:

"J'ai suivi avec attention la manière de procéder pendant la première session du vingtième parlement du Canada, et j'ai essayé de comprendre toutes ses formules et conventions... Nos coutumes canadiennes en sont encore à l'étape primitive d'il y a un demi-siècle. On semble croire que, parce qu'il s'agissait alors de règles efficaces, de règles que nous a transmises le parlement modèle, nous ne saurions guère les améliorer...

Voici, en résumé, mes impressions et propositions à cet égard:

(1) Lente et peu souple, notre procédure mène à la perte de temps et à l'abus des conventions.

(2) Il faudrait, à mon sens, simplifier et moderniser le règlement de façon à le rendre plus démocratique et plus pratique."

7. Le 25 juin 1947, M. Gordon Graydon recommande vingt modifications au Règlement. Il propose, entre autres choses, que la Chambre siège chaque jour de une heure à sept heures de l'après-midi; qu'elle adopte la méthode employée au Royaume-Uni à l'égard des questions; qu'elle réserve un jour par semaine aux simples députés; qu'elle se forme en comité des subsides une fois par semaine en vue de l'examen des motifs de réclamation; que l'examen des crédits soit confié à des comités permanents ou spéciaux; que les comités siègent le matin, ou pendant la séance de la Chambre, ou le soir; qu'en comité plénier, le temps alloué aux discours soit réduit de moitié; que la lecture des discours soit interdite, ou ne soit autorisée que sur demande verbale soumise à l'Orateur et qu'une note insérée au hansard signale qu'il s'agit d'un discours lu; que le temps alloué pour la discussion soit restreint de façon à donner justice aux nouveaux députés et aux membres de tous les partis qui occupent les derniers fauteuils.

8. Depuis dix ans, tous les journaux du pays exhortent vivement la Chambre des communes à faire une refonte minutieuse de son Règlement. Le paragraphe suivant, paru le 11 août 1947 dans le "*Montreal Daily Star*", résume assez bien les critiques des journaux:

"L'accroissement de la portée et de la complexité des travaux du Parlement, qui a eu pour conséquence de prolonger les sessions, a provoqué un mécontentement accentué résultant de la tendance qu'on a à perdre du temps pendant les séances du début et à légiférer à la hâte dans les derniers jours de la session, afin de proroger à une date fixée inopinément. Des critiques ont été formulées par le grand public, méconnaissant souvent la somme vraiment considérable de travail qu'accomplit le Parlement, et, de temps à autre, par des députés qui, rendons-leur justice, constatent le besoin d'amélioration aussi nettement que leurs censeurs."

9. J'ai mûrement pesé ces commentaires et les ai souvent discutés avec le Greffier de la Chambre. Celui-ci a signalé que les règles de procédure ont suscité certaines plaintes dans presque tous les parlements du Commonwealth et que les Communes du Royaume-Uni avaient constitué, en 1931 et en 1946, des comités spéciaux qui ont recueilli sur la procédure parlementaire des renseignements considérables, ce qui a occasionné l'adoption de modifications efficaces. Le comité nommé en 1931 a entendu les témoignages du premier

ministre de l'époque, J. Ramsay Macdonald, du très honorable Stanley Baldwin, de David Lloyd George et du très honorable Winston S. Churchill, de sir Austin Chamberlain et sir Herbert Samuel, ainsi que de l'Orateur de la Chambre, M. E. A. Fitzroy.

En 1946, sir Gilbert Campion a présenté un mémoire de 33 pages, sur lequel le comité l'a interrogé au cours de sept séances. Cent vingt pages du rapport sont consacrées à son témoignage. Sir Gilbert, auteur de l'ouvrage *"An Introduction to the Procedure of the House of Commons"* et éditeur de la 14e édition de *May's Parliament Practice*, est en fonctions au Bureau de la Chambre depuis 1921, alors qu'il fut nommé second sous-greffier. Il est devenu greffier en 1937, et grâce à sa longue expérience, à son esprit éclairé et à son excellent jugement, on respecte son avis sur toute question de procédure parlementaire.

10. Depuis que je suis entré à la Chambre, et surtout depuis que j'ai eu l'honneur d'être élu Orateur, j'ai consacré beaucoup de temps à consulter les autorités et à examiner les rapports de comités sur le Règlement. Tout en favorisant la simplification de la procédure, je ne crois pas qu'il convienne de modifier le Règlement d'une manière fondamentale. Il ne faut pas perdre de vue le fait que la discussion de questions d'intérêt public constitue l'une des principales fonctions de la Chambre, fonction qui ne saurait être remplie sans une complète liberté de parole. Evidemment, il y aura toujours des divergences d'opinions entre groupes et partis, entre la minorité et la majorité, et au cours des discussions qui s'ensuivent, la procédure joue un rôle extrêmement important. Il n'y a pas toujours lieu de tenir pour procédés politiques déloyaux les atermoiements, la multiplicité des amendements ni même l'obstruction. Des règlements d'une rigueur absolue ne conviennent pas à la Chambre des communes. Toutefois, il faut adapter aux nouvelles circonstances plusieurs aspects de la procédure actuelle. La Chambre du Royaume-Uni a poussé plus loin que nous la modernisation de son Règlement. Bien que nous puissions suivre son exemple, nous avons fini par établir, je le constate, une méthode parlementaire qui nous est propre et qui, tout en se fondant sur les principes britanniques, demeure nettement canadienne. Permettez-moi de souligner que, reconnaissant la longue expérience de la Chambre du Royaume-Uni et cherchant à en bénéficier, nous demeurons cependant maîtres absolus de notre propre procédure, qui doit s'adapter à nos circonstances et à nos besoins.

11. Je désire présenter aux honorables députés certaines propositions qu'ils ont incontestablement le droit de modifier, de rejeter ou d'adopter, soit en les renvoyant à un comité spécial ou au comité plénier, comme cela s'est fait en 1927, soit en les examinant sans les déférer à aucun comité. Elles n'engageront à rien, toutefois, tant qu'une majorité ne les aura pas approuvés intégralement ou sous une forme modifiée.

La revision de notre Règlement ne doit pas tendre uniquement à abréger les sessions. Les devoirs d'un Parlement représentatif sont trop importants pour s'accomplir à la hâte. Il convient de ne prendre aucune décision avant d'avoir discuté la question à fond. Cependant, aucun député ne veut de retard causé par une pratique ou des décisions qui s'imposaient peut-être il y a plusieurs siècles, à l'époque de leur adoption, mais qui n'ont plus leur raison d'être. Les circonstances ont changé. Bien qu'il convienne de tout tenter en vue d'épargner du temps, les tenants de chaque nuance d'opinion ont le droit de se faire entendre, et les députés qui désirent exprimer leur avis ne devraient pas en être empêchés.

Le Canada étant un immense pays, qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, les problèmes de l'Est ne sont pas les mêmes que ceux de l'Ouest. Il y a divergences de vues entre les députés de l'Ontario et ceux de la Colombie-Britannique et des Prairies; entre ceux de la province de Québec et ceux de

l'Ontario; entre ceux des Provinces Maritimes et ceux de Québec, ce qui est attribuable à la géographie et aux besoins régionaux. Voilà pourquoi les débats à la Chambre sont nécessairement longs. Toutefois, le nombre de jours consacrés à une session ne peut faire l'objet principal de la revision du Règlement. Une session de deux mois, mal conduite, gaspille plus de temps qu'une session de six mois où pas une minute n'est perdue. La discussion doit être libre, mais elle doit aussi être pertinente. Au Parlement, chaque coin du pays est représenté, et aucun article du Règlement ne devrait imposer le silence à un représentant élu qui estime avoir des vues à exprimer. La liberté de parole est un principe sacré et, s'il existe un endroit où il convient de le respecter entièrement, c'est bien au Parlement de la nation; à mon sens, donc, il m'incombe, en ma qualité d'Orateur de la Chambre d'assurer qu'on n'enfreigne pas ce principe. C'est sous cette inspiration que je présente ce rapport.

Résolution d'ordre financier

12. L'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est conçu en ces termes:

> "Il ne sera pas loisible à la Chambre des communes d'adopter une résolution, adresse ou bill pour l'affectation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la Chambre par un message du gouverneur général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé."

Voici l'article 60 du Règlement de la Chambre des communes:

> "Si une motion portant affectation de deniers publics ou imposition d'une charge sur le peuple est faite en Chambre, elle ne peut être immédiatement prise en considération ni mise en discussion; mais elle doit être ajournée à telle date que la Chambre juge à propos de fixer. Elle est alors renvoyée à un comité plénier avant que la Chambre adopte une résolution ou procède à un vote en la matière."

13. On a souvent signalé que la Chambre épargnerait du temps en supprimant l'examen en comité, exigé par l'article 60 du Règlement, en ce qui concerne les projets de loi d'initiative ministérielle entraînant des déboursés. Le greffier de la Chambre des communes du Royaume-Uni, sir Gilbert Campion, K.C.B., est d'avis qu'il ne faudrait pas omettre la résolution, étant donné qu'elle a pour objet de concentrer l'attention sur l'aspect financier du projet de loi. Il convient que les étapes de la deuxième lecture et de l'examen en comité plénier, sur le projet de loi, permettent de traiter la question de la dépense projetée, mais il déclare que cet examen se confond avec celui du reste du projet de loi et que la Chambre est alors privée de l'avantage d'étudier isolément l'aspect financier de la question. Il admet que le débat sur une résolution d'ordre financier se limite très rarement à de la finance pure et simple, mais, à son avis, ceci est attribuable au fait que les députés ne se prévalent pas de l'occasion pour faire porter leurs remarques uniquement sur l'aspect financier de la question. Bien que le Règlement exige le renvoi de la résolution au comité, ajoute-t-il, aucune disposition constitutionelle ne le prescrit essentiellement. Il convient qu'on peut présenter un projet de résolution, puis l'adopter sans discussion.

14. Voilà l'opinion du distingué greffier de la Chambre des communes du Royaume-Uni sur la valeur du projet de résolution devant servir de base à une mesure d'ordre financier. Je partage entièrement l'avis de sir Gilbert au sujet des résolutions du comité des subsides, qu'on inclut en définitive dans un projet de loi uniformisé tendant uniquement à autoriser la dépense des sommes votées. A la Chambre canadienne, le dépôt des prévisions budgétaires se fait au moyen d'un message portant la signature du gouverneur général; on propose ensuite

que ce message et les crédits soient déférés au comité des subsides. Pour ce qui est des autres mesures d'ordre financier, le message n'est pas signé, mais le ministre annonce que Son Excellence, informée de l'objet de la résolution, en recommande l'examen à la Chambre. Il y a donc une différence en ce qui concerne l'importance des deux genres de résolutions; il est évident que nous ne les traitons pas sur un pied d'égalité. Nous pouvons demeurer fidèles à la vieille manière de procéder au sujet des subsides et changer de méthode à l'égard des autres résolutions d'ordre financier.

15. L'article 60 du Règlement peut être aboli en tout temps. Le consentement du Sénat n'est pas requis, vu que la question vise la Chambre des communes seulement. Notre constitution écrite, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ne dit pas comment la Chambre doit procéder une fois saisie du message du gouverneur général. Constitutionnellement, la Chambre peut adopter toute règle qui, à son avis, permettra de donner suite à la recommandation de Son Excellence

16. La discussion du projet de résolution en comité plénier n'ajoute à peu près rien à la valeur du projet de loi qui doit suivre. Sur la proposition invitant la Chambre à se former en comité pour l'étude du projet de résolution et lorsque le comité s'assemble, la discussion a lieu avant même que les députés aient pris connaissance du Bill. Ils ne savent pas quelles dispositions il renferme. Ils ignorent comment on dépensera les fonds et quel contrôle on exercera à cet égard; s'ils étaient au courant de ces questions, ils pourraient bien souvent approuver les dispositions contre lesquelles ils s'élèvent momentanément. Ils s'efforcent d'obtenir des précisions du ministre, qui ne peut divulguer les dispositions du Bill avant la première lecture. Il se peut que les adversaires du projet de loi s'engagent à une ligne de conduite dont le gouvernement peut se prévaloir en rédigeant le Bill qui sera déposé par la suite. Cependant, comme la résolution n'est que l'expression de la recommandation du gouverneur général et comme on ne peut la modifier, une longue discussion à ce stade est à peu près inutile. Que la discussion du projet de résolution favorise le Gouvernement ou l'Opposition, c'est là une question intéressante, mais le fait demeure qu'on en répète les trois quarts aux stades de la deuxième lecture et de l'examen en comité sur le Bill.

17. L'étape de la résolution est-elle nécessaire à notre procédure? La Chambre aurait-elle raison de l'abolir afin d'accélérer ses travaux? Au Canada, le Gouvernement informe les députés 48 heures à l'avance qu'il proposera à la Chambre de se former en comité tel jour en vue d'étudier le projet de résolution; c'est-à-dire qu'on ne fait rien avant l'expiration du délai de 48 heures. Le Gouvernement propose ensuite que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance afin d'étudier le projet de résolution. Lorsque le Gouvernement est prêt à le faire examiner, il propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil; comme la motion est sujette à débat, elle peut entraîner une discussion de plusieurs jours. Toutefois, le Règlement ne permet aucune modification. Si la motion est adoptée, le projet de résolution est enfin présenté au comité, qui peut lui consacrer quelques jours. Tout cela fait perdre beaucoup de temps. A supposer que le projet de résolution soit adopté à l'unanimité, il faut quand même trois séances pour lui faire franchir les trois premières étapes. Je dois cependant ajouter que, dans bien des cas, on renonce à ces délais, du consentement unanime de la Chambre, et le bill est présenté immédiatement. C'est dire que ces délais ne sont pas indispensables et qu'on peut les supprimer quand les députés sont désireux de prendre connaissance du projet de loi.

18. Il ne semble pas douteux que la façon de procéder à l'étape de cette résolution constitue une perte de temps qui prolonge les sessions. C'est une survivance de la procédure où le roi d'Angleterre demandait de l'argent et il fallait obtenir le consentement des Communes. La situation s'est modifiée

sensiblement. Aujourd'hui, le Parlement désire connaître non seulement le montant des crédits, mais la façon dont on les utilisera. C'est pour cette raison que les députés, du moins au Canada, ont hâte de prendre connaissance du projet de loi. Ils ne s'opposeraient peut-être pas à ce qu'on présente les recommandations du gouverneur général à la Chambre en même temps qu'on sollicite l'autorisation de déposer le projet de loi, comme on le fait présentement lorsqu'on propose que la Chambre se forme en comité plénier à la prochaine séance en vue d'examiner un projet de résolution.

Par suite de mes entretiens avec sir Gilbert et d'autres autorités en la matière, je suis convaincu qu'il n'existe aucun empêchement d'ordre constitutionnel à la suppression de l'étape de la résolution.

Budget des dépenses

19. La procédure à suivre dans l'examen des crédits annuels a souvent retenu l'attention de comités spéciaux et a soulevé d'importantes discussions à la Chambre des communes et dans les assemblées législatives du Commonwealth britannique. Il faut y ajouter la vieille tradition, en vertu de laquelle les députés peuvent toujours exposer des motifs de réclamation avant l'octroi des crédits. La Chambre des communes du Royaume-Uni maintient ce droit traditionnel d'une façon pratique.

Une des principales objections en cette Chambre à l'étude des crédits annuels par des comités spéciaux, c'est la crainte que ne disparaisse ainsi le privilège de présenter une motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, laquelle permet de proposer des amendements de défiance. On estime, en certains milieux, qu'on a jusqu'ici attaché trop d'importance à cet aspect de la procédure. Au Royaume-Uni, la discussion est admise la première fois seulement que la motion est faite; il n'y a pas de débat quand l'ordre comporte les mots "de nouveau". On agit alors comme pour une motion invitant la Chambre à se former de nouveau en comité pour l'examen d'un projet de loi, lorsque l'Orateur quitte le fauteuil sans mettre la motion aux voix. Au Royaume-Uni, les motifs de réclamation sont exposés en comité des subsides; en respectant ce principe, on épargne du temps. Puisque le Gouvernement annonce quelques jours d'avance les crédits à étudier, le ministre intéressé est généralement prêt à répondre à toute question en comité. Chez nous, il est fourni plusieurs occasions d'exposer les motifs de réclamation. Les députés sont libres de critiquer le Gouvernement non seulement à l'occasion de l'Adresse en réponse au discours du trône et de l'exposé budgétaire, mais encore à l'occasion des questions ou des projets de loi d'initiative ministérielle. Puisque le Roi ne s'adresse plus au Parlement pour obtenir des crédits, les députés ne peuvent en profiter pour censurer certaines de ses actions. D'ailleurs, l'expérience a démontré que, même chez nous, la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides ne donne lieu, généralement, à aucune discussion. Si nous rejetons l'idée préconçue qu'il est indispensable d'exposer les motifs de réclamation à ce moment-là, il nous sera plutôt facile, comme on le verra plus loin, de trouver un moyen pratique et plus expéditif de poursuivre l'étude des crédits.

20. C'est au XVIe siècle, après d'âpres luttes entre elle et le Roi, que la Chambre des communes, a pris la haute main sur les dépenses publiques. Sir Thomas More, élu Orateur de la Chambre des communes dans la quatorzième année du règne de Henri VIII, refuse, malgré une demande impérieuse de la part du cardinal Wolsey, d'accorder un subside au Roi sans que la question fût débattue par la Chambre. Sir Thomas More explique que cette demande n'était "ni opportune ni conforme à la liberté séculaire de la Chambre". Cette dernière mit le temps à discuter le subside, pour finalement l'adopter. Sa Majesté exprima alors ses remerciements à sir Thomas More.

La suprématie de la Chambre des communes, lorsqu'il s'agit de voter des deniers, ne fait plus de doute aujourd'hui. La Chambre peut donc se dispenser de certaines formules désuètes et inutiles qui étaient peut-être nécessaires lorsque l'usurpation de ses droits par le roi constituait une menace et que les Communes devaient être constamment sur le qui-vive pour sauvegarder l'argent des contribuables. Le Parlement régit depuis longtemps le trésor public; l'histoire l'atteste. Ainsi que le révèle le recueil des délibérations et des débats des quatre derniers siècles, on a maintes fois refusé à la Couronne le droit de dépenser un sou sans le consentement des représentants élus par le peuple. Impossible maintenant de modifier cette partie de notre pratique et de notre procédure. On pourrait toutefois se départir de certaines fictions très respectables mais qui ne font que prolonger les sessions du Parlement. La question n'est soumise à Sa Majesté ou à Son Excellence que dans le cas d'une dépense extraordinaire. Alors le roi ou, en ce qui nous concerne, le Gouverneur général, accepte l'avis de son premier ministre. La prérogative de la Couronne relativement à l'autorisation des dépenses de deniers publics a été réduite au minimum. La pratique ancienne d'exposer les motifs de réclamation avant l'adoption des crédits ne revêt pas autant d'importance que par le passé, car il y a maintenant plusieurs occasions, chaque session, de critiquer la conduite du Gouvernement, si on le juge opportun.

21. Le renvoi proposé des crédits budgétaires à un comité permanent ou spécial ne constitue pas un élément nouveau dans la procédure parlementaire britannique. Au XIXe siècle, la Chambre des communes du Royaume-Uni a souvent confié le contrôle des dépenses à des comités spéciaux. En 1848, des comités spéciaux étaient chargés d'examiner les dépenses de l'armée, de la marine, des services divers, ainsi que les dépenses et l'exploitation des forêts, y compris le ministère des Travaux et bâtiments. En 1849 et en 1850, on a institué des comités spéciaux en vue d'examiner les dépenses de l'armée et des magasins militaires. Ces comités ont reçu pour mission "d'enquêter sur les dépenses et de communiquer leurs observations à la Chambre". Leur enquête devait reposer sur les crédits présentés à la Chambre. Toutefois, ce n'est que depuis 1912 qu'on a désigné régulièrement des comités spéciaux pour l'examen des crédits budgétaires en temps de paix et des comités spéciaux des dépenses nationales, en temps de guerre. Ils étaient chargés d'examiner tous les crédits qu'ils jugeaient à propos. Nous pourrions fort bien adopter une telle façon de procéder au Canada. Le comité des comptes publics peut accomplir une excellente besogne en contrôlant les dépenses, mais, pour une raison ou pour une autre, la Chambre n'a pas profité des nombreuses occasions qui se sont présentées de le faire enquêter sur les paiements effectués par le Gouvernement. N'oublions pas que le comité des comptes publics est essentiellement un comité d'opposition. Ledit comité devrait être maintenu en pleine activité en ce qui concerne ses propres fonctions, mais en outre il y aurait lieu d'instituer, comme au Royaume-Uni, un comité spécial sur les prévisions budgétaires.

22. La Chambre des communes du Royaume-Uni songe maintenant à unir le comité des comptes publics et celui des prévisions budgétaires en un seul et même organisme, appelé comité des dépenses publiques. C'est la logique même. Le Comité des comptes publics a pour mission d'enquêter sur les sommes déjà dépensées. Or les sommes que le comité sur les prévisions budgétaires examine finissent par être soumises à l'étude du comité des comptes publics. Aucune entrave ne devrait atteindre la compétence du nouveau comité; il devrait être autorisé à enquêter sur toutes les questions qu'il juge à propos relativement aux crédits et à l'acquittement bien ordonné des dépenses.

23. On s'est opposé à renvoyer les crédits à des comités spéciaux ou permanents parce que, notamment, le comité des subsides, comprenant tous les membres de la Chambre, leur fournit une occasion exceptionnelle de débattre

la politique du gouvernement en matière de dépenses. On estimait que toute tentative de restreindre les prérogatives du comité des subsides était de nature à saper la responsabilité constitutionnelle. N'oublions pas, toutefois, que notre comité des subsides, se composant de 245 députés, ne peut guère examiner efficacement tous les détails d'ordre financier. Il ne peut interroger des témoins. Il ne possède pour tout renseignement que la liste des prévisions budgétaires, les réponses d'un ministre aux questions qui lui ont été posées au cours d'un débat et telles données fortuites que de simples députés peuvent être en mesure de transmettre. Un groupe aussi nombreux et si peu en mesure de se renseigner serait un organisme bien inapte à contrôler les dépenses, dût-il y consacrer toutes ses délibérations. Néanmoins, celles-ci constituent son unique moyen, au cours de l'année, de discuter les motifs de réclamation et les multiples questions de ligne de conduite administrative. Or la Chambre des communes du Royaume-Uni semble s'être rendu compte que cette façon de procéder ne répondait pas à la situation actuelle, et elle a trouvé un moyen de la modifier sans enfreindre aucun des principes fondamentaux du droit parlementaire. Voici comment elle a tourné la difficulté: les crédits, une fois déposés, sont déférés de la façon habituelle au comité des subsides et ils y restent, mais un comité des crédits est immédiatement nommé en vertu de la motion spéciale suivante:

> "Qu'un comité spécial soit nommé en vue d'examiner à sa discrétion tout crédit présenté à la Chambre et de proposer la forme sous laquelle il y a lieu de les mettre à l'étude et de signaler, le cas échéant, les économies compatibles avec le principe que comportent ces crédits; que ce comité se compose de vingt-huit membres, dont sept constitueront un quorum; qu'il soit autorisé à assigner des témoins et exiger le dépôt de tous papiers et documents; à siéger nonobstant tout ajournement de la Chambre et à faire rapport de temps en temps; à nommer des sous-comités auxquels il puisse déférer toute question qui lui a été soumise, le quorum de chacun de ces sous-comités devant être de quatre et chacun de ces sous-comités étant autorisé à assigner des témoins et exiger le dépôt de tous papiers et documents, et à siéger nonobstant tout ajournement de la Chambre; à siéger en différents endroits, et à rapporter de temps en temps les témoignages recueillis devant les sous-comités".

24. D'après cette motion, le budget des dépenses n'est pas déféré au comité sur les prévisions budgétaires, ce qui ne pourrait se faire sans les retirer d'abord du comité des subsides. Les crédits ne peuvent être à deux endroits à la fois. Ce comité des crédits est chargé d'examiner les prévisions budgétaires et de proposer des économies. Il n'est pas appelé à adopter les crédits, fonction qui appartient au comité des subsides. Son rôle consiste à examiner tout crédit selon qu'il le juge opportun et à proposer des réductions de dépenses ou des modications dans la façon de préparer les subsides. L'existence de ce comité n'est à l'encontre d'aucun principe parlementaire. Le comité peut examiner les dépenses par le menu tandis que le comité des subsides critique la ligne de conduite administrative. Les résolutions d'ordre financier ne fournissent au comité des subsides que l'occasion de formuler des critiques, et le débat qui s'ensuit n'apporte jamais de changements importants dans les montants proposés. L'adoption des crédits n'est jamais douteuse. Pour ce qui est du débat lui-même, autant admettre que l'examen détaillé des crédits est presque une illusion. L'organisme logique pour l'examen minutieux des dépenses annuelles est un comité spécial, et je crois que la procédure suivie à la Chambre des communes britannique a beaucoup de mérite et devrait être étudiée avec le plus grand soin.

25. Les extraits suivants du rapport du comité spécial sur les prévisions budgétaires de la Chambre des communes du Royaume-Uni font bien comprendre le travail qui s'y accomplit:

> "Votre comité a examiné les prévisions budgétaires en vue de travaux de recherche et d'exploitation par les divers ministères intéressés.

Il a entendu des témoins des ministères de la Défense et des Approvisionnements, de l'Amirauté, du ministère de la Guerre et du ministère de l'Air, du ministère des Colonies, du ministère de l'Agriculture et des Pêcheries, du Scottish Home Department et du ministère de l'Agriculture pour l'Ecosse, du Board of Trade, du Service des recherches scientifiques et industrielles et des Conseils de recherches médicales et agricoles et, finalement, du comité des subventions aux universités. Le comité a visité la station de recherches du service technique du ministère des Postes à Dollis-Hill, où il a entendu des témoins du bureau central des Postes. Il a reçu des mémoires des ministères de la Santé et des Transports, mais il n'a pas cru nécessaire d'interroger les représentants de ces deux ministères."

Voici un exemple du genre de vœux émis par le comité:

"Au cours de son enquête, votre comité a étudié les dépenses prévues à l'égard d'une grande variété de recherches scientifiques. Il n'était pas chargé, ne se trouvant d'ailleurs pas en mesure de le faire, d'examiner les problèmes de nature très technique que comportaient l'organisation détaillée et la poursuite de ces travaux scientifiques. Il lui importait, cependant, de s'assurer si, dans l'élaboration de ce programme, le Gouvernement s'était assuré les meilleurs conseils des savants du pays et avait veillé à ce que ces conseils fussent mis en pratique dans l'énoncé et l'application de la ligne de conduite du Gouvernement; si l'organisation administrative avait été conçue de manière à établir le rapport voulu entre les hommes de science et les membres de l'Exécutif et à obtenir les meilleurs résultats possibles pour la dépense engagée; et, par-dessus tout, si la portée et le complément des travaux sont de nature à appliquer les connaissances et les efforts des hommes de science dans des domaines le plus susceptibles de donner des résultats d'une valeur permanente pour le pays et de manière à utiliser le plus efficacement possible les ressources limitées en argent et en main-d'œuvre. Pour cette dernière fin, il convient d'adopter les moyens les plus propres à faire tirer le meilleur parti possible des sommes de plus en plus fortes affectées à ces recherches par le Gouvernement."

26. Quel sort aura le rapport du comité, une fois déposé sur le bureau de la Chambre? On a proposé de consacrer quelque temps à l'étude de ce rapport. Allons-nous risquer de prolonger la session en permettant deux débats sur les prévisions budgétaires, l'un en comité des subsides et l'autre sur le rapport du comité des crédits? Cela ne se produira pas si on limite le nombre de jours pour l'étude en comité des subsides. Au Royaume-uni, l'article 14 du Règlement de la Chambre stipule que l'étude des crédits de la marine, de l'armée et de l'air et des crédits civils ne doit pas durer plus de vingt jours, y compris le jour où il est proposé que Monsieur l'Orateur quitte le fauteuil. En janvier 1947, un comité sur la procédure parlementaire a formulé le vœu que la Chambre pût discuter les rapports du comité des crédits en leur accordant la priorité pendant au plus deux des jours consacrés à l'étude des subsides. (Au Canada, la moyenne de temps consacré à l'étude des subsides durant une session de cinq mois est de vingt jours) La Chambre des Communes a pour principale mission de discuter à fond les dépenses du pays et rien, pas même l'idée d'épargner du temps, ne devrait l'entraver. Je le répète, une session n'est jamais trop longue quand il n'y a pas perte de temps. Mais l'expérience nous démontre que, dans le cas des crédits des chemins de fer et de la navigation, les rapports des comités spéciaux sur les crédits sont généralement adoptés sans discussion. Une fois que le Comité a obtenu une explication détaillée des résolutions sur les subsides, les députés consentent à leur adoption.

27. Le grand défaut de notre procédure, ce n'est pas tant la longueur des sessions que l'inconvenante précipitation avec laquelle, aux derniers jours de la session, on adopte les crédits et les projets de loi. Aucune modification du Règlement ne pourrait améliorer cet état de choses; mais on pourrait obtenir des résultats pratiques si les chefs de parti s'entendaient pour répartir le temps, éviter les discussions inutiles et traiter sérieusement toutes questions d'intérêt public que la Chambre des communes est appelée à étudier.

L'exposé budgétaire

28. Il y aurait moyen d'épargner du temps en modifiant le mode de procédure relatif à l'exposé budgétaire. Chez nous, le ministre des Finances formule sa déclaration à la suite d'une motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens. Au Royaume-Uni, l'exposé budgétaire se fait en comité. L'invitation de quitter le fauteuil n'est suivie d'aucune motion et n'est pas mise aux voix. Aussitôt l'ordre lu, l'Orateur descend, puis le président des comités prend place à la table du greffier. C'est aussi ce que nous faisions au début de la Confédération. En 1870, c'est en comité des voies et moyens que sir Francis Hincks présentait son état financier et exposait le programme fiscal du Gouvernement; sir Leonard Tilley agissait de même en 1879. Aucun article de notre règlement n'a régi cette partie de la procédure. Le ministre est libre de prononcer le discours du budget soit à la Chambre des communes, soit en comité des voies et moyens. Cette dernière façon de procéder semble toutefois la plus appropriée, si nous voulons épargner du temps.

29. Au Canada, la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens est sujette à débat et peut donner lieu à de longues discussions. Le Gouvernement est alors exposé à la critique, tout comme à l'occasion du débat sur l'Adresse. De fait, on peut dire que c'est une répétition du débat sur l'Adresse. On a souvent proposé d'abolir un de ces deux débats. Le débat sur l'Adresse a été supprimé dans l'Union Sud-Africaine, mais je me demande si la Chambre canadienne irait aussi loin. La solution serait de prononcer le discours du budget en comité des voies et moyens. On peut alors y critiquer l'exposé budgétaire, tout comme lorsque l'Orateur est au fauteuil. A la fin de sa déclaration, le ministre présente ses résolutions budgétaires, qui font l'objet d'un débat, et, lorsqu'elles sont adoptées, rapport en est fait à la Chambre en vue de les faire agréer. Lors de la deuxième lecture des projets de loi fondés sur les résolutions, on peut proposer des modifications au programme financier du Gouvernement. L'Opposition, ayant entendu en comité toute la discussion sur les résolutions budgétaires, est mieux en mesure de proposer un vote de défiance sous forme d'amendement que sur la motion portant constitution du comité. Cette méthode permet d'éviter le débat qui se déroule présentement avant que les propositions d'ordre financier soient soumises au comité des voies et moyens. Les résolutions parviendront au comité beaucoup plus tôt, et on aura alors l'occasion de les examiner. Nous épargnerons le temps consacré à de longs discours avant l'étape de l'étude en comité. Quand on songe que ces discours ont parfois duré de deux à trois semaines, on a une bonne idée du temps qui pourrait être épargné au cours de nos sessions.

Questions

30. La coutume de poser des questions lors de l'appel de l'ordre du jour et avant d'y passer est devenue si générale qu'elle fait maintenant partie de

notre mode de procédure. Le comité spécial institué en 1944, en vue de reviser le Règlement, recommandait de fixer cette coutume par l'adoption de l'article suivant:

> "Une question d'un caractère urgent peut être posée verbalement à un ministre, à l'appel de l'ordre du jour, pourvu qu'une copie de cette question ait été fournie au ministre et au greffier de la Chambre au moins une heure avant la séance de la Chambre. Une telle question ne doit pas être précédée d'une lecture de télégrammes, d'extraits de journaux, de lettres ni de préambules d'aucune sorte. La réponse sera orale et peut être immédiatement suivie de questions supplémentaires au nombre de trois au plus, sans débat ni commentaires, pour élucider les renseignements fournis par le ministre."

On n'a jamais proposé l'adoption du rapport qui renfermait ce nouvel article; aussi, à l'heure actuelle, pose-t-on verbalement des questions à cette étape des délibérations sans que ne l'autorise le Règlement. Ces questions pourraient, sans inconvénient, être posées immédiatement après l'expédition des affaires de routine. L'article 44 de notre Règlement, ayant trait à l'inscription des questions au *Feuilleton,* porte (parag. 2 *a*):

> "Tout député qui désire obtenir une réponse orale peut marquer sa question d'un astérisque".

Mais, selon la pratique actuelle, les réponses orales ne sont pas fournies au début de chaque séance; elles sont réservées jusqu'à l'appel des questions.

31. Avec notre méthode actuelle, on emploie souvent près d'une heure aux questions, avant d'aborder l'ordre du jour. Les ministres répondent, quelques députés posent des questions supplémentaires, d'autres se mettent de la partie et des débats se déroulent alors qu'il n'y a rien à l'étude. On ne peut s'opposer à ce qu'un député apporte alors une rectification à un compte rendu inexact de son discours, repousse certaines accusations portées contre lui ou se plaigne des retards à fournir des rapports, mais on ne doit pas lui permettre de prononcer un discours. La Chambre du Royaume-Uni ne l'a jamais permise; les députés et les fonctionnaires à qui j'en ai parlé ne croient pas qu'elle puisse donner de bons résultats. Néanmoins, la Chambre devrait régler sa propre procédure sur un sujet aussi important que celui des questions posées aux membres du Cabinet, méthode utile qui permet de surveiller l'administration du Gouvernement.

Au lieu de réclamer des renseignements des ministres à l'appel de l'ordre du jour, nous devrions adopter un article distinct du Règlement, accordant aux questions une place spéciale sur le *Feuilleton*; cet article en ferait alors une partie distincte de notre mode de procédure et reconnaîtrait que les questions ne sont pas posées en vertu d'une permission, mais dans l'exercice d'un droit inaliénable.

32. A Westminster, la procédure concernant les questions est assez sévère. En général, dans notre Parlement, on semble avoir l'impression qu'un député de la Chambre des communes du Royaume-Uni peut se lever au début de toute séance et poser aux ministres des questions sur tout sujet de leur compétence. Nulle proposition ne saurait être plus erronée. Les règles énoncées par sir Gilbert Campion sont les suivantes:

> "Les questions qui appellent une réponse verbale sont déposées par écrit sur le bureau, au cours d'une séance; elles sont marquées d'un astérisque et portent une inscription indiquant le jour où il y sera répondu (soit au moins une journée entière à l'avance). Mettons qu'une question soit déposée le lundi. Le mardi, elle figure aux *Procès-verbaux* et, le mercredi, au plus tôt, elle est portée au *Feuilleton* en vue d'une réponse. Aucun député ne peut, le même jour, poser plus de trois

questions marquées d'un astérisque. Il peut toutefois inscrire une question de ce genre pour le vendredi, mais l'article n° 7 du Règlement ne lui donne pas droit à une réponse ce jour-là. Le moment des questions arrivé, l'Orateur appelle le nom du premier député inscrit sur la liste des questions au *Feuilleton*; s'étant levé, le député mentionne le numéro de sa question. (La formule exacte est la suivante: "Question n° 1, Monsieur, adressée au "Secrétaire d'Etat pour l'Inde)". Le ministre auquel la question est adressée donne lecture de sa réponse ou, si celle-ci est exceptionnellement longue, il demande l'autorisation de la verser au compte rendu. Le député qui pose la question initiale ou tout autre député a le droit de poser une question supplémentaire ou des questions découlant de la question primitive ou de la réponse, mais l'Orateur surveille de près cette pratique, afin de protéger les droits des députés inscrits subséquemment sur la liste. Après l'appel de toutes les questions sur la liste, s'il reste du temps avant quatre heures moins le quart, l'Orateur parcourt la liste une deuxième fois, appelant le nom des députés qui étaient absents lors du premier appel. Si certains de ces derniers sont encore absents, les questions inscrites en leur nom peuvent être posées par d'autres députés autorisés par eux."

33. La différence essentielle entre ces règles de procédure et les nôtres, c'est qu'à la Chambre du Royaume-Uni, les questions sont au programme quatre jours de suite, savoir: les lundi, mardi, mercredi et jeudi, c'est-à-dire quatre jours de séance sur cinq, tandis qu'ici à Ottawa, en vertu de l'article 15 du Règlement, on ne les aborde qu'aux jours réservés aux simples députés. Lorsque les mesures ministérielles sont les premières à l'ordre du jour, on ne parvient pas aux questions; à mesure que la session se poursuit, on modifie la marche à suivre au moyen d'une résolution autorisant le Gouvernement à s'assurer quelques-uns ou la totalité des jours réservés aux simples députés. A mon sens, il faudrait aborder les questions tous les jours, excepté le mercredi, alors que la Chambre siège jusqu'à 6 heures seulement.

Une autre règle fort importante, dans la Chambre du Royaume-Uni, c'est qu'un député ne peut, le même jour, poser plus de trois questions auxquelles il sera répondu de vive voix. La chose ne se fait pas, toutefois, en vertu d'un article du Règlement mais par décision de l'Orateur.

Une des règles avec lesquelles la Chambre de Westminster ne transige pas est la suivante: aucun télégramme, lettre ou article de journal ne peut être cité en posant une question. Le député doit énoncer les faits brièvement et se porter garant de leur exactitude. Aucune question ne saurait être fondée sur une rumeur; s'il existe des doutes quant à l'exactitude des faits, l'Orateur exige une preuve *prima facie* de leur authenticité. On juge déplacé de mentionner les noms des particuliers ou des compagnies qui ont suggéré les questions, car c'est là enfreindre le principe parlementaire selon lequel aucune personne de l'extérieur ne peut participer aux délibérations de la Chambre.

34. Le temps réservé aux questions constitue l'un des articles les plus intéressants au programme de la Chambre des communes du Royaume-Uni. Les ministres sont interrogés sur toutes les questions d'administration. Parfois, leurs réponses donnent lieu à d'amusants dialogues. En voici un exemple, tiré du hansard du 30 juillet 1947 et indiquant comment l'on peut user du droit de poser des questions supplémentaires:

"Sir R. Glyn demande au ministre des Vivres si son ministère prendra des mesures en vue d'encourager les meuniers à installer en Angleterre des machines pour la production de la farine d'avoine, comme en Ecosse, afin que cet aliment prenne une place de plus en plus importante dans le régime alimentaire des habitants du Sud de l'Angleterre.

"Le Dr Summerskill: L'industrie de la farine d'avoine possède toute la capacité de transformation voulue pour satisfaire pleinement la demande. Environ un quart de la production totale de la Grande-Bretagne est moulue en Angleterre.

"Sir Robert Glyn: L'honorable lady peut-elle nous dire pourquoi il est presque impossible de se procurer de la farine d'avoine en Angleterre?

"Le Dr Summerskill: Je ne saurais dire, car il n'existe aucune difficulté de transport entre l'Ecosse et l'Angleterre, et il n'y a pas de pénurie.

"M. Scallan: Serait-il possible d'amener les ménagères écossaises à enseigner aux ménagères d'Angleterre à faire de la bouillie d'avoine?

"Lord William Scott: L'honorable lady sait-elle que la farine d'avoine produite en Angleterre ne pourrait jamais être de même qualité que la farine d'avoine d'Ecosse?

"Le Dr Summerskill: L'honorable représentant se trompe du tout au tout. Les éléments de la farine d'avoine, en Angleterre, sont exactement les mêmes qu'en Ecosse."

Ajournement en vertu de l'article 31 du règlement

Affaires déterminées dont l'urgence et l'importance sollicitent l'attention publique.

35. La motion demandant l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, d'après l'article 31 du Règlement, en vue d'étudier une question précise d'importance publique pressante, a été instaurée à Westminster par le gouvernement Gladstone en 1883, à la suite de ce qu'on jugeait alors un abus du règlement d'ajournement de la part des membres du Parti nationaliste irlandais, qui proposaient parfois l'ajournement pendant une période consécutive de cinq ou six jours, retardant ainsi tous les travaux. L'article du Règlement adopté alors au Royaume-Uni a été modifié par la suite, mais il a toujours conservé sa caractéristique principale, savoir: un député peut se lever, au début d'une séance, pour proposer l'ajournement en vue de discuter *une question précise d'importance publique pressante.* Les Orateurs ont interprété ces mots de façons si diverses que leurs décisions des vingt dernières années diffèrent absolument de celles qui ont été rendues lorsque l'article du Règlement fut proposé en premier lieu. A l'origine, l'Orateur se bornait à décider si la question proposée à l'étude était *précise* et laissait à la Chambre le soin de décider si elle était *pressante* et *d'importance publique;* mais, plus tard, l'Orateur Gully, rendit une décision sur les questions *pressantes* et *d'importance publique.* La pratique actuelle à la Chambre du Royaume-Uni veut que l'Orateur se prononce sur ces trois aspects, et, usant de ses pouvoirs de juge officiel et suprême en matière de procédure, décide si la question est d'une nature telle que la Chambre ait sujet d'interrompre les travaux fixés au programme du jour en question. Ce n'est qu'au cas où il décide que la question est précise, pressante et d'importance publique que les députés sont priés de se lever à leurs sièges pour appuyer la motion. Si au moins quarante députés se lèvent, la motion est admise; si au moins dix se lèvent, la Chambre vote. La pratique chez nous est un peu différente. L'Orateur décide si l'affaire est urgente et laisse à la Chambre le soin de décider du reste. La raison, semble-t-il, c'est qu'il entre plusieurs éléments dans une affaire urgente et que l'Orateur est bien placé pour savoir si on a tenu compte de chacun. Comme il doit demeurer au courant de toutes les mesures qui passent par la Chambre, il sait si la matière à discuter peut être débattue lors d'un ordre du jour qui viendra prochainement ou peut faire l'objet d'une discussion sur la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, aussi en comité des subsides ou même lors de l'étude d'un Bill. Il peut aussi appliquer la règle sur l'anticipation, qui interdit d'aborder une discussion

indiquée pour un jour à venir. Il doit être convaincu qu'il y a *prima facie* un cas d'urgence. Incontestablement, dans l'éventualité d'une véritable catastrophe, si quelque grève générale paralysait le transport ferroviaire ou quelque incendie détruisait un important immeuble administratif, la Chambre saisirait la première occasion d'en discuter, mais, dans les cas de ce genre, il n'y a pas de doute que le Gouvernement lui-même amorcerait la discussion par la présentation d'un rapport et l'exposé de ses intentions.

36. Il y a tendance à la Chambre du Royaume-Uni de réduire le nombre des motions de ce genre afin d'épargner du temps pour l'étude des affaires désignées. Au cours d'une période de vingt ans, de décembre 1882 à décembre 1901, des 154 motions de ce genre que l'on a présentées, 131 ont été admises et l'Orateur en a rejeté vingt-trois. Au cours d'une période de dix-huit ans, de 1902 à 1920 inclusivement, des 163 motions présentées 116 ont été admises, et l'Orateur en a rejeté quarante-sept. De 1931 à 1939 inclusivement, des 114 motions présentées 86 ont été admises, et l'Orateur en a rejeté vingt-huit. Dans les cas de ce genre la Chambre semble s'en remettre au jugement de l'Orateur; elle l'accepte d'autant mieux, m'a-t-on assuré, que cette forme de motion n'est pas populaire. Au Canada, les motions de ce genre ont été peu nombreuses, mais les députés n'étaient pas tous du même avis quant au pouvoir de l'Orateur de décider sans appel s'il y avait état d'urgence. La question est maintenant réglée, depuis que la Chambre a confirmé, le 10 février 1932, une décision décrétant que ce droit d'appel est inexistant, attendu que *l'interprétation d'un article du Règlement*, aucun point d'ordre n'étant soulevé, ne constitue pas une décision sur une *question d'ordre*.

37. La Chambre du Royaume-Uni ne se précipite pas dans une discussion en vue de prévenir une prétendue menace de catastrophe. La règle pertinente (art. 8) stipule que la motion d'autorisation doit être présentée à quatre heures et que, si elle est admise, la discussion ne peut être engagée avant la séance du soir. Il y est dit que, si la motion est approuvée ou si la Chambre en admet la présentation, "elle sera réservée jusqu'à sept heures et demie le même jour". La raison en est, m'a-t-on informé, que lorsque la Chambre se réunit à trois heures moins le quart, le programme de la journée est déjà déterminé et que les députés et les ministres ont pu contremander des engagements afin d'être présents à la Chambre pour l'adoption d'un bill, d'une résolution ou de quelque autre mesure désignée dont l'étude ne saurait être retardée. Ainsi la séance de l'après-midi est affectée aux travaux ordinaires de la Chambre, et ce n'est qu'à sept heures et demie que la motion demandant l'ajournement est discutée. Le débat sur la motion ne peut durer plus de trois heures et demie, attendu que l'article 3 du Règlement de la Chambre des communes du Royaume-Uni est ainsi libellé:

> "A onze heures du soir, les lundis, mardis, mercredis et jeudis, excepté dans les cas susmentionnés, les opérations sont toutes suspendues; si la Chambre se trouve formée en comité, le Président quitte le fauteuil et présente son rapport à la Chambre, et s'il existe alors une motion *demandant l'ajournement de la Chambre* ou l'ajournement du débat, ou, si la Chambre est formée en comité, une motion demandant au Président de faire rapport de l'état de la question ou de quitter le fauteuil, toute motion dilatoire de cette sorte *tombe sans que la Chambre soit consultée.*"

On a souvent proposé de réduire à deux heures le temps accordé pour la discussion, mais la majorité des députés s'y refusent parce que deux heures pourraient ne pas suffire à la discussion d'une matière dont l'urgence sollicite véritablement l'attention publique.

J'incline à considérer comme excellente la pratique de remettre la discussion jusqu'à huit heures du soir. Elle aurait au moins pour effet d'écourter la discussion, attendu que notre Règlement admet la présentation d'une seule

motion de ce genre au cours d'une même séance, et que notre Chambre, sous le régime de l'article 7 du Règlement, s'ajourne à onze heures du soir. La motion ne vise pas à permettre la discussion générale d'une question mais à attirer l'attention du Gouvernement ou peut-être celle du pays sur quelque événement dont le caractère d'urgence s'impose soudainement. Lorsque le député a exposé les faits et qu'un ministre a expliqué l'attitude du Gouvernement, il semble qu'il y ait peu à ajouter. Les discours prononcés en cette occurrence n'ont pu faire l'objet d'une préparation, parce que l'affaire en cause est nécessairement d'origine très récente. Les longs exposés sur les principes qui peuvent entrer en jeu sont irrecevables parce qu'étrangers à la question, et occasionnent une perte de temps considérable.

Afin de supprimer toute besogne inutile et d'accélérer du même coup le travail de la Chambre, j'invite les honorables députés à étudier la possibilité d'adopter la pratique en honneur au Royaume-Uni.

Appels des décisions de l'orateur

38. L'article 12 du Règlement de la Chambre des communes du Canada est ainsi libellé: "L'Orateur maintient l'ordre et le décorum. Il statue sur les questions d'ordre, sauf appel à la Chambre, sans débat. En expliquant une question d'ordre ou de pratique, il indique la règle ou l'autorité qui s'applique en l'espèce."

Il n'existe aucun règlement de ce genre à la Chambre des communes du Royaume-Uni, où il est admis comme d'absolue nécessité que l'Orateur soit revêtu de l'autorité voulue pour réprimer le désordre et pour donner suite aux règlements et aux ordres de la Chambre, d'une manière prompte et décisive. En Grande-Bretagne, le poste d'Orateur jouit du plus grand prestige et la Chambre, dans son propre intérêt, tient à le lui conserver. Partout et toujours, dans toutes les assemblées, il vient, par ordre d'importance et de préséance, immédiatement après le Président du Conseil privé. La confiance dans son impartialité est un élément indspensable du bon fonctionnement des délibérations. Les atteintes à sa réputation ou à ses actes peuvent être punies, et elles l'ont souvent été, comme autant d'abus de privilège. Son action ne peut être critiquée accessoirement dans un débat ou sur quelque forme de procédure, sauf une motion de fond. Aux élections générales, son siège est rarement contesté. Lorsqu'il quitte ses fonctions, il est habituellement créé pair et, en tout cas, cesse d'être membre de la Chambre.

39. On ne saurait trouver un principe plus démocratique que celui qui veut que le député choisi par ses collègues de la Chambre des communes, au Parlement, comme leur Orateur et leur représentant officiel, soit placé sur un pied d'égalité avec les plus hautes autorités du pays. De l'avis général, la dignité de ses hautes fonctions doit toujours demeurer intacte. A Westminster, un appel contre sa décision est jugé offensant et dénote un manque de confiance qui pourrait avoir de graves répercussions. Cela ne signifie pas que l'Orateur est un autocrate, qui peut établir son propre Règlement et passer outre à tous les avis exprimés par les députés. C'est la Chambre elle-même qui, en dernier ressort, décide dans tous les cas, et s'il arrivait jamais que l'Orateur excédât arbitrairement ses pouvoirs, on pourrait présenter une motion de fond pour le démettre de ses fonctions. Cependant, tant qu'il occupe le fauteuil, ses décisions, justes ou erronées, sont respectueusement acceptées par la Chambre. Un désaccord à l'égard de l'une de ses décisions ne peut faire l'objet d'une question de privilège.

40. Parlant objectivement, et avec une certaine hésitation, puisque j'occupe présentement le poste d'Orateur, qu'il me soit permis d'exprimer l'avis que le moment est venu pour la Chambre de se demander si la pratique d'en appeler fréquemment des décisions de l'Orateur ou du Président ne s'est pas trop généralisée et si elle n'aurait pas pour conséquence, non seulement de nuire au prestige de l'Orateur, mais de jeter du discrédit sur la Chambre elle-même. Les

membres de la Chambre du Royaume-Uni, les vieux parlementaires et les fonctionnaires exprimentés avec qui j'ai discuté cette question étaient unanimement d'avis que cette pratique constituait une grave erreur. Lorsque je leur ai dit qu'il y avait eu trente-quatre appels au cours des deux derniers parlements, que dans chaque cas l'appel émanait de membres de l'Opposition et que la décision de l'Orateur avait invariablement été confirmée, ils déclarérent que cette pratique tendait malheureusement à donner au grand public l'impression que l'Orateur faisait preuve d'esprit de parti. J'ai souvent pensé qu'une telle coutume créerait cette impression. De fait, nous avons là l'une des particularités les moins agréables de la fonction d'Orateur. C'est injuste envers celui-ci et contraire à la dignité de la Chambre des communes dans notre pays. Le simple fait que, dans les quatre-vingts ans de l'histoire parlementaire du Canada comme dominion, aucun appel n'a été soulevé par un député de la droite, prouve de façon concluante que les appels n'ont pas toujours pour but de faire observer le Règlement.

41. L'article 12 du Règlement prévoit que la décision est "sujette à un appel à la Chambre, sans débat", mais ne décrit pas la procédure à suivre pour soumettre la revision de la décision à la Chambre. Nous avons graduellement établi une pratique permettant à tout député de se lever et de dire: "Monsieur l'Orateur, j'en appelle de votre décision", après quoi l'Orateur demande: "La décision est-elle maintenue?". Est-ce vraiment ce qui devrait avoir lieu? La question ne devrait-elle pas être d'abord présentée sous forme de motion par le député qui interjette appel?

42. Bien des gens qui n'ont de notre régime parlementaire qu'une connaissance superficielle croient encore que l'Orateur fait parti du Gouvernement et que l'annulation d'une de ses décisions constituerait une victoire pour l'Opposition. Lorsqu'un député propose un amendement et que le rejet de cet amendement par l'Orateur est suivi d'un appel, il y a vote; le public a alors l'impression que la Chambre se prononce sur l'amendement. Des groupes de députés peuvent ainsi soulever un appel à seule fin de consigner au compte rendu leurs amendements et leurs votes. Ce seul fait démontre que le moment est venu d'abolir les appels. Peut-on dire que chacun des députés est plus compétent en matière de procédure que l'Orateur et ses conseillers?

43. L'objet de tout appel devrait être d'améliorer la décision initiale. Les juges des cours d'appel sont choisis parmi les membres les plus éminents du barreau ou de la magistrature, parmi ceux dont les connaissances juridiques sont assez vastes pour leur permettre de reviser des jugements rendus par d'autres tribunaux. Ils parlent avec autorité lorsque des cas sont soumis à leur revision. Peut-on en dire autant de chaque député, nouveau ou ancien, des premiers ou des derniers fauteuils, à qui l'on demande de reviser les décisions de l'Orateur? Quelques-uns en sont peut-être à leur premier Parlement; d'autres, bien que plus au courant de la vie parlementaire, peuvent ne s'être jamais beaucoup préoccupés de l'étude du Règlement. Et pourtant c'est à eux qu'on s'en remet pour décider si oui ou non l'Orateur, qui consacre la majeure partie de son temps à l'étude de la procédure et qui confère constamment avec le Greffier, a rendu une décision juste. Non seulement est-ce illogique, mais c'est contre le sens commun. Il n'existe au Royaume-Uni ni ouvrages spéciaux, ni procès-verbaux, ni rapports, ni précédents sur ce sujet, car on n'a jamais eu l'occasion d'en discuter. En ce pays de pratique parlementaire très avancée, il est inconcevable qu'une décision de l'Orateur puisse être contestée. Toute tentative d'en appeler d'une décision sur de simples points de procédure y serait jugée peu sérieuse et même les députés dont les intérêts politiques sont compromis par la décision acceptent celle-ci parce que la Présidence doit être respectée.

44. Sir Gilbert Campion m'a dit que, dans toute l'histoire parlementaire, on ne relevait qu'un seul exemple d'un appel contre une décision de l'Orateur à Westminster. Ce cas remonte à cent ans. J'ai cherché en vain à le retrouver

dans les archives. On n'en fait même pas mention dans le Journal des Communes du Royaume-Uni. Il semble que l'idée même d'un appel de la Chambre contre une décision de l'Orateur répugne aux parlementaires britanniques.

Si la Chambre tient à ces appels et désire qu'ils soient sérieux, elle pourrait les réglementer tout en conservant le respect dû à l'Orateur et en maintenant la dignité du Parlement canadien.

45. Un mode pratique de procédure, lorsqu'un député croit qu'il y a lieu d'en appeler d'une décision de l'Orateur, consisterait à soumettre la question au comité permanent des privilèges. Que le député qui désapprouve la décision expose par écrit ses motifs, qu'il cite des autorités et des précédents à l'appui de son appel et qu'il présente une motion pour qu'on donne instruction au comité susdit d'examiner la décision et d'en faire rapport à la Chambre. Le comité devrait se composer de députés dont la connaissance de la procédure est reconnu et exposer en détail, dans son rapport, les raisons à l'appui du maintien ou du rejet de la décision de l'Orateur. Grâce à cette pratique, l'illusoire méthode actuelle ferait place à des appels d'un caractère sérieux.

Débats—Session en trois parties—Jour des députés

46. C'est en 1927 qu'on adoptait en cette Chambre le principe de la limitation de la durée des discours, en édictant l'article suivant:

> "Nul député, sauf le premier ministre et le chef de l'Opposition, ou un ministre proposant un ordre du jour inscrit au nom du Gouvernement et le député lui faisant immédiatement réponse, ou un député qui fait une motion de défiance au Gouvernement et un ministre lui faisant réponse, ne doit parler pendant plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat".

Cet article du Règlement semble avoir donné satisfaction, en général. La seule objection qu'on ait opposée à la limite de quarante minutes, c'est qu'elle porte certains députés à parler plus longtemps qu'ils ne le feraient autrement. On a proposé d'abréger la durée-limite après un débat de plusieurs jours, et aussi de la modifier pour la discussion en comité plénier, en comité des subsides ou en comité des voies et moyens.

47. Le comité chargé d'aider l'Orateur à faire la revision du Règlement en 1944 a recommandé "qu'en comité plénier, en comité des subsides, ou en comité des voies et moyens, aucun député ne parle plus d'une fois sur une motion ou un article particulièrement à l'étude, ni plus de vingt minutes à la fois; mais son droit de poser des questions sur l'objet de la motion ou de l'article à l'étude ne sera pas, de ce fait, restreint". La Chambre ne s'est pas prononcée sur le rapport du Comité qui renfermait cette recommandation, et depuis on a formulé d'autres propositions à cet égard. On a proposé, entre autres choses, de maintenir la règle des quarante minutes pendant deux séances, puis de réduire la durée des discours à vingt minutes, et aussi, dans le cas des discours écrits, d'en autoriser la lecture pour dix minutes seulement.

48. Au Royaume-Uni il n'y a pas de restriction sur la durée des discours, mais on observe strictement la règle de la pertinence dans la discussion, et la session est divisée en trois parties. De l'ouverture de la session, qui a lieu vers le 1er novembre, jusqu'à Pâques les mesures du Gouvernement jouissent de la priorité à toutes les séances, sauf le mercredi et le vendredi après-midi; le mercredi, les avis de motion et les bills d'intérêt public présentés par les députés ont la priorité. Après Pâques, les mesures du Gouvernement passent en premier lieu à toutes les séances, sauf les premier, deuxième, troisième et quatrième vendredis et les troisième, quatrième, cinquième et sixième vendredis après le dimanche de la Pentecôte. Après la saison de la Pentecôte (il y a cinquante jours entre Pâques et la Pentecôte. En 1947, Pâques tombait le 6 avril et la

Pentecôte, le 25 mai), on aborde les bills d'intérêt public présentés par les simples députés, dans l'ordre de leur priorité, et les rapports qui n'ont pas déjà été pris en considération.

49. Ce partage de la session en trois parties permet au Gouvernement de présenter ses mesures importantes au cours de la première phase, quitte à en différer l'étude jusqu'à la deuxième ou la troisième phase. Les députés ont ainsi amplement le temps de les examiner. Nous pourrions partager nos sessions de la manière suivante:

(1) Du 25 octobre à Noël; (2) de Noël à Pâques; (3) de Pâques à la prorogation.

Pendant la première partie de la session, nous pourrions terminer le débat sur l'Adresse; adopter les bills non contentieux; présenter les longs projets de lois de caractère controversable, leur faire franchir l'étape de la première lecture et étudier les avis de motion des députés. Au cours de la seconde phase, la Chambre pourrait passer à l'étude des crédits et des mesures du Gouvernement qui ont déjà subi leur première lecture. En cas d'urgence, le Gouvernement pourrait également présenter de nouveaux projets de loi et leur faire franchir toutes les étapes. Durant la troisième phase, le budget serait déposé. Comme Pâques tombe d'ordinaire au début d'avril, soit vers le commencement de l'année financière, le ministre des Finances ne saurait trouver de meilleur moment pour faire son exposé annuel.

50. Dans notre Chambre, l'ordre des travaux est déterminé par l'article 15 du Règlement, qui accorde la priorité aux propositions des députés les lundis et mercredis pendant toute la session, et le jeudi des quatre premières semaines de la session. Le Gouvernement jouit de la priorité les mardis et vendredis, ainsi que les jeudis après les quatre premières semaines. Cette façon de procéder est modifiée au moyen d'une simple motion, alors qu'approche la fin de la session. La différence entre notre procédure et celle du Royaume-Uni, c'est qu'à Westminster le Gouvernement a plus de temps à sa disposition. Ceci est inévitable car, en général, les mesures législatives présentées à la Chambre sont d'initiative ministérielle. Voici comment s'exprime sir Gilbert Campion au sujet des jours consacrés aux mesures des députés:

"Il est peut-être inévitable qu'en temps de crise, étant donné l'effort alors exigé de la Chambre, les députés soient obligés de renoncer à leurs droits en tout ou en partie. En 1928-1929, en 1929-1930 et en 1934-1935, on a employé tout le temps réservé aux mesures des députés, et pendant environ la moitié des autres sessions de l'entre-deux-guerres on a plus ou moins restreint ce privilège. Il est généralement reconnu, du moins en théorie, qu'on doit réserver certaines périodes à l'étude des mesures des députés. Les modifications d'ordre législatif qui ne cadrent pas avec le programme d'un parti quelconque, les opinions qui peuvent être assez répandues mais qui n'ont aucune valeur politique, des idées sur "l'économie de la lumière du jour" ou la réglementation des paris, sont autant de sujets de motions présentées par les députés en premier lieu ou pas du tout. Cependant, il y a lieu de se demander si on fait le meilleur usage possible de ce privilège. On prétend couramment que les motions et les projets de loi présentés par les députés émanent souvent des bureaux des Whips des principaux partis et que la façon de leur accorder la priorité par vote encourage cet état de choses. Par ailleurs, on prétend aussi que ce privilège sert à exposer des idées excentriques qui n'intéressent que fort peu l'ensemble de la Chambre, et c'est pourquoi on a souvent eu recours au vote pour mettre fin aux soirées réservées à la discussion de mesures présentées par des députés."

51. Je n'irai pas jusqu'à dire que ces motions sont de caractère excentrique, car je sais que plusieurs de celles qu'on a inscrites à notre *Feuilleton* étaient raisonnables et intéressantes, mais il faut bien comprendre que la Chambre des communes n'est pas un lieu pour la discussion de simples hypothèses. Les

représentants élus par le peuple sont chargés de remplir les principales fonctions de la Chambre, soit le contrôle des finances, l'élaboration et le contrôle d'une ligne de conduite, l'adoption de mesures législatives. Toutefois, les simples députés jouissent de droits qu'on ne saurait méconnaître. et le temps qui leur est attribué à la Chambre permet de soulever des questions et de présenter des bills pour lesquels le Gouvernement ni l'Opposition ne veut trouver des facilités à même ce qui lui revient. Cependant, il faut accepter certaines restrictions si nous songeons que la Chambre est un corps représentatif plutôt qu'un corps exécutif. Si chacun des 225 simples députés sur un total de 245 obtenait plus de temps que les 19 ministres, le but de la convocation du Parlement serait contrarié. Le Gouvernement doit posséder la priorité pour la présentation et l'étude de ses projets de loi. Il est difficile de préciser quelles sont les mesures à envisager en l'espèce et un comité spécialement désigné à cette fin devrait, à mon sens, accorder à la question une attention toute particulière.

52. Il arrive parfois que les députés désirent discuter quelque rapport important ou faire des observations sur la conduite du Gouvernement en ce qui concerne un livre blanc ou un événement récent, mais ils n'ont pas le loisir de le faire, aucun avis de motion à cet égard ne figurant au *Feuilleton*, déjà surchargé de projets de loi ou de résolution. On sait qu'aucune discussion ne peut avoir lieu lorsque le président de la Chambre n'est saisi de rien. La Chambre des communes britannique a trouvé une solution pratique à ce problème. Le chef de l'Opposition confère avec le leader de la Chambre sur l'opportunité de fixer un certain jour pour discuter la question. Si ce dernier consent que cette discussion ait lieu, les whips consultent les membres de leurs partis respectifs afin d'en fixer la date la plus acceptable. On arrête ensuite un jour au cours duquel l'étude des affaires inscrites au *Feuilleton* est suspendue. Nos députés pourront voir s'ils peuvent adopter cette méthode qui n'exige pas de modifications à notre Règlement.

Pas de suspension à 6 heures

53. A la Chambre britannique, la séance n'est pas suspendue entre six heures et huit heures du soir. La Chambre est convoquée pour trois heures moins le quart et siège jusqu'à onze heures et demie, soit pendant huit heures et quarante-cinq minutes. Nos séances se tiennent de trois heures à six heures et de huit heures à onze heures, ce qui ne représente que six heures. Nous essayons de nous rattraper dans les derniers jours de la session en siégeant dix heures par jour pendant deux ou trois jours, mais le cas étant exceptionnel, il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

J'incline fortement vers la méthode britannique qui, selon moi, nous permettrait d'abréger nos sessions. Celles-ci durent en moyenne 125 jours de séance. Si nous récupérions deux heures par jours de séance, nous pourrions travailler 250 heures de plus par session, soit 31 journées de huit heures ou un mois par session.

Le quorum de notre Chambre n'étant que de 20 membres, il y aurait toujours assez de députés, entre six heures et huit heures, pour expédier certaines affaires autres que la présentation de motions ou d'amendements. L'édifice contient un restaurant et un cafétéria, où les députés peuvent aller prendre leurs repas, à tour de rôle, pendant la séance; c'est ainsi qu'on procède à Westminster, à l'heure du thé ou lorsque la séance se prolonge jusqu'à une heure avancée.

54. On devrait installer dans l'immeuble un système de télétype au moyen duquel des indications sur ce qui se passe à la Chambre pourraient être transmises aux bureaux des ministres, des chefs des partis de l'opposition, des whips et des leaders du Sénat, à la galerie de la presse, au restaurant, au cafétéria et au foyer central. Le circuit pourrait être étendu, au besoin.

Ceci permettrait aux personnes absentes de la séance à cause de leurs fonctions officielles, ou pour tout autre motif, de se tenir au courant du travail de la Chambre. Il serait relativement peu coûteux d'installer un système semblable à ceux dont il est fait usage chez les courtiers, aux aéroports ou dans les grands hôtels, auquel s'ajouteraient des projections sur écran "Trans-Lux", sans que la Chambre en soit incommodée. Il y a lieu d'étudier plusieurs façons de communiquer les renseignements à un certain circuit. En outre, ces appareils pourraient servir à communiquer des renseignements importants de l'extérieur. J'ai vu une installation de ce genre au restaurant de la Chambre du Royaume-Uni.

On m'apprend qu'une maison canadienne serait en mesure d'aménager un circuit de transmission dans quatorze pièces, en plus de l'écran "Trans-Lux", qui serait installé au Restaurant, au coût mensuel de $825 environ pendant la session. Le système serait désaffecté pendant l'intersession. Les frais d'aménagement seraient définitifs et atteindraient $320 une fois pour toutes. Le matériel nécessaire est présentement disponible au Canada.

Un comité de la Chambre pourrait étudier sérieusement cette question.

55. Nous cherchons en ce moment à trouver des moyens susceptibles d'accélérer la marche des affaires courantes et de prévenir les pertes de temps. Il faut admettre que nous avons jusqu'ici conduit nos sessions sans trop nous presser, l'administration de la chose publique n'ayant pas toujours été aussi compliquée qu'aujourd'hui. Notre Règlement a été adopté quand le Dominion ne comptait que quatre provinces et que la Chambre en était toujours au système bi-partite. Nous n'avions participé à aucune guerre. Nos finances n'occasionnaient pas beaucoup de difficultés et par conséquent les sessions duraient en moyenne deux ou trois mois. Les indemnités parlementaires, fixées à $1,000.00 par année, semblaient généreuses à l'époque. Les députés avaient donc tout loisir de remplir leurs fonctions parlementaires. Songeons à ce qui se produit aujourd'hui, après quatre-vingt ans de vie nationale. La situation est tellement différente qu'on pourrait presque croire qu'il ne s'agit plus du même pays. Certains députés habitent à plus de deux mille milles d'Ottawa. Tant que durent les sessions, ils doivent résider dans la Capitale, loin de leur foyer, négligeant ainsi, quand ils ne les abandonnent pas tout à fait, les professions ou les entreprises dont ils dépendent pour leur subsistance. Ils tiennent à bien remplir leurs devoirs d'hommes publics et de citoyens, mais ils exigent que le temps de la Chambre soit employé utilement. Prolonger de deux heures les séances quand on peut le faire sans préjudice de leur commodité personnelle ou de celle de la Chambre, c'est faire appel, à coup sûr, à leur patriotisme et à leur sens du devoir. Je suis d'avis que cette proposition mérite un examen des plus attentifs.

Modifications proposées au règlement

56. Très peu de modifications seront nécessaires si la Chambre accepte les propositions contenues dans le présent rapport.

On peut constituer un comité chargé d'étudier les crédits sur simple motion, après avis, de la même façon que sont nommés les comités spéciaux ou élus, mais si la Chambre estime qu'il vaut mieux en faire un comité permanent elle peut modifier l'article 63 du Règlement en adoptant la motion suivante:

> "Que l'article 63 du Règlement soit modifié par l'addition de ce qui suit, après l'alinéa *l*):
>
> "*m*) Le budget des dépenses (nombre des membres: 35; quorum: 10)"

Je laisse aux honorables députés le soin de changer, s'ils le jugent opportun, le nombre des membres de ce comité.

57. En ce qui concerne le discours budgétaire du ministre des Finances sur la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil ou en comité des voies et moyens, nul article spécial n'est requis. Le ministre a le droit de prononcer ce discours soit à la Chambre, soit en comité.

58. Quant aux questions, il suffira, si l'on donne suite à ma proposition, de placer les mots "questions en vue d'une réponse orale" en tête de l'ordre du jour prévu à l'article 15 du Règlement. Il faudra, à cette fin, proposer l'amendement suivant:

"Que l'article 15 soit modifié, de façon que les mots "questions en vue d'une réponse orale" figurent au *Feuilleton* immédiatement après les affaires de routine et obtiennent la priorité sur tous les autres ordres à chaque séance de la Chambre."

La disposition suivante pourra constituer l'alinéa *a*) du paragraphe (1) de l'article 44:

"*a*) Les questions ne doivent pas être précédées de la lecture de télégrammes, d'extraits de journaux, de lettres ou de préambules. Les réponses orales peuvent être suivies immédiatement d'au plus trois questions supplémentaires, destinées à élucider les renseignements fournis par le ministre, sans donner lieu à des commentaires ni à des débats."

La disposition suivante pourra constituer l'alinéa *b*) du paragraphe (1) de l'article 44:

"Les questions exigeant une réponse orale sont abordées le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, après qu'ont été expédiées les affaires de routine. Toutefois, nulle question ne doit être abordée après quatre heures, sauf celles qui n'ont pas reçu de réponse par suite de l'absence du ministre auquel elles sont adressées."

L'alinéa *b*) deviendrait l'alinéa *c*).

59. Quant à l'ajournement de la Chambre pour la discussion d'une question pressante d'intérêt public, la Chambre, si elle accepte ma proposition, peut adopter la motion suivante:

"Que l'article 31 du Règlement soit modifié par l'addition des mots suivants, au paragraphe (5):

"Si la motion reçoit l'appui nécessaire, ou si la Chambre décide de l'autoriser, elle doit être réservée jusqu'à huit heures le même jour."

60. L'article 12 du Règlement permet actuellement aux honorables députés d'en appeler des décisions de l'Orateur. Voici le premier paragraphe de cet article:

"L'Orateur maintient l'ordre et le décorum. Il statue sur les questions d'ordre, sauf appel à la Chambre, sans débat. En expliquant une question d'ordre ou de pratique, il indique la règle ou l'autorité qui s'applique en l'espèce."

Si la Chambre décide d'abolir ce recours, elle peut adopter la motion suivante:

"Que l'article 12 soit modifié en retranchant du paragraphe (1) les mots "sauf appel à la Chambre, sans débat".

Si les honorables députés décident que le comité permanent des privilèges et des élections doit être saisi de l'appel, ils peuvent adopter l'article suivant du Règlement:

"Lorsqu'un député est d'avis qu'une décision rendue par l'Orateur n'est pas conforme au Règlement, aux précédents ou à la pratique générale de la Chambre, il peut donner avis qu'à la prochaine séance il

proposera le renvoi de la décision au comité des privilèges et des élections. Cette motion doit exposer en détail les raisons qui militent en faveur d'une revision de la décision, et citer l'article du Règlement, les précédents et les autorités à l'appui. Elle est mise aux voix sans débat. Une fois que le comité aura déposé son rapport, la Chambre votera sur ce dernier, sans débat.

61. Pour empêcher la suspension de la séance de 6 heures à 8 heures du soir, il faudrait abroger le paragraphe (1) de l'article 6 du Règlement ainsi conçu:

"(1) Si, à six heures du soir, sauf le mercredi, les affaires du jour ne sont pas terminées, l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures."

On peut proposer un amendement tendant à supprimer le paragraphe précité, au moyen de la motion suivante:

"Que le paragraphe (1) de l'article 6 du Règlement soit retranché."

62. Pour changer la limite de temps imposée aux orateurs, il faudrait modifier l'article 37 du Règlement par l'addition de ce qui suit:

"(2) Quand une question a fait l'objet d'un débat ininterrompu pendant deux séances, aucun député, sauf ceux qu'exempte le paragraphe (1) du présent article, ne peut prononcer un discours de plus de vingt minutes à la fois sur ladite question. Si un député lit son discours, il ne peut adresser la parole pendant plus de dix minutes sur la question à l'étude.

(3) En comité plénier, en comité des subsides ou en comité des voies et moyens, aucun député ne doit parler pendant plus de vingt minutes à la fois sur une motion, une disposition ou un article particulier qui est à l'étude."

Conclusion

63. J'ai examiné notre procédure du point de vue des fins diverses auxquelles elle est censée servir, mais je voudrais dissiper l'idée que le règlement de la Chambre est établi par l'Orateur ou que j'ai l'intention de donner à cette Assemblée des formes radicalement modernes. Je n'ai pas l'autorité requise pour édicter des articles du Règlement. Ce rôle appartient à la Chambre. Mes fonctions consistent dans l'application du Règlement, le maintien de l'ordre et du décorum, la surveillance de l'administration des affaires de la Chambre. Je propose certaines modifications au Règlement après avoir bien pesé les critiques générales formulées à l'égard du Parlement par des députés, par la presse et par des particuliers de marque. Je ne doute pas que nos normes ne soient supérieures à celles des assemblées représentatives d'autres pays. La Chambre accomplit un travail considérable à chaque session, ce qui fait grand honneur à nos députés. Nous pourrions cependant améliorer quelque peu notre procédure. Des règles de pratique s'imposent, mais il faut éviter de multiplier les articles du Règlement. On doit toujours faire état des circonstances. Il n'y avait aucun règlement à la Chambre des communes britannique avant 1707; de 1715 à 1821, c'est-à-dire durant le XVIIIe siècle, il n'existait que trois articles, contre 93 aujourd'hui. Chez nous, le Règlement comprend 81 articles visant les affaires publiques, 10, le personnel, 30, la procédure relative aux bills d'intérêt privé et 9, la bibliothèque du Parlement.

Les députés se sont toujours élevés contre le caporalisme sous toutes ses formes. Ils n'ont jamais aimé les restrictions imposées par des règles précises et susceptibles d'entraver leur liberté, de les priver de leur facilité d'adaptation

à des conditions nouvelles et changeantes ou à des concours de circonstances exceptionnels, règles qui pourraient restreindre, plutôt que sauvegarder, leurs privilèges.

64. Les députés eux-mêmes doivent réglementer les délibérations de la Chambre des communes. Le Règlement ne vaut que dans la mesure où tous ceux qui en relèvent sont de bonne volonté. La Chambre doit compter sur la bienveillance de ses membres et sur le consentement général à l'application de la règle exigeant que chacun s'en tienne strictement au sujet du débat. Sans désir de coopération parmi ses membres, la Chambre des communes court le risque de s'aliéner le respect de la nation. Si la procédure ne facilite pas l'application du principe de l'égalité des députés, de la liberté de parole, du gouvernement majoritaire et du droit de la minorité à une expression adéquate de ses vues, notre système de gouvernement représentatif accuse une imperfection sérieuse.

65. Toutes les propositions que j'ai faites dans le présent rapport, ou certaines d'entre elles, recevront peut-être l'approbation des honorables députés. Par contre, quelques-uns pourraient avoir des doutes sur l'effet de ces suggestions, dans la pratique. En conséquence, je me permets de signaler à la Chambre que, dans ce dernier cas, les modifications pourraient être mises à l'essai durant une session. Si, pendant cette période, le changement assure une plus grande efficacité et fonctionne à la satisfaction des députés, nous pourrions le maintenir à titre définitif. Dans le cas contraire, les nouvelles dispositions expireraient à la fin de ladite session et la Chambre reviendrait à l'ancienne pratique.

GASPARD FAUTEUX,

Orateur.

AMPLIFICATION DE LA VOIX À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Depuis mon élection à la présidence, j'ai toujours cherché le moyen d'améliorer les conditions acoustiques de la Chambre. J'ai vu fonctionner les installations phoniques de l'Assemblée des Nations Unies, à Lake-Success (N.-Y.), dans la ville de New-York, au Capitole de La Havane et dans plusieurs endroits du même genre aux Etats-Unis et au Canada. Au mois de septembre dernier, j'ai examiné, à Londres, les appareils mis à l'essai dans la Chambre des communes du Royaume-Uni et j'ai consulté M. N. Sizer, l'architecte occupé au projet d'amplification de la voix pour les Communes, qui siègent actuellement dans la Chambre des Lords. On a installé, au centre de cette dernière, un microphone à ruban, descendant du plafond jusqu'à 9 pieds environ du rez-de-chaussée et alimentant un amplificateur situé en dehors de la Chambre, lequel à son tour alimente des haut-parleurs à bobine mobile placés à des intervalles égaux autour des bancs de la Tribune de la presse. Comme les leaders du gouvernement et de l'opposition se trouvaient directement au-dessous de la Tribune de la presse, il a été jugé qu'on pourrait les entendre sans dispositifs électriques qui seraient requis pour les discours des députés plus éloignés de cette tribune. Cette méthode a donné satisfaction assez longtemps, mais le ministre des Travaux publics, vu les plaintes formulées de temps en temps, a introduit un autre microphone pour obtenir un plus vaste captage, ce qui a été réalisé de façon satisfaisante.

La Chambre a alors demandé qu'il devienne possible aux députés les plus éloignés d'entendre les discours des principaux membres du gouvernement et de l'opposition. On a donc suspendu au-dessus du bureau un microphone à ruban, desservant, au moyen d'un amplificateur, des haut-parleurs placés sur le plancher et suivant l'alignement des bancs.

Cette méthode, employée durant quelque trois ans, a donné raisonnablement satisfaction, mais on a demandé de nouveau un réseau couvrant toute la Chambre. Pendant et depuis les vacances parlementaires de l'été de 1947, des maisons occupées à la reproduction du son ont fait des expériences en vue de découvrir le meilleur système que la science et l'ingéniosité modernes puissent offrir. Ces expériences sont actuellement contrôlées par un comité de la section du conseiller technique en chef du ministère des Travaux publics, où sont représentés: le laboratoire physique national, la Building Research Station Acoustic Station, le service de recherches de la British Broadcasting Corporation et le service du génie civil au ministère des Travaux publics.

A date, deux méthodes ont été mises à l'essai, dont l'une utilise un tube acoustique fabriqué par la *Re-Diffusion Ltd.*, et l'autre, les haut-parleurs en suspension de la *Standard Telephones and Cables Ltd.* La première de ces méthodes offre des possibilités, mais nécessitera des expériences et des recherches multiples, car, à l'usage, elle a donné des résultats assez bons du côté de l'opposition. Le second procédé, celui de la *Standard Telephones and Cables*, retiré par la compagnie elle-même, laissait à désirer.

On envisage actuellement, à titre d'expérience, l'installation d'un système mis au point par la *Tannoy Products Ltd.* et sur lequel on fonde certains espoirs.

On placera un assez grand nombre de microphones pour qu'un flot suffisant d'énergie sonore atteigne l'amplificateur, qui alimentera les haut-parleurs à petite bobine mobile, fixés dans la boîte à feuilletons à l'arrière des bancs. On assurera ainsi une distribution raisonnable du son près des députés, qui se trouveront tous à proximité relative d'un microphone. Les haut-parleurs voisins du microphone dans lequel parlera le député recevront une énergie sonore réduite, grâce à un dispositif de réglage qui en diminuera l'intensité; de plus, les microphones, placés au delà du passage transversal qui divise la Chambre en deux, fourniront aux haut-parleurs situés en deçà de ce passage une énergie sonore de pleine intensité, et inversement.

Ce projet est fort prometteur, et on a fait de nombreuses recherches dans la fabrication de microphones et de haut-parleurs spéciaux pour permettre la solution, avec des chances raisonnables de succès, d'un problème aussi complexe que celui de l'amplification de la voix à la Chambre des communes.

Il est trop tôt pour faire connaître les résultats de cette méthode, mais, si elle s'avère satisfaisante, la question de laisser l'équipement en place en vue d'essais d'ensemble prolongés sera mise à l'étude, et, si ces essais donnent de bons résultats, on cherchera à obtenir de l'Orateur l'autorisation de ne rien déplacer jusqu'à ce que l'installation devienne permanente.

M. N. Sizer, à qui je suis redevable des renseignements qui précèdent, reconnaît que le meilleur moyen d'obtenir d'une installation de ce genre un rendement parfait serait que le député qui a la parole monte sur une tribune munie d'un microphone, mais la tradition de la Chambre ne permet pas une telle pratique. Il faut concevoir une façon de procéder qui tienne compte des règles habituelles de la procédure parlementaire anglaise et des conditions qui naissent des bruits éloignés pendant un discours.

Les savants et les ingénieurs n'ont pas encore découvert la perfection dans le domaine de l'amplification de la voix, mais leurs recherches constantes permettent de croire qu'ils y parviendront. Leurs essais à Westminster, que je suis de très près, marqueront un pas dans la bonne voie. Si la science réussit à découvrir une méthode appropriée à nos conditions, je suis convaincu que cette Chambre en fera l'essai.

Nous faisons des progrès sous ce rapport, mais il nous faut éviter d'adopter une technique susceptible de nuire aux délibérations de la Chambre. Si nous acceptions les procédés actuellement en usage en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, nous aurions un système d'une trop grande sonorité ou une installa-

tion qui défigurerait l'ornementation architecturale de cette enceinte et détruirait son caractère de Chambre du Parlement. Je préférerais attendre que la science de l'amplification artificielle de la voix fût plus avancée; elle progresse rapidement en Angleterre, et j'ai bien l'espoir que les essais qui se font actuellement à Westminster donneront satisfaction. Si tel est le cas, il n'y a aucune raison pour que notre Chambre n'accepte pas une semblable méthode.

GASPARD FAUTEUX,
Orateur.

La Chambre s'ajourne alors à 5 heures et 45 minutes de l'après-midi, jusqu'à trois heures de l'après-midi lundi prochain.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 8 DÉCEMBRE 1947

PRIÈRES.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés sous le régime de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 159/3240, approuvé le 13 août 1947: relatif à la formation des anciens combattants totalement ou partiellement aveugles.

Arrêté en conseil C.P. 3597, approuvé le 5 septembre 1947: relatif aux dates de licenciement des membres des forces armées pour les fins de traitements médicaux (Versions française et anglaise).

Aussi,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4329, approuvé le 24 octobre 1947: relatif au temps qu'un ancien combattant consacre à sa formation professionnelle dans une faculté de médecine ou d'art dentaire.

Arrêté en conseil C.P. 4559, approuvé le 7 novembre 1947: relatif à l'octroi de secours aux anciens combattants-agriculteurs dans les zones de blé de printemps aux termes de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Arrêté en conseil C.P. 4653, approuvé le 14 novembre 1947: relatif aux dates à compter desquelles les membres des forces navales, militaires ou aériennes du Canada, permanentes ou provisoires, cessent d'être en activité de service pour les fins de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.

Et aussi,—Etat financier aux termes de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1947. (Versions française et anglaise).

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Communiqué à la presse du discours sur les tarifs douaniers et le commerce prononcé à la radio, à Londres, Angleterre, le 17 novembre 1947, par le Premier ministre du Canada.

Aussi,—Acte final de la deuxième session de la Commission préparatoire de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, tenue à Genève du 10 avril au 30 octobre 1947, et documents connexes. (Recueil des traités 1947, No 27.) Textes français et anglais.

Aussi,—Liste V jointe à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce négocié au cours de la deuxième session de la Commission préparatoire des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, tenue à Genève du 10 avril au 30 octobre 1947. Textes français et anglais.

Aussi,—Communiqué de presse, en date du 17 novembre 1947, relatif à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. (Versions française et anglaise).

Aussi,—Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (textes français et anglais), en quatre volumes, comme suit:

Volume 1—Acte final de la deuxième session de la commission préparatoire de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi; Clauses générales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Volume 2—Liste de concessions tarifaires: Commonwealth d'Australie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Etats-Unis du Brésil, Birmanie, Canada, Ceylan, République du Chili.

Volume 3—Liste de concessions tarifaires: République de Chine, République de Cuba, République tchécoslovaque, Union française.

Volume 4—Liste de concessions tarifaires: Inde, Nouvelle-Zélande, Royaume de Norvège, Pakistan, Rhodésie du Sud, Union économique libano-syrienne, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique; ainsi que le Protocole d'application provisoire.

Aussi,—Rapport sur la vérification des comptes de la Commission du district fédéral pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Aussi,—Copie d'arrêtés en conseil relatifs à des changements ministériels et autres, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3573, approuvé le 2 septembre 1947: nomination de l'honorable Milton Fowler Gregg, membre du conseil privé du Roi pour le Canada, comme ministre des Pêcheries, succédant à l'honorable H. F. G. Bridges, décédé.

Arrêté en conseil C.P. 4443, approuvé le 30 octobre 1947: nomination de Ralph Maybank, écuyer, M.P., C.R., comme adjoint parlementaire du ministre de la Santé nationale et du bien-être social.

Arrêté en conseil C.P. 4444, approuvé le 30 octobre 1947: nomination de Walter E. Harris, écuyer, M.P., comme adjoint parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Arrêté en conseil C.P. 4445, approuvé le 30 octobre 1947: nomination de Paul-Emile Côté, écuyer, M.P., comme adjoint parlementaire du ministre du Travail.

Arrêté en conseil C.P. 4446, approuvé le 30 octobre 1947: nomination de Robert McCubbin, écuyer, M.P., comme adjoint parlementaire du ministre de l'Agriculture.

Arrêté en conseil C.P. 4447, approuvé le 30 octobre 1947: nomination de Gleason Belzile, écuyer, M.P., comme adjoint parlementaire du ministre des Finances.

Arrêté en conseil C.P. 4448, approuvé le 30 octobre 1947: nomination de Robert H. Winters, écuyer, M.P., comme adjoint parlementaire du ministre du Revenu national.

Aussi,—Copie d'une radio-émission relative aux accords commerciaux, etc., par l'honorable Douglas Abbott, ministre des Finances, le 17 novembre 1947.

Aussi,—Copie des arrêtés en conseil adoptés sous le régime de la Loi sur le contrôle des changes, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4678, approuvé le 12 novembre 1947: concernant le contrôle des ressources en changes du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 4858, approuvé le 26 novembre 1947: suppression de certains articles de l'Annexe VII des Règlements sur le contrôle des changes.

Aussi,—Notes explicatives sur les restrictions à l'importation; les voyages par les résidents du Canada; les restrictions frappant les voyages; mesures d'imposition projetées. (Versions française et anglaise).

Aussi,—Rapport des réunions entre les délégués de la Convention nationale de Terre-Neuve et les représentants du gouvernement du Canada, tenues à Ottawa du 25 juin au 29 septembre 1947—Résumé des délibérations et Appendices, Parties 1 et 2.

Aussi,—Copie des termes supposés constituer une base équitable et juste en vue de l'union de Terre-Neuve au Canada, au cas où la population de Terre-Neuve désirerait faire partie de la Confédération. (Versions française et anglaise).

Et aussi,—Copies, en anglais et en français, des "Lettres patentes constituant la charge de Gouverneur général du Canada applicables à partir du 1er octobre 1947, avec, en annexe, le texte des documents relatifs à la charge de Gouverneur général du Canada et applicables antérieurement au 1er octobre 1947"; et d'un communiqué de presse explicatif donné par le Premier ministre le 1er octobre 1947.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3579, approuvé le 5 septembre 1947: nomination de Robert Broughton Bryce comme gouverneur suppléant de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, en remplacement de Graham Ford Towers, qui avait été nommé par l'arrêté en conseil C.P. 983 du 15 mars 1946.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la royale Gendarmerie à cheval du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Aussi,—Copies des règlements et ordonnances de la Commission canadienne du blé prescrivant la distribution, par ladite commission, du surplus provenant de ses opérations durant les campagnes agricoles de 1940-41-42-43-44.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2379, approuvé le 17 juin 1947: concernant la forme et la teneur des certificats de producteur pour la récolte de 1947.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté sous le régime de la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1097, approuvé le 25 mars 1947: concernant la constitution en corporation des *Trans-Canada Airlines (Atlantic) Limited.*

Et aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté aux termes de la Loi de l'aéronautique (1944), comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2325, approuvé le 13 juin 1947: modification des règlements de 1948 sur l'aéronautique relativement à la nationalité et aux marques d'immatriculation des aéronefs.

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Règlements édictés et approuvés sous le régime de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, pour la période du 11 avril au 12 novembre 1947, constituant un amendement aux règlements de 1946 sur l'assurabilité contre le chômage, dispensant de l'assurabilité les artistes de la radio, en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 3844, approuvé le 23 septembre 1947. (Versions française et anglaise).

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars 1946. (Version française).

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'Agriculture pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Et aussi,—Rapport des conventions conclues en vertu de la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, modifiée, pour l'année financière terminée le 31 mars 1947. (Versions française et anglaise).

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du secrétaire d'Etat pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Aussi,—Rapport du commissaire des brevets pour l'année financière terminée le 31 mars 1947. (Versions française et anglaise).

Aussi,—Rapport, en date du 20 août 1947, sur la vérification des livres du Séquestre (Ordonnance du traité de paix de 1920), pour l'année terminée le 31 décembre 1946, effectuée par MM. Price, Waterhouse et compagnie, comptables licenciés, de Montréal.

Et aussi,—Rapport, en date du 3 septembre 1947, sur la vérification des livres du Séquestre (1939), pour l'année terminée le 31 décembre 1946, effectuée par MM. Price, Waterhouse et compagnie, comptables licenciés.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1947,—Etat indiquant:—1. Quelles sont les propriétés situées dans la ville d'Ottawa, ou dans une périphérie de dix milles des limites de la ville, qui appartiennent au gouvernement fédéral ou sont louées par lui?

2. Quelle superficie en pieds carrés occupe-t-il dans chaque propriété?

3. Quel est le loyer ou quel est le coût d'entretien, dans le cas de chaque propriété?

4. Quels sont les édifices qui fournissent les services du concierge?

Aussi,—Rapport supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1947,—Etat montrant:—Quels sont les montants qui ont été payés à M. Fernand Choquette, C.R., avocat au Barreau de Québec, à titre d'agent des différents ministères du gouvernement pour chaque année, de 1939 à 1947 inclusivement?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai 1947,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des avocats dans la province de Québec qui ont reçu des honoraires du gouvernement fédéral, ou de l'une quelconque de ses commissions, du 1er janvier 1936 à date?

2. Quels montants ont été payés à chacun, en quelle année, et pour quels services?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai 1947,—Etat montrant:—1. Depuis 1939, le gouvernement a-t-il versé, pour des annonces, certains montants d'argent à *La Frontière* et à la *Rouyn-Noranda Press*, de Rouyn?

2. Dans l'affirmative, quels montants a-t-il versés à chacun?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 juin 1947,—Copie de tous télégrammes, lettres, contrats ou autres documents reçus par tout ministère du gouvernement, depuis le 1er avril 1947 jusqu'à date, de la part de sociétés, compagnies ou autres employeurs, concernant la venue au Canada, en vue d'y travailler, de personnes provenant de camps de personnes déplacées.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'année financière expirant le 31 mars 1947.

Aussi,—Etat des pensions, allocations, gratifications, ainsi que du Compte de pension des services permanents aux termes des alinéas *a*), *b*) et *c*) de l'article 57 de la Loi des pensions de la milice, chapitre 10, Statuts du Canada, 1946, pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Aussi,—Ordonnances et règlements de la Marine royale canadienne (aux termes de l'article 40 de la Loi sur le service naval).

Aussi,—Ordonnances et règlements pour l'armée canadienne (aux termes de l'article 141 de la Loi de la milice).

Aussi,—Ordonnances et règlements pour le Corps d'aviation royal canadien (aux termes de l'article 16 de la Loi sur le Corps d'aviation royal canadien).

Et aussi,—Ordonnances et règlements relatifs à la Marine royale canadienne, à l'Armée canadienne et au Corps d'aviation royal canadien (aux termes de l'article 40 de la Loi sur le service naval, de l'article 141 de la Loi de la milice et de l'article 16 de la Loi sur le Corps d'aviation royal canadien).

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Revenu national pour l'année financière expirant le 31 mars 1947, contenant les tableaux et états relatifs à la douane, l'accise et l'impôt du Canada, compilé d'après les comptes rendus officiels (Versions française et anglaise).

Il dépose aussi sur la Table,—Etats concernant l'exportation du pétrole et du bois à pâte; la convention relative à l'impôt sur le revenu entre le Canada et le Royaume-Uni; la convention sur les droits successoraux entre le Canada et le Royaume-Uni; et la convention fiscale entre le Canada et les Etats-Unis.

Il dépose aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 février 1947,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou départements, et *a*) la *Massey-Harris Company Limited*, *b*) la *Cockshutt Plow Company*, du 1er sep-

tembre 1939 jusqu'à date, relativement aux allocations spéciales de dépréciation ou aux allocations de dépréciation accélérée à l'égard des usines construites, possédées ou exploitées par ces compagnies au cours de la deuxième guerre mondiale; aussi, copie de tous arrêtés en conseil et contrats s'y rapportant.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juillet 1947,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il de ports de la douane et de l'accise dans chaque province?

2. Combien y a-t-il d'aéroports et d'aérodromes d'entrée et de sortie pour les fins de la douane dans chacune des provinces canadiennes?

3. A quel endroit chacun de ces ports est-il situé?

4. Quels ports de chaque catégorie a-t-on établis depuis le commencement de la guerre?

5. Quelle différence y a-t-il, pour les fins de la douane, entre les termes "aéroports" et "aérodromes"?

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réserves officielles en or et en dollars américains à la fin de chaque mois, du 31 décembre 1945 au 30 novembre 1947 inclusivement.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé des baux de quais, jetées et brise-lames pour l'année civile 1947, aux termes de l'article 18 du chapitre 89, Loi concernant les ports et jetées du gouvernement.

Aussi,—Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Aussi,—Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Et aussi,—Relevé des terres vendues par la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien au cours de l'année terminée le 30 septembre 1947.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Liste des avances de secours consenties à des Indiens, aux termes de l'article 94 *b*) de la Loi des Indiens, chapitre 98, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au Parlement.

Aussi,—Relevé des ventes de terres et des baux annulés aux termes de l'article 64 de la Loi des Indiens, chapitre 98, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au Parlement.

Aussi,—Copies d'arrêtés en conseil modifiant les dispositions de la Loi sur la convention au sujet des oiseaux migrateurs, depuis le dernier rapport au Parlement, aux termes de l'article 1, chapitre 16, Statuts de 1932-33.

Aussi,—Copie d'arrêtés en conseil adoptés aux termes de l'article cinq de la Loi sur les terres fédérales, 1927, chapitre 113, S.R.C., depuis ler dernier rapport au Parlement.

Aussi,—Copies des ordonnances du commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest, depuis le dernier rapport au Parlement, aux termes de l'article 13 du chapitre 142, S.R.C., Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

Aussi,—Liste des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avances de graines de semence, de fourrage et de toute autre aide, avec le détail des acquittements et libérations, aux termes de l'article 2, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-27, Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne.

Aussi,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés aux termes de la Loi fédérale des terres, chapitre 113, article 75, S.R.C., depuis le dernier rapport au Parlement.

Et aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés aux termes de la Loi sur les réserves forestières et sur les parcs, chapitre 78, article 22, S.R.C., depuis le dernier rapport au Parlement.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Etat montrant:—1. A l'égard de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le township de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans les districts des fermes Roseland et Oliver, comté d'Essex, quels sont les frais relatifs (1) aux terrains, (2) aux chemins, (3) aux égouts ou au drainage, (4) aux conduites principales d'eau, (5) à l'électricité et à toutes les autres dépenses d'établissement?

2. Existe-t-il, à l'égard de chaque maison, une estimation du coût des faux frais de l'entreprise, par unité, comprenant *a*) la surveillance des inspecteurs, *b*) les dépenses du bureau régional ou de district?

3. Dans l'affirmative, quel est ce coût par unité?

4. Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé, jusqu'à date, dans les entreprises *a*) du district du township de Sarnia, *b*) des fermes Roseland et Oliver?

5. Quelles sommes, s'il y a lieu, sont encore impayées?

6. Y a-t-il des réclamations pour le compte du gouvernement ou contre lui actuellement en litige? Dans l'affirmative, quels en sont les détails?

7. Des anciens combattants, dans quelque partie du Canada, ont-ils obtenu des contrats d'achat de maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants à un prix inférieur à celui payé par le gouvernement? Dans l'affirmative, quels en sont les détails complets?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 juin 1947,—Etat montrant:—1. Quel est, depuis le 1er janvier 1947, le coût des réparations entreprises à l'égard de chaque maison construite sous l'empire de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

2. Les réparations effectuées avant le 1er janvier 1947 sont-elles comprises dans le coût des maisons ci-dessus? Sinon, quel est le montant de ces réparations?

3. Depuis le 1er janvier 1947, en plus des réparations aux maisons ci-dessus, quels frais d'immobilisations ou autres ont été payées, ou sont ou seront payables, à l'égard des travaux actuellement exécutés dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin 1947,—Etat montrant:—Combien d'anciens combattants ont été établis sur des fermes, sous l'empire de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans chacune des municipalités rurales et des districts d'améliorations locales en Saskatchewan?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport sur la classification des prêts et des dépôts dans les banques à charte du Canada, au 30 septembre 1947. Statuts du Canada, 1944-1945, chapitre 30, article 118 (3).

Aussi,—Dépenses, au 20 novembre 1947, à même le crédit No 74, Dépenses imprévues, Loi des subsides No 5, 1947.

Aussi,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi sur les arrangements entre créanciers et agriculteurs pour l'année financière terminée le 31 mars 1947. Statuts du Canada, 1943, chapitre 26, article 42.

Aussi,—Rapport de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière terminée le 31 mars 1947. Statuts du Canada, 1908, chapitre 57, article 12.

Aussi,—Rapport des vérificateurs sur les opérations de la Commission du prêt agricole canadien, pour l'année financière terminée le 31 mars 1947, comprenant le rapport du fonctionnement de la Loi sur les prêts aux pêcheurs canadiens. S.R.C., chapitre 66, article 14.

Aussi,—Rapport de la Commission du prêt agricole canadien pour la même période.

Aussi,—Amendements aux règlements de la Commission de contrôle des changes. Statuts du Canada, 1946, chapitre 53, article 35 (3).

Aussi,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi de la pension du service civil pour l'année financière terminée le 31 mars 1947. Statuts du Canada, 1947, chapitre 54, article 12.

Aussi,—Rapport sur l'administration des pensions de vieillesse et des pensions de cécité au Canada, sous le régime de la Loi des pensions de vieillesse, chapitre 156, S.R.C., 1927, modifiée, pour l'année financière terminée le 31 mars 1947. (Versions française et anglaise).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 19 juin 1947,—Etat montrant:—Au cours de la période entre les deux guerres mondiales, quelles ont été les pertes subies par les compagnies d'assurance canadiennes et les banques à charte par suite de placements dans des valeurs ordinaires à l'étranger.

M. Mackenzie King propose,—Que le débat sur l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit le premier ordre des affaires lundi, le 8 décembre courant, et que cet ordre soit suivi par les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement, nonobstant toute disposition de l'article 15 du Règlement.

Et un débat s'élevant;

M. Mackenzie King demande à retrancher de ladite motion les mots: "et que cet ordre soit suivi par les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement, nonobstant toute disposition de l'article 15 du Règlement".

Et le débat se poursuivant;

Comme il n'y a pas consentement unanime, le débat reprend sur la motion sous sa première forme.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est adoptée au vote suivant:

Oui:

Messieurs

Abbott,	Beaudoin,	Bertrand (Prescott),	Bowerman,
Archibald,	Beaudry,	Blanchette,	Bradette,
Argue,	Belzile,	Boivin,	Breithaupt,
Arsenault,	Benidickson,	Bonnier,	Brown,
Baker,	Bentley,	Bourget,	Brunelle,

Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Chevrier,
Clark,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Gregg,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Herridge,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Knight,
Knowles,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Mutch,
Nicholson,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pouliot,
Probe,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Strum, Mme
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters,
Wright,
Zaplitny—139.

NON:

Messieurs

Adamson,
Ashby,
Barrett,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Case,
Casselman,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Daniel,
Desmond,
Diefenbaker,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hansell,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Hodgson,
Homuth,
Jackman,
Johnston,
Kidd,
Lennard,
Lockhart,
Low,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
McMaster,
MacNicol,
Manross,
Marshall,
Massey,
Menary,
Merritt,
Miller,
Murphy,
Pearkes,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Shaw,
Smith (Calgary-Ouest),
Stanfield,
Stephenson,
Stokes,
Timmins,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est)—69

M. Mackenzie King propose,—Que mercredi, le 10 décembre et mercredi, le 17 décembre 1947, la Chambre siégera à trois heures de l'après-midi et que les séances, ces jours-là, seront, de toute manière, régies par les mêmes articles du Règlement que celles des autres jours.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération de la motion tendant à présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, en conformité de l'ordre spécial passé aujourd'hui;—

M. Dion propose, appuyé par M. Dickie:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'élevant;

M. Bracken, appuyé par M. Graydon, propose en amendement: Que les mots suivants soient ajoutés à la motion:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne possèdent pas la confiance du peuple canadien."

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné, sur motion de M. Coldwell.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 9 DÉCEMBRE 1947

Prières.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport par Nelson T. Johnson, secrétaire général, sur l'activité de la Commission d'Extrême-Orient, organisme international chargé de formuler les principes sur le gouvernement du Japon, pour la période du 26 février 1946 au 10 juillet 1947, daté à Washington, D.C., le 17 juillet 1947.

M. Harris (*Grey-Bruce*), adjoint parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, dépose sur la Table,—Deuxième rapport de la commision de l'énergie atomique au conseil de sécurité des Nations Unies, 11 septembre 1947.

Aussi,—Accord international concernant les navires-stations météorologiques de l'Atlantique du Nord, fait à Londres le 25 septembre 1946. (Textes français et anglais). Recueil des traités, 1946, No 45.

Aussi,—Acte final de la conférence sur les brevets ayant appartenu à des Allemands, tenue à Londres du 15 au 27 juillet 1946. (Textes français et anglais). Recueil des traités, 1946, No 46.

Aussi,—Protocole pour la dissolution de l'Institut international d'agriculture et le transfert de ses fonctions et de ses biens à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, signé à Rome le 30 mars 1946. (Textes français et anglais). Recueil des traités, 1946, No 49.

Aussi,—Protocole amendant les accords, conventions, et protocoles sur les stupéfiants conclus en 1912, 1925, 1931 et 1936, signé à Lake Success (N.-Y.), le 11 décembre 1946. (Textes français et anglais). Recueil des traités, 1946, No 50.

Aussi,—Echange de notes entre le Canada et l'Australie amendant, pour la période du 13 août au 31 décembre 1946, l'accord commercial du 8 juillet 1931 entre les deux pays relativement aux droits sur les oranges importées au Canada, signées à Canberra les 19 juillet et 13 août 1947. Recueil des traités, 1946, No 38.

Aussi,—Echange supplémentaire de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant l'aliénation de l'entreprise de Canol, signées à Ottawa les 7 novembre et 30 décembre 1946, entrant en vigueur le 1er mars 1947. Recueil des traités, 1946, No 41.

Aussi,—Echange de notes entre le Canada et les Pays-Bas au sujet de la compensation pour les dommages causés par la guerre, signées à Ottawa les 3 et 30 décembre 1946, en vigueur à dater du 30 décembre 1946. Recueil des traités, 1946, No 53.

Aussi,—Actes de la conférence internationale sur la pêche de la baleine, tenue à Washington, D.C., du 20 novembre au 2 décembre 1946. Recueil des traités, 1946, No 54.

Aussi,—Echange de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant l'aliénation des biens de surplus appartenant à l'un ou l'autre des deux pays, signées à Ottawa le 9 janvier 1947. Recueil des traités, 1947, No 7.

Aussi,—Rapport du conseil de sécurité à l'Assemblée générale des Nations Unies pour la période du 16 juillet 1946 au 15 juillet 1947. Textes français et anglais.

Aussi,—Rapport à la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, de la cinquième session du conseil économique et social des Nations Unies pour la période du 3 octobre 1946 au 17 août 1947. Textes français et anglais.

Aussi,—Rapport du secrétaire général des Nations Unies sur le fonctionnement de l'Organisation, fait à Lake Success (N.-Y.). Supplément No 1.

Et aussi,—Rapport de la commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, fait à Lake Success (N.-Y.), le 3 septembre 1947. Volume 1, Volume 2, Volume 3 (versions française et anglaise), Volume 4 (version anglaise).

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Déclaration au sujet des avances consenties sous le régime de la Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946).

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion, appuyé par M. Dickey:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition de motion de M. Bracken en amendement:

Que les mots suivants soient ajoutés à la motion: "Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Son Excellence ne possèdent pas la confiance du peuple canadien."

Et le débat se poursuivant;

M. Coldwell, appuyé par M. Irvine, propose en amendement à l'amendement: Que les mots suivants soient insérés dans l'amendement, après le mot "motion" et avant le mot "Nous":

"La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence aient négligé d'utiliser les pouvoirs octroyés par le Parlement pour la régie des prix et, par leurs actes, aient été cause des augmentations alarmantes dans le coût de la vie et d'un abaissement dangereux du niveau de vie du peuple canadien.

"En conséquence..."

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné, sur division, sur la motion de M. Coldwell.

M. Mackenzie King propose,—*Résolu*,—Qu'il importe que le Parlement approuve l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, y compris le protocole d'application provisoire, joint à l'Acte final de la deuxième session de la Commission préparatoire de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, tenue à Genève du 10 avril au 30 octobre 1947, ainsi que les accords complémentaires du 30 octobre 1947 entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique et entre le Canada et le Royaume-Uni; et que la Chambre approuve ces accords, sous réserve de la mesure législative requise afin de mettre leurs dispositions à exécution.

Et un débat s'élevant; ledit débat est ajourné, sur motion de M. Howe.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 45 minutes du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 10 DÉCEMBRE 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 9 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De la Mission catholique ruthène de l'Ordre de saint Basile le Grand au Canada, demandant l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Hlynka.*

De *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company* et de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, demandant l'adoption d'une loi pour ratifier et confirmer un accord intervenu entre les pétitionnaires.—M. *Ross* (Hamilton-Est).

De la Compagnie de téléphone Bell du Canada, demandant l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Rinfret.*

M. LaCroix, appuyé par M. Marier, avec le consentement de la Chambre, présente le Bill No 2, Loi modifiant le Code criminel (Organisations illégales), qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King:

Résolu,—Qu'il importe que le Parlement approuve l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, y compris le protocole d'application provisoire, joint à l'Acte final de la deuxième session de la Commission préparatoire de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, tenue à Genève du 10 avril au 30 octobre 1947, ainsi que les accords complémentaires du 30 octobre 1947 entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique et entre le Canada et le Royaume-Uni; et que la Chambre approuve ces accords, sous réserve de la mesure législative requise afin de mettre leurs dispositions à exécution.

Et le débat se poursuivant;

M. Merritt, appuyé par M. Green, propose en amendement:

"Que la Chambre est d'avis que ladite résolution devrait être déférée au comité plénier de la Chambre, avec instructions d'en scinder les propositions qui en font l'objet en deux résolutions: l'une, ayant trait à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et à l'Accord complémentaire entre le Canada et les Etats-Unis; et l'autre, ayant trait à l'Accord intervenu entre le Canada et le Royaume-Uni sur les tarifs préférentiels."

Ledit amendement est déclaré irrecevable, parce qu'il est rédigé de façon si irrégulière qu'il ne propose aucun amendement à la motion principale.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale;

M. Green, appuyé par M. MacNicol, propose en amendement:

Que l'on ne poursuive pas maintenant l'étude de ladite résolution, mais que celle-ci soit déférée au comité plénier de la Chambre, avec instructions d'en scinder les propositions en deux résolutions: l'une, ayant trait à

> "l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, y compris le protocole d'application provisoire, joint à l'Acte final de la deuxième session de la Commission préparatoire de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, tenue à Genève du 10 avril au 30 octobre 1947, ainsi qu'aux accords complémentaires du 30 octobre 1947 entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique;"

et l'autre, ayant trait à

> "l'Accord complémentaire de la même date (30 octobre 1947) entre le Canada et le Royaume-Uni."

Et le débat se poursuivant de nouveau; ledit débat est ajourné, sur motion de M. Baker.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 11 DÉCEMBRE 1947

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aseltine, Aylesworth (Sir Allen), Beaubien (*Montarville*), Blais, David, Fallis, Gershaw, Gouin, Jones, Lambert, Léger, MacLennan, McDonald (*Kings*), Vien et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que les honorables sénateurs Beaubien (*St-Jean-Baptiste*), Blais, Bouffard, Davies, Dennis, Donnelly, Euler, Fallis, Lacasse, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shediac*) Moraud, Mullins, Nicol, St-Père, Sinclair, Stevenson, Turgeon et White ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdits Travaux d'impression du Parlement.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Fallis, Haig, Howard, Johnston, McLean et Sinclair ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du Restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

M. Abbott, avec le consentement de la Chambre, présente le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Ilsley propose,—Que, considérant que l'article sept de la Loi de 1947 sur le maintien des mesures transitoires, chapitre seize du Statut de 1947, stipule que "sous réserve des dispositions ci-après, la présente loi expirera le trente et un décembre mil neuf cent quarante-sept, si le Parlement se réunit en novembre ou décembre mil neuf cent quarante-sept, mais, s'il ne se réunit pas ainsi, elle expirera le soixantième jour après la première réunion du Parlement en l'année mil neuf cent quarante-huit, ou le trente et un mars mil neuf cent quarante-huit, en prenant celle de ces deux dates qui est antérieure à l'autre. Toutefois, si le Sénat et la Chambre des communes, au cours de la durée d'application de la présente loi, communiquent respectivement des adresses au Gouverneur général, demandant que la présente loi soit maintenue en vigueur pour une période supplémentaire, ne dépassant un an dans aucun cas, à compter du jour où elle expirerait autrement, et si le gouverneur en conseil l'ordonne, la présente loi demeurera en vigueur pendant la période supplémentaire en question."

Et considérant qu'on estime qu'il importe que ladite loi soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit;

L'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Geoges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons respectueusement Votre Excellence, Lui demandant que la Loi de 1947 sur le maintien des mesures transitoires soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit.

Et un débat s'élevant; ledit débat est ajourné, sur motion de M. Ross (*Souris*).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 12 DÉCEMBRE 1947

Prières.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a fait l'examen de la pétition suivante, présentée par *M. Stewart* le 11 courant, à savoir:

De quelque 31,496 membres d'associations ouvrières et autres demandant la restauration de la régie des prix, la réinstitution des subventions et la réimposition de la taxe sur les surplus de bénéfices;
et déclarant que ladite pétition, en plus d'être adressée au Premier ministre, est incorrectement rédigée à d'autres égards. Pour ces raisons, elle ne devrait pas être acceptée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:
Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:
Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes introductives de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, à savoir:

De la compagnie de téléphone Bell du Canada (*The Bell Telephone Company of Canada*), demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'augmenter le capital social de la compagnie et d'élucider ses pouvoirs corporatifs.

De *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company* et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de ratifier et confirmer un certain accord intervenu entre lesdites compagnies.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juillet 1947,—Etat montrant:—Quel est le total des dépenses effectuées, avant 1900 et de 1900 à 1947, pour le dragage et l'amélioration du chenal maritime et des places d'amarrage sur le fleuve Saint-Laurent, *a*) jusqu'à Montréal, *b*) dans le port de Montréal, *c*) de Montréal jusqu'au lac Ontario?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1947,—Etat montrant:—1. Quels ports et havres au Canada sont actuellement administrés, exploités et régis par le Conseil des ports nationaux?

2. Quels ports et havres au Canada ne sont pas exploités par le Conseil des ports nationaux?

3. Le Conseil des ports nationaux a-t-il apporté quelque changement aux ententes financières ou à la politique financière régissant les ports et havres mentionnés aux questions un et deux?

4. De quels montants de leurs dettes respectives a-t-on relevé lesdits ports mentionnés aux questions un et deux, soit à l'égard de l'intérêt ou du principal, soit à l'égard des deux, en indiquant le nom de chaque port et le montant de la dette dont chaque port a été respectivement relevé?

5. Quelles sont les dépenses totales qui ont été faites dans chacun de ces ports par le Conseil des ports nationaux, depuis sa création?

6. Quels sont les revenus provenant de ces ports, en indiquant, au complet et en détail, les tarifs, charges et autres taxes imposés par les autorités du port à l'égard des navires, cargos, loyers du rivage et des terrains, et tous autres tarifs, taux ou charges imposés, ou revenus perçus, dans chacun de ces ports et havres?

7. Quelle est la dette totale de chacun desdits ports?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada et rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley,—Que, considérant que l'article sept de la Loi de 1947 sur le maintien des mesures transitoires, chapitre seize du Statut de 1947, stipule que "sous réserve des dispositions ci-après, la présente loi expirera le trente et un décembre mil neuf cent quarante-sept, si le Parlement se réunit en novembre ou décembre mil neuf cent quarante-sept, mais, s'il ne se réunit pas ainsi, elle expirera le soixantième jour après la première réunion du Parlement en l'année mil neuf cent quarante-huit, ou le trente et un mars mil neuf cent quarante-huit, en prenant celle de ces deux dates qui est antérieure à l'autre. Toutefois, si le Sénat et la Chambre des communes, au cours de la durée d'application de la présente loi, communiquent respectivement des adresses au Gouverneur général, demandant que la présente loi soit maintenue en vigueur pour une période supplémentaire, ne dépassant un an dans aucun cas, à compter du jour où elle expirerait autrement, et si le gouverneur en conseil l'ordonne, la présente loi demeurera en vigueur pendant la période supplémentaire en question."

Et considérant qu'on estime qu'il importe que ladite Loi soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit;

L'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix

de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons respectueusement Votre Excellence, Lui demandant que la Loi de 1947 sur le maintien de mesures transitoires soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit.

Et le débat se poursuivant;

M. Knowles, appuyé par M. Nicholson, propose en amendement: Que le mot "mars" à la dix-septième ligne ainsi qu'à la dernière ligne de la résolution soit rayé et que le mot "décembre" lui soit substitué, dans chaque cas.

Et ladite proposition d'amendement est mise aux voix, et elle est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Bentley,
Bowerman,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Coldwell,
Irvine,
Jaenicke,
Knight,
Knoyles,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
MacInnis,
McKay,
Matthews (Kootenay-Est),
Moore,
Nicholson,
Probe,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Strum, Mme
Thatcher,
Wright—24.

NON:

Messieurs

Abbott,
Adamson,
Arsenault,
Ashby,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Prescott),
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blanchette,
Boucher,
Bracken,
Bradette,
Bradshaw,
Brooks,
Brown,
Caouette,
Cardiff,
Case,
Charlton,
Church,
Cloutier,
Cockeram,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cruickshank,
Daniel,
Dechêne,
Denis,
Desmond,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dubois,
Emmerson,
Fair,
Farquhar,
Ferguson,
Fournier (Hull),
Fraser,
Gagnon,
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Gregg,
Hansell,
Harris (Danforth),
Harris (Grey-Bruce),
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jaques,
Jean,
Johnston,
Jutras,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lennard,
Low,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),

Macdonald (Brantford), Macdonnell (Muskoka-Ontario), McGarry, McIlraith, McIvor, Mackenzie, MacKinnon, MacLean, McMaster, MacNicol, Maloney, Marshall, Martin, Mayhew, Menary, Merritt, Michaud, Miller, Mullins, Murphy, Mutch, Nixon, Pearkes, Pouliot, Quelch, Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Rinfret, Robinson (Bruce), Robinson (Simcoe-Est), Ross (Hamilton-Est), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), St-Laurent, Shaw, Sinnott, Skey, Stanfield, Stuart (Charlotte), Stokes, Timmins, Tremblay, Tucker, Tustin, Viau, Weir, White (Middlesex-Est), Whitman, Winters—129.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale; ledit débat est ajourné sur motion de M. Shaw.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 15 DÉCEMBRE 1947

PRIÈRES.

Quarante-deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 12 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Shirley Leighton Pawson Milligan, demeurant actuellement à Westmount, Québec, épouse de James Alexander Milligan, de Montréal, Québec.—M. *Boucher*.

De Bertha (Brana) Hindes Ramer, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Eli Ramer, de Saint-Lambert, Québec.—M. *Croll*.

De Leah Marcelle Pettitt Reeve, demeurant actuellement à Westmount, Québec, épouse de Thomas Houston Reeve, de Montréal, Québec.—M. *Croll*.

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Qu'en raison de l'ajournement prochain de la Chambre, le délai de six semaines prévu par l'article 92 du Règlement pour la présentation de pétitions introductives de bills privés soit censé expirer le vendredi 20 février 1948, au lieu du jeudi 15 janvier 1948.

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 5051, approuvé le 8 décembre 1947: établissement des conditions requises pour le paiement de prestations d'assurance-chômage, pendant la morte-saison, aux marins affectés à la navigation intérieure.

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur le contrôle des changes, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 5017, approuvé le 8 décembre 1947: règlements sur les cadeaux de Noël.

Arrêté en conseil C.P. 5124, approuvé le 11 décembre 1947: modification aux Règlements sur le contrôle des changes et leurs Annexes, édictés par l'arrêté en conseil C.P. 5215, approuvé le 19 décembre 1946, tel que modifié.

M. Sinclair, appuyé par M. Beaudoin, avec le consentement de la Chambre, présente le Bill No 4, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, William Henry Golding, écuyer, député du district électoral de Huron-Perth, est nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley,—Que, considérant que l'article sept de la Loi de 1947 sur le maintien des mesures transitoires, chapitre seize du Statut de 1947, stipule que "sous réserve des dispositions ci-après, la présente loi expirera le trente et un décembre mil neuf cent quarante-sept, si le Parlement se réunit en novembre ou décembre mil neuf cent quarante-sept, mais, s'il ne se réunit pas ainsi, elle expirera le soixantième jour après la première réunion du Parlement en l'année mil neuf cent quarante-huit, ou le trente et un mars mil neuf cent quarante-huit, en prenant celle de ces deux dates qui est antérieure à l'autre. Toutefois, si le Sénat et la Chambre des Communes, au cours de la durée d'application de la présente loi, communiquent respectivement des adresses au gouverneur général, demandant que la présente loi soit maintenue en vigueur pour une période supplémentaire, ne dépassant un an dans aucun cas, à compter du jour où elle expirerait autrement, et si le gouverneur en conseil l'ordonne, la présente loi demeurera en vigueur pendant la période supplémentaire en question."

Et considérant qu'on estime qu'il importe que ladite Loi soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit;

L'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons respectueusement Votre Excellence, Lui demandant que la Loi de 1947 sur le maintien de mesures transitoires soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Ilsley propose,—Que, considérant que l'article onze de la Loi sur les produits agricoles, chapitre dix du Statut de 1947, stipule que "sous réserve des dispositions ci-après, la présente loi expirera le trente et un décembre mil neuf cent quarante-sept, si le Parlement se réunit en novembre ou décembre mil neuf cent quarante-sept, mais s'il ne se réunit pas ainsi, elle expirera le soixantième jour après la première réunion du Parlement en l'année mil neuf cent quarante-huit, ou le trente et un mars mil neuf cent quarante-huit, en prenant celle de ces deux dates qui est antérieure à l'autre. Toutefois, si le Sénat et la Chambre des communes, au cours de la durée d'application de la présente loi, communiquent respectivement des adresses au Gouverneur général, demandant que la présente loi soit maintenue en vigueur pour une période supplémentaire, ne dépassant un an dans aucun cas, à compter du jour où elle expirerait autrement, et si le gouverneur en conseil l'ordonne, la présente loi demeurera en vigueur pendant la période supplémentaire en question."

Et considérant qu'on estime qu'il importe que ladite loi soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit:

L'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons respectueusement Votre Excellence, Lui demandant que la Loi sur les produits agricoles soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit.

Et un débat s'élevant; ledit débat est ajourné sur la motion de M. Bryce.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 16 DÉCEMBRE 1947

Prières.

Vingt pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 15 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Eugene Alden Anderson, de Bury, Québec, époux d'Evelyn Grey Anderson.—M. *Maybank.*

De St. Kilda McKay McLean Anderson, épouse de Francis Lionel Parker Anderson, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Alice Cecilia Anne Magniac Bailey, résidant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Joseph Ferdinand Carey Bailey, de la ville de Mont-Royal, Québec.—M. *Maybank.*

De Adelaide Margaret Munn Bain, résidant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Donald Charles Bain, de Westmount, Québec.—M. *Maybank.*

De Irene Nellie Kon Ballantyne, épouse de Robert Allen Campbell Ballantyne, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Elerick Montgomery Barton, de Montréal, Québec, époux de Beatrice Mary Fraser Barton.—M. *Maybank.*

De Robert Ernest Beadie, de Montréal, Québec, époux de Jean Carol Wilson Beadie.—M. *Maybank.*

De Janet Alice Smith Bennett, épouse de Clifford John Bennett, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Jeanne Crête Benoit, épouse de Léopold Benoit, de Montréal, Québec. —M. *Maybank.*

De Diana Eve Whittall Beurling, épouse de George Frederick Beurling, de Terrebonne, Québec.—M. *Maybank.*

De Mary Elizabeth Ellwood Blackburn, épouse de Douglas Archibald Blackburn, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Beatrice Evelyn Tutill Bobinsky, épouse de Walter Joseph Bobinsky, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Joseph-Eugène-Ernest Bourbonnais, de Montréal, Québec, époux de Marie-Rose-Germaine St-Laurent Bourbonnais.—M. *Maybank.*

De Georgina Claire Williscroft Bovard, épouse de John Pitblado Bovard, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Sonja Anna Margaret van der Walde Brown, résidant actuellement à Westmount, Québec, épouse de Nelson Eric Brown, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De William Neville Buckingham, de Montréal, Québec, époux de Margaret Blanche Hancock Buckingham.—M. *Maybank.*

De Margaret Laidley Lawrie Burke, épouse de Henry Burke, de Verdun, Québec.—M. *Maybank.*

De Delilah May Jacobs Button, résidant actuellement à Verdun, Québec, épouse de Edward Button, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Clarice Jean Field Campbell, épouse de Merritt Day Campbell, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Joan Ruth Grimble Campbell, épouse de Alexander Craig Campbell, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Sarah Cummings Menzies Carlin, épouse de John Chalmers Carlin, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Mary Gwozdecka Carter, épouse de Nicholas Roger Carter, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Marie-Antoinette Audit dit Cimon Charron, épouse de Joseph-Emile-Octave Charron, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Annie Elisabeth Horseman Charters, résidant actuellement à Montréal-Ouest, Québec, épouse de Austin Fenwick Charters, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Ernest Alfred Coker, de Montréal, Québec, époux de Doris Elaine Cameron Coker.—M. *Maybank.*

De Saul Jack Costin, de Montréal, Québec, époux de Marguerite Diane Westwell Costin, résidant actuellement à Toronto, Ontario.—M. *Maybank.*

De Marguerite Elsie Dunan Currie, résidant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Carleton Currie, de Westmount, Québec.—M. *Maybank.*

De Myrtle Macdonald Heale Daniluk, épouse de Stephen Daniluk, de Montréal, Québec, résidant actuellement à Toronto, Ontario.—M. *Maybank.*

De Lloyd Arthur Davies, de Sherbrooke, Québec, époux de Eunice Susan Swinimer Davies, résidant actuellement à Hortonville, Nouvelle-Ecosse.—M. *Maybank.*

De Gwendolyn Beulah Russell Denenfeld, résidant actuellement Ville Saint-Laurent, épouse de Edward Julian Denenfeld, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Edna Birch Drimer, épouse de Maurice Drimer, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Jean MacDonald Di Falco, épouse de Nicholas Di Falco, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Joseph Dunn, de Montréal, Québec, époux de Bertha Hawn Dunn.—M. *Maybank.*

De Betty Yossem Edelstein, résidant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Stephen Edelstein, de Noranda, Québec.—M. *Maybank.*

De Gwendoline Elizabeth Hunt Edmund, épouse de Thomas Chadwick Edmund, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Saul Ettinger, de Montréal, Québec, époux de Hildegard Massow Ettinger.—M. *Maybank.*

De Gordon Merrill Fuller, de Sweetsburg, Québec, époux de Vivian Belle Davis Fuller, résidant actuellement à Almaville, Québec.—M. *Maybank.*

De Albert Franklin, de Montréal, Québec, époux de Mary Helen May Leclair Franklin.—M. *Maybank.*

De Selam Rattner Fridhandler, épouse de Sam Fridhandler, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 15 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Henry Isaac Price, de Toronto, Ontario, et d'autres, demandant l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *National General Insurance Company*.—M. *Benidickson.*

De Bessie Magid, de Toronto, Ontario, et autres, demandant l'adoption d'une loi pour constituer en corporation "*People Fraternal Order*".—M. *Croll.*

De *The Eastern Trust Company*, demandant l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Isnor.*

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 738, approuvé le 27 février 1947: autorisant la distribution du paiement des subventions de pêche, pour l'année financière 1946-1947, en vertu des dispositions du chapitre 74, S.R.C., 1927, intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche".

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3821, approuvé le 23 septembre 1947: émission de permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Atlantique pour l'achat de boëte, glace, seines, lignes et autres approvisionnements et agrès.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies de la correspondance échangée avec les Procureurs généraux des provinces relativement à leurs vues et opinions sur la question de savoir si le Parlement du Canada possède le pouvoir d'adopter une loi d'ensemble sur les droits humains applicable à tout le Canada.

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil suivants:

Arrêté en conseil C.P. 3230, approuvé le 12 août 1947: autorisant le paiement des frais de transport des personnes amenées au Canada comme domestiques du port d'entrée au Canada aux endroits de leur emploi au pays.

Arrêté en conseil C.P. 4733, approuvé le 19 novembre 1947: pourvoyant à la nomination de nouveaux membres au Conseil consultatif de la formation professionnelle.

A l'appel de l'avis de motion suivant du gouvernement:

Le *Premier ministre*—Qu'à compter de mardi, le 9 décembre 1947, et à chaque séance subséquente jusqu'au mardi 30 décembre, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions des députés et les avis de motions pour la production de documents.

Par consentement, sur motion de M. Mackenzie King, ladite motion est rayée.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Thatcher, appuyé par M. Argue, propose en amendement: Que le Bill No 3 ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, au préalable, donner l'assurance que, dans le cas de toutes marchandises ou produits dont l'entrée est interdite au Canada par suite des embargos ou des restrictions prévus dans ce bill, le plafonnement des prix sera imposé à l'égard de toutes les marchandises de même catégorie ou espèce.

M. l'Orateur déclare le projet d'amendement irrecevable parce qu'il tend à différer la deuxième lecture du bill et propose une disposition nouvelle qui peut être présentée lors de l'étude du bill en comité.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale; ledit débat est ajourné sur la motion de M. Howe.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 49 minutes du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 17 DÉCEMBRE 1947

Prières.

Vingt pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 16 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Georgette-Ruth Coté Geller, épouse de Rubin Geller, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Reta Mabel Welch Gilbert, épouse de Albert George Gilbert, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Ruth Shkurnik Gilbert, épouse de Arnold M. Gilbert, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Jean Duncan Girard, de Ville LaSalle, Québec, époux de Jeannette Godin Girard, résidant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Eva Wolfovitch Gold, résidant actuellement à Outremont, Québec, épouse de Isaac Gold, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Beatrice Doris Haggerty Goodier, épouse de Alvin Herbert Goodier, fils, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De George Crosby-Wilson Gray, de Montréal, Québec, époux de Patricia Frances Edna Lecky Gray, résidant actuellement à Kingston, Ontario.—M. *Maybank.*

De Mildred Frances Batten Gzowski, épouse de Vernon Gzowski, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Henry George Halsey, de Westmount, Québec, époux de Jean Fransham Halsey, résidant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De William Bryan Hazel, de Montréal, Québec, époux de Joyce Evelyn Balls Hazel, résidant actuellement à East-Mersea, en Angleterre.—M. *Maybank.*

De Clarence William Henry Hodgson, de Como, Québec, époux de Beatrice Virginia Sprigings Hodgson, résidant actuellement à Taunton, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Maybank*.

De Ellen Catherine Holder, résidant actuellement à Toronto, Ontario, épouse de Arthur Edward Holder, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De William Hesketh, de Croydon, Québec, époux de Lillie May Pasher Hesketh, résidant actuellement à Sainte-Marguerite, Québec.—M. *Maybank*.

De Marie-Albina-Ethel Dubois Howick, épouse de Armand Michael Howick, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Laura Grace Hanley Huggenberger, épouse de Otto Robert Huggenberger, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De William Jackson, de Montréal, Québec, époux de Jean Manning Jackson, résidant actuellement à Westmount, Québec.—M. *Maybank*.

De Robert Grincill Barnet Jones, de Montréal, Québec, époux de Mabel Laurie Dorothea Partland Jones, résidant actuellement à Toronto, Ontario.—M. *Maybank*.

De Marguerita Isaacs Katz, épouse de Morris Henry Katz, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Samuel Kupchik, de Montréal, Québec, époux de Freda Baumholtz Kupchik.—M. *Maybank*.

De Armand Lapierre, de Montréal, Québec, époux de Eulema Carignan Lapierre.—M. *Maybank*.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des Ordonnances du Territoire du Yukon adoptés par le conseil du Yukon pendant l'année 1947, aux termes de l'article 29 du chapitre 215, S.R.C., 1927.

M. St-Laurent, au nom de M. Abbott, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de pourvoir à des paiements d'urgence, par le ministre des Mines et des ressources, en vue d'aider à subvenir à l'accroissement des frais de production de l'or obtenu des mines d'or au cours des trois années commençant le 1er décembre 1947.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu.—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. Stewart (*Winnipeg-Nord*), appuyé par M. Zaplitny, propose en amendement: Que tous les mots après "Que" soient rayés et remplacés par les suivants:

"ce bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, des prix maxima devraient être imposés immé-

diatement à l'égard de toutes marchandises ou produits de toute catégorie ou nature dont l'importation est prohibée ou limitée par des embargos ou des restrictions."

M. l'Orateur déclare le projet d'amendement irrecevable parce qu'il propose une solution qui pourrait être présentée lors de l'étude du bill en comité et, bien plus, il porte sur la régie des prix, qui a fait l'objet d'un amendement à l'Adresse en réponse au discours du Trône, dont le débat a été ajourné le 9 décembre courant, et dont la Chambre est encore saisie.

De cette décision, M. Coldwell en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur met la question aux voix sous la forme suivante: "La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue"; et elle est maintenue au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson,
Aylesworth,
Baker,
Barrett,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Prescott),
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bracken,
Bradette,
Bradshaw,
Breithaupt,
Brooks,
Brown,
Brunelle,
Casselman,
Chevrier,
Church,
Clark,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Coyle,
Croll,
Cruickshank,
Daniel,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Diefenbaker,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dorion,
Douglas,
Drope,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Ferguson,
Fleming,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser,
Gagnon,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Green,
Gregg,
Hamel,
Harkness,
Harris (Danforth),
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Héon,
Hodgson,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jaques,
Jean,
Jutras,
Kidd,
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lennard,
Lesage,
Low,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
McMaster,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Manross,
Marier,
Marquis,
Marshall,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Menary,
Merritt,
Michaud,
Miller,
Mullins,
Murphy,
Mutch,
Nixon,
Pearkes,
Pinard,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Rinfret,
Robinson (Bruce),
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
St-Laurent,
Shaw,
Sinclair,
Sinnott,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Smith (York-Nord),
Stephenson,

Stuart (Charlotte),
Stokes,
Timmins,
Tremblay,
Tucker,
Tustin,
Viau,
Warren,
Weir,
White (Hastings-Peterborough),
Whitman,
Winkler,
Winters—162.

NON:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Bentley,
Bowerman,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Coldwell,
Fair,
Gillis,
Hansell,
Hlynka,
Irvine,
Jaenicke,
Johnston,
Knight,
Knowles,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
MacInnis,
McKay,
Matthews (Kootenay-Est),
Moore,
Nicholson,
Probe,
Quelch,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Strum, Mme
Thatcher,
Wright,
Zaplitny—32.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale; ledit débat est ajourné sur la motion de M. Jackman.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et quatre minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 18 DÉCEMBRE 1947

Prières.

Vingt pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 17 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Pierre Behocaray, de Sherbrooke, Québec, époux de Catherine Behocaray, résidant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Molly Renetta Fry Bist, épouse de Charles Bist, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Hazel Shirley Elizabeth Hart Layton, résidant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Michael Shakespear Layton, de Laval-sur-le-Lac, Québec.—M. *Maybank.*

De Joyce Knowles Ledoux, épouse de Frank John Ledoux, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Winifred Anthony Leith, épouse de William Leith, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Nellie Polistuck Levac, épouse de Joseph Levac, de Lachine, Québec.—M. *Maybank.*

De Thelma May Heggie May, épouse de James Edmund May, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Joseph David Ernest Paul Maysenhoelder, de Montréal, Québec, époux de Evelyn May Banville Beattie Maysenhoelder.—M. *Maybank.*

De Eva Booth Morrison McCormick, résidant actuellement à Montréal, Québec, épouse de James McCormick, fils, de Trois-Rivières, Québec.—M. *Maybank.*

De Adelaide Jardine McDonald, résidant actuellement à Toronto, Ontario, épouse de Gordon McDonald, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Freda Gertrude Parkes McMillan, résidant actuellement à Ville-LaSalle, Québec, épouse de Douglas Norman McMillan, de Lachine, Québec.—M. *Maybank.*

De Ruth Ethel Attwood McVicar, épouse de Donald Moore McVicar, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Irene Morgan Neilson, résidant actuellement à Montréal, Québec, épouse de James Hamilton Neilson, de la ville de Mont-Royal, Québec.—M. *Maybank.*

De Margaret Craig Carmichael Nicholson, résidant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Harry Nicholson, de Westmount, Québec.—M. *Maybank.*

De Marion Rita Kendall O'Donahoe, épouse de Vincent Bruce O'Donahoe, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Lea Alvina Mary Boulay Orr, épouse de Clifford John Orr, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Patricia Potter Parker, résidant actuellement à Montréal, Québec, épouse de John Alexander Parker, de Lachine, Québec.—M. *Maybank.*

De Michael Charles Parr, de Mackayville, Québec, époux de Nancy Violetta Allcorn Parr, résidant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Grace Davie Park Parr, épouse de Cyril William Parr, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Veronica Conrick Pelley, épouse de Gilbert Joseph Pelley, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Etat des comptes de la Banque d'expansion industrielle pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 1947, et rapport annuel du président de la Banque au ministre des Finances: Statuts du Canada, 1944-1945, chapitre 44, article 29 (4). (Y compris la classification des prêts et placements au 30 septembre 1947: Statuts du Canada, 1944-1945, chapitre 44, article 29 (2).)

M. Jaenicke, appuyé par M. Castleden, avec le consentement de la Chambre, présente le Bill No 5, Loi modifiant la Loi de la Cour suprême, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Knowles, appuyé par M. Castleden, avec le consentement de la Chambre, présente le Bill No 6, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés, en conséquence, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. Ross (Souris)—1. Combien de boisseaux de seigle a-t-on importés, chaque mois, au Canada, au cours de 1947, et de quels pays?

2. Combien de boisseaux de seigle a-t-on exportés du Canada en 1947 et à destination de quels pays?

3. Quel montant de numéraire ou de fonds des Etats-Unis la Commission de contrôle du change étranger a-t-elle émis pour l'achat du seigle en provenance des Etats-Unis au cours de 1947?

M. Gibson (Hamilton-Ouest), membre du conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Fraser—1. Depuis juin 1945, quelque ministère du gouvernement a-t-il soldé les frais de remise en état et de réparation de quelques navires ou yachts que le gouvernement avait empruntés ou loués de particuliers ou compagnies privées au cours de la guerre?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces navires?

3. Quels sont les noms et adresses de leurs propriétaires?

4. Quel a été le coût de la réparation et de la remise en état de chaque navire?

5. Quel a été le montant total payé en loyer par navire réparé et remis en état ou en voie de l'être?

6. A qui a-t-on versé ce loyer?

7. Y a-t-il d'autres navires qui doivent être réparés et remis en état par le gouvernement?

8. Dans l'affirmative, quels en sont les noms et quels en sont les propriétaires?

9. Y a-t-il actuellement des navires en voie de remise en état?

10. Dans l'affirmative, quel est le coût estimatif de la remise en état de ces navires?

11. Quels sont les noms des propriétaires de ces navires?

M. Gibson (Hamilton-Ouest), membre du conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Timmins—1. Combien d'édifices a-t-on achetés à Toronto pour le compte de quelque ministère du gouvernement en 1946 et 1947?

2. Pour le compte de quels ministères et pour quels montants?

3. Combien a-t-on négocié de loyers à Toronto pour le compte de quelque ministère du gouvernement en 1946 et 1947?

4. Pour le compte de quels ministères, dans quels édifices et pour quel loyer annuel?

5. Combien de locataires seront obligés de déménager?

M. Gibson (Hamilton-Ouest), membre du conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Timmins—1. Quelle a été, jusqu'à date en 1947, le montant des exportations du Canada en Chine?

2. Au cours de la même période, quelle a été la quantité des importations de la Chine au Canada?

3. Quelles compagnies de la Couronne font actuellement des affaires avec la Chine, à cette date-ci, en vertu de contrats, ententes commerciales ou autrement, et quel a été le montant des affaires transigées en importations et en exportations jusqu'à date au cours de l'année?

M. Gibson (Hamilton-Ouest), membre du conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Ross (St. Paul's)—1. Le 30 novembre 1947, quel était, y compris les employés des offices, commissions et corporations de l'État, le nombre total des fonctionnaires du gouvernement du Canada?

2. Quel était le montant total versé en traitements, salaires et allocations à ces employés au cours du mois de novembre 1947?

Par M. Knowles—1. Existe-t-il, dans la division de la citoyenneté du secrétariat d'Etat, un poste connu sous le nom d' "officier de liaison des jeunes"?

2. Dans l'affirmative, le poste est-il rempli?

3. Quel en est le titulaire et quand a-t-il été nommé?

4. Quelles sont ses qualifications et ses fonctions?

5. Quel a été, jusqu'ici, le domaine de son activité?

6. Se propose-t-il d'entrer en relations avec les groupements existants de jeunes? Dans l'affirmative, avec lesquels?

7. Ces groupements ont-ils été avisés de sa nomination?

8. Quelle est la nature des problèmes que ces groupements devraient lui soumettre?

M. Gibson (Hamilton-Ouest), membre du conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Knowles—1. Y a-t-il des ministres du cabinet qui sont administrateurs de certaines sociétés, corporations, etc.?

2. Dans l'affirmative, quels ministres; de quelles compagnies ou corporations et à quelle date ces ministres du cabinet ont-ils accepté de devenir administrateurs?

3. Certains ministres du cabinet ont-ils démissionné comme administrateurs depuis leur assermentation comme membre du Conseil privé? Dans l'affirmative, quels ministres, à quelles dates et de quelles compagnies ou corporations?

4. Des adjoints parlementaires de ministres du cabinet sont-ils administrateurs de compagnies, corporations, etc.? Dans l'affirmative, quels sont-ils et de quelles compagnies ou corporations?

Par M. Diefenbaker—Dans combien de cas la Commission des pensions a-t-elle refusé une pension à des anciens combattants de la deuxième guerre mondiale, dont on avait diagnostiqué l'invalidité comme étant psychopathique, sous prétexte qu'une telle affection était antérieure à leur enrôlement et n'avait pas été aggravée à la suite de leur activité de service?

Par M. Diefenbaker—1. Combien a-t-on fait de demandes sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans chacune des provinces d'Alberta, de Saskatchewan et de Manitoba, au cours de chaque année, de 1940 jusqu'à date en 1947?

2. De ces demandes, combien, par province, au cours de chacune de ces années, *a*) ont été octroyées, *b*) ont été refusées parce que le terrain choisi par l'ancien combattant n'était propre à l'exploitation?

Par Mme Strum—1. A-t-on convoqué la conférence des spécialistes en maladies rhumatismales et arthritiques, comme l'avait promis le ministre le 20 juin dernier?

2. Dans l'affirmative, quelles ont été les recommandations de la conférence?

3. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre au sujet de ces recommandations?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention d'entreprendre un relevé du nombre de ceux qui souffrent des maladies susdites?

5. Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises en faveur des personnes souffrant desdites maladies en vue de leur procurer *a*) des traitements, *b*) une allocation financière de subsistance, *c*) une formation ou une réadaptation?

Par M. Gagnon—1. Y a-t-il des Russes qui ont subi un entraînement technique dans des usines canadiennes de 1940 jusqu'à date?

2. Y a-t-il des Russes qui subissent un tel entraînement à l'heure actuelle? Dans l'affirmative, où?

Par M. Hatfield—1. Qu'est-ce qui autorisait un résident du Canada à apporter des Etats-Unis d'Amérique, après y avoir demeuré 48 heures, des marchandises d'une valeur de $100.00 sans frais de douanes?

2. Combien de fois un résident du Canada pouvait-il profiter de ce règlement?

3. Le règlement est-il encore en vigueur?

4. Sinon, en vertu de quelle autorité a-t-il été aboli?
5. Dans l'affirmative, quelle portée a-t-il eu égard au programme actuel du ministre des Finances?

Par M. Aylesworth—Combien a-t-on nommé d'administrateurs, régisseurs ou autres fonctionnaires pour remplir les fonctions découlant de l'arrêté en conseil C.P. 4678, en indiquant, avec la date de nomination de chacun, *a*) les nouveaux titulaires, *b*) les permutations d'autres services du gouvernement?

Par M. Pearkes—1. Combien de missions militaires et/ou d'attachés militaires (pour la marine, l'armée ou l'aviation) le Canada a-t-il nommés auprès des pays étrangers?
2. Dans quels pays trouve-t-on ces missions ou attachés militaires?
3. Quels sont les noms des officiers qui sont chefs de ces missions ou ont été nommés à titre d'attachés militaires?
4. Quels sont leurs traitements et allocations?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Caouette—1. Quel prix ont coûté au gouvernement fédéral les usines de Saint-Malo?
2. A quel prix, et à qui, le gouvernement fédéral a-t-il vendu ces usines?

Par M. Caouette—1. Le Canada exporte-t-il du bacon et de la farine de deuxième qualité au Royaume-Uni?
2. Dans l'affirmative, à quel prix le sac de farine et la livre de bacon de première qualité?

Par M. Dorion—1. En quelle année fut construite la ligne de télégraphe sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent?
2. Par qui cette ligne fut-elle construite?
3. Au mois de septembre 1947, quel était le parcours de cette ligne, son point de départ, son point d'aboutissement?
4. Quel fut le coût de construction de cette ligne?
5. A qui appartenait cette ligne jusqu'au mois de septembre 1947?
6. Pour les dix dernières années, quels furent les déboursés *a*) pour l'entretien de cette ligne; *b*) pour son exploitation; *c*) quels en furent les revenus?
7. Le 30 septembre 1947, combien de bureaux de télégraphe étaient-ils en opération sur cette ligne?
8. Le 30 septembre 1947, quels étaient les taux en vigueur sur cette ligne?
9. Le 30 septembre 1947, quel était le nombre d'appareils téléphoniques en usage comme accessoires à la ligne principale de télégraphe?
10. A qui appartient aujourd'hui cette ligne et si c'est une compagnie, quel en est le principal actionnaire?
11. Un contrat a-t-il été passé entre le gouvernement et le nouveau propriétaire? Dans l'affirmative, à quelle date fut signé ce contrat et pour quelles considérations et à quel prix?
12. Quel était, le 30 septembre 1947, le nombre d'employés permanents et temporaires sur cette ligne de télégraphe?
13. Existait-il, avant le 30 septembre 1947, des services gratuits sur cette ligne? Dans l'affirmative, en faveur de qui?

Par M. McCuaig—1. En donnant les traitements et dépenses de chacun, quels sont les noms des hommes embauchés en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la Saskatchewan, au cours de 1947?
2. Parmi ces hommes, combien, et lesquels d'entre eux, sont d'anciens combattants?

Par M. Timmins—1. Combien de maisons d'habitation, jusqu'à date en 1947, ont été construites au Canada par les organismes suivants: *a*) la *Wartime Housing Limited*; *b*) l'*Integrated Housing*; *c*) la *Housing Enterprises Limited*; *d*) l'administration des terres aux anciens combattants; *e*) par tous autres organismes?

2. Combien de maisons d'habitation a-t-on commencé à construire au Canada en 1947, jusqu'à date?

3. Combien de maisons d'habitation destinées à être louées la Société centrale d'hypothèques et de logement s'est-elle engagée de construire en 1948 et dans quelles municipalités?

Par M. Probe—1. Quelles sont les catégories de marchandises frappées par la taxe d'accise fédérale de 25 p. 100 et, parmi elles, quelles sont celles sujettes à exemption ou à un rabais

2. Quelles sont les catégories de marchandises dont on interdit toute importation: *a*) des Etats-Unis d'Amérique uniquement; *b*) de Grande-Bretagne uniquement; *c*) des autres pays uniquement; *d*) de tous autres pays?

3. A l'égard des pays spécifiés dans la deuxième question, quelles sont les catégories de marchandises sujettes à un contingentement déterminé d'importation?

4. *a*) Pour quelles catégories de marchandises importées des pays spécifiés dans la deuxième question doit-on se procurer un permis d'importation? *b*) Qui émet ces permis et qui autorise leur émission?

5. Sur quelles catégories de marchandises d'exportation y a-t-il: *a*) embargo total; *b*) embargo partiel et dans quelle mesure; *c*) obligation de se prémunir de permis d'exportation; *d*) ni embargo, ni obligation de se munir de permis d'exportation?

Par M. Probe—Depuis 1918, quelles revisions statutaires le gouvernement a-t-il apportées: 1. *a*) à la solde et aux indemnités des officiers militaires ayant au moins le grade d'officier de campagne ou son équivalent; *b*) à leur pension de retraite; *c*) à la solde et aux indemnités des simples soldats ou de leurs équivalents, et à leur pension de retraite?

2. A la solde et aux indemnités et à la pension de retraite *a*) d'un commissaire; *b*) d'un constable de la royale Gendarmerie à cheval du Canada?

3. Aux traitements et indemnités des ministres de la Couronne et des membres du Parlement?

4. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des juges de la Cour suprême?

5. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des commissaires du commerce et des hauts diplomates?

6. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des commissaires du service civil?

7. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des sous-ministres?

8. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des commis, grade 1?

9. Dans les contributions fédérales aux pensions de vieillesse?

10. Dans les allocations aux anciens combattants?

11. A l'égard des versements de pensions d'invalidité totale aux pensionnaires du service actif et/ou aux personnes à leur charge?

Par M. McCuaig—1. Par district électoral fédéral dans la province de Saskatchewan, quel a été, pour 1947, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) le nombre de prêts consentis aux anciens combattants pour l'achat de fermes; *b*) le montant total des prêts consentis à cet effet; *c*) le nombre de prêts aux anciens combattants pour l'achat de petits biens-fonds; *d*) le montant total des prêts consentis à cette fin?

2. Pour l'année 1947, quel a été le montant total des dépenses en frais de voyage, traitements, loyers, etc., dans la province de Saskatchewan, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

Par M. Adamson—1. Quelle quantité d'huile combustible destinée à chauffer les édifices du gouvernement à Ottawa et Hull le gouvernement a-t-il achetée au cours de chacune des années 1945, 1946 et 1947?

2. A-t-on fait une demande de soumissions dans tous les cas?

3. A-t-on toujours accepté les plus basses soumissions?

4. Dans quels cas, s'il y a lieu, n'a-t-on pas demandé des soumissions ou pas accepté la plus basse soumission?

5. De qui a-t-on acheté l'huile et combien l'a-t-on payée par gallon dans chaque cas au cours de cette période?

Par M. Hatfield—1. A-t-on vendu l'usine de nitrate d'ammonium à Welland, Ontario? Dans l'affirmative, à qui?

2. Quelle somme a-t-on obtenue pour cette usine?

3. Le prix du nitrate d'ammonium a-t-il augmenté de 50 p. 100 depuis la dernière saison? Dans l'affirmative, pour quelle raison?

Par M. Murphy—1. Au cours des années finissant le 31 mars 1945, 1946 et 1947, et depuis mars 1947 jusqu'à date, quelles compagnies ou agences de publicité ont été au service de quelque ministère du gouvernement?

2. Quels montants ont été payés à chaque compagnie et à quel ministère du gouvernement ont-ils été imputés?

Par M. Murphy—1. Quel montant, s'il y a lieu, le gouvernement a-t-il payé à W. C. Thompson, avocat, de Toronto, pour des travaux juridiques en l'année finissant le 31 mars 1947?

2. Quel montant, s'il y a lieu, a été payé ou est payable depuis le 31 mars 1947?

Par M. Murphy—1. Au cours des années finissant le 31 mars 1945, 1946 et 1947, et depuis le 31 mars 1947 jusqu'à date, quel montant le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il payé aux médecins et dentistes dans les comtés d'Essex, Kent et Lambton?

2. Pour chaque période, quel a été le montant payé à chaque médecin ou dentiste?

Par M. Fraser—1. Au cours des années 1946 et 1947, dans le comté de York-Nord, quels terrains, s'il y a lieu, ont été vendus par le ministère des Transports ou tout autre ministère ou organisme du gouvernement?

2. A-t-on sollicité des soumissions?

3. Dans la négative, comment a-t-on fixé le prix des terrains?

4. Si on a vendu des terrains, quel en était le coût original et à quel prix le gouvernement les a-t-il vendus?

5. Quels sont les noms des individus ou compagnies qui ont acheté lesdits terrains du gouvernement et quelle est la description de ces terrains: lots, concessions, townships, ainsi que le nombre d'acres de chaque lopin de terre?

Par M. Caouette—1. Au cours des trois dernières années, combien a-t-on reçu de demandes de licences pour des stations d'émissions radiophoniques de langue française de la part de personnes ou de groupements dans les quatre provinces de l'Ouest?

2. Combien en a-t-on accordé?

3. Combien en a-t-on refusé?

4. Combien de demandes font encore l'objet d'un examen; quels sont les requérants; et quand croit-on faire connaître la décision prise à l'égard de ces demandes?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—*Que*, considérant que l'article onze de la Loi sur les produits agricoles, chapitre dix du Statut de 1947, stipule que "sous réserve des dispositions ci-après, la présente loi expirera le trente et un décembre mil neuf cent quarante-sept, si le Parlement se réunit en novembre ou décembre mil neuf cent quarante-sept, mais, s'il ne se réunit pas ainsi, elle expirera le soixantième jour après la première réunion du Parlement en l'année mil neuf cent quarante-huit, ou le trente et un mars mil neuf cent quarante-huit, en prenant celle de ces deux dates qui est antérieure à l'autre. Toutefois, si le Sénat et la Chambre des communes, au cours de la durée d'application de la présente loi, communiquent respectivement des adresses au Gouverneur général, demandant que la présente loi soit maintenue en vigueur pour une période supplémentaire, ne dépassant un an dans aucun cas, à compter du jour où elle expirerait autrement, et si le gouverneur en conseil l'ordonne, la présente loi demeurera en vigueur pendant la période supplémentaire en question."

Et considérant qu'on estime qu'il importe que ladite loi soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit;

L'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons respectueusement Votre Excellence, Lui demandant que la Loi sur les produits agricoles soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur la motion de M. Herridge.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 19 DÉCEMBRE 1947

PRIÈRES.

Quarante-trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 18 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Anne Greenblatt Pliss, épouse de Irving Pliss, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Hellmut Hans Karl Pokorny, de Montréal, Québec, époux de Florence Elizabeth Winston Pokorny, résidant actuellement dans la ville de Camden, en Angleterre.—M. *Maybank.*

De Alma Petrides Prysky, épouse de Henry Prysky, de Montréal, Québec, résidant actuellement à Halifax, Nouvelle-Ecosse.—M. *Maybank.*

De Bella Wine Rapps, épouse de Harry Rapps, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De James Reed, de Sherbrooke, Québec, époux de Elsie Heath Reed, résidant actuellement à Asbestos, Québec.—M. *Maybank.*

De Mabel Finlay Turner Rollo, épouse de Rupert Alfred Rollo, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Ida Malfara Romanelli, épouse de Giuseppe Romanelli, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Leah Zeiger Rudenko, épouse de Abraham Rudenko, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Jean Lauder Rutledge, résidant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Robert Joseph Rutledge, de Farnham, Québec, résidant actuellement à Halifax, Nouvelle-Ecosse.—M. *Maybank.*

De Frederick Edward Sherman, de Montréal, Québec, époux de Jessie Margaret Allan Sherman, dont l'adresse actuelle est inconnue.—M. *Maybank.*

De Frieda Kimelfild Solomon, épouse de Abie Solomon, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Kathleen McKeown Stevenson, épouse de Kenneth Stevenson, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Rhoda Marjorie Beacon Sadler, épouse de William Arthur Sadler, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Helen May Smith Saunders, épouse de James Harold Saunders, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Abraham Schechter, de Montréal, Québec, époux de Poline (Pauline) Doctor Schechter.—M. *Maybank.*

De Annie Goldenberg Schulman, résidant actuellement à Westmount, Québec, épouse de David Schulman, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Leah Shrimer Shanker, épouse de Louis Shanker, de Montréal, Québec. —M. *Maybank.*

De Florence Joyce West Shannon, résidant actuellement à Reading, en Angleterre, épouse de Gerald Onie Shannon, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Sonnie Levitt Shereck, épouse de Harold Shereck, de Montréal, Québec. —M. *Maybank.*

De Una Mary Phillips Slavin, épouse de Robert Joseph Slavin, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie des nouvelles échelles de traitements proposées à l'égard de certaines catégories dans le service civil du Canada; aussi, tableau indiquant les augmentations dans la solde et les allocations aux membres des forces armées.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que, considérant que l'article onze de la Loi sur les produits agricoles, chapitre dix du Statut de 1947, stipule que "sous réserve des dispositions ci-après, la présente loi expirera le trente et un décembre mil neuf cent quarante-sept, si le Parlement se réunit en novembre ou décembre mil neuf cent quarante-sept, mais, s'il ne se réunit pas ainsi, elle expirera le soixantième jour après la première réunion du Parlement en l'année mil neuf cent quarante-huit, ou le trente et un mars mil neuf cent quarante-huit, en prenant celle de ces deux dates qui est antérieure à l'autre. Toutefois, si le Sénat et la Chambre des communes, au cours de la durée d'application de la présente loi, communiquent respectivement des adresses au gouverneur général, demandant que la présente loi soit maintenue en vigueur pour une période supplémentaire, ne dépassant un an dans aucun cas, à compter du jour où elle expirerait autrement, et si le gouverneur en conseil l'ordonne, la présente loi demeurera en vigueur pendant la période supplémentaire en question."

Et considérant qu'on estime qu'il importe que ladite Loi soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit;

L'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué,

décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons respectueusement Votre Excellence, pour le prier que la Loi sur les produits agricoles soit maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-huit.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le vendredi 19 décembre 1947, demeure ajournée jusqu'au lundi 26 janvier 1948.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier en vue d'étudier un certain projet de résolution relatif à l'accroissement des frais de production de l'or obtenu des mines d'or au Canada;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de pourvoir à des paiements d'urgence, par le ministre des Mines et des ressources, en vue d'aider à subvenir à l'accroissement des frais de production de l'or obtenu des mines d'or au cours des trois années commençant le 1er décembre 1947.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Avec le consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 7, Loi prévoyant des paiements d'urgence pour aider à couvrir l'accroissement des frais de production de l'or, qui est lu la première fois.

M. Abbott propose alors,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant; ledit débat est ajourné sur la motion de M. Adamson.

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à dix heures et dix minutes du soir, jusqu'au lundi 26 janvier 1948, à trois heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 26 JANVIER 1948

Prières.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport du Directeur général des élections sur les élections partielles tenues au cours de l'année 1947, en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 56 de la Loi des élections fédérales, 1938. (Versions française et anglaise).

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 19 décembre 1947, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Jean Hume Munro Auburn, demeurant actuellement à Val d'Or, Québec, épouse de Henry George Auburn, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Ella Margaret McLaughlin Baisley, épouse de John Barry Baisley, de Montebello, Québec, demeurant actuellement à Edmonton, Alberta.—M. *Maybank*.

De Evelyn Sylvia Jones Bowen, épouse de Thomas Albert Bowen, de Croydon, Québec, demeurant actuellement à Clinton, Ontario.—M. *Maybank*.

De Giuseppina Cannuli Catalfamo, épouse de Santo Catalfamo, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Mary Rowan Young Conway, épouse de Reginald Mosley Conway, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Ethel Margaret Tweddell Cartmel, épouse de George Bliss Cartmel, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Harriet Dodd McLachlan Cummings, épouse de William Albert Cummings, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Alice Mary Gallant Currie, demeurant actuellement à Amherst, Nouvelle-Ecosse, épouse de Daniel James Currie, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Muriel Frances Pratt Fiddes, épouse de Ernest Fiddes, de Verdun, Québec.—M. *Maybank.*

De Elinore Oakes Forgues, épouse de John Edouard Forgues, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Helen McGregor Hanley, épouse de John Horace Hanley, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Alfred Keeley, de Greenfield Park, Québec, époux de Doris Aston Keeley, demeurant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Gilles Hénault, de Montréal, Québec, époux de Lucille Filteau Hénault.—M. *Maybank.*

De Audrey Frances Stokes Lambert, épouse de Victor Todd Joseph Lambert, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De May Holmes Martin, demeurant actuellement à Westmount, Québec, épouse de Thomas Frederick Martin, de Pointe Saint-Charles, Québec.—M. *Maybank.*

De Martha Norman McCairns, demeurant actuellement à Verdun, Québec, épouse de David McCairns, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Violette DeLisle Meredith, épouse de Russell Mowbray Meredith, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Katharine Lilliam Cornish Mullin, épouse de Llewellyn Michael Marpole Mullin, de Lachine, Québec.—M. *Maybank.*

De Robert Raymond, de Montréal, Québec, époux de Mignonne Morin Raymond.—M. *Maybank.*

De Alfred Winston Savage, de Montréal, Québec, époux de Minnie Piper Stephen Savage.—M. *Maybank.*

De Frederik Smith, de Montréal, Québec, époux de Clara Hoj Jensen Smith, demeurant actuellement à Robinsons Corners (bureau de poste), Nouvelle-Ecosse.—M. *Maybank.*

De Margaret Sleno Staines, épouse de John Staines, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Miriam Salomon Starr, épouse de Jack Starr, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Doris Mary Stratton Stuart, demeurant actuellement à Dersingham, en Angleterre, épouse de Alan William George Stuart, de Lachine, Québec.—M. *Maybank.*

De Laura Krause Suffrin, épouse de Emil Suffrin, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Doris Amy Peate Taylor, demeurant actuellement à Westmount, Québec, épouse de Geoffrey Campbell Taylor, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Magdalena Kleiziute Testart, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Christian Testart, de Dorval, Québec.—M. *Maybank.*

De Dora Moore Holland Towers, épouse de Ralph Montague Towers, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Sarah Ann Older Verrier, épouse de Jean-Baptiste Verrier, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Claire Alice Tucker Vincent, demeurant actuellement à Longueuil, Québec, épouse de Wade Douglas Vincent, de Sutton, Québec.—M. *Maybank.*

De John Fullarton Craig Walker, demeurant actuellement à Ayrshire, en Ecosse, époux de Clifford Thomas Walker, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Vera May Paulson Ward, demeurant actuellement à Moosehorn, Manitoba, épouse de Emerson John Ward, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Simone Boily Whitelaw, épouse de William John Whitelaw, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Arnold Wells, de Montréal, Québec, époux de Lily Walker Wells.—M. *Maybank.*

De Goldie Tessler Wise, épouse de Joseph Wise, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Rena Victoria Rabin Wolfe, épouse de Nathan Wolfe, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De William Thomas Wright, de Montréal, Québec, époux de Lorna Lily Tucker Wright.—M. *Maybank.*

De Ralph Woodall, de Montréal, Québec, époux de Pauline Coulombe Woodall, demeurant actuellement à New Glasgow, Québec.—M. *Maybank.*

De Ethelwyn Lillian Flynn Budd, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Alec Robert Budd, de Westmount, Québec.—M. *Croll.*

De Virginia Grace Borland Langton, épouse de Donald Muir Langton, de Montréal, Québec.—M. *Boucher.*

De Francis Clyde Peachey, de Greenfield Park, Québec, époux de Elizabeth Jones Peachey, demeurant actuellement à Verdun, Québec.—M. *Boucher.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 19 décembre 1947, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Lionel D. M. Baxter et autres, de Winnipeg, Manitoba, demandant l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la "*Western Prairie Pipe Line Company*".—M. *Maybank.*

De *The Trust and Loan Company of Canada* demandant l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Pinard.*

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de divers députés des communications l'informant que les vacances suivantes se sont produites parmi la députation, à savoir:

Le très honorable Ian Alistair Mackenzie, député du district électoral de Vancouver-Centre, par suite de sa nomination au Sénat.

William Edmund Newton Sinclair, écuyer, député du district électoral d'Ontario, décédé.

Et qu'il a, en conséquence, transmis ses mandats au Directeur général des élections afin qu'il émette de nouveaux brefs d'élection pour lesdits districts électoraux, respectivement.

Puissance du Canada }
A savoir: } CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue parmi la députation à la Chambre des communes pour le district électoral de Vancouver-Centre, par suite de la nomination du député actuel à un poste comportant des émoluments.

Donné sous nos seing et sceau, en la ville d'Ottawa, dans le comté de Carleton, ce vingt-sixième jour de janvier 1948.

J. L. ILSLEY, (L.S.)
Député du district électoral de Digby-Annapolis-Kings.

JAMES G. GARDINER, (L.S.)
Député du district électoral de Melville.

Puissance du Canada
A savoir: } CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes pour le district électoral d'Ontario, dans la province d'Ontario, par suite du décès de William Edmund Newton Sinclair, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en la ville d'Ottawa, dans le comté de Carleton, ce sixième jour de janvier 1948.

M. J. COLDWELL, (L.S.)
Député du district électoral de Rosetown-Biggar.

H. G. ARCHIBALD, (L.S.)
Député du district électoral de Skeena.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des arrêtés en conseil suivants:

Arrêté en conseil C.P. 210, approuvé le 19 janvier 1948: nomination du très honorable Clarence Decatur Howe comme ministre du Commerce.

Arrêté en conseil C.P. 211, approuvé le 19 janvier 1948: nomination de l'honorable James Angus MacKinnon comme ministre des Pêcheries.

Arrêté en conseil C.P. 212, approuvé le 19 janvier 1948: nomination de l'honorable Milton Fowler Gregg comme ministre des Affaires des anciens combattants.

Arrêté en conseil C.P. 215, approuvé le 19 janvier 1948: acceptation de la démission de l'honorable James J. McCann comme ministre des Services nationaux de guerre.

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du Conseil changeant le personnel de la commission nommée pour agir, avec l'Orateur de la Chambre des communes, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes", de la façon suivante: le très honorable James Lorimer Ilsley, ministre de la Justice; l'honorable J. A. MacKinnon, ministre des Pêcheries; le très honorable Louis-S. St-Laurent, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa,

le 26 janvier 1948.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Claxton soit substitué à celui de M. Mackenzie sur le comité spécial chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, la liste des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, aux termes de l'article 64 du Règlement.

M. Mackenzie King propose,—Que l'ordre portant l'examen de la motion tendant à la présentation d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, soit pris en considération les mercredis et jeudis, jusqu'à ce qu'il ait été adopté, nonobstant la résolution passée par la Chambre le 8 décembre 1947.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel des procédures sous l'empire de la Loi d'enquête sur les coalitions pour l'année financière terminée le 31 mars 1947. (Versions française et anglaise).

M. Gibson (*Hamilton-ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Y a-t-il des Russes qui ont subi un entraînement technique dans des usines canadiennes de 1940 jusqu'à date?

2. Y a-t-il des Russes qui subissent un tel entraînement à l'heure actuelle? Dans l'affirmative, où?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—Combien a-t-on nommé d'administrateurs, régisseurs ou autres fonctionnaires pour remplir les fonctions découlant de l'arrêté en conseil C.P. 4678, relatif à la Loi sur le contrôle du change étranger, en indiquant, avec la date de nomination de chacun, *a*) les nouveaux titulaires, *b*) les permutations d'autres services du gouvernement?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 novembre 1947,—Etat montrant:—1. Quel prix ont coûté au gouvernement fédéral les usines de Saint-Malo?

2. A quel prix, et à qui, le gouvernement fédéral a-t-il vendu ces usines?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Le Canada exporte-t-il du bacon et de la farine de deuxième qualité au Royaume-Uni?

2. Dans l'affirmative, à quel prix le sac de farine et la livre de bacon de première qualité?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947.—Etat montrant:—1. Combien de maisons d'habitation, jusqu'à date en 1947, ont été construites au Canada par les organismes suivants: *a*) la *Wartime Housing Limited;* *b*) l'*Integrated Housing;* *c*) la *Housing Enterprises Limited;* *d*) l'administration des terres aux anciens combattants; *e*) par tous autres organismes?

2. Combien de maisons d'habitation a-t-on commencé à construire au Canada en 1947, jusqu'à date?

3. Combien de maisons d'habitation destinées à être louées la Société centrale d'hypothèques et de logement s'est-elle engagée de construire en 1948 et dans quelles municipalités?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant: 1. Quelles sont les catégories de marchandises frappées par la taxe d'accise fédérale de 25 p. 100 et, parmi elles, quelles sont celles sujettes à exemption ou à un rabais?

2. Quelles sont les catégories de marchandises dont on interdit toute importation: *a*) des Etats-Unis d'Amérique uniquement; *b*) de Grande-Bretagne uniquement; *c*) des autres pays uniquement; *d*) de tous autres pays?

3. A l'égard des pays spécifiés dans la deuxième question, quelles sont les catégories de marchandises sujettes à un contingentement déterminé d'importation?

4. *a*) Pour quelles catégories de marchandises importées des pays spécifiés dans la deuxième question doit-on se procurer un permis d'importation? *b*) Qui émet ces permis et qui autorise leur émission?

5. Sur quelles catégories de marchandises d'exportation y a-t-il: *a*) embargo total; *b*) embargo partiel et dans quelle mesure; *c*) obligation de se prémunir de permis d'exportation; *d*) ni embargo, ni obligation de se munir de permis d'exportation?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Quelle quantité d'huile combustible destinée à chauffer les édifices du gouvernement à Ottawa et Hull le gouvernement a-t-il achetée au cours de chacune des années 1945, 1946 et 1947?

2. A-t-on fait une demande de soumissions dans tous les cas?

3. A-t-on toujours accepté les plus basses soumissions?

4. Dans quels cas, s'il y a lieu, n'a-t-on pas demandé des soumissions ou pas accepté la plus basse soumission?

5. De qui a-t-on acheté l'huile et combien l'a-t-on payée par gallon dans chaque cas au cours de cette période?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. A-t-on vendu l'usine de nitrate d'ammonium à Welland, Ontario? Dans l'affirmative, à qui?

2. Quelle somme a-t-on obtenue pour cette usine?

3. Le prix du nitrate d'ammonium a-t-il augmenté de 50 p. 100 depuis la dernière saison? Dans l'affirmative, pour quelle raison?

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. En quelle année fut construite la ligne de télégraphe sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent?

2. Par qui cette ligne fut-elle construite?

3. Au mois de septembre 1947, quel était le parcours de cette ligne, son point de départ, son point d'aboutissement?

4. Quel fut le coût de construction de cette ligne?

5. A qui appartenait cette ligne jusqu'au mois de septembre 1947?

6. Pour les dix dernières années, quels furent les déboursés *a*) pour l'entretien de cette ligne; *b*) pour son exploitation; *c*) quels en furent les revenus?

7. Le 30 septembre 1947, combien de bureaux de télégraphe étaient-ils en opération sur cette ligne?

8. Le 30 septembre 1947, quels étaient les taux en vigueur sur cette ligne?

9. Le 30 septembre 1947, quel était le nombre d'appareils téléphoniques en usage comme accessoires à la ligne principale de télégraphe?

10. A qui appartient aujourd'hui cette ligne et si c'est une compagnie, quel en est le principal actionnaire?

11. Un contrat a-t-il été passé entre le gouvernement et le nouveau propriétaire? Dans l'affirmative, à quelle date fut signé ce contrat et pour quelles considérations et à quel prix?

12. Quel était, le 30 septembre 1947, le nombre d'employés permanents et temporaires sur cette ligne de télégraphe?

13. Existait-il, avant le 30 septembre 1947, des services gratuits sur cette ligne? Dans l'affirmative, en faveur de qui?

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Postes pour l'année financière terminée le 31 mars 1947, y compris le rapport sur les caisses d'épargne du ministère des Postes. (Versions française et anglaise).

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—État montrant:—Dans combien de cas la Commission des pensions a-t-elle refusé une pension à des anciens combattants de la deuxième guerre mondiale, dont on avait diagnostiqué l'invalidité comme étant psychopathique, sous prétexte qu'une telle affection était antérieure à leur enrôlement et n'avait pas été aggravée à la suite de leur activité de service?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on fait de demandes sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans chacune des provinces d'Alberta, de Saskatchewan et de Manitoba, au cours de chaque année, de 1940 jusqu'à date en 1947?

2. De ces demandes, combien, par province, au cours de chacune de ces années, *a*) ont été octroyées, *b*) ont été refusées parce que le terrain choisi par l'ancien combattant n'était propre à l'exploitation?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Par district électoral fédéral dans la province de Saskatchewan, quel a été, pour 1947, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) le nombre de prêts consentis aux anciens combattants pour l'achat de fermes; *b*) le montant total des prêts consentis à cet effet; *c*) le nombre de prêts aux anciens combattants pour l'achat de petits biens-fonds; *d*) le montant total des prêts consentis à cette fin?

2. Pour l'année 1947, quel a été le montant total des dépenses en frais de voyage, traitements, loyers, etc., dans la province de Saskatchewan, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Quel montant, s'il y a lieu, le gouvernement a-t-il payé à W. C. Thompson, avocat, de Toronto, pour des travaux juridiques en l'année finissant le 31 mars 1947?

2. Quel montant, s'il y a lieu, a été payé ou est payable depuis le 31 mars 1947?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Au cours des années finissant le 31 mars 1945, 1946 et 1947, et depuis le 31 mars 1947 jusqu'à date, quel montant le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il payé aux médecins et dentistes dans les comtés d'Essex, Kent et Lambton?

2. Pour chaque période, quel a été le montant payé à chaque médecin ou dentiste?

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport sur la revision des échelles de traitements proposées à l'égard de certaines catégories dans le service civil du Canada, comprenant les messagers, préposés aux ascenseurs, concierges, gardiens, nettoyeurs, emballeurs, aides d'hôpital et employés aux canaux et aux aéroports et officiers d'emploi et de réclamations à la Commission de l'assurance-chômage, ainsi que certaines autres catégories mineures.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1947. (Versions française et anglaise).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Qu'est-ce qui autorisait un résident du Canada à apporter des Etats-Unis d'Amérique, après y avoir demeuré 48 heures, des marchandises d'une valeur de $100.00 sans frais de douanes?

2. Combien de fois un résident du Canada pouvait-il profiter de ce règlement?

3. Le règlement est-il encore en vigueur?

4. Sinon, en vertu de quelle autorité a-t-il été aboli?

5. Dans l'affirmative, quelle portée a-t-il eu égard au programme actuel du ministre des Finances?

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil pris aux termes de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 5200, approuvé le 18 décembre 1947: règlements, en français et en anglais, relatifs à la date et aux régions où deviennent payables les contributions à l'égard d'un emploi auquel s'appliquent les dispositions de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, dont l'extension a été prévue par l'arrêté en conseil C.P. 4854 du 3 décembre 1947 portant, de $2,400 à $3,120 par année, le maximum de l'assurabilité.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 5051, approuvé le 8 décembre 1947: établissement des conditions requises pour le paiement de prestations d'assurance-chômage aux marins affectés à la navigation intérieure, pendant la morte-saison. (Version française).

Aussi,—Sixième rapport annuel de la Commission de l'assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1947. (Version française).

Et aussi,—Rapport du directeur de la formation professionnelle pour l'année financière terminée le 31 mars 1947. (Version française).

De son siège en Chambre, M. Bracken demande l'autorisation d'ajourner la Chambre, aux termes de l'article 31 du Règlement, afin de discuter une affaire précise d'une urgente importance publique, et déclare que le sujet en est:

"La hausse soudaine et sans précédent dans le coût de la vie".

M. l'Orateur déclare la motion proposée irrecevable parce que la Chambre aura amplement l'occasion pour discuter de la hausse dans le coût de la vie lorsque le débat sur l'Adresse aura lieu plus tard cette semaine.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Abbott:—Que le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Timmins.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 27 JANVIER 1948

PRIÈRES.

Seize pétitions sont déposées sur la Table.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil pris aux termes du paragraphe 2 de l'article 3 de la Loi sur les privilèges et immunités des Nations Unies, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3946, approuvé le 1er octobre 1947: autorisant le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures de souscrire, au nom du Canada, un instrument d'adhésion à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, à la réserve qu'une exonération d'impôts établis, par quelque loi édictée au Canada, sur les traitements et émoluments, ne s'étend pas à un citoyen résidant ou ayant sa résidence ordinaire au Canada.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétariat d'Etat du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1947 (version française).

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du comité indépendant d'experts, composé de J. L. E. Price, président, M. D. MacPhail et F. R. Larkin, nommé pour enquêter sur les projets d'habitation exécutés, sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, par le ministère des Affaires des anciens combattants à Windsor (sous-division de Roseland) et à Sarnia (propriété McNally-Durance).

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de l'Office national du film pour l'année financière terminée le 31 mars 1947 (versions française et anglaise).

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 5270, approuvé le 23 décembre 1947: application, à compter du 1er janvier 1948, des concessions tarifaires octroyées par le Canada dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et prévues à la Liste V jointe à l'Accord déposé à la Chambre des communes le 8 décembre 1947; ainsi que liste des concessions tarifaires suspendues jusqu'à ce que les pays qui ne se sont pas engagés à mettre en vigueur leurs concessions tarifaires le 1er janvier 1948 soient en mesure d'en faire bénéficier le Canada.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Abbott:—Que le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Lockhart.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 28 JANVIER 1948

PRIÈRES.

Quinze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le onzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante, présentée le 27 janvier, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées, savoir:

De Roy Joseph Rinker et autres, de Moose-Jaw, Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi tendant à constituer en corporation la *Rinker Finance Corporation*.—M. *Dechêne*.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le douzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 27 janvier, demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Leila May Willett Ascah, épouse de John Watson Garland Ascah, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Donald James Bacon, de Verdun, Québec, époux de Gwendolyn Florence Adkins Bacon, demeurant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Gerald Roderick Bartlett, de Montréal, Québec, époux de Violet May Olsen Bartlett.—M. *Maybank*.

De Shirley Marder Berman, épouse de Samuel Berman, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Gertrude Katherine Margolis Bird, épouse de Arthur Bird, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Lily White Borgan, demeurant actuellement à Vancouver, Colombie-Britannique, épouse de Philip Borgan, de Sainte-Sabine, Québec.—M. *Maybank*.

De Mary Shore Bernstein, épouse de Moses Jacob Bernstein, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Hilda Emily Gooders Brown, épouse de Robert Tennet Brown, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Muriel Frances Marks Buchanan, épouse de James Reginald Buchanan, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Marie Eva Thibodeau Buelow, demeurant actuellement à Baie Comeau, Québec, épouse de James Joseph Buelow, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Gilbert Brinton Campbell, de Verdun, Québec, époux de Sylvia Patricia Ashworth Campbell.—M. *Maybank.*

De Henry George Chartier, de Verdun, Québec, époux de Laura Emily Hubbard Chartier, demeurant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Rose Landes Clopoff, demeurant actuellement à Outremont, Québec, épouse de Harro Clopoff, autrement connu sous le nom de Harry Clopoff, de Montréal, Québec, demeurant actuellement à Shawinigan Falls, Québec.—M. *Maybank.*

De Christopher Edmond Cobham, de Montréal, Québec, époux de Pauline Iris Gregory Cobham, demeurant actuellement à Bushey Heath, dans le comté de Hertford, en Angleterre.—M. *Maybank.*

De Gertrude Mae McLean Cole, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Gerald Leslie William Cole, de Cookshire, Québec.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De St. Kilda McKay McLean Anderson, de Montréal, P.Q., épouse de Francis Lionel Parker Anderson.

De Eugene Alden Anderson, de Bury, P.Q., époux de Cora Evelyn Grey Anderson.

De Georgina Claire Williscroft Bovard, de Montréal, P.Q., épouse de John Pitblado Bovard.

De Beatrice Evelyn Tutill Bobinsky, de Montréal, P.Q., épouse de Walter Joseph Bobinsky.

De Joseph-Eugene-Ernest Bourbonnais, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Rose-Germaine St-Laurent Bourbonnais.

De Mary Elizabeth Ellwood Blackburn, de Montréal, P.Q., épouse de Douglas Archibald Blackburn.

De Adelaide Margaret Munn Bain, de Montréal, P.Q., épouse de Donald Charles Bain.

De Robert Ernest Beadie, de Montréal, P.Q., époux de Jean Carol Wilson Beadie.

De Sonja Anna Margaret van der Walde Brown, de Westmount, P.Q., épouse de Nelson Eric Brown.

De Diana Eve Whittall Beurling, de Westmount, P.Q., épouse de George Frederick Beurling.

De Elerick Montgomery Barton, de Montréal, P.Q., époux de Beatrice Mary Fraser Barton.

De Alice Cecilia Anne Magniac Bailey, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Ferdinand Carey Bailey.

De William Neville Buckingham, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Blanche Hancock Buckingham.

De Janet Alice Smith Bennett, de Montréal, P.Q., épouse de Clifford John Bennett.

D'Irene Nellie Kon Ballantyne, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Allan Campbell Ballantyne.

De Delilah May Jacobs Button, de Verdun, P.Q., épouse d'Edward Button.

De Jeanne Crête Benoit, de Montréal, P.Q., épouse de Léopold Benoit.

De Evelyn Sylvia Jones Bowen, de Croydon, P.Q., épouse de Thomas Albert Bowen.

De Molly Renetta Fry Bist, de Montréal, P.Q., épouse de Alfred Charles Bist.

De Pierre Behocaray, de Sherbrooke, P.Q., époux de Catherine Behocaray.

De Ethelwyn Lillian Flynn Budd, de Montréal, P.Q., épouse de Alec Robert Budd.

De Mary Gwozdecka Carter, de Montréal, P.Q., épouse de Nicholas Roger Carter.

De Sarah Cummings Menzies Carlin, de Montréal, P.Q., épouse de John Chalmers Carlin.

De Guiseppina Cannuli Catalfamo, de Montréal, P.Q., épouse de Santo Catalfamo.

De Clarice Jean Field Campbell, de Montréal, P.Q., épouse de Merritt Day Campbell.

De Marguerite Elsie Dunan Currie, de Montréal, P.Q., épouse de Carleton Currie.

De Saul Jack Costin, de Montréal, P.Q., époux de Marguerite Diane Westwell Costin.

De Joan Ruth Grimple Campbell, de Montréal, P.Q., épouse de Alexander Craig Campbell.

De Ernest Alfred Coker, de Montréal, P.Q., époux de Doris Elaine Cameron Coker.

De Marie-Antoinette Aubit dit Cimon Charron, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Emile-Octave-Roger Charron.

De Annie Elisabeth Horseman Charters, de Montréal-Ouest, P.Q., épouse de Austin Fenwick Charters.

De Gwendolyn Beulah Russell Denenfeld, de Ville St-Laurent, P.Q., épouse de Edward Julian Denenfeld.

De Myrtle Macdonald Heale Daniluk, de Montréal, P.Q., épouse de Stephen Daniluk.

De Joseph Dunn, de Montréal, P.Q., époux de Bertha Hawn Dunn.

De Edna Birch Drimer, de Montréal, P.Q., épouse de Maurice Drimer.

De Lloyd Arthur Davies, de Sherbrooke, P.Q., époux de Eunice Susan Swininer Davies.

De Jean MacDonald Di Falco, de Montréal, P.Q., épouse de Nicholas Di Falco.

De Gwendoline Elizabeth Hunt Edmund, de Montréal, P.Q., épouse de Thomas Chadwick Edmund.

De Saul Ettinger, de Montréal, P.Q., époux de Hildegard Massow Ettinger.

De Betty Yossem Edelstein, de Noranda, P.Q., épouse de Stephen Edelstein.

De Selma Rattner Fridhandler, de Montréal, P.Q., épouse de Sam Fridhandler.

De Gordon Merrill Fuller, de Sweetsburg, P.Q., époux de Vivian Belle Davis Fuller.

De Albert Franklin, de Montréal, P.Q., époux de Mary Helen May Leclair Franklin.

De Elinore Oaker Forgues, de Montréal, P.Q., épouse de John Edouard Forgues.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé annuel supplémentaire des permis octroyés aux termes du paragraphe 2 de l'article 4 de la Loi de l'immigration, indiquant les personnes admises au Canada, au cours de l'année civile, au 31 décembre 1947.

Et aussi,—Etat relatif aux permis de boissons alcooliques octroyés en vertu de la Loi des Territoires du Nord-Ouest, article 92, chapitre 142, S.R.C., 1947, depuis le dernier rapport au Parlement.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table,—Copie des ordonnances et règlements applicables à la Marine royale canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 27 novembre 1947 au 24 janvier 1948, établis sous le régime de l'article 40 de la Loi de 1944 sur le Service naval.

Aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables à l'Armée canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 27 novembre 1947 au 24 janvier 1948, établis sous le régime de l'article 141 de la Loi de la milice.

Et aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables au Corps d'aviation royal canadien, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 27 novembre 1947 au 24 janvier 1948, établis sous le régime de l'article 16 de la Loi sur le Corps d'aviation royal canadien.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel des opérations et affaires du ministère des Affaires des anciens combattants, de l'Administration des terres destinées aux anciens combattants et de l'Etablissement de soldats, de la Commission canadienne des pensions et de la Commission des allocations aux anciens combattants pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie des règlements établis sous le régime de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Ross (*Souris*).

La Chambre s'ajourne alors à 5 heures 58 minutes p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 29 JANVIER 1948

PRIÈRES.

Quinze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le treizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 28 janvier, demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Phyllis Smith Curtis, demeurant actuellement à Saint-Lambert, Québec, épouse de Herbert James Curtis, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Merle Allene Anthony Dalton, demeurant actuellement à Mosherville, Nouvelle-Ecosse, épouse de George Horatio Dalton, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Micheline Desautels Dooney, épouse de Thomas Dooney, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Alice Hoare Dubeau, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Wilbert Dubeau, de Verdun, Québec.—M. *Maybank*.

De Barbara Mary Day Chipman Duffy, demeurant actuellement à Winnipeg, Manitoba, épouse de Rob Roy Duffy, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De William Stanley Ewens, D'Eastman, Québec, époux de Léo Laplante Ewens.—M. *Maybank*.

De Sheila Trench Thomson Ellis, demeurant actuellement à Glasgow, en Ecosse, épouse de John McLeod Ellis, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Elsie Mark Farley, épouse de Louis William Farley, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Joanna Wright Farrell, épouse de Dominic Mark Farrell, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Mary Hrychuk Fleury, demeurant actuellement à Ottawa, Ontario, épouse de Jean Fleury, de Hull, Québec.—M. *Maybank*.

De Audrey Beryl Clark Pryer, épouse de Edward Walter Pryer, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Théophile Gobeille, de Montréal, Québec, époux de Germaine Legault Gobeille.—M. *Maybank*.

De Leona Selma Cutway Hall, épouse de Nigel Alfred Hall, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Lela May Begley Hall, épouse de Paul Frank Thomas Hall, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Edward Gordon Jakeman, de Montréal, Québec, époux de Bertha Emily MacDonald Jakeman, demeurant actuellement à Saint-Vincent de Paul, Québec. —M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Jean Duncan Girard, de Ville LaSalle, P.Q., époux de Jeannette Godin Girard.

De Ruth Shkurnik Gilbert, de Montréal, P.Q., épouse de Arnold M. Gilbert.

De George Crosby-Wilson Gray, de Montréal, P.Q., époux de Patricia Frances Edna Lecky Gray.

De Reta Mabel Welch Gilbert, de Montréal, P.Q., épouse de Albert George Gilbert.

De Georgette-Ruth Côté Geller, de Montréal, P.Q., épouse de Rubin Geller.

De Beatrice Doris Haggerty Goodier, de Montréal, P.Q., épouse de Alvin Herbert Goodier, fils.

De Ellen Catherine Holder, présentement domiciliée à Toronto, Ontario, épouse de Arthur Edward Holder, de Montréal, P.Q.

De William Hesketh, de Croydon, P.Q., époux de Lillie May Pasher Hesketh.

De Laura Grace Hanley Huggenberger, de Montréal, P.Q., épouse de Otto Robert Huggenberger.

De Marie-Albina-Ethel Dubois Howick, de Montréal, P.Q., épouse de Armand Michael Howick.

De Clarence William Henry Hodgson, de Como, P.Q., époux de Beatrice Virginia Sprigings Hodgson.

De Robert Grincill Barnet Jones, de Montréal, P.Q., époux de Mabel Laurie Dorothea Partland Jones.

De Marguerite Isaacs Katz, de Montréal, P.Q., épouse de Morris Henry Katz.

De Joyce Knowles Ledoux, de Montréal, P.Q., épouse de Frank John Ledoux.

De Hazel Shirley Elizabeth Hart Layton, de Montréal, P.Q., épouse de Michael Shakespear Layton.

De Winifred Anthony Leith, de Montréal, P.Q., épouse de William Leith.

De Nellie Polistuck Levac, de Lachine, P.Q., épouse de Joseph Levac.

De Virginia Grace Borland Langton, de Montréal, P.Q., épouse de Donald Muir Langton.

De Audrey Frances Stokes Lambert, de Montréal. P.Q., épouse de Victor Todd Joseph Lambert.

De Martha Norman McCairns, de Verdun, P.Q., épouse de David McCairns.

De Shirley Leighton Pawson Milligan, de Westmount, P.Q., épouse de James Alexander Milligan.

De Freda Gertrude Parkes McMillan, de Lachine, P.Q., époux de Douglas Norman McMillan.

De Thelma May Heggie May, de Montréal, P.Q., épouse de James Edmund May.

De Joseph David Ernest Paul Maysenhoelder, de Montréal, P.Q., époux de Evelyn May Banville Beattie Maysenhoelder.

De Irene Morgan Neilson, de Montréal, P.Q., épouse de James Hamilton Neilson.

De Margaret Craig Carmichael Nicholson, de Montréal, P.Q., épouse de Harry Nicholson.

De Lea Alvina Mary Boulay Orr, de Montréal, P.Q., épouse de Clifford John Orr.

De Marion Rita Kendall O'Donahoe, de Montréal, P.Q., épouse de Vincent Bruce O'Donahoe.

De Patricia Potter Parker, de Montréal, P.Q., épouse de John Alexander Parker.

De Hellmut Hans Karl Pokorny, de Montréal, P.Q., époux de Florence Elizabeth Winston Pokorny.

De Alma Petrides Prysky, de Montréal, P.Q., épouse de Henry Prysky.

De Grace Davie Park Parr, de Montréal, P.Q., épouse de Cyril William Parr.

De Veronica Conrick Pelley, de Montréal, P.Q., épouse de Gilbert Joseph Pelley.

De Anne Greenblatt Pliss, de Montréal, P.Q., épouse de Irving Pliss.

De Michael Charles Parr, de Mackayville, P.Q., époux de Nancy Violetta Allcorn Parr.

De Francis Clyde Peachey, de Greenfield Park, P.Q., époux de May Elizabeth Jones Peachey.

De Bella Wine Rapps, de Montréal, P.Q., épouse de Harry Rapps.

De James Reed, de Sherbrooke, P.Q., époux de Elsie Heath Reed.

De Jean Lauder Hutledge, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Joseph Rutledge.

De Mabel Finlay Turner Rollo, de Montréal, P.Q., épouse de Rupert Alfred Rollo.

De Leah Marcelle Pettitt Reeve, de Westmount, P.Q., épouse de Thomas Houston Reeve.

De Leah Zeiger Rudenko, de Montréal, P.Q., épouse de Abraham Rudenko.

De Robert Raymond, de Montréal, P.Q., époux de Mignonne Morin Raymond.

De Ida Malfara Romanelli, de Montréal, P.Q., épouse de Giuseppe Romanelli.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Diefenbaker.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 1948

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatorzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 29 janvier, demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Albert Kenworthy, de Montréal, Québec, époux de Betty Townsend Kenworthy, demeurant actuellement à Rottingdean, dans le Sussex, en Angleterre.—M. *Maybank.*

De Elizabeth Iris Lobar Kinnon, épouse de Harold Robert William Kinnon, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Eleen Rose Gray Lawson, demeurant actuellement à Outremont, Québec, épouse de George Albert Lawson, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Joseph-Albert-Aldée Léveillée, de Montréal, Québec, époux de Marie-Blanche-Yvonne Brouillard Léveillée.—M. *Maybank.*

De Elsie Williams Lodge, épouse de Russell Lindsay Lodge, de Waterloo, Québec.—M. *Maybank.*

De Doris Mary Thompson Lummis, épouse de Wallace Ernest Lummis, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Hazel Violet Camp Mace, épouse de Lewis Henry Mace, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Gladys Catherine McCluskey MacFarlane, épouse de James Neil Anderson MacFarlane, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De George Malouf, d'Outremont, Québec, époux de Bronislava Zwirzdyn, autrement connue sous le nom de B. Zwirsden, aussi connue sous le nom de Brownie Wersden Malouf, demeurant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Florence Evelyn White Marshall, demeurant actuellement à Londres, en Angleterre, épouse de Frederick Russell Marshall, de Sherbrooke, Québec.—M. *Maybank.*

De Sheila Lightstone Marcus, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Louis Marcus, de Westmount, Québec.—M. *Maybank*.

De Raymond Massé, d'Outremont, Québec, époux de Dorothy Dixon Massé, demeurant actuellement à Rawdon, Québec.—M. *Maybank*.

De Cecilia Maud Wood Marshall, épouse de Jac McLennan Marshall, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Leonard Carlton Matthews, de Cookshire, Québec, époux de Helen Mary McDonald Matthews.—M. *Maybank*.

De Violet Maude Mitchell, demeurant actuellement à Hove, dans le Sussex, en Angleterre, épouse de Frank Mitchell, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Helen May Smith Saunders, de Montréal, P.Q., épouse de James Harold Saunders.

De Annie Goldenberg Schulman, de Westmount, P.Q., épouse de David Schulman.

De Frederik Smith, de Montréal, P.Q., époux de Clara Hoj Jensen Smith.

De Miriam Salomon Starr, de Montréal, P.Q., épouse de Jack Starr.

De Abraham Schechter, de Montréal, P.Q., époux de Poline (Pauline) Doctor Schechter.

De Doris Mary Stratton Stuart, présentement domiciliée à Dersingham, Angleterre, épouse d'Alan William George Stuart, de Lachine, P.Q.,

De Florence Joyce West Shannon, présentement domiciliée à Reading, Angleterre, épouse de Gerald Onie Shannon, de Montréal, P.Q.

De Leah Shrimer Shanker, de Montréal, P.Q., épouse de Louis Shanker.

De Sonnie Levitt Shereck, de Montréal, P.Q., épouse de Harold Shereck.

De Frederick Edward Sherman, de Montréal, P.Q., époux de Jessie Margaret Allan Sherman.

De Margaret Sleno Staines, de Montréal, P.Q., épouse de John Staines.

De Alfred Winston Savage, de Montréal, P.Q., époux de Minnie Piper Stephen Savage.

De Laura Krause Suffrin, de Montréal, P.Q., épouse de Emil Suffrin.

De Magdelena Kleiziute Testart, de Montréal, P.Q., épouse de Christian Testart.

De Doris Amy Peate Taylor, de Westmount, P.Q., épouse de Geoffrey Campbell Taylor.

De Dora Moore Holland Towers, de Montréal, P.Q., épouse de Ralph Montague Towers.

De Sarah Ann Older Verrier, de Montréal, P.Q., épouse de Jean-Baptiste Verrier.

De Rena Victoria Rabin Wolfe, de Montréal, P.Q., épouse de Nathan Wolfe.

De William Thomas Wright, de Montréal, P.Q., époux de Lorna Lily Tucker Wright.

De Goldie Tessler Wise, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Wise.

De Jean Fullarton Craig Walker, présentement domiciliée à Kilmarnock, Ayrshire, Ecosse, épouse de Clifford Thomas Walker, de Montréal, P.Q.

De Simone Boily Whitelaw, de Montréal, P.Q., épouse de William John Whitelaw.

De Arnold Wells, de Montréal, P.Q., époux de Lily Walker Wells.

De Vera May Paulson Ward, présentement domiciliée à Moosehorn, Manitoba, épouse d'Emerson John Ward, de Montréal, P.Q.

De Ralph Woodall, de Montréal, P.Q., époux de Pauline Coulombe Woodall.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des Impressions et de la papeterie publiques pour l'année financière terminée le 31 mars 1947 (versions française et anglaise).

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Abbott:—Que le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

Par consentement, sur la motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que M. l'Orateur ne quitte pas le fauteuil à six heures p.m. aujourd'hui, et que les dispositions de l'article 6 du Règlement soient suspendues à cet effet.

Et après plus ample débat, la proposition de motion de M. Abbott est mise aux voix; et elle est agréée au vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Benidickson,
Bertrand (Prescott),
Boivin,
Bradette,
Brown,
Brunelle,
Chevrier,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Howe,
Ilsley,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McIlraith,
McIvor,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Martin,
Matthews (Brandon),
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler—84.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Ashby,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Burton,
Campbell,
Case,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hansell,
Harkness,
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lennard,
Low,
McCuaig,
McCullough
(Assiniboïa),
Macdonnell
(Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
McLure,
McMaster,
MacNicol,
Matthews
(Kootenay-Est),
Menary,
Miller,
Moore,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Skey,
Stewart
(Winnipeg-Nord),
Strum, Mme
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Est),
Tustin,
White (Middlesex-
Wright,
Zaplitny—70.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures et 21 minutes p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 2 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Quinze pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, auquel ils sollicitent l'agrément de la Chambre:

Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell".

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes introductives de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, à savoir:

De Henry Isaac Price, de Toronto, Ontario, et autres, pour une loi constituant en corporation *"National General Insurance Company"*.

De Bessie Magid, de Toronto, Ontario, et autres, pour une loi constituant en corporation *"People's Fraternal Order"*.

De la Mission catholique ruthène de l'Ordre de Saint Basile le Grand au Canada, pour une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

De *The Trust and Loan Company of Canada*, pour une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

M. Chevrier, du comité spécial institué pour dresser et présenter les listes des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement, présente ce qui suit à titre de premier rapport:

Votre comité propose que les députés, dont les noms paraissent dans les listes ci-jointes, composent les comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement, à savoir:

No 1

Privilèges et élections

Messieurs

Baker,
Benidickson,
Brooks,
Brunelle,
Casselman,
Coldwell,
Côté (*Matapédia-Matane*),
Cruickshank,
Diefenbaker,
Fair,
Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*),
Graydon,
Green,
Harris (*Grey-Bruce*),
Jaenicke,
Knowles,
MacNicol,
Manross,
Marier,
Marquis,
Martin,
Miller,
Mutch,
Parent,
Pouliot,
Raymond (*Beauharnois-Laprairie*),
Richard (*Ottawa-Est*),
Richard (*Gloucester*),
Winters.—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer, canaux et télégraphes

Messieurs

Archibald,
Ashby,
Aylesworth,
Beaudoin,
Beaudry,
Bentley,
Bertrand (*Terrebonne*),
Black (*Cumberland*),
Blair,
Bonnier,
Bourget,
Breithaupt,
Brooks,
Campbell,
Chevrier,
Church,
Douglas,
Drope,
Eudes,
Farquhar,
Gagnon,
Gauthier (*Portneuf*),
Gauthier (*Nipissing*),
Gourd (*Chapleau*),
Hartt,
Hatfield,
Herridge,
Hodgson,
Irvine,
Johnston,
Jutras,
Lafontaine,
Lennard,
Lesage,
Little,
Maybank,
Mayhew,
McIvor,
McCulloch (*Pictou*),
McKay,
Michaud,
Miller,
Mullins,
Pearkes,
Picard,
Pouliot,
Robinson (*Simcoe-Est*),
Robinson (*Bruce*),
Ross (*Hamilton-Est*),
Shaw,
Smith (*York-Nord*),
Stephenson,
Stuart (*Charlotte*),
Timmins,
Townley-Smith,
Viau,
White (*Hastings-Peterborough*),
White (*Middlesex-Est*),
Whitman,
Winters.—60.

(Quorum 20)

No 3

Bills privés

Messieurs

Black (*Yukon*),
Bonnier,
Boucher,
Bowerman,
Brown,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (*Verdun*),
Cournoyer,
Croll,
Dechêne,
Dickey,
Dorion,
Dubois,
Ferguson,
Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*),
Gariépy,
Gladstone,
Grant,
Hallé,
Hazen,
Healy,
Hlynka,
Knight,
Laurendeau,
Lennard,
Little,
Lockhart,
McCuaig,
McGregor,
MacLean
Matthews (*Brandon*),
Matthews (*Kootenay-Est*),
Maybank,
Mayhew,
Miller,
Murphy,
Nixon,
Parent,
Picard,
Richard (*Gloucester*),
Ross (*St. Paul's*),
Sinnott,
Stokes,
Timmins,
Townley-Smith,
Warren,
Webb,
Whitman,
Wylie.—50.

(Quorum 15)

No 4

Banque et commerce

Messieurs

Abbott,
Argue,
Arsenault,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Black (*Cumberland*),
Blackmore,
Bradette,
Breithaupt,
Cleaver,
Côté (*St-Jean-Iberville-Napierville*),
Dechêne,
Dionne (*Beauce*),
Dorion,
Fleming,
Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*),
Fraser,
Fulton,
Gour (*Russell*),
Hackett,
Harkness,
Harris (*Danforth*),
Hazen,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jackman,
Jaenicke,
Jutras,
Lesage,
Low,
Macdonnell (*Muskoka-Ontario*),
MacNaught,
Manross,
Marquis,
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Nixon,
Picard,
Pinard,
Quelch,
Rinfret,
Ross (*Souris*),
Stewart (*Winnipeg-Nord*),
Smith (*York-Nord*),
Thatcher,
Timmins,
Tucker.—50.

(Quorum 15)

No 5

Comptes publics

Messieurs

Arsenault,
Beaudry,
Black (*Yukon*),
Boucher,
Bradette,
Burton,
Case,
Cleaver,
Cockeram.
Cloutier,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Diefenbaker,
Dionne (*Beauce*),
Ferguson,
Fleming,
Fournier (*Hull*),
Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*),
Fraser,
Gibson (*Comox-Alberni*),
Gladstone,
Golding,
Grant,
Green,
Hamel,
Hartt,
Homuth,
Howe,
Isnor,
Jackman,
Johnston,
Kirk,
McCubbin,
Macdonnell (*Muskoka-Ontario*),
Marshall,
Maybank,
Murphy,
Nicholson,
Picard,
Pinard,
Probe,
Raymond (*Wright*),
Richard (*Gloucester*),
Rinfret,
Stuart (*Charlotte*),
Thatcher,
Warren,
Winkler,
Zaplitny.—50.

(Quorum 15)

No 6

Agriculture et colonisation

Messieurs

Argue,
Arsenault,
Barrett.
Beaudoin,
Belzile,
Bertrand (*Prescott*),
Black (*Cumberland*),
Black (*Châteauguay-Huntingdon*),
Bryce,
Burton,
Cardiff,
Charlton,
Clark,
Cloutier,
Côté (*Matapédia-Matane*)
Coyle,
Cruickshank,
Dechêne,
Desmond,
Diefenbaker,
Douglas,
Drope,
Dubois,
Fair,
Farquhar,
Fontaine,
Gagnon,
Gardiner,
Golding,
Gour (*Russell*),
Hallé,
Harkness,
Harris (*Grey-Bruce*),
Hatfield,
Herridge,
Jutras,
Kirk
Lapalme,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Matthews (*Brandon*),
McCubbin,
McGarry,
McLure,
Menary,
Michaud,
Quelch,
Robinson (*Bruce*),
Ross (*Souris*),
Senn,
Sinnott,
Strum (Mme),
Townley-Smith,
Tucker,
Warren,
Webb,
Whitman,
Wright,
Wylie.—60.

(Quorum 20)

No 7

Règlement

Messieurs

Bertrand (*Prescott*),
Brunelle,
Cardiff,
Daniel,
Denis,
Hamel,
Jaques,
Knight,
Knowles,
Lapalme,
MacLean,
Marier,
Murphy,
Pinard,
Robinson (*Simcoe-Est*),
Sinnott,
Smith (*York-North*),
Stokes,
Stuart (*Charlotte*),
Tustin.—20.

(Quorum 8)

No 8

Marine et pêcheries

Messieurs

Archibald,
Arsenault,
Ashby,
Baker,
Blair,
Brooks,
Bryce,
Côté (*Matapédia-Matane*),
Cournoyer,
Farquhar,
Gibson (*Comox-Alberni*),
Gillis,
Gour (*Russell*),
Gregg,
Hazen,
Kirk,
Kuhl,
Lafontaine,
Langlois,
Léger,
Lennard,
Little,
MacNaught,
McDonald (*Parry Sound*),
McLure,
Merritt,
Miller,
Moore,
Pearkes,
Reid,
Sinclair,
Sinnott,
Stanfield,
Stuart (*Charlotte*),
Winters.—35.

(Quorum 15)

No 9

Mines, forêts et cours d'eau

Messieurs

Adamson,
Benidickson,
Black (*Yukon*),
Blackmore,
Boivin,
Cockeram,
Caouette,
Dickey,
Dion (*Lac St-Jean-Roberval*),
Gariépy,
Gourd (*Chapleau*),
Hodgson,
Lacombe,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapalme,
Little,
MacNicol,
McCann,
McCulloch (*Pictou*),
McCullough (*Assiniboia*),
McDonald (*Parry Sound*),
McMaster,
Maloney,
Matthews (*Kootenay-Est*),
Moore,
Raymond (*Wright*),
Ross (*Hamilton-Est*),
Ross (*Souris*),
Sinclair,
Sinnott,
Viau,
Webb,
White (*Hastings-Peterborough*),
Zaplitny.—35.

(Quorum 10)

No 10

Relations industrielles

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Beaudry,
Black (*Cumberland*),
Blackmore,
Boivin,
Case,
Charlton,
Côté (*Verdun*),
Croll,
Dechêne,
Dickey,
Gauthier (*Nipissing*),
Gibson (*Comox-Alberni*),
Gillis,
Gingues,
Homuth,
Johnston,
Knowles,
Lalonde,
Lapalme,
Lockhart,
MacInnis,
McIvor,
Maloney,
Maybank,
Merritt,
Mitchell,
Pouliot,
Raymond (*Beauharnois-Laprairie*),
Ross (*Hamilton-Est*),
Sinclair,
Smith (*Calgary-Ouest*),
Timmins,
Viau.—35.

(Quorum 10)

No 11

Débats

Messieurs

Barrett,
Brown,
Desmond,
Dubois,
Hlynka,
Knowles,
Matthews (*Brandon*),
Pouliot,
Richard (*Gloucester*),
Richard (*Ottawa-Est*),
Rinfret,
Rowe.—12.

(Quorum 7)

No 12

Affaires extérieures

Messieurs

Baker,
Beaudoin,
Benidickson,
Boucher,
Bradette,
Breithaupt,
Coldwell,
Côté (*Matapédia-Matane*),
Croll,
Dickey,
Diefenbaker,
Fleming,
Fraser,
Gauthier (*Portneuf*),
Graydon,
Green,
Hackett,
Harris (*Grey-Bruce*),
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Kidd,
Knowles,
Lapointe,
Léger,
Low,
McInnis,
Marquis,
Mayhew,
Mutch,
Picard,
Pinard,
Raymond (*Beauharnois-Laprairie*),
Reid,
Winkler.—35.

(Quorum 10)

No 13

Impressions

(Membres qui agissent au nom des Communes)

Messieurs

Adamson,
Arsenault,
Aylesworth,
Baker,
Beaudry,
Bentley,
Bertrand (*Prescott*),
Bertrand (*Terrebonne*),
Boivin,
Bradette,
Bradshaw,
Brunelle,
Campbell,
Church,
Clark,
Côté (*St-Jean-Iberville-Napierville*),
Dubois,
Emmerson,
Fontaine,
Fraser,
Gauthier (*Nipissing*),
Gibson (*Hamilton-Ouest*),
Golding,
Hallé,
Hansell,
Healy,
Henderson,
Hlynka,
Kidd,
Kuhl,
Lacombe,
Lalonde,
Lapalme,
Lapointe,
Lennard,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
McCuaig,
McCullough (*Assiniboia*),
McDonald (*Parry Sound*),
McGregor,
McLure,
McMaster,
Nicholson,
Robinson (*Simcoe-Est*),
Ross (*St. Paul's*),
Sinclair,
Sinnott,
Strum (Mme),
Tustin,
Viau,
White (*Hastings-Peterborough*),
Winters.—54.

Sur motion de M. Chevrier, ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. Chevrier, il est résolu,—Que les comités permanents de la Chambre soient autorisés, individuellement, à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui leur seront renvoyées par la Chambre, à faire rapport, à l'occasion, de leurs observations et opinions, à assigner des témoins et ordonner la production de dossiers et documents.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que les députés suivants soient nommés pour aider à Son Honneur M. l'Orateur à diriger les affaires de la Bibliothèque, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et qu'ils agissent comme membres du comité mixte des deux Chambres pour la Bibliothèque: Messieurs Adamson, Aylesworth, Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Bowerman, Cardiff, Castleden, Cloutier, Dion, Eudes, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Gauthier (*Nipissing*), Gingues, Gladstone, Gourd (*Chapleau*), Grant, Henderson, Herridge, Howe, Jackman, Jaques, Kidd, Knight, Lapalme, Léger, MacLean, Marier, Marshall, Matthews (*Brandon*), McGarry, McIlraith, McKay, Menary, Mullins, Nixon, Pearkes, Reid, Richard (*Ottawa-Est*), Ross (*St. Paul's*), Skey, Smith (*York-Nord*), Stephenson, White (*Middlesex-Est*), Winkler et Zaplitny, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que Messieurs Black (*Yukon*), Bradshaw, Breithaupt, Côté (*Matapédia-Matane*), Cournoyer, Coyle, Gagnon, Gariépy, Gladstone, Harkness, Jutras, Kirk, Laurendeau, Léger, Lennard, Lesage, Marshall, Mayhew, McGregor, McIvor, Richard (*Ottawa-Est*), Stewart (*Winnipeg-Nord*) et Strum (Mme) soient nommés pour aider à Son Honneur M. l'Orateur à diriger les affaires du Restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres pour les questions qui affectent le Restaurant, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Travaux publics, pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. En donnant les traitements et dépenses de chacun, quels sont les noms des hommes embauchés en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la Saskatchewan, au cours de 1947?

2. Parmi ces hommes, combien, et lesquels d'entre eux, sont d'anciens combattants?

M. Mitchell propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle en vue d'assurer une aide professionnelle aux personnes sans emploi, bien que lesdites personnes peuvent ne pas avoir fait une demande de prestations d'assurance aux termes de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mitchell propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi visant les relations industrielles et les enquêtes sur les différends du travail et d'y stipuler le paiement, à même le fonds du revenu consolidé, de la rémunération et des dépenses à des membres des conseils et des commissions ainsi que des fonctionnaires, commis et employés nommés ou engagés aux termes et sous l'autorité de la Loi.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose,—Qu'un comité spécial de la Chambre soit institué afin d'enquêter et de faire rapport de temps à autre sur:

a) les causes de la récente augmentation du coût de la vie,

b) les prix qui ont été haussés au delà d'un niveau justifié par l'accroissement des frais,

c) les augmentations de prix causées par l'acquisition, l'accumulation ou le refus de vente, par toutes personnes, sociétés ou corporations, de toutes marchandises au delà des quantités raisonnablement requises pour les fins ordinaires de leurs affaires.

Que ce comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter de certaines phases de l'enquête, et qu'il soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger les témoins sous serment, et à imprimer, au jour le jour, les documents et témoignages qu'ordonnera le comité;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le quorum du comité soit de sept membres;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'un avocat-conseil, de comptables et d'autres aides nécessaires, qui seront payés à même les crédits votés pour le Parlement;

Que ce comité se compose de MM. Beaudry, Cleaver, Fleming, Homuth, Johnston, Knowles, Lesage, Martin, Maybank, Mayhew, McCubbin, Merritt, Nicholson, Pinard, Smith (*Calgary-Ouest*) et Winters, et que les dispositions de l'article 65 du Règlement soient suspendues à cet égard.

Et un débat s'élevant:

M. Bracken, appuyé par M. Homuth, propose en amendement:—Que ladite résolution soit modifiée:

1. En y insérant ce qui suit après l'alinéa *c*, à la neuvième ligne:

"Et, en particulier, afin d'enquêter et de faire rapport sur:

d) l'effet de la politique gouvernementale actuelle sur la diminution de la production agricole canadienne;

e) l'à-propos de maintenir la régie actuelle des prix sur les produits de la ferme, alors que cette régie n'existe pas à l'égard des frais de production des cultivateurs;
f) l'à-propos de rétablir le versement de subventions à l'égard des produits essentiels à la consommation;
g) l'écart entre les prix reçus par les producteurs et les prix payés par les consommateurs."

2. En y ajoutant à la fin le paragraphe suivant:
"Qu'en plus de faire rapport de ses constatations, le comité soit autorisé à présenter à la Chambre des communes, de temps à autres, les recommandations qu'il jugera nécessaires en vue d'assurer, autant que possible, un bénéfice juste et équitable aux producteurs, aux employés et aux employeurs, ainsi que des procédés de vente et de distribution justes et équitables destinés à sauvegarder les intérêts tant du consommateur que du producteur."

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Knowles.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 3 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quinzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 2 février, demandant l'adoption d'une loi pour obtenir le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Lillian Eileen Rendle Nadler, épouse de Allan Nadler, de Montréal, Québec—M. *Maybank.*

De Reva James Nathanson, épouse de Paul Louis Nathanson, de Montréal, Québec—M. *Maybank.*

De Joseph-Onfroy Pilon, de Montréal, Québec, époux de Anastasia Liragis, autrement connue sous le nom de Ann Lester Pilon.—M. *Maybank.*

De Violet Mary Cowper Preston, demeurant actuellement à Hewick, Québec, épouse de Reginald Preston, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Eva Brolofsky Richman, épouse de Archibald Jacob Richman, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Avery Patricia Gill Reinhold, épouse de Bernard Edward Reinhold, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Mary Josephine Ruth Girard Rosenberg, épouse de Joseph Rosenberg, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Valerie Jean Lewis Samson, épouse de Peter Blay Crombie Samson, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Marie-Yvette-Françoise Bayard Savard, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Jean Savard, de Chambly Canton, Québec.—M. *Maybank.*

De Eileen Sophie McNamara Sepchuk, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Anthony Michael Sepchuk, de Sainte-Adèle-en-bas, Québec.—M. *Maybank.*

De Edith Saltzman Rashkovan, épouse de Benjamin Rashkovan, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Jacqueline Louise Waddington Skinner, épouse de Ralph Skinner, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De William Roydon Slator, de Verdun, Québec, époux de Amelia Sarah Cunning Slator.—M. *Maybank.*

De Poppy Catherine Hayakawa Smith, épouse de Cecil Ivan Smith, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Ignaty, autrement connu sous le nom de Ignas Sokolovsky, de Lachine, Québec, époux de Mary Ostronovitch Sokolovsky, demeurant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell".—M. *Rinfret.*

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Mackenzie King:—Qu'un comité spécial de la Chambre soit institué afin d'enquêter et de faire rapport de temps à autre sur:

a) les causes de la récente augmentation du coût de la vie,

b) les prix qui ont été haussés au delà d'un niveau justifié par l'accroissement des frais,

c) les augmentations de prix causées par l'acquisition, l'accumulation ou le refus de vente, par toutes personnes, sociétés ou corporations, de toutes marchandises au delà des quantités raisonnablement requises pour les fins ordinaires de leurs affaires.

Que ce comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter de certaines phases de l'enquête, et qu'il soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger les témoins sous serment, et à imprimer, au jour le jour, les documents et témoignages qu'ordonnera le comité;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le quorum du comité soit de sept membres;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'un avocat-conseil, de comptables et d'autres aides nécessaires, qui seront payés à même les crédits votés pour le Parlement;

Que ce comité se compose de MM. Beaudry, Cleaver, Fleming, Homuth, Johnston, Knowles, Lesage, Martin, Maybank, Mayhew, McCubbin, Merritt, Nicholson, Pinard, Smith (*Calgary-Ouest*) et Winters, et que les dispositions de l'article 65 du Règlement soient suspendues à cet égard.

Et sur la proposition de motion d'amendement, présentée par M. Bracken, avec l'appui de M. Homuth:—Que ladite résolution soit modifiée:

1. En y insérant ce qui suit après l'alinéa *c*, à la neuvième ligne:

"Et, en particulier, afin d'enquêter et de faire rapport sur:

d) l'effet de la politique gouvernementale actuelle sur la diminution de la production agricole canadienne;

e) l'à-propos de maintenir la régie actuelle des prix sur les produits de la ferme, alors que cette régie n'existe pas à l'égard des frais de production des cultivateurs;

f) l'à-propos de rétablir le versement de subventions à l'égard des produits essentiels à la consommation;

g) l'écart entre les prix reçus par les producteurs et les prix payés par les consommateurs."

2. En y ajoutant à la fin le paragraphe suivant:

"Qu'en plus de faire rapport de ses constatations, le comité soit autorisé à présenter à la Chambre des communes, de temps à autres, les recommandations qu'il jugera nécessaires en vue d'assurer, autant que possible, un bénéfice juste et équitable aux producteurs, aux employés et aux employeurs, ainsi que des procédés de vente et de distribution justes et équitables destinés à sauvegarder les intérêts tant du consommateur que du producteur."

Et le débat se poursuivant;

M. Knowles, appuyé par M. Nicholson, propose en amendement à ladite motion d'amendement:—Que l'amendement soit modifié en supprimant les alinéas *e* et *f* du premier paragraphe et en les remplaçant par les suivants:

"*e*) les mesures propres à enrayer l'augmentation du coût de la vie, telles que le rétablissement de la régie des prix et des subventions, l'examen de ces questions devant constituer le premier article des travaux du comité et un rapport devant en être présenté à la Chambre dans un délai n'excédant pas trois semaines après la première séance du comité;

"*f*) les mesures propres à régir le prix des produits compris dans les frais de production du cultivateur, étant donné le maintien des régies à l'égard des prix des produits agricoles;"

M. l'Orateur: Le Premier Ministre a proposé l'institution d'un comité spécial afin de procéder à l'examen *a*) des causes de la récente augmentation du coût de la vie, *b*) des prix qui ont été haussés au delà d'un niveau justifié par l'accroissement des frais et *c*) des augmentations de prix causés par l'acquisition, l'accumulation et le refus de vente de toutes marchandises au delà des quantités raisonnablement requises pour les fins ordinaires des affaires.

Le chef de l'Opposition a proposé en amendement, que le comité soit aussi autorisé à examiner "l'effet de la politique gouvernementale actuelle sur la diminution de la production agricole canadienne". Bien que je trouve l'amendement pertinent à la motion principale, je ne puis pas, cependant, me dissimuler que les questions de politique gouvernementale sont si complexes qu'elles ne devraient pas être proposées comme un corollaire de la nomination d'un comité comme celui que l'on se propose d'instituer. Il est à l'encontre de toute la pratique parlementaire de renvoyer les questions de politique gouvernementale à des comités chargés de s'enquérir des faits. Je trouve que l'éminent Orateur qu'était Denison a décidé en 1877, et sa décision vaut encore, "qu'il n'est pas loisible, sans avis, d'ajouter une question distincte à une motion, ou de fusionner en une seule deux propositions distinctes". Lorsqu'un amendement est irrégulier sous un certain aspect, il ne peut pas être accepté dans son ensemble, et doit être déclaré irrecevable.

Cette manière d'agir est de bonne règle et, pour cette raison, je déclare l'amendement irrégulier. Il s'ensuit que le sous-amendement ne peut pas être proposé.

De cette décision, M. Bracken en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue au vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Lafontaine,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McIlraith,
McIvor,
MacLean,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pinard,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—105.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Ashby,
Aylesworth,
Bentley,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Burton,
Campbell,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Coldwell,
Diefenbaker,
Dorion,
Drope,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hacket,
Hansell,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hazen,
Herridge,
Hodgson,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Johnston,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario)
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McMaster,
MacNicol,
Manross,

Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Miller,
Moore,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Shaw,
Skey,
Stanfield,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes,
Strum, Mme
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wright,
Zaplitny—90.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Case.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Onze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le seizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 3 février, demandant l'adoption d'une loi pour obtenir le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Helen Rose Noel Steele, épouse de William Lawrence Steele, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Mandeline Florence Ivy Doggett Tassé, épouse de Joseph-Alfred-Victor Tassé, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Joseph-Léopold-Joffre Viau, de Montréal, Québec, époux de Marie-Fabiola Pelletier Viau.—M. *Maybank.*

De Dolores Margaret Paul Warner, épouse de Thomas James Warner, de Montréal, Québec, demeurant actuellement à Kirkland Lake, Ontario.—M. *Maybank.*

De Laurel Gwendolyn Wilband Walsh, demeurant actuellement à Amherst, Nouvelle-Ecosse, épouse de John Curry Walsh, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Anna Martha Kokojachuk Waugh, épouse de William Arnold Waugh, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Richard Edward Welsh, de Westmount, Québec, époux de Sylvia Susannah Frampton Edwards Welsh, demeurant actuellement à Londres, en Angleterre.—M. *Maybank.*

De Gladys Victoria Lewis White, épouse de Charles Herbert White, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De James Young, de Montréal, Québec, époux de Lila Young, demeurant actuellement à Ansonville, Ontario.—M. *Maybank.*

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté sous le régime de la Loi sur l'assurance-chômage, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 5383, approuvé le 31 décembre 1947: Règlements de 1947 sur l'assurance-chômage.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés, à cet effet, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. McCuaig—1. Au cours des années 1944, 1945, 1946 et jusqu'au 30 novembre de l'année 1947, quelle quantité de blé la Commission canadienne du blé a-t-elle vendue au Canada *a*) aux meuniers, *b*) aux fabricants de provende, *c*) aux distillateurs et à quel prix par boisseau à chacun?

2. Au cours des années 1944, 1945, 1946 et jusqu'au 30 novembre de l'année 1947, quelle quantité de blé a été vendue en dehors du Canada, et *a*) à quels pays, *b*) en quelle quantité à chacun de ces pays et *c*) quel prix a-t-on reçu par boisseau pour le blé vendu à chacun de ces pays?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Murphy—1. Quel montant l'Office canadien du tourisme a-t-il dépensé au cours de l'année se terminant le 31 mars 1947, et depuis cette date jusqu'à présent?

2. De ce montant, au cours de la même période, combien a été versé à des agences de publicité, et à quels journaux et périodiques a-t-on eu recours, en indiquant l'étendue et le coût de la réclame pour chaque journal ou périodique?

3. Quelle somme a-t-on dépensée en publicité aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada?

4. Quelle somme a-t-on dépensée à l'égard des principaux centres de tourisme et des réunions sportives et où ces réunions ont-elles eu lieu?

5. L'Office du tourisme envoie-t-il des orateurs ou des films aux Etats-Unis en vue d'y encourager l'industrie touristique? Dans l'affirmative, quelles en sont les précisions?

6. En 1947, à combien de reprises le directeur ou quelques autres fonctionnaires de l'Office canadien du tourisme ont-ils parlé du tourisme aux Etats-Unis d'Amérique?

7. En dollars et centins, à l'égard de 1947, quelle est la valeur estimative pour le Canada de l'industrie du tourisme et quelle est la valeur estimative apportée par les touristes venant des Etats-Unis; comment a-t-on calculé ces montants et quelle en est la valeur estimative pour chaque province?

8. Combien de demandes de renseignements d'ordre touristique a-t-on reçues des Etats-Unis d'Amérique au cours de l'année 1947?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. McKay—1. Combien d'anciens combattants recevaient des prestations d'assurance-chômage au cours des mois de *a*) septembre, *b*) octobre, *c*) novembre 1947?

2. Combien d'anciens combattants recevaient des allocations de chômage au cours des mois de *a*) septembre, *b*) octobre, *c*) novembre 1947?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus mentionné.

Par M. Ross (*Souris*)—1. Combien de camions et de chariots de parc a-t-on remis à la Corporation des biens de guerre depuis la fin de la guerre?

2. Quel en est le nombre actuellement en possession de la corporation?

Par M. Knowles—1. Quels sont les noms de tous les employeurs canadiens qui ont eu l'autorisation de recruter des particuliers dans les camps de personnes déplacées ou dans d'autres endroits en Europe en vue de leur emploi au Canada?

2. Quels sont les noms de tous les employeurs canadiens qui ont eu l'autorisation de faire venir au Canada, en vue d'un travail spécialisé, des ressortissants ennemis ayant une compétence particulière?

Par M. McMaster—1. Quel est le montant total des garanties que le gouvernement a donné en vertu de l'article 22 (A) de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation?

2. Quels sont les divers pays qui ont reçu des garanties et quel montant pour chaque pays?

3. Quel est le montant total des garanties données aux exportateurs en vertu de l'article 13 ou de tout article de la Loi?

4. Quel est le montant respectif des dix garanties les plus élevées?

Par M. Archibald—1. Combien d'anciens combattants ayant servi dans les deux guerres mondiales sont entrés au service du gouvernement fédéral entre le 1er avril et le 1er octobre 1947?

2. Combien de ces ex-militaires à double service la commission des allocations aux anciens combattants emploie-t-elle actuellement?

3. Combien d'ex-militaires à double service ont été ajoutés au personnel de la commission des allocations aux anciens combattants entre le 1er avril et le 1er octobre 1947?

4. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé pour la tournée entreprise par le colonel Philpott afin d'amener les maisons d'affaires à embaucher les ex-militaires d'âge avancé?

5. A-t-on établi quelque relevé du nombre d'ex-militaires d'âge avancé qui ont été embauchés par des maisons d'affaires à la suite de cette campagne? Dans l'affirmative, quel en est le nombre?

Par M. Archibald—1. La *Crescent Finance Corporation Limited* fonctionne-t-elle en vertu d'une charte fédérale?

2. Cette charte a-t-elle déjà été révoquée ou suspendue?

3. Dans l'affirmative, quand et pour quelle raison?

4. A-t-elle été accordée à nouveau?

5. Dans l'affirmative, quand et pour quelle raison?

Par M. Harkness—1. Quelle est, s'il y a lieu, la responsabilité du gouvernement fédéral en vue d'empêcher et de faire disparaître les embâcles sur la rivière Bow, à Calgary?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il quelque outillage pour empêcher la formation d'embâcles sur les rivières canadiennes?

3. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cet outillage et est-il à la disposition des administrations municipales et provinciales?

Par M. Fleming—Quels montants d'obligations, émises ou garanties par le gouvernement fédéral, ont été achetés par mois, en 1947, par la Banque du Canada et chacun des offices, commissions ou ministères du gouvernement autorisés à acheter des obligations de l'Etat?

Par M. Fraser—1. Quel ministère du gouvernement défraie le coût du service téléphonique à l'Office national du film?

2. Quel ministère du gouvernement paie les frais d'appels téléphoniques interurbains de l'Office national du film et de ses employés?

3. Durant 1947, à Ottawa, combien y avait-il de téléphones dans les bureaux de l'Office national du film?

4. En 1947, quel a été le coût total de ce service téléphonique à l'Office?

5. En 1947, quel a été le coût total des frais d'appels interurbains pour le compte de l'Office?

6. Quelle est l'autorisation nécessaire pour qu'un employé de l'Office national du film puisse faire un appel interurbain aux frais du gouvernement?

7. Durant 1947, quel a été le coût total de tous les téléphones dont se servaient l'Office national du film et ses employés, en dehors d'Ottawa?

8. Quel ministère du gouvernement en a payé les frais?

9. Durant 1947, quel a été le coût total des frais d'appels téléphoniques interurbains faits au nom de l'Office national du film?

Par M. Lennard—1. Le 31 décembre 1947, combien de personnes étaient à l'emploi de la Commission d'inspection du Canada et quels étaient leurs salaires?

2. Quel est le président de la Commission et quels sont les directeurs des divers services de cette Commission et quels sont leurs salaires?

3. Actuellement quelles sont les fonctions de la Commission?

4. Depuis le 31 mars 1947, a-t-on nommé de nouveaux membres à la Commission?

5. Dans l'affirmative, ces titulaires ont-ils fait du service outre-mer?

6. Quelle est, par province, la répartition actuelle du personnel de la Commission?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus mentionné.

Par M. Fraser—1. Combien *a*) d'hommes, *b*) de femmes, ont été à l'emploi de l'Office national du film au Canada au cours de 1947?

2. L'Office national du film a-t-il maintenu des bureaux ou agences en dehors du Canada au cours de 1947?

3. Dans l'affirmative, *a*) où étaient-ils situés; *b*) quel a été le coût de chacun; *c*) quel a été le montant total versé en traitements à ces employés dans ces bureaux par l'Office national du film?

4. Combien *a*) d'hommes, *b*) de femmes étaient à l'emploi de l'Office national du film en dehors du Canada au cours de 1947?

5. Quels sont *a*) les noms, *b*) les fonctions, *c*) les traitements, *d*) les dépenses de ces employés au cours de ladite année?

6. Quels sont les noms de tous les employés au service de l'Office national du film au Canada au cours de 1947, et quelle somme a été versée à chacun en salaire et frais de dépenses au cours de ladite année?

M. Winters, adjoint parlementaire du ministre du Revenu national, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Hamel—1. Depuis le 23 juillet 1947, combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le gouvernement fédéral ou l'un de ses offices, commissions ou organismes, à des positions comportant un salaire ou une allocation de $4,000 ou plus par année?

2. Quel est *a*) le nom, *b*) le salaire ou allocation, *c*) la fonction de chacun des fonctionnaires ci-haut mentionnés?

3. A quelle date chacun a-t-il été nommé?

M. Winters, adjoint parlementaire du ministre du Revenu national, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Lennard—Quelle quantité de viande de cheval a-t-on exportée du Canada aux pays d'Europe, en vue de la consommation publique, au cours de 1947; à quels pays l'a-t-on exportée et en quelle quantité à chaque pays?

Par M. McCullough (*Assiniboia*)—1. Quels ont été les divers ingrédients servant à la fabrication des engrais importés au Canada au cours de 1947?

2. Quels furent les quantités respectives dans chaque cas et de quels pays a-t-on importé ces ingrédients?

Par M. McCullough (*Assiniboia*)—1. A-t-on fait quelques envois d'armes et de munitions à la Chine au cours de 1947?

2. Dans l'affirmative, combien de navires ont servi pour ces envois?

3. Quelles sortes de munitions et autre équipement ces cargaisons comprenaient-elles?

Par M. Fleming—1. Combien de personnes ont émigré au Canada en 1947?

2. Quelle en est la répartition *a*) par pays d'origine, *b*) par sexe, *c*) par classification de profession, *d*) par âge?

3. Combien étaient des personnes déplacées et quel est leur emploi *a*) par province, *b*) par classification d'occupation?

Par M. Fleming—1. Quel était le nombre de personnes à l'emploi du ministère des Affaires des anciens combattants à Toronto le 1er novembre 1947?

2. Quel était le nombre de personnes à l'emploi du ministère des Affaires des anciens combattants à Toronto le 31 janvier 1948?

3. Combien d'employés de ce ministère à Toronto ont été congédiés ou ont reçu un avis de congé au cours de la période du 1er novembre 1947 au 31 janvier 1948?

4. De ces employés congédiés, combien étaient âgés *a*) de plus de quarante ans, *b*) de plus de cinquante ans?

Par M. Isnor—1. Au 31 décembre 1947, quel était le nombre total des employés du gouvernement fédéral à Halifax, en indiquant: *a*) le nombre d'hommes, *b*) le nombre de femmes, *c*) leur état matrimonial, *d*) la division du gouvernement à laquelle ils appartiennent, *e*) les catégories de salaire (sans tenir compte des salaires individuels)?

2. Combien ont été congédiés, ou ont été avisés de leur congé, depuis le 1er janvier 1948?

3. Combien y a-t-il de nouveaux employés depuis le 1er janvier 1948?

Par M. McCullough (*Assiniboia*)—1. Combien de demandes, par province, ont été faites sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Combien de ces demandes ont fait l'objet d'une inspection, et dans combien de cas y a-t-il eu l'établissement d'un ancien combattant?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Mackenzie King:—Qu'un comité spécial de la Chambre soit institué afin d'enquêter et de faire rapport de temps à autre sur:

a) les causes de la récente augmentation du coût de la vie,

b) les prix qui ont été haussés au delà d'un niveau justifié par l'accroissement des frais,

c) les augmentations de prix causées par l'acquisition, l'accumulation ou le refus de vente, par toutes personnes, sociétés ou corporations, de toutes marchandises au delà des quantités raisonnablement requises pour les fins ordinaires de leurs affaires.

Que ce comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter de certaines phases de l'enquête, et qu'il soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger les témoins sous serment, et à imprimer, au jour le jour, les documents et témoignages qu'ordonnera le comité;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le quorum du comité soit de sept membres;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'un avocat-conseil, de comptables et d'autres aides nécessaires, qui seront payés à même les crédits votés pour le Parlement;

Que ce comité se compose de MM. Beaudry, Cleaver, Fleming, Homuth, Johnston, Knowles, Lesage, Martin, Maybank, Mayhew, McCubbin, Merritt, Nicholson, Pinard, Smith (*Calgary-Ouest*) et Winters, et que les dispositions de l'article 65 du Règlement soient suspendues à cet égard.

Et le débat se poursuivant;

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose en amendement:—Que tous les mots après le mot "Que" soient rayés et soient remplacés par les suivants:

"la Chambre est d'avis que la crise actuelle exige et le peuple canadien demande non pas un comité parlementaire, mais que le gouvernement prenne l'initiative de rétablir la régie des prix et les subventions."

M. l'Orateur: C'est un principe reconnu, énoncé au paragraphe 335 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, 3e édition, qu'une motion peut être modifiée *a*) en supprimant certains mots, *b*) en supprimant certains mots en vue d'y insérer d'autres mots, *c*) en y insérant ou ajoutant d'autres mots.

Il faut remarquer que cette règle reconnue n'autorise pas la suppression de tous les mots d'une motion. Elle ne fait mention que de certains mots.

La proposition d'amendement décrète la suppression de toute la motion et son remplacement par une nouvelle question. La différence est tellement prononcée entre la motion principale et la motion proposée par l'honorable député, que celle-ci ne peut pas être considérée comme tendant à modifier la première.

L'institution d'un comité spécial en vue d'une certaine fin forme l'objet de la motion principale. En proposant la suppression de l'ensemble de la motion principale, l'honorable député la fait disparaître entièrement, ce qu'il peut tout aussi bien faire en votant contre la question. Ce qu'il propose maintenant est une négation amplifiée et, bien plus, il y a encore irrégularité en proposant une déclaration de principe, ce qui ne peut se faire que par une motion distincte, précédée d'un avis.

Pour ces raisons, je me vois obligé de déclarer l'amendement irrégulier.

De cette décision, M. Knowles en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue au vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott, Arsenault, Baker, Beaudoin, Beaudry, Benidickson, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Black (Châteauguay-Huntingdon), Black (Yukon), Blanchette, Boivin, Bonnier, Bourget, Bradette, Breithaupt, Brown, Brunelle, Chevrier, Claxton, Cleaver, Cloutier, Côté (Matapédia-Matane), Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Cournoyer, Croll, Cruickshank, Dechêne, Denis, Dickey, Dion (Lac Saint-Jean-Roberval), Dionne (Beauce), Dorion, Douglas, Dubois, Emmerson, Eudes, Farquhar, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gagnon, Gardiner, Gariépy, Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Comox-Alberni), Gibson (Hamilton-Ouest), Gingues, Gladstone, Glen, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Gregg, Hamel, Harris (Grey-Bruce), Hartt, Healy, Howe, Ilsley, Isnor, Jean, Jutras, King, Mackenzie Kirk, Lafontaine, Lalonde, Lapointe, Laurendeau, Léger, Lesage, Little, McCann, McCubbin, McCulloch (Pictou), McIlraith, McIvor, MacLean, MacNaught, Maloney, Marquis, Martin, Matthews (Brandon), Maybank, Mayhew, Michaud, Mitchell, Mullins, Mutch, Nixon, Parent, Pinard, Raymond (Beauharnois-Laprairie), Raymond (Wright), Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Robinson (Simcoe-Est), Ross (Hamilton-Est), St-Laurent, Sinclair, Sinnott, Smith (York-Nord), Stuart (Charlotte), Tremblay, Tucker, Viau, Warren, Weir, Whitman, Winkler, Winters—115.

CONTRE:

Messieurs

Adamson, Archibald, Argue, Aylesworth, Barrett, Bentley, Black (Cumberland), Blackmore, Blair, Boucher, Bracken, Bradshaw, Brooks, Burton, Campbell, Cardiff, Case, Casselman, Castleden, Charlton, Church, Coldwell, Coyle, Daniel, Diefenbaker, Drope, Fair, Ferguson, Fraser, Fulton, Gillis, Graydon, Green, Hackett, Hansell, Harkness, Harris (Danforth), Hazen, Herridge, Hlynka, Hodgson, Homuth, Irvine, Jackman, Jaenicke, Johnston, Knight, Knowles, Kuhl, Lennard, Lockhart, Low, McCullough (Assiniboïa), Macdonnell (Muskoka-Ontario), McGregor, MacInnis, McLure, McMaster, MacNicol, Marshall, Matthews (Kootenay-Est), Menary, Miller, Moore, Nicholson.

Pearkes,
Probe,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Shaw,
Skey,
Stanfield,
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes,
Strum, Mme
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wright,
Zaplitny—87.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Matthews (*Kootenay-Est*).

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 5 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 4 février, demandant l'adoption d'une loi pour obtenir le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De George Nestor Cloutier, de Roxton Pond, Québec, époux de Ellen Kennedy Cloutier, demeurant actuellement à Granby, Québec.—M. *Maybank.*

De Mary Pappas (Maria Papadatos) Gigantes, épouse de Denis Gigantes, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Georgette Mathias, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de David-François Mathias, de Dorval, Québec.—M. *Maybank.*

De Violet Mae Ruth Johnson Menaker, épouse de Archie Menaker, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Lucien Ménard, de Montréal, Québec, époux de Flore Dupont Ménard, demeurant actuellement à Westmount, Québec.—M. *Maybank.*

De Kenneth Elliott Mitchell, de Montréal, Québec, époux de Susannah May Mitchell.—M. *Maybank.*

De Yudit Mary de Bartok Richardson, épouse de James Vallance Richardson, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

D'Aldoria Rodier, autrement connu sous le nom de St-Martin, de Hull, Québec, époux de Parmelia Lamothe Rodier.—M. *Maybank.*

De Naomi Evelyn Masterangelo Rosenstein, épouse de Lewis Rosenstein, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Kathryn Mae Richardson Rowe, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Kenneth Arthur Rowe, de Lachine, Québec.—M. *Maybank.*

De John Clayton Sturgeon, de Westmount, Québec, époux de Doris Henriette Sutherland Sturgeon, demeurant actuellement à Verdun, Québec.—M. *Maybank.*

M. *Gibson* (Hamilton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Le 30 novembre 1947, quel était, y compris les employés des offices, commissions et corporations de l'Etat, le nombre total des fonctionnaires du gouvernement du Canada?

2. Quel était le montant total versé en traitements, salaires et allocations à ces employés au cours du mois de novembre 1947?

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi sur les produits agricoles afin de décréter que ladite loi sera maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-neuf.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles en vue de prolonger son application pendant une période supplémentaire de trois ans, ainsi que la garantie pendant ladite période aux mêmes conditions que celles de la période initiale de trois ans.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Mackenzie King:—Qu'un comité spécial de la Chambre soit institué afin d'enquêter et de faire rapport de temps à autre sur:

a) les causes de la récente augmentation du coût de la vie,
b) les prix qui ont été haussés au delà d'un niveau justifié par l'accroissement des frais,
c) les augmentations de prix causés par l'acquisition, l'accumulation ou le refus de vente, par toutes personnes, sociétés ou corporations, de toutes marchandises au delà des quantités raisonnablement requises pour les fins ordinaires de leurs affaires.

Que ce comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter de certaines phases de l'enquête, et qu'il soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger les témoins sous serment, et à imprimer, au jour le jour, les documents et témoignages qu'ordonnera le comité;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le quorum du comité soit de sept membres;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'un avocat-conseil, de comptables et d'autres aides nécessaires, qui seront payés à même les crédits votés pour le Parlement;

Que ce comité se compose de MM. Beaudry, Cleaver, Fleming, Homuth, Johnston, Knowles, Lesage, Martin, Maybank, Mayhew, McCubbin, Merritt, Nicholson, Pinard, Smith (*Calgary-Ouest*) et Winters, et que les dispositions de l'article 65 du Règlement soient suspendues à cet égard.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Gillis.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et quatorze minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 6 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre:

Bill No 9, (D du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest".

Bill No 10, (I du Sénat), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux".

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 5 février, demandant l'adoption d'une loi pour obtenir le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Phyllis Joyce Bradfield Ainsworth, épouse de Horace Ainsworth, de Bishopton, Québec.—M. *Maybank.*

De Joseph Thomson Mowat, de Hampstead, Québec, époux de Isabel Richardson Henderson Mowat, demeurant actuellement à Montréal, Québec. —M. *Maybank.*

De Jeannette Ore Proulx Paige, demeurant actuellement à Toronto, Ontario, épouse de Arden Martin Paige, de Bolton Centre, Québec.—M. *Maybank.*

De Edith Elizabeth Stanley Walker, demeurant actuellement à Mont-Royal, Québec, épouse de William Edward Walker, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Edith McLachlan Ward, épouse de Gilbert Francis Ward, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Gertrude Katherine Margolis Bird, de Montréal, P.Q., épouse de Arthur Bird.

De Hilda Emily Gooders Brown, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Tennet Brown.

De Shirley Marder Berman, de Montréal, P.Q., épouse de Samuel Berman.

De Donald James Bacon, de Verdun, P.Q., époux de Gwendolyn Florence Adkins Bacon.

De Mary Shore Bernstein, de Montréal, P.Q., épouse de Moses Jacob Bernstein.

De Alice Mary Gallant Currie, présentement domiciliée à Amherst, N.-E., épouse de Daniel James Currie, de Montréal, P.Q.

De Gertrude Mae McLean Cole, de Montréal, P.Q., épouse de Gerald Leslie William Cole.

De Micheline Desautels Dooney, de Montréal, P.Q., épouse de Thomas Dooney.

De Joanna Wright Farrell, de Montréal, P.Q., épouse de Dominic Mark Farrell.

De Théophile Gobeille, de Montréal, P.Q., époux de Germaine Legault Gobeille.

De Eva Wolfovitch Gold, de Montréal, P.Q., épouse de Isaac Gold.

De Lela May Begley Hall, de Montréal, P.Q., épouse de Paul Frank Thomas Hall.

De William Jackson, de Montréal, P.Q., épouse de Jean Manning Jackson.

De Elizabeth Iris Lobar Kinnon, de Montréal, P.Q., épouse de Harold Robert William Kinnon.

De Alfred Keeley, de Greenfield Park, P.Q., époux de Doris Aston Keeley.

De Doris Mary Thompson Lummis, de Montréal, P.Q., épouse de Wallace Ernest Lummis.

De Elsie Williams Lodge, présentement domiciliée à Sault Ste-Marie, Ont., épouse de Russell Lindsay Lodge, de Waterloo, P.Q.

De Eleen Rose Gray Lawson, de Montréal, P.Q., épouse de George Albert Lawson.

De Violette De Lisle Meredith, de Montréal, P.Q., épouse de Russell Mowbray Meredith.

De Sheila Lightstone Marcus, de Montréal, P.Q., épouse de Louis Marcus.

De Cecilia Maud Wood Marshall, de Montréal, P.Q., épouse de Jack McLennan Marshall.

De Raymond Massé, d'Outremont, P.Q., époux de Dorothy Dixon Massé.

De George Malouf, d'Outremont, P.Q., époux de Bronislava Zwirzdyn, alias B. Zwirsden, alias Brownie Wersden Malouf.

De May Holmes Martin, de Westmount, P.Q., épouse de Thomas Frederick Martin.

De Leonard Carlton Matthews, de Cookshire, P.Q., époux de Helen Mary McDonald Matthews.

De Violet Mary Cowper Preston, de Howick, P.Q., épouse de Reginald Preston.

De Joseph-Onfroy Pilon, de Montréal, P.Q., époux de Anastasia Liragis, alias Ann Lester Pilon.

De Avery Patricia Gill Reinhold, de Montréal, P.Q., épouse de Bernard Edward Reinhold.

De Eva Brolofsky Richman, de Montréal, P.Q., épouse de Archibald Jacob Richman.

De Ignaty (Ignas) Sokolovsky, de Lachine, P.Q., époux de Mary Ostronovitch Sokolovsky.

De Una Mary Phillips Slavin, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Joseph Slavin.

De Valerie Jean Lewis Samson, de Montréal, P.Q., épouse de Peter Blay Crombie Samson.

De Rhoda Marjorie Beacon Sadler, de Montréal, P.Q., épouse de William Arthur Sadler.

De Polly Catherine Hayakawa Smith, de Montréal, P.Q., épouse de Cecil Ivan Smith.

De Jacqueline Louise Waddington Skinner, de Montréal, P.Q., épouse de Ralph Skinner.

De Eileen Sophie McNamara Sepchuk, de Montréal, P.Q., épouse de Anthony Michael Sepchuk.

De Marie-Yvette-Françoise Bayard Savard, de Montréal, P.Q., épouse de Jean Savard.

De Mandeline Florence Ivy Doggett Tassé, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Alfred-Victor Tassé.

De Claire Alice Tucker Vincent, de Longueuil, P.Q., épouse de Wade Douglas Vincent.

De Joseph-Léopold-Joffre Viau, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Fabiola Pelletier Viau.

De Richard Edward Welsh, de Westmount, P.Q., époux de Sylvia Susannah Frampton Edwards Welsh.

De Anna Martha Kokojachuk Waugh, de Montréal, P.Q., épouse de William Arnold Waugh.

De Dolores Margaret Paul Warner, de Montréal, P.Q., épouse de Thomas James Warner.

De James Young, de Montréal, P.Q., époux de Lila Young.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:—Rapport de la Commission du service civil indiquant les emplois exclus de l'application de la Loi du service civil, au cours de l'année civile 1947, en vertu des dispositions de l'article 59 de ladite loi, chapitre 22, S.R.C. 1927.

Il dépose aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Le 30 novembre 1947, quel était, y compris les employés des offices, commissions et corporations de l'Etat, le nombre total des fonctionnaires du gouvernement du Canada?

2. Quel était le montant total versé en traitements, salaires et allocations à ces employés au cours du mois de novembre 1947?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948, —Etat montrant:—1. Quelle est, s'il y a lieu, la responsabilité du gouvernement fédéral en vue de prévenir et de faire disparaître les embâcles sur la rivière Bow, à Calgary?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il quelque outillage pour empêcher la formation d'embâcles sur les rivières canadiennes?

3. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cet outillage et est-il à la disposition des administrations municipales et provinciales?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Au cours des trois dernières années, combien a-t-on reçu de demandes de licences pour des stations d'émissions radiophoniques de langue française de la part de personnes ou de groupements dans les quatre provinces de l'Ouest?

2. Combien en a-t-on accordé?

3. Combien en a-t-on refusé?

4. Combien de demandes font encore l'objet d'un examen; quels sont les requérants; et quand croit-on faire connaître la décision prise à l'égard de ces demandes?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Codwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Gillis.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 9 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Phyllis Joyce Bradfield Ainsworth, de Bishopton, P.Q., épouse de Horace Ainsworth.

D'Henri-George Chartier, de Verdun, P.Q., époux de Laura Emily Hubbard Chartier.

De Barbara Mary Day Chipman Duffy, présentement domiciliée à Winnipeg, Man., épouse de Rob Roy Duffy, de Montréal, P.Q.

De Elsie Mark Farley, de Montréal, P.Q., épouse de Louis William Farley.

De Leona Selma Cutway Hall, de Montréal, P.Q., épouse de Nigel Alfred Hall.

D'Armand Lapierre, de Montréal, P.Q., époux d'Eulema Carignan Lapierre.

De Violet Mae Ruth Johnson Menaker, de Montréal, P.Q., épouse de Archie Menaker.

De Mary Josephine Ruth Girard Rosenberg, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Rosenberg.

De Yudit Mary de Bartok Richardson, de Montréal, P.Q., épouse de James Vallance Richardson.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. Au cours des années 1946 et 1947, dans le comté de York-Nord, quels terrains, s'il y a lieu, ont été vendus par le ministère des Transports ou tout autre ministère ou organisme du gouvernement?

2. A-t-on sollicité des soumissions?

3. Dans la négative, comment a-t-on fixé le prix des terrains?

4. Si on a vendu des terrains, quel en était le coût original et à quel prix le gouvernement les a-t-il vendus?

5. Quels sont les noms des individus ou compagnies qui ont acheté lesdits terrains du gouvernement et quelle est la description de ces terrains: lots, concessions, townships, ainsi que le nombre d'acres de chaque lopin de terre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—1. Combien de camions et de chariots de parc a-t-on remis à la Corporation des biens de guerre depuis la fin de la guerre?

2. Quel en est le nombre actuellement en possession de la corporation?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—1. La *Crescent Finance Corporation Limited* fonctionne-t-elle en vertu d'une charte fédérale?

2. Cette charte a-t-elle déjà été révoquée ou suspendue?

3. Dans l'affirmative, quand et pour quelle raison?

4. A-t-elle été accordée à nouveau?

5. Dans l'affirmative, quand et pour quelle raison?

Les bills suivants, du Sénat, sont lus la première fois, respectivement, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 9, (D du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest".—M. *Glen*.

Bill No 10, (I du Sénat), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux".—M. *Chevrier*.

Sur motion de M. Glen, il est résolu,—Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour poursuivre et terminer l'étude et l'examen de la Loi des Indiens, chapitre 98 des Statuts revisés du Canada, 1927, et de ses amendements, entrepris par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, en conformité d'une résolution de la Chambre datée du 13 mai 1946, poursuivis par une commission sous le régime de la Loi des enquêtes, nommée en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 3797 du 11 octobre 1946, et poursuivis de nouveau par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, en conformité d'une résolution de la Chambre datée du 13 février 1947, en vue de proposer les modifications qu'il jugera utiles, et que ce comité soit autorisé à faire enquête et rapport sur l'administration des Affaires indiennes en général et, en particulier, sur les questions suivantes:

1. Les droits et obligations découlant de traités;
2. La qualité de membre de la bande;
3. L'obligation des Indiens à payer les taxes;
4. L'émancipation, facultative ou obligatoire, des Indiens;
5. L'aptitude des Indiens à voter aux élections fédérales;
6. L'empiétement des blancs sur les réserves indiennes;
7. Le fonctionnement des externats et internats à l'usage des Indiens; et

8. Toute autre question ou tout autre sujet concernant le statut social et économique des Indiens et leur avancement, qui, de l'avis de ce comité, devrait être traité dans la loi revisée.

Que les membres suivants soient nommés pour représenter la Chambre des communes au sein de ce comité mixte, savoir: MM. Arsenault, Blackmore, Brown, Brunelle, Bryce, Case, Castleden, Charlton, Church, Farquhar, Gariépy, Gibson (*Comox-Alberni*), Glen, Harkness, Little, MacLean, MacNicol, Matthews (*Brandon*), Raymond (*Wright*), Reid, Richard (*Gloucester*) et Stanfield.

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour inviter Leurs Honneurs à nommer les Sénateurs qui doivent les représenter au sein de ce comité mixte spécial.

Que les archives, les pièces justificatives et les témoignages reçus ou entendus par le comité mixte durant les deux dernières sessions du Parlement et par la commission susmentionnée soient mis à la disposition dudit comité mixte et fassent partie de ses archives.

Que ce comité soit autorisé à instituer parmi ses membres les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter d'aspects déterminés des problèmes susmentionnés; que ce comité et ces sous-comités aient l'autorisation d'assigner des personnes, de faire produire des documents et des dossiers, de faire l'examen de témoins ayant prêté serment et de faire imprimer, au jour le jour, ce que le comité décidera pour l'usage du comité et des membres de la Chambre des communes et du Sénat.

Que ce comité fasse rapport de temps à autre et que les dispositions de l'article 65 du Règlement limitant le nombre des membres des comités spéciaux soient suspendues à cette fin et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Mackenzie King:—Qu'un comité spécial de la Chambre soit institué afin d'enquêter et de faire rapport de temps à autre sur:

a) les causes de la récente augmentation du coût de la vie,

b) les prix qui ont été haussés au delà d'un niveau justifié par l'accroissement des frais,

c) les augmentations de prix causés par l'acquisition, l'accumulation ou le refus de vente, par toutes personnes, sociétés ou corporations, de toutes marchandises au delà des quantités raisonnablement requises pour les fins ordinaires de leurs affaires.

Que ce comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter de certaines phases de l'enquête, et qu'il soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger les témoins sous serment, et à imprimer, au jour le jour, les documents et témoignages qu'ordonnera le comité;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le quorum du comité soit de sept membres;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'un avocat conseil, de comptables et d'autres aides nécessaires, qui seront payés à même les crédits votés pour le Parlement;

Que ce comité se compose de MM. Beaudry, Cleaver, Fleming, Homuth, Johnston, Knowles, Lesage, Martin, Maybank, Mayhew, McCubbin, Merritt, Nicholson, Pinard, Smith (*Calgary-Ouest*) et Winters, et que les dispositions de l'article 65 du Règlement soient suspendues à cet égard.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Bentley.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 10 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 9 février, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées, savoir:

De Fred Nuttall, de Lethbridge, Alberta, et d'autres, demandant l'adoption d'une loi tendant à constituer en corporation *The Canadian Association of Optometrists*—L'Association Canadienne des Optométristes.—M. *Côté* (Verdun).

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies au cours de la campagne agricole de 1946-1947.

Et aussi,—Douzième rapport annuel sur le fonctionnement de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies pendant l'année financière terminée le 31 mars 1947.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Mackenzie King:—Qu'un comité spécial de la Chambre soit institué afin d'enquêter et de faire rapport de temps à autre sur:

a) les causes de la récente augmentation du coût de la vie,

b) les prix qui ont été haussés au delà d'un niveau justifié par l'accroissement des frais,

c) les augmentations de prix causées par l'acquisition, l'accumulation ou le refus de vente, par toutes personnes, sociétés ou corporations, de toutes marchandises au delà des quantités raisonnablement requises pour les fins ordinaires de leurs affaires.

Que ce comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter de certaines phases

de l'enquête, et qu'il soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger les témoins sous serment, et à imprimer, au jour le jour, les documents et témoignages qu'ordonnera le comité;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le quorum du comité soit de sept membres;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'un avocat-conseil, de comptables et d'autres aides nécessaires, qui seront payés à même les crédits votés pour le Parlement;

Que ce comité se compose de MM. Beaudry, Cleaver, Fleming, Homuth, Johnston, Knowles, Lesage, Martin, Maybank, Mayhew, McCubbin, Merritt, Nicholson, Pinard, Smith (*Calgary-Ouest*) et Winters, et que les dispositions de l'article 65 du Règlement soient suspendues à cet effet.

Et le débat se poursuivant;

M. Knowles formule l'objection que M. Mackenzie King, au cours de la discussion, a attribué des motifs erronés aux membres de l'Opposition, et qu'il viole ainsi le Règlement.

M. l'Orateur décide que la question de règlement ne se pose pas.

De cette décision, M. Knowles en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue au vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Beaudoin,
Beaudry,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Boivin,
Bonnier,
Breithaupt,
Brown,
Brunelle,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Hamel,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Healy,
Howe,
Isnor,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Lacombe,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McIlraith,
McIvor,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Pinard,
Pouliot,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—107.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Ashby,
Aylesworth,
Barrett,
Bently,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Burton,
Campbell,
caouette,
Casselman,
Castleden,
Church,
Daniel,
Diefenbaker,
Drope,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hansell,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hazen,
Henderson,
Herridge,
Hlynka,
Hodgson,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Johnston,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
McMaster,
MacNicol,
Manross,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Miller,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Senn,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stanfield,
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes,
Strum, Mme
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wright,
Zaplitny—90.

Et après plus ample débat, la motion principale, mise aux voix, est agréée, au vote suivant:

POUR:

Messieurs

Arsenault,
Beaudoin,
Beaudry,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Berarand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Breithaupt,
Brown,
Brunelle,
Caouette,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dorion,
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Fair,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Gagnon,
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Hamel,
Hansell,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Hlynka,
Howe,
Isnor,
Johnston,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Kuhl,
Lacombe,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
Low,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McIlraith,
McIvor,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Marshall,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,

Pinard,
Pouliot,
Quelch,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Shaw,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—119.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Aylesworth,
Barrett,
Bentley,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Burton,
Campbell,
Casselman,
Castleden,
Church,
Daniel,
Diefenbaker,
Drope,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gillis,
Graydon,
Green,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hazen,
Henderson,
Herridge,
Hodgson,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Lennard,
Lockhart,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
McMaster,
MacNicol,
Manross,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Miller,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Senn,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stanfield,
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes,
Strum, Mme
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wright,
Zaplitny—80.

Le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Par consentement, sur motion de M. Abbott, il est ordonné,—Que le nom de M. MacInnis soit substitué à celui de M. Knowles, le nom de M. Irvine à celui de M. Nicholson et le nom de M. Harkness à celui de M. Smith (*Calgary-Ouest*), sur la liste des membres du comité spécial nommé par la Chambre afin de faire enquête et rapport sur l'augmentation du coût de la vie.

Le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 11 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms de tous les employeurs canadiens qui ont eu l'autorisation de recruter des particuliers dans les camps de personnes déplacées ou dans d'autres endroits en Europe en vue de leur emploi au Canada?

2. Quels sont les noms de tous les employeurs canadiens qui ont eu l'autorisation de faire venir au Canada, en vue d'un travail spécialisé, des ressortissants ennemis ayant une compétence particulière?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—Depuis 1918, quelles revisions statutaires le gouvernement a-t-il apportées: 1. *a*) à la solde et aux indemnités des officiers militaires ayant au moins le grade d'officier de campagne ou son équivalent; *b*) à leur pension de retraite; *c*) à la solde et aux indemnités des simples soldats ou de leurs équivalents, et à leur pension de retraite?

2. A la solde et aux indemnités et à la pension de retraite *a*) d'un commissaire; *b*) d'un constable de la royale Gendarmerie à cheval du Canada?

3. Aux traitements et indemnités des ministres de la Couronne et des membres du Parlement?

4. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des juges de la Cour suprême?

5. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des commissaires du commerce et des hauts diplomates?

6. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des commissaires du service civil?

7. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des sous-ministres?

8. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des commis, grade 1?

9. Dans les contributions fédérales aux pensions de vieillesse?

10. Dans les allocations aux anciens combattants?

11. A l'égard des versements de pensions d'invalidité totale aux pensionnaires du service actif et/ou aux personnes à leur charge?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947, —Etat montrant:—1. Y a-t-il des ministres du cabinet qui sont administrateurs de certaines sociétés, corporations, etc.?

2. Dans l'affirmative, quels ministres; de quelles compagnies ou corporations et à quelle date ces ministres du cabinet ont-ils accepté de devenir administrateurs?

3. Certains ministres du cabinet ont-ils démissionné comme administrateurs depuis leur assermentation comme membre du Conseil privé? Dans l'affirmative, quels ministres, à quelles dates et de quelles compagnies ou corporations?

4. Des adjoints parlementaires de ministres du cabinet sont-ils administrateurs de compagnies, corporations, etc.? Dans l'affirmative, quels sont-ils et de quelles compagnies ou corporations?

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—1. Quel était le nombre de personnes à l'emploi du ministère des Affaires des anciens combattants à Toronto le 1er novembre 1947?

2. Quel était le nombre de personnes à l'emploi du ministère des Affaires des anciens combattants à Toronto le 31 janvier 1948?

3. Combien d'employés de ce ministère à Toronto ont été congédiés ou ont reçu un avis de congé au cours de la période du 1er novembre 1947 au 31 janvier 1948?

4. De ces employés congédiés, combien étaient âgés *a*) de plus de quarante ans, *b*) de plus de cinquante ans?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—1. Combien de demandes, par province, ont été faites sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Combien de ces demandes ont fait l'objet d'une inspection, et dans combien de cas y a-t-il eu l'établissement d'un ancien combattant?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table.—Copie du cent-unième rapport annuel du conseil d'administration de la compagnie d'assurance *Canada Life* pour l'année terminée le 31 décembre 1947.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés, à cet effet, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. Winkler—De 1915 jusqu'à date, quelles ont été *a*) les avances, *b*) les réductions de taxe d'accise sur les cigarettes, les cigares et le tabac?

M. Winters, adjoint parlementaire du ministre du Revenu national, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Fleming—Par année et par bureau régional, au 1er décembre 1947, à l'égard de combien de déclarations d'impôt sur le revenu n'avait-on pas établi d'évaluation?

M. Winters, adjoint parlementaire du ministre du Revenu national, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Kidd—1. Quel est le montant total, en dollars, d'obligations, valeurs, billets de banque, monnaie ou chèques de voyage américains ou canadiens qui a été confisqué par les officiers de douane à Lansdowne depuis l'ouverture du pont international?

2. A qui les a-t-on confisqués; quel montant a-t-on confisqué à chacun et combien lui a-t-on remis, le cas échéant?

3. Quel est le montant total, en dollars, d'obligations, valeurs, billets de banque, monnaie ou chèques de voyage américains ou canadiens confisqués par les officiers de douane à chacun des autres ports de douane au Canada; quel montant a-t-on confisqué à chaque particulier; quel est le nom de ce particulier et le montant rendu à chacun, s'il y a lieu, depuis septembre 1939?

Par M. Zaplitny—1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il érigés depuis le 1er janvier 1945?

2. Où et quand les a-t-il construits?

3. Quel était le revenu *a*) brut, *b*) net de ces bureaux de poste lors de leur construction?

Par M. Zaplitny—1. Quels bureaux ou succursales le gouvernement fédéral a-t-il à Winnipeg, Manitoba?

2. Quel est l'adresse de chacun?

3. A quelle fin servent ces bureaux?

4. Qui a la direction de chacun?

Par M. Zaplitny—1. Quels sont les noms et occupations des employés du gouvernement fédéral au parc national de Riding Mountain?

2. Quels sont les traitements ou salaires actuels des personnes ci-haut mentionnées?

3. Ont-elles reçu des augmentations de traitements ou salaires depuis le 1er janvier 1945? Dans l'affirmative, quels en sont les montants et à quelles dates?

Par M. Fleming—1. L'*Acadia Overseas Freighters Limited* a-t-elle acquis des navires du gouvernement canadien ou de la Corporation des biens de guerre?

2. Dans l'affirmative, quand, combien de navires a-t-elle acquis et, de quelle catégorie et de tonnage?

3. A quelles conditions de paiement et à quel prix?

4. Quand en a-t-elle effectué le paiement?

5. Qui a mené, de part et d'autre, les négociations relatives à ces ventes?

6. L'offre de vente de ces navires a-t-elle été publique et, dans l'affirmative, à quelles conditions?

7. A-t-on demandé des soumissions pour l'achat des navires et, dans l'affirmative, à quelles conditions?

8. A-t-on reçu d'autres offres que celles de l'*Acadia Overseas Freighters Limited*, pour l'un ou l'autre de ces navires?

9. Comment le vendeur a-t-il établi son prix?

10. Quand l'*Acadia Overseas Freighters Limited* a-t-elle été constituée en corporation et quel est son capital autorisé et souscrit?

11. Quels étaient ses fonctionnaires et administrateurs, lors de ces achats, et quels sont-ils actuellement?

12. Harry Mathers est-il citoyen canadien?

13. Au nom de qui sont immatriculés actuellement ces navires? Cette immatriculation a-t-elle été changée?

14. Quels engagements, le cas échéant, l'*Acadia Overseas Freighters Limited* a-t-elle pris relativement *a*) à l'exploitation de ces navires, *b*) à leur revente, *c*) ou de toute autre façon?

Par M. Knowles—1. Au 1er septembre 1939, quel était le montant total des valeurs de toute espèce du Pacifique-Canadien détenues au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada et dans les autres pays?

2. Quel est, actuellement, le montant total des valeurs de toute espèce du Pacifique-Canadien détenues dans les pays ci-haut mentionnés?

3. Le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il acquis quelques-unes des valeurs du Pacifique-Canadien détenues au Royaume-Uni? Dans l'affirmative, quelle est la valeur de ces acquisitions?

4. Quelle est la somme totale des valeurs du Pacifique-Canadien rapatriées du Royaume-Uni au Canada depuis le 1er septembre 1939, et qu'est-il advenu de toutes ces valeurs ainsi rapatriées?

5. Le gouvernement canadien a-t-il acquis des valeurs du Pacifique-Canadien après la première guerre mondiale? Dans l'affirmative, dans quelle mesure ont été faites ces acquisitions et de combien le gouvernement est-il encore le détenteur?

6. Le gouvernement canadien possède-t-il des valeurs du Pacifique-Canadien autres que celles qu'il a acquises à la suite de la première guerre mondiale?

Par M. MacInnis—1. Quelle est la valeur totale des fournitures, munitions et équipements militaires exportés du Canada, pour l'année civile 1947?

2. A quels pays a-t-on exportés ces fournitures, munitions et équipements militaires?

3. Pour quelle valeur en a-t-on exporté à chaque pays?

Par M. Knight—1. Quel est le fonctionnaire à qui incombe la censure des livres importés au Canada?

2. Sa nomination est-elle d'ordre permanent ou temporaire?

3. Permet-on l'entrée libre des manuels destinés aux écoles ou aux universités ainsi que des livres commandés par une bibliothèque?

4. Dans le cas de l'affirmative, accorde-t-on le même privilège à l'égard des livres autres que les œuvres d'imagination, ou des œuvres de référence de caractère scientifique que les instituteurs ou professeurs font venir pour leur usage personnel?

5. S'il n'en est pas ainsi, le gouvernement a-t-il songé à l'accorder?

6. Au cours de la dernière année financière, quel est le revenu approximatif que le gouvernement a perçu en droits imposés sur les livres autres que les magazines ou revues?

7. De combien de livres a-t-on interdit l'entrée au Canada au cours de cette période?

Par M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*)—1. Combien d'obligations émises ou garanties par l'Etat canadien et dont la date d'échéance est de plus de cinq ans ont été acquises par le gouvernement du Canada ou par l'un de ses organismes, ou en leur nom, au cours de chacun des six mois antérieurs au 1er février 1948?

2. *a*) La Commission de contrôle du change étranger a-t-elle encore en sa possession le montant total des fonds canadiens qu'elle a obtenus par suite de la vente des dollars américains en 1947, ou en a-t-elle fait remise de quelque partie au Receveur général? *b*) Quels placements la Commission de contrôle du change étranger a-t-elle opérés à même le solde de ces fonds canadiens encore en sa possession?

Par M. Moore—1. En 1942, 1943, 1944 et 1945, combien coûtait, par tonne, le mazout utilisé sur les navires de la Marine royale canadienne aux endroits suivants: à Esquimalt, Halifax, Saint-Jean de Terre-Neuve, aux Bermudes et à Londonderry, Irlande?

2. Combien coûte actuellement, par tonne, le mazout utilisé sur les navires de la Marine royale canadienne dans les ports canadiens?

Par M. MacInnis—Quel prix le ministère de la Défense nationale (division de l'Armée) payait-il, en Colombie-Britannique, pour chacune des denrées figurant au barème du coût de la vie: *a*) en août 1939, *b*) en novembre 1941, *c*) en novembre 1945, *d*) en décembre 1947?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Isnor.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 1948

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 11 février, demandant l'adoption d'une loi tendant à obtenir le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Ersilia Pace Imonti, épouse de Joseph Imonti, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Mathilda Welter Jackson, épouse de Mervin Jackson, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Rufina Olga Soltysik Leshchynski, épouse de Leon Leshchynski, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Victorien Tremblay, de Montréal, époux de Vera Elsie Hill Tremblay, demeurant actuellement à Oliver, Colombie-Britannique.—M. *Maybank.*

De Dorothy Wilson Weedmark, demeurant actuellement à Lachine, Québec, épouse de Willard Melvyn Weedmark, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Kenneth Wright Williamson, de Montréal, Québec, époux de Esther Catherine Tiberi Williamson.—M. *Maybank.*

De Anna Dagmar Erickson Dahl, demeurant actuellement à Toronto, Ontario, épouse de Karl Eric Wilhelm Dahl, de Dorion, Québec.—M. *Timmins.*

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947,—Etat montrant:—1. A-t-on convoqué la conférence des spécialistes en maladies rhumatismales et arthritiques, comme l'avait promis le ministre le 20 juin dernier?

2. Dans l'affirmative, quelles ont été les recommandations de la conférence?

3. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre au sujet de ces recommandations?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention d'entreprendre un relevé du nombre de ceux qui souffrent des maladies susdites?

5. Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises en faveur des personnes souffrant desdites maladies en vue de leur procurer *a*) des traitements, *b*) une allocation financière de subsistance, *c*) une formation ou une réadaptation?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies, en anglais et en français, des "Lettres patentes constituant la charge de Gouverneur général du Canada applicables à partir du 1er octobre 1947, avec, en annexe, le texte des documents relatifs à la charge de Gouverneur général du Canada et applicables antérieurement au 1er octobre 1947".

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs s'unissent à la Chambre des communes pour instituer un comité mixte des deux Chambres afin de poursuivre et terminer l'étude et l'examen de la Loi des Indiens, chapitre 98 des Statuts revisés du Canada, 1927, et de ses amendements, entrepris par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, en conformité d'une résolution de la Chambre datée du 13 mai 1946, poursuivis par une commission sous le régime de la Loi des enquêtes, nommée en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 3797 du 11 octobre 1946, et poursuivis de nouveau par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, en conformité d'une résolution de la Chambre datée du 13 février 1947, en vue de proposer les modifications qu'il jugera utiles; que ce comité soit autorisé à faire enquête et rapport sur l'administration des Affaires indiennes en général et, en particulier, sur les questions suivantes:

1. Les droits et obligations découlant de traités;
2. La qualité de membre de la bande;
3. L'obligation des Indiens à payer les taxes;
4. L'émancipation, facultative ou obligatoire, des Indiens;
5. L'aptitude des Indiens à voter aux élections fédérales;
6. L'empiétement des blancs sur les réserves indiennes;
7. Le fonctionnement des externats et internats à l'usage des Indiens; et
8. Toute autre question ou tout autre sujet concernant le statut social et économique des Indiens et leur avancement, qui, de l'avis de ce comité, devrait être traité dans la loi revisée.

Que les sénateurs dont les noms suivent soient désignés pour agir comme représentants du Sénat sur ledit comité mixte:

Les honorables sénateurs Blais, Dupuis, Fallis, Horner, Johnston, Léger, Macdonald (*Cardigan*), MacLennan, McKeen, Paterson, Stevenson et Taylor.

Que les archives, les pièces justificatives et les témoignages reçus ou entendus par le comité mixte durant les deux dernières sessions du Parlement et par la commission susmentionnée soient mis à la disposition dudit comité mixte et fassent partie de ses archives.

Que ce comité soit autorisé à instituer parmi ses membres les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter d'aspects déterminés des problèmes susmentionnés; que ce comité et ces sous-comités aient l'autorisation d'assigner des personnes, de faire produire des documents et des dossiers, de faire l'examen de témoin ayant prêté serment et de faire imprimer, au jour le jour, ce que le comité décidera pour l'usage du comité et des membres de la Chambre des communes et du Sénat.

Le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 11, (P du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des forces hydrauliques du Canada".

Bill No 12, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Joyce West Shannon".

Bill No 13, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecilia Anne Magniac Bailey".

Bill No 14, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Valerie Jean Lewis Samson".

Bill No 15, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Neville Buckingham".

Bill No 16, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Dunan Currie".

Bill No 17, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Catherine Holder".

Bill No 18, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Amy Peate Taylor".

Bill No 19, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Elliott Mitchell".

Bill No 20, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Craig Carmichael Nicholson".

Bill No 21, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Emily Brown".

Bill No 22, (A-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Ruth Grimble Campbell".

Bill No 23, (B-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Massé".

Bill No 24, (C-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Mary Day Duffy".

Bill No 25, (D-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Dunn".

Bill No 26, (E-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rena Victoria Rabin Wolfe".

Bill No 27, (F-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederik Smith".

Bill No 28, (G-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Wright".

Bill No 29, (H-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Antoinette Aubut dit Cimon Charron".

Bill No 30, (I-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arnold Wells".

Bill No 31, (J-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Magdalena Kleiziute Testart".

Bill No 32, (K-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Shirley Elizabeth Hart Layton".

Bill No 33, (L-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Morgan Neilson".

Bill No 34, (M-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elerik Montgomery Barton".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce ci-dessus mentionnées, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 13 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Dix pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 35, (L du Sénat), intitulé: "Loi sur l'accord provisoire relatif aux phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique".

Bill No 36, (N-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Margaret Munn Bain".

Bill No 37, (O-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolyn Beulah Russell Denenfeld".

Bill No 38, (P-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Miriam Salomon Starr".

Bill No 39, (Q-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Krause Suffrin".

Bill No 40, (R-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Fullarton Craig Walker".

Bill No 41, (S-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Hesketh".

Bill No 42, (T-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Alice Smith Bennett".

Bill No 43, (U-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendoline Elizabth Hunt Edmund".

Bill No 44, (V-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reta Mabel Welch Gilbert".

Bill No 45, (W-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Shrimer Schanker".

Bill No 46, (X-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Stratton Stuart".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt et unième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 12 février, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées, savoir:

De Ernest F. Johnston, d'Ottawa, Ontario, et d'autres, demandant l'adoption d'une loi tendant à constituer en corporation *The Canadian Veterinary Medical Association*—L'Association Canadienne des Vétérinaires.—M. *Charlton.*

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'un arrêté en conseil adopté aux termes de la Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 529, approuvé le 10 février 1948: transférant au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements les pouvoirs, devoirs et fonctions confiés au ministre des Transports aux termes de la Loi sur la radio, 1938, la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, la Loi de l'aéronautique et en vertu des dispositions de la Loi de la marine marchande du Canada, 1934, relatives aux installations radiotélégraphiques, ainsi qu'à l'égard des divisions de l'aviation civile, de la météorologie et de la radio du ministère des Transports sous le régime de la Loi du ministère des Transports, 1936, ou de tout autre statut ou décret et de la régie et de la surveillance de ces divisions.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Echange de notes entre l'honorable Ray Atherton, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Ottawa (Canada), et l'honorable Brooke Claxton, secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures, en date des 7 et 15 mai 1945, respectivement, proposant que les principes généraux posés dans la Déclaration de Hyde-Park (20 avril 1941) continuent de s'appliquer sur une base d'absolue réciprocité jusqu'à la fin de la guerre et que l'esprit de coopération qui a régné entre les deux pays préside encore à leur façon de traiter les problèmes de reconversion et autres d'intérêt mutuel à mesure que s'opérera la transition à l'économie du temps de paix.

Par consentement, M. St-Laurent propose,—Que l'Echange de notes ci-haut mentionné soit imprimé en Appendice aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus respectivement la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 11, (P du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des forces hydrauliques du Canada".—M. *Glen.*

Bill No 12, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Joyce West Shannon".—M. *Maybank*.

Bill No 13, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecilia Anne Magniac Bailey".—M. *Maybank*.

Bill No 14, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Valerie Jean Lewis Samson".—M. *Maybank*.

Bill No 15, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Neville Buckingham".—M. *Maybank*.

Bill No 16, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Dunan Currie".—M. *Maybank*.

Bill No 17, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Catherine Holder".—M. *Maybank*.

Bill No 18, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Amy Peate Taylor".—M. *Maybank*.

Bill No 19, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Elliott Mitchell".—M. *Maybank*.

Bill No 20, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Craig Carmichael Nicholson".—M. *Maybank*.

Bill No 21, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Emily Brown".—M. *Maybank*.

Bill No 22, (A-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Ruth Grimble Campbell".—M. *Maybank*.

Bill No 23, (B-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Massé".—M. *Maybank*.

Bill No 24, (C-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Mary Day Duffy".—M. *Maybank*.

Bill No 25, (D-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Dunn". —M. *Maybank*.

Bill No 26, (E-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rena Victoria Rabin Wolfe".—M. *Maybank*.

Bill No 27, (F-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederik Smith".—M. *Maybank*.

Bill No 28, (G-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Wright".—M. *Maybank*.

Bill No 29, (H-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Antoinette Aubut dit Cimon Charron".—M. *Maybank*.

Bill No 30, (I-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arnold Wells".—M. *Maybank*.

Bill No 31, (J-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Magdelena Kleiziute Testart".—M. *Maybank*.

Bill No 32, (K-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Shirley Elizabeth Hart Layton".—M. *Maybank*.

Bill No 33, (L-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Morgan Neilson".—M. *Maybank*.

Bill No 34, (M-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elerik Montgomery Barton".—M. *Maybank*.

M. Harris (*Grey-Bruce*), adjoint parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, dépose sur la Table,—Liste d'accords, protocoles et échanges de notes entre le Canada et divers pays, comme suit:

Echange de notes entre le Canada et l'Union sud-africaine modifiant, pour la période du 1er janvier au 30 juin 1947, l'Accord commercial du 20 août 1932 entre les deux pays concernant la laine importée au Canada, signées à Capetown le 22 janvier 1947. Recueil des traités, 1947, No 8.

Accord financier supplémentaire entre le Canada et les Pays-Bas, signé à Ottawa le 29 janvier 1947 (ainsi qu'un *échange de notes*). Recueil des traités, 1947, No 9.

Echange de notes entre le Canada et la Belgique suppléant à l'Accord financier du 25 octobre 1945 modifié le 2 mai 1946, signées à Ottawa les 31 décembre 1946 et 28 février 1947. Recueil des traités, 1947, No 10.

Accord entre le Canada et le Portugal concernant les services aériens entre les territoires canadien et portugais, signé à Lisbonne le 25 avril 1947 (ainsi qu'un échange de notes). Recueil des traités, 1947, No 12.

Accord relatif à l'exploitation de la station islandaise de la chaîne nord-est de Loran, signé à Montréal le 30 avril 1947. Recueil des traités, 1947, No 13.

Accord financier supplémentaire entre le Canada et la Chine, signé à Ottawa le 28 mai 1947. Recueil des traités, 1947, No 14.

Accord entre le Canada et la Suède concernant les services aériens entre les territoires canadien et suédois, signé à Ottawa le 27 juin 1947. Recueil des traités, 1947, No 16.

Accord entre le Canada et le Royaume-Uni concernant l'établissement de communications aériennes entre le territoire canadien et les territoires du Royaume-Uni dans les zones de l'Atlantique ouest et des Caraïbes, signé à Ottawa le 17 juillet 1947 (ainsi qu'un échange de notes). Recueil des traités, 1947, No 17.

Echanges de notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant et modifiant le *modus vivendi* commercial du 26 mars 1941, signé à Caracas le 13 juin 1947. Recueil des traités, 1947, No 18.

Accord entre le Canada et l'Irlande en vue d'un service aérien entre les deux pays, signé à Dublin le 8 août 1947 (ainsi qu'un échange de notes). Recueil des traités, 1947, No 19.

Echange de notes entre le Canada et la France comportant un accord sur l'indemnisation pour dommages de guerre, signées à Paris les 29 avril et 5 mai 1947. Recueil des traités, 1947, No 20.

Echange de notes entre le Canada et la Grèce comportant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays, signées à Ottawa les 24 et 28 juillet 1947. Recueil des traités, 1947, No 21.

Protocole concernant un amendement à la convention relative à l'aviation civile internationale fait à Montréal le 27 mai 1947. Recueil des traités, 1947, No 22.

Protocole supplémentaire au Protocole de Moscou du 8 octobre 1944 pour l'Accord d'armistice avec la Finlande du 19 septembre 1944, signé à Ottawa le 29 septembre 1944. Recueil des traités, 1947, No 24.

Echange de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique comportant un arrangement provisoire entre les deux pays concernant les appareils émetteurs radiophoniques mobiles de terre, signées à Washington les 25 juin et 20 août 1947. Recueil des traités, 1947, No 25.

Convention interaméricaine de télécommunications, signée à Rio de Janeiro le 27 septembre 1945 (ainsi que le Règlement interne annexé à la Convention). Recueil des traités, 1947, No 29.

Convention internationale des télécommunications et Documents connexes, signés à Atlantic City le 2 octobre 1947. Recueil des traités, 1947, No 33.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Wright.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 47, (H du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre".

Bill No 48, (J du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la société dite *National General Insurance Company*".—M. *Benidickson.*

Bill No 49, (N du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Eastern Trust Company*".—M. *Isnor.*

Bill No 50, (O du Sénat), intitulé: "Loi concernant la société dite la *Ruthenian Catholic Mission of the Order of Saint Basil the Great in Canada*".—M. *Hlynka.*

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 54 minutes du soir jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 16 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 13 février, demandant l'adoption d'une loi tendant à obtenir le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Ida Goldman Adelstein, épouse de Samuel Adelstein, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De William Francis Dunphy, de Montréal, Québec, époux de Violet Jean McArthur Dunphy.—M. *Maybank*.

De Adah Elizabeth Jeffries Heinz, épouse de Ernest Siegfried Herman Heinz, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Winnifred Audrey Meyer Holton, épouse de Donald Herbert Holton, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Libby Raikles Lerner, épouse de Sol Lerner, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Marie-Marguerite-Cécile Gagnon Lescadres, épouse de Joseph-Arthur-Eugène Lescadres, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Norma Bernstein Levee, épouse de Franklin Howard Levee, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Giana Stephen Cantlie Lyman, épouse de Walter Kenneth Gordon Lyman, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Jeanne Obodofsky Newton, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Charles Edward Newton, de Verdun, Québec.—M. *Maybank*.

D'Eva Lamothe Paquin, épouse de Donat Paquin, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Muriel Frances Marks Buchanan, de Montréal, P.Q., épouse de James Reginald Buchanan.

De Rose Landes Clopoff, d'Outremont, P.Q., épouse de Harro Clopoff, autrement dit Harry Clapoff.

De Anna Dagmar Erickson Dahl, présentement domiciliée à Toronto, Ontario, épouse de Karl Eric Wilhelm Dahl, de Dorion, P.Q.

De William Bryan Hazel, de Montréal, P.Q., époux de Joyce Evelyn Balls Hazel.

De Ersilia Pace Imonti, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Imonti.

De Kenneth Elliott Mitchell, de Montréal, P.Q., époux de Susannah May Mitchell.

De Florence Evelyn White Marshall, présentement domiciliée à Londres, Angleterre, épouse de Frederick Russell Marshall, de Sherbrooke, P.Q.

De Edith Saltzman Rashkovan, de Montréal, P.Q., épouse de Benjamin Rashkovan.

De Naomi Evelyn Masterangelo Rosenstein, de Montréal, P.Q., épouse de Lewis Rosenstein.

De Dorothy Wilson Weedmark, de Lachine, P.Q., épouse de Willard Melvyn Weedmark.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Echelle des taux mensuels de pensions proposés, indiquant les augmentations accordées aux pensions pour invalidité, ainsi qu'échelle des allocations mensuelles de formation à l'égard de la formation professionnelle ou universitaire sous le régime des articles sept, huit et neuf de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Textes authentiques des conventions et recommandations adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa trentième session, à Genève, en juin et juillet 1947, en conformité des dispositions de l'article 19 de la constitution de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 287, approuvé le 10 février 1948, exposant la compétence législative en cause.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport annuel de la royale Gendarmerie à cheval du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1947 (version française).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport, pour l'année civile 1947, sur les opérations prévues dans la Loi sur les permis d'exportation et d'importation. Statuts du Canada, 1947, 11 George VI, chapitre 17.

M. Maybank, adjoint parlementaire du ministre de la Santé nationale et du bien-être social, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de la Santé nationale et du bien-être social pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus respectivement la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 35, (L du Sénat), intitulé: "Loi sur l'accord provisoire relatif aux phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique".—M. *MacKinnon.*

Bill No 36, (N-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Margaret Munn Bain".—M. *Maybank.*

Bill No 37, (O-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolyn Beulah Russell Denenfeld".—M. *Maybank.*

Bill No 38, (P-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Miriam Salomon Starr".—M. *Maybank.*

Bill No 39, (Q-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Krause Suffrin".—M. *Maybank.*

Bill No 40, (R-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Fullarton Craig Walker".—M. *Maybank.*

Bill No 41, (S-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Hesketh".—M. *Maybank.*

Bill No 42, (T-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Alice Smith Bennett".—M. *Maybank.*

Bill No 43, (U-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendoline Elizabeth Hunt Edmund".—M. *Maybank.*

Bill No 44, (V-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reta Mabel Welch Gilbert".—M. *Maybank.*

Bill No 45, (W-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Shrimer Schanker".—M. *Maybank.*

Bill No 46, (X-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Stratton Stuart".—M. *Maybank.*

Bill No 47, (H du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre".—M. *Gregg.*

Bill No 48, (J du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la société dite *National General Insurance Company*".—M. *Benidickson.*

Bill No 49, (N du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Eastern Trust Company*".—M. *Isnor.*

Bill No 50, (O du Sénat), intitulé: "Loi concernant la société dite la *Ruthenian Catholic Mission of the Order of Saint Basil the Great in Canada*". —M. *Hlynka.*

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier la projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé afin d'autoriser la Commission à pourvoir à des pensions pour ses membres, fonctionnaires et employés et à pourvoir à

l'augmentation du prix fixe minimum à l'égard des livraisons de blé; afin d'étendre le contrôle du mouvement commercial interprovincial des produits du blé et d'autoriser le gouverneur en conseil à appliquer le régime actuel à l'avoine ou à l'orge.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 17 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Douze pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes introductives de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, à savoir:

De Ernest F. Johnston, d'Ottawa, Ontario, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation L'Association Canadienne des Vétérinaires —*The Canadian Veterinary Medical Association.*

De Fred Nuttall, de Lethbridge, Alberta, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation L'Association Canadienne des Optométristes —*The Canadian Association of Optometrists.*

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Banque du Canada au ministre des Finances, et relevé des comptes pour l'année civile terminée le 31 décembre 1947. Statuts du Canada, 1938, chapitre 42, article 15.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la lettre des directives adressée par le ministre de la Reconstruction et des approvisionnements à l'industrie de l'automobile du Canada à l'égard des permis

d'importation, de pays spécifiés, de certaines pièces requises dans la fabrication des automobiles au Canada.—Article 43D des Règlements sur le contrôle du change étranger.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies de la correspondance supplémentaire échangée avec les Procureurs généraux des provinces relativement à leurs vues et opinions sur la question de savoir si le Parlement du Canada possède le pouvoir d'adopter une loi d'ensemble sur les droits humains applicable à tout le Canada.

Le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills de divorce suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 51, (Y-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hellmut Hans Karl Pokorny".

Bill No 52, (Z-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Wine Rapps".

Bill No 53, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winifred Anthony Leith".

Bill No 54, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Alden Anderson".

Bill No 55, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Leighton Pawson Milligan".

Bill No 56, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Josephine Ruth Girard Rosenberg".

Bill No 57, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Marcelle Pettitt Reeve".

Bill No 58, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Yvette-Françoise Bayard Savard".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 18 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Dix-neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, auquel ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 59, (M du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*".

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 17 février, demandant l'adoption d'une loi pour obtenir le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Rita Louise Windsor Bourne, épouse de Norman John Bourne, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Margaret McCallum Cameron Baird Brine, épouse de Kenneth Gordon Henry Brine, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Gladys Odella Sweet Elliott, épouse de Henry Alfred Elliott, de Phillipsburg, Québec.—M. *Maybank*.

De Rhea Lillian Appel Ostroff, demeurant actuellement à Ottawa, Ontario, épouse de Sam Ostroff, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Gertrude Agnes Dorothy Cunningham McLarnon, épouse de Francis Patrick McLarnon, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Cornelia Barendrecht Nickel, demeurant actuellement à Rotterdam, en Hollande, épouse de Gerhard Nickel, de Montréal, Québec.—M. *Maybank*.

De Frank Potts, de Verdun, Québec, époux de Marguerita Leam Potts, demeurant actuellement à Derby, en Angleterre.—M. *Maybank*.

De Blanche Schwartz Rosenbloom, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de David Rosenbloom, d'Outremont, Québec.—M. *Maybank*.

De Leon Schechter, de Montréal, Québec, époux de Sarah Gordon Schechter. —M. *Maybank.*

De Harold Clarence Simkin, de Montréal, Québec, époux de Pearl Josephine Comlins Simkin, demeurant actuellement en Floride, aux Etats-Unis d'Amérique.—M. *Maybank.*

De Margaret Elizabeth Dunn Vézina, demeurant actuellement à Toronto, Ontario, épouse de Joseph-Alfred-Wilfrid Vézina, de Sherbrooke, Québec.— M. *Maybank.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 17 février, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées, savoir:

De la *Canadian Marconi Company,* demandant l'adoption d'une loi en vue de modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Whitman.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention d'un bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées, à savoir:

De La Compagnie de Fidéicommis orientale, demandant l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat présenté par les Chemins de fer nationaux du Canada sur les travaux effectués durant l'année civile 1947, les dépenses y afférentes et le montant estimatif des dépenses pour l'année civile 1948 à l'égard de la construction d'une ligne de chemin de fer depuis Barraute jusqu'aux chutes Kiask, dans la province de Québec. Chapitre 41, 10 George VI, 1946.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,— Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 décembre 1947.—Etat montrant:—1. Au cours des années finissant le 31 mars 1945, 1946 et 1947, et depuis mars 1947 jusqu'à date, quelles compagnies ou agences de publicité ont été au service de quelque ministère du gouvernement?

2. Quels montants ont été payés à chaque compagnie et à quel ministère du gouvernement ont-ils été imputés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948.— Etat montrant:—1. Quel ministère du gouvernement défraie le coût du service téléphonique à l'Office national du film?

2. Quel ministère du gouvernement paie les frais d'appels téléphoniques interurbains de l'Office national du film et de ses employés?

3. Durant 1947, à Ottawa, combien y avait-il de téléphones dans les bureaux de l'Office national du film?

4. En 1947, quel a été le coût total de ce service téléphonique à l'Office?

5. En 1947, quel a été le coût total des frais d'appels interurbains pour le compte de l'Office?

6. Quelle est l'autorisation nécessaire pour qu'un employé de l'Office national du film puisse faire un appel interurbain aux frais du gouvernement?

7. Durant 1947, quel a été le coût total de tous les téléphones dont se servaient l'Office national du film et de ses employés, en dehors d'Ottawa?

8. Quel ministère du gouvernement en a payé les frais?

9. Durant 1947, quel a été le coût total des frais d'appels téléphoniques interurbains faits au nom de l'Office national du film?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms et occupations des employés du gouvernement fédéral au parc national de Riding Mountain?

2. Quels sont les traitements ou salaires actuels des personnes ci-haut mentionnées?

3. Ont-elles reçu des augmentations de traitements ou salaires depuis le 1er janvier 1945? Dans l'affirmative, quels en sont les montants et à quelles dates?

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948,—Etat montrant:—1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il érigés depuis le 1er janvier 1945?

2. Où et quand les a-t-il construits?

3. Quel était le revenu *a*) brut, *b*) net de ces bureaux de poste lors de leur construction?

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—1. Combien de personnes ont émigré au Canada en 1947?

2. Quelle en est la répartition *a*) par pays d'origine, *b*) par sexe, *c*) par classification de profession, *d*) par âge?

3. Combien étaient des personnes déplacées et quel est leur emploi *a*) par province, *b*) par classification d'occupation?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948,—Etat montrant:—1. En 1942, 1943, 1944 et 1945, combien coûtait, par tonne, le mazout utilisé sur les navires de la Marine royale canadienne aux endroits suivants: à Esquimalt, Halifax, Saint-Jean de Terre-Neuve, aux Bermudes et à Londonderry, Irlande?

2. Combien coûte actuellement, par tonne, le mazout utilisé sur les navires de la Marine royale canadienne dans les ports canadiens?

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose sur la Table,—Copie des Règlements édictés sous le régime de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants.

Aussi,—Copie des Règlements édictés sous le régime de la Loi d'établissement de soldats.

Et aussi,—Copie des Règlements édictés sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Les bills de divorce suivants, du Sénat, sont lus respectivement la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 51, (Y-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hellmut Hans Karl Pokorny".—M. *Maybank.*

Bill No 52, (Z-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Wine Rapps".—M. *Maybank.*

Bill No 53, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winifred Anthony Leith".—M. *Maybank.*

Bill No 54, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Alden Anderson".—M. *Maybank.*

Bill No 55, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Leighton Pawson Milligan".—M. *Boucher.*

Bill No 56, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Josephine Ruth Girard Rosenberg".—M. *Maybank.*

Bill No 57, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Marcelle Pettitt Reeve".—M. *Croll.*

Bill No 58, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Yvette-Françoise Bayard Savard".—M. *Maybank.*

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés, à cet effet, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. McMaster—Quel a été le montant de dollars américains que la Commission de contrôle du change étranger a acquis, au cours de la période du 1er janvier au dernier jour de novembre de l'année 1947, aux titres suivants: *a*) exportation de marchandises; *b*) exportation de l'or; *c*) dépenses de voyage par les touristes en visite au Canada; *d*) intérêts et dividendes; *e*) transport ferroviaire et maritime; *f*) le Royaume-Uni; *g*) tout autre pays; *h*) des autres sources, en spécifiant, si possible, les plus importantes?

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. MacNaught—1. Par mois, en 1945, 1946 et 1947, combien a-t-on transporté *a*) de wagons de marchandises, *b*) de camions, *c*) d'automobiles (1) de Borden, Ile du Prince-Edouard, à Tormentine, Nouveau-Brunswick, (2) de Tormentine, Nouveau-Brunswick, à Borden, Ile du Prince-Edouard?

2. Quelle était la nature des marchandises transportées dans les wagons?

3. Au cours des années ci-haut mentionnées, quel a été, par mois, le total des frais à l'égard, *a*) des wagons de marchandises, *b*) des camions, *c*) des automobiles?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Gagnon—1. Quel a été le coût de l'aéroport de Bagotville, comté de Chicoutimi, Québec, y compris les édifices, les terrains d'atterrissage, etc., que le gouvernement fédéral a construit pendant la dernière guerre?

2. Cet aéroport a-t-il été déclaré bien de surplus?

3. Dans l'affirmative, le gouvernement l'a-t-il aliéné?

4. A qui?

5. A quel prix?

6. A-t-on demandé des soumissions?

7. Dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et quel est le montant de chaque soumission?

Par M. Fraser—1. L'Office national du film a-t-il un personnel spécial affecté à la prise et à la production des photographies?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

3. Quels sont les noms de ces employés?

4. Combien a-t-on produit de photographies au cours de l'année 1947?

5. A-t-on vendu de ces photographies en 1947?

6. S'il en est ainsi, combien en a-t-on vendu et à quel prix par copie?

7. Quelles étaient, dans chaque cas, les dimensions des photographies, en indiquant si elles étaient en blanc et noir ou coloriées?

8. Quelle somme totale a-t-on obtenue de la vente des photographies en 1947?

9. Quel a été le coût estimatif des dépenses de prise, de matériel, de temps, de voyage et autres frais pour la production de ces photographies au cours de 1947?

M. Winters, adjoint parlementaire du ministre du Revenu national, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Hansell—1. Le gouvernement, au cours des années de guerre, a-t-il fait l'achat d'équipement cinématographique destiné aux services de guerre ou à des fins d'amusement, etc.?

2. Dans l'affirmative, quel montant total a-t-on déboursé pour cet équipement?

3. A-t-on aliéné cet équipement et par quel intermédiaire?

4. Des organisations de service de guerre ont-elles reçu une aide financière en vue d'acheter cet équipement et, dans l'affirmative, quelles sont ces organisations et quelle somme a été octroyée à chacune?

Par M. Lapointe—1. Le gouvernement a-t-il accordé une aide financière, sous forme de bourses d'études, prix ou octrois du même genre, provenant des crédits affectés au programme de la formation de la jeunesse ou de toute autre source, aux étudiants des universités ou autres établissements de formation dans la province de Québec, ou à leur profit?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes ont été octroyées, à qui ou pour le compte de qui, au cours de chacune des années 1945, 1946 et 1947?

3. De quels crédits du gouvernement provenaient ces sommes?

Par M. Fulton—1. Quel est le nombre total des positions pour lesquelles la Commission du service civil a autorisé ou approuvé l'emploi de personnel temporaire, au cours de chacune des années financières 1945, 1946 et 1947 jusqu'à date?

2. Quel est le total des traitements annuels payés, au cours de chaque année financière complète, par suite de ces nominations?

3. Combien de ces nominations ainsi approuvées *a*) ont été rendues subséquemment permanentes; *b*) ont été maintenues sur une base temporaire; *c*) ont été révoquées en mettant fin au service des titulaires?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. McMaster—D'où provenaient les sommes acquises par la Commission de contrôle du change étranger, qui a augmenté ses réserves de $461,000,000, le 17 décembre 1947, à $514,000,000, le 31 janvier 1948, sous les chapitres suivants: *a*) exportations de marchandises aux Etats-Unis; *b*) exportation d'or; *c*) dépenses des touristes lors de leur voyage au Canada; *d*) intérêts et dividendes; *e*) trans-

port de marchandises par voie terrestre et maritime; *f*) le Royaume-Uni; *g*) tout autre pays; *h*) or acquis et détenu; *i*) toutes les autres sources, en spécifiant, si possible, les plus importantes?

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hamel—Quelles sommes ont été versées par le gouvernement canadien en subventions, octrois, ou autrement, à chacun des gouvernements provinciaux; au cours des années 1946-1947 et 1947-1948?

Par M. Charlton—1. Quelles denrées canadiennes, à l'état brut ou transformé, sont vendues à la Grande-Bretagne en vertu d'ententes?

2. Ces denrées sont-elles expédiées par des particuliers ou des offices du gouvernement?

3. Si elles le sont par des offices, quelles denrées chaque office expédie-t-il?

4. Quelle quantité de denrées était stipulée dans chacune des ententes pour chaque année d'existence de ces ententes?

5. Quelle est la valeur, en dollars, et la quantité de chaque produit expédié à la Grande-Bretagne au cours de chacune des années pour lesquelles on a conclu ces ententes?

6. Les offices perçoivent-ils les montants versés par la Grande-Bretagne en paiement de ces marchandises?

7. Dans le cas de l'affirmative, les offices ont-ils accumulé quelque surplus?

8. Quelle quantité à l'égard de chaque denrée?

9. Ce surplus sera-t-il partagé entre les producteurs?

Par M. Black (*Yukon*)—1. Le ministre des Mines et des ressources a-t-il autorisé ou chargé quelque fonctionnaire de son ministère, et dans le cas de l'affirmative, quel fonctionnaire, d'aviser les registraires miniers dans le territoire du Yukon de faire savoir aux propriétaires de claims miniers enregistrés et non arpentés, dans ce territoire, qu'ils doivent faire arpenter ces claims par un arpenteur des terres fédérales dans le délai d'un an de la date à laquelle un tel avis leur est donné par le ministre?

2. Combien compte-t-on de claims miniers enregistrés, et non arpentés, dans le territoire du Yukon?

3. Combien y a-t-il d'arpenteurs des terres fédérales demeurant et exerçant leur profession dans le territoire du Yukon?

4. Combien y a-t-il d'arpenteurs des terres fédérales au Canada?

5. Combien y a-t-il, au Canada, d'arpenteurs des terres fédérales disponibles pour effectuer l'arpentage de ces claims miniers en moins d'un an de la date de l'avis donné, à cet effet, par le ministre?

6. Pendant combien de mois au cours de chaque année peut-on pratiquer l'arpentage des claims miniers dans le territoire du Yukon?

7. Combien de temps prendra-t-on, dans l'opinion du ministre, pour que tous ces claims miniers soient arpentés par les arpenteurs des terres fédérales?

8. Les registraires miniers dans les territoires du Nord-Ouest ont-ils reçu telles ou semblables instructions?

9. Si ces arpentages n'ont pas été effectués et si les rapports n'en sont pas reçus et approuvés par l'Arpenteur général dans le délai d'un an de la date dudit avis, les inscriptions accordées pour ces claims miniers sont-elles sujettes à révocation immédiate au jugement du ministre?

Par M. Herridge—1. Aux termes de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans le district fédéral de Kootenay-Ouest, quels ont été: *a*) le nombre des prêts octroyés aux anciens combattants en vue de l'achat de fermes; *b*) la somme totale de ces prêts en vue de l'achat de fermes; *c*) le

nombre des prêts aux anciens combattants en vue de l'achat de petits biens-fonds; *d*) la somme totale de ces prêts en vue de l'achat de petits biens-fonds; *e*) le nombre des octrois accordés aux anciens combattants s'établissant sur des terres du gouvernement provincial; *f*) la somme totale de ces octrois accordés aux anciens combattants s'établissant sur des terres du gouvernement provincial?

2. Quels étaient les noms des employés qui appliquaient la Loi des terres destinées aux anciens combattants en 1947, dans le district de Kootenay-Ouest, les salaires, fonctions et frais de dépenses de chacun?

3. En 1947, combien a-t-on payé pour le loyer de locaux et à qui a-t-on versé ce loyer?

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées et les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux fonctionnaires compétents:

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés, au cours des derniers douze mois, entre le ministère des Travaux publics et toute personne, au sujet de la ligne télégraphique sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Fraser—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de l'arrêté en conseil du 27 novembre 1947, nommant W. D. Lowe au poste de directeur des achats au ministère du Commerce.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Gillis—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, rapports d'ingénieurs, devis estimatifs et autres documents, du 1er janvier 1945 jusqu'à date, relativement au projet de construction d'un pont ou d'une chaussée dans le détroit de Canso, entre l'île du Cap-Breton et la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Knowles—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et mémoires échangés entre tout groupement représentant des fonctionnaires civils fédéraux retraités et tout membre du cabinet ou fonctionnaire de ministère, datés depuis le 1er janvier 1947, relativement à une indemnité de cherté de vie ou toute autre allocation supplémentaire aux fonctionnaires civils fédéraux retraités.

Par M. Diefenbaker, pour M. Brooks—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, arrêtés en conseil et autres documents échangés entre le ministère des Affaires des anciens combattants à Ottawa, et tout fonctionnaire du même ministère dans la province du Nouveau-Brunswick, ou toute autre personne, au cours des deux dernières années, relativement à la fermeture de l'hôpital militaire de Sussex, et aux facilités de logement offertes aux ex-militaires à l'hôpital Lancaster pour anciens combattants, à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Hamel—Ordre de la Chambre—Copie de tous contrats, ententes, baux intervenus entre le gouvernement fédéral, ou l'un de ses offices ou organismes, et la *St. Maurice River Boom and Driving Company,* depuis 1900 jusqu'à date, relativement au flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice, dans la province de Québec?

Par M. Hamel—Ordre de la Chambre—Copie, en anglais et français, des renseignements envoyés, le 10 octobre 1947, par le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères, commissions ou corporations, aux maires des municipalités de 5,000 âmes ou plus, concernant la construction de logements.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*).

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 19 FÉVRIER 1948

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 18 février, demandant l'adoption d'une loi pour obtenir le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Ermenegildo Agnoli, de Montréal, Québec, époux de Teresa Favero Agnoli, demeurant actuellement en Italie.—M. *Maybank.*

De Ann L. Willett Allan, épouse de Donald J. Allan, de Westmount, Québec.—M. *Maybank.*

De Rae Bellam Baron, demeurant actuellement à Outremont, Québec, épouse de Joseph Baron, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Gladys Gwendolyn Goode Buttress, de Montréal, Québec, épouse de Robert Roy Buttress, faisant actuellement partie des forces armées d'occupation en Allemagne.—M. *Maybank.*

De Charles Henry Kennell, de Verdun, Québec, époux de Winnifred Olive Hope Gates Kennell.—M. *Maybank.*

De Joseph-Ulric-Stanislas Caron, de Montréal, Québec, époux de Marie-Alina Picard Caron.—M. *Maybank.*

De Jeannette Racine Garneau, épouse de Joseph-Georges Garneau, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Margaret Patricia Jones Gavey, épouse de Joshua Charles Eugene Gavey, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Georges Elias Heydenreich, de Montréal, Québec, époux de Kathryn Suzanne Burridge Heydenreich.—M. *Maybank.*

De Madge Reynard Lambton, épouse de Walter Lambton, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Samuel Lankszner, de Montréal, Québec, époux de Cecilia Perl Lankszner, demeurant actuellement à Bruxelles, en Belgique.—M. *Maybank.*

De Arthur Herbert John Louth, de Montréal, Québec, époux de Helena Grace Chalette Louth, demeurant actuellement à Verdun, Québec.—M. *Maybank.*

De Caroline Alice Woods Mayhew, épouse de Harold Thomas Mayhew, de Verdun, Québec.—M. *Maybank.*

De Jenny Muriel Pressley Scott, épouse de Robert Bruce Scott, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Alice Elizabeth Tucker Shaw, épouse de Henry David Shaw, de Verdun, Québec.—M. *Maybank.*

De Beatrice Catherine McCabe Sowerby, demeurant actuellement à Outremont, Québec, épouse de John Ralph Sowerby, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Barbara Schick Yuile, demeurant actuellement dans la ville de New-York, aux Etats-Unis d'Amérique, épouse de Ralph D. Yuile, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Mavis Aurelia Leney Ogilvie Walker, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de James Joslin Walker, de Westmount, Québec.—M. *Maybank.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 18 février, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées, savoir:

De J.-Albert Blondeau, d'Outremont, Québec, et autres, demandant l'adoption d'une loi en vue de constituer en corporation *The National Insurance Company*—La Nationale, Compagnie d'Assurances.—M. *Rinfret.*

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 60, (G du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants".

Bill No 61, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Boily Whitelaw".

Bill No 62, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Alfred Coker".

Bill No 63, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence William Henry Hodgson".

Bill No 64, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera May Paulson Ward".

Bill No 65, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ethel Attwood McVicar".

Bill No 66, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Halsey".

Bill No 67, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Crosby-Wilson Gray".

Bill No 68, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph David Ernest Paul Maysenhoelder".

Bill No 69, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Macdonald Heale Daniluk".

Bill No 70, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Grincill Barnet Jones".

Bill No 71, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Katherine Margolis Bird".

Bill No 72, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Maud Wood Marshall".

Bill No 73, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Doris Haggerty Goodier".

Bill No 74, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Knowles Ledoux".

Bill No 75, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie".

Bill No 76, (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Davie Park Parr".

Bill No 77, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Crête Benoit".

Bill No 78, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Cummings Menzies Carlin".

Bill No 79, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Goldenberg Schulman".

Bill No 80, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Jean Field Campbell".

Bill No 81, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Claire Williscroft Bovard".

Bill No 82, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Saul Jack Costin".

Bill No 83, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Shore Bernstein".

Bill No 84, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Saul Ettinger".

Bill No 85, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Arthur Davies".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Brown, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes institué afin de poursuivre et de compléter l'examen et l'étude de la Loi des Indiens, chapitre 98 des Statuts revisés du Canada, 1927, dépose le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Que son quorum soit fixé à 9 membres;
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Brown, ledit rapport est agréé.

Le bill suivant, du Sénat, est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 59, (M du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*".—M. *Pinard*.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Sinnott.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 20 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Quarante-trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante, présentée le 19 février, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées, savoir:

De C. B. Price, de Westmount, Québec, et G. H. Rochester, d'Ottawa, Ontario, demandant l'adoption d'une loi pour constituer en corporation *The Canadian Legion of the British Empire Service League.*—M. *Tucker.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes introductives de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, à savoir:

De la *Canadian Marconi Company,* demandant l'adoption d'une loi en vue de modifier la loi la constituant en corporation.

De Roy Joseph Rinker, de Moose-Jaw, Saskatchewan, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation *Rinker Finance Corporation.*

De J.-Albert Blondeau, d'Outremont, Québec, et autres, demandant l'adoption d'une loi en vue de constituer en corporation *The National Insurance Company*—La Nationale, Compagnie d'Assurances".

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1948,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût de l'aéroport de Bagotville, comté de Chicoutimi, Québec, y compris les édifices, les terrains d'atterrissage, etc., que le gouvernement fédéral a construit pendant la dernière guerre?

2. Cet aéroport a-t-il été déclaré bien de surplus?

3. Dans l'affirmative, le gouvernement l'a-t-il aliéné?

4. A qui?

5. A quel prix?

6. A-t-on demandé des soumissions?

7. Dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et quel est le montant de chaque soumission?

Les bills suivants du Sénat, sont lus respectivement la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 60, (G du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants".—M. *Gregg.*

Bill No 61, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Boily Whitelaw".—M. *Maybank.*

Bill No 62, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Alfred Coker".—M. *Maybank.*

Bill No 63, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence William Henry Hodgson".—M. *Maybank.*

Bill No 64, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera May Paulson Ward".—M. *Maybank.*

Bill No 65, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ethel Attwood McVicar".—M. *Maybank.*

Bill No 66, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Halsey".—M. *Maybank.*

Bill No 67, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Crosby-Wilson Gray".—M. *Maybank.*

Bill No 68, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph David Ernest Paul Maysenhoelder".—M. *Maybank.*

Bill No 69, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Macdonald Heale Daniluk".—M. *Maybank.*

Bill No 70, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Grincill Barnet Jones".—M. *Maybank.*

Bill No 71, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Katherine Margolis Bird".—M. *Maybank.*

Bill No 72, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Maud Wood Marshall".—M. *Maybank.*

Bill No 73, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Doris Haggerty Goodier".—M. *Maybank.*

Bill No 74, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Knowles Ledoux".—M. *Maybank.*

Bill No 75, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie".—M. *Maybank.*

Bill No 76, (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Davie Park Parr".—M. *Maybank.*

Bill No 77, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Crête Benoit".—M. *Maybank.*

Bill No 78, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Cummings Menzies Carlin".—M. *Maybank.*

Bill No 79, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Goldenberg Schulman".—M. *Maybank.*

Bill No 80, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Jean Field Campbell".—M. *Maybank.*

Bill No 81, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Claire Williscroft Bovard".—M. *Maybank.*

Bill No 82, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Saul Jack Costin".—M. *Maybank.*

Bill No 83, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Shore Bernstein".—M. *Maybank.*

Bill No 84, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Saul Ettinger". —M. *Maybank.*

Bill No 85, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Arthur Davies".—M. *Maybank.*

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un comité spécial, composé de MM. St-Laurent, Claxton, Bracken, Coldwell et Low, soit institué afin de faire l'étude, de concert avec M. l'Orateur, du rapport sur la procédure de la Chambre des communes, déposé en Chambre le 5 décembre 1947, et de faire rapport à la Chambre à ce sujet.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Graydon soit substitué à celui de M. Bracken sur la liste des membres du comité spécial nommé pour faire l'étude de la procédure de la Chambre des communes.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir au remboursement de certaines débentures émises par la Commission du havre de New-Westminster, à la garantie, par le gouvernement, des valeurs substituées; et à l'octroi de prêts, à même le Fonds du revenu consolidé, en vue du rachat des valeurs qui peuvent être remboursées.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 86, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Keely".

Bill No 87, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Albina Ethel Dubois Howick".

Bill No 88, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ignaty (Ignas) Sokolovsky".

Bill No 89, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Hanley Huggenberger".

Bill No 90, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Wolfovitch Zloty, autrement connue sous le nom de Eva Wolfovitch Gold".

Bill No 91, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Lightstone Marcus".

Bill No 92, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lea Alvina Mary Boulay Orr".

Bill No 93, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Lapierre".

Bill No 94, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgette Ruth Côté Geller".

Bill No 95, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Ellwood Blackburn".

Bill No 96, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Horseman Charters".

Bill No 97, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Ann Older Verrier".

Bill No 98, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Martha Kokojackuk Waugh".

Bill No 99, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mark Farley".

Bill No 100, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lela May Begley Hall".

Bill No 101, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Isaacs Katz".

Bill No 102, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Delilah May Jacobs Button".

Bill No 103, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Shkurnik Gilbert".

Bill No 104, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Tessler Wise".

Bill No 105, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Norman McCairns".

Bill No 106, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Rita Kendall O'Donahoe".

Bill No 107, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Mae McLean Cole".

Bill No 108, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Gertrude Parkes McMillan".

Bill No 109, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Petrides Prysky".

Bill No 110, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean MacDonald Di Falco".

Bill No 111, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Yossem Edelstein".

Bill No 112, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard Carlton Matthews".

Bill No 113, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à St. Kilda McKay McLean Anderson".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 23 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 20 février, demandant l'adoption d'une loi pour obtenir le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Anna Kathleen Burnie Beebe, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Reginald Joseph Beebe, de Noranda, Québec.—M. *Maybank.*

De Robert-Charles Delafosse, de Montréal, Québec, époux de Edna Evelyn Catherine Fennell Delafosse.—M. *Maybank.*

De Ellen Gertrude Hinks Fairhurst, épouse de James Henry Fairhurst, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Olga Timofy Ewaschuk, épouse de Eugene Ewaschuk, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Ruth Bamlett Harris, demeurant actuellement à Verdun, Québec, épouse de John Joseph Harris, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

D'Alexandre Hébert, de Verdun, Québec, époux d'Yvonne Emond Hébert, demeurant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Chester Adam Hart, de Montréal, Québec, époux de Clara Madore Barton Hart.—M. *Maybank.*

De Agnes Mathieson Metsos, épouse de Denis Metsos, de Montréal, Québec. —M. *Maybank.*

De Olive Frances Harper Morrison, épouse de Richard Douglas Morrison, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Beeky Herscovitch Moscovitch, épouse de Benny Moscovitch, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Margaret Dawson Jamieson Turnbull McKay, demeurant actuellement à Bishopton, Québec, épouse de William Osmond McKay, de Cookshire, Québec. —M. *Maybank.*

De Francis Russell Stone, de Montréal, Québec, époux de Lenora May Thériault Stone, demeurant actuellement à Toronto, Ontario.—M. *Maybank.*

De Martha Inkeri Eerikainen Valkonen, demeurant actuellement à Westmount, Québec, épouse de Vilho Valkonen, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Elizabeth Craig Blair, de Montréal, Québec, épouse de John Alexander Craig.—M. *Maybank.*

De Nellie Maisie Wingham Carphin, de Greenfield Park, Québec, épouse de George William Cunningham Carphin.—M. *Maybank.*

De George Cohen, de Montréal, Québec, époux de Doris Dubin Cohen.—M. *Maybank.*

De Joseph Chiarella, de Montréal, Québec, époux de Elmerinda Poce Chiarella.—M. *Maybank.*

De Marguerite Pichette Sanzone, de Montréal, Québec, épouse de Georges Sanzone.—M. *Maybank.*

De Edith Irene Shaw Edney, de Sherbrooke, Québec, épouse de Thomas Randall Edney.—M. *Maybank.*

De Phyllis Lilian Buck Beatty, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Melvin Vernon Beatty, de Longue-Pointe, Québec.—M. *Maybank.*

De Paul Charbonneau, de Montréal, Québec, époux d'Agnès Gagnon Charbonneau.—M. *Maybank.*

De Audrey Maude Victoria Giles Findlay, demeurant actuellement à Woodroffe, Ontario, épouse de Kneale Finlay, de Sainte-Adèle, Québec.—M. *Maybank.*

De Allan Gowans, de Montréal, époux de Evelyn Ruth Elliott Gowans.—M. *Maybank.*

De Elizabeth Ruth Maitland Harley, demeurant actuellement à Vancouver, Colombie-Britannique, épouse de Bruce Falconer Harley, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De David Ewing Jackson, de Longueuil, Québec, époux de Lorna Klabunde Jackson, demeurant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Grace Elsie Mills Johnson, de Nitro, Québec, épouse de John Edward Johnson, demeurant actuellement à Toronto, Ontario.—M. *Maybank.*

De Ida Ker Davies Kinnon, épouse de William Harold Kinnon, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Esther Leibof Kaufman, de Montréal, Québec, épouse de Irving William Kaufman.—M. *Maybank.*

De Samuel Reinhardt Lewis, de Montréal, Québec, épouse de Rose Elizabeth St-Louis Lewis.—M. *Maybank.*

D'Yvonne-Jeanne de Bergasa Leslie, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de William Wilson Leslie, de Westmount, Québec.—M. *Maybank.*

De Jennie Leibovitch Margolese, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Jack M. Margolese, de Westmount, Québec.—M. *Maybank.*

De Kate Wacker Prengel, épouse de Albert Prengel, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Winnifred Emily Ford Salmon, épouse de Berle Barcus Salmon, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Philip Sidilkofsky, de Montréal, Québec, époux de Ruth Alvina Bennett Sidilkofsky.—M. *Maybank.*

De Anna Starzynski Sztafirny, de Montréal, Québec, épouse de Stephen Sztafirny, dont l'adresse est inconnue.—M. *Maybank.*

De Lily Schneidman Schneider, épouse de Sam Schneider, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Olive Turnidge Burns Turner, épouse de Horace Leonard Turner, de Verdun, Québec.—M. *Maybank.*

De Daisy Elizabeth May Fislock Wallis, épouse de John Joseph Clarence Wallis, de Verdun, Québec.—M. *Maybank.*

De Beatrice-Gertrude Corbin Simand, demeurant actuellement à Toronto, Ontario, épouse de Gerald Abraham Simand, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

De Orville Lester Bennett, de Hull-Sud, Québec, époux de Edith Winnifred Foley Bennett, demeurant actuellement à Ottawa, Ontario.—M. *Maybank.*

De Dorothy Jardine Palmer Petrie, demeurant actuellement à Hampstead, Québec, épouse de James Gordon Petrie, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 20 février, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées, savoir:

De la *Canadian Slovak Benefit Society*, demandant l'adoption d'une loi afin de prolonger le délai au cours duquel elle doit demander au ministre des Finances l'octroi d'un permis de fonctionnement sous le régime de la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.—M. *Brown.*

De George Chester Stewart, de Maple-Creek, Saskatchewan, et autres, demandant l'adoption d'une loi en vue de constituer en corporation la *Canadian Co-Operative Livestock Packers Limited.*—M. *Tucker.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, à savoir:

De Ida Goldman Adelstein, de Montréal, P.Q., épouse de Samuel Adelstein.

De Jean Hume Munro Auburn, de Val d'Or, P.Q., épouse de Henry George Auburn.

De Marie-Eva Thibodeau Buelow, de Montréal, P.Q., épouse de James Joseph Buelow.

De Harriet Dodd McLachlan Cummings, de Montréal, P.Q., épouse de William Albert Cummings.

De Phyllis Smith Curtis, de St-Lambert, P.Q., épouse de Herbert James Curtis.

De Gilles Henault, de Montréal, P.Q., époux de Lucille Filteau Henault.

De Winnifred Audrey Meyer Holton, de Montréal, P.Q., épouse de Donald Herbert Holton.

De Albert Kenworthy, de Montréal, P.Q., époux de Betty Townsend Kenworthy.

De Norma Bernstein Levee, de Montréal, P.Q., épouse de Franklin Howard Levee.

De Marie-Marguerite-Cécile Gagnon Lescadres, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Arthur-Eugène Lescadres.

De Hazel Violet Camp Mace, de Montréal, P.Q., épouse de Lewis Henry Mace.

De Caroline Alice Woods Mayhew, de Verdun, P.Q., épouse de Harold Thomas Mayhew.

De Lucien Ménard, de Montréal, P.Q., époux de Flore Dupont Ménard.

De Reva James Nathanson, de Montréal, P.Q., épouse de Paul Louis Nathanson.

D'Eva Lamothe Paquin, de Montréal, P.Q., épouse de Donat Paquin.

De Kathleen McKeown Stevenson, de Montréal, P.Q., épouse de Kenneth Stevenson.

De Helen Rose Noel Steele, de Montréal, P.Q., épouse de William Lawrence Steele.

De William Roydon Slator, de Montréal, P.Q., époux d'Amelia Sarah Cunning Slator.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Knowles soit substitué à celui de M. Coldwell sur la liste des membres du comité spécial nommé pour faire l'étude de la procédure de la Chambre des communes.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant: —1. Quel est le montant total des garanties données par le gouvernement en vertu de l'article 22 (A) de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation?

2. Quels sont les divers pays qui ont reçu des garanties et quel montant pour chaque pays?

3. Quel est le montant total des garanties données aux exportateurs en vertu de l'article 13 ou de tout article de la Loi?

4. Quel est le montant respectif des dix garanties les plus élevées?

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport des Archives publiques pour l'année 1947 (versions française et anglaise).

Les bills suivants, du Sénat, sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 86, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Keely". —M. *Maybank*.

Bill No 87, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Albina Ethel Dubois Howick".—M. *Maybank*.

Bill No 88, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ignaty (Ignas) Sokolovsky".—M. *Maybank*.

Bill No 89, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Hanley Huggenberger".—M. *Maybank*.

Bill No 90, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Wolfovitch Zloty, autrement connue sous le nom de Eva Wolfovitch Gold".—M. *Maybank*.

Bill No 91, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Lightstone Marcus".—M. *Maybank*.

Bill No 92, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lea Alvina Mary Boulay Orr".—M. *Maybank*.

Bill No 93, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Lapierre".—M. *Maybank*.

Bill No 94, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgette Ruth Côté Geller".—M. *Maybank*.

Bill No 95, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Ellwood Blackburn".—M. *Maybank*.

Bill No 96, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Horseman Charters".—M. *Maybank*.

Bill No 97, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Ann Older Verrier".—M. *Maybank*.

Bill No 98, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Martha Kokojackuk Waugh".—M. *Maybank.*

Bill No 99, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mack Farley".—M. *Maybank.*

Bill No 100, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lela May Begley Hall".—M. *Maybank.*

Bill No 101, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Isaacs Katz".—M. *Maybank.*

Bill No 102, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Delilah May Jacobs Button".—M. *Maybank.*

Bill No 103, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Shkurnik Gilbert".—M. *Maybank.*

Bill No 104, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Tessler Wise".—M. *Maybank.*

Bill No 105, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Norman McCairns".—M. *Maybank.*

Bill No 106, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Rita Kendall O'Donahoe".—M. *Maybank.*

Bill No 107, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Mae McLean Cole".—M. *Maybank.*

Bill No 108, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Gertrude Parkes McMillan".—M. *Maybank.*

Bill No 109, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Petrides Prysky".—M. *Maybank.*

Bill No 110, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean MacDonald Di Falco".—M. *Maybank.*

Bill No 111, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Yossem Edelstein".—M. *Maybank.*

Bill No 112, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard Carlton Matthews".—M. *Maybank.*

Bill No 113, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à St. Kilda McKay McLean Anderson".—M. *Maybank.*

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir au maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale résultant de la guerre.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation afin d'autoriser la Société, avec l'approbation du gouverneur en conseil, à conclure des contrats d'assurance pour une durée ou pour une somme dépassant celles que la Société pourrait normalement garantir, les montants requis pour acquitter les obligations de ces contrats devant être payés à même le fonds du revenu consolidé.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gregg propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des pensions afin de décréter des augmentations dans le taux des pensions pour invalidité et pour décès accordées aux termes de la loi, et de pourvoir à une augmentation dans le traitement que touchent les membres de la Commission canadienne des pensions.

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles en vue de prolonger son application pendant une période supplémentaire de trois ans, ainsi que le maintien de la garantie, pendant ladite période, aux mêmes conditions que celles de la période initiale de trois ans.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 114, Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 115, (K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la société dite *People's Fraternal Order*".

Bill No 116, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Polistuck Levac".

Bill No 117, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleen Rose Gray Lawson".

Bill No 118, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frieda Kimelfild Solomon".

Bill No 119, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Merrill Fuller".

Bill No 120, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Joyce Bradfield Ainsworth".

Bill No 121, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Charles Parr".

Bill No 122, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Birch Drimer".

Bill No 123, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elinore Oakes Forgues".

Bill No 124, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Gwozdecka Carter".

Bill No 125, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Woodall".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 559, approuvé le 17 février 1948: renouvellement des accords sur la main-d'œuvre agricole avec les provinces pour l'année financière 1948-1949.

Et aussi,—Copies d'arrêtés en conseil pris sous le régime de la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 76/666, approuvé le 20 février 1948: extension, jusqu'au 1er avril 1952, du pouvoir d'accorder une aide financière fédérale à l'égard des dépenses de capital effectuées par les provinces relativement à la continuation et la poursuite de la formation professionnelle, pourvu que tous les projets soient approuvés avant le 1er avril 1948.

Arrêté en conseil C.P. 80/666, approuvé le 20 février 1948: partage égal, entre le gouvernement fédéral et les provinces qui en sont venues à des ententes, des frais de traitements et de voyage des surveillants ou inspecteurs de la formation professionnelle des apprentis.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus respectivement la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 115, (K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la société dite *People's Fraternal Order*".—M. *Croll.*

Bill No 116, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Polistuck Levac".—M. *Maybank.*

Bill No 117, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleen Rose Gray Lawson".—M. *Maybank.*

Bill No 118, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frieda Kimelfild Solomon".—M. *Maybank.*

Bill No 119, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Merrill Fuller".—M. *Maybank.*

Bill No 120, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Joyce Bradfield Ainsworth".—M. *Maybank.*

Bill No 121, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Charles Parr".—M. *Maybank.*

Bill No 122, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Birch Drimer".—M. *Maybank.*

Bill No 123, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elinore Oakes Forgues".—M. *Maybank.*

Bill No 124, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Gwozdecka Carter".—M. *Maybank.*

Bill No 125, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Woodall".—M. *Maybank.*

A l'appel de l'ordre du jour pour la troisième lecture du Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bracken, appuyé par M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), propose en amendement: Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité plénier afin d'y être modifié par l'insertion des mots suivants, après le mot "Canada", à la deuxième ligne de l'alinéa (1) de l'article trois:

"de l'un quelconque des pays suivants, savoir: Cuba, la République de Saint-Domingue, le Guatémala, Haïti, Panama, San-Salvador, la Suisse, l'Union des républiques socialistes soviétiques, les Etats-Unis d'Amérique et leurs possessions, le Venezuela".

Et ladite motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Ashby,
Barrett,
Bentley,
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Caouette,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Diefenbaker,
Dorion,
Drope,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hamel,
Hansell,
Harkness,
Hazen,
Henderson,
Héon,
Herridge,
Hlynka,
Hodgson,
Homuth,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Johnston,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lacombe,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
MacNicol,

Manross,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes,
Strum, Mme
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wright,
Wylie,
Zaplitny—96.

NON:

Messieurs

Abbott,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Brown,
Brunelle,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Douglas,
Dubois,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Healy,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Lafontaine,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McIvor,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Parent,
Picard,
Pinard,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler—104.

Après plus ample débat, ladite motion principale est mise aux voix et adoptée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Abbott,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Prescott),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Brown,
Brunelle,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Douglas,
Dubois,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),

Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Healy,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Jutras,
Kirk,
Lafontaine,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McIvor,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Parent,
Picard,
Pinard,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret.
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Viau.
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler—102.

NON:

Messieurs

Adamson,
Argue,
Ashby,
Barrett,
Bentley,
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Caouette,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Diefenbaker,
Dorion,
Drope,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hamel,
Hansell,
Harkness,
Henderson,
Héon,
Herridge,
Hodgson,
Homuth,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Johnston,
Kidd.
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
MacNicol,
Manross,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes.
Strum, Mme
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wright,
Wylie,
Zaplitny—92.

Ledit bill, en conséquence, est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill No 114, Loi modifiant la Loi de 1914 sur les améliorations agricoles;

M. Belzile, pour M. Abbott, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 25 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes introductives de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, à savoir:

De Lionel D. M. Baxter et autres, de Winnipeg, Manitoba, demandant l'adoption d'une loi en vue de constituer en corporation la *Western Prairie Pipe Line Company*.

De la *Canadian Slovak Benefit Society*, demandant l'adoption d'une loi afin de prolonger le délai au cours duquel elle doit demander au ministre des Finances l'octroi d'un permis de fonctionnement sous le régime de la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

De George Chester Stewart, de Maple Creek, Saskatchewan, et autres, demandant l'adoption d'une loi afin de constituer en corporation *Canadian Co-Operative Livestock Packers Limited.*

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—1. Quels ont été les divers ingrédients servant à la fabrication des engrais importés au Canada au cours de 1947?

2. Quels furent les quantités respectives dans chaque cas et de quels pays a-t-on importé ces ingrédients?

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 février 1948,—Copie de tous télégrammes, correspondance, arrêtés en conseil et autres documents échangés entre le ministère des Affaires des anciens combattants à Ottawa, et tout fonctionnaire du même ministère dans la province du Nouveau-Brunswick, ou toute autre personne, au cours des deux dernières années, relativement à la fermeture de l'hôpital militaire de Sussex, et aux facilités de logement offertes aux ex-militaires à l'hôpital Lancaster pour anciens combattants, à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés, à cet effet, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. Miller—Au cours des années 1945, 1946 et 1947, quel montant a été perçu, par province, sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et quel en a été le coût de la perception?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. McCuaig—1. Y a-t-il des ministères du gouvernement qui versent des subventions ou octrois, ou qui accordent toute autre forme d'aide financière directe aux industries? Dans l'affirmative, quels sont ces ministères?

2. A quelles compagnies a-t-on versé ces paiements?

3. Quel a été le montant total versé à chaque compagnie au cours de chaque année, de 1940 à 1947 inclusivement?

Par M. Bentley—1. Y a-t-il au Canada des écoles d'aviation où les pilotes chinois subissent un entraînement pour le gouvernement de la Chine? Dans l'affirmative, quel en est le nombre et où sont-elles situées?

2. Permet-on aux journalistes canadiens de visiter ces écoles et de publier des comptes rendus de leur visite?

3. Permet-on aux citoyens canadiens de visiter ces écoles et d'en suivre le fonctionnement?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Argue—1. Combien a-t-on importé de boisseaux de seigle, des Etats-Unis au Canada, au cours de chaque mois en 1946 et 1947?

2. Combien a-t-on payé en droits de douane au cours de ladite période?

Par M. Fraser—1. Le 31 décembre 1946, combien y avait-il d'hommes et de femmes à l'emploi de chaque ministère ou organisme du gouvernement, (1) à Ottawa, (2) en dehors d'Ottawa, en indiquant le nombre *a*) d'hommes, *b*) de femmes, dans chaque ministère ou organisme; d'employés, *c*) relevant du service civil, *d*) temporaires?

2. Le 31 décembre 1947 combien y avait-il d'hommes et de femmes à l'emploi de chaque ministère ou organisme du gouvernement, (1) à Ottawa, (2) en dehors d'Ottawa, en indiquant le nombre *a*) d'hommes, *b*) de femmes, dans chaque ministère ou organisme; d'employés *c*) relevant du service civil, *d*) temporaires?

Par M. Moore—Quels octrois le gouvernement fédéral accorde-t-il, pour des fins d'instruction, à d'autres gouvernements provinciaux que celui du Manitoba?

Par M. White (*Middlesex-Est*)—1. Par année, au cours des cinq dernières années, quelles quantités des divers fruits et légumes énumérés aux postes 87 et 92 de l'Annexe I du Bill No 3 a-t-on importées au Canada?

2. Quelle est la valeur des importations annuelles de chacun des produits ci-dessus mentionnés?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée, et les Ordres suivants de la Chambre sont transmis aux fonctionnaires compétents:

Par M. Caouette—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée, au cours des deux dernières années, entre le ministère des Postes et toute personne au sujet de la livraison du courrier par facteurs dans les villes de Rouyn-Noranda.

Par M. Hatfield—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés, du 15 novembre au 15 décembre 1947, entre le ministre des Finances et le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard, au sujet des pommes de terre ou de l'établissement d'un prix maximum à l'égard des pommes de terre.

Par M. Bracken—Ordre de la Chambre—Copie des témoignages recueillis devant la commission Duff à propos de l'envoi de forces armées canadiennes à Hong Kong.

M. Hazen, appuyé par M. Jackman, propose qu'un ordre de la Chambre soit émis pour la production d'une copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents concernant les taux de transport, échangés, au cours de l'année 1947 entre F. J. Stock, chef de l'exploitation de la division des transports étrangers aux Chemins de fer nationaux du Canada, et tout autre fonctionnaire du National-Canadien et des *Moore-McCormack Lines Incorporated.*

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson, Archibald, Argue, Aylesworth, Barrett, Bentley, Black (Cumberland), Black (Yukon), Blackmore, Blair, Boucher, Bowerman, Bradshaw, Brooks, Bryce, Burton, Campbell, Caouette, Cardiff, Case, Casselman, Castleden, Charlton, Church, Cockeram, Coldwell, Coyle, Daniel, Diefenbaker, Drope, Fair, Ferguson, Fleming, Fraser, Fulton, Gagnon, Gillis, Graydon, Green, Hackett, Hamel, Hansell, Harkness, Hazen, Henderson, Héon, Hlynka, Hodgson, Homuth, Jackman, Jaenicke, Johnston, Kidd, Knight, Knowles, Kuhl, Lennard, Lockhart, Low, McCuaig, McCullough (Assiniboïa), Macdonnell (Muskoka-Ontario), McGregor, MacInnis, McKay, McLure,

McMaster,
MacNicol,
Manross,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Shaw,
Skey,
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes,
Strum, Mme
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wright,
Wylie,
Zaplitny—98.

NON:

Messieurs

Abbott,
Baker,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Brown,
Brunelle,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Healy,
Howe,
Ilsley,
Jean,
Jutras,
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCulloch (Pictou),
McDonald (Parry-Sound),
McIlraith,
McIvor,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pinard,
Pouliot,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—103.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Dechêne.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1948,—Copie, en anglais et français, des renseignements envoyés, le 10 octobre 1947, par le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères, commissions ou corporations, aux maires des municipalités de 5,000 âmes ou plus, concernant la construction de logements.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de la lettre adressée au ministre des Finances par le ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, donnant avis qu'il ne sera délivré aucun permis pour l'importation de certaines marchandises, à compter du 1er mars 1948, sauf en des circonstances particulières.—Règlements sur le contrôle du change étranger, article 43D.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 février 1948,—Etat montrant: —1. Combien a-t-on importé de boisseaux de seigle, des Etats-Unis au Canada, au cours de chaque mois en 1946 et 1947?

2. Combien a-t-on payé en droits de douane au cours de ladite période?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Aylesworth.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 55 minutes du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 27 FÉVRIER 1948

PRIÈRES.

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 5388, approuvé le 31 décembre 1947: Règlements de 1947 sur l'assurance-chômage (version française).

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Relevé des soldes, etc., restés impayés dans les banques à charte du Canada au 31 décembre 1947. Statuts du Canada, 1944, chapitre 30, article 118 (3).

Aussi,—Relevé des soldes, etc., restés impayés dans les banques constituées en corporation sous le régime de la Loi des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1947. Statuts du Canada, 1944, chapitre 39, article 10.

Et aussi,—Relevé des actionnaires des banques à charte du Canada pour l'année 1947. Statuts du Canada, 1944, chapitre 30, article 118 (3).

M. Chevrier propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de porter de $200,000 à $500,000 la somme à être votée chaque année pour la Caisse des passages à niveau au cours des neuf années commençant le premier avril 1948.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier le projet suivant de résolution:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé afin d'autoriser la Commission à pourvoir à des pensions pour ses membres, fonctionnaires et employés et à pourvoir à l'augmentation du prix fixe minimum à l'égard des livraisons de blé; afin d'étendre le contrôle du mouvement commercial interprovincial des produits du blé et d'autoriser le gouverneur en conseil à appliquer le régime actuel à l'avoine ou à l'orge.

M. Howe propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant;

M. Ross (*Souris*), appuyé par M. Harkness, propose en amendement:

"*a*) Que les mots "une mesure pour modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé" soient rayés et les mots "trois mesures" lui soient substitués.

"*b*) Que les mots "canadienne du blé" soient intercalés immédiatement après le mot "Commission" à la deuxième ligne de la résolution.

"*c*) Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution:

"et que ces trois mesures se rapportent, respectivement:

a) aux pensions;

b) à l'augmentation des prix minima à l'égard des livraisons de blé;

c) au contrôle du mouvement commercial interprovincial des produits du blé et à l'extension du régime actuel à l'avoine ou à l'orge."

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell";

M. Rinfret propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Howe: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'examen d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé, et sur la proposition, en amendement, de M. Ross (*Souris*).

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Jutras.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 1er MARS 1948

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, à savoir:

De Ella margaret McLaughlin Baisley, de Montebello, P.Q., épouse de John Barry Baisley.

De Gladys Gwendolyn Goode Buttress, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Roy Buttress.

De Anna Kathleen Burnie Beebe, de Montréal, P.Q., épouse de Reginald Joseph Beebe.

De Mary Rowan Young Conway, de Montréal, P.Q., épouse de Reginald Mosley Conway.

De Ethel Margaret Tweddell Cartmel, de Montréal, P.Q., épouse de George Bliss Cartmel.

De William Stanley Ewens, de Eastman, P.Q., époux de Léa Laplante Ewens.

De Edith Irene Shaw Edney, de Island Brook, P.Q., épouse de Thomas Randall Edney.

De Audrey Beryl Clark Fryer, de Montréal, P.Q., épouse de Edward Walter Fryer.

De Margaret Patricia Jones Gavey, de Montréal, P.Q., épouse de Joshua Charles Eugene Gavey.

De Ruth Bamlett Harris, de Montréal, P.Q., épouse de John Joseph Harris.

De Chester Adam Hart, de Montréal, P.Q., époux de Clara Madore Barton Hart.

De Edward Gordon Jakeman, de Montréal, P.Q., époux de Bertha Emily MacDonald Jakeman.

De Joseph-Albert-Aldée Léveillée, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Blanche-Yvonne Brouillard Léveillée.

De Violet Maude Thorne Mitchell, qui demeure présentement à Hove, Sussex, Angleterre, épouse de Frank Mitchell, de Montréal, P.Q.

De Frieda Kimelfild Solomon, de Montréal, P.Q., épouse de Abie Solomon.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté aux termes de la Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 811, approuvé le 26 février 1948: transférant du ministère de la Défense nationale au ministère des Affaires des anciens combattants, à compter du 1er octobre 1947, la garde et l'administration des fiches de service et des dossiers personnels des anciens membres des forces armées du Canada, et la distribution des décorations de service de guerre, etc.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table,—Copie des ordonnances et règlements applicables à la Marine royale canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 31 janvier au 21 février 1948, établis sous le régime de l'article 40 de la Loi de 1944 sur le Service naval.

Aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables à l'Armée canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 31 janvier au 21 février 1948, établis sous le régime de l'article 141 de la Loi de la milice.

Et aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables au Corps d'aviation royal canadien, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 31 janvier au 21 février 1948, établis sous le régime de l'article 16 de la Loi sur le Corps d'aviation royal canadien.

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Relevé des actionnaires des banques constituées en corporation sous le régime de la Loi sur les banques d'épargne de Québec pour l'année 1947. Statuts du Canada, 1944, chapitre 39, article 9.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Blair.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 53 minutes du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 2 MARS 1948

PRIÈRES.

M. Brown, du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué pour poursuivre et compléter l'étude et l'examen de la Loi des Indiens (chapitre 98, S.R.C., 1927) et de toutes les autres questions à lui déférées, présente le deuxième rapport dudit comité, comme suit:

Votre comité sollicite l'autorisation de retenir les services d'un avocat-conseil.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport, pour l'année civile 1947, sur les opérations prévues dans la Loi sur les permis d'exportation et d'importation. Statuts du Canada, 1947, 11 George VI, chapitre 17 (version française).

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1948,—Etat montrant: —1. Aux termes de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans le district fédéral de Kootenay-Ouest, quels ont été: *a*) le nombre des prêts octroyés aux anciens combattants en vue de l'achat de fermes; *b*) la somme totale de ces prêts en vue de l'achat de fermes; *c*) le nombre des prêts aux anciens combattants en vue de l'achat de petits biens-fonds; *d*) la somme totale de ces prêts en vue de l'achat de petits biens-fonds; *e*) le nombre des octrois accordés aux anciens combattants s'établissant sur des terres du gouvernement provincial; *f*) la somme totale de ces octrois accordés aux anciens combattants s'établissant sur des terres du gouvernement provincial?

2. Quels étaient les noms des employés qui appliquaient la Loi des terres destinées aux anciens combattants en 1947, dans le district de Kootenay-Ouest, les salaires, fonctions et frais de dépenses de chacun?

3. En 1947, combien a-t-on payé pour le loyer de locaux et à qui a-t-on versé ce loyer?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1948,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il accordé une aide financière, sous forme de bourses d'études, prix ou octrois du même genre, provenant des crédits affectés au programme de la formation de la jeunesse ou de toute autre source, aux étudiants des universités ou autres établissements de formation dans la province de Québec, ou à leur profit?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes ont été octroyées, à qui ou pour le compte de qui, au cours de chacune des années 1945, 1946 et 1947?

3. De quels crédits du gouvernement provenaient ces sommes?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Grant.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 3 MARS 1948

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport des délibérations de la conférence fédérale-provinciale du tourisme, tenue à Ottawa les 21-23 octobre 1946.

Et aussi,—Résumé des délibérations de la deuxième conférence fédérale-provinciale du tourisme, tenue à Ottawa les 30 septembre-2 octobre 1947.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés, à cet effet, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. Lacombe—1. A-t-on vendu et livré de l'huile et de la gazoline au pénitencier de Saint-Vincent de Paul au cours des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947 et 1948?
2. Dans l'affirmative, quel est le nom, la place d'affaires et la résidence respective des fournisseurs?
3. Quelle quantité a été livrée par chacun des fournisseurs au cours des années ci-dessus et à quel prix?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Lacombe—1. Au cours des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947 et 1948, a-t-on fourni du lait au pénitencier de Saint-Vincent de Paul?
2. Dans l'affirmative, quel est le nom des fournisseurs?

3. Quelle quantité a été livrée pour chacune des années ci-dessus?
4. Quel a été le prix payé au cours des mêmes années?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Lacombe—1. Au cours des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947 et 1948, a-t-on nommé des employés au pénitencier de Saint-Vincent de Paul?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces employés et quel était le lieu de leur résidence respective au moment de leur nomination?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Fulton—1. De juin 1945 jusqu'à date, quelles ont été les quantités totales fournies par le Canada au Royaume-Uni en vertu des ententes respectives, *a*) sur le blé (en boisseaux), *b*) sur le bacon (en livres), *c*) sur le bœuf (en livres)?

2. Quelles sont les sommes totales *a*) versées par le gouvernement britannique, *b*) reçues par les cultivateurs canadiens, à l'égard des quantités respectives de produits vendus?

3. De juin 1945 jusqu'à date, sous les mêmes rubriques qu'à la question 2, quels ont été les versements annuels respectifs à l'égard de chaque année, ou partie d'année, où ces ententes ont été en vigueur?

4. Au cours de chacune de ces périodes, quelle était la différence entre le prix reçu par les cultivateurs canadiens pour chacun des produits fournis en vertu des ententes respectives ci-dessus, et le prix qu'aurait rapporté la même quantité de chaque produit, s'il avait été vendu au prix de deuxième qualité fixé par la Commission canadienne du blé, au cours de la même période, dans le cas du blé, et au prix courant du marché aux Etats-Unis d'Amérique, au cours de la même période, dans le cas du bacon et du bœuf?

Par M. Diefenbaker—1. Combien d'édifices, d'immeubles ou de bureaux le gouvernement fédéral a-t-il sous bail ou à loyer dans la ville de Winnipeg, au Manitoba?

2. Quelles ont été les dépenses totales en loyers pour chacune des années financières 1945, 1946 et 1947?

3. Quels sont les détails relatifs à chaque bureau ou édifice loué au cours de chacune de ces années, faisant connaître, dans chaque cas, de qui on les a loués et le montant mensuel ou annuel du loyer?

Par M. Wright—1. Au cours des années 1946 et 1947, quelle quantité de graines de trèfle, de graines fourragères et de céréales de semence a-t-on exportée du Canada, sous les catégories suivantes de semences: *a*) de stock élite, *b*) enregistrées, *c*) certifiées, *d*) commerciales?

2. A destination de quels pays et en quelle quantité dans chaque cas, ont eu lieu ces exportations?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il pris des mesures en vue d'empêcher ces exportations jusqu'à ce qu'on ait satisfait aux demandes du pays?

Par M. Winkler—Au cours de l'année écoulée ou de toute autre période récente plus commode, combien a-t-on *a*) examiné, *b*) accepté, d'immigrants éventuels pour le Canada, dans les villes européennes suivantes: Oslo, Norvège; Copenhague, Danemark; Stockholm, Suède; Berne, Suisse?

Par M. Blackmore—1. Combien avons-nous d'ambassades canadiennes?

2. Quels sont les noms de ces ambassades canadiennes?

3. Quels sont les fonctionnaires supérieurs attachés à chacune d'elles?

4. Quels sont les autres fonctionnaires attachés à chacune d'elles?

5. Combien avons-nous d'employés dans des postes subalternes dans les ambassades canadiennes?

6. Combien avons-nous d'employés dans des postes supérieurs dans les ambassades canadiennes?

7. Quel est le salaire de chaque fonctionnaire supérieur?

8. Quel est le salaire de chacun des autres fonctionnaires?

Par M. McGregor—1. Quel est le coût total de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans le township de Scarboro, comté de York?

2. Combien de maisons a-t-on construites en vertu de cette loi dans le township de Scarboro?

3. Quels ont été les frais généraux de l'entreprise par unité et quel est le détail de cette somme?

4. Combien chaque maison a-t-elle coûté en tout à un ancien combattant?

5. Quel a été, au 1er décembre 1947, le coût total des réparations ou changements effectués à chaque maison?

6. Les frais d'administration sont-ils compris dans le coût total de la construction de chaque maison?

7. Sinon, quel a été le coût total d'administration de chaque maison?

Par M. McGregor—1. Quel est le coût total de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans le township de East-York?

2. Combien de maisons a-t-on construites en vertu de cette loi dans ce township?

3. Quels ont été les frais généraux de l'entreprise par unité et quel est le détail de cette somme?

4. Combien chaque maison a-t-elle coûté en tout à un ancien combattant?

5. Quel a été, au 1er décembre 1947, le coût total des réparations ou changements effectués à chaque maison?

6. Les frais d'administration sont-ils compris dans le coût total de la construction de chaque maison?

7. Sinon, quel a été le coût total d'administration de chaque maison?

Par M. McGregor—1. Jusqu'au 31 décembre 1947, combien de maisons a-t-on construites sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quel a été le coût total de ces maisons?

3. Toutes ces maisons étaient-elles de même dimension?

4. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le coût total moyen par maison?

5. Sinon, quel a été le coût total moyen par maison de chaque dimension?

6. Jusqu'au 31 décembre 1947, quel a été le coût total de l'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

7. A-t-on inclus les frais d'administration dans le coût total moyen des maisons?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux fonctionnaires compétents:

Par M. Zaplitny—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés, depuis le 1er janvier 1947, entre le ministère de la Justice et toute personne, au sujet de la nomination d'un juge pour le district judiciaire de Dauphin, Manitoba.

Par M. Fair—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les instructions adressées, depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à date, aux fonctionnaires administratifs des bureaux de l'impôt sur le revenu relativement au paiement de l'impôt sur le revenu agricole.

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que possède le ministère des Postes, depuis le 1er janvier 1947, au sujet de la nomination du maître de poste à Stenen, en Saskatchewan.

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que possède le ministère des Postes, depuis le 1er janvier 1947, relativement au tarif postal payable par le *Hudson Bay Post*, de Hudson-Bay, en Saskatchewan, ainsi qu'un état indiquant la somme hebdomadaire moyenne payée pour l'envoi postal du *Hudson Bay Post* au cours de 1947.

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Copie de catalogues, bulletins, annonces et autres ouvrages publiés au cours de 1947 par l'Office national du film ou l'un de ses services au Canada ou en pays étrangers.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Stephenson.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 4 MARS 1948

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trentième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante, présentée le 3 courant, demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il constate que, aux termes de l'article 92 du Règlement, le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Alice Deborah Townsend Hawker, épouse de Philip Hancock Hawker, de Montréal.—M. *Croll.*

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948,—Etat montrant:—1. L'*Acadia Overseas Freighters Limited* a-t-elle acquis des navires du gouvernement canadien ou de la Corporation des biens de guerre?

2. Dans l'affirmative, quand, combien de navires a-t-elle acquis et de quelle catégorie et de tonnage?

3. A quelles conditions de paiement et à quel prix?

4. Quand en a-t-elle effectué le paiement?

5. Qui a mené, de part et d'autre, les négociations relatives à ces ventes?

6. L'offre de vente de ces navires a-t-elle été publique et, dans l'affirmative, à quelles conditions?

7. A-t-on demandé des soumissions pour l'achat des navires et, dans l'affirmative, à quelles conditions?

8. A-t-on reçu d'autres offres que celles de l'*Acadia Overseas Freighters Limited,* pour l'un ou l'autre de ces navires?

9. Comment le vendeur a-t-il établi son prix?

10. Quand l'*Acadia Overseas Freighters Limited* a-t-elle été constituée en corporation et quel est son capital autorisé et souscrit?

11. Quels étaient ses fonctionnaires et administrateurs, lors de ces achats, et quels sont-ils actuellement?

12. Harry Mathers est-il citoyen canadien?

13. Au nom de qui sont immatriculés actuellement ces navires? Cette immatriculation a-t-elle été changée?

14. Quels engagements, le cas échéant, l'*Acadia Overseas Freighters Limited* a-t-elle pris relativement *a*) à l'exploitation de ces navires, *b*) à leur revente, *c*) ou de toute autre façon?

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1948,—Etat montrant:—Copie de tous contrats, ententes, baux intervenus entre le gouvernement fédéral, ou l'un de ses offices ou organismes, et la *St. Maurice River Boom and Driving Company*, depuis 1900 jusqu'à date, relativement au flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice, dans la province de Québec?

Sur motion de M. Brown, le deuxième rapport du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Loi des Indiens, présenté en Chambre mardi dernier le 2 mars, est agréé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Dion, appuyé par M. Dickey:—Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la motion, en amendement, proposé par M. Bracken:—Que les mots suivants soient ajoutés à la motion:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne possèdent pas la confiance du peuple canadien."

Et sur la motion, proposée par M. Coldwell, en amendement audit amendement:—Que les mots suivants soient insérés dans l'amendement, après le mot "motion" et avant le mot "nous":

"La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence aient négligé d'utiliser les pouvoirs octroyés par le Parlement pour la régie des prix et, par leurs actes, aient été cause des augmentations alarmantes dans le coût de la vie et d'un abaissement dangereux du niveau de vie du peuple canadien.

"En conséquence..."

Et après plus ample débat, ladite proposition de sous-amendement est mise aux voix; et elle est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Archibald, Argue, Bentley, Blackmore, Bowerman, Bryce, Burton, Campbell, Castleden, Coldwell, Fair, Gillis, Hamel, Hansell, Hlynka, Irvine, Jaenicke, Johnston, Knight, Knowles, Low, McCuaig, McCullough (Assiniboïa), MacInnis, McKay, Marshall, Matthews (Kootenay-Est), Moore, Nicholson, Probe, Quelch, Raymond (Beauharnois-Laprairie), Shaw, Strum, Mme Thatcher, Townley-Smith, Wright, Wylie—38.

NON:

Messieurs

Abbott, Adamson, Arsenault, Ashby, Baker, Barrett, Beaudoin, Belzile, Benidickson, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Bertrand (Terrebonne), Black (Châteauguay-Huntingdon), Black (Cumberland), Black (Yukon), Blair, Blanchette, Boivin, Bonnier, Boucher, Bourget, Bracken, Bradette, Bradshaw, Breithaupt, Brooks, Brown, Brunelle, Caouette, Cardiff, Case, Casselman, Charlton, Chevrier, Church, Cleaver, Cloutier, Cockeram, Côté (Matapédia-Matane), Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Cournoyer, Coyle, Daniel, Dechêne, Denis, Dickey, Dion (Lac Saint-Jean-Roberval), Dionne (Beauce), Douglas, Drope, Dubois, Emmerson, Eudes, Ferguson, Fleming, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Fraser, Fulton, Gardiner, Gariépy, Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Comox-Alberni), Gibson (Hamilton-Ouest), Gingues, Gladstone, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Graydon, Green, Gregg, Hackett, Hallé, Harkness, Harris (Danforth), Harris (Grey-Bruce), Hartt, Hatfield, Hazen, Healy, Henderson, Héon, Hodgson, Howe, Ilsley, Isnor, Jackman, Jean, Jutras, King, Mackenzie Kirk, Lacombe, LaCroix, Lafontaine, Lalonde, Langlois, Lapalme, Lapointe, Laurendeau, Léger, Lennard, Lesage, Little, Lockhart, McCann, McCulloch (Pictou), Macdonald (Brantford), Macdonnell (Muskoka-Ontario), McIlraith, McIvor, MacLean, McLure, McMaster, MacNaught, MacNicol, Maloney, Manross, Marier, Marquis, Martin, Massey, Matthews (Brandon), Maybank,

Mayhew,	Pinard,	Ross (Souris),	Tremblay,
Menary,	Pouliot,	St-Laurent,	Tucker,
Merritt,	Power,	Sinclair,	Tustin,
Michaud,	Raymond (Wright),	Sinnott,	Viau,
Miller,	Reid,	Skey,	Warren,
Mitchell,	Richard (Gloucester),	Smith (Calgary-Ouest),	Webb,
Mullins,	Richard (Ottawa-Est),	Smith (York-Nord),	Weir,
Murphy,	Robinson (Bruce),	Stanfield,	White (Hastings-Peterborough),
Mutch,	Ross (Hamilton-Est),	Stephenson,	Whitman,
Nixon,	Ross (St. Paul's),	Stuart (Charlotte),	Winkler,
Parent,		Stokes,	Winters—173.
Pearkes,			
Picard,			

Et le débat se poursuivant sur la proposition d'amendement à la motion principale;

M. Shaw, appuyé par M. Jaques, propose en amendement: Que tous les mots après ceux de "conseillers de Votre Excellence" soient biffés et remplacés par les suivants:

"Auraient dû donner à la Chambre l'assurance qu'au cours de la présente session des mesures législatives seraient présentées, grâce auxquelles les résultats suivants seraient atteints, comme moyens de faire face à la crise du coût de la vie et de stabiliser l'économie canadienne:

a) Exemption de l'impôt sur le revenu à l'égard des revenus de $2,400 et moins, dans le cas des personnes mariées, et de $1,500, dans le cas des célibataires; ces exemptions devant être progressivement portées à $3,000 et à $2,000, au fur et à mesure que la production augmente en proportion des besoins;

b) Elimination de la taxe de vente, et réduction considérable des taxes d'accise et de transformation et de tous les autres impôts cachés ou vexatoires;

c) Augmentation appréciable des allocations familiales; augmentation des pensions de vieillesse, ainsi qu'élimination de la vérification des ressources et abaissement de l'âge de la pension;

d) Moyens de subsistance suffisants pour tous les adultes invalides;

e) Subventions sélectionnées, en particulier à l'égard des denrées et des nécessités de vie."

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Lacombe.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 5 MARS 1948

Prières.

Sur motion de M. Croll, il est ordonné,—Que la pétition en instance de divorce de Alice Deborah Townsend Hawker, déposée en Chambre le 3 mars 1948, et le rapport du greffier des pétitions présenté à ce sujet le 4 mars 1948, soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera opportunes.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Dion, avec l'appui de M. Dickey:—Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la motion, en amendement, proposée par M. Bracken:—Que les mots suivants soient ajoutés à la motion:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne possèdent pas la confiance du peuple canadien."

Et sur la motion, proposée par M. Shaw, en amendement audit amendement:—Que tous les mots après ceux de "conseillers de Votre Excellence" soeint biffés et remplacés par les suivants:

"Auraient dû donner à la Chambre l'assurance qu'au cours de la présente session des mesures législatives seraient présentées, grâce auxquelles les résultats suivants seraient atteints, comme moyens de faire face à la crise du coût de la vie et de stabiliser l'économie canadienne:

a) Exemption de l'impôt sur le revenu à l'égard des revenus de $2,400 et moins, dans le cas des personnes mariées, et de $1,500, dans le cas des célibataires; ces exemptions devant être progressivement portées à $3,000 et à $2,000, au fur et à mesure que la production augmente en proportion des besoins;

b) Elimination de la taxe de vente, et réduction considérable des taxes d'accise et de transformation et de tous les autres impôts cachés ou vexatoires;

c) Augmentation appréciable des allocations familiales; augmentation des pensions de vieillesse, ainsi qu'élimination de la vérification des ressources et abaissement de l'âge de la pension;

d) Moyens de subsistance suffisants pour tous les adultes invalides;

e) subventions sélectionnées, en particulier à l'égard des denrées et des nécessités de vie."

M. l'ORATEUR: Peu de temps avant la levée de la séance, hier soir, l'honorable député de Red Deer, M. Shaw, a proposé ce qui est censé être un amendement à l'amendement présenté par M. Bracken.

L'amendement de M. Bracken à la motion tendant à l'adoption d'une Adresse en réponse au discours du Trône se lisait comme suit: Que les mots suivants soient ajoutés à la motion:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne possèdent pas la confiance du peuple canadien."

La proposition de sous-amendement se lit comme suit: Que tous les mots après ceux de "conseillers de Votre Excellence" soient biffés et remplacés par les suivants:

"Auraient dû donner à la Chambre l'assurance qu'au cours de la présente session des mesures législatives seraient présentées, grâce auxquelles les résultats suivants seraient atteints, comme moyens de faire face à la crise du coût de la vie et de stabiliser l'économie canadienne:

a) Exemption de l'impôt sur le revenu à l'égard des revenus de $2,400 et moins, dans le cas des personnes mariées, et de $1,500, dans le cas des célibataires; ces exemptions devant être progressivement portées à $3,000 et à $2,000, au fur et à mesure que la production augmente en proportion des besoins;

b) Elimination de la taxe de vente, et réduction considérable des taxes d'accise et de transformation et de tous les autres impôts cachés ou vexatoires;

c) Augmentation appréciable des allocations familiales; augmentation des pensions de vieillesse, ainsi qu'élimination de la vérification des ressources et abaissement de l'âge de la pension;

d) Moyens de subsistance suffisants pour tous les adultes invalides;

e) subventions sélectionnées, en particulier à l'égard des denrées et des nécessités de vie."

De toute évidence, l'amendement proposé par M. Bracken constitue une motion de "non-confiance" et s'en tient exclusivement à cette question.

Je suis d'avis qu'il est bien évident que le sous-amendement ne se propose manifestement pas de modifier l'amendement, puisqu'il traite d'une question complètement différente. De plus, il est évident que le sous-amendement proposé soulève des sujets nouveaux et importants. Je cite Beauchesne, troisième édition, page 142, citation No 367:

> "Un sous-amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône peut être proposé pourvu qu'il soit conforme aux règles s'appliquant à tout autre amendement. Il doit être pertinent à l'amendement et ne peut pas soulever une nouvelle question."

L'auteur donne un exemple de l'application de cette règle, à la même page, citation No 368.

M. l'Orateur Lemieux, à la page 110 des Journaux de la Chambre des communes de 1929, s'exprime ainsi:

> "C'est une règle absolue que tout amendement doit être pertinent à la motion à laquelle cet amendement est proposé et les Orateurs canadiens ont invariablement insisté sur l'observance de cette règle."

Il fait remarquer que, s'il n'en était pas ainsi, tous les avantages de donner un avis régulier d'une motion et de donner à la Chambre le bénéfice complet de prendre une question en considération seraient pratiquement perdus. Un député serait alors en position de surprendre en aucun temps la Chambre avec une motion importante et la nécessité de donner avis serait certainement rendue inefficace de toutes manières. Il fait aussi remarquer que les dernières décisions britanniques sont conformes à celles des Orateurs canadiens.

Pour ces raisons, je dois déclarer irrégulier le sous-amendement proposé.

De cette décision, M. Low en appelle à la Chambre.

M. l'Orateur met alors la question aux voix dans les termes suivants: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Brunelle,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Hartt,
Healy,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Lacombe,
Lafontaine,

Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
McCann,
McCulloch (Pictou),
McIlraith,
McIvor,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Parent,
Picard,
Pinard,
Power,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—107.

NON:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Ashby,
Barrett,
Bentley,
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Caouette,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Daniel,
Diefenbaker,
Drope,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fulton,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hamel,
Hansell,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Henderson,
Hlynka,
Hodgson,
Homuth,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Knight,
Kuhl,
Lennard,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McLure,
MacNicol,
Marshall,
Massey,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Shaw,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stanfield,
Stephenson,
Stokes,
Strum, Mme
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
Wright,
Wylie—89.

Après plus ample débat, la proposition d'amendement à la motion principale est mise aux voix, et elle est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Ashby,
Barrett,
Bentley,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Burton,
Campbell,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Daniel,
Diefenbaker,
Drope,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fulton,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hansell,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Hodgson,
Homuth,
Jackman,
Jaques,
Knight,

Kuhl,
Lennard,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboia),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McLure,
MacNicol,
Marshall,
Massey,
Menary,
Merritt,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Shaw,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stanfield,
Stephenson,
Stokes,
Strum, Mme
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Middlesex-Est),
Wright,
Wylie—85.

NON:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Healy,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
McCann,
McCulloch (Pictou),
McIlraith,
McIvor,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Picard,
Pinard,
Power,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—101.

Et le débat reprenant sur la motion principale;

M. Shaw, appuyé par M. Low, propose:—Que les mots suivants soient ajoutés à ladite motion:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence auraient dû donner à la Chambre l'assurance qu'au cours de la présente session des mesures législatives seraient présentées, grâce auxquelles les résultats suivants seraient atteints, comme moyens de faire face à la crise du coût de la vie et de stabiliser l'économie canadienne:

a) Exemption de l'impôt sur le revenu à l'égard des revenus de $2,400 et moins, dans le cas des personnes mariées, et de $1,500, dans le cas des célibataires; ces exemptions devant être progressivement portées à $3,000 et à $2,000, au fur et à mesure que la production augmente en proportion des besoins;

b) Elimination de la taxe de vente, et réduction considérable des taxes d'accise et de transformation, et de tous les autres impôts cachés ou vexatoires;
c) Augmentation appréciable des allocations familiales; augmentation des pensions de vieillesse, ainsi qu'élimination de la vérification des ressources et abaissement de l'âge de la pension;
d) Moyens de subsistance suffisants pour tous les adultes invalides;
e) subventions sélectionnées, en particulier à l'égard des denrées et des nécessités de vie."

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés à leurs comités respectifs, comme suit:

Au *comité permanent de la Banque et du commerce*—

Bill No 48, (J du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la société dite *National General Insurance Company*".

Bill No 49, (N du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Eastern Trust Company*".

Bill No 59, (M du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*".

Bill No 115, (K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la société dite *People's Fraternal Order*".

Au *comité permanent des Bills privés*—

Bill No 50, (O du Sénat), intitulé: "Loi concernant la société dite la *Ruthenian Catholic Mission of the Order of Saint Basil the Great in Canada*".

La Chambre reprend ensuite le débat sur la motion proposée par M. Rinfret: Que le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", soit maintenant lu la deuxième fois.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend alors le débat sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Shaw.

M. l'ORATEUR: Avant l'ajournement, à six heures, l'honorable député de Red-Deer, M. Shaw, a proposé un amendement à la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

L'amendement fait plus qu'énoncer théoriquement une opinion sur un sujet pouvant comporter l'imposition d'une charge sur le Trésor. Il ne se contente pas seulement d'affirmer un principe d'ordre théorique. Il va jusqu'à demander qu'au cours de la session actuelle on décrète certaines exonérations d'impôts, la

suppression de la taxe de vente, des augmentations dans les allocations familiales, des mesures pour les adultes invalides et des subventions sélectives à l'égard des denrées.

Le 20 février 1936, l'un de mes prédécesseurs déclara irrégulière, parce qu'elle impliquait une dépense des deniers publics, une motion invitant le gouvernement à présenter immédiatement une loi en vue d'accorder des allocations de retraite à tous les citoyens de plus de soixante ans. Sa décision a été maintenue par la Chambre et est valide à l'égal d'un article du Règlement.

Je ne vois guère de différence entre une demande de dépenses immédiate et une déclaration à l'effet que le Cabinet aurait dû fournir l'assurance qu'il présenterait des mesures au cours de la présente session en vue d'effectuer certaines dépenses spécifiques.

L'adoption de l'amendement équivaudrait à un ordre donné à la Chambre en vue d'augmenter certaines dépenses et constitue, en conséquence, un empiétement sur la prérogative du Gouverneur général relativement à la recommandation des dépenses.

Comme l'amendement n'est pas conçu en termes généraux, je dois le déclarer irrégulier.

De cette décision, M. Low en appelle à la Chambre.

M. l'Orateur met alors la question aux voix dans les termes suivants: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Boucher,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Case,
Church,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Daniel,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Ferguson,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hackett,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Hazen,
Healy,
Henderson,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McIlraith,
McIvor,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Miller,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Picard,
Pinard,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Smith (York-Nord),
Stanfield,
Stephenson,
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—108.

NON:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Ashby,
Barrett,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Cardiff,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Coldwell,
Coyle,
Diefenbaker,
Drope,
Fair,
Fleming,
Fulton,
Gibson (Comox-Alberni),
Graydon,
Green,
Hansell,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hlynka,
Hodgson,
Homuth,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Johnston,
Knight,
Kuhl,
Lennard,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboia),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McLure,
MacNicol,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Shaw,
Sinclair,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stokes,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Middlesex-Est);
Wright,
Wylie—74.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale, ledit débat est ajourné sur motion de M. Nicholson.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 8 MARS 1948

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes introductives de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, à savoir:

De Mildred Frances Batten Gzowski, de Montréal, P.Q., épouse de Vernon Gzowski.

De Mary Pappas, autrement dit Maria Papadatos, Gigantes, de Montréal, P.Q., épouse de Denis Gigantes.

De Henry George Halsey, de Westmount, P.Q., époux de Jean Fransham Halsey.

De Adah Elizabeth Jeffries Heinz, de Montréal, P.Q., épouse de Ernest Siegfried Herman Heinz.

De David Ewing Jackson, de Longueuil, P.Q., époux de Lorna Klabunde Jackson.

De Ruth Ethel Attwood McVicar, de Montréal, P.Q., épouse de Donald Moore McVicar.

De Joseph Thomson Mowat, de Hampstead, P.Q., époux de Isabel Richardson Henderson Mowat.

De Jeannette Ore Proulx Paige, qui demeure présentement à Toronto, Ont., épouse de Arden Martin Paige, de Bolton Centre, P.Q.

De John Clayton Sturgeon, de Westmount, P.Q., époux de Doris Henriette Sutherland Sturgeon.

De Victorien Tremblay, de Montréal, P.Q., époux de Vera Elsie Hill Tremblay.

De Margaret Elizabeth Dunn Vézina, qui demeure présentement à Toronto, Ont., épouse de Joseph-Alfred-Wilfrid Vézina, de Sherbrooke, P.Q.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la lettre adressée par le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada au chargé d'affaires de la légation polonaise à Ottawa, le 13 février 1948, concernant la location de certains trésors artistiques de la Pologne apportés au Canada, en 1940, par les autorités polonaises pour y être mis en sûreté.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1948,—Etat montrant:—1. Quelles denrées canadiennes, à l'état brut ou transformé, sont vendues à la Grande-Bretagne en vertu d'ententes?

2. Ces denrées sont-elles expédiées par des particuliers ou des offices du gouvernement?

3. Si elles le sont par des offices, quelles denrées chaque office expédie-t-il?

4. Quelle quantité de denrées était stipulée dans chacune des ententes pour chaque année d'existence de ces ententes?

5. Quelle est la valeur, en dollars, et la quantité de chaque produit expédié à la Grande-Bretagne au cours de chacune des années pour lesquelles on a conclu ces ententes?

6. Les offices perçoivent-ils les montants versés par la Grande-Bretagne en paiement de ces marchandises?

7. Dans le cas de l'affirmative, les offices ont-ils accumulé quelque surplus?

8. Quelle quantité à l'égard de chaque denrée?

9. Ce surplus sera-t-il partagé entre les producteurs?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948:—Copie de toutes les instructions adressées, depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à date, aux fonctionnaires administratifs des bureaux de l'impôt sur le revenu relativement au paiement de l'impôt sur le revenu agricole.

M. Gregg propose,—Qu'un comité spécial soit institué afin de procéder à l'examen de la législation relative aux pensions, au traitement médical et au rétablissement des anciens membres des forces armées de Sa Majesté et des autres personnes qui se sont livrées à des occupations se rattachant étroitement à la guerre, et de faire rapport, de temps à autre, de ses recommandations à ce sujet;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à ordonner la production de documents et dossiers, et à faire imprimer, au jour le jour, les documents et témoignages, selon qu'il l'ordonnera;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le quorum du comité soit de dix-huit membres;

Que le comité se compose de MM. Baker, Belzile, Benidickson, Bentley, Blair, Blanchette, Brooks, Croll, Cruickshank, Dickey, Dion, Emmerson, Gauthier (*Portneuf*), Gregg, Green, Harris (*Grey-Bruce*), Harkness, Herridge, Isnor, Jutras, Langlois, Lennard, MacNaught, McKay, Marshall, Moore, Mutch, Pearkes, Quelch, Ross (*Souris*), Skey, Tucker, Viau, White (*Hastings-Peterborough*), et Wright, et que les dispositions du paragraphe premier de l'article 65 du Règlement soient suspendues à l'égard de ce comité.

Et un débat s'élevant;

M. Brooks, appuyé par M. Green, propose en amendement: Que la motion principale soit modifiée en y insérant après les mots "forces armées de Sa Majesté", à la troisième ligne, les mots suivants:

"y compris la marine marchande".

M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce qu'il est superflu.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi des pensions.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des pensions afin de décréter des augmentations dans le taux des pensions pour invalidité et pour décès accordées aux termes de la loi, et de pourvoir à une augmentation dans le traitement que touchent les membres de la Commission canadienne des pensions.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gregg présente alors le Bill No 126, Loi modifiant la Loi des pensions, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Fulton.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 9 MARS 1948

PRIÈRES.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin 1947,—Etat montrant:—1. Combien de maisons la *Wartime Housing* a-t-elle construites dans le township d'East-York, comté de York, et quel a été le coût total de chaque maison?

2. A-t-on accordé des sous-traités? Dans l'affirmative, quels sont-ils et à qui ont-ils été accordés?

3. Quel était l'entrepreneur général et quel était le contrat?

4. Quel est le loyer actuel ou proposé à l'égard de chaque maison?

5. Quel est le total des frais généraux à l'égard de chaque unité de l'entreprise et comment a-t-on établi ce coût?

6. Quels ont été les inspecteurs dans ce district; quelle était la durée de leur embauchage et quels salaires recevaient-ils?

7. Quelles étaient les qualifications de ces inspecteurs?

8. A-t-on reçu des plaintes au sujet de la construction ou du besoin de réparations de chacune de ces maisons? Dans l'affirmative, quelles sont ces plaintes?

9. Qui a conseillé le choix de l'emplacement de ces maisons?

10. Qui a fait l'installation des divers services, à savoir: chaussée, trottoirs, aqueduc, égouts, électricité ou embellissement, et quel a été le coût de chacun de ces services?

11. Quel a été le coût de l'achat ou du loyer de chaque terrain?

12. Certaines municipalités ont-elles aidé à défrayé quelque partie de l'entreprise et quel a été le montant de cette contribution?

13. Quelles dispositions a-t-on prises à l'égard des écoles dans ce district ou en vue de l'instruction des enfants demeurant dans ce district?

14. Quels sont les détails de tous les arrangements conclus avec la municipalité au sujet des taxes?

15. Quels sont les détails prévus pour la régie de l'entreprise et quel en est le coût?

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 988, approuvé le 9 mars 1948: présentation du rapport de la commission, présidée par l'honorable James J. McCann, M.P., nommée sous le régime de la partie I de la Loi des enquêtes, S.R.C., 1927, aux termes de l'arrêté en conseil C.P. 4980 du 4 décembre, modifié par l'arrêté C.P. 75 du 8 janvier 1948, en vue de faire enquête sur les plaintes portées par Walter H. Kirchner, écuyer, M.C., D.C.M., secrétaire de la *Canadian Combat Veterans Association, Inc.*, de Vancouver, C.-B., au sujet de certains cas de service de pension et de traitement à l'égard desquels M. Kirchner avait exposé certains faits.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Dion, avec l'appui de M. Dickey:—Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et après plus ample débat, ladite proposition de motion est mise aux voix, et elle est agréée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Abbott,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Prescott),
Boivin,
Bourget,
Bradette,
Brown,
Chevrier,
Clark,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
LaCroix,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McDonald (Parry-Sound),
McIlraith,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,

Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pinard,
Pouliot,
Power,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—107.

NON:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Ashby,
Aylesworth,
Barrett,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Caouette,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Coldwell,
Daniel,
Desmond,
Diefenbaker,
Dorion,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hansell,
Harkness,
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Herridge,
Hlynka,
Hodgson,
Homuth,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Johnston,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboia),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McLure,
McMaster,
MacNicol,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Lapriarie),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Shaw,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes,
Strum, Mme
Thatcher,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wright,
Wylie,
Zaplitny—95.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière expirant le 31 mars 1949, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 9 mars 1948.

Sur motion de M. Abbott, lesdits messages et budget des dépenses sont déférés au comité des Subsides.

A l'appel de l'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et quatre minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 10 MARS 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 127, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Onfroy Pilon".

Bill No 128, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma May Heggie May".

Bill No 129, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Renetta Fry Bist".

Bill No 130, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Potter Parker".

Bill No 131, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen May Smith Saunders".

Bill No 132, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Duncan Girard".

Bill No 133, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Sylvia Jones Bowen".

Bill No 134, (A-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Eugène-Ernest Bourbonnais".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de dix-huit à douze membres, et qu'à cet égard soit suspendue l'application du paragraphe 3 de l'article 65 du Règlement.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Tucker, ledit rapport est agréé.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'Accord international sur le blé, daté à Washington, D.C., le 5 mars 1948 (textes français et anglais).

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948,—Etat montrant:—Au cours de l'année écoulée ou de toute autre période récente plus commode, combien a-t-on *a*) examiné, *b*) accepté, d'immigrants éventuels pour le Canada, dans les villes européennes suivantes: Oslo, Norvège; Copenhague, Danemark; Stockholm, Suède; Berne, Suisse?

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des délibérations de la commission royale, présidée par le très honorable Sir Lyman Poore Duff, G.C.M.G., nommée sous le régime de la Partie I de la Loi des enquêtes, chapitre 99, S.R.C., 1927, afin de faire enquête et de présenter un rapport sur l'organisation, l'autorisation et l'envoi du corps expéditionnaire canadien dans la colonie de la Couronne de Hong-Kong.—Volumes 1, 2, 3, 4 et 5; lundi 2 mars au vendredi 6 mars 1942; avec les pièces, numéros 1 à 300 inclusivement, soumises à l'enquête.

M. Winters, adjoint parlementaire du ministre du Revenu national, dépose, Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948:—Copie de catalogues, bulletins, annonces et autres ouvrages publiés au cours de 1947 par l'Office national du film ou l'un de ses services au Canada ou en pays étrangers.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Bradshaw soit substitué à celui de M. Lockhart sur la liste des membres du comité permanent des bills privés.

Que le nom de M. Richard (*Ottawa-Est*) soit substitué à celui de M. McCubbin sur la liste des membres du comité permanent des Comptes publics.

Que le nom de M. Fulton soit substitué à celui de M. Harkness sur la liste des membres du comité spécial des Affaires des anciens combattants.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés, à cet effet, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. Lacombe:—1. Le Canada a-t-il exporté du matériel de guerre en Russie, au cours de 1945 et 1946?

2. Dans l'affirmative, quelle somme d'argent le Canada a-t-il dépensée à cette fin?

3. Depuis la fin des hostilités, le Canada a-t-il exporté d'autres marchandises en Russie?

4. Dans l'affirmative, quelle est la valeur totale de ces marchandises?
5. La Russie a-t-elle remboursé, en tout ou en partie, les dépenses de guerre que le Canada s'est imposées pour lui venir en aide?
6. Dans l'affirmative, quel est le montant de ce remboursement?

Par M. MacInnis:—1. Au cours de l'année civile 1947, combien a-t-on octroyé de certificats de naturalisation, et quelle en est la répartition par rapport à la citoyenneté antérieure des personnes naturalisées?
2. Combien de demandes de citoyenneté a-t-on refusées au cours de la même période?
3. Quelles ont été les raisons principales pour refuser ces certificats?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus mentionné.

Par M. Reid:—1. Combien a-t-on émis de licences de radio, par province, au cours de l'année financière 1946-1947?
2. Quelle somme d'argent la Société Radio-Canada a-t-elle dépensée, dans chaque province, au cours de l'année financière 1946-1947?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Fleming:—1. Quelle quantité d'armes, de matériel de guerre, d'avions ou de pièces d'avions militaires, a été exportée du Canada en 1947 (en les énumérant suivant les catégories, les mois ainsi que les pays d'exportation)?
2. Quels ont été les exportateurs et quelle quantité de matériel de guerre chacun a-t-il exportée?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Bertrand (*Terrebonne*):—Quel est le total des salaires payés par le gouvernement fédéral dans la province de Québec, au cours des années 1945, 1946 et 1947?

Par M. Bertrand (*Terrebonne*):—1. Quelle est la somme totale des subventions ou octrois payés au gouvernement de la province de Québec au cours des années 1945, 1946 et 1947?
2. Quelle est la somme versée par chacun des ministères et pour quelles fins était-elle accordée?

Par M. Lockhart:—1. Jusqu'à date, combien d'anciens combattants ont signé des contrats en vue d'acheter des maisons construites sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants *a*) à Niagara-Falls, *b*) à Welland, *c*) à St. Catharines?
2. Quels sont les noms des anciens combattants qui ont signé ces contrats?
3. Quelles arrhes ont été données dans chaque cas?
4. Les prix stipulés dans les contrats signés étaient-ils supérieurs ou inférieurs aux prix convenus lorsque l'ancien combattant a pris possession de la maison et a payé les arrhes exigées?
5. A-t-on effectué des augmentations de prix après la signature des contrats? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi a-t-on augmenté ces prix?
6. L'installation des fosses septiques dans les maisons de St. Catharines a-t-elle été défectueuse?
7. Dans l'affirmative, que fait-on pour les améliorer?
8. Du 1er janvier 1947 jusqu'à date, a-t-on exécuté des travaux supplémentaires dans ces maisons d'anciens combattants à St. Catharines? Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le coût?

Par M. Bradshaw:—1. Quel a été le coût, par unité, des maisons construites à Stratford sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Combien chaque maison a-t-elle coûté à l'ancien combattant?

3. Quel a été le coût des améliorations et réparations à ces maisons depuis leur construction?

4. Ces maisons sont-elles pourvues d'un système spécial d'égouts?

5. Dans le cas de l'affirmative, combien en a coûté l'installation?

6. Prélève-t-on actuellement certains frais pour le fonctionnement de ce système?

7. Dans l'affirmative, quels sont-ils et par qui sont-ils défrayés?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent:

Par M. Black (*Yukon*)—Ordre de la Chambre—Copie de toutes correspondance et communications échangées entre le ministre des Mines et des ressources, ou tout fonctionnaire de son ministère, et toutes opérations ou personnes, relativement à la décision que prend actuellement le ministre et les fonctionnaires de son ministère de mettre en vigueur les dispositions de l'article 78 de la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, en informant les propriétaires de claims minéraux non arpentés, au Yukon, de les faire arpenter par un arpenteur des terres fédérales dans le délai d'un an à compter de la date dudit avis.

M. Bracken, appuyé par M. Graydon, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer en Chambre copie de toute correspondance entre les gouvernements britannique et canadien échangée à compter du 29 janvier dernier et relative à toute question résultant de l'envoi d'un corps expéditionnaire à Hong-Kong, en 1941.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson,
Ashby,
Aylesworth,
Barrett,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blair,
Boucher,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Caouette,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coyle,
Daniel,
Diefenbaker,
Dorion,
Drope,
Ferguson,
Fleming,
Fulton,
Gagnon,
Gibson (Comox-Alberni),
Graydon,
Green,
Harkness,
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Héon,
Hodgson,
Homuth,
Jackman,
Kidd,
Lennard,
Lockhart,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
McLure,
McMaster,
MacNicol,
Manross,
Menary,
Merritt,
Murphy,
Pearkes,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stokes,
Tustin,
White (Hastings-Peterborough)—61.

NON:

Messieurs

Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blackmore,
Blanchette,
Boivin,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Brown,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Fair,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Healy,
Herridge,
Hlynka,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jaenicke,
Jaques,
Jean,
Johnston,
Jutras,
King, Mackenzie
Knight,
Knowles,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
Low,
McCann,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboia),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McIlraith,
MacInnis,
McKay,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Marshall,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Mutch,
Nicholson,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pinard,
Power,
Probe,
Quelch,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Shaw,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters,
Wright,
Wylie,
Zaplitny—146.

M. Bracken, appuyé par M. Graydon, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer en Chambre copie de toutes correspondance, communications écrites ou notes concernant des communications orales ou téléphoniques entre *a*) le gouvernement britannique et le haut-commissariat canadien à Londres, *b*) le gouvernement canadien et le haut-commissariat britannique au Canada, *c*) les gouvernements britannique et canadien par l'entremise soit de ministres de la Couronne, soit de fonctionnaires publics, relativement au rapport Maltby sur Hong-Kong, rendu public par le ministère de la Guerre britannique le 29 janvier dernier.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

L'ordre suivant de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent:

Par M. Hansell—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, contrats, soumissions et autres documents que possède le gouvernement, à l'égard des cinq dernières années, relativement à quelque projet d'entreprise d'irrigation dans le district de Lomond, en Alberta.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Mackenzie King:—Qu'il importe que le Parlement approuve l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, y compris le protocole d'application provisoire, joint à l'Acte final de la deuxième session de la Commission préparatoire de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, tenue à Genève du 10 avril au 30 octobre 1947, ainsi que les accords complémentaires du 30 octobre 1947 entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique et entre le Canada et le Royaume-Uni; et que la Chambre approuve ces accords, sous réserve de la mesure législative requise afin de mettre leurs dispositions à exécution.

Et sur la motion, en amendement, proposée par M. Green:—Que l'on ne poursuive pas maintenant l'étude de ladite résolution, mais que celle-ci soit déférée au comité plénier de la Chambre, avec instructions d'en scinder les propositions en deux résolutions: l'une, ayant trait à

> "l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, y compris le protocole d'application provisoire, joint à l'Acte final de la deuxième session de la Commission préparatoire de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, tenue à Genève du 10 avril au 30 octobre 1947, ainsi qu'aux accords complémentaires du 30 octobre 1947 entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique;"

et l'autre, ayant trait à

> "l'Accord complémentaire de la même date (30 avril 1947) entre le Canada et le Royaume-Uni."

Et le débat se poursuivant;

M. Chevrier, appuyé par M. McCann, propose:—Que l'amendement soit modifié:

a) en supprimant les mots "déférée au comité plénier de la Chambre, avec instructions d'en scinder les propositions" et en y substituant le mot "divisée"; et

b) en ajoutant les mots suivants à la fin de l'amendement:

"et que les résolutions se lisent comme suit:

> "Qu'il importe que le Parlement approuve l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, y compris le protocole d'application provisoire, joint à l'Acte final de la deuxième session de la Commission préparatoire de la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, tenue à Genève du 10 avril au 30 octobre 1948, ainsi que l'Accord complémentaire du 30 octobre 1947 entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique; et que la Chambre approuve ces Accords, sous réserve de la mesure législative requise afin de mettre leurs dispositions à exécution."

"Qu'il importe que le Parlement approuve l'Accord complémentaire du 30 octobre 1947 entre le Canada et le Royaume-Uni afférent à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; et que la Chambre approuve cet Accord, sous réserve de la mesure législative requise afin de mettre ses dispositions à exécution."

Et ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est adoptée.

La motion principale, telle que modifiée, est mise aux voix, et elle est adoptée.

A l'appel de l'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 11 MARS 1948

PRIÈRES.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre,—Rapport de la Commission du service civil relatif à la nomination de Mlle M. E. Black à une position permanente dans la division des Débats de la Chambre des communes.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue, à cet effet, l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Que le quorum soit réduit de 15 à 10 députés, et que soit suspendue, à cet effet, l'application du paragraphe 1 *d*) de l'article 63 du Règlement.

3. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Cleaver, ledit rapport est agréé.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le deuxième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modification:

Bill No 48, (J du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la société dite *National General Insurance Company*".

Bill No 49, (N du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Eastern Trust Company*".

Bill No 59, (M du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*".

Bill No 115, (K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la société dite *People's Fraternal Order*".

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948:—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que possède le ministère des Postes, depuis le 1er janvier 1947, relativement au tarif postal payable par le *Hudson Bay Post*, de Hudson-Bay, en Saskatchewan, ainsi qu'un état indiquant la somme hebdomadaire moyenne payée pour l'envoi postal du *Hudson Bay Post* au cours de 1947.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponses à certaines questions soumises au gouvernement canadien par le gouvernement de Terre-Neuve, au nom de la Convention nationale de ce dernier pays, concernant la situation que créerait une union fédérale entre le Canada et Terre-Neuve, en date des 29 novembre-10 décembre 1947.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 127, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Onfroy Pilon".—M. *Maybank*.

Bill No 128, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma May Heggie May".—M. *Maybank*.

Bill No 129, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Renetta Fry Bist".—M. *Maybank*.

Bill No 130, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Potter Parker".—M. *Maybank*.

Bill No 131, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen May Smith Saunders".—M. *Maybank*.

Bill No 132, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Duncan Girard".—M. *Maybank*.

Bill No 133, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Sylvia Jones Bowen".—M. *Maybank*.

Bill No 134, (A-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Eugène-Ernest Bourbonnais".—M. *Maybank*.

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill No 126, Loi modifiant la Loi des pensions;

M. Gregg propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité spécial des Affaires des anciens combattants*.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Howe:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'examen du projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé afin d'autoriser la Commission à pourvoir à

des pensions pour ses membres, fonctionnaires et employés et à pourvoir à l'augmentation du prix fixe minimum à l'égard des livraisons de blé; afin d'étendre le contrôle du mouvement commercial interprovincial des produits du blé et d'autoriser le gouverneur en conseil à appliquer le régime actuel à l'avoine ou à l'orge.

Et sur la motion, en amendement, proposée par M. Ross (*Souris*):

"*a*) Que les mots "une mesure pour modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé" soient biffés et les mots "trois mesures" leur soient substitués.

"*b*) Que les mots "canadienne du blé" soient substitués immédiatement après le mot "Commission" à la deuxième ligne de la résolution.

"*c*) Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution:

"et que ces trois mesures se rapportent, respectivement:

a) aux pensions;

b) à l'augmentation des prix minima à l'égard des livraisons de blé;

c) au contrôle du mouvement commercial interprovincial des produits du blé et à l'extension du régime actuel à l'avoine ou à l'orge."

Et le débat se poursuivant;

M. l'ORATEUR: L'amendement porte exclusivement sur la procédure; il ne conteste nullement la recommandation présentée par la Couronne en vue de la modification de la Loi sur la Commission canadienne du blé. Il présente cependant une lacune fort importante. On y propose, au premier alinéa, la suppression de certains mots, mais on ne dit pas que ces mots se trouvent dans la résolution. En outre, l'alinéa *b*) de l'amendement se lit ainsi: "Que soient substitués les mots "canadienne du blé", immédiatement après le mot "Commission", à la troisième ligne de la résolution." Le mot "substitués" n'est pas le terme qui convient au point de vue juridique, car il ne peut y avoir substitution que si l'on remplace une certaine expression par une autre. Ces deux seuls motifs me justifieraient de déclarer l'amendement irrégulier, mais je n'en ferai rien, car j'estime que la Chambre est à même de comprendre ce que l'honorable député avait vraiment à l'esprit. L'amendement ne doit pas être écarté sur une simple question de forme. Il laisse entendre que l'avis du Gouverneur général, une fois accepté, devrait comporter la présentation de trois projets de loi et non d'un seul.

Comme on le verra dans Bourinot (page 298) et dans May (page 530), notre procédure parlementaire permet de diviser un bill en deux bills ou plus. Il semble, toutefois, exister de graves objections à procéder de cette façon en modifiant une résolution d'ordre financier sur la motion que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier cette résolution. Le 16 février, la Chambre a décidé de se former ultérieurement en comité plénier afin d'étudier la résolution qu'on propose maintenant de modifier. Une telle décision empêche de proposer quelque amendement à la résolution à l'étape où elle est actuellement, parce que celle-ci doit être étudiée par le comité plénier dans les termes mêmes qu'elle comportait quand la Chambre a ordonné qu'elle soit soumise au comité. Un amendement aussi important que celui de diviser le bill projeté en trois bills distincts ne peut être proposé alors que l'Orateur est au fauteuil, une fois que la Chambre a déjà ordonné l'étude en comité d'une résolution qui ne propose qu'un seul bill. L'objet principal de la résolution est d'approuver les dépenses découlant d'amendements à la Loi sur la Commission canadienne du blé. Il y a de quoi amorcer un débat général et, si la résolution était adoptée, on pourrait alors juger, en observant la procédure voulue, s'il y a lieu d'insérer les dépenses dans trois bills.

Plusieurs précédents motivent cette opinion. A la page 551 de la 3e édition de *Beauchesne*, on peut lire la décision suivante rendue par M. l'Orateur Glen, le 19 février 1941: "A l'occasion d'une motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité en vue d'étudier une résolution de finance, il est irrégulier de proposer un amendement à la résolution." Il a rendu une décision analogue le 23 février 1942.

J'en conclus que l'amendement est irrecevable.

De cette décision, M. Ross (*Souris*) en appelle à la Chambre.

M. l'Orateur met alors la question aux voix dans les termes suivants: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue?—Et elle est maintenue au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Brown,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Herridge,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jaenicke,
Jutras,
King, Mackenzie
Knight,
Knowles,
LaCroix,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboia),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Mutch,
Nicholson,
Nixon,
Parent,
Pinard,
Power,
Probe,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Strum, Mme
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters,
Wright,
Zaplitny—131.

NON:

Messieurs

Adamson,	Coyle,	Jackman,	Merritt,
Ashby,	Daniel,	Jaques,	Murphy,
Aylesworth,	Diefenbaker,	Johnston,	Pearkes,
Barrett,	Drope,	Kuhl,	Quelch,
Black (Cumberland),	Fair,	Lennard,	Ross (St. Paul's),
Blackmore,	Ferguson,	Lockhart,	Ross (Souris),
Blair,	Fleming,	Low,	Rowe,
Boucher,	Fulton,	Macdonnell	Shaw,
Bracken,	Graydon,	(Muskoka-Ontario),	Skey,
Bradshaw,	Green,	McGregor,	Smith (Calgary-Ouest),
Cardiff,	Hackett,	McLure,	Stokes,
Case,	Hansell,	McMaster,	Timmins,
Casselman,	Harkness,	MacNicol,	Tustin,
Charlton,	Hazen,	Manross,	Webb,
Church,	Henderson,	Marshall,	White (Hastings-
Cockeram,	Hlynka,	Menary,	Peterborough),
			Wylie—63.

Après plus ample discussion, la motion principale, mise aux voix, est agréée, sur division.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé afin d'autoriser la Commission à pourvoir à des pensions pour ses membres, fonctionnaires et employés et à pourvoir à l'augmentation du prix fixe minimum à l'égard des livraisons de blé; afin d'étendre le contrôle du mouvement commercial interprovincial des produits du blé et d'autoriser le gouverneur en conseil à appliquer le régime actuel à l'avoine ou a l'orge.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le Bill No 135, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et six minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 12 MARS 1948

PRIÈRES.

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Etat des bénéfices et frais d'exploitation courants des banques à charte du Canada pour l'année financière 1947, ainsi que de la moyenne pour les exercices financiers de 1933 à 1947. Statuts du Canada, 1944, chapitre 30, article 53 (10).

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil pris sous le régime de la Loi de 1947 sur le maintien de mesures transitoires, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 637, approuvé le 20 février 1948: révocation de l'arrêté en conseil C.P. 7355 du 15 décembre 1945, modifié par l'arrêté en conseil C.P. 268 du 23 janvier 1947, sauf dans ses dispositions relatives aux personnes qui, ayant présenté une demande de rapatriement, se sont mises en route pour le Japon avant le 5 décembre 1947.

Arrêté en conseil C.P. 804, approuvé le 2 mars 1948: révoquant les arrêtés en conseil C.P. 251, approuvé le 13 janvier 1942 et C.P. 946, approuvé le 5 février 1943 (relatifs au placement et contrôle des personnes de race japonaise au Canada, délimitant "la zone côtière" dans la province de la Colombie-Britannique, et défendant à ces personnes l'entrée en Colombie-Britannique ou leur entrée ou résidence dans cette zone, sauf sur la délivrance d'un permis octroyé par le ministre du Travail ou en son nom.

M. Mackenzie King propose,—Que l'objet de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, y compris le protocole d'application provisoire, ainsi que l'Accord complémentaire du 30 octobre 1947 entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique soit renvoyé au comité permanent de la Banque et du commerce.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

L'objet de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, etc., mentionné ci-dessus, est alors renvoyé au *comité permanent de la Banque et du commerce.*

La Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier le projet de résolution suivant:

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir au maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale résultant de la guerre.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le Bill No 136, Loi modifiant la Loi de 1947 sur le maintien de mesures transitoires, qui est élu la première fois, et dont la deuxième lecture est renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill No 135, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Benidickson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour l'étude des bills privés, en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont alors respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:

Bill No 48, (J du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la société dite *National General Insurance Company*".

Bill No 49, (N du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Eastern Trust Company*".

Bill No 59, (M du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*".

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Howe: —Que le Bill No 135, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Miller.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans modification:

Bill No 114, Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants, auxquels il sollicite l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 137, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Rinker Finance Corporation*".

Bill No 138, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les permis d'exportation et d'importation".

Bill No 139, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Frances Batten Gzowski".

Bill No 140, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Ballantyne".

Bill No 141, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Théophile Gobeille".

Bill No 142, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Mary Cowper Preston".

Bill No 143, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Virginia Grace Borland Langton".

Bill No 144, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethelwyn Lillian Flynn Budd".

Bill No 145, (L-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Winston Savage".

Bill No 146, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Frances Mary Liddle McClelland".

Bill No 147, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Diana Eve Whittall Beurling".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 15 MARS 1948

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Quarante-troisième rapport de la Commission des Transports du Canada (autrefois la Commission des chemins de fer) pour l'année terminée le 31 décembre 1947.

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Dixième rapport annuel sur le fonctionnement de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, pour l'année terminée le 31 décembre 1947. Statuts du Canada, 1938, chapitre 33, article 10.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 958, approuvé le 6 mars 1948: confirmant l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique concernant l'entretien et le bien-être des personnes indigentes de race japonaise évacuées de la zone côtière de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1009, approuvé le 9 mars 1948: en vertu duquel le gouvernement fédéral s'engage à défrayer les frais de transport et de déplacement du port d'entrée au Canada aux endroits de leur emploi au pays, de 4,500 domestiques en provenance de camps de personnes déplacées.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil pris sous le régime de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 587, approuvé le 24 février 1948: extension de l'assurabilité à l'égard des arrimeurs à partir du 1er avril 1948.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus séparément la première fois, les bils de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 137, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Rinker Finance Corporation*".—M. *Dechêne.*

Bill No 138, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les permis d'exportation et d'importation".—M. *Maybank.*

Bill No 139, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Frances Batten Gzowski".—M. *Maybank.*

Bill No 140, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Ballantyne".—M. *Maybank.*

Bill No 141, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Théophile Gobeille".—M. *Maybank.*

Bill No 142, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Mary Cowper Preston".—M. *Maybank.*

Bill No 143, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Virginia Grace Borland Langton".—M. *Boucher.*

Bill No 144, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethelwyn Lillian Flynn Budd".—M. *Croll.*

Bill No 145, (L-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Winston Savage".—M. *Maybank.*

Bill No 147, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Diana Eve Whittall Beurling.—M. *Maybank.*

La Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution concernant la Commission du havre de New-Westminster.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir au remboursement de certaines débentures émises par la Commission du havre de New-Westminster; à la garantie, par le gouvernement, des valeurs substituées; et à l'octroi de prêts, à même le Fonds du revenu consolidé, en vue du rachat des valeurs qui peuvent être remboursées.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors, pour M. Abbott, le Bill No 148, Loi sur les commissaires du havre de New-Westminster, en vue du remboursement d'obligations financières arrivant à échéance.

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill No 136, Loi modifiant la Loi de 1947 sur le maintien de mesures transitoires;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois.

M. Knowles, appuyé par M. Nicholson, propose en amendement:—Que le comité plénier de la Chambre reçoive instruction qu'il est autorisé à modifier le Bill 136 en y insérant l'article suivant:

"2. L'article quatre de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

4. Le Gouverneur en conseil peut révoquer, en totalité ou en partie, tout arrêté ou règlement maintenu en vigueur par la présente loi ou établi sous le régime de celle-ci; toutefois, nonobstant quoi que ce soit dans le présent article, aucune disposition de quelque arrêté ou règlement du Gouverneur en conseil spécifié dans cette partie de l'Annexe à la loi intitulée "Commission des prix et du commerce en temps de guerre" ne sera révoquée par le Gouverneur en conseil, à moins que des adresses aient été communiquées au Gouverneur général par le Sénat et la Chambre des communes demandant qu'une telle disposition soit révoquée."

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Benidickson,
Bentley,
Bowerman,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Coldwell,
Croll,
Gillis,
Irvine,
Jaenicke,
Knight,
Knowles,
McCuaig,
McCullough (Assiniboia),
MacInnis,
McKay,
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Michaud,
Moore,
Nicholson,
Probe,
Strum, Mme
Thatcher,
Townley-Smith,
Wright,
Zaplitny—31.

NON:

Messieurs

Adamson,
Baker,
Barrett,
Belzile,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blackmore,
Blair,
Bonnier,
Boucher,
Bracken,
Bradette,
Bradshaw,
Brooks,
Brunelle,
Case,
Casselman,
Charlton,
Chevrier,
Church,
Claxton,
Cloutier,
Cournoyer,
Cruickshank,
Daniel,
Dechêne,
Dickel,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Fair,
Ferguson,
Fournier (Hull),
Fulton,
Gagnon,
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Graydon,
Gregg,
Hansell,
Harkness,
Hazen,
Hlynka,
Hodgson,
Isnor,
Jaques,
Jean,
Johnston,
Jutras,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Léger,
Lennard,
Lesage,
Little,
Low,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McIlraith,
McIvor,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
MacNicol,
Maloney,
Manross,
Marier,
Martin,
Matthews (Brandon),
Mayhew,
Menary,
Merritt,
Miller,
Mitchell,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Pearkes,
Quelch,

Raymond (Wright),	Sinclair,	Timmins,	Weir,
Reid,	Sinnott,	Tremblay,	White (Hastings-Peterborough),
Richard (Gloucester),	Skey,	Tucker,	White (Middlesex-Est),
Rinfret,	Smith (Calgary-Ouest),	Tustin,	Whitman,
Robinson (Bruce),	Stanfield,	Viau,	Winkler,
Ross (Souris),	Stuart (Charlotte),	Warren,	Winters—116.
Shaw,	Stokes,	Webb,	

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier en vue d'étudier le Bill No 136, Loi modifiant la Loi de 1947 sur le maintien de mesures transitoires;

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier en vue d'étudier ledit bill, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 16 MARS 1948

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR
OTTAWA

15 mars 1948.

Membres de la Chambre des communes:

J'ai reçu avec grand plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse à mon Discours à l'ouverture du Parlement. Je désire vous en remercier sincèrement.

ALEXANDER DE TUNIS.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente et unième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 15 courant, demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il constate que, aux termes de l'article 92 du Règlement, le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, celles-ci ne peuvent pas être acceptées, à savoir:

De Elizabeth Frances Mary Liddle McClelland, épouse de James Kay McClelland, de Montréal, Québec.—M. *Croll.*

De Vera Maude Thayer Gunn, épouse de Gilbert George Dunn, de Montréal, Québec.—M. *Maybank.*

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que possède le ministère des Postes, depuis le 1er janvier 1947, au sujet de la nomination du maître de poste à Stenen, en Saskatchewan.

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 février 1948:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés, du 15 novembre au 15 décembre 1947, entre le ministre des Finances et le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard, au sujet des pommes de terre ou de l'établisesment d'un prix maximum à l'égard des pommes de terre.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948,—Etat montrant:—1. Au cours des années 1946 et 1947, quelle quantité de graines de trèfle, de graines fourragères et de céréales de semence a-t-on exportée du Canada, sous les catégories suivantes de semences: *a*) de stock élite, *b*) enregistrées, *c*) certifiées, *d*) commerciales?

2. A destination de quels pays, et en quelle quantité dans chaque cas, ont eu lieu ces exportations?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il pris des mesures en vue d'empêcher ces exportations jusqu'à ce qu'on ait satisfait aux demandes du pays?

Le bill suivant, du Sénat, est lu la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 146, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Frances Mary Liddle McClelland".—M. *Maybank, pour M. Croll.*

Le Bill No 148, Loi sur les commissaires du havre de New-Westminster, en vue du remboursement d'obligations financières arrivant à échéance, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 136, Loi modifiant la Loi de 1947 sur le maintien de mesures transitoires, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Howe:—Que le Bill No 135, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Pouliot.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 17 MARS 1948

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante, présentée le 16 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées, savoir:

De Thos. Hall et de quelques mille autres personnes, d'Oshawa, Ontario, demandant l'émission immédiate d'un bref en vue d'une élection dans le district électoral d'Ontario.—M. *Knowles*.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—Quelle quantité de viande de cheval a-t-on exportée du Canada aux pays d'Europe, en vue de la consommation publique, au cours de 1947; à quels pays l'a-t-on exportée et en quelle quantité à chaque pays?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948,—Etat montrant:—1. Quel est le fonctionnaire à qui incombe la censure des livres importés au Canada?

2. Sa nomination est-elle d'ordre permanent ou temporaire?

3. Permet-on l'entrée libre des manuels destinés aux écoles ou aux universités ainsi que des livres commandés par une bibliothèque?

4. Dans le cas de l'affirmative, accorde-t-on le même privilège à l'égard des livres autres que les œuvres d'imagination, ou des œuvres de référence de caractère scientifique que les instituteurs ou professeurs font venir pour leur usage personnel?

5. S'il n'en est pas ainsi, le gouvernement a-t-il songé à l'accorder?

6. Au cours de la dernière année financière, quel est le revenu approximatif que le gouvernement a perçu en droits imposés sur les livres autres que les magazines ou revues?

7. De combien de livres a-t-on interdit l'entrée au Canada au cours de cette période?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1948,—Etat montrant:—1. Le gouvernement, au cours des années de guerre, a-t-il fait l'achat d'équipement cinématographique destiné aux services de guerre ou à des fins d'amusement, etc.?

2. Dans l'affirmative, quel montant total a-t-on déboursé pour cet équipement?

3. A-t-on aliéné cet équipement et par quel intermédiaire?

4. Des organisations de service de guerre ont-elles reçu une aide financière en vue d'acheter cet équipement et, dans l'affirmative, quelles sont ces organisations et quelle somme a été octroyée à chacune?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948,—Etat montrant:—1. De juin 1945 jusqu'à date, quelles ont été les quantités totales fournies par le Canada au Royaume-Uni en vertu des ententes respectives, *a)* sur le blé (en boisseaux), *b)* sur le bacon (en livres), *c)* sur le bœuf (en livres)?

2. Quelles sont les sommes totales *a)* versées par le gouvernement britannique, *b)* reçues par les cultivateurs canadiens, à l'égard des quantités respectives de produits vendus?

3. De juin 1945 jusqu'à date, sous les mêmes rubriques qu'à la question 2, quels ont été les versements annuels respectifs à l'égard de chaque année, ou partie d'année, où ces ententes ont été en vigueur?

4. Au cours de chacune de ces périodes, quelle était la différence entre le prix reçu par les cultivateurs canadiens pour chacun des produits fournis en vertu des ententes respectives ci-dessus, et le prix qu'aurait rapporté la même quantité de chaque produit, s'il avait été vendu au prix de deuxième qualité fixé par la Commission canadienne du blé, au cours de la même période, dans le cas du blé, et au prix courant du marché aux Etats-Unis d'Amérique, au cours de la même période, dans le cas du bacon et du bœuf?

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que les pétitions en instance de divorce de Elizabeth Frances Mary Liddle McClelland et de Vera Maude Thayer Gunn, déposées en Chambre le 15 mars 1948, et le rapport du greffier des pétitions présenté à ce sujet le 16 mars 1948, soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera opportunes.

De son siège en Chambre, M. Bracken demande l'autorisation, en vertu de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de discuter une question précise d'importance publique pressante, et il en explique ainsi l'objet:

"La menace que les agissements des agents communistes au Canada présentent à la paix du pays—question qui, à l'heure présente, demande considération immédiate, parce que:

a) les communistes considèrent le Canada d'une souveraine importance stratégique dans leurs visées de domination universelle;

b) les agents communistes, certains d'entre eux à la faveur de l'immunité diplomatique, certains d'entre eux jouissant de la citoyenneté canadienne, ont réussi à corrompre les fonctionnaires du service public de ce pays;

c) le Canada, aux yeux des communistes, constitue une source capitale d'information en ce qui concerne la mise en valeur de la bombe atomique;

d) les agents communistes s'infiltrent dans les groupements ouvriers de ce pays dans le dessein de saboter les organismes reconnus du travail, de saper les fondements de la paix industrielle et de paralyser la capacité de production du pays, aussi bien en temps de paix qu'advenant la guerre;

e) les événements survenus récemment en Europe, en particulier en Tchécoslovaquie et en Finlande, ne peuvent raisonnablement laisser aucun doute que le communisme a pour but d'annihiler la démocratie, partout où elle existe, et de lui substituer des Etats qui sont le jouet de la police."

Il soumet alors à M. l'Orateur le texte écrit du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur, après l'avoir lu à la Chambre, pose ainsi la question: Le député est-il autorisé à poursuivre?

Et comme il ne s'élève pas d'objection;

M. l'Orateur, en conséquence, invite le député à proposer sa motion.

M. Bracken, appuyé par M. Smith (*Calgary-Ouest*), propose alors,—Que la Chambre s'ajourne immédiatement.

Et un débat s'élevant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 1948

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante, présentée le 17 courant, demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il constate que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, aux termes de l'article 92 du Règlement, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De John Morrell, de Verdun, Québec, époux de Rita Chandler Morrell, demeurant actuellement à Montréal, Québec.—M. *Cardiff.*

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948,—Etat montrant:—1. Quelle est la valeur totale des fournitures, munitions et équipements militaires exportés du Canada, pour l'année civile 1947?

2. A quels pays a-t-on exportés ces fournitures, munitions et équipements militaires?

3. Pour quelle valeur en a-t-on exporté à chaque pays?

Sur motion de M. Cardiff, il est ordonné,—Que la pétition en instance de divorce de John Morrell, déposée en Chambre le 17 mars 1948, et le rapport du greffier des pétitions présenté à ce sujet, soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera opportunes.

M. Bertrand (*Laurier*) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi sur les paiements supplémentaires en vue de décréter qu'aucun paiement supplémentaire ne sera autorisé sous le régime de la loi après le trente et unième jour de mars 1949.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que les documents déposés le 10 mars 1948, ayant trait à l'enquête tenue, en application de l'arrêté en conseil C.P. 1160 du 12 février 1942, sur l'envoi du Corps expéditionnaire canadien dans la colonie de la Couronne de Hong-Kong, soient déférés au comité mixte des Impressions afin qu'il fasse rapport aux termes de l'article 64 du Règlement.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés, à cet effet, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. Dorion—1. De 1942 à 1946 inclusivement, quel département du gouvernement fédéral avait juridiction et contrôle sur les usines Saint-Malo, à Québec?

2. De quel département les employés recevaient-ils leurs rémunérations?

3. Par qui et comment étaient déterminés les salaires payés aux employés?

4. Quelles étaient, pour chacune des années ci-dessus mentionnées, les échelles de salaires pour les divers employés, et spécialement pour les gardiens ou hommes de police.

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Lennard—1. A-t-on entreposé des marchandises à l'aéroport de Carberry, au Manitoba?

2. Dans l'affirmative, quelles marchandises et en quelle quantité?

3. A-t-on déclaré de surplus certaines de ces marchandises?

4. Sinon, quand le fera-t-on?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacInnis—1. Combien de personnes sont à l'emploi du ministère des Transports à Prescott, en Ontario?

2. Quel est, dans chaque cas, le classement de ces employés ainsi que le salaire versé au mois ou à l'heure?

3. Combien de personnes sont à l'emploi du ministère des Transports à Parry Sound, en Ontario?

4. Quel est, dans chaque cas, le classement de ces employés ainsi que le salaire qui leur est versé au mois ou à l'heure?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Church—1. Quelles mesures ont été prises par le gouvernement en vue de la bonne observance du Vendredi-Saint, le 26 mars prochain?

2. Quels programmes la Société Radio-Canada et les postes radiophoniques de l'Etat ont-ils préparés pour l'occasion, et quelle ligne de conduite adopteront-ils?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Church—1. De 1935 à 1947 inclusivement, quels montants d'argent a-t-on votés, par année, pour le port de Toronto?

2. Quelle somme d'argent, en provenance *a*) du fédéral, *b*) du port même, la Commission du port de Toronto a-t-elle dépensée?

Par M. Zaplitny—1. Au cours de 1947, combien de boisseaux d'orge ont été expédiés de l'Ouest canadien à destination des provinces de l'Est, à l'égard desquels le gouvernement canadien a payé les frais de transport à partir de l'est de la tête des Grands Lacs?

2. Sur ces envois, combien y avait-il de boisseaux d'orge propre au maltage?

3. Combien de boisseaux de cette orge propre au maltage les brasseries de l'Est du Canada ont-elles reçus?

4. Le gouvernement a-t-il payé les frais de transport de cette orge à partir de l'est de la tête des Grands Lacs?

Par M. Hansell—Au cours des années de guerre, combien d'hommes le gouvernement a-t-il employés au traitement annuel d'un dollar, et combien ont touché, à ce titre, leur salaire annuel d'un dollar, sans tenir compte des dépenses encourues dans l'accomplissement de leurs fonctions?

Par M. Daniel—1. Combien y a-t-il de divisions au ministère des Affaires extérieures?

2. Quelles sont les attributions et fonctions de chacune de ces divisions?

3. Quel est le chef de chacune de ces divisions?

4. Quel est le salaire de chacun de ces chefs?

5. Combien y a-t-il d'employés dans chacune de ces divisions?

6. Quel est le montant total annuel versé en traitements dans chacune de ces divisions?

M. Harris (*Grey-Bruce*), adjoint parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Dorion—1. Combien de fonctionnaires, au cours de 1947, ont été nommés par arrêté en conseil, sans avoir eu à subir l'examen de la Commission du service civil?

2. Quel est le nombre des fonctionnaires dont le salaire a été augmenté par arrêté en conseil, au cours de l'année 1947?

3. Quel est le nombre de ces employés qui reçoivent un traitement annuel: *a*) de plus de $10,000, *b*) de $8,000 à $10,000, *c*) de $6,000 à $8,000, *d*) de $4,000 à $6,000, *e*) de $2,000 à $4,000, *f*) de moins de $2,000?

Par M. Argue—1. En 1947, à l'égard de quelles denrées et de quels services a-t-on accordé des subventions, des octrois ou des drawbacks?

2. Quelle était la valeur de chacun?

3. Quelles compagnies, le cas échéant, ont reçu des paiements de plus de $50,000 et quel montant a-t-on payé à chacune de ces compagnies?

Par M. Winkler—1. Depuis 1935, quelles sommes ont été versées, chaque année, par le trésor fédéral, à l'égard des pertes encourues par la vente du blé?

2. Depuis 1935, quelle somme a-t-on payée, chaque année, pour subventionner le transport des céréales au Canada?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux fonctionnaires compétents:

Par M. Hodgson—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le montant total des frais de voyage payés à chaque ministre de la Couronne, à son secrétaire particulier, à son secrétaire particulier adjoint, ou à tout autre fonctionnaire attaché au personnel particulier de ce ministre, au cours des années financières terminées le 31 mars 1946 et 1947.

Par M. Shaw—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre la division de l'immigration du ministère des Mines et des ressources, et l'un de ses fonctionnaires et l'Association médicale canadienne, les organismes autorisés à permettre la pratique de la médecine ou l'un de leurs fonctionnaires, relativement *a*) à l'admission au Canada de médecins réfugiés, *b*) à l'octroi de certificats aux médecins réfugiés qui entrent au Canada à d'autres titres que ceux de médecins.

Le Bill No 136, Loi modifiant la Loi de 1947 sur le maintien de mesures transitoires, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Howe:—Que le Bill No 135, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. McIlraith.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 19 MARS 1948

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une lettre d'instructions émises aux termes de l'article 43 (D) des Règlements sur le contrôle du change étranger concernant les permis requis pour l'importation d'articles et d'appareils en acier de certaines catégories, etc., énumérés dans ladite lettre.

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'année civile 1947 (versions française et anglaise).

M. Gregg propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants en vue d'en appliquer les dispositions à l'enfant délaissé ou aux enfants délaissés d'un ancien combattant décédé et à un ancien combattant ayant un enfant ou des enfants à sa charge dans des circonstances particulières; en vue de permettre une augmentation des revenus admissibles et d'octroyer des allocations supplémentaires. La mesure prévoit aussi l'augmentation du traitement annuel des membres de la Commission des allocations aux anciens combattants.

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Howe:—Que le Bill No 135, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est adoptée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Archibald, Argue, Baker, Beaudoin, Belzile, Benidickson, Bentley, Bertrand (Prescott), Bertrand, (Terrebonne), Blackmore, Bowerman, Bradette, Brown, Brunelle, Burton, Campbell, Castleden, Chevrier, Claxton, Cleaver, Cloutier, Coldwell, Côté (St-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Cruickshank, Dechêne, Denis, Dion (Lac Saint-Jean-Roberval), Dionne (Beauce), Douglas, Eudes, Fair, Farquhar, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gardiner, Gariépy, Gauthier (Portneuf), Gillis, Gladstone, Golding, Gourd (Chapleau), Grant, Gregg, Harris (Grey-Bruce), Hlynka, Howe, Ilsley, Irvine, Isnor, Jaenicke, Jean, Johnston, Jutras, King, Mackenzie, Knight, Knowles, Lafontaine, Langlois, Lapointe, Laurendeau, Léger, Little, Low, McCann, McCuaig, McCubbin, McCulloch (Pictou), McCullough (Assiniboia), McDonald (Parry-Sound), McIlraith, MacInnis, McIvor, McKay, MacLean, MacNaught, Marier, Matthews (Brandon), Matthews Martin, (Kootenay-Est), Maybank, Mayhew, Michaud, Mitchell, Moore, Nicholson, Nixon, Probe, Quelch, Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Rinfret, Robinson (Simcoe-Est), Ross (Hamilton-Est), Shaw, Sinnott, Smith (York-Nord), Stewart (Winnipeg-Nord), Stuart (Charlotte), Strum, Mme, Thatcher, Townley-Smith, Tremblay, Tucker, Viau, Warren, Weir, Winkler, Wright, Wylie, Zaplitny—113.

NON:

Messieurs

Adamson, Ashby, Black (Yukon), Blair, Boucher, Bracken, Bradshaw, Brooks, Caouette, Case, Casselman, Charlton, Church, Cockeram, Ferguson, Fleming, Fraser, Fulton, Graydon, Green, Harkness, Hatfield, Hazen, Hodgson, Lennard, Lockhart, Macdonnell (Muskoka-Ontario), McLure, McMaster, Menary, Merritt, Mutch, Pouliot, Ross (St-Paul), Ross (Souris), Smith (Calgary-Ouest), Tustin, Webb, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex-Est)—40.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois.

M. Howe propose alors,—Que le comité plénier reçoive instruction qu'il est autorisé à diviser le Bill No 135 en deux projets de loi, afin que l'un de ces projets porte en particulier sur l'avoine et l'orge.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson, Ashby, Benidickson, Bertrand (Prescott), Black (Yukon), Blackmore, Blair, Boucher, Bracken, Bradshaw, Brooks, Cardiff, Case, Casselman, Charlton, Church, Cockeram, Fair, Ferguson, Fleming, Fraser, Fulton, Gladstone, Graydon, Green, Harkness, Hazen, Hlynka, Hodgson, Howe, Ilsley, Johnston, Jutras, Lennard, Lockhart, Low, Macdonnell (Muskoka-Ontario), McIlraith, McIvor, McLure, McMaster, Menary, Merritt, Miller, Mutch, Pouliot, Quelch, Ross (St-Paul), Ross (Souris), Shaw, Smith (Calgary-Ouest), Tustin, Viau, Webb, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex-Est), Winkler, Wylie—58.

NON:

Messieurs

Archibald, Argue, Baker, Beaudoin, Belzile, Bentley, Bertrand (Terrebonne), Bowerman, Bradette, Brown, Brunelle, Burton, Campbell, Castleden, Chevrier, Claxton, Cleaver, Cloutier, Coldwell, Côté (St-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Cruickshank, Dechêne, Denis, Dion (Lac St-Jean-Roberval), Dionne (Beauce), Douglas, Eudes, Farquhar, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gardiner, Gariépy, Gauthier (Portneuf), Gillis, Golding, Gourd (Chapleau), Grant, Gregg, Harris (Grey-Bruce), Hatfield, Irvine, Isnor, Jaenicke, Jean, Knight, Knowles, Lafontaine, Langlois, Lapointe, Laurendeau, Léger, Little, McCann, McCuaig, McCubbin, McCulloch (Pictou), McCullough (Assiniboia), MacDonald (Parry-Sound), MacInnis, McKay, MacLean, MacNaught, Marier, Martin, Matthews (Brandon), Matthews (Kootenay-Est), Mayhew, Michaud, Mitchell, Moore, Nicholson, Nixon, Probe, Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Rinfret, Robinson (Simcoe-Est), Ross (Hamilton-Est), Sinnott, Smith (York-North), Stewart (Winnipeg-Nord), Stuart (Charlotte), Strum, Mme, Thatcher, Townley-Smith, Tremblay, Tucker, Warren, Weir, Wright, Zaplitny—94.

M. Howe propose alors,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier en vue d'étudier le Bill No 135, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier afin d'étudier ledit bill, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger plus tard aujourd'hui.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1948, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 19 mars 1948.

Sur motion de M. Abbott, lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsides.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée par M. Rinfret:—Que le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", soit lu maintenant la deuxième fois.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill No 135, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, qui est rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, sur division.

La Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la Loi sur les produits agricoles.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi sur les produits agricoles afin de décréter que ladite loi sera maintenue en vigueur jusqu'au trente et un mars mil neuf cent quarante-neuf.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le Bill No 171, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 149, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des épizooties".

Bill No 150, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association canadienne des Vétérinaires".

Bill No 151, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Nationale, Compagnie d'assurance".

Bill No 152, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Landes Clopoff".

Bill No 153, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Micheline Desautels Dooney".

Bill No 154, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Roydon Slator".

Bill No 155, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Eva Thibodeau Buelow".

Bill No 156, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Sleno Staines".

Bill No 157, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Hume Munro Auburn".

Bill No 158, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Hénault".

Bill No 159, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Gordon Jakeman".

Bill No 160, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen McKeown Stevenson".

Bill No 161, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Mary Gallant Currie".

Bill No 162, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Frances Marks Buchanan".

Bill No 163, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leona Selma Cutway Hall".

Bill No 164, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Avery Patricia Gill Reinhold".

Bill No 165, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Poppy Catherine Hayakawa Smith".

Bill No 166, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dolores Margaret Paul Warner".

Bill No 167, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Bernstein Levee".

Bill No 168, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Sophie McNamara Sepchuk".

Bill No 169, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rowan Young Conway".

Bill No 170, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Margaret Tweddell Cartmel".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 22 MARS 1948

Prières.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Déclaration préliminaire lors du dépôt sur le bureau de la Chambre des communes de deux documents relatifs aux prévisions de l'industrie canadienne pour 1948, savoir:

Rapport publié par le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements, d'Ottawa, intitulé: "Placements particuliers et publics", prévisions de 1948.

Rapport publié par le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements, d'Ottawa, intitulé: "Production au Canada des matières premières et des matériaux de construction", perspectives pour 1948.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Le dix-septième rapport annuel du ministère des Pêcheries (quatre-vingtième rapport annuel sur les pêcheries du Dominion) pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—1. Combien d'anciens combattants ayant servi dans les deux guerres mondiales sont entrés au service du gouvernement fédéral entre le 1er avril et le 1er octobre 1947?

2. Combien de ces ex-militaires à double service la Commission des allocations aux anciens combattants emploie-t-elle actuellement?

3. Combien d'ex-militaires à double service ont été ajoutés au personnel de la Commission des allocations aux anciens combattants entre le 1er avril et le 1er octobre 1947?

4. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé pour la tournée entreprise par le colonel Philpott afin d'amener les maisons d'affaires à embaucher les ex-militaires d'âge avancé?

5. A-t-on établi quelque relevé du nombre d'ex-militaires d'âge avancé qui ont été embauchés par des maisons d'affaires à la suite de cette campagne? Dans l'affirmative, quel en est le nombre?

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 25 février 1948:—Copie de toute correspondance échangée, au cours des deux dernières années, entre le ministère des Postes et toute personne au sujet de la livraison du courrier par facteurs dans les villes de Rouyn-Noranda.

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour l'année terminée le 31 décembre 1947. Statuts du Canada, 1944, chapitre 41, article 13.

Et aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté sous le régime de la Loi de 1940 sur le soulagement du chômage et l'assistance à l'agriculture, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1080, approuvé le 16 mars 1948: renouvellement de la garantie, pour une période d'un an, à dater du 1er mai 1948, d'un bon du trésor de la province du Manitoba représentant une somme de $3,350,000.00 détenu par la Banque Royale du Canada, au taux de 1·40 pour cent l'an.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus séparément la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 149, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des épizooties". —M. *Gardiner*.

Bill No 150, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association canadienne des Vétérinaires".—M. *Charlton*.

Bill No 151, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Nationale, Compagnie d'assurance".—M. *Maybank* pour M. *Rinfret*.

Bill No 152, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Landes Clopoff".—M. *Maybank*.

Bill No 153, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Micheline Desautels Dooney".—M. *Maybank*.

Bill No 154, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Roydon Slator".—M. *Maybank*.

Bill No 155, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Eva Thibodeau Buelow".—M. *Maybank*.

Bill No 156, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Sleno Staines".—M. *Maybank*.

Bill No 157, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Hume Munro Auburn".—M. *Maybank*.

Bill No 158, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Hénault".—M. *Maybank*.

Bill No 159, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Gordon Jakeman".—M. *Maybank*.

Bill No 160, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen McKeown Stevenson".—M. *Maybank*.

Bill No 161, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Mary Gallant Currie".—M. *Maybank.*

Bill No 162, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Frances Marks Buchanan".—M. *Maybank.*

Bill No 163, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leona Selma Cutway Hall".—M. *Maybank.*

Bill No 164, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Avery Patricia Gill Reinhold".—M. *Maybank.*

Bill No 165, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Poppy Catherine Hayakawa Smith".—M. *Maybank.*

Bill No 166, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dolores Margaret Paul Warner".—M. *Maybank.*

Bill No 167, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Bernstein Levee".—M. *Maybank.*

Bill No 168, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Sophie McNamara Sepchuk".—M. *Maybank.*

Bill No 169, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rowan Young Conway".—M. *Maybank.*

Bill No 170, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Margaret Tweddell Cartmel".—M. *Maybank.*

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi sur les élections fédérales, 1938, en vue de décréter, *inter alia*, une augmentation du traitement du Directeur général des élections.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

Une objection est formulée, en comité, contre la décision du président sur une question de Règlement, et on en appelle à la décision de la Chambre;

M. l'Orateur revient au fauteuil, et le président du comité présente le rapport suivant:

"Au cours de la séance du comité des Voies et moyens, le Président a décidé que le vote, en comité, sur le premier article de la résolution plutôt que sur l'ensemble de la résolution à l'étude était conforme au Règlement.

"De cette décision, M. Abbott en a appelé à la Chambre."

La motion est alors mise aux voix par M. l'Orateur dans les termes suivants: La décision du président doit-elle être maintenue? Et elle n'est pas maintenue au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Archibald, Argue, Barrett, Bentley, Blackmore, Blair, Boucher, Bowerman, Bradshaw, Brooks, Bryce, Burton, Campbell, Case, Casselman, Castleden, Charlton, Church, Cockeram, Coldwell, Coyle, Daniel, Diefenbaker, Fair, Ferguson, Fleming, Fraser, Gibson (Comox-Alberni), Graydon, Green, Hazen, Herridge, Hlynka, Hodgson, Homuth, Jackman, Jaenicke, Knowles, Kuhl, Lacombe, Lockhart, Low, McCuaig, McCullough (Assiniboia), Macdonnell (Muskoka-Ontario), MacInnis, McKay, McLure, MacNicol, Manross, Menary, Merritt, Moore, Nicholson, Quelch, Robinson (Bruce), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Skey, Smith (Calgary-Ouest), Stephenson, Stewart (Winnipeg-Nord), Stokes, Strum, Mme Timmins, Townley-Smith, Tustin, Webb, White (Middlesex-Est), Wright, Wylie, Zaplitny—72.

NON:

Messieurs

Arsenault, Baker, Beaudoin, Beaudry, Belzile, Benidickson, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Bertrand (Terrebonne), Blanchette, Boivin, Bonnier, Bradette, Brown, Brunelle, Chevrier, Cloutier, Côté (Matapédia-Matane), Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Cournoyer, Croll, Dechêne, Denis, Dion (Lac Saint-Jean-Roberval), Dionne (Beauce), Douglas, Fournier (Hull), Gardiner, Gauthier (Nipissing), Gibson (Hamilton-Ouest), Gingues, Gladstone, Gourd (Chapleau), Grant, Gregg, Harris (Grey-Bruce), Hartt, Healy, Howe, Ilsley, Isnor, Jean, Jutras, LaCroix, Lafontaine, Langlois, Léger, Little, McCann, McCubbin, McIlraith, McIvor, MacLean, MacNaught, Martin, Matthews (Brandon), Maybank, Michaud, Mitchell, Mutch, Nixon, Parent, Pouliot, Raymond (Wright), Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Robinson (Simcoe-Est), St-Laurent, Sinnott, Stuart (Charlotte), Tremblay, Tucker, Viau, Warren, Weir, Winkler, Winters—79.

La Chambre reprend alors sa séance en comité des Voies et moyens, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 23 MARS 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans modification, savoir:

Bill No 148, Loi sur les commissaires du havre de New-Westminster, en vue du remboursement d'obligations financières arrivant à échéance.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole de 1946-1947.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—Quels montants d'obligations, émises ou garanties par le gouvernement fédéral, ont été achetés par mois, en 1947, par la Banque du Canada et chacun des offices, commissions ou ministères du gouvernement autorisés à acheter des obligations de l'Etat?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948,—Etat montrant:—1. Quels bureaux ou succursales le gouvernement fédéral a-t-il à Winnipeg, Manitoba?
2. Quel est l'adresse de chacun?
3. A quelle fin servent ces bureaux?
4. Qui a la direction de chacun?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948,—Etat montrant:—1. Combien d'obligations émises ou garanties par l'Etat canadien et dont la date d'échéance est de plus de cinq ans ont été acquises par le gouvernement du Canada ou par l'un de ses organismes, ou en leur nom, au cours de chacun des six mois antérieurs au 1er février 1948?

2. *a*) La Commission de contrôle du change étranger a-t-elle encore en sa possession le montant total des fonds canadiens qu'elle a obtenus par suite de la vente des dollars américains en 1947, ou en a-t-elle fait remise de quelque partie au Receveur général? *b*) Quels placements la Commission de contrôle du change étranger a-t-elle opérés à même le solde de ces fonds canadiens encore en sa possession?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 février 1948,—Etat montrant:—Quels octrois le gouvernement fédéral accorde-t-il, pour des fins d'instruction, à d'autres gouvernements provinciaux que celui du Manitoba?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens:

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur la taxe d'accise et pour statuer:

1. Qu'à compter du 18 novembre 1947, il sera imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de vingt-cinq pour cent (25 p. 100) sur les marchandises suivantes importées ou fabriquées ou produites au Canada:

a) Les appareils électriques suivants: gaufriers; rôtissoires; bouilloires; chauffe-plats; appareils pour l'extraction du jus; cafetières; grille-pain de toutes sortes; humidificateurs portatifs; fers à friser ou frisoirs; sèche-cheveux; machines à ondulations indéfrisables et leurs sépare-mèches ou pinces, baguettes et chauffeurs; rasoirs; appareils pour l'évacuation des ordures ménagères (garbage disposal units);

b) Les appareils électriques suivants lorsqu'ils sont adaptés à l'usage ménager: mélangeuses d'aliments ou de breuvages; hache-aliments et moulins à aliments; fers à repasser et repasseuses; aspirateurs de poussière et leurs accessoires; appareils pour cirer et polir les parquets;

c) Glacières électriques ou à gaz ou appareils frigorifiques et leurs serpentins, condenseurs ou compresseurs, cabinets, boîtes, évaporateurs et vannes de réglage; tous les articles précités lorsqu'ils sont adaptés pour servir dans des maisons ou des appartements ou lorsqu'ils sont destinés à servir dans des lieux d'amusement ou de récréation, y compris les patinoires, les "auditoria", les salles et les clubs;

d) Armes à feu, excepté pour l'usage de la milice ou de la police;

e) Propulseurs amovibles;

f) Motocyclettes et tout autre véhicule-automobile à deux ou trois roues, y compris les moteurs qui doivent être assujettis aux bicyclettes, mais non les véhicules spécialement destinés au transport des marchandises ou à l'usage des invalides;

g) Projecteurs pour projections diascopiques, films ou vues destinés à l'usage des photographes industriels ou professionnels; et

h) articles de toilette de toutes sortes (y compris les peignes, miroirs et brosses autres que les brosses à dents ou blaireaux, dont la valeur à l'acquitté ou le prix de vente du fabricant canadien dépasse vingt-cinq cents chacun), ne comprenant aucun article taxable sous le régime de l'annexe I de ladite loi.

2. Qu'à compter du 18 novembre 1947, le taux de la taxe d'accise sur les automobiles adaptées ou adaptables à l'usage des voyageurs, ayant au plus dix places assises, importées ou fabriquées ou produites au Canada soit porté de dix pour cent aux taux suivants, à savoir, sur les automobiles évaluées:

A $1,200 ou moins	25 p. 100
A plus de $1,200, mais à $2,000 au plus	25 p. 100 sur $1,200, plus 50 p. 100 sur le montant dépassant $1,200
A plus de $2,000	25 p. 100 sur $1,200, plus 50 p. 100 sur $800, plus 75 p. 100 sur la somme dépassant $2,000

3. Qu'à compter du 18 novembre 1947, le taux de la taxe d'accise sur les phonographes, dispositifs servant à jouer des disques, postes récepteurs de radio et leurs lampes, soit porté de dix pour cent à vingt-cinq pour cent;

4. Qu'à compter du 18 novembre 1947, le taux de la taxe d'accise sur les appareils photographiques, pellicules et plaques photographiques, projecteurs pour projections diascopiques, films ou vues, sauf ceux qui sont destinées exclusivement à l'usage des photographes industriels ou professionnels, soit porté de dix pour cent à vingt-cinq pour cent;

5. Qu'à compter du 18 novembre 1947, l'électricité et le gaz utilisés dans les habitations soient exemptés de la taxe de consommation ou de vente; et

6. Qu'à compter du 18 novembre 1947, la taxe d'accise de un cent par livre sur le sucre, sucre de raisin, glucose, sirop de sucre, sirop de maïs, etc., soit abrogée.

TARIF DES DOUANES

Résolu,—Que le Tarif des douanes soit modifié afin de statuer:

1. Qu'à compter du 18 novembre 1947, le droit sur le café, vert, importé directement du pays de culture et de production, ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni, (imposé en vertu de l'article 28 du Tarif), soit dans le cas du tarif intermédiaire, réduit du taux de trois cents la livre à deux cents la livre; et

2. Qu'à compter du 18 novembre 1947, le droit sur le thé, importé directement du pays de culture et de production, ou acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni ou dans une possession britannique, (imposé en vertu de l'article 28a du Tarif), de quatre cents la livre, dans le cas du tarif de préférence britannique, soit abrogé et, dans le cas du tarif intermédiaire, soit réduit du taux de huit cents la livre à deux cents la livre.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et moyens devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors les bills suivants, qui sont lus la première fois, respectivement, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 172, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Bill No 173, Loi modifiant le Tarif des douanes.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 171, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles;

M. Bertrand (Laurier) propose, pour M. Gardiner,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blackmore,
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Brown,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval);
Dionne (Beauce),
Douglas,
Eudes,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Manson-neuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Healy,
Herridge,
Hlynka,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
Knowles,
LaCroix,
Lafontaine,
Léger,
Little,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboia),
Macdonald (Brantford),
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Martin,
Matthews (Brandon),
Michaud,
Mitchell,
Moore,
Mutch,
Nicholson.
Nixon,
Parent,
Pinard,
Pouliot,
Probe,
Quelch,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Strum, Mme
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Winkler,
Winters,
Wright,
Wylie,
Zaplitny—122.

NON:

Messieurs

Barrett, Boucher, Bracken, Bradshaw, Brooks, Cardiff, Casselman, Charlton, Church, Cockeram, Coyle, Daniel, Drope, Ferguson, Fraser, Gibson (Comox-Alberni), Graydon, Green, Hamel, Hazen, Hodgson, Homuth, Jackman, Lennard, Lockhart, Macdonnell (Muskoka-Ontario), McLure, McMaster, MacNicol, Manross, Menary, Merritt, Robinson (Bruce), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Rowe, Skey, Smith (Calgary-Ouest), Stephenson, Stokes, Timmins, Tustin, Webb, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex-Est)—45.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

M. Gardiner propose alors,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé, sur division.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, ligne 5.*—Après le chiffre "2.", insérer "(1)".

2. *Page 1.*—Ajouter ce qui suit comme sous-clause deux de la clause deux:
"(2) Sa Majesté du chef du Canada ou de toute province est liée par la présente loi."

3. *Page 7, Annexe I.*—Retrancher.
"65 Biscuits, non sucrés.
66 Biscuits, sucrés."

4. *Page 7, Annexe I.*—Retrancher le numéro tarifaire 87, et substituer:
" 87 } Légumes, frais, à leur état naturel, ou
ex 711 } coupés ou en filaments."

5. *Page 9, Annexe I, ligne 23.*—Après les mots "conduites électriques", insérer "matériel d'allumettes à souche,".

6. *Page 24, Annexe II.*—Après le numéro tarifaire 44, insérer:
65 Biscuits, non sucrés.
66 Biscuits, sucrés.
66*a* Biscuits, sucrés ou non sucrés, dont la valeur est d'au moins 20 cents la livre, ladite valeur devant être établie sur le poids net et comprendre la valeur de l'empaquetage ordinaire au détail."

Aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 174, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association Canadienne des Optométristes".

Bill No 175, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Audrey Meyer Holton".

Bill No 176, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Chester Adam Hart".

Bill No 177, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Cécile Gagnon Lescadres".

Bill No 178, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Reinhardt Lewis".

Bill No 179, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ersilia Pace Imonti".

Bill No 180, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Rose Noel Steele".

Bill No 181, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Saltzman Rashkovan".

Bill No 182, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Malfara Romanelli".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1947-1948

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

573	Traitements et dépenses imprévues de la Commission—Crédit supplémentaire	51,000 00

AFFAIRES EXTÉRIEURES

CONTRIBUTIONS DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU DU COMMONWEALTH

574	Contribution du Canada à l'agence interalliée des réparations	37,750 00
575	Contribution du Canada au comité interaméricain de la sécurité sociale	4,500 00
576	Contribution du Canada à l'Organisation internationale de l'aviation civile—Crédit supplémentaire	9,021 00
577	Contribution du Canada à l'Organisation internationale du Travail	176,500 00
578	Contribution du Canada à l'Organisation internationale de la navigation aérienne	875 00
579	Subvention à l'Organisation des Nations Unies pour 1947—Crédit supplémentaire	17,800 00

FINANCES

Généralités

580 Pour pourvoir aux dépenses du bureau du contrôleur du Trésor—Crédit supplémentaire 50,000 00

581 Pour pourvoir, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aux traitements, reclassements et aux augmentations—Crédit supplémentaire 1,000,000 00

Crédit Spécial

582 Pour pourvoir au montant devant être payé à la Commission canadienne du blé en remboursement à ladite Commission de ses déficits relativement à ses comptes spécifiés ci-après

Compte de blé de Sa Majesté—C.P. 7942 du 12 octobre 1943 et C.P. 1116 du 20 février 1945.

Compte du fonds d'égalisation de l'orge de 1943—C.P. 4450 du 1er juin 1943 et C.P. 8898 du 18 novembre 1943.

Compte du fonds d'égalisation de l'avoine de 1944—C.P. 5998 du 31 juillet 1944.

Compte du fonds d'égalisation de l'avoine et de l'orge de 1945—C.P. 2550 du 12 avril 1945 et C.P. 6238 du 25 septembre 1945.

Compte du fonds d'égalisation de l'orge de 1946—C.P. 3222 du 30 juillet 1946 et C.P. 1292 du 3 avril 1947.

Compte de la récolte de 1944, division du lin—C.P. 1350 du 6 mars 1944.

Compte de la récolte de 1945, division du lin—C.P. 2550 du 12 avril 1945.

Comptes de la graine de colza et de la graine de tournesol, récoltes de 1945, 1944 et 1943—C.P. 859 du 9 février 1945, C.P. 4131 du 1er juin 1944 et C.P. 2894 du 9 avril 1943.

Compte de la graine de colza et de la graine de tournesol, récolte de 1946—C.P. 3222 du 20 juillet 1946.

Compte des paiements de blé d'Ontario 1946—C.P. 3212 du 30 juillet 1946.

Le montant payable relativement auxdits déficits sera le montant arrêté au 31 juillet 1947, avec intérêts sur ledit montant au taux de 3 p. 100 à compter de ce jour jusqu'au jour du paiement et ne devant pas dépasser 31,500,000 00

ASSURANCE

583 Administration—Crédit supplémentaire 6,375 00

JUSTICE

BUREAU DU COMMISSAIRE DES PÉNITENCIERS

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

584	Pour pourvoir à une allocation de commisération à Mme Olevia Sullivan, veuve de George Sullivan, sous-directeur du pénitencier de Kingston, égale à la moitié de la gratification à laquelle le sous-directeur Sullivan aurait eu droit s'il avait accepté de démissionner	6,234 38

TRAVAIL

585	Loi des rentes sur l'Etat—Application—Crédit supplémentaire	59,000 00
586	Pour autoriser le remboursement à même le Fonds de rentes sur l'Etat, des montants du paiement en trop des primes reçues en vertu des contrats de rentes 68181 et 88825 plus l'intérêt au taux de $1\frac{1}{2}$ p. 100 jusqu'à la date dudit remboursement	1 00
587	*Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail—Crédit supplémentaire	31,342 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 24 MARS 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans modification, savoir:

Bill No 136, Loi modifiant la Loi de 1947 sur le maintien de mesures transitoires.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le deuxième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter, en temps opportun, relativement au Bill No 126, Loi modifiant la Loi des pensions, une modification prévoyant, à l'égard de l'allocation d'impotence, que soit porté de $750 à $1,400 par année le montant maximum payable à un ancien combattant invalide appartenant à l'une des catégories établies dans le barème présentement autorisé des allocations d'impotence, et que le montant minimum payable au même égard soit porté de $250 à $480 par année.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport général sur les opérations du bureau du Séquestre, aux termes de la Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires), pour l'année terminée le 31 décembre 1947.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel et état des comptes de la Société d'assurance des crédits à l'exportation pour l'année terminée le 31 décembre 1947.

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1948,—Etat montrant:—1. Jusqu'à date, combien d'anciens combattants ont signé des contrats en vue d'acheter des maisons construites sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants *a*) à Niagara Falls, *b*) à Welland, *c*) à St. Catharines?

2. Quels sont les noms des anciens combattants qui ont signé ces contrats?

3. Quelles arrhes ont été données dans chaque cas?

4. Les prix stipulés dans les contrats signés étaient-ils supérieurs ou inférieurs aux prix convenus lorsque l'ancien combattant a pris possession de la maison et a payé les arrhes exigées?

5. A-t-on effectué des augmentations de prix après la signature des contrats? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi a-t-on augmenté ces prix?

6. L'installation des fosses septiques dans les maisons de St. Catharines a-t-elle été défectueuse?

7. Dans l'affirmative, que fait-on pour les améliorer?

8. Du 1er janvier 1947 jusqu'à date, a-t-on exécuté des travaux supplémentaires dans ces maisons d'anciens combattants à St. Catharines? Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le coût?

Les bills suivants, du Sénat, sont lus séparément la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 174, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association Canadienne des Optométristes".—M. *Winters,* pour M. *Côté* (Verdun).

Bill No 175, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Audrey Meyer Holton".—M. *Maybank.*

Bill No 176, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Chester Adam Hart".—M. *Maybank.*

Bill No 177, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Cécile Gagnon Lescadres".—M. *Maybank.*

Bill No 178, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Reinhardt Lewis".—M. *Maybank.*

Bill No 179, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ersilia Pace Imonti".—M. *Maybank.*

Bill No 180, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Rose Noel Steele".—M. *Maybank.*

Bill No 181, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Saltzman Rashkovan".—M. *Maybank.*

Bill No 182, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Malfara Romanelli".—M. *Maybank.*

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont données, en conséquence, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. Harkness—1. Combien a-t-on fait de nominations *a*) permanentes, *b*) temporaires au service civil au cours des années civiles 1945, 1946 et 1947?

2. Combien a-t-on fait de ces nominations à la suite d'examens de concours du service civil?

3. Dans combien de ces cas, y a-t-il eu examen *a*) écrit, *b*) oral, *c*) écrit et oral?

4. Dans le cas des nominations sans examens du service civil, sur quelle base et suivant quelle méthode ont-elles été faites?

5. Combien parmi les personnes nommées dans le service, dont il est fait mention à la question *a*), jouissent de la préférence accordée aux anciens combattants?

6. Dans le cas de nominations sans examen de la Commission du service civil, combien, parmi les titulaires, jouissent de la préférence accordée aux anciens combattants?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Harkness—1. Quelle a été *a*) la quantité de boîtes de quatorze onces, *b*) la quantité totale de bœuf en conserve importé d'Argentine au Canada en 1946 et 1947?

2. Cette viande importée d'Argentine a-t-elle été payée en dollars américains? Sinon, comment l'a-t-elle été?

3. Quel prix l'importateur a-t-il payé par boîte de quatorze onces?

4. A Calgary et à Edmonton, à quel prix vend-on la boîte de quatorze onces au détail?

Par M. Manross—1. Quel loyer le Service sélectif national et le Service national de placement ont-ils payé pour les bureaux principaux qu'ils occupaient à London en 1944, 1945, 1946 et 1947?

2. En 1944, 1945, 1946 et 1947, combien ces services avaient-ils d'employés?

3. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quelle était la somme totale versée en salaires?

4. Quel est le nombre actuel du personnel?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Manross—1. Quand la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle déménagé dans l'édifice du gouvernement fédéral à London, Ontario?

2. Combien a-t-elle payé annuellement en loyer depuis cette date?

3. Quel a été le nombre total des employés en 1944, 1945, 1946 et 1947?

4. Quel a été le montant total versé annuellement en salaires en 1944, 1945, 1946 et 1947?

5. Quel est actuellement le nombre total des employés?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Manross—1. Quand la division de l'impôt sur le revenu a-t-elle déménagé dans l'édifice *Victory* à London, Ontario?

2. Combien a-t-elle payé annuellement en loyer depuis cette date?

3. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quel a été le nombre total des employés de cette division à London?

4. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quel a été le montant total versé en salaires?

5. Quel est actuellement le nombre total des employés?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus mentionné.

Par M. Manross—1. Combien a coûté au gouvernement l'édifice Garvey, sur la rue King, à London, actuellement occupé par le ministère des Affaires des anciens combattants?

2. *a*) A quelle date a-t-il été acheté; *b*) quel a été le coût des changements apportés à l'édifice; *c*) quel a été le coût des fournitures de bureau et autres?

3. En 1944, 1945, 1946 et 1947, combien d'employés y avait-il dans cet édifice?

4. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quel a été le montant total versé en salaires?

5. Quel y est actuellement le nombre total des employés?

Par M. Manross—1. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quel loyer le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il payé pour l'édifice Robinson Little, sur la rue Richmond, à London?

2. En 1944, 1945, 1946 et 1947, combien d'employés le ministère y avait-il?

3. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quel a été le montant total versé en salaires?

4. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quelles ont été les autres dépenses du ministère?

5. Quel est le nombre actuel du personnel?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Manross—1. Quel ministère du gouvernement se sert actuellement du vieil édifice des douanes à London à l'angle des rues Queens et Richmond?

2. Quel loyer annuel paie-t-on pour cette bâtisse?

3. En 1942, 1943, 1944, 1945, 1946 et 1947, combien y avait-il d'employés dans cet édifice?

4. Au cours de chacune de ces années, quel était le montant total versé en salaires?

5. Combien y a-t-il actuellement d'employés?

6. Quand le gouvernement compte-t-il n'avoir plus à utiliser cet édifice?

7. L'immeuble est-il à vendre?

Par M. Probe—Depuis la nomination de la commission royale d'enquête sur la formation industrielle et l'enseignement technique, en 1910, quelles sommes annuelles le gouvernement fédéral a-t-il dépensées, par province, aux fins suivantes: (1) enseignement agricole, (2) enseignement industriel, (3) enseignement théorique (écoles élémentaires ou secondaires), (4) octrois aux universités ou bourses d'étude, (5) instruction des anciens combattants, (6) formation des chômeurs ou des civils désavantagés, (7) conseil national de recherches, (8) bourses d'étude à l'étranger aux étudiants canadiens, (9) outillage ou immeubles pour les écoles professionnelles et/ou pour les universités, (10) enseignement visuel, (11) bibliothèques, (12) culture physique, (13) pour toute autre fin d'enseignement (en détail)?

Par M. Lockhart—Relativement aux maisons mises à la disposition des anciens combattants dans ce qu'on appelle l'entreprise de *Quaker Road*, dans le comté de Welland, en Ontario: 1. D'où provient l'eau courante pour ces maisons?

2. Quel a été le coût initial de l'installation du système actuel de distribution?

3. Cet approvisionnement est-il jugé suffisant pour l'avenir?

4. Quelle est la taxe actuellement exigée des anciens combattants logeant dans ces maisons pour le service d'eau?

Par M. Caouette—1. Depuis janvier 1940 jusqu'à date, quelles sommes d'argent, s'il y a lieu, ont été versées aux avocats suivants de la province de Québec par les divers ministères ou organismes du gouvernement fédéral, savoir: le très hon. Louis St-Laurent, de Québec; Henri Drouin, d'Amos, Abitibi; Jean-Louis Baillargeon et Lucien Cliche, de Val d'Or; Paul Cuddihy, Léo Bureau, Léopold Larouche, Camille Beaulieu et Arthur Lefebvre, tous de Rouyn; Gérard Cournoyer, de Sorel?

2. Pour quels services ont-ils reçu ces paiements?

Par M. Caouette—1. Le gouvernement signe-t-il un contrat avec les immigrants qui viennent actuellement au Canada pour y travailler?

2. Dans l'affirmative, quels sont les termes d'un tel contrat?

3. Pour quelle période de temps le gouvernement leur garantit-il de l'ouvrage?

4. Le gouvernement rembourse-t-il aux compagnies minières une partie du salaire ou des gages payés aux immigrants embauchés dans les mines du nord-ouest de Québec? Dans l'affirmative quel montant et dans quelle proportion?

5. Les immigrants employés dans les mines du nord-ouest de Québec paient-ils le même taux d'impôt sur le revenu que les mineurs canadiens? Sinon, pour quelle raison?

6. Pour quelle période de temps les compagnies minières sont-elles tenues de garder les immigrants à leur emploi?

7. Les compagnies minières sont-elles tenues d'engager ces immigrants?

Par M. Campbell—1. Quels sont les noms de toutes les compagnies de l'Etat, y compris les compagnies établies au cours de la guerre?

2. Quel a été le montant que le gouvernement fédéral a avancé en dépenses d'immobilisation à chacune des compagnies de l'Etat?

3. Ces compagnies de l'Etat paient-elles ou ont-elles payé des intérêts et quelque montant à titre de dépréciation au gouvernement fédéral?

4. Les compagnies de l'Etat sont-elles régies par un conseil d'administration, ou sinon, à qui sont-elles responsables?

Par M. McKay—1. Combien y a-t-il d'employés du service civil fédéral dans la province de Saskatchewan?

2. Combien d'employés civils fédéraux en Saskatchewan reçoivent un traitement: *a*) de moins de $1,000; *b*) de $1,000 à $1,200; *c*) de $1,200 à $1,400; *d*) de $1,400 à $1,600; *e*) de $1,600 à $1,800; *f*) de $1,800 à $2,000; *g*) de plus de $2,000?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent:

Par M. Fulton—Ordre de la Chambre—Copie de tout rapport ou recommandation de l'Ingénieur en chef au ministère des Travaux publics relativement à la réparation, l'amélioration ou du déplacement du quai à Arrowhead, en Colombie-Britannique.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans modification, savoir:

Bill No 171, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 172, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), appuyé par M. Smith (*Calgary-Ouest*), propose, en amendement:—Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots "à six mois de cette date" ajoutés à la fin de la motion.

Et ledit amendement, mis aux voix, est rejeté au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Aylesworth,
Barrett,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bracken,
Bradshaw,
Bryce,
Burton,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Daniel,
Fraser,
Gillis,
Graydon,
Hatfield,
Hlynka,
Hodgson,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Knowles,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboia),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
McLure,
McMaster,
Manross,
Merritt,
Moore,
Probe,
Quelch,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stokes,
Strum, Mme
Timmins,
Townley-Smith,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wright,
Zaplitny—57.

NON:

Messieurs

Arsenault,
Beaudoin,
Beaudry,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Brown,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Saint-Jean-Iberville, Napierville),
Côté (Verdun),
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Eudes,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Howe,
Jutras,
King, Mackenzie,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Little,
McCann,
McCubbin,
Macdonald (Brantford),
McIlraith,
McIvor,
Martin,
Matthews (Brandon),
Michaud,
Mitchell,
Nixon,
Parent,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Winkler—71.

Et la motion principale, mise aux voix, est adoptée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, sur division, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

M. Abbott propose alors,—Que le Bill No 172, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bracken, appuyé par M. Graydon, propose, en amendement:—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier afin d'y étudier de nouveau l'article 1.

Après discussion, ledit amendement, mis aux voix, est rejeté au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Aylesworth, Barrett, Bentley, Blackmore, Blair, Boucher, Bracken, Bradshaw, Bryce, Burton, Cardiff, Case, Casselman, Castleden, Charlton, Cockeram, Coldwell, Coyle, Daniel, Fraser, Graydon, Hlynka, Hodgson, Irvine, Jackman, Jaenicke, Knowles, Kuhl, Lennard, Lockhart, McCuaig, McCullough (Assiniboia), Macdonnell (Muskoka-Ontario), MacInnis, McKay, McLure, McMaster, Manross, Merritt, Moore, Probe, Quelch, Skey, Smith (Calgary-Ouest), Stephenson, Stokes, Strum, Mrs., Timmins, Townley-Smith, Webb, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex-Est), Wright, Zaplitny—54.

NON:

Messieurs

Arsenault, Beaudoin, Beaudry, Benidickson, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Black (Châteauguay-Huntingdon), Blanchette, Boivin, Bonnier, Bourget, Bradette, Brown, Chevrier, Claxton, Cloutier, Côté (St-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Dechêne, Denis, Dion (Lac St-Jean-Roberval), Dionne (Beauce), Douglas, Eudes, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gariépy, Gauthier (Portneuf), Gibson (Hamilton-Ouest), Gingues, Gladstone, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Gregg, Hallé, Harris (Grey-Bruce), Healy, Howe, Jutras, King, Mackenzie, Lafontaine, Langlois, Lapointe, Little, McCann, McCubbin, Macdonald (Brantford), McIlraith, McIvor, Martin, Matthews (Brandon), Michaud, Mitchell, Nixon, Parent, Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Robinson (Simcoe-Est), Ross (Hamilton-Est), Sinnott, Smith (York-Nord), Tremblay, Tucker, Viau, Warren, Weir, Winkler—71.

Le débat reprend alors sur la motion tendant à la troisième lecture du Bill No 172, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Et le débat se poursuivant;

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose, en amendement:—Que le Bill No 172 ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit résolu, de l'avis de la Chambre, que l'attitude du gouvernement en décrétant par une déclaration ministérielle la perception d'impôts, dont le Parlement n'avait pas encore été informé et qu'il n'a pas encore imposés, est contraire à la coutume parlementaire reconnue et ne repose sur aucune autorité constitutionnelle.

M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable et appuie sa décision sur la citation No 710, tirée de *Beauchesne*, 3e édition:

"La motion tendant à la troisième lecture est mise aux voix immédiatement après le rapport du comité plénier. Tous les amendements qui

peuvent être présentés lors de la deuxième lecture d'un bill peuvent l'être aussi à l'occasion de la troisième lecture, sauf qu'ils ne peuvent porter sur un sujet que ne renferme pas le bill. Lors de la deuxième lecture d'un bill, on peut présenter un amendement, qui exprime un avis sur toutes les circonstances afférentes à la présentation ou à l'étude de ce bill, ou qui tend à obtenir de plus amples renseignements sur ce bill, en demandant son renvoi à des comités ou à des commissaires, ou la production de documents ou d'autres preuves, ou l'avis de juges. Il ne peut en être ainsi lors de la troisième lecture, parce que ces considérants ne se rapportent pas expressément à l'une ou l'autre des dispositions du bill."

De cette décision, M. Coldwell en appelle à la Chambre.

M. l'Orateur met alors la question aux voix dans les termes suivants: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue?—Et elle est maintenue au vote suivant:

Oui:

Messieurs

Arsenault,
Beaudoin,
Beaudry,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Brown,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Dechêne,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Eudes,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Howe,
Jutras,
King, Mackenzie
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Little,
McCann,
McCubbin,
Macdonald (Brantford),
McIlraith,
McIvor,
Martin,
Matthews (Brandon),
Michaud,
Mitchell,
Nixon,
Parent,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Winkler—70.

Non:

Messieurs

Aylesworth,
Barrett,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bracken,
Bradshaw,
Bryce,
Burton,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Daniel,
Fraser,
Gillis,
Graydon,
Hlynka,
Hodgson,
Jackman,
Jaenicke,
Knowles,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
McLure,
McMaster,
Manross,
Merritt,
Moore,
Probe,
Quelch,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stokes,
Strum, Mme
Timmins,
Townley-Smith,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wright,
Zaplitny—54.

Et l'on met aux voix la motion principale dans les termes suivants: Que le Bill No 172, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit lu maintenant la troisième fois; et ladite motion est agréée, sur division.

En conséquence ledit bill est lu la troisième fois et passé, sur division.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à six heures du soir aujourd'hui.

Le Bill No 173, Loi modifiant le tarif des douanes, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans modification, savoir:

Bill No 135, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre de nouveau se forme en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTÉRIMAIRE

CRÉDITS PRINCIPAUX, 1948-1949

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $179,134,768.66, soit le sixième du montant de chacun des articles à voter, énumérés dans le budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1949, présenté à la Chambre des communes, à la session actuelle du Parlement; et, en outre, que la somme de $2,965,800.33, soit le tiers du montant des articles 43, 67 et 447, et la somme de $1,462,158.50, soit le sixième du montant des articles 151, 154, 155 et 206, et la somme de $2,037,567.83, soit le douzième du montant des articles 5, 15, 19, 36, 40, 46, 54, 174, 180, 184, 185, 186, 196, 198, 208, 209, 210, 211, 445, 449 et 452 dudit budget des dépenses soient allouées à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière expirant le 31 mars 1949.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

Résolu,—Que, pour faire face aux subsides alloués à Sa Majesté au compte de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1949, les sommes suivantes soient attribuées à même le Fonds du revenu consolidé, à savoir:

1. La somme de $179,134,768.66, soit un sixième du montant de chacun des articles énumérés dans le budget principal des dépenses pour l'année financière expirant le 31 mars 1949; et

2. La somme additionnelle de $2,965,800.33, soit le tiers du montant des articles 43, 67 et 447, et la somme de $1,462,158.50, soit le sixième du montant des articles 151, 154, 155 et 206, et la somme de $2,037,567.83, soit le douzième du montant des articles 5, 15, 19, 36, 40, 46, 54, 174, 180, 184, 185, 186, 196, 198, 208, 209, 210, 211, 445, 449 et 452 dudit budget des dépenses, énumérés dans la résolution agréée aujourd'hui par le comité des Subsides.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues une deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 183, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1949, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1947-1948

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

615	Impression, reliure et distribution des statuts annuels—Crédit supplémentaire	$ 15,000 00
616	Impressions et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public—Crédit supplémentaire	50,000 00

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

629	Division de la citoyenneté—Crédit supplémentaire	1,220 00
630	Division des marques de commerce—Crédit supplémentaire	2,000 00
631	Loi de la tempérance du Canada—Crédit supplémentaire	1,500 00

Bureau des brevets et du droit d'auteur

632	Division de l'administration—Crédit supplémentaire	200 00
633	Division du droit d'auteur et des dessins industriels—Crédit supplémentaire	2,800 00
634	Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques—Crédit supplémentaire	1,600 00

TRAVAIL

Loi de 1940 sur l'assurance-chômage

588	Contribution de l'Etat à la Caisse d'assurance-chômage—Crédit supplémentaire	5,000,000 00
589	Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de la Loi de la pension du service civil à ce que les nominations de J. E. Neish, à titre de conseiller en matière d'embauchage, classe 3 et de J. L. Ricks, à titre de directeur de l'embauchage et des réclamations, classe 4, de la Commission d'assurance-chômage, soient censées avoir été faites en conformité des dispositions de l'article 11 D de la Loi de la pension du service civil qui s'appliquera en l'espèce, et que chacune de ces personnes soit considérée comme ayant été en congé de la Commission d'assurance-chômage alors qu'elle était en activité de service dans les forces armées de Sa Majesté à compter du 1er août 1941	1 00

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Division de la santé nationale

607	Opium et drogues narcotiques—Crédit supplémentaire ..	10,000 00
608	Services médicaux—Indiens et Esquimaux—Crédit supplémentaire	500,000 00

POSTES

613	Service ambulant—Crédit supplémentaire	470,000 00
614	Services postaux aériens et terrestres—Crédit supplémentaire	150,000 00

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte en chef

617	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.—Crédit supplémentaire	225,000 00
618	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.—Crédit supplémentaire	250,000 00

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Québec

619	Edifices publics—Améliorations et réparations—Crédit supplémentaire	50,000 00

Ontario

620	Edifices publics—Améliorations et réparations—Crédit supplémentaire	25,000 00

Division du génie

Entretien et fonctionnement des bassins de radoub, écluses et digues, etc.

621	Bassin de radoub de Kingston	8,500 00
622	Ecluses et digues—Crédit supplémentaire	106,000 00

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Québec

623	St-Ignace-de-Loyola—Reconstruction de l'appontement ..	20,000 00

Ontario

624	Rivière Thames—Nouveau dragage—Crédit supplémentaire	15,200 00
	Whitby—Pour la réparation des ouvrages du port—Crédit supplémentaire	50,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

625	Bell-Rock (Fort-Smith), T.N.-O.—Quai	5,000 00

Colombie-Britannique et Yukon

626	Fleuve Columbia—Ouvrages de protection—Crédit supplémentaire	13,000 00

Généralités

627	Galerie nationale du Canada—Crédit supplémentaire	1,120 00
628	Travaux divers non dénommés, aucun ne devant entraîner une dépense supérieure à $5,000—Crédit supplémentaire	11,950 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte en chef

665 Vancouver—Construction d'un immeuble temporaire à bureaux pour le ministère des Anciens combattants—Pour compléter les paiements prévus au contrat 18,098 00

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat

590 Administration générale—Crédit supplémentaire 9,500 00

591 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement à chaque sénateur ayant assisté à la première partie de la présente session, commencée le 5 décembre et terminée le 19 décembre 1947, d'une somme représentant les frais réels de déplacement et de subsistance dudit sénateur pendant son voyage entre Ottawa et son lieu de domicile, lors du congé parlementaire de Noël, le 19 décembre 1947, et pendant son voyage de retour entre son lieu de domicile et Ottawa, à la fin dudit congé commencé à cette date, ou à toute autre époque durant la présente session 5,000 00

Chambre des communes

592 Administration générale—Crédits du greffier—Crédit supplémentaire 108,000 00

593 Crédits du sergent d'armes—Crédit supplémentaire 20,000 00

594 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement à chaque député ayant assisté à la première partie de la présente session, commencée le 5 décembre et terminée le 19 décembre 1947, d'une somme représentant les frais réels de déplacement et de subsistance dudit député pendant son voyage entre Ottawa et son lieu de domicile, lors du congé parlementaire de Noël, le 19 décembre 1947, et pendant son voyage de retour entre son lieu de domicile et Ottawa, à la fin dudit congé commencé à cette date, ou à toute autre époque durant la présente session 12,000 00

Généralités

595 Impressions du Parlement, y compris traitement du personnel du service conjoint de la distribution—Crédit supplémentaire 70,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 24 mars 1948.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 24 mars à huit heures et trente minutes du soir, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre dévoué serviteur,

J. F. DELAUTE,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Howe propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1947-1948

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

	Bureau des mines—	
596	Loi des explosifs—Crédit supplémentaire	$ 833 33
597	Mise en valeur des houillères du Yukon	100,000 00

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

	Bureau des parcs nationaux—	
598	Service des parcs nationaux et des sites historiques—Crédit supplémentaire	30,000 00
599	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs—Crédit supplémentaire	900 00
600	Conservation des forêts et du gibier—Crédit supplémentaire	29,938 00

Division des levés et du génie

Bureau fédéral des forces hydrauliques—

601	Pour pourvoir au remboursement des loyers de forces hydrauliques payés par la Calgary Power Company et déposés au Fonds du revenu consolidé lesquels, en conformité des dispositions de la Loi modificatrice de 1945 sur le transfert des ressources naturelles de l'Alberta, sont payables en partie aux aborigènes de la réserve de Stony Indian et en partie à la province d'Alberta ..	1,733 76

Division des affaires indiennes

602	Administration de la division—Crédit supplémentaire ..	4,107 41
603	Agences indiennes—Crédit supplémentaire	20,000 00
604	Assistance sociale des Indiens—Crédit supplémentaire ..	100,000 00
605	Instruction des Indiens—Crédit supplémentaire	14,000 00

COMMERCE

Division des étalons—

635	Service d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris la loi d'exportation de l'électricité et des fluides—Crédit supplémentaire	4,500 00
636	Expositions, y compris l'autorité de rembourser à même le revenu les dépôts reçus pour contrats relatifs à certain espace au Bureau canadien des expositions internationales—Crédit supplémentaire	90,000 00

OFFICE NATIONAL DU TOURISME

637	Pour encourager le tourisme au Canada—Crédit supplémentaire	175,000 00

Crédit spécial

638	Corporation commerciale canadienne—Pour rembourser à la Corporation commerciale canadienne les dépenses faites sous forme d'achat de matériel, approvisionnements et équipement, etc., pour le compte du ministère de la Défense nationale, en conformité du chapitre 51 des Statuts de 1947, et approbation de la somme de $80,000 versée à cette fin à même les crédits de la Défense nationale en 1946-1947	548,000 00
639	Commission canadienne du blé—Pour rembourser à la Commission canadienne du blé les dépenses faites du 1er août 1944 au 31 juillet 1947, afin de réglementer la livraison du grain, la répartition des wagons et l'application des règlements relatifs aux prix maximums du grain	733,249 81

REVENU NATIONAL

Division des douanes et de l'accise

609	Administration générale—Crédit supplémentaire	10,000 00
610	Inspections, enquête et vérification—Crédit supplémentaire	23,500 00
611	Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du surtemps des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Service Civil, et immeubles temporaires et loyers—Crédit supplémentaire	198,000 00

Division de l'impôt

612	Bureaux de district—Crédit supplémentaire	317,000 00

TRANSPORTS

640	Administration—Crédit supplémentaire requis pour pourvoir à la nomination, par le gouverneur en conseil, d'un sous-ministre additionnel des Transports qui sera appelé sous-ministre des Transports (services aériens), devant occuper son poste à titre amovible, et détenir et exercer, dans la division des services aériens dudit ministère, les pouvoirs, attributions et fonctions qui pourront être spécifiés par le ministre des Transports—Crédit requis pour 1947-1948	2,000 00

Service de la marine

641	Administration des services nautiques—Crédit supplémentaire	15,000 00
642	Navires du Service de la marine, y compris les brise-glace—Entretien, exploitations et réparations—Crédit supplémentaire	174,500 00
643	Quote-part du Canada pour la Patrouille des glaces de l'Atlantique nord—Crédit supplémentaire	17,230 00
644	Admininistration du pilotage, y compris autorisation de verser des avances temporaires recouvrables à certains districts de pilotage—Crédit supplémentaire	9,000 00
645	Divers services concernant la navigation et la marine marchande—Crédit supplémentaire	9,000 00
646	Pour la construction d'un navire d'entretien de phare et de surveillance du balisage sur la côte est—Capital ..	11,500 00

Commission maritime canadienne

Subvention postale et subventions aux paquebots (ci-devant portées au chapitre du ministère du Commerce)

Services locaux de l'Ouest

647	Service entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte—Crédit supplémentaire	162,320 00
	Service entre Vancouver et les ports septentrionaux de la Colombie-Britannique—Crédit supplémentaire	187,680 00

SERVICE LOCAUX DE L'EST

648	Service entre Halifax, Sherbrooke, Spry-Bay et Tor-Bay—Crédit supplémentaire	4,700 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington—Crédit supplémentaire	155,000 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé avec escale aux ports intermédiaires—Crédit supplémentaire	48,000 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

Loi des taux de transports des marchandises dans les provinces Maritimes—

649	Crédit supplémentaire en plus de la somme de $3,042,000 déjà votée, pour autoriser et solder, au besoin, pendant l'année financière 1947-1948, à l'égard de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite Compagnie au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), le paiement, occasionné par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, de la différence entre les taux de tarifs et les taux normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi, à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1947, sous le régime des tarifs approuvés sur les lignes de l'Est (mentionnés à l'article 2 de ladite Loi) des chemins de fer Nationaux du Canada—Crédit supplémentaire	1,099,529 39
650	Montant additionnel en plus de la somme de $800,000 déjà votée pour autoriser et solder au besoin pendant l'année financière 1947-1948 la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au Ministre des transports, à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre le taux de tarif et les taux normaux mentionnés à l'article 9 de ladite Loi) sur toutes les marchandises transportées en l'année civile 1947 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: Canada and Gulf Terminal Railway; Canadian Pacific Railway, y compris Fredericton and Grand Lake Coal and Railway Company, et New Brunswick Coal and Railway Company; Cumberland Railway and Coal Company; Dominion Atlantic Railway Maritime Coal, Railway and Power Company; Sydney and Louisburg Railway; Temiscouata Railway Company—Crédit supplémentaire	200,000 00

PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS

651 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, ou de tout autre Acte ou toute autre Loi, au versement, à même le Fonds du revenu consolidé, à la veuve de feu Pierre Trudelle, ancien commis du ministère de la Marine à Québec, des contributions, sans intérêt, versées par feu Pierre Trudelle à la caisse des pensions du service civil 790 03

SERVICE AÉRIEN

(Contrôle et surveillance confiés au ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements en vertu de l'arrêté en Conseil C.P. 529 du 10 février 1948)

Division de la radio

652 Emission de permis de postes récepteurs (ministère des Transports seulement)—Crédit supplémentaire 344,000 00

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

DÉFICITS

TRANSPORTS

660 Montant additionnel en excédent de la somme de $707,000 déjà votée, pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1948-1949 à la Canadian National Railway Company (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à affecter par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'Ile du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1947—Crédit supplémentaire 224,855 96

661 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1947-1948 à la Canadian National Railway Company (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à affecter par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) au cours de l'année civile 1947, mais à l'exclusion des sommes imputées sur la Part de propriétaire du Réseau des chemins de fer Nationaux, tel que défini au chapitre vingt-deux des Statuts du Canada, 1937:

Chemins de fer Nationaux du Canada, à l'exclusion des lignes de l'Est	$ 5,280,432 77	
Lignes de l'Est	10,604,761 51	
		15,885,194 28

662 Pour autoriser le paiement et pourvoir audit paiement, durant l'année financière 1947-1948 aux Lignes aériennes Trans-Canada et devant servir à liquider le déficit des Lignes aériennes (certifié par le vérificateur des Lignes aériennes Trans-Canada au ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements selon que l'exige ledit ministre) résultant des opérations des Lignes aériennes Trans-Canada durant l'année civile 1947, moins le surplus provenant de l'exploitation des Lignes aériennes Trans-Canada (Atlantique) Limitée, durant 1947, et moins le surplus accumulé des Lignes aériennes Trans-Canada au 31 décembre 1946:

Déficit des Lignes aériennes Trans-Canada, année civile 1947 ..	$1,761,042 84	
Moins: Surplus Lignes aériennes Trans-Canada (Atlantique) Limitée, année 1947	136,303 31	
	$1,624,739 53	
Moins: Surplus accumulé des Lignes aériennes Trans-Canada au 31 décembre 1946	255,061 23	1,369,678 30

Conseil des ports nationaux

663 Pour pourvoir au paiement, au Conseil des ports nationaux, du montant ci-après spécifié et devant servir à liquider les déficits (mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du Gouvernement fédéral et de la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1947, résultant de l'exploitation du port de Québec .. 70,481 14

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

Service des chemins de fer et de la marine

666 Pour pourvoir au paiement de la réclamation soumise par Danish War Risk Cargo Insurance Institute, de Copenhague, Danemark, relativement à certaines parties de la cargaison danoise consignée sur le N.M. *Europa* à l'époque de sa saisie comme prise en avril 1940 .. .. 195,416 77

Commission maritime canadienne

667 Fonds de stabilisation des subventions aux paquebots (anciennement sous le ministère du Commerce)—Crédit supplémentaire 30,000 00

Service aérien

(Contrôle et surveillance confiés au ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements par l'arrêté en conseil C.P. 529 du 10 février 1948).

Division de l'aviation civile

668 Pour autoriser par les présentes la contribution d'une somme ne dépassant pas $780,000 à l'Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, département de l'Aéronautique, pour la construction et l'amélioration d'installations de lignes aériennes à Houghton et à Grand Marais, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, pour l'usage d'avions canadiens et les frais d'exploitation et d'entretien de ces installations au 31 mars 1948, tels que certifiés par le contrôleur de l'aviation civile, et approuvés par le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements, moins $721,049.85 déjà payés sous l'autorité du crédit 628, lignes aériennes et aéroports, capital, construction et améliorations crédit de démobilisation et de reconversion, 1946-1947 . . . . 58,950 15

DÉFENSE NATIONALE

Pensions et autres prestations

606 Pour autoriser le Gouverneur en conseil à accorder une pension, à compter du 1er avril 1947, à la veuve et aux enfants de feu le commissaire commander Francis R. W. Nixon, en conformité de la Loi des pensions de la milice, y compris, aux fins d'une telle pension, sa période de service dans la M.R.C. avant l'âge de dix-huit ans et nonobstant le versement d'une gratification à la veuve aux termes de ladite Loi 1,287 55

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

653 Commission des allocations aux anciens combattants—Administration—Crédit supplémentaire 5,500 00

Paiements aux anciens combattants et personnes à leur charge, ou pour leur compte

654 Pensions de guerre—1re guerre mondiale—Crédit supplémentaire 2,000,000 00

655 Allocations de guerre aux anciens combattants—1re guerre mondiale—Crédit supplémentaire 1,600,000 00

656 Allocations aux veuves—1re guerre mondiale—Crédit supplémentaire 100,000 00

657 Allocations aux orphelins—1re guerre mondiale—Crédit supplémentaire 1,000 00

658 Pour autoriser, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et pour tenir lieu de toute indemnisation à laquelle les personnes à sa charge peuvent avoir droit sous le régime de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat, 1947, le paiement de pensions aux personnes à la charge de feu le Dr Murray R. Bowie, sous le régime de la Loi des pensions, de la même manière et aux mêmes conditions que si le Dr Bowie avait été tué en service pendant la 2e guerre mondiale comme officier détenant le grade de major dans les Forces canadiennes de Sa Majesté, et pour pourvoir au versement immédiat de $1,000 à la veuve du Dr Murray R. Bowie 1,000 00

659 Pour autoriser, sous le régime de la Loi d'assurance des anciens combattants, le paiement à Joan Snow, veuve de feu Frank Rennie Snow, des prestations auxquelles elle aurait eu droit sous le régime de ladite Loi, si sa demande d'assurance avait été formellement approuvée avant le décès de celui-ci, par le surintendant de l'assurance des anciens combattants 1 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

669 Pensions—2e Guerre Mondiale, et pensions attribuées sous l'autorité de l'ordonnance d'indemnisation des employés (guerre) civils de l'Etat C.P., 45/8848 du 22 novembre 1944, qui relèveront de la Loi des pensions—Crédit supplémentaire 2,000,000 00

670 Commission d'allocations aux anciens combattants—Allocations aux anciens combattants qui ont servi dans les deux guerres (1re et 2e Guerres Mondiales); aux anciens combattants de la 2e Guerre Mondiale seulement, et aux vétérans de la Rébellion du Nord-Ouest, 1885—Crédit supplémentaire 125,000 00

AGRICULTURE

Service administratif

563 Division de la publicité et de la propagande—Crédit supplémentaire 825 00

Service de production

564 Santé des animaux—Compensation pour animaux abattus—Crédit supplémentaire 200,000 00

565 Bétail et volaille—Crédit supplémentaire 20,000 00

566 Produits végétaux—Contrôle des semences, nourritures pour animaux, engrais, insecticides, fongicides—Crédit supplémentaire 5,000 00

567 Subventions aux foires et aux expositions, telles qu'énumérées dans le Budget des dépenses—Crédit supplémentaire 4,481 00

Service des marchés

568 Subventions pour entrepôts frigorifiques sous le régime de la Loi des entrepôts frigorifiques et allocations, suivant les montants énumérés dans le Budget des dépenses—Crédit supplémentaire 16,567 72

569 Bétail et produits du bétail—Crédit supplémentaire 25,000 00

Crédit spécial

570 Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies—Administration—Crédit supplémentaire 250,000 00

571 Drainage et précautions contre l'inondation des terres arabes riches de la vallée de la rivière Lillooet, près de Pemberton, C.-B.—Crédit supplémentaire 50,000 00

572 Pour autoriser et assurer le paiement de primes sur l'avoine et l'orge utilisés comme fourrage pour les animaux de ferme, en vertu des règlements en conseil—Crédit supplémentaire 6,500,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AGRICULTURE

	Commission des approvisionnements agricoles—	
664	Administrateur des fourrages, y compris l'aide au transport des céréales fourragères de l'Ouest—Crédit supplémentaire	4,050,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

CONCOURS

Du consentement de la Chambre, M. MacKinnon propose,—Que les résolutions rapportées du comité des Subsides le 23 mars 1948, soit maintenant reçues, lues une deuxième fois et agréées.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

Mardi le 23 mars 1948.

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1947-1948

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

573	Traitements et dépenses imprévues de la Commission—Crédit supplémentaire	51,000 00

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Contributions du Canada au maintien d'organisations internationales ou du Commonwealth

574	Contribution du Canada à l'agence interalliée des réparations	37,750 00
575	Contribution du Canada au comité interaméricain de la sécurité sociale	4,500 00
576	Contribution du Canada à l'Organisation internationale de l'aviation civile—Crédit supplémentaire	9,021 00
577	Contribution du Canada à l'Organisation internationale du Travail	176,500 00
578	Contribution du Canada à l'Organisation internationale de la navigation aérienne	875 00
579	Subvention à l'Organisation des Nations Unies pour 1947—Crédit supplémentaire	17,800 00

FINANCES

Généralités

580 Pour pourvoir aux dépenses du bureau du contrôleur du Trésor—Crédit supplémentaire 50,000 00

581 Pour pourvoir, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aux traitements, reclassements et aux augmentations—Crédit supplémentaire 1,000,000 00

Crédit spécial

582 Pour pourvoir au montant devant être payé à la Commission canadienne du blé en remboursement à ladite commission de ses déficits relativement à ses comptes spécifiés ci-après:

Compte de blé de Sa Majesté—C.P. 7942 du 12 octobre 1943 et C.P. 1116 du 20 février 1945.

Compte du fonds d'égalisation de l'orge de 1943—C.P. 4450 du 1er juin 1943 et C.P. 8898 du 18 novembre 1943.

Compte du fonds d'égalisation de l'avoine de 1944—C.P. 5998 du 31 juillet 1944.

Compte du fonds d'égalisation de l'avoine et de l'orge de 1945—C.P. 2550 du 12 avril 1945 et C.P. 6238 du 25 septembre 1945.

Compte du fonds d'égalisation de l'orge de 1946—C.P. 3222 du 30 juillet 1946 et C.P. 1292 du 3 avril 1947.

Compte de la récolte de 1944, division du lin—C.P. 1350 du 6 mars 1944.

Compte de la récolte de 1945, division du lin—C.P. 2550 du 12 avril 1945.

Comptes de la graine de colza et de la graine de tournesol, récoltes de 1945, 1944 et 1943—C.P. 859 du 9 février 1945, C.P. 4131 du 1er juin 1944 et C.P. 2894 du 9 avril 1943.

Compte de la graine de colza et de la graine de tournesol, récolte de 1946—C.P. 3222 du 20 juillet 1946.

Compte des paiements de blé d'Ontario 1946—C.P. 3212 du 30 juillet 1946.

Le montant payable relativement auxdits déficits sera le montant arrêté au 31 juillet 1947, avec intérêts sur ledit montant au taux de 3 p. 100 à compter de ce jour jusqu'au jour du paiement et ne devant pas dépasser 31,500,000 00

ASSURANCE

583 Administration—Crédit supplémentaire 6,375 00

JUSTICE

Bureau du commissaire des pénitenciers
Pensions et autres indemnités

584	Pour pourvoir à une allocation de commisération à Mme Olevia Sullivan, veuve de George Sullivan, sous-directeur du pénitencier de Kingston, égale à la moitié de la gratification à laquelle le sous-directeur Sullivan aurait eu droit s'il avait accepté de démissionner	6,234 38

TRAVAIL

585	Loi des rentes sur l'Etat—Application—Crédit supplémentaire	59,000 00
586	Pour autoriser le remboursement à même le Fonds de rentes sur l'Etat, des montants du paiement en trop des primes reçues en vertu des contrats de rentes 68181 et 88825 plus l'intérêt au taux de $1\frac{1}{2}$ p. 100 jusqu'à la date dudit remboursement	1 00
587	*Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail—Crédit supplémentaire	31,342 00

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens:

M. MacKinnon propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides alloués à Sa Majesté au compte de certaines dépenses du service public pour l'année financière se terminant le 31 mars 1948, la somme suivante soit octroyée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada, savoir:

La somme de $79.809.337.98, soit le montant de chacun des articles énumérés dans le budget supplémentaire additionnel pour l'année financière se terminant le 31 mars 1948, énumérés dans la résolution agréée aujourd'hui par le comité des Sudsides.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois et agréée, le comité des Voies et moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 184, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1948, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans modification, savoir:

Bill No 172, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.
Bill No 173, Loi modifiant le tarif des douanes.

Les amendements apportés par le Sénat au Bill No 3, Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères, sont pris en considération et agréés séparément.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants:

Bill No 183, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1949.
Bill No 184, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1948.

M. Mackenzie King propose,—Que, lorsque la Chambre s'ajournera mercredi le 24 mars courant, elle reste ajournée jusqu'au mardi 30 courant.

Et comme la motion est mise aux voix, M. Abbott propose, en amendement: —Que les mots "mardi 30 courant" soient biffés et remplacés par "lundi, 5 avril prochain".

Et ledit amendement, mis aux voix, est agréé.

Et la motion principale, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

Un message est reçu du très honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend alors à la salle du Sénat, et une fois de retour;

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le député du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.
Loi constituant en corporation la société dite *National General Insurance Company.*
Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada.*
Loi concernant la Compagnie de Fidéicommis Orientale (*The Eastern Trust Company*).
Loi sur les commissaires du havre de New-Westminster, en vue du remboursement d'obligations financières arrivant à échéance.
Loi modifiant la Loi de 1947 sur le maintien de mesures transitoires.
Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles.
Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.
Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.
Loi modifiant le tarif des douanes.
Loi sur les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères.

Et qu'il s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté les crédits nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1949.

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1948.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

La Chambre s'ajourne alors à 9 heures et 40 minutes du soir jusqu'à lundi le 5 avril prochain, à trois heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 5 AVRIL 1948

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 185, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Clyde Peachey".

Bill No 186, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Dodd McLachlan Cummings".

Bill No 187, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Smith Curtis".

Bill No 188, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jacqueline Louise Waddington Skinner".

Bill No 189, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Malouf".

Bill No 190, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonja Anna Margaret van der Walde Brown".

Bill No 191, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Edward Welsh".

Bill No 192, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Maude Mitchell".

Bill No 193, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Williams Lodge".

Bill No 194, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Albert-Aldée Léveillée".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948,—Etat montrant:—1. Combien avons-nous d'ambassades canadiennes?

2. Quels sont les noms de ces ambassades canadiennes?

3. Quels sont les fonctionnaires supérieurs attachés à chacune d'elles?

4. Quels sont les autres fonctionnaires attachés à chacune d'elles?

5. Combien avons-nous d'employés dans des postes subalternes dans les ambassades canadiennes?

6. Combien avons-nous d'employés dans des postes supérieurs dans les ambassades canadiennes?

7. Quel est le salaire de chaque fonctionnaire supérieur?

8. Quel est le salaire de chacun des autres fonctionnaires?

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars 1948:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre la division de l'immigration du ministère des Mines et des ressources, et l'un de ses fonctionnaires et l'Association médicale canadienne, les organismes autorisés à permettre la pratique de la médecine ou l'un de leurs fonctionnaires, relativement *a*) à l'admission au Canada de médecins réfugiés, *b*) à l'octroi de certificats aux médecins réfugiés qui entrent au Canada à d'autres titres que ceux de médecins.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948,—Etat montrant:—1. Quels bureaux ou succursales le gouvernement fédéral a-t-il à Winnipeg, Manitoba?

2. Quel est l'adresse de chacun?

3. A quelle fin servent ces bureaux?

4. Qui a la direction de chacun?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1948,—Etat montrant:—Quelles sommes ont été versées par le gouvernement canadien en subventions, octrois, ou autrement, à chacun des gouvernements provinciaux au cours des années 1946-1947 et 1947-1948?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1948:—Copie de tous télégrammes, correspondance et mémoires échangés entre tout groupement représentant des fonctionnaires civils fédéraux retraités et tout membre du cabinet ou fonctionnaire de ministère, datés depuis le 1er janvier 1947, relativement à une indemnité de cherté de vie ou toute autre allocation supplémentaire aux fonctionnaires civils fédéraux retraités.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars 1948,—Etat montrant:—1. De 1935 à 1947 inclusivement, quels montants d'argent a-t-on votés, par année, pour le port de Toronto?

2. Quelle somme d'argent, en provenance *a*) du fédéral, *b*) du port même, la Commission du port de Toronto a-t-elle dépensée?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948,—Etat montrant:—1. Quelle a été *a*) la quantité de boîtes de quatorze onces, *b*) la quantité totale de bœuf en conserve importé d'Argentine au Canada en 1946 et 1947?

2. Cette viande importée d'Argentine a-t-elle été payée en dollars américains? Sinon, comment l'a-t-elle été?

3. Quel prix l'importateur a-t-il payé par boîte de quatorze onces?

4. A Calgary et à Edmonton, à quel prix vend-on la boîte de quatorze onces au détail?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948,—Etat montrant:—1. Le gouvernement signe-t-il un contrat avec les immigrants qui viennent actuellement au Canada pour y travailler?

2. Dans l'affirmative, quels sont les termes d'un tel contrat?

3. Pour quelle période de temps le gouvernement leur garantit-il de l'ouvrage?

4. Le gouvernement rembourse-t-il aux compagnies minières une partie du salaire ou des gages payés aux immigrants embauchés dans les mines du nord-ouest de Québec? Dans l'affirmative quel montant et dans quelle proportion?

5. Les immigrants employés dans les mines du nord-ouest de Québec paient-ils le même taux d'impôt sur le revenu que les mineurs canadiens? Sinon, pour quelle raison?

6. Pour quelle période de temps les compagnies minières sont-elles tenues de garder les immigrants à leur emploi?

7. Les compagnies minières sont-elles tenues d'engager ces immigrants?

Il dépose aussi, pour M. Fournier (*Hull*),—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948:—Copie de tout rapport ou recommandation de l'Ingénieur en chef au ministre des Travaux publics relativement à la réparation, l'amélioration ou du déplacement du quai à Arrowhead, en Colombie-Britannique.

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1948,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût, par unité, des maisons construites à Stratford sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Combien chaque maison a-t-elle coûté à l'ancien combattant?

3. Quel a été le coût des améliorations et réparations à ces maisons depuis leur construction?

4. Ces maisons sont-elles pourvues d'un système spécial d'égouts?

5. Dans le cas de l'armative, combien en a coûté l'installation?

6. Prélève-t-on actuellement certains frais pour le fonctionnement de ce système?

7. Dans l'affirmative, quels sont-ils et par qui sont-ils défrayés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948,—Etat montrant:—Relativement aux maisons mises à la disposition des anciens combattants dans ce qu'on appelle l'entreprise de *Quaker Road*, dans le comté de Welland, en Ontario: 1. D'où provient l'eau courante pour ces maisons?

2. Quel a été le coût initial de l'installation du système actuel de distribution?

3. Cet approvisionnement est-il jugé suffisant pour l'avenir?

4. Quelle est la taxe actuellement exigée des anciens combattants logeant dans ces maisons pour le service d'eau?

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil pris sous le régime de la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1146, approuvé le 25 mars 1948: fusionnant en un seul accord les diverses catégories de formation poursuivies en vertu d'ententes financières entre le fédéral et les gouvernements provinciaux. Les catégories de formation comprennent: formation des anciens combattants, formation des ouvriers chômeurs, formation de la jeunesse et aide aux étudiants, formation des contremaîtres et surveillants. Le nouvel accord, en vertu duquel le gouvernement fédéral défraiera, à part égale, la formation de toutes les personnes,

à l'exception des anciens combattants, entrera en vigueur le 1er avril 1948 et durera deux ans. Le coût intégral de formation des anciens combattants sera défrayé par le gouvernement fédéral.

De son siège en Chambre, M. Coldwell demande l'autorisation, en vertu de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de discuter une question précise d'importance publique pressante, et il en explique ainsi l'objet:

"L'augmentation proposée des tarifs de transport autorisée par la Commission des transports, lesdits tarifs devant, comme l'on sait, être affichés par les chemins de fer intéressés le 8 avril, ce qui donne lieu à un état de choses tel que la Chambre doive la considérer d'urgence dans le but de souligner la nécessité d'une intervention immédiate de la part du gouvernement."

Il soumet alors à M. l'Orateur le texte écrit du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur, après l'avoir lu à la Chambre, pose ainsi la question: Le député est-il autorisé à poursuivre?

Et comme il ne s'élève pas d'objection;

M. l'Orateur, en conséquence, invite le député à proposer sa motion.

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose alors,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 6 AVRIL 1948

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante, présentée le 5 courant, demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il constate que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, aux termes de l'article 92 du Règlement, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Lillian Helena Cross Page, épouse de Reginald Alfred George Page, de Montréal, Québec.—M. *Hartt.*

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—1. Depuis le 23 juillet 1947, combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le gouvernement fédéral ou l'un de ses offices, commissions ou organismes, à des positions comportant un salaire ou une allocation de $4,000 ou plus par année?

2. Quel est *a*) le nom, *b*) le salaire ou allocation, *c*) la fonction de chacun des fonctionnaires ci-haut mentionnés?

3. A quelle date chacun a-t-il été nommé?

Sur motion de M. Hartt, il est ordonné,—Que la pétition en instance de divorce de Lillian Helena Cross Page, déposée le 5 avril 1948, et le rapport du greffier des pétitions présenté à ce sujet, soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera opportunes.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 185, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Clyde Peachey".—M. *Maybank.*

Bill No 186, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Dodd McLachlan Cummings".—M. *Maybank.*

Bill No 187, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Smith Curtis".—M. *Maybank.*

Bill No 188, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jacqueline Louise Waddington Skinner".—M. *Maybank.*

Bill No 189, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Malouf".—M. *Maybank.*

Bill No 190, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonja Anna Margaret van der Walde Brown".—M. *Maybank.*

Bill No 191, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Edward Welsh".—M. *Maybank.*

Bill No 192, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Maude Mitchell".—M. *Maybank.*

Bill No 193, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Williams Lodge".—M. *Maybank.*

Bill No 194, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Albert-Aldée Léveillée".—M. *Maybank.*

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott:—Que le Bill No 7, Loi prévoyant des paiements d'urgence pour aider à couvrir l'accroissement des frais de production de l'or, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution relatif aux relations industrielles et aux enquêtes sur les différends du travail, etc.;

M. Mitchell propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi visant les relations industrielles et les enquêtes sur les différends du travail et d'y stipuler le paiement, à même le fonds du revenu consolidé, de la rémunération et des dépenses des membres des conseils et des commissions ainsi que des fonctionnaires, commis et employés nommés ou engagés aux termes et sous l'autorité de la loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Mitchell présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 195, Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants en vue d'en appliquer les dispositions à l'enfant délaissé ou aux enfants délaissés d'un ancien combattant décédé et à un ancien combattant ayant un enfant ou des enfants à sa charge dans des circonstances particulières; en vue de permettre une augmentation des revenus admissibles et d'octroyer des allocations supplémentaires. La mesure prévoit aussi l'augmentation du traitement annuel des membres de la Commission des allocations aux anciens combattants.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gregg présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 196, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 7 AVRIL 1948

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil sur les tarifs de chemins de fer au Canada, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1486, approuvé le 7 avril 1948: prescrivant que le barème de certains tarifs autorisés par l'Ordonnance No 70425 de la Commission des Transports, en date du 30 mars 1948, soit appliqué.

Arrêté en conseil C.P. 1487, approuvé le 7 avril 1948: ordonnant à la Commission des Transports du Canada de faire une enquête approfondie sur la structure tarifaire des chemins de fer et des compagnies de chemins de fer relevant du Parlement, en vue d'établir une structure de tarifs justes et raisonnables qui, dans des circonstances et des conditions substantiellement semblables, s'appliqueront également à toutes les personnes et à tous les endroits dans les diverses provinces et territoires du Canada, etc.

M. St-Laurent propose, pour M. Mackenzie King,—Que, nonobstant tout autre ordre adopté par la Chambre à cet égard, à partir du mercredi 7 avril et chaque jour subséquent, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, au cours de la présente session, les avis de motion du gouvernement et les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes les autres affaires, à l'exception de la présentation des bills, des questions des députés et des avis de motion pour la production de documents et de la prise en considération des bills privés, de huit heures à neuf heures du soir, les vendredis.

Et un débat s'élevant;

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose en amendement:—Que tous les mots après les mots "production de documents", à la sixième ligne de la motion, soient biffés et remplacés par les suivants:

"et de la prise en considération des bills publics et privés, de huit heures à neuf heures du soir, les mardis et vendredis, les premiers ayant la priorité".

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. St-Laurent.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés, en conséquence, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. Fraser—1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle vendu à des particuliers ou à des établissements des couvertes d'hôpital non usagées?

2. Dans l'affirmative, à qui en a-t-on vendu?

3. Quel avait été le prix initial de ces couvertes?

4. A quel prix les a-t-on vendues?

Par M. Henderson—1. Depuis le 1er janvier 1947, combien *a*) a-t-on reçu, *b*) a-t-on octroyé de demandes de licences pour des stations d'émission radiophonique?

2. Dans chaque cas, quelles personnes ou corporations ont fait cette demande?

3. Combien de ces demandes ont été renvoyées à plus tard, et, quelle a été, dans chaque cas, la raison de ce renvoi?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Winkler—1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes à l'effet qu'il semble y avoir insuffisance de seigle au Canada à l'égard des ventes du seigle livrable en mai et juillet?

2. Le gouvernement a-t-il reçu, des Etats-Unis d'Amérique, des demandes pour l'orge propre au maltage expédiée en transit dans ce pays et destinée à l'Est du Canada, en vue de l'échanger pour de l'orge de provende qui serait achetée au prix supérieur de l'orge propre au maltage?

3. Dans le cas de l'affirmative, de la part de qui?

4. Quelle réponse a-t-on donnée?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Fraser—1. Au cours des mois de janvier et février 1948, combien de photographies ont été réalisées par l'Office national du film?

2. Combien de copies de ces photographies l'Office a-t-il vendues?

3. Quelles en étaient les dimensions; à quel prix les a-t-on vendues; et étaient-elles en noir et en blanc ou coloriées?

M. Winters, adjoint parlementaire du ministre du Revenu national, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Fraser—1. Quelles compagnies de l'Etat a-t-on fondées depuis le 1er janvier 1940?

2. Quels sont les noms des compagnies qui fonctionnent encore?

3. Quels sont les administrateurs et fonctionnaires supérieurs de chacune de ces compagnies?

4. Quels traitements, honoraires ou autres émoluments paie-t-on à chacun de ces administrateurs ou fonctionnaires?
5. Quel est le but ou la fin de chacune de ces compagnies?
6. Quelle est la mise de fonds de chacune de ces compagnies?
7. Quelles sont les usines, établissements ou autres propriétés de même genre que possède chacune de ces compagnies et quel est leur emplacement?

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 7, Loi prévoyant des paiements d'urgence pour aider à couvrir l'accroissement des frais de production de l'or;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Et, après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose en amendement: Que tous les mots après le mot "Que" jusqu'à la fin de la question soient biffés et remplacés par les suivants:

"La Chambre est d'avis que la décision du gouvernement de ne pas différer l'imposition des majorations de tarifs-marchandises récemment autorisées par la Commission des Transports est contraire aux meilleurs intérêts du peuple canadien; de plus, la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner de nouveau cette question et prendre des mesures en vue de prévenir l'entrée en vigueur des majorations proposées à cette date."

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Homuth.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 8 AVRIL 1948

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante, présentée le 7 courant, demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il constate que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, aux termes de l'article 92 du Règlement, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Hugh Cyril Harvey, de Verdun, Québec, époux de Winifred (Wynne) Drysdale Harvey, demeurant actuellement à Liverpool, en Angleterre.—M. *Brown.*

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Echange de notes (les 1er et 31 mars 1948) entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique constituant un Accord concernant l'exploitation et l'entretien du système de communication des lignes terrestres entre Edmonton (Alberta) et Fairbanks (Alaska).

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés, depuis le 1er janvier 1947, entre le ministère de la Justice et toute personne, au sujet de la nomination d'un juge pour le district judiciaire de Dauphin, Manitoba.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Liste des Indiens émancipés sous le régime de la Loi des Indiens, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1948, indiquant en même temps la somme versée à chaque Indien ainsi émancipé, S.R.C., 1927, chapitre 98, article 113.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Thatcher soit substitué à celui de M. MacInnis sur la liste des membres du comité spécial sur les prix.

Sur motion de M. Brown, il est ordonné,—Que la pétition en instance de divorce de Hugh Cyril Harvey, déposée en Chambre le 7 avril 1948, et le rapport du greffier des pétitions présenté à ce sujet, soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera opportunes.

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil pris sous le régime de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1071, approuvé le 16 mars 1948: règlements sur l'assurabilité contre le chômage des personnes employées dans le chargement et le déchargement des navires.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. St-Laurent, pour M. Mackenzie King:—Que, nonobstant tout autre ordre adopté par la Chambre à cet égard, à partir du jeudi 8 avril et chaque jour subséquent, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, au cours de la présente session, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes les autres affaires, à l'exception de la présentation des bills, des questions des députés et des avis de motions pour la production de documents et de la prise en considération des bills privés, de huit heures à neuf heures du soir, les vendredis.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Coldwell:—Que tous les mots après les mots "production de documents", à la sixième ligne de la motion, soient biffés et remplacés par les suivants:

"et de la prise en considération des bills publics et privés, de huit heures à neuf heures du soir, les mardis et vendredis, les premiers ayant la priorité".

Et le débat se poursuivant;

M. Ilsley propose,—Que l'amendement proposé soit modifié en biffant les mots "les premiers ayant la priorité" et en les remplaçant par "en conformité de l'article 15 du Règlement".

Après discussion, ladite proposition de sous-amendement est retirée, du consentement de la Chambre.

Et le débat se poursuivant de nouveau;

M. Ilsley propose,—Que l'amendement principal proposé soit de nouveau modifié en y ajoutant les mots suivants: "le mardi et les derniers ayant la priorité le vendredi".

Et ladite proposition d'amendement à l'amendement principal, mise aux voix, est agréée, sur division.

Et l'amendement principal, tel que modifié, est mis aux voix et agréé, sur division.

Et l'on met aux voix la motion principale, telle que modifiée, et elle est agréée, sur division, et se lit ainsi:—"Que, nonobstant les autres ordres adoptés par la Chambre à cet égard, jeudi le 8 avril et chaque jour subséquent, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, au cours de la présente session, les avis de

motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes les autres affaires, à l'exception de la présentation des bills, des questions des députés et des avis de motions pour la production de documents; et de la prise en considération des bills publics et privés, de huit heures à neuf heures du soir, les mardis et vendredis, les premiers ayant la priorité les mardis et les derniers ayant la priorité les vendredis."

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 195, Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail;

M. Mitchell propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité permanent des relations industrielles.*

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 138, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les permis d'exportation et d'importation";

M. Howe propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation;

M. Howe propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation afin d'autoriser la Société, avec l'approbation du gouverneur en conseil, à conclure des contrats d'assurance pour une durée ou pour une somme dépassant celles que la Société pourrait normalement garantir, les montants requis pour acquitter les obligations de ces contrats devant être payés à même le Fonds du revenu consolidé.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Howe présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 197, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi des élections fédérales, 1938.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi sur les élections fédérales, 1938, en vue de décréter, *inter alia,* une augmentation du traitement du Directeur général des élections.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*) présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 198, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), il est résolu,—Qu'un comité spécial composé de Messieurs Beaudry, Bertrand (*Prescott*), Brooks, Côté (*Verdun*), Fair, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Fulton, Gariépy, Gladstone, Hackett, Kirk, Lockhart, MacInnis, MacNicol, Marier, Marquis, McKay, McLure, Murphy, Mutch, Richard (*Gloucester*), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson (*Simcoe-Est*) et Zaplitny, soit institué afin de faire l'examen des diverses modifications que le Directeur général des élections a suggéré d'apporter à la Loi des élections fédérales, 1938, et à ses amendements, de faire l'étude de ladite loi, de proposer à la Chambre les modifications qu'il jugera utiles; que ce comité soit autorisé à assigner des personnes et à envoyer quérir documents et dossiers, à faire imprimer ses délibérations, et que soient suspendues, à son égard les dispositions du paragraphe premier de l'article 65 du Règlement.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 196, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants;

M. Gregg propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Pearkes.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 58 minutes du soir jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 9 AVRIL 1948

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du surintendant des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948,—Etat montrant:—1. Quel est le coût total de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans le township de York-Est?

2. Combien de maisons a-t-on construites en vertu de cette loi dans le township de York-Est?

3. Quels ont été les frais généraux de l'entreprise par unité et quel est le détail de cette somme?

4. Combien chaque maison a-t-elle coûté en tout à un ancien combattant?

5. Quel a été, au 1er décembre 1947, le coût total des réparations ou changements effectués à chaque maison?

6. Les frais d'administration sont-ils compris dans le coût total de la construction de chaque maison?

7. Sinon, quel a été le coût total d'administration de chaque maison?

M. Harris (Grey-Bruce), adjoint parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1947.

M. St-Laurent propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de décréter que le gouverneur en conseil peut accomplir les choses qu'il juge nécessaires à la mise en œuvre

des traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande, respectivement; qu'à cette fin, le gouverneur en conseil peut faire des nominations, établir des bureaux et prendre des arrêtés en conseil ou des règlements; et afin de stipuler, de plus, que toutes dépenses occasionnées par l'exécution des traités seront payées à même les deniers votés par le Parlement.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, afin de stipuler que la loi puisse s'appliquer à l'égard des régions arpentées comme lots d'établissement ou de rivière, et de décréter aussi que l'agriculteur qui possède une terre dans un township admissible, et une autre terre dans un township inadmissible, puisse recevoir le plein montant de l'allocation à l'égard de la terre admissible, et afin d'apporter des éclaircissements à certaines des dispositions de la loi.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mitchell propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi de 1940 sur la Loi de l'assurance-chômage, afin d'étendre la portée de la loi, d'en éclaircir certaines des dispositions, plus particulièrement celles qui ont trait aux contributions, à la procédure, aux infractions et aux peines, et de prescrire, de plus, des changements dans le taux des contributions dans le but de faire, dans une certaine mesure, la péréquation des contributions payables par les employeurs et les employés.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gregg propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi sur la réadaptation des anciens combattants en étendant l'application des dispositions relatives aux allocations à l'égard des personnes sujettes à la loi.

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Gregg: Que le Bill No 196, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les allocations des anciens combattants, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, sur division, et renvoyés au *comité permanent des Bills privés* (avec la preuve, etc., recueillie devant le comité permanent des Divorces du Sénat sur les pétitions ayant servi de fondement auxdits bills), à savoir:

Bill No 12, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Joyce West Shannon".

Bill No 13, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecilia Anne Magniac Bailey".

Bill No 14, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Valerie Jean Lewis Samson".

Bill No 15, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Neville Buckingham".

Bill No 16, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Dunan Currie".

Bill No 17, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Catherine Holder".

Bill No 18, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Amy Peate Taylor".

Bill No 19, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Elliott Mitchell".

Bill No 20, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Craig Carmichael Nicholson".

Bill No 21, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Emily Brown".

Bill No 22, (A-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Ruth Grimble Campbell".

Bill No 23, (B-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Massé".

Bill No 24, (C-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Mary Day Duffy".

Bill No 25, (D-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Dunn".

Bill No 26, (E-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rena Victoria Rabin Wolfe".

Bill No 27, (F-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederik Smith".

Bill No 28, (G-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Wright".

Bill No 29, (H-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Antoinette Aubut dit Cimon Charron".

Bill No 30, (I-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arnold Wells".

Bill No 31, (J-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Magdelena Kleiziute Testart".

Bill No 32, (K-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Shirley Elizabeth Hart Layton".

Bill No 33, (L-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Morgan Neilson".

Bill No 34, (M-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elerik Montgomery Barton".

Bill No 36, (N-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Margaret Munn Bain".

Bill No 37, (O-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolyn Beulah Russell Denenfeld".

Bill No 38, (P-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Miriam Salomon Starr".

Bill No 39, (Q-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Krause Suffrin".

Bill No 40, (R-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Fullarton Craig Walker".

Bill No 41, (S-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Hesketh".

Bill No 42, (T-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Alice Smith Bennett".

Bill No 43, (U-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendoline Elizabeth Hunt Edmund".

Bill No 44, (V-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reta Mabel Welch Gilbert".

Bill No 45, (W-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Shrimer Schanker".

Bill No 46, (X-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Stratton Stuart".

Bill No 51, (Y-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hellmut Hans Karl Pokorny".

Bill No 52, (Z-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Wine Rapps".

Bill No 53, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winifred Anthony Leith".

Bill No 54, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Alden Anderson".

Bill No 55, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Leighton Pawson Milligan".

Bill No 56, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Josephine Ruth Girard Rosenberg".

Bill No 57, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Marcelle Pettitt Reeve".

Bill No 58, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Yvette-Françoise Bayard Savard".

Bill No 61, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Boily Whitelaw".

Bill No 62, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Alfred Coker".

Bill No 63, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence William Henry Hodgson".

Bill No 64, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera May Paulson Ward".

Bill No 65, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ethel Attwood McVicar".

Bill No 66, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Halsey".

Bill No 67, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Crosby-Wilson Gray".

Bill No 68, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph David Ernest Paul Maysenhoelder".

Bill No 69, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Macdonald Heale Daniluk".

Bill No 70, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Grincill Barnet Jones".

Bill No 71, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Katherine Margolis Bird".

Bill No 72, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Maud Wood Marshall".

Bill No 73, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Doris Haggerty Goodier".

Bill No 74, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Knowles Ledoux".

Bill No 75, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie".

Bill No 76, (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Davie Park Parr".

Bill No 77, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Crête Benoît".

Bill No 78, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Cummings Menzies Carlin".

Bill No 79, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Goldenberg Schulman".

Bill No 80, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Jean Field Campbell".

Bill No 81, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Claire Williscroft Bovard".

Bill No 82, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Saul Jack Costin".

Bill No 83, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Shore Bernstein".

Bill No 84, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Saul Ettinger".

Bill No 85, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Arthur Davies".

Bill No 86, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Keely".

Bill No 87, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Albina Ethel Dubois Howick".

Bill No 88, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ignaty (Ignas) Sokolovsky".

Bill No 89, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Hanley Huggenberger".

Bill No 90, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Wolfovitch Zloty, autrement connue sous le nom de Eva Wolfovitch Gold".

Bill No 91, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Lightstone Marcus".

Bill No 92, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lea Alvina Mary Boulay Orr".

Bill No 93, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Lapierre".

Bill No 94, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgette Ruth Côté Geller".

Bill No 95, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Ellwood Blackburn".

Bill No 96, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Horseman Charters".

Bill No 97, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Ann Older Verrier".

Bill No 98, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Martha Kokojackuk Waugh".

Bill No 99, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mark Farley".

Bill No 100, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lela May Begley Hall".

Bill No 101, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Isaacs Katz".

Bill No 102, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Delilah May Jacobs Button".

Bill No 103, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Shkurnik Gilbert".

Bill No 104, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Tessler Wise".

Bill No 105, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Norman McCairns".

Bill No 106, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Rita Kendall O'Donahoe".

Bill No 107, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Mae McLean Cole".

Bill No 108, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Gertrude Parkes McMillan".

Bill No 109, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Petrides Prysky".

Bill No 110, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean MacDonald Di Falco".

Bill No 111, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Yossem Edelstein".

Bill No 112, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard Carlton Matthews".

Bill No 113, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à St. Kilda McKay McLean Anderson".

Bill No 116, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Polistuck Levac".

Bill No 117, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleen Rose Gray Lawson".

Bill No 118, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frieda Kimelfild Solomon".

Bill No 119, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Merrill Fuller".

Bill No 120, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Joyce Bradfield Ainsworth".

Bill No 121, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Charles Parr".

Bill No 122, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Birch Drimer".

Bill No 123, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elinore Oakes Forgues".

Bill No 124, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Gwozdecka Carter".

Bill No 125, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Woodall".

Bill No 127, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Onfroy Pilon".

Bill No 128, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma May Heggie May".

Bill No 129, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Renetta Fry Bist".

Bill No 130, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Potter Parker".

Bill No 131, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen May Smith Saunders".

Bill No 132, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Duncan Girard".

Bill No 133, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Sylvia Jones Bowen".

Bill No 134, (A-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Eugène-Ernest Bourbonnais".

Bill No 139, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Frances Batten Gzowski".

Bill No 140, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Ballantyne".

Bill No 141, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Théophile Gobeille".

Bill No 142, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Mary Cowper Preston".

Bill No 143, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Virginia Grace Borland Langton".

Bill No 144, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethelwyn Lillian Flynn Budd".

Bill No 145, (L-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Winston Savage".

Bill No 147, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Diana Eve Whittall Beurling".

Bill No 152, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Landes Clopoff".

Bill No 153, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Micheline Desautels Dooney".

Bill No 154, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Roydon Slator".

Bill No 155, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Eva Thibodeau Buelow".

Bill No 156, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Sleno Staines".

Bill No 157, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Hume Munro Auburn".

Bill No 158, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Hénault".

Bill No 159, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Gordon Jakeman".

Bill No 160, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen McKeown Stevenson".

Bill No 161, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Mary Gallant Currie".

Bill No 162, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Frances Marks Buchanan".

Bill No 163, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leona Selma Cutway Hall".

Bill No 164, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Avery Patricia Gill Reinhold".

Bill No 165, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Poppy Catherine Hayakawa Smith".

Bill No 166, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dolores Margaret Paul Warner".

Bill No 167, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Bernstein Levee".

Bill No 168, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Sophie McNamara Sepchuk".

Bill No 169, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rowan Young Conway".

Bill No 170, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Margaret Tweddell Cartmel".

Bill No 175, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Audrey Meyer Holton".

Bill No 176, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Chester Adam Hart".

Bill No 177, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Cécile Gagnon Lescadres".

Bill No 178, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Reinhardt Lewis".

Bill No 179, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ersilia Pace Imonti".

Bill No 180, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Rose Noel Steele".

Bill No 181, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Saltzman Rashkovan".

Bill No 182, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Malfara Romanelli".

Bill No 185, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Clyde Peachey".

Bill No 186, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Dodd McLachlan Cummings".

Bill No 187, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Smith Curtis".

Bill No 188, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jacqueline Louise Waddington Skinner".

Bill No 189, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Malouf".

Bill No 190, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonja Anna Margaret van der Walde Brown".

Bill No 191, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Edward Welsh".

Bill No 192, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Maude Mitchell".

Bill No 193, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Williams Lodge".

Bill No 194, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Albert-Aldée Léveillée".

La Chambre reprend ensuite le débat sur la motion proposée par M. Rinfret: Que le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. Knowles, appuyé par M. Nicholson, propose en amendement: Que le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", ne soit pas lu la deuxième fois, mais que l'objet du bill soit renvoyé pour étude au *comité permanent des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.*

Après plus ample débat, ledit amendement, mis aux voix, est rejeté au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Archibald,
Bentley,
Blackmore,
Bowerman,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Church,
Fair,
Hansell,
Hlynka,
Irvine,
Jaenicke,
Johnston,
Knight,
Knowles,
McCuaig,
McCullough (Assiniboia),
MacInnis,
McKay,
McMaster,
MacNicol,
Matthews (Kootenay-Est),
Moore,
Nicholson,
Probe,
Quelch,
Shaw,
Thatcher,
Townley-Smith,
Wright,
Wylie,
Zaplitny—34.

NON:

Messieurs

Arsenault,
Baker,
Barrett,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Bertrand (Prescott),
Black (Cumberland),
Blanchette,
Boucher,
Bourget,
Bradette,
Bradshaw,
Brooks,
Brown,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Charlton,
Cloutier,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Dechêne,
Denis,
Diefenbaker,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Ferguson,
Fleming,
Fournier (Hull),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Harkness,
Harris (Danforth),
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jutras,
Kirk,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lennard,
Little,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McGarry,
McGregor,
McIvor,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
MacNaught,
Manross,

Marier, Matthews (Brandon), Maybank, Mayhew, Menary, Mitchell, Mutch, Nixon, Parent, Pearkes, Pouliot, Richard (Ottawa-Est), Rinfret, Robinson (Simcoe-Est), Ross (St. Paul's), Rowe, St-Laurent, Sinclair, Skey, Smith (Calgary-Ouest), Stephenson, Timmins, Tremblay, Tustin, Warren, Weir, Winkler, Winters—99.

La Chambre reprend ensuite le débat sur la motion principale: Que le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", soit maintenant lu la deuxième fois.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée par M. Gregg: Que le Bill No 196, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les allocations des anciens combattants, soit lu maintenant la deuxième fois.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité spécial sur les affaires des anciens combattants.*

M. Ilsley, pour M. Mackenzie King, propose,—Qu'il y a lieu de nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement afin d'étudier la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la meilleure façon de remplir ces obligations qu'ont acceptées tous les membres des Nations Unies;

Et, en particulier, étant donné les dispositions de la Charte des Nations Unies et l'établissement, par le Conseil économique et social des Nations Unies, d'une commission des droits de l'homme, l'état juridique et constitutionnel desdits droits au Canada, et, le cas échéant, les mesures à prendre ou à recommander pour le maintien au Canada du respect et de l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Que Messieurs Beaudoin, Breithaupt, Cournoyer, Croll, Dechêne, Diefenbaker, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Fulton, Hackett, Hansell, Harkness, Hazen, Herridge, Ilsley, LaCroix, Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), Marier, Marquis, Michaud, Massey, Miller, Probe, Rinfret, Robinson (*Simcoe-Est*), Smith (*York-Nord*), Stewart (*Winnipeg-Nord*), Stuart (*Charlotte*), Whitman et Zaplitny soient nommés pour agir, de la part de la Chambre, comme membres de ce comité;

Que le comité soit autorisé à convoquer des témoins, à envoyer quérir documents et dossiers, et à faire rapport de temps à autre;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour le prier de se joindre à cette Chambre pour les fins précitées, en désignant, s'il le juge opportun, quelques-uns de ses membres pour le représenter dans le comité mixte proposé.

Et un débat s'élevant;

M. Diefenbaker, appuyé par M. Casselman, propose en amendement:—Que les mots suivants soient ajoutés à la fin du deuxième alinéa de la résolution:

"que, dans le but d'aider le comité dans ses délibérations, le gouvernement soumette immédiatement à la Cour Suprême du Canada toute question pertinente en vue de déterminer dans quelle mesure la préservation des libertés fondamentales de religion, de parole, de presse, d'assemblée et le maintien des garanties constitutionnelles de l'individu relèvent de la juridiction fédérale".

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Diefenbaker.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 12 AVRIL 1948

PRIÈRES.

M. Sinnott, du comité permanent du Règlement, dépose le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité expose ses constatations et formule des recommandations à l'égard de six pétitions introductives de bills privés qui ont été présentées après les délais prescrits.

1. *Alice Deborah Townsend Hawker—(Divorce)*

La preuve nécessaire n'a été obtenue que tout dernièrement. Comme les ressources financières de la pétitionnaire sont restreintes, le refus de recevoir la pétition à la présente session accroîtrait ses embarras financiers.

2. *Elizabeth Frances Mary Liddle McClelland—(Divorce)*

A la dernière session, une pétition a été déposée mais il n'y fut pas donné de suite. Par inadvertance, cette même pétition n'a pas été représentée dans les délais prescrits, à la présente session. Le Sénat avait adopté le bill en troisième lecture avant que telle omission fût découverte.

3. *Vera Maude Thayer Gunn—(Divorce)*; et

4. *John Morrell—(Divorce)*

Bien qu'une pétition eût été présentée au Sénat, il n'en a pas été déposé à la Chambre des communes dans les délais prescrits parce qu'un avocat de Montréal n'était pas au courant des formalités requises.

5. *Lillian Helena Cross Page—(Divorce)*

Les preuves nécessaires ont été obtenues le 29 février et le 1er mars 1948. La pétitionnaire ne touche qu'un faible revenu et le Sénat a consenti à rembourser une portion du droit habituel.

6. *Hugh Cyril Harvey—(Divorce)*

Le pétitionnaire, qui a comparu en personne, a été abandonné par sa femme il y a 15 ans. La cause fut confiée à un avocat de Montréal suffisamment

d'avance, et le pétitionnaire supposait que toutes les formalités avaient été observées. Ce dernier ne dispose que de modestes ressources et le refus de recevoir la pétition lui causerait préjudice.

En ce qui concerne les six pétitions ci-dessus, votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92, 93 (3) *a*) et 93 (3) *c*) du Règlement, et que lesdites pétitions soient reçues.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948,—Etat montrant:—1. Combien d'édifices, d'immeubles ou de bureaux le gouvernement fédéral a-t-il sous bail ou à loyer dans la ville de Winnipeg, au Manitoba?

2. Quelles ont été les dépenses totales en loyers pour chacune des années financières 1945, 1946 et 1947?

3. Quels sont les détails relatifs à chaque bureau ou édifice loué au cours de chacune de ces années, faisant connaître, dans chaque cas, de qui on les a loués et le montant mensuel ou annuel du loyer?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1948,—Etat montrant:—1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle vendu à des particuliers ou à des établissements des couvertes d'hôpital non usagées?

2. Dans l'affirmative, à qui en a-t-on vendu?

3. Quel avait été le prix initial de ces couvertes?

4. A quel prix les a-t-on vendues?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1947 (versions anglaise et française).

Aussi,—Rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*, pour l'année civile 1947 (versions anglaise et française).

Et aussi,—Rapport annuel relatif au fonds de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1947 (versions anglaise et française).

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948,—Etat montrant:—1. Au 1er septembre 1939, quel était le montant total des valeurs de toute espèce du Pacifique-Canadien détenues au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada et dans les autres pays?

2. Quel est, actuellement, le montant total des valeurs de toute espèce du Pacifique-Canadien détenues dans les pays ci-haut mentionnés?

3. Le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il acquis quelques-unes des valeurs du Pacifique-Canadien détenues au Royaume-Uni? Dans l'affirmative, quelle est la valeur de ces acquisitions?

4. Quelle est la somme totale des valeurs du Pacifique-Canadien rapatriées du Royaume-Uni au Canada depuis le 1er septembre 1939, et qu'est-il advenu de toutes ces valeurs ainsi rapatriées?

5. Le gouvernement canadien a-t-il acquis des valeurs du Pacifique-Canadien après la première guerre mondiale? Dans l'affirmative, dans quelle mesure ont été faites ces acquisitions et de combien le gouvernement est-il encore le détenteur?

6. Le gouvernement canadien possède-t-il des valeurs du Pacifique-Canadien autres que celles qu'il a acquises à la suite de la première guerre mondiale?

Il dépose aussi sur la Table,—Relevé des montants des devises étrangères autres que la monnaie des Etats-Unis, en cours le 31 décembre 1947, dont le gouverneur en conseil a autorisé l'achat ou l'acquisition avec les deniers du Compte du fonds des changes. Statuts du Canada, 1946, chapitre 53, article 5 (4).

Et aussi,—Relevé du montant des avances au Compte du fonds des changes à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, en cours le 31 décembre 1947. Statuts du Canada, 1946, chapitre 53, article 7 (2).

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Winkler soit substitué à celui de M. Tucker sur la liste des membres du comité spécial des Affaires des anciens combattants.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés, à cet effet, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. Viau—1. Combien y a-t-il eu de vacances dans les divers ministères du gouvernement fédéral *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

2. *a*) Au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948, combien d'examens de concours la Commission du service civil a-t-elle annoncés en vue de remplir les vacances survenues dans les divers ministères du gouvernement fédéral?

3. Combien de demandes a-t-on reçues pour chaque examen *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

4. Combien a-t-on proclamé de candidats heureux à la suite de chaque examen, *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

5. Parmi les candidats heureux, combien ont été nommés pour remplir les vacances survenues *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

6. Parmi les candidats heureux, désignés à des emplois, combien étaient déjà au service du gouvernement fédéral *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

7. Parmi les candidats nommés, combien *a*) ont servi outre-mer, *b*) ont servi au Canada seulement; *c*) étaient des civils, *d*) étaient bilingues?

Par M. Hansell—1. Combien d'édifices publics appartiennent au gouvernement dans le district électoral de Macleod et quelle en est la valeur et l'emplacement de chacun?

2. Le gouvernement fédéral paie-t-il des taxes sur les immeubles ci-haut mentionnés? Dans l'affirmative, quels montants paie-t-il dans chaque cas et à qui?

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—1. Quel est le nombre d'employés au service du ministère de l'Agriculture dans chacune des provinces?

2. Quel est le nombre d'employés, dans chacune des provinces, qui relèvent du Conseil national des recherches et font des travaux de recherche en rapport avec l'agriculture?

3. Quel est le montant global des salaires payés à ces employés pour chaque province?

4. Quel est le montant des dépenses occasionnées pour faire lesdites recherches, en outre des salaires?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Mackenzie King:—Qu'il y a lieu de nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement afin d'étudier la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la meilleure façon de remplir ces obligations qu'ont acceptées tous les membres des Nations Unies;

Et, en particulier, étant donné les dispositions de la Charte des Nations Unies et l'établissement, par le Conseil économique et social des Nations Unies, d'une commission des droits de l'homme, l'état juridique et constitutionnel desdits droits au Canada, et, le cas échéant, les mesures à prendre ou à recommander pour le maintien au Canada du respect et de l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Que Messieurs Beaudoin, Breithaupt, Cournoyer, Croll, Dechêne, Diefenbaker, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Fulton, Hackett, Hansell, Harkness, Hazen, Herridge, Ilsley, LaCroix, Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), Marier, Marquis, Michaud, Massey, Miller, Probe, Rinfret, Robinson (*Simcoe-Est*), Smith (*York-Nord*), Stewart (*Winnipeg-Nord*), Stuart (*Charlotte*), Whitman et Zaplitny soient nommés pour agir, de la part de la Chambre, comme membres de ce comité;

Que le comité soit autorisé à convoquer des témoins, à envoyer quérir documents et dossiers, et à faire rapport de temps à autre;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour le prier de se joindre à cette Chambre pour les fins précitées, en désignant, s'il le juge opportun, quelques-uns de ses membres pour le représenter dans le comité mixte proposé.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Diefenbaker, appuyé par M. Casselman:—Que les mots suivants soient ajoutés à la fin du deuxième alinéa de la résolution:

"que, dans le but d'aider le comité dans ses délibérations, le gouvernement soumette immédiatement à la Cour Suprême du Canada les questions pertinentes propres à déterminer dans quelle mesure la préservation des libertés fondamentales de religion, de parole, de presse, d'assemblée et le maintien des garanties constitutionnelles de l'individu sont des questions relevant de la juridiction fédérale".

M. l'Orateur: Avant même que l'on ne soulève la question de Règlement, cet après-midi, j'avais étudié l'amendement proposé par le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et préparé la décision suivante:

La motion principale propose l'institution d'un comité spécial en vue d'étudier, *inter alia*, l'état juridique et constitutionnel des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Canada. L'honorable député de Lake-Centre a proposé, en amendement, qu'en vue d'aider le comité dans ses délibérations le gouvernement soumette immédiatement à la Cour suprême du Canada les questions pertinentes propres à déterminer dans quelle mesure la préservation des libertés fondamentales de religion, de discours, de presse et de réunion et le maintien des garanties constitutionnelles de l'individu relèvent de la juridiction fédérale.

De fait, l'amendement propose de demander à la Cour suprême d'étudier les mêmes questions que la motion principale propose de renvoyer à un comité spécial. Il me semble que la Chambre ne peut pas donner son approbation en même temps à ces deux propositions. Si l'on défère à la Cour suprême l'étude de l'état constitutionnel des droits de l'homme, la question est soumise à un tribunal et ne peut pas être étudiée par le comité avant que la cour n'ait rendu jugement. La question ne peut pas être soumise en même temps à deux organismes publics. Pour ce motif, je me vois obligé de déclarer l'amendement irrecevable.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale;

M. Knowles, appuyé par M. Jaenicke, propose en amendement:—Que l'alinéa suivant soit inséré entre le troisième et quatrième alinéas de la résolution proposée:

"Que le comité soit autorisé à recommander *a*) que l'on soumette à la Cour suprême du Canada ces questions qui, de l'avis du comité, sont nécessaires pour déterminer dans quelle mesure la préservation des libertés fondamentales de religion, de discours, de presse et de réunion et le maintien des garanties constitutionnelles de l'individu sont des sujets relevant de la juridiction fédérale, ou *b*) que l'on soumette à la Cour suprême du Canada un projet de Déclaration des droits de l'homme, comprenant ces dispositions qui, de l'avis du comité, y devraient être comprises, en vue de déterminer si le Parlement fédéral a le pouvoir ou non d'adopter une telle Déclaration des droits de l'homme en faveur du peuple canadien;"

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Church.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 1948

PRIÈRES.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné:

Que le nom de M. Bourget soit substitué à celui de M. Lalonde sur la liste des membres du comité permanent des Relations industrielles.

Que le nom de M. Hamel soit substitué à celui de M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*) sur la liste des membres du comité permanent des Relations industrielles.

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant de l'Assurance pour l'année terminée le 31 décembre 1946. (Volume 1, compagnies d'assurance autre que l'assurance-vie). Statuts du Canada, 1932, chapitre 45, article 9.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Correspondance relative à la démission de M. F. L. M. Arnold de la Commission canadienne du blé.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Correspondance entre le gouvernement fédéral et les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, et de la commission des transports des Board of Trade des Provinces maritimes, relativement à la majoration du tarif-marchandises récemment octroyée aux chemins de fer canadiens par la Commission des transports du Canada.

Avec le consentement de la Chambre, M. Church, appuyé par M. Henderson, présente le Bill No 199, Loi modifiant le Code criminel (Jurys), qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis:—Que tous les mots après le mot "Que" jusqu'à la fin de la question soient biffés et remplacés par les suivants:

"La Chambre est d'avis que la décision du gouvernement de ne pas différer l'imposition des majorations de tarifs-marchandises récemment autorisées par la Commission des transports est contraire aux meilleurs intérêts du peuple canadien; de plus, la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner de nouveau cette question et prendre des mesures en vue de prévenir l'entrée en vigueur des majorations proposées à cette date."

Et le débat se poursuivant;

M. Bracken, appuyé par M. Green, propose en amendement audit amendement: Que tous les mots après "la Chambre", à la quatrième ligne de l'amendement, soient biffés et remplacés par les suivants:

"regrette que le gouvernement n'ait pas fait disparaître les inégalités et les distinctions injustifiées du régime des taux de transport des marchandises sur les chemins de fer canadiens avant l'imposition d'une majoration uniforme de 21 p. 100—majoration qui ne peut qu'accroître lesdites inégalités et distinctions injustifiées, et

"regrette, de plus, que le gouvernement ait refusé la requête raisonnable de sept provinces à l'effet que l'imposition des taux de transport majorés et récemment autorisés par la Commission des transports soit retardée de trente jours jusqu'à ce qu'elles aient été entendues."

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 2, Loi modifiant le Code criminel (Organisations illégales);

M. LaCroix, appuyé par M. Dion, propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur la motion proposée en amendement par M. Coldwell et sur la motion d'amendement à l'amendement proposée par M. Bracken.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion M. Isnor.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 57 minutes du soir jusqu'à demain, trois heures de l'après-midi.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 1948

PRIÈRES.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Le 11 mars 1948, votre comité a obtenu l'autorisation de faire imprimer 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Dans le cas des témoignages recueillis le 13 avril 1948, il faudra beaucoup plus de 500 exemplaires en anglais et de 200 exemplaires en français pour satisfaire la demande.

Votre comité recommande donc que, dans le cas des témoignages recueillis à la séance du 13 avril 1948, il lui soit permis de porter le nombre d'exemplaires de 500 à 2,000 en anglais et de 200 à 500 en français, et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement.

M. Côté (*Verdun*), du comité permanent des Relations industrielles, dépose le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 700 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement.
2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Côté (*Verdun*), ledit rapport est agréé.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Transports pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Il dépose aussi sur la Table,—Budget des dépenses des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* pour l'année civile 1948.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Cleaver, le troisième rapport du comité permanent de la Banque et du commerce, présenté aujourd'hui, est agréé.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Skey soit substitué à celui de M. Homuth sur la liste des membres du comité permanent des Relations industrielles.

Sur motion de M. Sinnott, le premier rapport du comité permanent du Règlement, présenté à la Chambre le 12 avril, est agréé.

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948,—Etat montrant:—1. Quel est le coût total de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans le township de Scarboro, comté de York?

2. Combien de maisons a-t-on construites en vertu de cette loi dans le township de Scarboro?

3. Quels ont été les frais généraux de l'entreprise par unité et quel est le détail de cette somme?

4. Combien chaque maison a-t-elle coûté en tout à un ancien combattant?

5. Quel a été, au 1er décembre 1947, le coût total des réparations ou changements effectués à chaque maison?

6. Les frais d'administration sont-ils compris dans le coût total de la construction de chaque maison?

7. Sinon, quel a été le coût total d'administration de chaque maison?

M. Chevrier propose,—Qu'un comité des Chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle soit institué, pour la présente session, afin de faire l'examen des comptes, des prévisions budgétaires et des projets de loi qui ont trait aux Chemins de fer nationaux du Canada, aux *Canadian National (West Indies) Steamships* et aux Lignes aériennes Trans-Canada, sous réserve, cependant, des droits du comité des Subsides à l'égard du vote des deniers publics; que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre et que, nonobstant les dispositions de l'article 65 du Règlement au sujet de la restriction sur le nombre de membres, ledit comité se compose de Messieurs Bourget, Chevrier, Clark, Emmerson, Fulton, Gibson (*Comox-Alberni*), Hatfield, Hazen, Hlynka, Jackman, LaCroix, Lafontaine, Lockhart, Maybank, McCulloch (*Pictou*), McLure, Moore, Mutch, Nicholson, Picard, Pouliot, Reid et Warren.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. Fraser—1. Combien de ciné-projecteurs l'Office national du film possède-t-il?

2. Quelle est la dimension et la valeur de chaque modèle de ciné-projecteurs, et sont-ils neufs ou usagés?

3. Combien de ciné-projecteurs de chaque modèle y a-t-il dans chacun des bureaux de l'Office national du film, et fait-on le prêt de ces projecteurs à d'autres conseils du film mixtes ou indépendants?

M. Winters, adjoint parlementaire du ministre du Revenu national, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Hansell—Quels sont les lacs et les rivières, dans la province d'Alberta, auxquels s'appliquent les règlements fédéraux de la pêche?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Héon—1. Au cours de l'année financière finissant le 31 mars 1948, quelles provinces du Canada se sont abstenues de lever *a*) des impôts sur le revenu personnel, *b*) des impôts sur le revenu des corporations, *c*) des impôts corporatifs, *d*) des droits successoraux (tel que spécifié dans des conventions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de certaines provinces aux termes des dispositions de la Loi de 1947 sur les conventions entre le Dominion et les provinces en matière de location de domaines fiscaux)?

2. Quel revenu le gouvernement fédéral a-t-il perçu, au cours de ladite année financière, dans chacune de ces provinces en *a*) impôts sur le revenu personnel, *b*) impôts sur le revenu des corporations, *c*) impôts corporatifs, *d*) droits successoraux?

3. Pour l'année financière finissant le 31 mars 1948, quel est le montant de la compensation totale payée et/ou payable à chacune de ces provinces aux termes des conventions faites à la suite de ladite loi?

Par M. Winkler—1. Fabrique-t-on au Canada les machines à remplir les bouteilles à lait ayant un rendement entre douze ou quinze à cent vingt bouteilles d'une pinte à la minute?

2. Y a-t-il un tarif douanier pour toutes les grandeurs de machines que l'on importe au Canada? Sinon, quelles grandeurs en sont exemptées?

Par M. Jackman—Depuis le 31 décembre 1945, en donnant le détail de tous les item coûtant au delà de $1,000,000, quelle quantité de devises ou d'or des Etats-Unis a été versée au gouvernement américain ou à ses organismes à l'égard de marchandises ou de biens situés au Canada et achetés par le gouvernement du Canada, y compris la partie de la route de l'Alaska située en territoire canadien?

Les adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Jackman—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministère des Finances et tout autre ministère du gouvernement et l'*Export-Import Bank* des Etats-Unis au sujet de la négociation, la demande, l'octroi et l'acceptation d'un prêt fait au Canada par cette banque.

Par M. Fleming—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance échangée entre la Corporation de stabilisation des prix des denrées et *Dale & Company*, de Montréal, au sujet de l'assurance maritime, des primes et de l'octroi de cette assurance à l'égard des marchandises importées pour le compte de la Corporation de stabilisation des prix des denrées.

Par M. Bentley—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, et notes de conversations téléphoniques

échangés entre le gouvernement de la Saskatchewan et ses fonctionnaires et employés, et le gouvernement fédéral et ses fonctionnaires et employés, depuis le 1er janvier 1948 jusqu'à date, au sujet de la demande que le gouvernement de la Saskatchewan a faite en vue d'obtenir l'autorisation de construire un pont sur la rivière Saskatchewan du sud à Saskatchewan Landing.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur la motion proposée en amendement par M. Coldwell et sur la motion d'amendement à l'amendement proposée par M. Bracken.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Zaplitny.

Par consentement, M. St-Laurent propose,—Que la disposition de l'article 28 du Règlement, qui prescrit que M. l'Orateur quitte le fauteuil, sans mettre la motion aux voix, afin que la Chambre se forme en comité des Subsides, soit suspendue pour la séance de jeudi le 15 avril 1948.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 1948

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées, savoir:

De Elizabeth Frances Mary Liddle McClelland, de Montréal, Québec, épouse de James Kay McClelland.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars 1948,—Etat montrant:—1. Au cours de 1947, combien de boisseaux d'orge ont été expédiés de l'Ouest canadien à destination des provinces de l'Est, à l'égard desquels le gouvernement canadien a payé les frais de transport à partir de l'est de la tête des Grands Lacs?

2. Sur ces envois, combien y avait-il de boisseaux d'orge propre au maltage?

3. Combien de boisseaux de cette orge propre au maltage les brasseries de l'Est du Canada ont-elles reçus?

4. Le gouvernement a-t-il payé les frais de transport de cette orge à partir de l'est de la tête des Grands Lacs?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948,—Etat montrant:—1. Au 31 décembre 1947, quel était le nombre total des employés du gouvernement

fédéral à Halifax, en indiquant: *a*) le nombre d'hommes, *b*) le nombre de femmes, *c*) leur état matrimonial, *d*) la division du gouvernement à laquelle ils appartiennent, *e*) les catégories de salaire (sans tenir compte des salaires individuels)?

2. Combien ont été congédiés, ou ont été avisés de leur congé, depuis le 1er janvier 1948?

3. Combien y a-t-il de nouveaux employés depuis le 1er janvier 1948?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1948,—Etat montrant:—Quel est le total des salaires payés par le gouvernement fédéral dans la province de Québec, au cours des années 1945, 1946 et 1947?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1948,—Etat montrant:—1. Quelle est la somme totale des subventions ou octrois payés au gouvernement de la province de Québec au cours des années 1945, 1946 et 1947?

2. Quelle est la somme versée par chacun des ministères et pour quelles fins était-elle accordée?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars 1948,—Etat montrant:—1. Depuis 1935, quelles sommes ont été versées, chaque année, par le trésor fédéral, à l'égard des pertes encourues par la vente du blé?

2. Depuis 1935, quelle somme a-t-on payée, chaque année, pour subventionner le transport des céréales au Canada?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948,—Etat montrant:—1. Combien a coûté au gouvernement l'édifice Garvey, sur la rue King, à London, actuellement occupé par le ministère des Affaires des anciens combattants?

2. *a*) A quelle date a-t-il été acheté; *b*) quel a été le coût des changements apportés à l'édifice; *c*) quel a été le coût des fournitures de bureau et autres?

3. En 1944, 1945, 1946 et 1947, combien d'employés y avait-il dans cet édifice?

4. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quel a été le montant total versé en salaires?

5. Quel y est actuellement le nombre total des employés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948,—Etat montrant:—1. Quel ministère du gouvernement se sert actuellement du vieil édifice des douanes à London à l'angle des rues Queens et Richmond?

2. Quel loyer annuel paie-t-on pour cette bâtisse?

3. En 1942, 1943, 1944, 1945, 1946 et 1947, combien y avait-il d'employés dans cet édifice?

4. Au cours de chacune de ces années, quel était le montant total versé en salaires?

5. Combien y a-t-il actuellement d'employés?

6. Quand le gouvernement compte-t-il n'avoir plus à utiliser cet édifice?

7. L'immeuble est-il à vendre?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de George A. Touche et Cie, vérificateurs du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada, du fonds de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada, de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*, des Lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1947 (versions anglaise et française).

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Chevrier, il est ordonné, —Que le rapport au Parlement de George A. Touche et Cie, vérificateurs du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1947, déposé aujourd'hui, soit renvoyé au *comité des Chemins de fer et de la marine marchande que possède, exploite et contrôle l'Etat,* institué pour la session.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Chevrier, il est ordonné, —Que les rapports annuels pour 1947 du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada, des *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* et du Trust des titres des Chemins de fer nationaux du Canada, déposés le 12 avril 1948, et le budget des Chemins de fer nationaux du Canada et des *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* pour l'année 1948, déposé le 14 avril 1948, soient renvoyés au *comité des Chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle,* institué pour la session, en même temps que les crédits suivants du budget des dépenses pour 1948-1949:

Crédit 502—Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes: Chemins de fer nationaux du Canada.

Crédit 503—Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes: Chemins de fer autres que le National-Canadien.

Crédit 557—Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard: déficit de 1948.

Et que lesdits crédit soient retirés du comité des Subsides, auquel ils ont été renvoyé le 9 mars 1948.

En conformité de l'ordre spécial passé le 14 avril 1948, la Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur la motion proposée en amendement par M. Coldwell et sur la motion d'amendement à l'amendement proposée par M. Bracken.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Bentley.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 59 minutes du soir jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

No 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 16 AVRIL 1948

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1947.

Par consentement, il est ordonné,—Que le rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1947, déposé aujourd'hui, soit renvoyé au comité des Chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle, institué pour la session.

M. McCulloch (*Pictou*), du comité des Chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle, institué pour la session, dépose le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement;
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;
3. Que le quorum soit réduit de 12 à 8, et que soit suspendue, à cet effet, l'application de l'article 65 (3) du Règlement.

Par consentement, sur motion de M. McCulloch (*Pictou*), ledit rapport est agréé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Mackenzie King:—Qu'il y a lieu de nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement afin d'étudier la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la meilleure façon de remplir ces obligations qu'ont acceptées tous les membres des Nations Unies;

Et, en particulier, étant donné les dispositions de la Charte des Nations Unies et l'établissement, par le Conseil économique et social des Nations Unies,

d'une commission des droits de l'homme, l'état juridique et constitutionnel desdits droits au Canada, et, le cas échéant, les mesures à prendre ou à recommander pour le maintien au Canada du respect et de l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Que Messieurs Beaudoin, Breithaupt, Cournoyer, Croll, Dechêne, Diefenbaker, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Fulton, Hackett, Hansell, Harkness, Hazen, Herridge, Ilsley, LaCroix, Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), Marier, Marquis, Michaud, Massey, Miller, Probe, Rinfret, Robinson (*Simcoe-Est*), Smith (*York-Nord*), Stewart (*Winnipeg-Nord*), Stuart (*Charlotte*), Whitman et Zaplitny soient nommés pour agir, de la part de la Chambre, comme membres de ce comité;

Que le comité soit autorisé à convoquer des témoins, à envoyer quérir documents et dossiers, et à faire rapport de temps à autre;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour le prier de se joindre à cette Chambre pour les fins précitées, en désignant, s'il le juge opportun, quelques-uns de ses membres pour le représenter dans le comité mixte proposé.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Knowles, appuyé par M. Jaenicke:—Que l'alinéa suivant soit inséré entre le troisième et le quatrième alinéas de la résolution proposée:

"Que le comité soit autorisé à recommander *a*) que l'on soumette à la Cour suprême du Canada ces questions qui, de l'avis du comité, sont nécessaires en vue de déterminer dans quelle mesure la préservation des libertés fondamentales de religion, de discours, de presse et de réunion et le maintien des garanties constitutionnelles de l'individu relèvent de la compétence fédérale; ou *b*) que l'on soumette à la Cour suprême du Canada un avant-projet de Déclaration des droits de l'homme, renfermant ces dispositions qui, de l'avis du comité, y devraient être comprises, en vue de déterminer si le Parlement fédéral a le pouvoir ou non d'adopter une telle Déclaration des droits de l'homme en faveur du peuple canadien."

Et après plus ample débat, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée.

Et la motion principale, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier afin d'étudier le Bill No 138, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les permis d'exportation et d'importation";

Par consentement, M. McIlraith, appuyé par M. Golding, propose,—Que le comité plénier reçoive instruction qu'il est autorisé à modifier le Bill No 138, (U-3 du Sénat), de la façon suivante:

Que l'article 1 du bill soit biffé et remplacé par le suivant:

"1. L'article trois de la loi sur les permis d'exportation et d'importation, chapitre dix-sept des Statuts de 1947, est modifié par l'adjonction du paragraphe suivant audit article:

(2) Le gouverneur en conseil peut, par un décret qui sera publié dans la *Gazette du Canada* dans un délai de quinze jours à compter de l'adoption dudit décret, établir une liste de pays auxquels s'appliquera l'article cinq de la présente loi, et une telle liste pourra être modifiée par le gouverneur en conseil par un décret ainsi publié.

2. Est abrogé l'article 5 de ladite loi et le suivant lui est substitué:

5. Nul ne doit exporter ni tenter d'exporter du Canada des marchandises comprises dans une liste établie selon le paragraphe un de l'article

trois de la présente loi, non plus que des marchandises de toute nature à un pays indiqué sur une liste établie selon le paragraphe deux du même article, sauf sous le régime et en conformité d'un permis délivré en vertu de cette loi.

3. Ladite loi est de nouveau modifiée par l'addition, immédiatement après l'article six, de l'article suivant:

6A. Nul ne doit, dans une demande de permis sous le régime de la présente loi ou dans le dessein d'obtenir la délivrance d'un permis prévu par cette loi, fournir volontairement un renseignement faux ou trompeur ou faire sciemment un faux exposé.

4. Est abrogé l'article sept de ladite loi et le suivant lui est substitué:

7. Le Ministre, ou toute personne par lui désignée, peut délivrer à quiconque en fait la demande un permis d'exporter du Canada, à destination de l'endroit, et en la quantité et de la qualité que le permis peut spécifier, l'une quelconque des marchandises comprises dans une liste établie en conformité du paragraphe un de l'article trois de la présente loi ou des marchandises de toute nature à un pays indiqué dans une liste établie selon le paragraphe deux du même article, et il peut modifier, suspendre ou annuler un tel permis."

2. Que l'article deux du bill deviennent l'article numéro cinq.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est alors étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 197, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 47, (H du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre";

M. Gregg propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 150, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association canadienne des Vétérinaires", est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité permanent des Bills privés.*

Le Bill No 151, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Nationale, Compagnie d'assurance", est lu la deuxième fois, sur division, et renvoyé au *comité permanent de la Banque et du commerce.*

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 174, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association Canadienne des Optométristes";

M. Côté (*Verdun*) propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité permanent des Bills privés.*

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée par M. Rinfret:—Que le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. McCullough (*Assiniboia*), appuyé par M. Nicholson, propose en amendement:—Que le Bill No 8 ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, aucune compagnie ne devrait demander au Parlement d'augmenter son capital autorisé de plus de cent pour cent.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Nicholson.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill No 47, (H du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre", qui est rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 60, (G du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants";

M. Gregg propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité spécial des Affaires des anciens combattants.*

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur la réadaptation des anciens combattants;

M. Gregg propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier afin d'étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi sur la réadaptation des anciens combattants en étendant l'application des dispositions relatives aux allocations à l'égard des personnes sujettes à la loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gregg présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 200, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 10, (I du Sénat), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux";

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Nicholson propose en amendement, appuyé par M. Knowles:—Que l'on supprime tous les mots après "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"ce bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait envisager l'à-propos de prendre des dispositions afin de soumettre la vérification des comptes des Chemins de fer nationaux du Canada à l'Auditeur général du Canada".

Après discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution relatif à la Caisse des passages à niveau.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de porter de $200,000 à $500,000 la somme à être votée chaque année pour la Caisse des passages à niveau au cours des neuf années commençant le premier jour d'avril 1948.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Chevrier présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 201, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 19 AVRIL 1948

PRIÈRES.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés sous le régime de la Loi des rentes sur l'Etat, S.R.C., 1927, chapitre 7, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1713, approuvé le 16 avril 1948: modification des Règlements concernant les rentes sur l'Etat édictés par l'arrêté en conseil C.P. 5394, approuvé le 31 décembre 1947: concernant le taux d'intérêt à payer.

Arrêté en conseil C.P. 1714, approuvé le 16 avril 1948: approbation des formules de demandes de contrats énumérées aux Annexes I, II, III et IV jointes, destinées à être utilisées à compter du 19 avril 1948.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des ententes signées en vue de l'achat de bacon, de bœuf, d'œufs et de fromage, au cours de l'année civile 1948, par le ministère britannique des vivres, par l'entremise de la Commission canadienne des viandes.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table,—Copie des ordonnances et règlements applicables à la Marine royale canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 28 février au 10 avril 1948.

Aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables à l'Armée canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 28 février au 10 avril 1948.

Et aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables au Corps d'aviation royal canadien, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 28 février au 10 avril 1948.

Le Bill No 138, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les permis d'exportation et d'importation", est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle;

M. Mitchell propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier afin d'étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle en vue d'assurer une aide professionnelle aux personnes sans emploi, bien que lesdites personnes peuvent ne pas avoir fait une demande de prestations d'assurance aux termes de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mitchell présente alors le Bill No 202, Loi modifiant la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage;

M. Mitchell propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier afin d'étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi de 1940 sur la Loi de l'assurance-chômage, afin d'étendre la portée de la loi, d'en éclaircir certaines des dispositions, plus particulièrement celles qui ont trait aux contributions, à la procédure, aux infractions et aux peines, et de prescrire, de plus, des changements dans le taux des contributions dans le but de faire, dans une certaine mesure, la péréquation des contributions payables par les employeurs et les employés.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mitchell présente alors le Bill No 203, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 149, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des épizooties", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, afin de stipuler que la loi puisse s'appliquer à l'égard des régions arpentées comme lots d'établissement ou de rivière, et de décréter aussi que l'agriculteur qui possède une terre dans un township admissible, et une autre terre dans un township inadmissible, puisse recevoir le plein montant de l'allocation à l'égard de la terre admissible, et afin d'apporter des éclaircissements à certaines des dispositions de la loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le Bill No 204, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 200, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants;

M. Gregg propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité spécial des Affaires des anciens combattants.*

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 201, Loi modifiant la Loi des chemins de fer;

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Chevrier.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 58 minutes du soir jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

No 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 20 AVRIL 1948

PRIÈRES.

M. Mutch, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, présente le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que lorsque entreront en vigueur les taux augmentés des pensions pour invalidité de guerre, la Commission canadienne des pensions passe en revue chaque attribution de pension accordée aux termes de l'article 51 de la Loi des pensions, sans que le pensionnaire soit tenu de présenter une demande à cet égard.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1739, approuvé le 20 avril 1948: établissement d'un conseil qui sera désigné sous le nom de Conseil industriel pour la défense.

Arrêté en conseil C.P. 1740, approuvé le 20 avril 1948: nomination de Harry John Carmichael, C.M.G., comme président, de J.-Edouard Simard, comme vice-président, et de James Richardson Donald, O.B.E., B.A., B.S.C., William Knoll, James Geoffrey Notman, Clarence Wallace et William A. Wecker, comme membres de ce conseil.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de la lettre adressée par l'honorable Brooke Claxton à M. Carmichael et décrivant le travail assigné au Conseil industriel pour la défense.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Hallé soit substitué à celui de M. Baker sur la liste des membres du comité spécial des Affaires des anciens combattants.

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 avril 1948:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents

échangés entre le ministère des Finances et tout autre ministère du gouvernement et l'*Export Import Bank* des Etats-Unis au sujet de la négociation, la demande, l'octroi et l'acceptation d'un prêt fait au Canada par cette banque.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur la motion proposée en amendement par M. Coldwell et sur la motion d'amendement à l'amendement proposée par M. Bracken.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Bryce.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills publics sont appelés en conformité de l'ordre spécial passé le 8 avril 1948.*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 4, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière;

M. Sinclair propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Marquis.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend la prise en considération des mesures du gouvernement.

Le Bill No 202, Loi modifiant la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 203, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Chevrier:—Que le Bill No 201, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 204, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. McCullough (*Assiniboia*).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 21 AVRIL 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat se joint à la Chambre des communes aux fins de nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement pour étudier la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la meilleure façon de remplir ces obligations qu'ont acceptées tous les membres des Nations Unies;

Et, en particulier, étant donné les dispositions de la Charte des Nations Unies et l'établissement, par le Conseil économique et social des Nations Unies, d'une commission des droits de l'homme, l'état juridique et constitutionnel desdits droits au Canada, et, le cas échéant, les mesures à prendre ou à recommander pour le maintien au Canada du respect et de l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Que les sénateurs dont les noms suivent soient désignés pour faire partie de la représentation du Sénat sur ledit comité mixte, savoir: les honorables sénateurs Ballantyne, Bouffard, Burchill, Crerar, Fallis, Gouin, Horner, Léger, McDonald (*Kings*), Roebuck, Turgeon et Wilson.

Que le comité soit autorisé à recommander *a*) que l'on soumette à la Cour suprême du Canada ces questions qui, de l'avis du comité, sont nécessaires en vue de déterminer dans quelle mesure la préservation des libertés fondamentales de religion, de discours, de presse et de réunion et le maintien des garanties constitutionnelles de l'individu relèvent de la compétence fédérale; ou *b*) que l'on soumette à la Cour suprême du Canada un avant-projet de Déclaration des droits de l'homme, renfermant ces dispositions qui, de l'avis du comité, y devraient être comprises, en vue de déterminer si le Parlement fédéral a le pouvoir ou non d'adopter une telle Déclaration des droits de l'homme en faveur du peuple canadien.

Que le comité soit autorisé à convoquer des témoins, à envoyer quérir documents et dossiers, et à faire rapport de temps à autre.

Et aussi.—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, auquel ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 205, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Canadian Marconi Company*".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes introductives de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, à savoir:

De Leila May Willett Ascah, de Montréal, P.Q., épouse de John Watson Garland Ascah.

De Ermenegildo Agnoli, de Montréal, P.Q., époux de Teresa Favero Agnoli.

De Ann L. Willett Allan, de Montréal, P.Q., épouse de Donald James Allan.

De Elizabeth Craig Blair, de Montréal, P.Q., épouse de John Alexander Blair.

De Lily White Borgan, de Ste-Sabine, P.Q., qui demeure présentement à Vancouver, C.-B., épouse de Philip Borgan.

De Gerald Roderick Bartlett, de Montréal, P.Q., époux de Violet May Olsen Bartlett.

De Margaret McCallum Cameron Baird Brine, de Montréal, P.Q., épouse de Kenneth Gordon Henry Brine.

De Rita Louise Windsor Bourne, de Montréal, P.Q., épouse de Norman John Bourne.

De Joseph-Ulric-Stanislas Caron, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Alina Picard Caron.

De Paul Charbonneau, de Montréal, P.Q., époux d'Agnès Gagnon Charbonneau.

De George-Nestor Cloutier, de Roxton Pond, P.Q., époux de Ellen Kennedy Cloutier.

De Gilbert Brinton Campbell, de Verdun, P.Q., époux de Sylvia Patricia Ashworth Campbell.

De Nellie Maisie Wingham Carphin, de Greenfield Park, P.Q., épouse de George William Cunningham Carphin.

De Merle Allene Anthony Dalton, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Mosherville, N.-E., épouse de George Horatio Dalton.

De Alice Hoare Dubeau, de Montréal, P.Q., épouse de Wilbert Dubeau.

De William Francis Dunphy, de Montréal, P.Q., époux de Violet Jean McArthur Dunphy.

De Sheila Trench Thomson Ellis, de Montréal, P.Q., épouse de John McLeod Ellis.

De Olga Timofy Ewaschuk, de Montréal, P.Q., épouse de Eugene Ewaschuk.

De Muriel Frances Pratt Fiddes, de Verdun, P.Q., épouse de Ernest Fiddes.

De Mary Hrychuk Fleury, de Hull, P.Q., qui demeure présentement à Ottawa, Ont., épouse de Jean Fleury.

De Ellen Gertrude Hinks Fairhurst, de Montréal, P.Q., épouse de James Henry Fairhurst.

De Audrey Maude Victoria Giles Findlay, de Pointe-Claire, P.Q., épouse de Kneale Findlay.

De Vera Maude Thayer Gunn, de Montréal, P.Q., épouse de Gilbert George Gunn.

De Helen McGregor Hanley, de Montréal, P.Q., épouse de John Horace Hanley.

De Elizabeth Ruth Maitland Harley, de Montréal, P.Q., épouse de Bruce Falconer Harley.

De Alice Deborah Townsend Hawker, de Montréal, P.Q., épouse de Philip Hancock Hawker.

De Hugh Cyril Harvey, de Verdun, P.Q., époux de Winifred (Wynne) Drysdale Harvey.

De Libby Raikles Lerner, de Montréal, P.Q., épouse de Sol Lerner.

De Rufina Olga Soltysik Leshchynski, de Montréal, P.Q., épouse de Leon Leshchynski.

De Giana Stephen Cantlie Lyman, de Montréal, P.Q., épouse de Walter Kenneth Gordon Lyman.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des commissaires nommés pour faire enquête sur le différend survenu entre la *Colonial Steamships Limited*, la *Sarnia Steamships Limited* et l'Union canadienne des marins.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents à cet effet, à savoir:

Par M. Probe—1. Au cours de chacune des cinq dernières années, quelle a été la quantité totale des impressions que le gouvernement fédéral a confiées à des imprimeries commerciales dans chaque province du Canada?

2. A l'égard de l'une quelconque ou de chacune des cinq dernières années, quels sont les noms et adresses des établissements qui ont reçu plus de $5,000 pour des travaux d'impression du gouvernement, et quelle somme a été payée à chacun?

3. A combien estime-t-on la valeur des impressions du gouvernement dans chacune des provinces canadiennes au cours de chacune des cinq dernières années?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Black (*Yukon*)—1. Des personnes ne résidant pas dans le district de Mackenzie et dans le territoire du Yukon ont-elles présenté des pétitions au parlement ou au gouvernement demandant de ne pas ajouter au Yukon le district de Mackenzie?

2. Des résidents du district de Mackenzie ou du territoire du Yukon ont-ils demandé au parlement ou au gouvernement d'ajouter au Yukon, à titre de district électoral, le district de Mackenzie ou l'une des parties de ce district? Dans l'affirmative, quels sont ces résidents, à qui ont-ils présenté leurs requêtes et quand?

3. Au cours de la présente session ou de la législature actuelle, et avant les prochaines élections fédérales générales, le gouvernement présentera-t-il une mesure législative en vue de constituer le district de Mackenzie en un district électoral et de donner à ce district le droit d'élire un député pour le représenter à la Chambre des communes du Canada?

4. Sinon, le gouvernement, au cours de la présente session, présentera-t-il une mesure en vue de modifier la Loi sur la députation, afin de détacher cette partie du district de Mackenzie ajoutée au district électoral de Yukon-Mackenzie River?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

L'ordre suivant de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent:

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres et mémoires, depuis le 16 mars 1948, relatifs à la nomination du maître de poste à Stenen, en Saskatchewan.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada afin de pourvoir, *inter alia*, à un système de pensions de caractère contributif pour les futurs membres de la Gendarmerie et les membres actuels qui décident de s'en prévaloir, et aussi, afin d'octroyer une indemnité aux membres de la Gendarmerie ayant reçu des blessures dans l'exercice de leurs fonctions et une pension à la veuve et aux enfants des membres ayant perdu la vie dans l'accomplissement de leurs devoirs.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation et, en particulier, afin d'autoriser les institutions de prêt agréées à acheter, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, les hypothèques détenues par ladite société, et à octroyer aux propriétaires de projets d'habitations à loyer des prêts dont le montant n'excède pas 85 p. 100 du coût estimatif de ces projets; afin d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et des logements à garantir un revenu annuel en loyer, dont le montant sera déterminé par la société, sur les projets d'habitations à loyer, pour une durée ne dépassant pas trente ans, et d'octroyer des prêts aux propriétaires de projets d'habitations à loyer, si de tels prêts ne sont pas accordés par des institutions de prêt agréées; afin d'autoriser le gouverneur en conseil à transférer à la société les terrains dévolus à Sa Majesté; et afin de décréter la liquidation et la dissolution de la société dite *Wartime Housing Limited* et d'attribuer à la Société centrale d'hypothèques et de logement le pouvoir de construire des logements pour fins de location à même les deniers qui peuvent être attribués par le Parlement à cette fin.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur la motion proposée en amendement par M. Coldwell et sur la motion d'amendement à l'amendement proposée par M. Bracken.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Argue.

Par consentement, M. St-Laurent propose,—Que l'application de l'article 28 du Règlement soit suspendue à l'égard de la séance de jeudi le 22 avril 1948.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 22 AVRIL 1948

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont éaé observées dans chaque cas, à savoir:

De Madge Reynard Lambton, de Montréal, P.Q., épouse de Walter Lambton.

De Samuel Lankszner, de Montréal, P.Q., époux de Cecelia Perl Lankszner.

De Arthur Herbert John Louth, de Montréal, P.Q., époux de Helena Grace Chalette Louth.

De Eva Booth Morrison McCormick, de Trois-Rivières, P.Q., épouse de James McCormick, fils.

De Agnes Mathieson Metsos, de Montréal, P.Q., épouse de Denis Metsos.

De Becky Herscovitch Moscovitch, de Montréal, P.Q., épouse de Benny Moscovitch.

De Gertrude Agnes Dorothy Cunningham McLarnon, de Montréal, P.Q., épouse de Francis Patrick McLarnon.

De John Morrell, de Verdun, P.Q., époux de Rita Chandler Morrell.

De Lillian Eileen Rendle Nadler, de Montréal, P.Q., épouse de Allan Nadler.

De Cornelia Barendrecht Nickel, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Rotterdam, Hollande, épouse de Gerhard Nickel.

De Rhea Lillian Appel Ostroff, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Ottawa, Ont., épouse de Sam Ostroff.

De Dorothy Jardine Palmer Petrie, de Montréal, P.Q., épouse de James Gordon Petrie.

D'Aldoria Rodier, dit St-Martin, de Hull, P.Q., époux de Parmelia Lamothe Rodier.

De Kathryn Mae Richardson Rowe, de Montréal, P.Q., épouse de Kenneth Arthur Rowe.

De Blanche Schwartz Rosenbloom, de Montréal, P.Q., épouse de David Rosenbloom.

De Beatrice-Gertrude Corbin Simand, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Toronto, Ont., épouse de Gerald Abraham Simand.

De Lilly Schneidman Schneider, de Montréal, P.Q., épouse de Sam Schneider.

De Leon Schechter, de Montréal, P.Q., époux de Sarah Gordon Schechter.

De Jenny Muriel Pressley Scott, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Bruce Scott.

De Harold Clarence Simkin, de Montréal, P.Q., époux de Pearl Josephine Comlins Simkin.

De Alice Elizabeth Tucker Shaw, de Verdun, P.Q., épouse de Henry David Shaw.

De Beatrice Catherine McCabe Sowerby, d'Outremont, P.Q., épouse de John Ralph Sowerby.

De Francis Russell Stone, de Montréal, P.Q., époux de Lenora May Thériault Stone.

De Marguerite Pichette Sanzone, de Montréal, P.Q., épouse de Georges Sanzone.

De Laurel Gwendolyn Wilband Walsh, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Amherst, N.-E., épouse de John Curry Walsh.

De Edith Elizabeth Stanley Walker, de Montréal, P.Q., épouse de William Edward Walker.

De Daisy Elizabeth May Fishlock Wallis, de Verdun, P.Q., épouse de John Joseph Clarence Wallis.

De Mavis Aurelia Leney Ogilvie Walker, de Montréal, P.Q., épouse de James Joslin Walker.

De Barbara Schick Yuile, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à New-York, Etats-Unis, épouse de Ralph D. Yuile.

M. McCulloch (*Pictou*), du comité des Chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle, institué pour la session, dépose le deuxième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les prévisions budgétaires suivantes pour l'année financière se terminnant le 31 mars 1949, qui lui ont été déférés le 15 avril 1948, et en recommande l'adoption, savoir:

Crédit 502, Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes—Chemins de fer nationaux du Canada;

Crédit 503, Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes—Chemins de fer autres que les Chemins de fer nationaux du Canada;

Crédit 557, Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard—Déficit de 1948.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 février 1948,—Etat montrant: —1. Le 31 décembre 1946, combien y avait-il d'hommes et de femmes à l'emploi de chaque ministère ou organisme du gouvernement, (1) à Ottawa, (2) en dehors d'Ottawa, en indiquant le nombre *a*) d'hommes, *b*) de femmes, dans chaque ministère ou organisme; d'employés, *c*) relevant du service civil, *d*) temporaires?

2. Le 31 décembre 1947 combien y avait-il d'hommes et de femmes à l'emploi de chaque ministère ou organisme du gouvernement, (1) à Ottawa, (2) en dehors d'Ottawa, en indiquant le nombre *a*) d'hommes, *b*) de femmes, dans chaque ministère ou organisme; d'employés *c*) relevant du service civil, *d*) temporaires?

Sur motion de M. Abbott, il est ordonné,—Que les crédits Nos 502, 503 et 557 du budget principal des dépenses pour 1949, approuvés et rapportés, le jeudi 22 avril 1948, par le comité des Chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle, institué pour la session, soient renvoyés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Probe soit substitué à celui de M. Thatcher sur le comité permanent de la Banque et du commerce.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission de contrôle du change étranger, pour l'année civile 1947. Statuts du Canada, 1946, chapitre 43, article 39 (1) (versions anglaise et française).

Le bill suivant, du Sénat, est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 205, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Canadian Marconi Company*".—M. *Whitman.*

En conformité de l'ordre spécial passé le 21 avril 1948, la Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis:—Que tous les mots après le mot "Que" jusqu'à la fin de la question soient biffés et remplacés par les suivants:

"La Chambre est d'avis que la décision du gouvernement de ne pas différer l'imposition des majorations de tarifs-marchandises récemment autorisées par la Commission des transports est contraire aux meilleurs intérêts du peuple canadien; de plus, la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner de nouveau cette question et prendre des mesures en vue de prévenir l'entrée en vigueur des majorations proposées à cette date."

Et sur la motion proposée par M. Bracken, appuyé par M. Green, en amendement audit amendement:—Que tous les mots après "la Chambre", à la quatrième ligne de l'amendement, soient biffés et remplacés par les suivants:

"regrette que le gouvernement n'ait pas fait disparaître les inégalités et les distinctions injustifiées du régime des taux de transport des marchandises sur les chemins de fer canadiens avant l'imposition d'une majoration uniforme de 21 p. 100—majoration qui ne peut qu'accroître lesdites inégalités et distinctions injustifiées, et

"regrette, de plus, que le gouvernement ait refusé la requête raisonnable de sept provinces à l'effet que l'imposition des taux de transport majorés et récemment autorisés par la Commission des transports soit retardée de trente jours jusqu'à ce qu'elles aient été entendues."

Et après plus ample débat, ladite proposition d'amendement à l'amendement est mise aux voix; et elle est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Aylesworth,
Barrett,
Bentley,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Case,
Casselman,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Cruickshank,
Daniel,
Diefenbaker,
Drope,
Fair,
Fraser,
Fulton,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hansell,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Herridge,
Hlynka,
Hodgson,
Jaenicke,
Johnston,
Knight,
Knowles,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboia),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
McKay,
McLure,
McMaster,
MacNicol,
Manross,
Marshall,
Massey,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Skey,
Stanfield,
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes,
Strum, Mme
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wright,
Wylie,
Zaplitny—89.

NON:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Brunelle,
Caouette,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Gagnon,
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jutras,
LaCroix,
Lafontaine,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Pinard,
Pouliot,
Power,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),

Richard (Ottawa-Est), Rinfret, Robinson (Simcoe-Est), Ross (Hamilton-Est), St-Laurent, Sinclair, Sinnott, Smith (York-Nord), Stuart (Charlotte), Tremblay, Viau, Warren, Weir, Whitman, Winkler, Winters—110.

Et le débat se poursuivant sur la proposition d'amendement à la motion principale;

M. Burton, appuyé par M. McKay, propose,—Que le débat soit maintenant ajourné.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson, Archibald, Argue, Barrett, Bentley, Black (Cumberland), Black (Yukon), Blackmore, Blair, Boucher, Bowerman, Brooks, Bryce, Burton, Campbell, Casselman, Charlton, Church, Coldwell, Coyle, Daniel, Diefenbaker, Drope, Fair, Fraser, Gillis, Graydon, Green, Hackett, Hansell, Harkness, Harris (Danforth), Hatfield, Herridge, Hlynka, Irvine, Jaenicke, Jaques, Johnston, Knight, Knowles, Lennard, Lockhart, Low, McCuaig, McCullough (Assiniboia), Macdonnell (Muskoka-Ontario), McGregor, McKay, McLure, McMaster, MacNicol, Manross, Marshall, Massey, Matthews (Kootenay-Est), Menary, Miller, Moore, Murphy, Nicholson, Pearkes, Probe, Quelch, Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Stanfield, Stephenson, Stewart (Winnipeg-Nord), Stokes, Strum, Mme Thatcher, Timmins, Tustin, Webb, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex-Est), Wright, Wylie, Zaplitny—80.

NON:

Messieurs

Abbott, Arsenault, Beaudoin, Belzile, Benidickson, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Bertrand (Terrebonne), Blanchette, Boivin, Bourget, Bradette, Breithaupt, Brown, Brunelle, Caouette, Chevrier, Claxton, Cloutier, Côté (Matapédia-Matane), Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Cournoyer, Croll, Cruickshank, Dechêne, Denis, Dickey, Dion (Lac Saint-Jean-Roberval), Dionne (Beauce), Douglas, Emmerson, Eudes, Farquhar, Fontaine, Fournier (Hull), Gagnon, Gardiner, Gariépy, Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Hamilton-Ouest), Gingues, Gladstone, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Gregg, Hallé, Harris (Grey-Bruce), Healy, Héon, Hodgson, Howe, Ilsley, Isnor, Jean,

Jutras,
LaCroix,
Lafontaine,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Pinard,
Power,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler—109.

La Chambre reprend alors le débat sur la proposition d'amendement à la motion principale.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Nicholson.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 23 AVRIL 1948

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention d'un bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées, dans ce sas, à savoir:

De C. Basil Price et Lucien Lalonde, de Montréal, P.Q., et autres, demandant l'adoption d'une loi tendant à constituer en corporation *The Canadian Legion of the British Empire Service League.*

M. Marquis, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le quatrième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 151, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Nationale, Compagnie d'assurance", et a convenu de le rapporter sans modification.

M. Ilsley, du comité mixte spécial institué pour l'étude des droits de l'homme et des libertés fondamentales, présente le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 300 en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement;

2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;
3. Que son quorum soit fixé à dix membres.

Par consentement, sur motion de M. Ilsley, ledit rapport est agréé.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 609, approuvé le 17 février 1948: modification des dispositions de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, tel que l'exige l'article premier du chapitre 16 des Statuts du Canada, 1932-1933, depuis le dernier rapport au Parlement.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars 1948,—Etat montrant:—1. Combien de fonctionnaires, au cours de 1947, ont été nommés par arrêté en conseil, sans avoir eu à subir l'examen de la Commission du service civil?

2. Quel est le nombre des fonctionnaires dont le salaire a été augmenté par arrêté en conseil, au cours de l'année 1947?

3. Quel est le nombre de ces employés qui reçoivent un traitement annuel: *a*) de plus de $10,000, *b*) de $8,000 à $10,000, *c*) de $6,000 à $8,000, *d*) de $4,000 à $6,000, *e*) de $2,000 à $4,000, *f*) de moins de $2,000?

Avec le consentement de la Chambre, M. Church, appuyé par M. Black (*Yukon*), présente le Bill No 206, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Avec le consentement de la Chambre, M. Church, appuyé par M. Black (*Yukon*), présente le Bill No 207, Loi modifiant le Code criminel (Pistolets, automobiles, passages à niveau et paiement d'amendes), qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Gardiner:—Que le Bill No 204, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant de nouveau;

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Rinfret:—Que le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", soit lu maintenant la deuxième fois, et sur la motion de M. McCullough (*Assiniboia*) proposée en amendement.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Par consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada afin de pourvoir, *inter alia*, à un système de pensions de caractère contributif pour les futurs membres de la Gendarmerie et les membres actuels qui décident de s'en prévaloir, et aussi, afin d'octroyer une indemnité aux membres de la Gendarmerie ayant reçu des blessures dans l'exercice de leurs fonctions et une pension à la veuve et aux enfants des membres ayant perdu la vie dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Avec le consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le Bill No 211, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée par M. Gardiner:—Que le Bill No 204, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Et le débat se poursuivant;

M. Argue, appuyé par M. Zaplitny, propose en amendement:—Que le Bill No 204, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer de nouveau à étendre les dispositions de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies aux autres régions de récolte spécialisée, que les allocations octroyées en vertu de la Loi devraient être augmentées et que des mesures devraient être prises afin que les octrois soient accordés individuellement à l'égard de chaque ferme.

M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce qu'il est étranger à l'objet du bill et que, de plus, il entraîne une dépense dont la proposition ne peut être faite que par un ministre de la Couronne.

Et après plus ample débat, ladite motion est mise aux voix, et elle est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 208, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de North-Fraser".

Bill No 209, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des parcs nationaux".

Bill No 210, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Société de bienfaisance slovaque du Canada".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a agréé les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill No 138, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les permis d'exportation et d'importation", sans autre modification.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 197, Loi modifiant la Loi de l'assurance des crédits à l'exportation, sans amendement.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a agréé l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill No 47, (H du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre", sans autre modification.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 26 AVRIL 1948

Prières.

M. Mackenzie King, appuyé par M. Bracken, propose,—Qu'une humble Adresse, conçue dans les termes suivants, soit présentée à Leurs Majestés, le Roi et la Reine:

Très Gracieux Souverains,

Nous, sujets loyaux et fidèles de Vos Majestés, membres de la Chambre des communes du Canada en Parlement assemblés, offrons nos sincères félicitations à Vos Majestés à l'occasion du 25e anniversaire de Votre mariage.

A titre de membres du Parlement du Canada, nous sommes heureux de saisir l'occasion de cet anniversaire pour exprimer les sentiments chaleureux que la population canadienne éprouve envers Vos Majestés. Votre attachement réciproque, le caractère exemplaire de votre vie familiale et l'intérêt soutenu que vous avez voué au service public, au cours des années de guerre comme pendant les années de paix, ont été une source d'inspiration pour Vos sujets sous tous les climats.

Nous espérons qu'il sera donné à Vos Majestés de vivre de longues années afin de partager le bonheur de la vie en commun et de jouir de l'affection de Vos peuples dans toutes les parties du Commonwealth des nations britanniques.

Et ladite motion est mise aux voix, et elle est agréée à l'unanimité.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1948,—Etat montrant:—1. Au cours de l'année financière finissant le 31 mars 1948, quelles provinces du Canada se sont abstenues de lever *a*) des impôts sur le revenu personnel, *b*) des impôts sur le revenu des corporations, *c*) des impôts corporatifs, *d*) des droits successoraux (tel que spécifié dans des conventions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de certaines provinces aux termes des dispositions de la Loi de 1947 sur les conventions entre le Dominion et les provinces en matière de location de domaines fiscaux)?

2. Quel revenu le gouvernement fédéral a-t-il perçu, au cours de ladite année financière, dans chacune de ces provinces en *a*) impôts sur le revenu personnel, *b*) impôts sur le revenu des corporations, *c*) impôts corporatifs, *d*) droits successoraux?

3. Pour l'année financière finissant le 31 mars 1948, quel est le montant de la compensation totale payée et/ou payable à chacune de ces provinces aux termes des conventions faites à la suite de ladite loi?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il d'employés du service civil fédéral dans la province de Saskatchewan?

2. Combien d'employés civils fédéraux en Saskatchewan reçoivent un traitement: *a*) de moins de $1,000; *b*) de $1,000 à $1,200; *c*) de $1,200 à $1,400; *d*) de $1,400 à $1,600; *e*) de $1,600 à $1,800; *f*) de $1,800 à $2,000; *g*) de plus de $2,000?

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant de l'assurance sur le fonctionnement de la Loi de l'assurance du service civil au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1947, en vertu des dispositions du chapitre 23, article 21, S.R.C., 1927.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1948,—Etat montrant:—1. Le ministre des Mines et des ressources a-t-il autorisé ou chargé quelque fonctionnaire de son ministère, et dans le cas de l'affirmative, quel fonctionnaire, d'aviser les registraires miniers dans le territoire du Yukon de faire savoir aux propriétaires de claims miniers enregistrés et non arpentés, dans ce territoire, qu'ils doivent faire arpenter ces claims par un arpenteur des terres fédérales dans le délai d'un an de la date à laquelle un tel avis leur est donné par le ministre?

2. Combien compte-t-on de claims miniers enregistrés, et non arpentés, dans le territoire du Yukon?

3. Combien y a-t-il d'arpenteurs des terres fédérales demeurant et exerçant leur profession dans le territoire du Yukon?

4. Combien y a-t-il d'arpenteurs des terres fédérales au Canada?

5. Combien y a-t-il, au Canada, d'arpenteurs des terres fédérales disponibles pour effectuer l'arpentage de ces claims miniers en moins d'un an de la date de l'avis donné, à cet effet, par le ministre?

6. Pendant combien de mois au cours de chaque année peut-on pratiquer l'arpentage des claims miniers dans le territoire du Yukon?

7. Combien de temps prendra-t-on, dans l'opinion du ministre, pour que tous ces claims miniers soient arpentés par les arpenteurs des terres fédérales?

8. Les registraires miniers dans les territoires du Nord-Ouest ont-ils reçu telles ou semblables instructions?

9. Si ces arpentages n'ont pas été effectués et si les rapports n'en sont pas reçus et approuvés par l'Arpenteur général dans le délai d'un an de la date dudit avis, les inscriptions accordées pour ces claims miniers sont-elles sujettes à révocation immédiate au jugement du ministre?

Les bills suivants, du Sénat, sont lus séparément la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance du Sénat, savoir:

Bill No 208, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de North-Fraser".—M. *Chevrier*.

Bill No 209, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des parcs nationaux".—M. *MacKinnon*.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés, en conséquence, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. Isnor—En se fondant sur la quantité des marchandises transportées et sur le coût de l'exploitation au cours de 1947, quel pourcentage d'augmentation des taux de transport était nécessaire pour équilibrer le budget *a*) des Chemins de fer nationaux du Canada, *b*) du Pacifique-Canadien?

Par M. Isnor—1. Au cours de l'année 1947, quelle a été la quantité des marchandises transportées sur les chemins de fer nationaux du Canada dans la région de l'Atlantique?

2. Quel en a été le coût d'exploitation?

3. Quel pourcentage d'augmentation des taux de transport était nécessaire pour équilibrer le budget du réseau régional?

Par M. Fraser—1. L'Office national du film a-t-il au Canada d'autres bureaux, succursales ou studios que ceux d'Ottawa?

2. Dans l'affirmative, où sont situés ces bureaux, succursales ou studios?

3. L'Office national du film paie-t-il loyer pour les locaux ainsi occupés et, dans l'affirmative, combien à l'égard de chaque propriété?

4. Si l'Office national du film ne paie pas lui-même le loyer de ces propriétés, quel est le nom du ministère qui en acquitte le loyer ou l'entretien et quel est le montant payé pour le loyer ou l'entretien de chaque succursale, bureau ou studio?

Par M. Black (*Yukon*)—Des résidents du district de Mackenzie et du territoire du Yukon n'ont-ils pas demandé au parlement ou au gouvernement de ne pas ajouter le district de Mackenzie au Yukon?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Fair—1. Chaque année, de chaque province, en vertu des accords sur l'impôt en temps de guerre, quel montant a-t-on perçu en impôt?

2. Chaque année, quel montant a-t-on versé à chaque province par suite de l'accord susmentionné?

Par M. Fair—1. Combien d'anciens combattants de la première grande guerre ont demandé des prêts en vertu du plan de la Commission d'établissement de soldats?

2. Quel a été le montant total de prêts octroyés?

3. Depuis l'entrée en vigueur du plan jusqu'au 31 décembre 1947, quel a été le montant total des intérêts accrus?

4. Quel a été le taux d'intérêt exigé?

5. Quel taux le gouvernement a-t-il versé pour l'usage de ce crédit?

6. De qui a-t-il obtenu ce taux?

7. Jusqu'au 31 décembre 1947, quel a été le montant remboursé *a*) en principal, *b*) en intérêts?

8. Aux termes des diverses mesures législatives, quels montants a-t-on annulés?

9. Au 31 décembre 1947, quel était le montant total encore dû *a*) en principal, *b*) en intérêts?

10. Depuis l'entrée en vigueur du plan jusqu'au 31 décembre dernier, combien de colons *a*) ont signé des contrats de renonciation, *b*) ont reçu un avis d'évacuation dans les 30 jours?

11. Le 31 décembre dernier, combien de colons étaient encore endettés envers la Commission?

12. Combien parmi ces derniers ont plus de soixante-dix ans?

Par M. Stephenson—1. Au 31 mars 1948, quel était le nombre total des fonctionnaires employés par le gouvernement fédéral?

2. Au 31 mars 1948, quel était le montant total des salaires de ces fonctionnaires?

3. Quel est le nombre des fonctionnaires dans chaque ministère du gouvernement et quel est le montant total des traitements payés dans chaque ministère?

4. Au 31 mars 1948, quels étaient les noms des corporations commerciales de la Couronne ou des commissions actuelles du gouvernement fédéral et *a*) quel en était le nombre des fonctionnaires et le montant total versé en traitements; *b*) quels étaient les noms des directeurs ou administrateurs et le traitement octroyé à chacun?

Le Bill No 203, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 198, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938;

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*) propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, et renvoyé au *comité spécial nommé pour étudier la Loi des élections fédérales, 1938.*

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 35, (L du Sénat), intitulé: "Loi sur l'accord provisoire relatif aux phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique";

M. MacKinnon propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 211, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 56 minutes du soir jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 27 AVRIL 1948

Prières.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Rae Bellam Baron, d'Outremont, P.Q., épouse de Joseph Baron.
De George Elias Heydenreich, de Montréal, P.Q., époux de Kathryn Suzanne Burridge Heydenreich.
De Mathilda Welter Jackson, de Montréal, P.Q., épouse de Mervin Jackson.
De Charles Henry Kennell, de Verdun, P.Q., époux de Winnifred Olive Hope Gates Kennell.
De Samuel Reinhardt Lewis, de Montréal, P.Q., époux de Rose Elizabeth St-Louis Lewis.
De Samuel Kupchik, de Montréal, P.Q., époux de Freda Baumholtz Kupchik.
De Margaret Dawson Jamieson Turnbull McKay, de Bishopton, P.Q., épouse de William Osmon McKay.
De Jennie Leibovitch Margolese, de Montréal, P.Q., épouse de Jack M. Margolese.
De Kate Wacker Prengel, de Montréal, P.Q., épouse de Albert Prengel.

De Bertha (Brana) Hindes Ramer, de Montréal, P.Q., épouse de Eli Ramer.

De Olive Turnidge Burns Turner, de Verdun, P.Q., épouse de Horace Leonard Turner.

De Gladys Victoria Lewis White, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Herbert White.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, auquel ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 212, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Canadian Co-Operative Processors Limited*".

M. Mutch, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, présente le quatrième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter, en temps opportun, relativement au Bill No 126, Loi modifiant la Loi des pensions, une modification prévoyant un relèvement de 25 p. 100 des montants prévus dans les Annexes A et B de la Loi des pensions.

Votre comité recommande de plus que le gouvernement présente également, relativement audit bill No 126, une modification supprimant les inégalités qui existent, quant aux grades, aux termes du paragraphe deux de l'article vingt-six de la Loi des pensions.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 avril 1948:—Copie de tous télégrammes, lettres et mémoires, depuis le 16 mars 1948, relatifs à la nomination du maître de poste à Stenen, en Saskatchewan.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms de toutes les compagnies de l'Etat, y compris les compagnies établies au cours de la guerre?

2. Quel a été le montant que le gouvernement fédéral a avancé en dépenses d'immobilisation à chacune des compagnies de l'Etat?

3. Ces compagnies de l'Etat paient-elles ou ont-elles payé des intérêts et quelque montant à titre de dépréciation au gouvernement fédéral?

4. Les compagnies de l'Etat sont-elles régies par un conseil d'administration, ou sinon, à qui sont-elles responsables?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 avril 1948,—Etat montrant:—1. Quelles compagnies de l'Etat a-t-on fondées depuis le 1er janvier 1940?

2. Quels sont les noms des compagnies qui fonctionnent encore?

3. Quels sont les administrateurs et fonctionnaires supérieurs de chacune de ces compagnies?

4. Quels traitements, honoraires ou autres émoluments paie-t-on à chacun de ces administrateurs ou fonctionnaires?

5. Quel est le but ou la fin de chacune de ces compagnies?

6. Quelle est la mise de fonds de chacune de ces compagnies?

7. Quelles sont les usines, établissements ou autres propriétés de même genre que possède chacune de ces compagnies et quel est leur emplacement?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1948,—Etat montrant:—1. Fabrique-t-on au Canada les machines à remplir les bouteilles à lait ayant un rendement entre douze ou quinze à cent vingt bouteilles d'une pinte à la minute?

2. Y a-t-il un tarif douanier pour toutes les grandeurs de machines que l'on importe au Canada? Sinon, quelles grandeurs en sont exemptées?

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné:—Que le nom de M. Kuhl soit substitué à celui de M. Johnston sur la liste des membres du comité spécial sur les prix.

Que le nom de M. Beaudoin soit substitué à celui de M. Cleaver sur la liste des membres du comité spécial sur les prix.

Avec le consentement de la Chambre, M. Arsenault, appuyé par M. Bertrand (*Terrebonne*), présente le Bill No 213, Loi concernant le Canada, qui est lu la première fois, sur division, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant, du Sénat, est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 210, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Société de bienfaisance slovaque du Canada".—M. *Brown*.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis:—Que tous les mots après le mot "Que" jusqu'à la fin de la question soient biffés et remplacés par les suivants:

"La Chambre est d'avis que la décision du gouvernement de ne pas différer l'imposition des majorations de tarifs-marchandises récemment autorisées par la Commission des transports est contraire aux meilleurs intérêts du peuple canadien; de plus, la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner de nouveau cette question et prendre des mesures en vue de prévenir l'entrée en vigueur des majorations proposées à cette date."

Et après plus ample débat, ladite proposition d'amendement à la motion principale est mise aux voix; et elle est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Archibald,	Bowerman,	Cardiff,	Fair,
Argue,	Bracken,	Casselman,	Fulton,
Ashby,	Bradshaw,	Church,	Gillis,
Bentley,	Brooks,	Cockeram,	Graydon,
Black (Cumberland),	Bryce,	Coldwell,	Green,
Blackmore,	Burton,	Desmond,	Hackett,
Blair,	Campbell,	Diefenbaker,	Hansell,
Boucher,	Caouette,	Drope,	Harkness,

Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Irvine,
Jaenicke,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McLure,
MacNicol,
Manross,
Marshall,
Massey,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Ross (Souris),
Shaw,
Stanfield,
Stephenson,
Stokes,
Strum, Mme
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wright,
Zaplitny—78.

NON:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Brunelle,
Chevrier,
Clark,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dorion,
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gagnon,
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hallé,
Hamel,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Héon,
Hodgson,
Ilsley,
Isnor,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pinard,
Pouliot,
Power,
Raymond (Wright),
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Tremblay,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—110.

Le débat reprend alors sur la motion principale, et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures, M. l'Orateur retourne au fauteuil.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, auquel ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 214, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction".

M. l'Orateur quitte alors le fauteuil, pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

M. l'Orateur donne lecture du câblogramme suivant qu'il a reçu de Sa Majesté le Roi:

Londres, 27 avril 1948.

A l'ORATEUR de la Chambre des communes du Canada,
Ottawa.

La reine et moi vous remercions sincèrement, vous et les membres de la Chambre des communes du Canada, des félicitations que vous nous adressiez à l'occasion de notre vingt-cinquième anniversaire de mariage.

Il nous a été tout particulièrement agréable, en cette heureuse occasion, de recevoir cette nouvelle marque de l'affection et de la loyauté que vous nous avez toujours témoignées. Nous sommes très sensibles à la cordialité de votre message.

(Signé) GEORGE R.

(Les bills publics sont appelés en conformité de l'ordre spécial passé le 8 avril 1948.)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 5, Loi modifiant la Loi de la Cour suprême;

M. Jaenicke, appuyé par M. Knowles, propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

L'heure consacrée aux bills publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend alors sa séance, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 28 AVRIL 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 215, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Margaret McLaughlin Baisley".

Bill No 216, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mavis Aurelia Leney Ogilvie Walker".

Bill No 217, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joanna Wright Farrell".

Bill No 218, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Patricia Jones Gavey".

Bill No 219, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Selma Rattner Fridhandler".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 27 courant, demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, et qu'il constate que, le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, celles-ci ne peuvent pas être acceptées, à savoir:

De Florence Ruby Robbins Cumby, demeurant actuellement à Montréal, Québec, épouse de Thomas Lorne Cumby, de Westmount, Québec.—M. *Croll*.

De Jack William Corber, de Montréal, Québec, époux de Riva Miriam Margolick Corber.—M. *Croll.*

De Jack Zelinsky, de Montréal, Québec, époux de Louise, aussi connue sous le nom de Ruth Horrie Zelinsky, demeurant actuellement à Malton, Ontario.—M. *Croll.*

M. Emmerson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les impressions, présente le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre, en date du jeudi 18 mars 1948, ordonnant que les documents déposés le 10 mars 1948 et ayant trait à l'enquête tenue, en application de l'arrêté en conseil C.P. 1160 du 12 février 1942, sur l'envoi du Corps expéditionnaire canadien dans la colonie de la Couronne de Hong-Kong, soient déférés audit comité afin qu'il fasse rapport aux termes de l'article 64 du Règlement, votre comité a étudié la question et désire présenter le rapport suivant:

Les témoignages fournis au comité indiquent que:

a) La Division des documents parlementaires a reçu très peu de demandes d'exemplaires dudit rapport;

b) L'Imprimerie nationale n'a pas encore reçu de demandes d'exemplaires dudit rapport;

c) La presse n'a fait la demande d'aucun exemplaire spécial.

d) Ledit rapport compterait, une fois imprimé, environ 2,656 pages et devrait être relié en deux volumes distincts. Le coût approximatif de 500 exemplaires serait de $24,570 et celui de 1,000 exemplaires, de $25,500 si le travail se faisait à l'Imprimerie nationale. Cette estimation ne comprend pas le coût des cartes, des gravures au trait ni des similigravures figurant dans la pièce. Ces dépenses n'ont pas été calculées en détail, mais elles dépasseraient probablement de beaucoup $2,000.

Le département des Impressions et de la papeterie publiques ne pourrait entreprendre l'impression de ce rapport pendant que le Parlement est en session; il faudrait donc confier ce travail à une imprimerie extérieure si l'on voulait le commencer immédiatement. Dans ce cas, le coût total excéderait de 25 à 30 p. 100 le montant susmentionné.

L'impression dudit rapport en français coûterait à peu près 10 p. 100 de plus que l'estimation établie dans le cas de l'édition anglaise.

Après avoir soigneusement examiné tous les témoignages fournis, votre comité recommande de ne pas faire imprimer ledit rapport.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Tremblay soit substitué à celui de M. Hallé sur la liste des membres du comité spécial des Affaires des anciens combattants.

Les bills suivants, du Sénat, sont respectivement lus la première fois, et la deuxième lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 212, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Canadian Co-Operative Processors Limited*".—M. *Weir,* pour M. *Tucker.*

Bill No 214, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction".—M. *Ilsley.*

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents à cet effet, à savoir:

Par M. Lennard—Dans les vingt entreprises fédérales de transformation de maisons effectuées dans le district de Hamilton, en Ontario: 1. Combien de transformations de maisons ont été données à l'entreprise?

2. Combien ont été effectuées en régie intéressée?

3. Au 31 mars 1948, combien avait-on reçu à l'égard de chaque maison transformée?

4. Jusqu'à date, quel a été le coût d'entretien de chacune?

5. Au 31 mars 1948, quel était le montant dû à la Couronne à l'égard de chacune?

6. A quelles dates les entreprises ont-elles été parachevées?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Stephenson—1. Par mois, du 31 mars 1947 au 31 mars 1948, quel a été le nombre d'automobiles et de camions exportés du Canada aux autres pays du monde?

2. Quel a été le nombre exporté à chaque pays?

3. Du 31 mars 1947 au 31 mars 1948, par mois, combien d'automobiles et de camions a-t-on fabriqués au Canada?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Fraser—1. Des fonctionnaires civils ou des employés temporaires du ministère des Munitions et approvisionnements ou du ministère de la Reconstruction, touchant un salaire annuel de $3,000 ou plus, ont-ils été transférés ou nommés à d'autres ministères au cours des années 1945, 1946 et 1947?

2. Dans l'affirmative, à quels ministères ces employés ont-ils été transférés, ou nommés, et quel a été le nombre des fonctionnaires civils et des employés temporaires transférés ou nommés à chaque ministère?

3. Quels salaires touchaient ces employés temporaires du ministère des Munitions et approvisionnements ou du ministère de la Reconstruction *a*) avant et *b*) après leur permutation ou nomination?

Par M. Skey—1. Combien d'avions *North Star* le gouvernement canadien a-t-il achetés *a*) Pour quels ministères ou compagnies a-t-on fait ces achats? *b*) Combien d'avions a-t-on achetés pour chacun? *c*) Quel a été le prix d'achat de chaque avion?

2. Combien d'autres avions *North Star* le gouvernement a-t-il convenu d'acheter?

3. Quelle est la charge maximum de carburant que peut transporter l'avion *North Star* sans qu'il y ait surcharge des réservoirs?

4. Quelle quantité d'essence l'avion *North Star* consomme-t-il à l'heure à une vitesse économique?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent:

Par M. Black (*Yukon*)—Ordre de la Chambre—Copie des accords, documents et correspondance octroyant à la *Consolidated Mining and Smelting Company* et à la *Ventures Limited* le privilège de la prospection des minéraux sur

une étendue de plus de cinq cents milles carrés, au sud ou aux environs du Grand Lac des Esclaves et indiquant les limites de cette étendue de cinq cents milles carrés.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 203, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'asurance-chômage;

M. Mitchell propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 211, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 9, (D du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest";

M. MacKinnon propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 11, (P du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des forces hydrauliques du Canada", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 209, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des parcs nationaux";

M. MacKinnon propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Brooks.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 29 AVRIL 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 220, (F du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt".

Bill No 221, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi pourvoyant à la liquidation de la *Penny Bank of Canada* et à l'abrogation de la Loi des caisses de petite économie".

Monsieur l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport de la Commission du service civil concernant les revisions dans le classement des fonctionnaires de la Chambre des communes.

Et aussi,—Organisation et établissement des positions permanentes du personnel de la Chambre des communes (1948).

M. Mackenzie King propose,—Que la disposition de l'article 28 du Règlement, qui prescrit que M. l'Orateur quitte le fauteuil sans mettre la motion aux voix, soit suspendue à l'égard de la présente séance de la Chambre afin de permettre le débat sur les Affaires extérieures.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 215, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Margaret McLaughlin Baisley".—M. *Maybank*.

Bill No 216, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mavis Aurelia Leney Ogilvie Walker".—M. *Maybank.*

Bill No 217, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joanna Wright Farrell".—M. *Maybank.*

Bill No 218, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Patricia Jones Gavey".—M. *Maybank.*

Bill No 219, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Selma Rattner Fridhandler".—M. *Maybank.*

En conformité de l'ordre spécial passé aujourd'hui, on appelle l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose alors,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Bradette.

Par consentement, M. St-Laurent propose,—Que la disposition de l'article 28 du Règlement, qui prescrit que M. l'Orateur quitte le fauteuil sans mettre la motion aux voix, soit suspendue à l'égard de la séance du vendredi 30 avril, afin de continuer le présent débat sur les Affaires extérieures.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Un message est reçu du Sénat, pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre:

Bill No 222, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Ménard".

Bill No 223, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Trenc' Thomson Ellis".

Bill No 224, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandre Hébert".

Bill No 225, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Greenblatt Pliss".

Bill No 226, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonnie Levitt Shereck".

Bill No 227, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Young".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 30 AVRIL 1948

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Sur ce, M. Macdonald (*Ville de Brantford*), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRES.

M. l'Orateur suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt et unième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Phyllis Lilian Buck Beatty, de Montréal, P.Q., épouse de Melvin Vernon Beatty.

D'Alexandre Hébert, de Verdun, P.Q., époux d'Yvonne Emond Hébert.

De Winnifred Emily Ford Salmon, de Montréal, P.Q., épouse de Berle Barcus Salmon.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1948:—Copie de toutes correspondance et communications échangées entre le ministre des Mines et des ressources, ou tout fonctionnaire de son ministère, et toutes opérations ou personnes, relativement à la décision que prend actuellement le ministre et les fonctionnaires de son ministère de mettre en vigueur les dispositions de l'article 75 de la Loi de

l'extraction du quartz dans le Yukon, en informant les propriétaires de claims minéraux non arpentés, au Yukon, de les faire arpenter par un arpenteur des terres fédérales dans le délai d'un an à compter de la date dudit avis.

Sur motion de M. St-Laurent, il est ordonné,—Que le nom de M. Timmins soit substitué à celui de M. Green sur la liste des membres du comité spécial des Affaires des anciens combattants.

Sur motion de M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), il est ordonné,—Que le nom de M. Cournoyer soit substitué à celui de M. Côté (*Verdun*) sur la liste des membres du comité spécial nommé pour étudier les amendements à apporter à la Loi des élections fédérales, 1938.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table,—Copie des ordonnances et règlements applicables à la Marine royale canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 10 au 24 avril 1948.

Aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables à l'Armée canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 10 au 24 avril 1948.

Et aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables au Corps d'aviation royal canadien, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 10 au 24 avril 1948.

Les bills suivants, du Sénat, sont respectivement lus la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 220, (F du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt".—M. *Brown*.

Bill No 222, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Ménard".—M. *Maybank*.

Bill No 223, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Trench Thomson Ellis".—M. *Maybank*.

Bill No 224, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandre Hébert".—M. *Maybank*.

Bill No 225, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Greenblatt Pliss".—M. *Maybank*.

Bill No 226, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonnie Levitt Shereck".—M. *Maybank*.

Bill No 227, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Young".—M. *Maybank*.

En conformité de l'ordre spécial passé le jeudi 29 avril 1948, la Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott:—Que M. l'Orateur suppléant quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur suppléant quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, sur division, et renvoyés au *comité permanent des Bills privés* (avec la preuve, etc., recueillie devant le comité permanent des Divorces du Sénat sur les pétitions ayant servi de fondement auxdits bills), à savoir:

Bill No 146, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Frances Mary Liddle McClelland".

Bill No 215, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Margaret McLaughlin Baisley".

Bill No 216, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mavis Aurelia Leney Ogilvie Walker".

Bill No 217, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joanna Wright Farrell".

Bill No 218, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Patricia Jones Gavey".

Bill No 219, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Selma Rattner Fridhandler".

Le Bill No 205, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Canadian Marconi Company*", est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes.*

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée par M. Rinfret:—Que le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", soit lu maintenant la deuxième fois;

Et sur la motion proposée en amendement par M. McCullough (*Assiniboia*), appuyé par M. Nicholson:—Que le Bill No 8 ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, aucune compagnie ne devrait demander au Parlement d'augmenter son capital autorisé de plus de cent pour cent.

M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement irrecevable, parce qu'il renferme un énoncé général de principe d'une telle portée d'obligation à l'égard de la Chambre qu'il ne saurait être proposé en amendement à la motion tendant à la deuxième lecture d'un bill d'intérêt privé.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale;

M. Herridge, appuyé par M. Bentley, propose:—Que le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois à six mois de ce jour.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est rejetée.

Et la motion principale, mise aux voix en ces termes: Que le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Téléphone Bell", soit lu maintenant la deuxième fois, elle est agréée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson,
Arsenault,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Bertrand (Prescott),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Boucher,
Bracken,
Brooks,
Brown,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Emmerson,
Farquhar,
Fleming,
Gardiner,
Gauthier (Portneuf),
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Grant,
Gregg,
Hansell,
Harkness,
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Hlynka,
Isnor,
Jaques,
Jutras,
Kirk,
Kuhl,
Lafontaine,
Laurendeau,
Léger,
McCulloch (Pictou),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McIvor,
MacKinnon,
MacLean,
Maloney,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Menary,
Mitchell,
Mutch,
Pearkes,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
St-Laurent,
Shaw,
Sinclair,
Sinnott,
Smith (Calgary-Ouest),
Timmins,
Tremblay,
Viau,
Weir,
Whitman,
Winkler—67.

NON:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Bentley,
Bowerman,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Coldwell,
Cruickshank,
Herridge,
Jaenicke,
Johnston,
Knight,
Knowles,
LaCroix,
McCuaig,
MacInnis,
McKay,
Moore,
Probe,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Townley-Smith,
Wylie,
Zaplitny—24.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes.*

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée par M. Abbott:—Que M. l'Orateur suppléant quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Adamson.

A onze heures p.m., M. l'Orateur suppléant ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 3 MAI 1948

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés aux termes de la Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1929, approuvé le 29 avril 1948: transférant au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements la régie et la surveillance du service télégraphique et téléphonique de l'Etat, à l'exception du service central téléphonique à l'usage des bureaux du gouvernement dans Ottawa et la région, ainsi que les fonctions dévolues au ministre des Travaux publics sous le régime de la Partie I de la Loi des télégraphes.

Arrêté en conseil C.P. 1930, approuvé le 29 avril 1948: transférant au ministère des Finances la régie du service téléphonique du gouvernement à l'usage des bureaux du gouvernement dans Ottawa et la région.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1948,—Etat montrant:—1. Combien d'édifices publics appartiennent au gouvernement dans le district électoral de Macleod et quelle en est la valeur et l'emplacement de chacun?

2. Le gouvernement fédéral paie-t-il des taxes sur les immeubles ci-haut mentionnés? Dans l'affirmative, quels montants paie-t-il dans chaque cas et à qui?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*) propose,—Que l'organisation et l'établissement des positions permanentes du personnel de la Chambre des communes (1948), déposés sur la Table le jeudi 29 avril 1948, soient approuvés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*) propose,—Que le rapport de la Commission du service civil concernant les revisions dans le classement des fonctionnaires de la Chambre des communes, déposé sur la Table le jeudi 29 avril 1948, soit agréé.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Mutch.

Le bill suivant, du Sénat, est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 221, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi pourvoyant à la liquidation de la *Penny Bank of Ontario* et à l'abrogation de la Loi des caisses de petite économie".—M. *Mayhew* pour M. *Abbott*.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents à cet effet, à savoir:

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Quel prix le gouvernement a-t-il payé pour l'immeuble de l'Hôtel Halifax, à Halifax, Nouvelle-Ecosse, de qui, et quand l'a-t-il acheté?

2. Quels ont été les déboursés relatifs *a*) aux fournitures et à l'ameublement, *b*) à l'installation de la plomberie et du système de chauffage?

3. Quel a été le coût annuel des frais d'entretien à l'égard *a*) des réparations, *b*) du combustible, *c*) des services de conciergerie, *d*) des impôts, etc.?

4. Quelles ont été les dépenses totales à l'égard de cette propriété?

5. A quelles fins sert actuellement cet immeuble, et l'a-t-on mis en vente et à quel prix?

6. Quel montant a-t-il rapporté?

Par M. Kidd—1. De 1920 à 1947, quelle a été la quantité totale de fromage canadien exporté chaque année en Grande-Bretagne?

2. Au cours de chacune de ces années, quel a été la somme totale versée en subventions pour le fromage?

3. De 1920 à 1947, quelle a été la quantité totale de beurre exporté chaque année en Grande-Bretagne?

4. Au cours de chacune de ces années, quel a été la somme totale versée en subventions pour le beurre?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Beaudoin.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 4 MAI 1948

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'un arrêté en conseil adopté aux termes de la Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2013, approuvé le 4 mai: transférant au ministre des Transports certains pouvoirs, attributions et fonctions dévolus au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements à l'égard de l'aviation civile, les services de météorologie et de radio et en vertu des lois sur la radio et sur l'aéronautique.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 avril 1948,—Etat montrant:—1. Au cours de l'année 1947, quelle a été la quantité des marchandises transportées sur les chemins de fer nationaux du Canada dans la région de l'Atlantique?

2. Quel en a été le coût d'exploitation?

3. Quel pourcentage d'augmentation des taux de transport était nécessaire pour équilibrer le budget du réseau régional?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 avril 1948,—Etat montrant:—En se fondant sur la quantité des marchandises transportées et sur le coût de l'exploitation au cours de 1947, quel pourcentage d'augmentation des taux de transport était nécessaire pour équilibrer le budget *a*) des Chemins de fer nationaux du Canada, *b*) du Pacifique-Canadien?

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Règlements édictés et approuvés en vertu de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage pour la période du 7 avril au 3 mai 1948 et approuvés par

l'arrêté en conseil C.P. 1501 du 13 avril 1948: règlement modifiant les Règlements de 1947 sur les prestations d'assurance-chômage, approuvés par l'arrêté en conseil C.P. 5583 du 31 décembre 1947 (versions anglaise et française).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 février 1948.—Etat montrant:—1. A-t-on fait quelques envois d'armes et de munitions à la Chine au cours de 1947?

2. Dans l'affirmative, combien de navires ont servi pour ces envois?

3. Quelles sortes de munitions et autre équipement ces cargaisons comprenaient-elles?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1948.—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il eu de vacances dans les divers ministères du gouvernement fédéral *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

2. *a*) Au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948, combien d'examens de concours la Commission du service civil a-t-elle annoncés en vue de remplir les vacances survenues dans les divers ministères du gouvernement fédéral?

3. Combien de demandes a-t-on reçues pour chaque examen *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

4. Combien a-t-on proclamé de candidats heureux à la suite de chaque examen, *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

5. Parmi les candidats heureux, combien ont été nommés pour remplir les vacances survenues *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

6. Parmi les candidats heureux, désignés à des emplois, combien étaient déjà au service du gouvernement fédéral *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

7. Parmi les candidats nommés, combien *a*) ont servi outre-mer, *b*) ont servi au Canada seulement; *c*) étaient des civils, *d*) étaient bilingues?

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur les opérations découlant de la Loi de 1945 sur les accords de Bretton Woods pour l'année financière terminée le 31 mars 1948, Statuts du Canada, 1945, chapitre 11, article 7, comprenant:

1. Deuxième assemblée annuelle du conseil des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, tenue à Londres, en Angleterre, les 11-17 septembre 1947.

2. Deuxième assemblée annuelle du conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international, tenue à Londres, en Angleterre, les 11-17 septembre 1947—Rapport des administrateurs et résumé des délibérations.

3. Mémoire concernant la situation financière de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement au 31 mars 1948, et relevé des revenus et des dépenses, donnés en monnaie des Etats-Unis, pour les neuf mois terminés le 31 mars 1948.

4. Rapport financier sur l'état des prêts octroyés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, donné en monnaie des Etats-Unis, au 31 mars 1948.

5. Rapport financier du Fonds monétaire international pour le trimestre terminé le 29 février 1948, publié aux termes de l'article XII, section 7 *a*) des Statuts du Fonds monétaire international.

6. Statuts, règlements et règles du Fonds monétaire international, modifiés au 15 mars 1948.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Baker soit substitué à celui de M. Tremblay sur la liste des membres du comité spécial des Affaires des anciens combattants.

Sur motion de M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), il est ordonné,—Que le nom de M. Harris (*Grey-Bruce*) soit substitué à celui de M. Robinson (*Simcoe-Est*) sur la liste des membres du comité spécial nommé afin d'étudier les modifications à apporter à la Loi des élections fédérales, 1938.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont respectivement présentés, lus la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 228, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.—M. *McCann.*

Bill No 229, Loi modifiant la Loi des douanes.—M. *McCann.*

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et le débat se poursuivant de nouveau;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills publics sont appelés, en conformité de l'ordre spécial passé le 8 avril 1948.*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 6, Loi modifiant la Loi des chemins de fer;

M. Knowles, appuyé par M. Castleden, propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Nicholson, appuyé par M. Bryce, propose,—Que la question soit maintenant mise aux voix.

Et le débat se poursuivant de nouveau;

L'heure consacrée aux bills publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée par M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. St-Laurent, il est ordonné,—Que les crédits Nos 52 à 67 inclusivement du budget principal des dépenses de 1948-1949 soient retirés du comité des Subsides et renvoyés au *comité permanent des Affaires extérieures,* sous réserve, cependant, des droits du comité des Subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et dix minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 5 MAI 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 230, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Violet Camp Mace".

Bill No 231, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adah Elizabeth Jeffries Heinz".

Bill No 232, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Findlay Turner Rollo".

Bill No 233, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Dagmar Dahl".

Bill No 234, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Evelyn White Marshall".

Bill No 235, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathryn Mae Richardson Rowe".

Bill No 236, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Dawson Jamieson Turnbull McKay".

Bill No 237, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Dunn Vézina".

Bill No 238, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Craig Blair".

Bill No 239, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Henry Kennell".

Bill No 240, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Frances Pratt Fiddes".

Bill No 241, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Zeiger Rudenko".

Bill No 242, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Harris".

Bill No 243, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Booth Morrison McCormick".

Bill No 244, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Evelyn Masterangelo Rosenstein".

Bill No 245, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Lauder Rutledge".

Bill No 246, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Chartier".

Bill No 247, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Russell Stone".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de la Commission du service civil recommandant des changements de rémunération pour le personnel de la Bibliothèque du Parlement, comme suit:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

Le 25 mars 1948.

Aux honorables membres de la Chambre des communes,

La Commission du Service civil a l'honneur de soumettre le rapport suivant à l'étude et à l'approbation du Sénat.

Conformément aux Articles 12 et 61 de la Loi du Service civil, la Commission du Service civil recommande que les changements de rémunération suivants soient approuvés, à compter du 1er octobre 1947.

BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT, ANGLAIS, BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

De:	3720	3840	3960	4080	4140
A:		4200	4380	4560	4800

BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT, FRANÇAIS, BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

De:	3720	3840	3960	4080	4140
A:		4200	4380	4560	4800

COMMIS EN CHEF DES RÉFÉRENCES, BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

De:	3120	3240	3360	3480	3600	3720
A:	3600	3720	3840	3960	4080	4200

COMMIS DES RÉFÉRENCES, BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

De:			2700	2820	2940	3000
A:	3000	3120	3240	3360	3480	3600

COMMIS-TENEUR DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE

De:	1920	2040	2160	2280	2400
A:		2400	2520	2640	2700

PRÉPOSÉ AUX PÉRIODIQUES ET À LA RELIURE

De:	1644	1704	1764	1824	1884	1944	2004	2064	2124	2184	2244
A:						2100	2160	2220	2280	2340	2400

Chaque employé en service le ou avant le 1er octobre 1947 touchera le taux de la catégorie indiquée immédiatement sous le taux qu'il touchait alors.

Les changements ci-haut mentionnés n'affecteront pas la date de l'augmentation annuelle présente des employés des catégories susdites.

C. H. BLAND,
Président.

A. THIVIERGE,
Commissaire.

S. G. NELSON,
Commissaire.

M. Harris (*Grey-Bruce*), adjoint parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, dépose sur la Table,—Echange de notes (4 mars et 30 avril 1948) entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant les mesures d'hygiène dans les industries de crustacés et certaines questions connexes (versions anglaise et française).

Sur motion de M. St-Laurent, il est ordonné,—Que le nom de M. McGregor soit substitué à celui de M. Homuth sur la liste des membres du comité spécial sur les prix.

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Knowles—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance, datée depuis le 1er janvier 1943, échangée entre le gouvernement fédéral, y compris tout ministre, département, division, commission ou compagnie dudit gouvernement, et la Ville de Toronto et/ou la commission d'embellissement de ladite ville, relativement au projet de construction de logements dans Regent Park.

La Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à l'exécution des traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande, respectivement.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de décréter que le gouverneur en conseil peut accomplir les choses qu'il juge nécessaires à l'exécution des traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande, respectivement; qu'à cette fin, le gouverneur en conseil peut faire

des nominations, établir des bureaux et prendre des arrêtés en conseil ou des règlements; et afin de stipuler, de plus, que toutes dépenses occasionnées par l'exécution des traités seront payées à même les deniers votés par le Parlement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. St-Laurent présente alors le Bill No 248, Loi pourvoyant à l'exécution des traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, etc.;

M. Howe propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Probe.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 6 MAI 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans modification, savoir:

Bill No 202, Loi modifiant la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle.

M. Brown, du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué pour poursuivre et compléter l'étude et l'examen de la Loi des Indiens (chapitre 98, S.R.C., 1927) et de toutes les autres questions à lui déférées, présente le troisième rapport dudit comité, comme suit:

Votre comité recommande que le droit de vote, aux fins des élections fédérales, soit accordé aux Indiens, en les plaçant sur le même pied que les électeurs dans les centres urbains.

M. Harris (*Grey-Bruce*), du comité spécial sur la Loi des élections fédérales, 1938, présente le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Que le quorum du comité soit réduit à dix membres et que soit suspendue, à cet égard, l'application du paragraphe 3 de l'article 65 du Règlement.
2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Par consentement, sur motion de M. Harris (*Grey-Bruce*), ledit rapport est agréé.

M. Beaudoin, du comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 205, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Canadian Marconi Company*", et a convenu de le rapporter sans modification.

M. Beaudoin, du comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le deuxième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 1,000 exemplaires en anlaise et 250 en français de ses procès-verbaux et témoignages relatifs au Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Que son quorum soit réduit de 20 à 12, et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 63 1 *b*) du Règlement.

3. Qu'il ait la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

Par consentement, sur motion de M. Beaudoin, ledit rapport est agréé.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du surintendant des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars 1947 (version française).

Les bills suivants, du Sénat, sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 230, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Violet Camp Mace".—M. *Maybank*.

Bill No 231, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adah Elizabeth Jeffries Heinz".—M. *Maybank*.

Bill No 232, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Findlay Turner Rollo".—M. *Maybank*.

Bill No 233, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Dagmar Dahl".—M. *Timmins*.

Bill No 234, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Evelyn White Marshall".—M. *Maybank*.

Bill No 235, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathryn Mae Richardson Rowe".—M. *Maybank*.

Bill No 236, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Dawson Jamieson Turnbull McKay".—M. *Maybank*.

Bill No 237, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Dunn Vézina".—M. *Maybank*.

Bill No 238, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Craig Blair".—M. *Maybank*.

Bill No 239, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Henry Kennell".—M. *Maybank*.

Bill No 240, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Frances Pratt Fiddes".—M. *Maybank*.

Bill No 241, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Zeiger Rudenko".—M. *Maybank*.

Bill No 242, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Harris".—M. *Maybank.*

Bill No 243, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Booth Morrison McCormick".—M. *Maybank.*

Bill No 244, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Evelyn Masterangelo Rosenstein".—M. *Maybank.*

Bill No 245, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Lauder Rutledge".—M. *Maybank.*

Bill No 246, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Chartier".—M. *Maybank.*

Bill No 247, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Russell Stone".—M. *Maybank.*

La question suivante, figurant au Feuilleton, est changée en ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent en conséquence, à savoir:

Par M. Fair—1. Au cours de chaque année, de 1930 à 1947 inclusivement, dans chaque province du Canada, combien d'agriculteurs exploitaient des fermes?

2. Au cours de la même période, dans chaque province, quel était le revenu agricole net?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Howe:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, etc.

Et le débat se poursuivant;

M. McKay, appuyé par M. Nicholson, propose en amendement:—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:

"M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait subventionner les habitations à loyer modique".

M. l'Orateur déclare irrecevable l'amendement proposé, parce que: *a*) il est énoncé comme une déclaration de principe, *b*) il modifie les termes de la recommandation du Gouverneur général et *c*) l'article 50 du Règlement exclut tout amendement à la motion principale.

De cette décision, M. Knowles en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur met la question aux voix dans les termes suivants: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue?—Et elle est maintenue au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Abbott,	Beaudry,	Black (Yukon),	Bradette,
Arsenault,	Belzile,	Blair,	Bradshaw,
Baker,	Benidickson,	Blanchette,	Brown,
Barrett,	Bertrand (Laurier),	Bonnier,	Case,
Beaudoin,	Bertrand (Prescott),	Bourget,	Charlton.

Chevrier, Claxton, Cloutier, Côté (Verdun), Coyle, Croll, Cruickshank, Daniel, Dechêne, Denis, Dickey, Douglas, Emmerson, Eudes, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Fraser, Fulton, Gagnon, Gardiner, Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Comox-Alberni), Gibson (Hamilton-Ouest), Gingues,
Gladstone, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Gregg, Harkness. Harris (Grey-Bruce), Hazen, Healy, Henderson, Howe, Ilsley, Isnor, Jean, Jutras, LaCroix, Langlois, Lapointe, Léger, Lennard, Lesage, Little, Lockhart, McCann, McCubbin,
McCulloch (Pictou), Macdonald (Brantford), McDonald (Parry-Sound), McGarry, McIlraith, MacLean, McLure, McMaster, MacNaught, MacNicol, Marier, Matthews (Brandon), Maybank, Mayhew, Merritt, Michaud, Mitchell, Mullins, Murphy, Mutch, Parent, Pearkes, Picard,
Pinard, Pouliot, Power, Raymond (Wright), Richard (Gloucester), Rinfret, Ross (Hamilton-Est), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), St-Laurent, Sinclair, Sinnott, Skey, Smith (Calgary-Ouest), Stephenson, Stuart (Charlotte), Stokes, Timmins, Warren, Webb, Weir, White (Middlesex-Est), Whitman, Winkler—117.

NON:

Messieurs

Argue, Bentley, Blackmore, Bowerman, Bryce, Burton, Campbell, Castleden,
Coldwell, Fair, Hansell, Hlynka, Irvine, Jaenicke, Johnston, Knight,
Knowles, Low, McCuaig, MacInnis, McKay, Moore, Nicholson, Probe,
Quelch, Shaw, Strum, Mme Thatcher, Townley-Smith, Wright, Wylie, Zaplitny—32.

Le débat reprend alors sur la motion principale.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 7 MAI 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 7, Loi prévoyant des payements d'urgence pour aider à couvrir l'accroissement des frais de production de l'or, avec l'amendement suivant:

Page 7, ligne 22.—Après le mot "qui", insérer "sciemment".

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 249, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mathilde Welter Jackson".

Bill No 250, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Thomson Mowat".

Bill No 251, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Hrychuk Fleury".

Bill No 252, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Kathleen Burnie Beebe".

Bill No 253, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jenny Muriel Pressley Scott".

Bill No 254, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Pappas Gigantes, autrement connue sous le nom de Maria Papadatos Gigantes".

Bill No 255, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilbert Brinton Campbell".

Bill No 256, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen McGregor Hanley".

Bill No 257, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yudit Mary de Bartok Richardson".

Bill No 258, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Schechter".

Bill No 259, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Alice Woods Mayhew".

Bill No 260, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Giana Stephen Cantlie Lyman".

Bill No 261, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Gustov Reed".

Bill No 262, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Maitland Harley".

Bill No 263, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Elizabeth May Fishlock Wallis".

Bill No 264, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Agnes Dorothy Cunningham McLarnon".

Bill No 265, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeannette Ore Paige".

Bill No 266, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reva James Nathanson".

Bill No 267, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Roderick Bartlett".

Bill No 268, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Jardine Palmer Petrie".

Bill No 269, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Maisie Wingham Carphin".

Bill No 270, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice-Gertrude Corbin Simand".

Bill No 271, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret McCallum Cameron Baird Brine".

Bill No 272, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leila May Willett Ascah".

Bill No 273, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Ulric-Stanislas Caron".

Bill No 274, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Walker".

Bill No 275, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvonne-Jeanne Leslie".

Bill No 276, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha (Brana) Hindes Ramer".

Bill No 277, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Gertrude Hinks Fairhurst".

Bill No 278, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Marder Berman".

Bill No 279, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Thayer Gunn".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans amendement, savoir:

Bill No 204, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Rinfret propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude des bills privés (en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement); agréé.

Le Bill No 151, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Nationale, Compagnie d'assurance", est alors étudié en comité plénier, et après avoir siégé quelque temps, le comité lève séance sans faire rapport.

M. Whitman propose,—Que M. l'Orateur quitte de nouveau le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude des bills privés (en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement); agréé.

Le Bill No 205, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Canadian Marconi Company*", est alors étudié en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend alors la séance en comité des Subsides, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 10 MAI 1948

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Yvonne-Jeanne de Bergasa Leslie, de Montréal, Québec, épouse de William Wilson Leslie.

De Frank Potts, de Montréal, P.Q., époux de Marguerita Leam Potts.

M. Mutch, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, présente le cinquième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 126, Loi modifiant la Loi des pensions, et convient de le rapporter sans modification.

Votre comité est d'avis que les taux prévus dans certaines clauses du bill sont insuffisants et que les restrictions imposées dans d'autres clauses sont trop sévères. Etant donné que toute revision de ces taux, qui se conformerait aux vues du comité, alourdirait le fardeau du public, votre comité estime qu'en vertu du Règlement de la Chambre et des termes de son ordre de renvoi, il ne peut faire autrement que de rapporter ces clauses sans modification. Toutefois, le comité demande instamment que l'on examine les recommandations contenues dans ses deuxième et quatrième rapports, présentés les 24 mars et 27 avril, et

concernant les taux d'allocation pour impotence et des pensions pour invalidité de guerre, et recommande également au gouvernement d'étudier l'opportunité d'apporter au Bill No 126 de nouveaux amendements décrétant:

1. Qu'à l'égard des pensions de la première guerre mondiale, aucune réduction ne sera effectuée dans l'évaluation de l'invalidité, pourvu que cette évaluation soit en vigueur depuis trois ans ou plus.

2. Que l'article 11 (1) c) de la Loi des pensions soit modifié en supprimant tous les mots qui suivent le mot *invalidité* à la fin de la treizième ligne et en les remplaçant par les mots *qui, à l'époque où il est devenu membre des forces, était évidente lors de l'enrôlement.*

3. Que l'Annexe A de la Loi des pensions soit modifiée de façon que le versement des pensions soit effectué au multiple le plus proche de 5, sauf lorsque l'invalidité est inférieure à 5 p. 100, cas qui comporte une indemnisation sous forme de versement définitif.

4. Que les articles 32 et 32A de la Loi des pensions soit modifiés en supprimant la réserve concernant le mariage avant le 1er mai 1944, partout où elle se trouve dans ces articles; et que l'article 66 soit abrogé.

5. Que l'article 62 de la Loi des pensions soit modifié en supprimant les mots *a le droit de tirer et*, à la cinquième ligne.

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, présente le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Par consentement, ledit rapport est agréé, sur motion de M. Bradette.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1948:—Copie des accords, documents et correspondance octroyant à la *Consolidated Mining and Smelting Company* et à la *Ventures Limited* le privilège de la prospection des minéraux sur une étendue de plus de cinq cents milles carrés, au sud ou aux environs du Grand Lac des Esclaves et indiquant les limites de cette étendue de cinq cents milles carrés.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Jaenicke soit substitué à celui de M. Bentley, et le nom de M. Knight à celui de M. McKay sur la liste des membres du comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*) propose,—Que l'étude de l'à-propos de continuer la publication de l'édition revisée des Débats et la distribution de l'édition non revisée desdits Débats soit confiée au comité permanent des Débats.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance du Sénat, savoir:

Bill No 249, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mathilda Welter Jackson".—M. *Maybank.*

Bill No 250, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Thomson Mowat".—M. *Maybank*.

Bill No 251, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Hrychuk Fleury".—M. *Maybank*.

Bill No 252, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Kathleen Burnie Beebe".—M. *Maybank*.

Bill No 253, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jenny Muriel Pressley Scott".—M. *Maybank*.

Bill No 254, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Pappas Gigantes, autrement connue sous le nom de Maria Papadatos Gigantes".—M. *Maybank*.

Bill No 255, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilbert Brinton Campbell".—M. *Maybank*.

Bill No 256, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen McGregor Hanley".—M. *Maybank*.

Bill No 257, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yudit Mary de Bartok Richardson".—M. *Maybank*.

Bill No 258, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Schechter".—M. *Maybank*.

Bill No 259, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Alice Woods Mayhew".—M. *Maybank*.

Bill No 260, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Giana Stephen Cantlie Lyman".—M. *Maybank*.

Bill No 261, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Gustov Reed".—M. *Maybank*.

Bill No 262, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Maitland Harley".—M. *Maybank*.

Bill No 263, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Elizabeth May Fishlock Wallis".—M. *Maybank*.

Bill No 264, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Agnes Dorothy Cunningham McLarnon".—M. *Maybank*.

Bill No 265, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeannette Ore Paige".—M. *Maybank*.

Bill No 266, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reva James Nathanson".—M. *Maybank*.

Bill No 267, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Roderick Bartlett".—M. *Maybank*.

Bill No 268, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Jardine Palmer Petrie".—M. *Maybank*.

Bill No 269, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Maisie Wingham Carphin".—M. *Maybank*.

Bill No 270, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice-Gertrude Corbin Simand".—M. *Maybank*.

Bill No 271, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret McCallum Cameron Baird Brine".—M. *Maybank*.

Bill No 272, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leila May Willett Ascah".—M. *Maybank*.

Bill No 273, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Ulric-Stanislas Caron".—M. *Maybank*.

Bill No 274, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Walker".—M. *Maybank*.

Bill No 275, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvonne-Jeanne Leslie".—M. *Maybank*.

Bill No 276, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha (Brana) Hindes Ramer".—M. *Maybank*.

Bill No 277, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Gertrude Hinks Fairhurst".—M. *Maybank.*

Bill No 278, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Marder Berman".—M. *Maybank.*

Bill No 279, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Thayer Gunn".—M. *Maybank.*

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents, en conséquence, à savoir:

Par M. Hansell—Combien de personnes sont à l'emploi de la Commission canadienne du blé et quel en est le nombre, par classe, tels que hauts-fonctionnaires, gérants, secrétaires, teneurs de livres, sténographes, etc.?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Skey—1. Le gouvernement a-t-il des renseignements sur l'existence d'un groupement à Montréal qui s'appelait autrefois le "Club des vingt et un"?

2. Dans l'affirmative, quels étaient les buts de ce club et quand a-t-il cessé d'exister?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose mmédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. White (*Middlesex-Est*)—1. Combien d'appels en matière de loyer en rapport avec des logements et des établissements domestiques d'habitation ont été entendus et jugés dans les comtés de Middlesex, Elgin, Kent et Lambton, dans la province d'Ontario, au cours de chaque année jusqu'à date, depuis le commencement de la régie des loyers?

2. Combien d'appels ont été entendus devant des juges de cours de comté et de district?

3. Combien de jugements ont été favorables *a*) au locataire, *b*) au propriétaire?

4. Combien d'appels impliquaient une demande *a*) d'augmentation de loyer, *b*) de diminution de loyer?

5. Dans les cas d'appel mentionnés à la question trois, combien a-t-on accordé *a*) d'augmentation de loyer, *b*) de diminution de loyer?

Par M. Benidickson—Quels octrois le gouvernement fédéral a-t-il accordés, durant les cinq dernières années, aux hôpitaux généraux ou aux sanatoriums pour des fins de construction, d'aménagement ou d'entretien?

Par M. Fulton—1. Au cours de la guerre, pourquoi n'a-t-on pas obligé les chemins de fer canadiens à adopter l'heure avancée en vigueur dans tout le pays?

2. Les mêmes motifs s'appliquent-ils encore actuellement; sinon, quels sont ces autres motifs?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Knowles—1. Quel a été le nombre global des contrats individuels que la division des rentes sur l'Etat a émis au cours de chaque mois à compter du 1er avril 1947 au 31 décembre 1948 inclusivement, à l'exclusion des certificats émis en vertu de contrats collectifs? Quel en a été le nombre entre le 1er et le 19 avril 1948?

2. Quel a été le nombre des certificats individuels que la division des rentes sur l'Etat a émis en vertu de contrats collectifs au cours de chaque mois à compter du 1er avril 1947 au 31 mars 1948 inclusivement? Quel en a été le nombre entre le 1er et le 19 avril 1948?

3. Le 31 mars et le 19 avril 1948, quel était le nombre global des émissions de contrats individuels de rentes, à l'exclusion des certificats émis en vertu de contrats collectifs?

4. Le 31 mars et le 19 avril 1948, quel était le nombre global des détenteurs de certificats collectifs de rentes sur l'Etat?

5. Au cours de chaque mois, à compter du 1er avril 1947 au 31 mars 1948 inclusivement, quel a été le nombre global de nouveaux contrats collectifs mis en vigueur *a*) dans des services administratifs du gouvernement *b*) dans d'autres groupements? Quel en a été le nombre entre le 1er et le 19 avril 1948?

6. Le 31 mars et le 19 avril 1948, quel était le nombre global des contrats collectifs de rentes sur l'Etat *a*) dans des services administratifs du gouvernement, *b*) dans d'autres groupements?

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies en vue d'autoriser le ministre de l'Agriculture à nommer un directeur du rétablissement agricole et un directeur associé du rétablissement agricole.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Exellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation et, en particulier, afin d'autoriser les institutions de prêt agréées à acheter, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, les hypothèques détenues par ladite société, et à octroyer aux propriétaires de projets d'habitations à loyer des prêts dont le montant n'excède pas 85 p. 100 du coût estimatif de ces projets; afin d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et des logements à garantir un revenu annuel en loyer, dont le montant sera déterminé par la société, sur les projets d'habitations à loyer, pour une durée ne dépassant pas trente ans, et d'octroyer des prêts aux propriétaires de projets d'habitations à loyer, si de tels prêts ne sont pas accordés par des institutions de prêt agréées; afin d'autoriser le gouverneur en conseil à transférer à la Société les terrains dévolus à Sa Majesté; et afin de décréter la liquidation et la dissolution de la société dite *Wartime Housing Limited* et d'attribuer à la Société centrale d'hypothèques et de logement le pouvoir de construire des logements pour fins de location à même les deniers qui peuvent être attribués par le Parlement à cette fin.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Howe présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 280, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 211, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 214, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. MacKinnon:—Que le Bill No 209, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des parcs nationaux", soit lu maintenant la deuxième fois.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Par consentement, M. MacKinnon propose, pour M. St-Laurent,—*Résolu*,—Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, signée à Washington le 2 décembre 1946, et que cette Chambre approuve ladite convention.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fournier propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 11 MAI 1948

Prières.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, auquel ils sollicitent l'agrément de la Chambre:

Bill No 281, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique".

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Marier soit substitué à celui de M. Lesage sur la liste des membres du comité permanent des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que les pétitions en instance de divorce de Florence Ruby Robbins Cumby, Jack William Corber et Jack Zelinsky, déposées en Chambre le 27 avril 1948, et le rapport du greffier des pétitions présenté à ce sujet soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera opportunes.

M. Rinfret propose,—Que le Bill No 151, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Nationale, Compagnie d'assurance", soit réinscrit au Feuilleton, parmi les bills privés, sous la rubrique: "La Chambre en comité", pour être pris en considération, de huit heures à neuf heures du soir, les mardis et vendredis, au cours de la présente session.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée au vote suivant:

Oui:

Messieurs

Abbott,
Baker,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blanchette,
Boivin,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brooks,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Diefenbaker,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Ferguson,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gagnon,
Gardiner,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Gregg,
Hackett,
Hallé,
Hansell,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Hlynka,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Jutras,
LaCroix,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
Low,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
MacLean,
Marier,
Marquis,
Marshall,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mullins,
Murphy,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Pinard,
Pouliot,
Power,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Raymond (Wright),
Richard (Gloucester),
Rinfret,
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Stuart (Charlotte),
Thatcher,
Tremblay,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—106.

Non:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Bentley,
Blair,
Bowerman,
Bradshaw,
Burton,
Campbell,
Cardiff,
Castleden,
Charlton,
Church,
Coldwell,
Daniel,
Fraser,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hazen,
Herridge,
Jackman,
Johnston,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Lennard,
Lockhart,
McCuaig,
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McLure,
MacNicol,
Manross,
Menary,
Merritt,
Miller,
Moore,
Nicholson,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Shaw,
Sinnott,
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wylie—53.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies en vue d'autoriser le ministre de l'Agriculture à nommer un directeur du rétablissement agricole et un directeur associé du rétablissement agricole.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gardiner présente alors, avec le consentement de la Chambre, le Bill No 282, Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 220, (F du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt";

M. Mayhew propose, pour M. Abbott,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité permanent de la Banque et du commerce.*

Le Bill No 126, Loi modifiant la Loi des pensions, est étudié en comité plénier.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills publics sont appelés, en conformité de l'ordre spécial passé le 8 avril 1948.*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 199, Loi modifiant le Code criminel (Jurys);

M. Church, appuyé par M. MacNicol, propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Ilsley.

L'heure consacrée aux bills publics étant expirée;

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, du Bill No 126, Loi modifiant la Loi des pensions, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 283, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Chiarella".

Bill No 284, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Merle Allene Dalton".

Bill No 285, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Nestor Cloutier".

Bill No 286, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rufina Olga Soltysik Leshchynski".

Bill No 287, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhea Lillian Appel Ostroff".

Bill No 288, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Tucker Shaw".

Bill No 289, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Libby Raikles Lerner".

Bill No 290, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Catherine McCabe Sowerby".

Bill No 291, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Morrell".

Bill No 292, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily White Borgan".

Bill No 293, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Donald Bacon".

Bill No 294, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurel Gwendolyn Wilband Walsh".

Bill No 295, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Eileen Rendle Nadler".

Bill No 296, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Alice Tucker Vincent".

Bill No 297, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Beryl Fryer".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 12 MAI 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans amendement, savoir:

Bill No 203, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

M. Breithaupt, du comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", et a convenu de le rapporter sans modification.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages entendus relativement au Bill No 8.

(*Pour les procès-verbaux, les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, consulter l'appendice No 1 des Journaux.*)

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1948,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre d'employés au service du ministère de l'Agriculture dans chacune des provinces?

2. Quel est le nombre d'employés, dans chacune des provinces, qui relèvent du Conseil national des recherches et font des travaux de recherche en rapport avec l'agriculture?

3. Quel est le montant global des salaires payés à ces employés pour chaque province?

4. Quel est le montant des dépenses occasionnées pour faire lesdites recherches, en outre des salaires?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 avril 1948,—Etat montrant:—1. Combien d'anciens combattants de la première grande guerre ont demandé des prêts en vertu du plan de la Commission d'établissement de soldats?

2. Quel a été le montant total de prêts octroyés?

3. Depuis l'entrée en vigueur du plan jusqu'au 31 décembre 1947, quel a été le montant total des intérêts accrus?

4. Quel a été le taux d'intérêt exigé?

5. Quel taux le gouvernement a-t-il versé pour l'usage de ce crédit?

6. De qui a-t-il obtenu ce taux?

7. Jusqu'au 31 décembre 1947, quel a été le montant remboursé *a*) en principal, *b*) en intérêts?

8. Aux termes des diverses mesures législatives, quels montants a-t-on annulés?

9. Au 31 décembre 1947, quel était le montant total encore dû *a*) en principal, *b*) en intérêts?

10. Depuis l'entrée en vigueur du plan jusqu'au 31 décembre dernier, combien de colons *a*) ont signé des contrats de renonciation, *b*) ont reçu un avis d'évacuation dans les 30 jours?

11. Le 31 décembre dernier, combien de colons étaient encore endettés envers la commission?

12. Combien parmi ces derniers ont plus de soixante-dix ans?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mai 1948,—Etat montrant:—1. De 1920 à 1947, quelle a été la quantité totale de fromage canadien exporté chaque année en Grande-Bretagne?

2. Au cours de chacune de ces années, quel a été la somme totale versée en subventions pour le fromage?

3. De 1920 à 1947, quelle a été la quantité totale de beurre exporté chaque année en Grande-Bretagne?

4. Au cours de chacune de ces années, quelle a été la somme totale versée en subventions pour le beurre?

M. Knowles, appuyé par M. Nicholson, demande l'autorisation de présenter le Bill No 298, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu; agréé.

M. Knowles, appuyé par M. Nicholson, propose alors,—Que ledit bill soit lu maintenant la première fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée au vote suivant:

Oui:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Ashby,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blanchette,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Caouette,
Castleden,
Chevrier,
Chuch,
Claxton,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Diefenbaker,
Douglas,
Eudes,
Fair,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gariépy,

Gauthier (Portneuf), Gibson (Comox-Alberni), Gibson (Hamilton-Ouest), Gillis, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Gregg, Hamel, Hansell, Harris (Grey-Bruce), Hazen, Herridge, Hlynka, Howe, Ilsley, Irvine, Jaenicke, Jean, Johnston, Jutras, King, Mackenzie Knight, Knowles, LaCroix, Lafontaine, Lalonde, Langlois, Lapointe, Laurendeau, Léger, Little, Low, McCann, McCuaig, Macdonald (Brantford), McGarry, MacInnis, McIvor, McKay, McMaster, Marier, Marshall, Martin, Maybank, Mayhew, Michaud, Mitchell, Moore, Mullins, Mutch, Nicholson, Nixon, Parent, Pinard, Power, Quelch, Raymond (Beauharnois-Laprairie), Raymond (Wright), Richard (Gloucester), Rinfret, St-Laurent, Shaw, Sinnott, Stewart (Winnipeg-Nord), Strum, Mme Thatcher, Townley-Smith, Viau, Warren, Weir, Winkler, Winters, Wylie—117.

Non:

Messieurs

Adamson, Aylesworth, Baker, Barrett, Beaudry, Black (Yukon), Blair, Bonnier, Boucher, Bracken, Bradshaw, Breithaupt, Brooks, Cardiff, Case, Charlton, Drope, Emmerson, Ferguson, Fraser, Gingues, Gladstone, Graydon, Hackett, Harkness, Harris (Danforth), Hartt, Hodgson, Isnor, Jackman, Kidd, Lennard, Lockhart, McCubbin, McCulloch (Pictou), McGregor, McIlraith, McLure, MacNicol, Manross, Matthews (Brandon), Menary, Merritt, Miller, Murphy, Robinson (Bruce), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Sinclair, Smith (Calgary-Ouest), Smith (York-Nord), Stephenson, Stuart (Charlotte), Stokes, Timmins, Tremblay, Tustin, Webb, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex Est)—60.

En conséquence, ledit bill est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus séparément la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 281, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique".—M. *Mutch*.

Bill No 283, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Chiarella".—M. *Maybank*.

Bill No 284, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Merle Allene Dalton".—M. *Maybank*.

Bill No 285, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Nestor Cloutier".—M. *Maybank*.

Bill No 286, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rufina Olga Soltysik Leshchynski".—M. *Maybank*.

Bill No 287, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhea Lillian Appel Ostroff".—M. *Maybank*.

Bill No 288, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Tucker Shaw".—M. *Maybank*.

Bill No 289, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Libby Raikles Lerner".—M. *Maybank*.

Bill No 290, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Catherine McCabe Sowerby".—M. *Maybank*.

Bill No 291, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Morrell". —M. *Cardiff*.

Bill No 292, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily White Borgan".—M. *Maybank*.

Bill No 293, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Donald Bacon".—M. *Maybank*.

Bill No 294, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurel Gwendolyn Wilband Walsh".—M. *Maybank*.

Bill No 295, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Eileen Rendle Nadler".—M. *Maybank*.

Bill No 296, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Alice Tucker Vincent".—M. *Maybank*.

Bill No 297, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Beryl Fryer".—M. *Maybank*.

La question suivante, figurant au Feuilleton, est changée en ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent en conséquence, à savoir:

Par M. Skey—1. La *Canadian Military Gazette* est-elle une publication officielle du gouvernement?

2. La *Canadian Military Gazette* a-t-elle l'autorisation du gouvernement d'inscrire sur sa couverture les armoiries nationales du Canada?

3. Les officiers permanents de l'armée canadienne ont-ils obtenu du gouvernement l'autorisation de laisser publier leurs noms à titre de conseillers honoraires de la *Canadian Military Gazette*?

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au Bill No 7, Loi prévoyant des paiements d'urgence pour aider à couvrir l'accroissement des frais de production de l'or;

M. Abbott propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le Bill No 126, Loi modifiant la Loi des pensions, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 208, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de North-Fraser";

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 280, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A six heures p.m., M. Howe informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet dudit bill, a autorisé la prise en considération du bill.

M. l'Orateur ajourne alors la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article six du Règlement, jusqu'à demain après-midi, à trois heures.

No 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 13 MAI 1948

PRIÈRES.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat des recettes et dépenses sous le régime de la Partie V de la Loi de la marine marchande (Marins malades dans la misère) pour l'année financière terminée le 31 mars 1948 (versions anglaise et française).

Aussi,—Etat relatif aux règlements établis aux termes de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Aussi,—Etat relatif aux règlements établis aux termes de la Loi des médicaments brevetés pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Et aussi,—Etat relatif aux arrêtés en conseil ou règlements adoptés aux termes de la Loi de la santé dans les entreprises publiques, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTÉRIMAIRE

CRÉDITS PRINCIPAUX, 1948-1949

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $89,567,384.33, soit le douzième du montant de chacun des divers articles à voter, énumérés dans le budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1949, présenté à la Chambre

des communes, à la session actuelle du Parlement, et, en outre, que la somme de $17,982,745.67, soit le sixième du montant des articles 43, 151, 154, 155, 447, 541 et 542 dudit budget des dépenses soient allouées à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière expirant le 31 mars 1949.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

Résolu,—Que, pour faire face aux subsides alloués à Sa Majesté au compte de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1949, les sommes suivantes soient attribuées à même le Fonds du revenu consolidé, à savoir:

1. La somme de $89,567,384.33, soit le douzième du montant de chacun des articles énumérés dans le budget principal des dépenses pour l'année financière expirant le 31 mars 1949; et
2. La somme additionnelle de $17,982,745.67, soit le sixième du montant des articles 43, 151, 154, 155, 447, 541 et 542 dudit budget des dépenses, énumérés dans la résolution agréée aujourd'hui par le comité des Subsides.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues une deuxième fois et agréées, le comité des Voies et moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 299, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1949, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 282, Loi modifiant la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, sur division, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement.

M. Gardiner propose alors,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement:

Bill No 201, Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Bill No 211, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, auquel ils sollicitent l'agrément de la Chambre:

Bill No 300, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934".

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 14 MAI 1948

Prières.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
Ottawa

Bureau du Secrétaire du Gouverneur général

Le 14 mai 1948.

Monsieur.—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le vendredi 14 mai, à cinq heures et quarante-cinq minutes du soir, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre dévoué serviteur,
J. F. DELAUTE,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 301, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldoria Rodier dit St-Martin".

Bill No 302, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Pichette Sanzone".

Bill No 303, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Edward Sherman".

Bill No 304, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Léopold-Joffre Viau".

Bill No 305, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Timofy Ewaschuk".

Bill No 306, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leie Snideman Tuchsneider, autrement connue sous le nom de Lilly Schneidman Schneider".

Bill No 307, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Francis Dunphy".

Bill No 308, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Hoare Dubeau".

Bill No 309, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Leibovitch Margolese".

Bill No 310, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Cyril Harvey".

Bill No 311, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Yuile".

Bill No 312, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Mae Ruth Johnson Menaker".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Margaret Laidley Lawrie Burke, de Verdun, P.Q., épouse de Henry Burke.

De George Cohen, de Montréal, P.Q., époux de Doris Dubin Cohen.

De Joseph Chiarella, de Montréal, P.Q., époux de Elmerinda Poce Chiarella.

De Ida Ker Davies Kinnon, de Montréal, épouse de William Harold Robert Kinnon.

De Esther Leibof Kaufman, de Montréal, P.Q., épouse de Irving William Kaufman.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que les dispositions de l'article quinze du Règlement relatives à la prise en considération des bills privés et publics les mardis et vendredis soient suspendues à l'égard de la séance du mardi 18 mai courant, nonobstant l'ordre spécial passé le 8 avril à cet égard.

Le bill suivant, du Sénat, est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 300, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934".—M. *Chevrier*.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, savoir:

Bill No 299, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1948.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill No 126, Loi modifiant la Loi des pensions.

Bill No 282, Loi modifiant la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 221, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi pourvoyant à la liquidation de la *Penny Bank of Ontario* et à l'abrogation de la Loi des caisses de petite économie";

M. Mayhew propose, pour M. Abbott,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 248, Loi pourvoyant à l'exécution des traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les paiements supplémentaires;

Après y avoir consacré quelque temps, M. l'Orateur retourne au fauteuil.

Un message est reçu du très honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend alors à la salle du Sénat, et une fois de retour:

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le député du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux.

Loi modifiant la Loi des épizooties.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Loi modifiant la Loi sur les permis d'exportation et d'importation.

Loi modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.

Loi sur l'Accord provisoire relatif aux phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest.
Loi modifiant la Loi des forces hydrauliques du Canada.
Loi modifiant la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle.
Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.
Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction.
Loi modifiant la Loi des parcs nationaux.
Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.
Loi prévoyant des payements d'urgence pour aider à couvrir l'accroissement des frais de production de l'or.
Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de North-Fraser.
Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
Loi modifiant la Loi des chemins de fer.
Loi modifiant la Loi des pensions.
Loi modifiant la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.
Loi pourvoyant à la liquidation de la *Penny Bank of Ontario* et à l'abrogation de la Loi des caisses de petite économie.

Et qu'il s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté les crédits nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1949.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 281, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 137, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Rinker Finance Corporation*", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend alors, en comité plénier, l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les paiements supplémentaires.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi sur les paiements supplémentaires en vue de décréter qu'aucun paiement supplémentaire ne sera autorisé sous le régime de la loi après le trente et unième jour de mars 1949.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bertrand (*Laurier*) présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 313, Loi modifiant la Loi sur les payements supplémentaires applicables à des contrats de transport postal, qui est lu la première et la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 85

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 17 MAI 1948

PRIÈRES.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 février 1948,—Etat montrant:—1. Y a-t-il des ministères du gouvernement qui versent des subventions ou octrois, ou qui accordent toute autre forme d'aide financière directe aux industries? Dans l'affirmative, quels sont ces ministères?

2. A quelles compagnies a-t-on versé ces paiements?

3. Quel a été le montant total versé à chaque compagnie au cours de chaque année, de 1940 à 1947 inclusivement?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1948,—Etat montrant:—Depuis le 31 décembre 1945, en donnant le détail de tous les item coûtant au delà de $1,000,000, quelle quantité de devises ou d'or des Etats-Unis a été versée au gouvernement américain ou à ses organismes à l'égard de marchandises ou de biens situés au Canada et achetés par le gouvernement du Canada, y compris la partie de la route de l'Alaska située en territoire canadien?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai 1948.—Etat montrant:—1. La *Canadian Military Gazette* est-elle une publication officielle du gouvernement?

2. La *Canadian Military Gazette* a-t-elle l'autorisation du gouvernement d'inscrire sur sa couverture les armoiries nationales du Canada?

3. Les officiers permanents de l'armée canadienne ont-ils obtenu du gouvernement l'autorisation de laisser publier leurs noms à titre de conseillers honoraires de la *Canadian Military Gazette*?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 février 1948:—Copie de toute correspondance, rapports d'ingénieurs, devis estimatifs et autres documents, du 1er janvier

1945 jusqu'à date, relativement au projet de construction d'un pont ou d'une chaussée dans le détroit de Canso, entre l'île du Cap-Breton et la Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Cloutier soit substitué à celui de M. Boivin et le nom de M. Dionne (*Beauce*) à celui de M. Beaudry sur la liste des membres du comité permanent des Relations industrielles.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 301, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldoria Rodier dit St-Martin".—M. *Maybank*.

Bill No 302, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Pichette Sanzone".—M. *Maybank*.

Bill No 303, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Edward Sherman".—M. *Maybank*.

Bill No 304, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Léopold-Joffre Viau".—M. *Maybank*.

Bill No 305, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Timofy Ewaschuk".—M. *Maybank*.

Bill No 306, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leie Snideman Tuchsneider, autrement connue sous le nom de Lilly Schneidman Schneider".—M. *Maybank*.

Bill No 307, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Francis Dunphy".—M. *Maybank*.

Bill No 308, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Hoare Dubeau".—M. *Maybank*.

Bill No 309, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Leibovitch Margolese".—M. *Maybank*.

Bill No 310, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Cyril Harvey".—M. *Brown*.

Bill No 311, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Yuile".—M. *Maybank*.

Bill No 312, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Mae Ruth Johnson Menaker".—M. *Maybank*.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. Lennard—Dans les vingt entreprises fédérales de transformation de maisons effectuées dans le district de Hamilton, en Ontario, quels articles a-t-on récupérés dans chaque entreprise et quelle en était la valeur estimative?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. White (*Hastings-Peterborough*)—1. Au cours des années 1947 et 1948 jusqu'à date, de quelles maisons de commerce et compagnies et de quels particuliers l'acheteur de la Société centrale d'hypothèques et de logement en Ontario a-t-il acheté du bois de construction et des matériaux de construction?

2. Dans chaque cas, quelle quantité de bois et de matériaux a-t-on achetée?
3. Dans chaque cas, quel en a été le coût?
4. A-t-on demandé des soumissions?
5. Dans l'affirmative, à l'égard de quels achats?
6. De quelle manière s'effectue le paiement des achats de bois et de matériaux?
7. Y a-t-il eu des cas où des sommes ont été versées en acompte avant la livraison des marchandises? Dans l'affirmative dans quels cas?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Ashby—1. Y a-t-il, au Canada, des établissements où l'on se spécialise dans la science de la paix, et dont le gouvernement fédéral supporte les frais?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces établissements?
3. Où sont-ils situés?
4. Quel est le nom de la personne qui a la direction de chacun de ces établissements?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus mentionné.

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Le bac à vapeur *Pricess Helene* a-t-il discontinué le service entre Digby et Saint-Jean, dans la baie de Fundy, du 26 avril au 18 mai de cette année?
2. Ce navire avait-il un contrat pour transporter le courrier de l'ouest à destination ou en provenance de Digby, Yarmouth et autres endroits?
3. Quelles mesures a-t-on prises pour le transport du courrier quand le *Princess Helene* n'est pas en service au cours de cette période? Y a-t-il eu des retards?
4. Quel est le montant annuel stipulé dans le contrat pour le transport du courrier et la subvention nécessaire à l'exploitation de ce service?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Le Bill No 313, Loi modifiant la Loi sur les payements supplémentaires applicables à des contrats de transport postal, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 300, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934";

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Sinclair.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fournier (*Hull*) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 18 MAI 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 314, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Clayton Sturgeon".

Bill No 315, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Deborah Townsend Hawker".

Bill No 316, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rae Bellam Baron".

Bill No 317, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Ewing Jackson".

Bill No 318, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Turnidge Burns Turner".

Bill No 319, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy June Wilson Weedmark".

Bill No 320, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Henny Wacker Prengel".

Bill No 321, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeannette Racine Garneau".

Bill No 322, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Gwendolyn Goode Buttress".

Bill No 323, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Victoria Lewis White".

Bill No 324, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madge Reynard Lambton".

Bill No 325, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelia Barendrecht Nickel".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les petitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 326, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le Bureau fédéral de la statistique".

Bill No 327, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada".

M. Maybank, du comité permanent des Bills privés, dépose le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

(1) Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

(2) Que son quorum soit réduit de 15 à 10 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) *c*) du Règlement.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Maybank, ledit rapport est agréé.

M. Maybank, du comité permanent des Bills privés, dépose le deuxième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les bills ci-après et a convenu d'en faire rapport sans modification, savoir:

Bill No 50, (O du Sénat), intitulé: "Loi concernant la société dite la *Ruthenian Catholic Mission of the Order of Saint Basil the Great in Canada*".

Bill No 150, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation L'Association Canadienne des Vétérinaires".

Bill No 174, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation L'Association Canadienne des Optométristes".

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1948,—Etat montrant:—Dans les vingt entreprises fédérales de transformation de maisons effectuées dans le district de Hamilton, en Ontario: 1. Combien de transformation de maisons ont été données à l'entreprise?

2. Combien ont été effectuées en régie intéressée?

3. Au 31 mars 1948, combien avait-on reçu à l'égard de chaque maison transformée?

4. Jusqu'à date, quel a été le coût d'entretien de chacune?

5. Au 31 mars 1948, quel était le montant dû à la Couronne à l'égard de chacune?

6. A quelles dates les entreprises ont-elles été parachevées?

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars 1947 **(version française).**

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Chevrier: Que le Bill No 300, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934", soit lu maintenant la deuxième fois.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

En conformité de l'ordre spécial passé le 14 mai 1948, on appelle l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

M. Abbott propose alors,—Que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant; ledit débat est ajourné sur la motion de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*).

Du consentement de la Chambre, M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Appendice au budget de 1948-1949.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, du Bill No 300, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934", et après avoir fait rapport de nouveau de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 19 MAI 1948

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, à savoir:

De Christopher Edmond Cobham, de Montréal, P.Q., époux de Pauline Iris Gregory Cobham.

De Jeannette Racine Garneau, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Georges Garneau.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 avril 1948,—Etat montrant:—1. L'Office national du film a-t-il au Canada d'autres bureaux, succursales ou studios que ceux d'Ottawa?

2. Dans l'affirmative, où sont situés ces bureaux, succursales ou studios?

3. L'Office national du film paie-t-il loyer pour les locaux ainsi occupés et, dans l'affirmative, combien à l'égard de chaque propriété?

4. Si l'Office national du film ne paie pas lui-même le loyer de ces propriétés, quel est le nom du ministère qui en acquitte le loyer ou l'entretien et quel est le montant payé pour le loyer ou l'entretien de chaque succursale, bureau ou studio?

Les bills suivants, du Sénat, sont lus séparément la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 314, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Clayton Sturgeon".—M. *Maybank.*

Bill No 315, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Deborah Townsend Hawker".—M. *Croll.*

Bill No 316, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rae Bellam Baron".—M. *Maybank.*

Bill No 317, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Ewing Jackson".—M. *Maybank.*

Bill No 318, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Turnidge Burns Turner".—M. *Maybank.*

Bill No 319, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy June Wilson Weedmark".—M. *Maybank.*

Bill No 320, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Henny Wacker Prengel".—M. *Maybank.*

Bill No 321, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeannette Racine Garneau".—M. *Maybank.*

Bill No 322, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Gwendolyn Goode Buttress".—M. *Maybank.*

Bill No 323, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Victoria Lewis White".—M. *Maybank.*

Bill No 324, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madge Reynard Lambton".—M. *Maybank.*

Bill No 325, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelia Barendrecht Nickel".—M. *Maybank.*

Bill No 326, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le Bureau fédéral de la statistique".—M. *Howe.*

Bill No 327, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada".—M. *Ilsley.*

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont données aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. White (*Middlesex-Est*)—1. Par province, quels sont les noms et adresses des détenteurs de permis d'exportation de volaille aux Etats-Unis au cours des années 1945, 1946, 1947 et 1948 jusqu'à date?

2. Quelle quantité de volaille chaque détenteur de permis a-t-il exportée, chaque mois, au cours des années 1945, 1946, 1947 et 1948 jusqu'à date?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Diefenbaker—1. Quand Dimitri Dontzow, résidant actuellement à Montréal, a-t-il été admis au Canada?

2. Que faisait-il au cours de la seconde guerre mondiale, dans quels pays et pour qui travaillait-il?

3. Est-il présentement au service du gouvernement? Dans le cas de l'affirmative, à quel titre?

4. A-t-il fait des démarches en vue d'obtenir la citoyenneté canadienne et, dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises à cet effet?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée par M. Howe: Que le Bill No 280, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. Nicholson, appuyé par M. Knowles, propose en amendement:—"Que le Bill No 280 ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'à-propos de pourvoir, par des subventions, à l'aménagement d'habitations à loyer modique."

Et le débat se poursuivant de nouveau;

M. Timmins, appuyé par M. Lockhart, propose en amendement audit amendement:—Que tous les mots après le mot "Que" dans l'amendement soient biffés et remplacés par les suivants:

"le gouvernement devrait faire appel immédiatement à la coopération active des gouvernements provinciaux et municipaux afin d'établir, dans les municipalités qui en ont besoin, une administration locale du logement en vue de procurer des habitations à loyer modique aux anciens combattants qui n'ont pas les moyens de payer économiquement les loyers présents, et de faire disparaître les taudis et de loger dans de nouvelles habitations les familles vivant dans des taudis."

M. l'Orateur déclare le sous-amendement irrecevable, parce qu'il demande de biffer tous les mots figurant dans l'amendement en vue de les remplacer par d'autres qui devraient être proposés à titre d'amendement distinct après qu'on aura disposé du premier amendement.

Et le débat se poursuivant sur l'amendement à la motion principale, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Harris (*Danforth*).

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 20 MAI 1948

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Katharine Lillian Cornish Mullin, de Montréal, P.Q., épouse de Llewellyn Michael Marpole Mullin.

De Edith McLachlan Ward, de Montréal, P.Q., épouse de Gilbert Francis Ward.

De Kenneth Wright Williamson, de Montréal, P.Q., époux de Esther Catherine Tiberi Williamson.

De Robert-Charles Delafosse, de Montréal, P.Q., époux de Edna Evelyn Catherine Fennell Delafosse.

De Olive Frances Harper Morrison, de Montréal, P.Q., épouse de Richard Douglas Morrison.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1947 (version française).

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté aux termes de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1907, approuvé le 29 avril 1948: modification des Règlements de 1947 sur les prestations d'assurance-chômage, en vue de décréter qu'à compter du 31 mai 1948 le lundi sera le jour où commence la semaine de réclamation.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté aux termes de la Loi de l'aéronautique, Statuts de 1944, chapitre 28, article 6, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1341, approuvé le 6 avril 1948: modifiant les Règlements de la navigation aérienne, 1938, relativement au maintien, au Canada, de certains permis délivrés à des pilotes ou à des ingénieurs.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. Diefenbaker—1. Depuis le 1er janvier 1948, quelle a été la valeur des importations des Etats-Unis au Canada des articles suivants: *a*) pêches sèches, *b*) conserves de pêches et d'abricots, *c*) fruits mélangés en boîte, *d*) noix du Brésil?

2. A-t-on émis des permis d'importation spéciaux pour ce faire et, dans le cas de l'affirmative, à quelles conditions?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus mentionné.

Par M. MacNicol—1. Combien d'acres de terres les Indiens de la réserve de Piapot ont-ils remis à la Couronne afin qu'elles les revende à des soldats en vertu du chapitre 71 des Statuts du Canada de 1919?

2. Quelle a été la moyenne du prix par acre versé à la bande en paiement desdits terrains?

3. Qu'a-t-on fait *a*) de l'argent versé à la bande lors de l'achat, *b*) des intérêts accumulés?

4. L'expropriation incluait-elle les minéraux?

5. Combien d'acres desdits terrains a-t-on vendus aux soldats-colons?

6. Quelle a été la moyenne du prix de vente par acre?

7. Les ventes aux soldats comprenaient-elles les minéraux ou les minéraux restaient-ils la propriété ou de la Couronne ou de la Commission d'établissement de soldats?

8. La Couronne a-t-elle transféré des portions desdits terrains à la Commission d'établissement de soldats?

9. Ces transferts comprenaient-ils les minéraux?

10. A quelles fins transférait-on lesdits terrains et (ou) les minéraux à cette Commission?

11. Les minéraux sont-ils gardés en fidei-commis pour le compte des Indiens ou pour qui le sont-ils?

M. Bertrand (*Laurier*) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'aider les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard à entreprendre l'asséchement et la mise en valeur des terrains maréca-

geux desdites provinces par la construction et la reconstruction d'ouvrages nécessaires à cette fin et par l'achat de la machinerie et de l'outillage requis. Les travaux ne peuvent être entrepris que sur l'avis d'une commission consultative nommée en vertu de la Loi et qu'aux termes et conditions convenus avec les provinces intéressées avant le premier jour de mai mil neuf cent cinquante-cinq. Le ministre de l'Agriculture est autorisé à nommer les fonctionnaires employés temporaires nécessaires qui seront rémunérés à même le Fonds du revenu consolidé. La mesure prévoit aussi le paiement des frais des membres de la commission consultative.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*) propose,—Que, considérant que de nombreux groupements, dont la Société royale du Canada, l'Association canadienne des bibliothèques, l'Association canadienne d'histoire, l'Association canadienne des sciences politiques, le Conseil des recherches en sciences sociales du Canada, le Congrès canadien des métiers et du travail, le Congrès canadien du travail, ainsi que les Associations provinciales des bibliothèques ont exposé et proposé que l'on devrait étudier la question de l'établissement d'une Bibliothèque nationale au Canada; et

Considérant que l'on propose aussi qu'à titre de mesure préliminaire on dresse le catalogue des livres dont disposent les diverses bibliothèques au Canada,

En conséquence, les demandes déjà reçues et toutes les autres demandes éventuelles relativement à l'établissement d'une Bibliothèque nationale au Canada soient transmises au comité mixte de la Bibliothèque du Parlement afin qu'il en fasse l'étude et qu'il présente son rapport.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Howe:—Que le Bill No 280, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Nicholson:—"Que le Bill No 280 ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'à-propos de pourvoir, par des subventions, à l'aménagement d'habitations à loyer modique."

Et après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement est mise aux voix, et elle est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Argue,	Coldwell,	McCuaig,	Shaw,
Bentley,	Fair,	MacInnis,	Strum, Mme
Blackmore,	Herridge,	McKay,	Thatcher,
Bowerman,	Hlynka,	Marshall,	Townley-Smith,
Bryce,	Irvine,	Matthews (Kootenay-Est),	Wright,
Burton,	Jaenicke,	Moore,	Wylie,
Campbell,	Knight,	Nicholson,	Zaplitny—30.
Castleden,	Low,		

NON:

Messieurs

Abbott,
Adamson,
Arsenault,
Baker,
Barrett,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blair,
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradshaw,
Brown,
Case,
Charlton,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Daniel,
Dechêne,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Drope,
Emmerson,
Farquhar,
Ferguson,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Graydon,
Hackett,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hartt,
Healy,
Henderson,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jean,
Jutras,
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Léger,
Lennard,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McGarry,
McIlraith,
MacLean,
McLure,
McMaster,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Marier,
Matthews (Brandon),
Mayhew,
Menary,
Mullins,
Nixon,
Parent,
Raymond (Wright),
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Bruce),
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
St-Laurent,
Stuart (Charlotte),
Stokes,
Timmins,
Tremblay,
Tustin,
Warren,
Webb,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—107.

Et après plus ample discussion, la motion principale est mise aux voix dans ces termes:—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois, et elle est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, sur division, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 300, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934", est étudié de nouveau, en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 21 MAI 1948

PRIÈRES.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars 1948:—Etat indiquant le montant total des frais de voyage payés à chaque ministre de la Couronne, à son secrétaire particulier, à son secrétaire particulier adjoint, ou à tout autre fonctionnaire attaché au personnel particulier de ce ministre, au cours des années financières terminées le 31 mars 1946 et 1947.

Sur motion de M. Gibson, il est ordonné,—Que le rapport de la Commission du service civil recommandant des changements de rémunération pour le personnel de la Bibliothèque du Parlement, déposé sur la Table de la Chambre le 5 mai courant, soit renvoyé au comité mixte de la Bibliothèque du Parlement.

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie du rapport du Directeur de la formation, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948, sur le travail accompli par la division de la formation, à qui incombe l'administration des divers projets de formation connus sous le titre de formation professionnelle canadienne et autorisés par la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table,—Copie des ordonnances et règlements applicables à la Marine royale canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 26 avril au 8 mai 1948.

Aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables à l'Armée canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 26 avril au 8 mai 1948.

Et aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables au Corps d'aviation royal canadien, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 26 avril au 8 mai 1948.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 280, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Et après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

Et comme la motion est mise aux voix;

M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), appuyé par M. Ross (*Souris*), propose en amendement:—Que l'on retranche tous les mots à partir de "Que" jusqu'à la fin de la question et qu'on les remplace par les suivants:

"la Chambre est d'avis que le gouvernement ne jouit pas de la confiance du pays".

Et un débat s'élevant;

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose en amendement audit projet d'amendement:—Que ledit amendement soit modifié en y insérant, après le mot "gouvernement" et avant le mot "ne" à la deuxième ligne de l'amendement, les mots suivants:

"n'a pas su alléger le fardeau extravagant des impôts qui frappent les groupes à revenu modique de la population canadienne:

a) en négligeant de hausser le niveau actuel du montant d'exemption de l'impôt sur le revenu jusqu'à $1,250 pour les célibataires et à $2,500 pour les personnes mariées, et

b) en négligeant de faire disparaître ou d'alléger considérablement le poids des taxes de vente et d'accise qui pèse le plus lourdement sur ceux qui ont à souffrir par suite d'un revenu modique et du coût élevé actuel de la vie.

Et de plus, le gouvernement a négligé d'établir un office de placement de fonds publics en vue d'assurer l'acheminement des capitaux dans des entreprises opportunes du point de vue social et propres à maintenir le plein embauchage, l'accroissement de la production et le relèvement du niveau d'existence du peuple canadien, et..."

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Weir.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

Service administratif

1	Administration	$ 234,297 00
2	Division de la publicité et de la propagande..........	195,013 00
3	Comité consultatif des services agricoles	3,000 00
4	Contribution aux *Empire Bureaux*	86,139 00

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Rinfret propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude des bills privés (en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement); agréé.

Le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 50, (O du Sénat), intitulé: "Loi concernant la société dite la *Ruthenian Catholic Mission of the Order of Saint Basil the Great in Canada*", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 150, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association Canadienne des Vétérinaires", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 174, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association canadienne des Optométristes", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 205, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Canadian Marconi Company*", est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 151, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Nationale, Compagnie d'assurance", est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend alors sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

Services techniques

5	Administration des services techniques . . . .$	168,374 00
6	Pathologie animale et avicole	261,264 00
7	Bactériologie et recherches en industrie laitière	87,662 00
8	Botanique et phytopathologie	845,983 00

9	Chimie agricole	312,525 00
10	Entomologie agricole, y compris un paiement de $3,500 au laboratoire de contrôle biologique Commonwealth, Belleville, Ontario, pour services spéciaux	1,031,667 00
11	Entomologie forestière	887,693 00
12	Protection des plantes	556,674 00

Fermes expérimentales

13	Administration des fermes expérimentales	100,475 00
14	Ferme expérimentale centrale	1,354,441 00

Service de la production

16	Administration	46,089 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 24 MAI 1948

PRIÈRES.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont données aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. Campbell—1. Au cours des cinq dernières années, a-t-on envoyé des bébés du Canada dans des pays étrangers, afin qu'ils y soient adoptés?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien, par province, *a*) du sexe masculin, *b*) du sexe féminin, sur quelles recommandations et à destination de quels pays?

3. Des permis de sortie ont-ils été octroyés et par quel ministère?

4. Quelle surveillance exerce-t-on à l'égard de ces bébés?

Par M. McKay—1. Au cours de 1947, quel a été le nombre de décès au Canada causés par *a*) les maladies cardiaques, *b*) le cancer et les tumeurs malignes, *c*) la néphrite, *d*) les maladies chez les enfants au-dessous d'un an, *e*) la pneumonie, *f*) la tuberculose?

2. Le gouvernement a-t-il pris des mesures afin de réduire le nombre des décès causés par la maladie de cœur?

Par M. Kidd—1. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle des bureaux à Kingston?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien y emploie-t-elle de personnes?

3. Quel est l'emplacement de ces bureaux?

4. Le bail de ces bureaux est-il terminé ou quand prendra-t-il fin?

5. Quel en est le loyer?

6. Depuis combien de temps la Commission occupe-t-elle ces bureaux?

7. Est-elle à conclure des arrangements en vue d'occuper de nouveaux locaux? S'il en est ainsi, quels seront-ils et quel loyer se propose-t-on de payer?

L'Adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Campbell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance échangée entre tout particulier ou groupement ou gouvernement provincial et tout ministre, ministère ou fonctionnaire du gouvernement fédéral ayant eu à s'occuper, au cours des deux dernières années, de l'envoi de bébés dans des pays étrangers.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de décréter que l'article neuf de la Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles, relatif aux pouvoirs de l'Office du soutien des prix agricoles, sera censé avoir été maintenu en vigueur après le 31 mars 1948, et qu'il puisse être maintenu en vigueur pour telle période ultérieure que le gouverneur en conseil pourra fixer par proclamation.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que, mercredi le 26 mai 1948 et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les séances soient, de toute manière, régies par les mêmes articles du Règlement que celles des autres jours.

Le Bill No 300, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande, 1934", est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

Par consentement, M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Hackett, appuyé par M. Hazen, propose en amendement:—Que les articles onze et quarante de ce bill soient supprimés.

M. l'Orateur déclare ledit amendement irrecevable parce qu'un tel amendement ne peut pas être proposé lors de la motion tendant à la troisième lecture.

Et la question principale, mise aux voix en ces termes: Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé, sur division.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur la proposition d'amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*) et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. McKay.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 25 MAI 1948

PRIÈRES.

Par consentement, M. Pouliot propose,—Que le comité permanent des Débats soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur la proposition d'amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*) et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau;

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills publics sont appelés, en conformité de l'ordre spécial passé le 8 avril 1948.*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée par M. LaCroix: Que le Bill No 2, Loi modifiant le Code criminel (Organisations illégales), soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Maybank.

L'heure consacrée aux bills publics étant expirée;

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur la proposition d'amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*) et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Ilsley.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 58 minutes du soir jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

No 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 26 MAI 1948

PRIÈRES.

M. Pouliot, du comité permanent nommé pour surveiller le compte rendu officiel des débats de la Chambre, présente le premier rapport dudit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a étudié avec soin son ordre de renvoi portant la date du 10 mai 1948 et ainsi conçu:

"Que l'étude de l'à-propos de continuer la publication de l'édition revisée des Débats et la distribution de l'édition non revisée desdits Débats soit confiée au comité permanent des Débats."

Votre comité a entendu M. Edmond Cloutier, Imprimeur du Roi et Contrôleur de la Papeterie, M. Earl C. Young, Rédacteur des Débats et chef de la division du service sténographique de la Chambre des communes, ainsi que M. Yves Fortin, Surveillant de la production à l'Imprimerie nationale.

Votre comité recommande:

1. Que les désignations "édition non revisée" et "édition revisée" soient abolies, que l'édition de chaque jour soit appelée "édition quotidienne" et que le volume relié soit appelé "édition reliée".

2. Que soit accordée aux députés une période de huit jours consécutifs, à partir de la date où le discours est prononcé, pour présenter au bureau des Débats les corrections nécessaires et autorisées apportées à leurs discours tels qu'ils ont été reproduits dans l'édition quotidienne, et qu'aucune correction présentée subséquemment à ladite période ne soit acceptée.

3. Que les pages de chaque édition quotidienne soient présentées à l'Imprimerie nationale au plus tard neuf jours après la publication de ladite édition quotidienne, et qu'une fois que les épreuves des pages corrigées auront reçu l'approbation du bureau des Débats elles soient assemblées par l'Imprimerie nationale pour la confection de l'édition reliée.

4. Que les pages de l'édition quotidienne soient tenues intactes afin que, les corrections autorisées ayant été apportées, lesdites pages puissent servir à la préparation de l'édition reliée telles que primitivement imprimées, et que les changements proposés par les députés soient strictement restreints à la correction d'erreurs et aux modifications secondaires essentielles.

5. Que l'on donne immédiatement suite à la recommandation formulée dans le paragraphe 4 ci-dessus, tant pour la présente session que pour les sessions subséquentes.

6. Qu'aucune commande de tirage à part du discours d'un député ne soit acceptée par le bureau des Débats après l'expiration d'une période de sept jours suivant la date de l'édition quotidienne dans laquelle ce discours a été publié.

7. Que la liste de distribution d'exemplaires des Débats accordés à titre gracieux aux députés soit dorénavant envoyé par le Service parlementaire conjoint de la distribution à l'Imprimerie nationale qui en fera la distribution.

Votre comité recommande en outre que le gouvernement étudie l'à-propos de porter de 10 à 16 le nombre d'exemplaires de l'édition quotidienne des Débats accordés à titre gracieux aux députés.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table,—Copie des ordonnances et règlements applicables à la Marine royale canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 10 au 15 mai 1948.

Aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables à l'Armée canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 10 au 15 mai 1948.

Et aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables au Corps d'aviation royal canadien, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 10 au 15 mai 1948.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Quarante-huitième rapport annuel de la Commission du district fédéral; et état des revenus et dépenses de la Commission du district fédéral pour l'année terminée le 31 mars 1947. Statuts du Canada, 1926-1927, chapitre 55, articles 15 et 16.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission des ports nationaux pour l'année civile 1947.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Zaplitny soit substitué à celui de M. Irvine sur la liste des membres du comité spécial sur les prix.

Par consentement, M. Pouliot propose,—Que le premier rapport du comité permanent nommé pour surveiller le compte rendu officiel des débats de la Chambre, présenté aujourd'hui, soit maintenant agréé.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Fleming.

M. Côté (*Verdun*), du comité permanent des Relations industrielles, présente le deuxième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 195, Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail, et a convenu de le rapporter avec des modifications.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages.

(*Pour les procès-verbaux et les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, voir Appendice No 2 des Journaux.*)

La question suivante, figurant au Feuilleton, est changée en ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est donné au fonctionnaire compétent, à cet effet, à savoir:

Par M. Argue—1. *a*) Combien a-t-on employé d'inspecteurs des récoltes en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies au cours de chaque campagne agricole depuis 1939? *b*) Pour chacune des années ci-haut mentionnées, quel a été le montant total versé en traitements, gages et dépenses à ces inspecteurs?

2. Pour chacune de ces années, dans combien de townships a-t-on effectué ces paiements?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent:

Par M. Argue—Ordre de la Chambre—Copie de tous les plans et devis préparés par les fonctionnaires de l'administration de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, du 1er janvier 1947 jusqu'à date, en rapport avec l'emplacement, les déboursés, les dimensions et le genre de construction des barrages et des travaux d'irrigation sur la rivière Saskatchewan-Sud.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur la proposition d'amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*) et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Gillis.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 27 MAI 1948

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-sixième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Adelaide Jardine McDonald, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Toronto, Ontario, épouse de Gordon McDonald.

De Georgette Mathias, de Montréal, P.Q., épouse de David Francis Mathias.

De Jeanne Obodofsky Newton, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Edward Newton.

De Anna Starzynski Sztafirny, de Montréal, P.Q., épouse de Stephen Sztafirny.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948,—Etat montrant:—1. Depuis janvier 1940 jusqu'à date, quelles sommes d'argent, s'il y a lieu, ont été versées aux avocats suivants de la province de Québec par les divers ministères ou organismes du gouvernement fédéral, savoir: le très hon. Louis St-Laurent, de Québec; Henri Drouin, d'Amos, Abitibi; Jean-Louis Baillargeon et Lucien Cliche, de Val d'Or; Paul Cuddihy, Léo Bureau, Léopold Larouche, Camille Beaulieu et Arthur Lefebvre, tous de Rouyn; Gérard Cournoyer, de Sorel?

2. Pour quels services ont-ils reçu ces paiements?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 avril 1948,—Etat montrant:—1. Chaque année, de chaque province, en vertu des accords sur l'impôt en temps de guerre, quel montant a-t-on perçu en impôt?

2. Chaque année, quel montant a-t-on versé à chaque province par suite de l'accord susmentionné?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1948,—Etat montrant:—1. Combien d'avions *North Star* le gouvernement canadien a-t-il achetés? *a*) Pour quels ministères ou compagnies a-t-on fait ces achats? *b*) Combien d'avions a-t-on achetés pour chacun? *c*) Quel a été le prix d'achat de chaque avion?

2. Combien d'autres avions *North Star* le gouvernement a-t-il convenu d'acheter?

3. Quelle est la charge maximum de carburant que peut transporter l'avion *North Star* sans qu'il y ait surcharge des réservoirs?

4. Quelle quantité d'essence l'avion *North Star* consomme-t-il à l'heure à une vitesse économique?

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 avril 1948:—Copie de tous télégrammes, correspondance, et notes de conversations téléphoniques échangés entre le gouvernement de la Saskatchewan et ses fonctionnaires et employés, et le gouvernement fédéral et ses fonctionnaires et employés, depuis le 1er janvier 1948 jusqu'à date, au sujet de la demande que le gouvernement de la Saskatchewan a faite en vue d'obtenir l'autorisation de construire un pont sur la rivière Saskatchewan du sud à Saskatchewan Landing.

La question suivante, figurant au Feuilleton, est changée en ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est donné au fonctionnaire compétent, à cet effet, à savoir:

Par M. Diefenbaker—1. Au cours de chaque année, de 1939 à 1946 inclusivement, combien de mitraillettes Reising, de calibre 45, le gouvernement a-t-il achetées?

2. De quels particuliers, maisons de commerce ou compagnies a-t-on fait ces achats et pour quel montant a-t-on acheté de chacun?

3. De qui a-t-on fait ces achats, depuis juin 1944, quelle en a été la quantité et le prix d'achat de chaque mitraillette par commande?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur la proposition d'amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*) et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Fournier (*Hull*), il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures du soir aujourd'hui, et que la disposition de l'article 7 du Règlement soit suspendue à cet égard.

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

Et sur la motion proposée en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), appuyée par M. Ross (*Souris*): Que l'on retranche tous les mots à partir de "Que" jusqu'à la fin de la question et qu'on les remplace par les suivants:

"la Chambre est d'avis que le gouvernement ne jouit pas de la confiance du pays".

Et sur la motion proposée en amendement par M. Coldwell, appuyée par M. MacInnis: Que ledit amendement soit modifié en y insérant, après le mot "gouvernement" et avant le mot "ne" à la deuxième ligne de l'amendement, les mots suivants:

"n'a pas su alléger le fardeau extravagant des impôts qui frappent les groupes à revenu modique de la population canadienne:

a) en négligeant de hausser le niveau actuel du montant d'exemption de l'impôt sur le revenu jusqu'à $1,250 pour les célibataires et à $2,500 pour les personnes mariées, et

b) en négligeant de faire disparaître ou d'alléger considérablement le poids des taxes de vente et d'accise qui pèse le plus lourdement sur ceux qui ont à souffrir par suite d'un revenu modique et du coût élevé actuel de la vie.

Et de plus, le gouvernement a négligé d'établir un office de placement de fonds publics en vue d'assurer l'acheminement des capitaux dans des entreprises opportunes du point de vue social et propres à maintenir le plein embauchage, l'accroissement de la production et le relèvement du niveau d'existence du peuple canadien, et..."

Après plus ample débat, ladite proposition d'amendement à l'amendement est mise aux voix, et elle est rejetée au vote suivant:

POUR:

Messieurs

Argue,	Fair,	Low,	Probe,
Bentley,	Gillis,	McCuaig,	Raymond (Beau-harnois-Laprairie),
Blackmore,	Hamel,	MacInnis,	Shaw,
Bowerman,	Héon,	McKay,	Strum, Mme
Bryce,	Hlynka,	Marshall,	Wright,
Burton,	Jaenicke,	Matthews (Kootenay-Est),	Wylie,
Campbell,	Knight,	Nicholson,	Zaplitny—30.
Dorion,	Knowles,		

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Black (Yukon),	Charlton,	Cournoyer,
Adamson,	Blair,	Church,	Coyle,
Arsenault,	Blanchette,	Claxton,	Cruickshank,
Aylesworth,	Boivin,	Cloutier,	Daniel,
Baker,	Bonnier,	Cockeram,	Dechêne,
Barrett,	Bradshaw,	Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),	Denis,
Beaudoin,	Brown,	Côté (Verdun),	Dickey,
Beaudry,	Case,		Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Belzile,	Casselman,		

Douglas, Drope, Dubois, Emmerson, Eudes, Ferguson, Fleming, Fournier (Hull), Fulton, Gardiner, Gariépy, Gauthier (Portneuf), Gibson (Hamilton-Ouest), Gingues, Gladstone, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Graydon, Hackett, Hallé, Harkness, Hartt, Hatfield, Hazen, Healy, Ilsley, Isnor, Jean, Jutras, Kirk, Lafontaine, Lapalme, Lapointe, Laurendeau, Lennard, Little, McCann, McCulloch (Pictou), Macdonnell (Muskoka-Ontario), McGarry, McGregor, McIvor, MacKinnon, MacLean, MacNaught, MacNicol, Maloney, Marier, Marquis, Martin, Matthews (Brandon), Maybank, Mayhew, Menary, Michaud, Miller, Mullins, Mutch, Nixon, Parent, Pearkes, Picard, Raymond (Wright), Richard (Gloucester), Rinfret, Robinson (Bruce), Ross (Hamilton-Est), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), St-Laurent, Sinnott, Skey, Smith (York-Nord), Stuart (Charlotte), Stokes, Timmins, Tremblay, Tustin, Viau, Warren, Webb, Weir, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex-Est), Whitman, Winters—121.

Et le débat se poursuivant sur la proposition d'amendement à la motion principale;

M. Johnston, appuyé par M. Fair, propose,—Que le débat soit maintenant ajourné.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Et après plus ample débat, ladite proposition d'amendement est mise aux voix, et elle est rejetée au vote suivant:

POUR:

Messieurs

Adamson, Argue, Barrett, Bentley, Black (Yukon), Blackmore, Blair, Bowerman, Bradshaw, Burton, Campbell, Case, Casselman, Charlton. Church, Daniel, Drope, Fair, Ferguson, Fleming, Graydon, Hackett, Harkness, Hazen, Héon, Hlynka, Knight, Knowles, Kuhl, Low, McCuaig. McGregor, MacInnis, MacNicol, Marshall, Matthews (Kootenay-Est), Menary, Miller, Nicholson, Pearkes, Robinson (Bruce), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Shaw, Skey, Stokes, Strum, Mme Timmins, Tustin, Webb, White (Hastings-Peterborough), Wright, Wylie, Zaplitny—54.

CONTRE:

Messieurs

Abbott, Arsenault, Baker, Beaudry, Belzile, Blanchette, Boivin, Bonnier, Brown, Claxton, Cloutier, Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Cournoyer, Cruickshank, Dechêne, Denis, Dickey,

Dion (Lac Saint-Jean-Roberval), Douglas, Dubois, Emmerson, Eudes, Fournier (Hull), Gardiner, Gauthier (Portneuf), Gibson (Hamilton-Ouest), Gingues, Gladstone, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Hallé, Hartt, Ilsley, Jean, Jutras, Kirk, Lafontaine, Lapalme, Lapointe, Laurendeau, McCann, McCulloch (Pictou), McDonald (Parry-Sound), McGarry, McIvor, MacLean, MacNaught, Maloney, Marier, Marquis, Matthews (Brandon), Maybank, Mayhew, Michaud, Mullins, Mutch, Parent, Picard, Richard (Gloucester), Rinfret, St-Laurent, Sinnott, Stuart (Charlotte), Tremblay, Viau, Warren, Weir, Whitman, Winters—72.

Et la motion principale est alors mise aux voix sous la forme suivante:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens; et elle est agréée, sur division.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors, à onze heures et cinquante-huit minutes du soir, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 94

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 28 MAI 1948

PRIÈRES.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 avril 1948,—Etat montrant:—1. Au 31 mars 1948, quel était le nombre total des fonctionnaires employés par le gouvernement fédéral?

2. Au 31 mars 1948, quel était le montant total des salaires de ces fonctionnaires?

3. Quel est le nombre des fonctionnaires dans chaque ministère du gouvernement et quel est le montant total des traitements payés dans chaque ministère?

4. Au 31 mars 1948, quels étaient les noms des corporations commerciales de la Couronne ou des commissions actuelles du gouvernement fédéral et *a*) quel en était le nombre des fonctionnaires et le montant total versé en traitements; *b*) quels étaient les noms des directeurs ou administrateurs et le traitement octroyé à chacun?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2413, approuvé le 28 mai 1948: approbation d'une convention avec les trois provinces des Prairies stipulant l'établissement d'une commission qui portera le nom de "Commission des eaux des provinces des Prairies".

Il dépose aussi sur la Table.—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2412, approuvé le 28 mai 1948: autorisant la Commission des produits laitiers à acheter le beurre de crémerie de première qualité aux termes et conditions que pourra fixer ladite commission.

M. Pouliot propose,—Que le rapport suivant du comité permanent nommé pour surveiller le compte rendu officiel des débats de la Chambre, présenté le 26 mai 1948, soit maintenant agréé, savoir:

"Votre comité a étudié avec soin son ordre de renvoi portant la date du 10 mai 1948 et ainsi conçu:

"Que l'étude de l'à-propos de continuer la publication de l'édition revisée des Débats et la distribution de l'édition non revisée desdits Débats soit confiée au comité permanent des Débats."

Votre comité a entendu M. Edmond Cloutier, Imprimeur du Roi et Contrôleur de la Papeterie, M. Earl C. Young, Rédacteur des Débats et chef de la division du service sténographique de la Chambre des communes, ainsi que M. Yves Fortin, Surveillant de la production à l'Imprimerie nationale.

Votre comité recommande:

1. Que les désignations "édition non revisée" et "édition revisée" soient abolies, que l'édition de chaque jour soit appelée "édition quotidienne" et que le volume relié soit appelé "édition reliée".

2. Que soit accordée aux députés une période de huit jours consécutifs, à partir de la date où le discours est prononcé, pour présenter au bureau des Débats les corrections nécessaires et autorisées apportées à leurs discours tels qu'ils ont été reproduits dans l'édition quotidienne, et qu'aucune correction présentée subséquemment à ladite période ne soit acceptée.

3. Que les pages de chaque édition quotidienne soient présentées à l'Imprimerie nationale au plus tard neuf jours après la publication de ladite édition quotidienne, et qu'une fois que les épreuves des pages corrigées auront reçu l'approbation du bureau des Débats elles soient assemblées par l'Imprimerie nationale pour la confection de l'édition reliée.

4. Que les pages de l'édition quotidienne soient tenues intactes afin que, les corrections autorisées ayant été apportées, lesdites pages puissent servir à la préparation de l'édition reliée telles que primitivement imprimées, et que les changements proposés par les députés soient strictement restreints à la correction d'erreurs et aux modifications secondaires essentielles.

5. Que l'on donne immédiatement suite à la recommandation formulée dans le paragraphe 4 ci-dessus, tant pour la présente session que pour les sessions subséquentes.

6. Qu'aucune commande de tirage à part du discours d'un député ne soit acceptée par le bureau des Débats après l'expiration d'une période de sept jours suivant la date de l'édition quotidienne dans laquelle ce discours a été publié.

7. Que la liste de distribution d'exemplaires des Débats accordés à titre gracieux aux députés soit dorénavant envoyé par le Service parlementaire conjoint de la distribution à l'Imprimerie nationale qui en fera la distribution.

Votre comité recommande en outre que le gouvernement étudie l'à-propos de porter de 10 à 16 le nombre d'exemplaires de l'édition quotidienne des Débats accordés à titre gracieux aux députés."

Et un débat s'élevant;

M. Rinfret, appuyé par M. Dionne (*Beauce*), propose en amendement: Que l'on biffe les mots "le gouvernement étudie l'à-propos" au dernier alinéa et qu'on les remplace par les mots "la Chambre des communes permette".

Et ledit amendement, mis aux voix, est agréé.

La motion principale, ainsi modifiée, est mise aux voix et agréée.

En conséquence, ledit rapport, tel que modifié, est agréé.

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission de l'assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mai 1948,—Etat montrant:—1. Quel a été le nombre global des contrats individuels que la division des rentes sur l'Etat a émis au cours de chaque mois à compter du 1er avril 1947 au 31 décembre 1948 inclusivement, à l'exclusion des certificats émis en vertu de contrats collectifs? Quel en a été le nombre entre le 1er et le 19 avril 1948?

2. Quel a été le nombre des certificats individuels que la division des rentes sur l'Etat a émis en vertu de contrats collectifs au cours de chaque mois à compter du 1er avril 1947 au 31 mars 1948 inclusivement? Quel en a été le nombre entre le 1er et le 19 avril 1948?

3. Le 31 mars et le 19 avril 1948, quel était le nombre global des émissions de contrats individuels de rentes, à l'exclusion des certificats émis en vertu de contrats collectifs?

4. Le 31 mars et le 19 avril 1948, quel était le nombre global des détenteurs de certificats collectifs de rentes sur l'Etat?

5. Au cours de chaque mois, à compter du 1er avril 1947 au 31 mars 1948 inclusivement, quel a été le nombre global de nouveaux contrats collectifs mis en vigueur *a*) dans des services administratifs du gouvernement *b*) dans d'autres groupements? Quel en a été le nombre entre le 1er et le 19 avril 1948?

6. Le 31 mars et le 19 avril 1948, quel était le nombre global des contrats collectifs de rentes sur l'Etat *a*) dans des services administratifs du gouvernement, *b*) dans d'autres groupements?

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant l'assèchement et la mise en valeur des terrains marécageux dans les Provinces maritimes.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'aider les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard à entreprendre l'assèchement et la mise en valeur des terrains marécageux desdites provinces par la construction et la reconstruction d'ouvrages nécessaires à cette fin et par l'achat de la machinerie et de l'outillage requis. Les travaux ne peuvent être entrepris que sur l'avis d'une commission consultative nommée en vertu de la Loi et qu'aux termes et conditions convenus avec les provinces intéressées avant le premier jour de mai mil neuf cent cinquante-cinq. Le ministre de l'Agriculture est autorisé à nommer les fonctionnaires et employés temporaires nécessaires, qui seront rémunérés à même le Fonds du revenu consolidé. La mesure prévoit aussi le paiement des frais des membres de la commission consultative.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Avec le consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le Bill No 328, Loi concernant l'assèchement et la mise en valeur des terrains marécageux en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Ile du Prince-Edouard, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

Fermes expérimentales

15 Fermes régionales, stations et stations de démonstration . . $ 3,372,320 00

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell";

M. Rinfret propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé, sur division.

Le Bill No 205, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Canadian Marconi Company*", est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 210, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Société de bienfaisance slovaque du Canada", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 212, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Canadian Co-Operative Processors Limited*", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend alors sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

Service de la production

	Santé des animaux—	
17	Application de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires	$ 2,611,508 00
18	Dédommagement pour les animaux abattus	507,845 00
19	Bétail et volaille	1,022,390 00
20	Produits végétaux—Contrôle des semences, fourrages, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de $31,000 à l'Association canadienne des producteurs de semences	963,764 00
21	Subventions aux foires et expositions, aux termes et conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil et sous réserve d'attribution par le Conseil du Trésor ..	382,400 00
22	Subventions aux organismes agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des affectations	43,500 00

Service des marchés

23	Administration	138,771 00
24	Economie agricole	341,535 00
25	Produits laitiers	547,244 00
26	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des affectations.. ..	730,494 00
27	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture	823,000 00
28	Animaux de ferme et produits des animaux de ferme	965,787 00
29	Vente des produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas dépasser $6,000..	25,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m. M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 31 MAI 1948

PRIÈRES.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du bureau des directeurs de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1948,—Etat montrant:—1. Des fonctionnaires civils ou des employés temporaires du ministère des Munitions et approvisionnements ou du ministère de la Reconstruction, touchant un salaire annuel de $3,000 ou plus, ont-ils été transférés ou nommés à d'autres ministères au cours des années 1945, 1946 et 1947?

2. Dans l'affirmative, à quels ministères ces employés ont-ils été transférés, ou nommés, et quel a été le nombre des fonctionnaires civils et des employés temporaires transférés ou nommés à chaque ministère?

3. Quels salaires touchaient ces employés temporaires du ministère des Munitions et approvisionnements ou du ministère de la Reconstruction *a*) avant et *b*) après leur permutation ou nomination?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mai 1948,—Etat montrant:—Quels octrois le gouvernement fédéral a-t-il accordés, durant les cinq dernières années, aux hôpitaux généraux ou aux sanatoriums pour des fins de construction, d'aménagement ou d'entretien?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1948,—Etat montrant:—1. Au cours des cinq dernières années, a-t-on envoyé des bébés du Canada dans des pays étrangers, afin qu'ils y soient adoptés?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien, par province, *a*) du sexe masculin, *b*) du sexe féminin, sur quelles recommandations et à destination de quels pays?

3. Des permis de sortie ont-ils été octroyés et par quel ministère?

4. Quelle surveillance exerce-t-on à l'égard de ces bébés?

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordonnances et règlements applicables à la Marine royale canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 17 au 22 mai 1948.

Aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables à l'Armée canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 17 au 22 mai 1948.

Et aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables au Corps d'aviation royal canadien, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 17 au 22 mai 1948.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948:—Quel prix le ministère de la Défense nationale (division de l'Armée) payait-il, en Colombie-Britannique, pour chacune des denrées figurant au barème du coût de la vie: *a*) en août 1939, *b*) en novembre 1941, *c*) en novembre 1945, *d*) en décembre 1947?

Avec le consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le Bill No 329, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. Hansell—1. En 1947, combien a-t-on présenté de films tournés par l'Office national du film et quel est le titre et le métrage de chacun?

2. Quels ont été les films de 16 mm.?

3. Quels ont été les films muets et les films sonores?

4. En 1947, combien de films ont été tournés par d'autres producteurs pour le compte de l'Office national du film et quel a été le coût total?

5. En 1947, dans quels pays étrangers a-t-on représenté des films de l'Office national du film et combien dans chaque pays?

M. Winters, adjoint parlementaire du ministre du Revenu national, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Campbell—Combien a-t-on accordé de passeports à des enfants en bas âge à la demande de tuteurs, au cours de l'année civile 1947 et de 1948 jusqu'à ce jour?

Par M. Gagnon—1. Combien de services ruraux de transport postal ont été discontinués par suite du refus du ministère des Postes d'accepter les soumissions sous prétexte que le prix demandé était trop élevé?

2. Quel en est le nombre dans chaque province du Canada?

3. Combien dans chaque comté de la province de Québec et quels sont ces comtés?

M. MacKinnon propose, pour M. Glen,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue de faciliter la construction et l'exploitation de centrales d'énergie électrique dans les Territoires du Nord-Ouest et la distribution de la force motrice ainsi produite aux entreprises minières et autres. La mesure prévoit l'établissement d'une commission d'énergie investie du pouvoir d'entreprendre la construction et l'exploitation des projets

dont il y est fait mention. La mesure pourvoit à l'avance de sommes d'argent à la commission, à même le Fonds du revenu consolidé, afin qu'elle puisse, éventuellement, mettre ses projets à exécution, et elle pourvoit aussi à la rémunération à verser aux commissaires.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. MacKinnon propose, pour M. Glen,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi du Yukon pour rétablir les postes de Commissaire et d'Administrateur du Territoire du Yukon, augmenter l'indemnité versée aux membres du conseil du Yukon, pourvoir à leurs frais de déplacement et d'entretien, et pour toutes autres fins concernant l'administration du Territoire du Yukon.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 328, Loi concernant l'asséchement et la mise en valeur des terrains marécageux en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Ile du Prince-Edouard;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fournier (*Hull*) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 1er JUIN 1948

Prières.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mai 1948,—Etat montrant:—1. Quel prix le gouvernement a-t-il payé pour l'immeuble de l'Hôtel Halifax, à Halifax, Nouvelle-Ecosse, de qui, et quand l'a-t-il acheté?

2. Quels ont été les déboursés relatifs *a*) aux fournitures et à l'ameublement, *b*) à l'installation de la plomberie et du système de chauffage?

3. Quel a été le coût annuel des frais d'entretien à l'égard *a*) des réparations, *b*) du combustible, *c*) des services de conciergerie, *d*) des impôts, etc.?

4. Quelles ont été les dépenses totales à l'égard de cette propriété?

5. A quelles fins sert actuellement cet immeuble, et l'a-t-on mis en vente et à quel prix?

6. Quel montant a-t-il rapporté?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1948,—Etat montrant:—1. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle des bureaux à Kingston?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien y emploie-t-elle de personnes?

3. Quel est l'emplacement de ces bureaux?

4. Le bail de ces bureaux est-il terminé ou quand prendra-t-il fin?

5. Quel en est le loyer?

6. Depuis combien de temps la Commission occupe-t-elle ces bureaux?

7. Est-elle à conclure des arrangements en vue d'occuper de nouveaux locaux? S'il en est ainsi, quels seront-ils et quel loyer se propose-t-on de payer?

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Bryce soit substitué à celui de M. McKay, et le nom de M. Matthews (*Kootenay-Est*) à celui de M. Moore, sur la liste des membres du comité spécial des Affaires des anciens combattants.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills publics sont appelés, en conformité de l'ordre spécial passé le 8 avril 1948.*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Sinclair: Que le Bill No 4, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Menary.

L'heure consacrée aux bills publics étant expirée;

Le comité des Voies et moyens reprend alors sa séance et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 97

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 2 JUIN 1948

PRIÈRES.

M. Rinfret, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le cinquième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

1. En conformité de l'ordre de renvoi de la Chambre, en date du vendredi 12 mars 1948, votre comité a étudié les questions faisant l'objet de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, y compris le protocole d'application provisoire, joint à l'Acte final de la deuxième session de la Commission préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, tenue à Genève, du 10 avril au 30 octobre 1947, ainsi que l'Accord complémentaire du 30 octobre 1947, conclu entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

2. Votre comité a entendu les témoins suivants:
M. H. B. McKinnon, président de la Commission du tarif;
M. J. J. Deutsch, directeur des relations économiques au ministère des Finances;
M. H. R. Kemp, directeur de la Division des relations commerciales au ministère du Commerce;
M. A. E. Richards, économiste du ministère de l'Agriculture;
M. W. J. Callaghan, commissaire du tarif;
M. G. C. Cowper, chef de la Division des tarifs étrangers, et
M. Louis Couillard, de la Division des relations commerciales au ministère du Commerce;
M. Donald Gordon, sous-gouverneur de la Banque du Canada.

3. Votre comité a également reçu et entendu des requêtes de la part du Conseil des pêcheries du Canada, par l'entremise de M. F. H. Zwicker, de Lunenburg (N.-E.), et de M. C. D. Penney, de Vancouver (C.-B.); de la part de la *Jones Manufacturing Co. Ltd.*, de Stratford (Ont.), par l'entremise de M. Paul Jones; et un mémoire de la part de l'Association des exportateurs canadiens.

4. Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages recueillis.

(*Pour les procès-verbaux, les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, consulter l'appendice No 2 des Journaux.*)

M. Rinfret, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le sixième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 220, (F du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt", et a convenu de le rapporter avec modifications.

Un exemplaire imprimé des procès-verbaux et des témoignages entendus en la matière est déposé avec le présent rapport.

(*Pour les procès-verbaux, les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, consulter l'appendice No 4 des Journaux.*)

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1948,—Etat montrant:—1. Au cours de 1947, quel a été le nombre de décès au Canada causés par *a*) les maladies cardiaques, *b*) le cancer et les tumeurs malignes, *c*) la néphrite, *d*) les maladies chez les enfants au-dessous d'un an, *e*) la pneumonie, *f*) la tuberculose?
2. Le gouvernement a-t-il pris des mesures afin de réduire le nombre des décès causés par la maladie de cœur?

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. Knowles—1. Quel a été le nombre des contrats individuels que la division des rentes sur l'Etat a émis du 1er au 19 avril 1947, à l'exclusion des certificats émis en vertu de contrats collectifs? Quel en a été le nombre entre le 19 et le 30 avril 1947? Combien en mai 1947?

2. Quel a été le nombre des certificats individuels que la division des rentes sur l'Etat a émis en vertu de contrats collectifs du 1er au 19 avril 1947? Quel en a été le nombre entre le 19 et le 30 avril 1947? Combien en mai 1947?

3. Quel est le nombre global des émissions de contrats individuels de rentes, à l'exclusion des certificats émis en vertu de contrats collectifs, à la date la plus récente pour laquelle on possède des chiffres *a*) provisoires, *b*) définitifs?

4. Quel est le nombre global de détenteurs de certificats collectifs de rentes sur l'Etat à la date la plus récente pour laquelle on possède des chiffres *a*) provisoires, *b*) définitifs?

5. Au cours de 1947, du 1er au 19 avril, du 19 au 30 avril, et pendant le mois de mai, quel a été le nombre global de nouveaux contrats collectifs mis en vigueur *a*) dans des services administratifs de gouvernement et *b*) dans d'autres groupements?

6. Quel est le nombre global des contrats collectifs de rentes sur l'Etat mis en vigueur *a*) dans des services administratifs de gouvernement, *b*) dans d'autres groupements, à la date la plus récente pour laquelle on possède des chiffres *a*) provisoires, *b*) définitifs?

Par M. Church—Quelles ambassades ou quels consulats ou quelles agences d'immigration ou de commerce le Canada a-t-il établis, et dans quel pays, *a*) au cours de 1947, *b*) au cours de 1948, et le Parlement a-t-il voté des crédits à cet égard?

L'Adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Wright—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres ou mémoires échangés, d'accords ou contrats conclus entre le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes et la *Prairie Vegetable Oil Limited*, de Moose Jaw, en Saskatchewan, ou l'un de ses fonctionnaires relativement à la transformation, l'extraction, l'entreposage ou la vente de la graine de colza ou de l'huile de colza.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréé.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

Une objection est formulée en comité contre la décision du Président, sur une question de Règlement, et on en appelle à la décision de la Chambre:

M. l'Orateur revient au fauteuil, et le président du comité présente le rapport suivant:

"Le président du comité rapporte qu'il a déclaré irrecevable un amendement tendant à biffer de la résolution relative à l'impôt sur le revenu les mots suivants: "et que le taux d'intérêt exigé à l'égard de l'impôt impayé soit porté de 4 et 7 p. 100 à 6 et 8 p. 100 respectivement". La raison de cette décision était que l'amendement, une fois adopté, influerait sur les recettes du Trésor requises pour le service de l'année financière.

Sur ce, M. Fulton en a appelé de la décision du Président."

La motion est alors mise aux voix par M. l'Orateur dans les termes suivants: La décision du président doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Abbott,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bowerman,
Breithaupt,
Bryce,
Campbell,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Dechêne,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dubois,
Eudes,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Hallé,
Hamel,
Hartt,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
Knight,
Knowles,
Lafontaine,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
McCann,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McGarry,
McIlraith,
MacLean,
MacNaught,
Marier,
Marquis,
Maybank,
Michaud,
Mutch,
Nicholson,
Probe,

Raymond (Beauharnois-Laprairie), Raymond (Wright), Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Rinfret, Ross (Hamilton-Est), St-Laurent, Sinnott, Stewart (Winnipeg-Nord), Stuart (Charlotte), Thatcher, Viau, Warren, Whitman, Winkler, Winters—86.

NON:

Messieurs

Adamson, Barrett, Bentley, Blackmore, Blair, Boucher, Burton, Cardiff, Church, Daniel, Diefenbaker, Dorion, Fair, Fleming, Fulton, Gagnon, Graydon, Hackett, Harkness, Harris (Danforth), Hazen, Hlynka, Jackman, Kidd, Lennard, Lockhart, Low, McCullough (Assiniboïa), McLure, MacNicol, Manross, Marshall, Menary, Merritt, Miller, Pearkes, Quelch, Robinson (Bruce), Ross (St. Paul's), Skey, Stanfield, Stephenson, Stokes, Timmins, Tustin, White (Hastings-Peterborough), Wright, Zaplitny—48.

Le comité des Voies et moyens reprend alors sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Que, outre les autres déductions, un abattement de $500 soit autorisé à même le revenu de l'année financière 1948 à l'égard de tout contribuable ayant atteint l'âge de 65 ans avant la fin de l'année;

2. Que, pour l'année d'imposition 1948, un intérêt de 2 p. 100 soit versé annuellement sur tous les trop-payés d'impôt jusqu'à concurrence de $5,000, et de ½ p. 100 sur les trop-payés excédant $5,000 (aucun intérêt de moins d'un dollar ne sera payé); et que le taux d'intérêt exigé à l'égard de l'impôt impayé soit porté de 4 et 7 p. 100 à 6 et 8 p. 100 respectivement;

3. Que des déductions spéciales opérées à l'égard du revenu ou l'impôt soient autorisées dans le cas des contribuables qui se livrent à des explorations et à des sondages pour la découverte de gaz naturel, de pétrole ou minéraux, en ce qui concerne les dépenses encourues relativement aux opérations de 1949, au même taux que les déductions autorisées à l'égard des opérations de 1948.

4. Que, à l'égard de l'année d'imposition 1948, aucune dépense relative à l'acquisition d'un traitement ou salaire ne soit autorisée; il est prévu toutefois que lorsqu'un contribuable travaille pour le compte d'une personne se livrant surtout au commerce du transport et que ses fonctions exigent qu'il soit régulièrement absent de son foyer, ledit contribuable pourra déduire ses frais de pension et de logement; ou encore, lorsqu'un contribuable s'occupant de la vente de biens ou de la négociation de contrats est obligé d'acquitter ses propres dépenses et d'accomplir son travail loin de l'endroit où son employeur a son commerce, il pourra déduire de ses commissions ou autres rémunérations les dépenses ainsi encourues; et

5. Que l'impôt de 15 p. 100 sur le revenu des non résidents s'applique aussi aux ristournes versées à compter du 19 mai 1948.

LOI FÉDÉRALE SUR LES DROITS SUCCESSORAUX

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi fédérale sur les droits successoraux et de statuer, à l'égard de toute succession découlant d'un décès survenu depuis le 1er janvier 1948 inclusivement:

1. Que l'exonération générale accordée aux successions d'au plus $5,000 s'étende aux successions d'au plus $50,000;

2. Que soit supprimée la limite de 50 p. 100 à l'égard de l'exonération concernant les legs aux organismes de charité; et

3. Que, aux fins de la loi, les actions de sociétés constituées en corporation au Canada soient consées être situées au Canada.

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi sur la taxe d'accise et de statuer qu'à compter du 19 mai 1948:

1. La taxe de vente soit abrogée à l'égard de la liste suivante de denrées:

a) friture; soupes; riz; levure; yoghourt; orge; pois cassés; beurre d'arachide; biscuits, galettes et autres denrées semblables; pâtisserie, gâteau, biscuit et autres pâtes semblables; céréales pour le petit déjeuner, à l'exclusion des boissons; aliments préparés et vendus uniquement pour l'alimentation des bébés; fruits, en conserve, congelés, secs ou évaporés; jus de fruit fait d'au moins 95 p. 100 du pur jus du fruit; confitures, gelées, marmelades et conserves de fruits, sirop de maïs, sirop de table et mélasse; viande et volaille, cuites, en conserve, congelées, fumées ou sèches; poisson en conserve; spaghetti, macaroni et vermicelle; légumes, en conserve, congelés ou déshydratés, à l'exclusion des marinades, relishes, catsup, sauces, olives et autres denrées semblables; jus de légumes; et

b) presses à fourrages et leurs pièces achevées; moteurs à combustion interne auxiliaires incorporés à des instruments aratoires ou des machines agricoles, et leurs pièces achevées; pierre concassée ou gravier concassé; articles importés par ou pour les musées publics, les bibliothèques publiques, les universités, les collèges ou écoles, et qui doivent être placés dans ces institutions comme objets d'exposition; fauteuils roulants et leurs pièces achevées, fabriqués spécialement pour les invalides;

2. La taxe d'accise sur le prix du billet d'entrée aux lieux de divertissement soit abrogée;

3. La taxe d'accise sur les tarifs exigés dans les lieux de divertissement soit abrogée;

4. La taxe d'accise sur les paris aux courses de chevaux soit abrogée;

5. La taxe de vente au détail sur les montres spécialement destinées aux aveugles, sur les réveils dont le prix à l'usager ne dépasse pas dix dollars chacun, et sur les couteaux, fourchettes et cuillers plaqués soit abrogée;

6. La taxe spéciale d'accise de 3 p. 100 sur les marchandises importées au Canada des pays assujettis au tarif douanier général soit abrogée.

7. Le taux de la taxe d'accise sur les allumettes soit modifié afin de prévoir une taxe proportionnelle à l'égard des plus petits paquets; et

8. La taxe d'accise de 25 p. 100 sur les projecteurs de 16mm. pour plaques, films ou images soit abrogée, et que la taxe elle-même soit étendue aux mécanismes de projecteurs, aux appareils sonores, aux lampes à arc, aux objectifs, aux socles et aux boîtes ou bobines pour films de cinéprojecteurs.

LOI DE L'ACCISE

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'accise afin d'abroger, à compter du 19 mai 1948, le droit d'accise sur l'alcool utilisé dans la production du vinaigre.

TARIF DES DOUANES

Résolu,—1. Qu'il y a lieu de modifier de la façon suivante le Tarif des douanes, chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, 1927:

a) Par la suppression du paragraphe un de l'article trois et son remplacement par le suivant:

3. (1) Subordonnément aux dispositions de la présente loi et de la Loi des douanes, il doit être prélevé, perçu et payé sur toutes les marchandises dénommées à l'Annexe A de la présente loi, ou dont il y est question comme non dénommées, les divers taux de droits de douane, s'il en est, énoncés et spécifiés à ladite Annexe et portés respectivement en regard de chaque article, ou imposées sur les articles qui y sont désignés comme non dénommés, dans la colonne du tarif applicable à ces marchandises, lorsqu'elles sont importées au Canada ou y sont désentreposées pour la consommation, aux conditions suivantes, savoir:

a) Les taux de droits de douane, s'il en est, énoncés dans la colonne (1), "Tarif de préférence britannique", s'appliquent aux produits naturels ou fabriqués des pays britanniques qui suivent, lorsque ces produits sont transportés sans transbordement d'un port de l'un quelconque des pays britanniques jouissant des avantages du Tarif de préférence britannique dans un port de mer, de lac ou de fleuve du Canada;

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Union Sud-africaine
Australie
Nouvelle-Zélande
Inde
Pakistan
Ceylan
Eire
Terre-Neuve
Les Antilles anglaises, comprenant:
  Iles Bahamas
  Jamaïque
  Barbade
  Trinité et Tobago
  Antigue
  Saint-Christophe-Navis
  Dominique
  Montserrat
  Iles Vierges
  Grenade
  Saint-Vincent
  Sainte-Lucie
  Iles Turques et Caïques
Ascension
Bermudes
Guyane anglaise
Honduras britannique
Bornéo du Nord britannique
Brunéi
Basutoland
Protectorat du Bechuanaland
Iles Salomon sous protectorat britannique
Chypre
Iles anglo-normandes
Iles caïmanes
Sphère britannique du Cameroun
Iles Cook
Fidji
Iles Falkland
Côte d'Or
Gambie

Iles Gilbert et Ellice
Ile de Man
Colonie et protectorat de Kenya
Etats Malais, fédérés
Etats Malais, non fédérés
Johore
Keda
Kelatan
Perlis
Trengganu
Malte
Ile Maurice et dépendances
Papouasie
Rhodésie du Nord
Protectorat de Nyassaland
Colonie et protectorat de Nigeria
Nouvelle-Guinée
Iles Norfolk
Nauru, territoire sous mandat
Sainte-Hélène
Rhodésie du Sud
Sierra-Leone
Etablissements du Détroit
Seychelles
Sarawak
Protectorat de Somalie anglaise
Swaziland
Territoire du Tanganyika
Sphère britannique du Togo
Archipel de Tonga ou Iles des Amis
Protectorat d'Ouganda
Samoa du Sud
Zanzibar

Toute autre colonie ou protectorat britannique ou tout territoire sous la tutelle britannique, admis, en Canada, au bénéfice du Tarif de préférence britannique, de la manière ci-après prévue;

Toutefois, les marchandises ayant droit aux avantages du Tarif de préférence britannique jouissent de ces avantages lorsqu'elles sont expédiées au moyen d'un connaissement direct à l'adresse d'un destinataire à un port spécifié au Canada, lorsque lesdites marchandises sont transférées à un port d'une possession britannique et sont transportées sans autre transbordement à un port de mer, de lac ou de fleuve au Canada;

b) Les taux de droits de douane, s'il en est, énoncés dans la colonne (2), "Tarif de la nation la plus favorisée", s'appliquent aux produits naturels ou fabriqués de tout pays britannique ou étranger auquel les bénéfices de ce Tarif de la nation la plus favorisée auront été accordés de la manière ci-après prévue, ou aux produits naturels ou fabriqués de tout pays étranger auquel les bénéfices du Tarif intermédiaire étaient accordés le 1er mai 1948, lorsque ces produits sont importés directement au Canada d'un pays auquel est acquis le bénéfice du Tarif de la nation la plus favorisée;

c) Les taux de droits de douane, s'il en est, énoncés dans la colonne (3), "Tarif général" s'appliquent à toutes les marchandises qui ne sont pas admises en vertu du Tarif de la nation la plus favorisée ou du Tarif de préférence britannique, et aux marchandises jouissant de taux de droits de douanes plus favorables que ceux du Tarif de préférence britannique;

d) La preuve de l'origine, prescrite par le ministre, doit être fournie avec la déclaration en douane pour les marchandises admises sous sous le régime de l'un quelconque des tarifs à l'Annexe A; et la décision du ministre est définitive relativement au tarif et à la surtaxe en tous cas applicable du chef de leur origine aux marchandises importées;

e) Les marchandises entrant en douane sous le régime du Tarif de la nation la plus favorisée doivent être réellement le produit ou la fabrication d'un pays admis à participer au bénéfice du Tarif de

la nation la plus favorisée, et une partie importante de la valeur de l'article fabriqué doit avoir été produit par l'industrie de ce pays;

f) Tout article fabriqué pour être admis en vertu du Tarif de préférence britannique doit être réellement le produit de fabrication d'un pays britannique admis à participer au bénéfice du Tarif de préférence britannique, et une partie importante de la valeur de l'article fabriqué doit avoir été produit par l'industrie de l'un ou de plusieurs de ces pays.

b) Par la suppression du paragraphe un de l'article quatre et son remplacement par le suivant:

"4. Le Gouverneur en conseil peut, par arrêté en conseil, de temps à autre,

a) Etendre, en totalité ou en partie, le bénéfice du Tarif de préférence britannique à toute colonie ou protectorat britannique ou à tout territoire sous tutelle britannique non mentionné à l'alinéa *a*) de l'article trois et, à compter de la date spécifiée dans l'arrêté, le Tarif de préférence britannique s'applique, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de cette colonie, ce protectorat ou ce territoire;

b) Retirer, en totalité ou en partie, le bénéfice du Tarif de préférence britannique à tout pays, colonie ou protectorat britannique ou à tout territoire sous la tutelle britannique admis à participer audit bénéfice, et, à compter de la date spécifiée dans l'arrêté, le Tarif de la nation la plus favorisée ou le Tarif général, selon qu'il est spécifié dans l'arrêté, s'applique, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués dudit pays britannique;

c) Etendre à tout pays britannique le bénéfice de droits de douane plus favorables que ceux du Tarif de préférence britannique, et, à compter de la date spécifiée dans l'arrêté, les droits de douane ainsi décrétés s'appliquent, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce pays britannique;

d) Retirer le bénéfice de droits de douane plus favorables que ceux du Tarif de préférence britannique à tout pays britannique admis à participer audit bénéfice, et, à compter de la date spécifiée dans l'arrêté le Tarif de préférence britannique, le Tarif de la nation la plus favorisée ou le Tarif général, selon qu'il est spécifié dans l'arrêté, s'applique, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce pays britannique;

e) Etendre en totalité ou en partie le bénéfice du Tarif de la nation la plus favorisée à tout pays britannique ou étranger dont les produits naturels ou fabriqués ont par le passé été assujettis aux taux de droits de douane portés au Tarif général, et, à compter de la date spécifiée dans l'arrêté, les taux de droits de douane portés au Tarif de la nation la plus favorisée, en tant qu'ils sont mentionnés dans ledit arrêté, s'appliquent, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce pays britannique ou étranger qui sont importés au Canada directement d'un pays auquel est acquis le bénéfice du Tarif de la nation la plus favorisée;

f) Retirer, en totalité ou en partie, le bénéfice du Tarif de la nation la plus favorisée à tout pays auquel il a été étendu, et, à compter de la date spécifiée dans l'arrêté, les taux de droits de douane portés

au Tarif général s'appliquent subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce pays;

g) Tous les arrêtés adoptés sous l'empire du présent article doivent être publiés dans la *Gazette du Canada.*"

c) Par la suppression de l'article six et son remplacement par le suivant:

"6. (1) Dans le cas d'articles exportés au Canada d'une catégorie ou espèce fabriquée ou produite au Canada, si le prix d'exportation ou le prix effectif de la vente faite à un importateur au Canada est inférieur à la juste valeur marchande ou à la valeur douanière établie sous le régime des dispositions de la Loi des douanes, il doit, en sus des droits autrement établis, être prélevé, perçu et payé sur ledit article à son importation au Canada, un droit spécial ou de dumping égal à la différence entre ledit prix de vente de l'article pour l'exportation et sa valeur douanière; et ledit droit spécial ou de dumping doit être prélevé, perçu et payé sur l'article lors même que ce dernier ne serait pas autrement imposable.

(2) Le droit spécial imposé en vertu du paragraphe précédent ne doit jamais dépasser cinquante pour cent *ad valorem* et les marchandises suivantes seront exemptes de ce droit spécial, savoir:

(i) Marchandises d'une catégorie assujettie à un droit prévu par la Loi de l'accise;

(ii) Marchandises qui, bien qu'étant d'une catégorie ou espèce fabriquée ou produite au Canada, ne sont pas offertes en vente aux organismes ordinaires de distribution en gros ou en détail, ou ne sont pas offertes à tous acheteurs à des conditions égales, dans des circonstances identiques, eu égard aux usages et à la tradition du commerce;

(iii) Marchandises ou catégories de marchandises déclarées exemptes en vertu d'un arrêté ou d'un règlement édictés par le gouverneur en conseil.

(3) Les droits et impôts imposés dans le pays importateur seront ignorés en estimant la valeur pour les fins dudit droit.

(4) L'expression "prix d'exportation" ou "prix de vente" dans le présent article est censée signifier le prix de l'exportateur pour les marchandises, à l'exclusion de tous les frais à y ajouter après leur expédition de l'endroit où ces marchandises sont exportées directement au Canada.

(5) Si, à quelque époque, le ministre juge que le paiement du droit spécial prévu au présent article s'élude par l'expédition de produits en consignation, sans vente préalable à cette expédition, le ministre peut en l'espèce ou pour les cas d'une certaine catégorie, autoriser les mesures jugées nécessaires pour la perception sur ces produits ou certains de ces produits du même droit spécial que s'ils avaient été vendus à un importateur du Canada avant leur expédition au Canada.

(6) Si, à quelque époque, le ministre juge qu'une personne possède ou dirige un commerce au Canada et aussi dans un autre pays, ou est intéressée dans ce commerce, ou qu'une personne se livre à un commerce dans un autre pays et possède ou dirige un commerce au Canada et aussi dans un autre pays, ou est intéressée dans ce commerce, et de ce fait peut importer des marchandises pour les ouvrer davantage ou pour les assembler ou pour les revendre, et bien que se conformant aux prescriptions de la loi relatives aux importations, dispose de ces produits importés, soit sous la forme où ils ont été importés soit après avoir été de nouveau ouvrés, assemblés ou manufacturés, à des prix inférieurs à

leur valeur à l'acquité telle qu'inscrite à la douane plus ou y compris tous les frais à ajouter à ces produits après leur expédition du lieu d'où ces produits ont été exportés directement au Canada, y compris les frais de vente, de livraison et de publicité et plus le coût, s'il en est, de la fabrication de l'assemblage ou de tout autre procédé de fabrication au Canada, le ministre peut déclarer que les marchandises de cette catégorie ou de cette sorte étaient et sont au moment de l'importation, assujetties à un droit supplémentaire spécial ou de dumping ne dépassant pas cinquante pour cent et peut autoriser les mesures qu'il juge nécessaires pour la perception de ce droit.

(7) Si le montant intégral quelque droit douanier spécial n'a pas été payé sur des produits importés, tel que le prescrit le présent article, la déclaration d'entrée ou douane de ces produits doit être modifiée et le reliquat payé à la demande du percepteur des douanes.

(8) Le ministre peut édicter les règlements qui lui paraissent nécessaires à l'application et à l'exécution des dispositions du présent article.

(9) Aux fins de la présente loi, des articles ne seront censés appartenir à une catégorie ou espèce fabriquée ou produite au Canada que s'ils sont ainsi fabriqués ou produits en quantités importantes. Le Gouverneur en conseil peut prescrire que ces quantités, pour être importantes, doivent suffire à fournir un certain pourcentage de la consommation canadienne normale, et il a la faculté de fixer ledit pourcentage."

d) Par la révocation de l'article dix-huit.

2. Que l'Annexe A du Tarif des douanes soit modifiée par la radiation des numéros du Tarif suivants: 15, 65a, 82 *b*), 82 *c*), 180 *d*), 186, 199g, 208i, 211b, 216d, 232e, 269, 271, 274, 275, 296b, 296e, 326c, 328, 349b, 359, 364, 386 *d*), 386 *p*), 392a, 403 *a*), 410a, 410h, 410m, 410n, 410o, 410o (ii), 410q, 410w, 410y, 412, 413, 427c, 427f, 431c, 431d, 431g, 437, 438b, 438c, 438d, 438e, 439c, 442d, 445m, 445n, 445o, 476, 539, 587, 587b, 657, 682a, 692 et 693 (iii), des diverses énumérations de marchandises respectivement et des différents droits de douane, s'il en est, placés en regard de chacun desdits numéros, ainsi que par l'insertion des numéros, énumérations et droits de douane suivants à ladite Annexe A:

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
15	(i) Cire d'abeilles inépurée	En franchise	En franchise	En franchise
	(ii) Cire d'abeilles épurée mais non pas décolorée	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
	(iii) Cire d'abeilles, n.d	15 p.c.	15 p.c.	20 p.c.
20b	Beurre d'illipé	5 p.c.	10 p.c.	25 p.c.
65a	Pains et biscuits pour régime spécial, sous réserve des règlements du ministère de la Santé	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
79d	Plants de mûriers, sarments, racines et boutons pour fins de sériciculture	En franchise	En franchise	30 p.c.
82	*b)* (i) Buissons ou racines de framboisiers, de loganberry et de mûrier ... chacun	En franchise	1c.	1c.
	(ii) Racines de rhubarbe ... chacune	En franchise	¾c.	1c.
	c) (i) Racines d'asperges ... chacune	En franchise	1/5c.	¼c.
	(ii) Plants de fraises ... chacun	En franchise	¼c.	¼c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
180d	Photographies, peintures, pastels, dessins et autres travaux et illustrations artistiques de toute nature n.d., qu'il s'agisse d'originaux, de copies ou d'épreuves, pour reproduction dans des publications périodiques bénéficiant du tarif postal de la deuxième classe.................. Sous réserve que les articles admissibles en franchise ou à un taux inférieur à celui indiqué au présent numéro, ne seront pas admis aux taux spécifiés dans ledit numéro.	En franchise	9 p.c.	25 p.c.
181b	Papier en feuilles simples d'au moins 144 pouces carrés de surface, d'au plus ·012 et d'au moins ·003 de pouce d'épaisseur, spécialement traité et imprimé pour servir sur des duplicateurs.....................	En franchise	$7\frac{1}{2}$ p.c.	35 p.c.
186	Papier calendré de manière à être réduit à une épaisseur de ·006 à ·008 de pouce et adapté à la fabrication des cartouches de chasse; et feuilles de feutre encolées et comprimées à la presse hydraulique, recouvertes ou non de papier, adaptées à la fabrication de bourres de fusil..................................	En franchise	En franchise	En franchise
192e	Matériel à garnitures, fabriqué entièrement ou partiellement de fibres végétales, enduit ou imprégné, en feuilles ou en rouleaux, lorsqu'il est importé par les fabricants de garnitures, devant servir seulement à la fabrication de garnitures dans leurs propres usines.	En franchise	En franchise	En franchise
192g	Carton bitumé, de simple épaisseur, non enduit ou imprégné, en rouleaux contenant au moins 500 pieds carrés, lorsqu'il est importé par les fabricants de papier bitumé pour toitures (y compris les bardeaux et le revêtement) destiné seulement à la fabrication de ces articles dans leurs propres usines............	En franchise	$7\frac{1}{2}$ p.c.	25 p.c.
198c	Ruban, enduit, d'au plus trois quarts de pouce de largeur, destiné exclusivement à l'enregistrement et à la reproduction du son..................	5 p.c.	10 p.c.	35 p.c.
199g	Papiers ou emballages bicoles anti-halo, y compris ceux qui sont imprimés ou polis, servant à emballer les pellicules photographiques en rouleaux; papier pour interfolier et emballer, noir, vert ou rouge, pour l'emballage des pellicules et des papiers photographiques plats; lorsqu'ils sont importés par les manufacturiers de pellicules et de papiers photographiques pour servir à l'emballage de ces pellicules et de ces papiers dans leurs propres établissements..................................	5 p.c.	$12\frac{1}{2}$ p.c.	35 p.c.
208i	(i) Glandes d'animaux et organes glandulaires d'animaux, et leurs extraits, à l'état frais ou desséché (alcooliques ou non), lorsqu'ils sont importés par les fabricants de préparations pharmaceutiques et médicinales pour servir exclusivement à la fabrication desdites préparations dans leurs propres établissements..................................	En franchise	En franchise	En franchise
	(ii) Bile animale, liquide ou en pâte, n'ayant subie aucune autre transformation que la concentration pour usage dans la fabrication d'acides biliaires	En franchise	En franchise	En franchise
211b	Cyanite, à l'état brut ou cuit, mais non autrement transformé que pulvérisé..........................	En franchise	En franchise	25 p.c.
216d	Anhydride d'acides phtalique, adipique, abiétique, maléique et succinique, adipate de biammonium hexaméthylénique, sébacate de biammonium hexaméthylénique, diamine hexaméthylénique, caprolactam et ethylèneglycol, importés par les fabricants de résines synthétiques pour servir exclusivement dans leurs propres établissements, à la fabrication des résines synthétiques..........................	En franchise	En franchise	En franchise

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
216e	Matières d'une catégorie non produite au Canada lorsqu'elles sont importées pour servir de plastifiants pour les résines synthétiques..................	En franchise	En franchise	En franchise
216f	Matières d'une catégorie non produite au Canada lorsqu'elles sont importées pour servir à la fabrication des articles mentionnés dans les numéros tarifaires 237*a*), *b*), *c*) et *d*), 238a, 238b, 238c, 238d, 238e, 238f et 238g..................................	En franchise	En franchise	En franchise
219g	Levure, morte ou inactive, ne renfermant que les vitamines qui lui sont propres ou qui s'y forment pendant sa culture ou sa propagation, et ne contenant pas plus de 1,000 unités internationales de vitamine D par gramme, lorsqu'elle vaut plus de 25c. la livre, en conformité des règlements que le ministre peut prescrire............................	En franchise	En franchise	25 p.c.
225a	Cire "Ouricury"................................	En franchise	En franchise	10 p.c.
231d	Colle de résine artificielle...........................	15 p.c.	17½ p.c.	25 p.c.
231e	Phénol importé par les fabricants de colles de résine artificielle uniquement aux fins de la fabrication de ces produits dans leurs propres usines.............	En franchise	En franchise	En franchise
232e	Produits de céréales ou d'amidon qu'il suffit de broyer pour former, une fois mélangés avec l'eau froide, une pâte adhésive.........................la livre	3/5c.	1¼c.	2c.
236c	Bandes chirurgicales et éclisses en tissu textile spécialement enduites d'un composé de plâtre de Paris...	10 p.c.	10 p.c.	35 p.c.
246c	Métaux ou composés de métaux réduits en petites particules, à l'état sec ou en suspension ou dissous dans un liquide, pour servir exclusivement à la fabrication d'articles de table en kaolin, en porcelaine ou en semi-porcelaine.........................	En franchise	En franchise	22½ p.c.
263b	Méthyléthycétone, furfural, méthylnormalpropyl cétone et méthylisobutylcétone, lorsque importés uniquement pour servir à l'affinage des huiles........	En franchise	En franchise	25 p.c. —
263c	Matériaux d'un genre non produit au Canada ne devant servir que comme catalyseurs dans l'affinage du pétrole...	En franchise	En franchise	25 p.c.
269	Produits du pétrole n.d.:			
	(i) d'une densité moindre que ·8236 (40·3 A.P.I.) à 60 degrés Fahrenheit....................le gallon..	¾c.	1c.	2c.
	(ii) d'une densité de ·8236 (40·3 A.P.I.) ou plus lourde à 60 degrés Fahrenheit............le gallon	½c.	½c.	1c.
271	Huiles lubrifiantes composées en tout ou en partie de pétrole:—			
	a) évaluées à moins de 25c. le gallon..............	1½ c.	2¼c.	2½c.
	b) n.d...	10 p.c.	12½ p.c.	20 p.c.
274	Coke de pétrole, broyé ou non broyé................	En franchise	En franchise	En franchise
275	Gaz de pétrole liquides pour chauffage, cuisson ou éclairage, importés en récipients.....................	10 p.c.	12½ p.c.	25 p.c.
295b	Vermiculite, à l'état brut ou non autrement ouvrée que broyée et tamisée....................................	En franchise	En franchise	25 p.c.
296b	(i) Magnésite, calcinée, agglomérée, caustique-calcinée, ou magnésie plastique..............	15 p.c.	15 p.c.	30 p.c.
	(ii) Carbonate de magnésium, basique ou non, à l'exception de la pierre brute.................	20 p.c.	20 p.c.	30 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
296e	Magnésite, calcinée, et carbonate de magnésium, non autrement ouvrés que broyés, lorsque importés par les fabricants d'isolants pour servir uniquement à la fabrication de ces produits dans leurs propres usines..........	En franchise	En franchise	En franchise
309a	Granules, colorés ou non, enduits ou non, destinés à la fabrication de matériaux de toitures, y compris les bardeaux et les parements..........	En franchise	En franchise	25 p.c.
326c	Verres en blanc, non coloriés, clairs, importés par des fabricants pour servir exclusivement à la fabrication de réflecteurs à miroirs argentés ou réflecteurs ou réfracteurs polis par attaque à l'acide pour système d'éclairage	En franchise	9 p.c.	10 p.c.
328	Lunettes et montures de verres et parties métalliques de ces articles, n.d..........	15 p.c.	$17\frac{1}{2}$ p.c.	20 p.c.
348f	Fil d'acier recouvert de cuivre d'un diamètre d'au moins un quart de pouce et tubes importés par les fabricants de fil de tramways, télégraphes et téléphones, fils électriques et câbles électriques, exclusivement pour la fabrication de ces articles dans leurs établissements..........	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
349b	Alliages de magnésium, savoir: lingots, gueuses, feuilles, plaques, lames, barres, tringles et tubes..........	5 p.c.	10 p.c.	25 p.c.
354c	Capsules d'aluminium pour bouteilles.......... A compter du 31 mars 1950	En franchise 15 p.c.	$7\frac{1}{2}$ p.c. $22\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c. 30 p.c.
359	Or et argent, en lingots, blocs, barres, larmes, feuilles ou plaques, non ouvrés; balayures d'or et d'argent; et bouillons ou franges en or; débris de bijouterie, propres uniquement à être refondus, conformément aux règlements que le ministre peut édicter..........	En franchise	En franchise	En franchise
364	Débris de diamant ou bort et diamants noirs, à l'usage des foreurs; débris de diamant mêlés à un liant, en cartouches, la partie constituante de première valeur étant les débris de diamant..........	En franchise	En franchise	En franchise
376b	Matières importées par les fabricants de composés de métal dur concrétionné du type des carbures de tungstène, destinées à la fabrication de ces composés dans leurs propres fabriques..........	En franchise	En franchise	10 p c.
386	*d)* Feuilles, cercles, bandes ou rubans, enduits ou non, polis ou non, lorsque importés par des fabricants de ferronnerie pour harnais, pour servir exclusivement à la fabrication de ferronnerie pour harnais dans leurs propres manufactures..........	En franchise	En franchise	En franchise
386	*p)* Feuilles de fer ou d'acier laminées à chaud ou à froid, avec teneur en silicium de ·075 p.c. ou plus, lorsque importées par les manufacturiers d'appareils électriques pour servir à la fabrication d'appareils électriques dans leurs propres établissements..........	En franchise	$12\frac{1}{2}$ p.c.	$12\frac{1}{2}$ p.c.
392a	Pièces forgées de fer ou d'acier, quel que soit leur degré de fabrication, creuses, usinées ou non, d'au moins 12 pouces de diamètre intérieur; et toutes autres pièces forgées, solides ou autrement, quel que soit leur degré de fabrication dégrossies ou non, d'un poids de 20 tonnes ou plus..........	En franchise	15 p.c.	30 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
403	Fil d'acier:			
	a) Fil à ressort, dont le poids en carbone n'est pas inférieur à ·40 p.c., lorsqu'il est importé pour servir exclusivement à la fabrication de matelas, de coussins ou de meubles;			
	(i) ·128, ·116, ·104 et ·092 pouces de diamètre, ayant une tolérance ne devant pas dépasser ·003 de pouce	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.
	(ii) ·144, ·080, ·072, ·064, ·056 et ·048 pouces de diamètre, ayant une tolérance ne devant pas dépasser ·003 de pouce	5 p.c.	5 p.c.	7½ p.c.
409q	Moteurs auxiliaires à combustion interne faisant corps avec les instruments aratoires ou les machines agricoles ou y fixés	En franchise	En franchise	En franchise
409r	Evaporateurs à lait pour l'industrie laitière et leurs pièces achevées	En franchise	10 p.c.	25 p.c.
410a	(i) Chargeuses, transporteurs à secousses ou à courroie, transporteurs à chaîne ou de montage, moteurs à air, moteurs protégés sans flamme, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, et pièces de tous les moteurs et machines mentionnés dans ce numéro pour servir exclusivement dans les opérations minières	En franchise	En franchise	35 p.c.
	(ii) Camions ou tracteurs, automoteurs, montés sur roues ou sur chenille, y compris le moteur, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada pour servir exclusivement sous terre dans les opérations minières, pièces des articles susmentionnés	En franchise	En franchise	En franchise
	(iii) Camions à moteur diesel, automoteurs, montés sur roues caoutchoutées, à bascule arrière ou de côté, d'une capacité normale, au volume radé, d'au moins neuf verges cubes et demie et, à la charge payante d'au moins 15 tonnes, et leurs pièces achevées, pour servir sur les routes secondaires au transport des minéraux, minerais, roche, pierre, sable, gravier et autres matériaux extraits, dans les mines à ciel ouvert, les carrières, les gravières et les sablières ou aux endroits de construction	En franchise	10 p.c.	27½ p.c.
410h	Appareils et pièces achevées de ces appareils pour répandre la poussière de roche dans les mines	En franchise	En franchise	10 p.c.
410m	Perforatrices à diamant et sondeuses à carottes, non compris le moteur, forets rotatifs à houille mus à l'électricité, et haveuses, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et pièces des machines susmentionnées, pour servir exclusivement dans les opérations minières	En franchise	En franchise	En franchise
410n	Perforatrices à diamant et sondeuses à carottes, non compris le moteur, forets rotatifs à houille mus à l'électricité, n.d., et pièces des machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
410o	(i) Excavateurs de houille, machines électriques ou magnétiques pour concentrer ou séparer le minerai de fer, balances automatiques devant servir avec les convoyeurs et les pièces achevées de toutes les machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières ou métallurgiques	En franchise	En franchise	En franchise
	(ii) Appareil de décalage, pour servir dans les mines en vue de faciliter l'enlèvement sûr des cales constituant le support du toit	En franchise	En franchise	10 p.c.
410q	Pompes à liquides et à air, et leurs pièces achevées. pour servir exclusivement à l'extraction des métaux précieux par les procédés de chloruration ou de cyanuration	15 p.c.	15 p.c.	20 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
410w	Machines, n.d., pour la concentration ou la séparation des minerais, métaux ou minéraux, savoir: machines de flottage, cloches de flottage, alimentateurs d'huile et alimentateurs de réactif pour les machines de flottage et les cloches de flottage, pompes, cribles à vibrations et à secousses, cribles hydrauliques, séparateurs magnétiques, tambours et filtres magnétiques pour servir à la concentration ou à la séparation des minerais, des métaux ou des mineraux, et les pièces achevées de tous les articles susmentionnés	5 p.c.	$7\frac{1}{2}$ p.c.	20 p.c.
410y	Monte-cuffats à forte charge, de dimension et capacité non fabriquées au Canada	En franchise	En franchise	10 p.c.
412	Machines servant de presses à imprimer les journaux ou les annuaires des téléphones, valant chacune au moins quinze cents dollars, d'une classe ou catégorie non fabriquée au Canada, et leurs pièces achevées, à l'exclusion de scies, couteaux et appareils moteurs; distributeurs ou convoyeurs mécaniques devant être utilisés avec les presses à imprimer les journaux	En franchise	En franchise	En franchise
412e	Articles et matériaux entrant dans la fabrication ou faisant partie de machines et d'appareils visés par le numéro 412a, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de ces machines, appareils et leurs pièces pour servir exclusivement à la fabrication desdites denrées dans leurs propres fabriques, selon les règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise
413	(i) Machines et appareils, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces, construits spécialement pour préparer, fabriquer, essayer ou finir les fils, cordages, et tissus faits de fibres textiles ou de papier, importés pour servir exclusivement aux manufacturiers et aux institutions d'enseignement ou de charité pour ces procédés seulement	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
	(ii) Substance devant servir à la fabrication des denrées mentionnées au numéro 413(i)	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
427c	Machines et appareils pour fins de laiterie, savoir: barattes mécaniques, refroidisseurs à lait mécaniques, embouteilleuses et boucheuses mécaniques, congélateurs mécaniques pour crème glacée, moules à beurre mécaniques, écrémeuses mécaniques (*power cream savers*), stérilisateurs mécaniques de bouteilles, réservoirs à saumure mécaniques, laveuses mécaniques de bouteilles à lait, laveuses mécaniques de bidons à lait, broyeuses de glace, pompes centrifuges ou sans soupapes pour le lait, cuves à lait ou à crème sanitaires; à l'exclusion du moteur pour toutes les machines susmentionnées	En franchise	15 p.c.	35 p.c.
427f	Machines à fabriquer les feuilles de bois à plaquer et les bois de contreplacage, savoir: fendeuses de bois à plaquer, couteaux à jointement de fendeuses de bois à plaquer, encolleuses de bois à plaquer, jointoyeuses de bois à plaquer, tours de bois de placage, trancheuses automatiques de bois de placage avec plateaux d'appui et palans, dérouleuses automatiques de bois de placage, convoyeurs de bois de placage construits spécialement pour servir avec les trancheuses et les dérouleuses mécaniques, rubaneuses de bois de placage; avec toutes leurs pièces achevées	En franchise	10 p.c.	35 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
431c	Outils de précision et instruments de mesure pour machinistes et ouvriers en métaux, savoir: compas de calibre, micromètres, rapporteurs et équerres en métal, biseaux, verniers, jauges, blocs de jauge, règles à tracer des parallèles, boutons, fils à plomb à mercure, compas à pointes sèches, compas à verge, pointes de traçage, pointeaux automatiques, indicateurs manuels de vitesse, règles dressées sur plat et sur champ, brides de serrage à clef et autres brides de serrage et étaux utilisés par les taillandiers pour le travail de précision, outils de précision et instruments de mesure, n.d.; avec toutes leurs pièces achevées ou non...........................	En franchise	9 p.c.	10 p.c.
431d	Appareils et instruments de précision pour ingénieurs, arpenteurs et dessinateurs, savoir: alidades; instruments pour le mesurage de l'altazimut; baromètres anéroïdes, de génie, militaires et d'arpentage; prismes d'angle; planches, croquis militaires; sextants complets; clinomètres; boussoles; têtes de mires transversales; courbes, réglables, irrégulières, de chemins de fer et de navigation; curvimètres; instruments de dessin de toutes sortes, y compris les écrins montés qui les contiennent; aiguilles d'inclinaison; machines à tracer; héliographes; intégrateurs; niveaux à trépied et de main ou de poche; mires; chaînes, section; mètres, portatifs, pour le génie hydraulique; pantographes; planimètres; rapporteurs; règles parallèles; accessoires de règlage parallèle; jalons; podomètres et compte-pas; planchettes, militaires et topographiques; échelles, planes et triangulaires; règles à coulisse; languettes; règles, d'acier ou de bois; tachéomètres; machines de contrôle de poche; équerres en T, d'acier ou de bois; télémètres; théodolites; lunettes, à trépied, à main ou de poche; triangles de tous genres; trépieds pour l'un quelconque de ces instruments; avec toutes leurs pièces achevées ou non........................	En franchise	9 p.c.	10 p.c.
431g	Compteurs fixes ou à demeure, d'une dimension ou capacité non fabriquée au Canada, pour le génie hydraulique; manomètres, indicateurs et enregistreurs des niveaux du volume ou du débit de l'eau ou d'autres liquides, d'une catégorie ou sorte non fabriquée au Canada..............................	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
431h	Instruments de précision et outillage pour levés géophysiques devant servir exclusivement à la prospection, à l'exploration et à la mise en valeur de gisements de pétrole, de gaz naturel et de minéraux ainsi qu'à la découverte de puits d'eau; ou à des études géophysiques relativement à des projets de génie, y compris les suivants: magnétomètres; gravimètres et autres instruments destinés à mesurer les éléments, les variations et les déviations de la force naturelle de gravitation; potentiomètres de campagne, meggers, électrodes non polarisateur, et outillage électrique servant à faire des mesurages dans les trous forés; instruments et outillage servant à la prospection sismique; compteurs geiger muller et autres instruments servant à la prospection géophysique d'après les méthodes de radioactivité; appareils amplificateurs électriques et électroniques et thermostats électriques destinés à servir avec l'un quelconque de ces instruments; tous lesdits instruments étant d'une catégorie ou sorte non fabriquée au Canada, et y compris les pièces de rechange, les trépieds et les écrins montés portatifs pour l'un quelconque de ces instruments............	En franchise	En franchise	30 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
437	Locomotives, wagons et voitures et matériel de réparation, appartenant aux chemins de fer, amenés temporairement au Canada en vue d'enlever des obstructions, de combattre des incendies ou de faire des réparations d'urgence sur les lignes de chemin chemin de fer canadiennes; wagons détecteurs importés pour éprouver les rails sur les voies au Canada	En franchise	En franchise	En franchise
438b	Coussinets, déclenche d'embrayage; coussinets de graphite; coussinets, à palier d'acier ou de bronze, avec doublure de métal non ferreux; coussinets, levier de fusée de direction; manchons traités au graphite ou imprégnés d'huile; isolants en porcelaine pour bougies d'allumage, dont l'usinage ne dépasse pas la cuisson et le vernissage, imprimés ou ornés ou non, sans organes accessoires collets, butée de vilebrequin; compresseurs d'air; segments de commutateurs, en cuivre; bagues en bout d'isolation pour commutateurs; disques diminués d'acier laminé à chaud avec ou sans perforation centrale, pour roues pleines; induits de distributeurs et assemblages de cames; sabots pour pare-choc de porte; bornes de canalisation électrique, douilles accessoires et raccords et pièces de ces derniers, à l'exclusion des bornes de batteries; garnitures de toute matière, sauf le liège ou le feutre, composée ou non, et pièces ou matériaux de ces dernières; pointes de contact d'allumage; cales pour transmission; outillages de contrôle de conduites auxiliaires, destinés à être ajoutés aux véhicules à moteur pour en faciliter la conduite par des personnes atteintes d'infirmité physique et les pièces desdits articles; lentilles de verre pour phares, et pour réflecteurs de lumière; rondelles de sûreté; bouchon magnétique; moulages de bagues de piston non ouvrés, avec ou sans coulisses et ailettes enlevées; carter d'arbre à cadran en acier, caoutchouté; lisses de section de coulisse d'arrêt, cornières, serrures et targettes, ventilateurs non plaqués et leurs pièces, lesdits articles étant d'un métal autre que l'aluminium, pour la fabrication de châssis de fenêtres pour carosseries d'autobus; boulons d'acier, clous à grosse tête, bouchons, rivets ou écrous, à chapeau d'acier inoxydable, et leurs pièces; commutateurs, raccords, coupe-circuit et solénoïdes et leurs combinaisons et leurs pièces; assemblages de pièces de commande par le vide et leurs pièces; fibre vulcanisée en feuilles, tiges, bandes et tubes; tous les articles qui précèdent étant d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et devant servir à la fabrication ou à la réparation des articles mentionnés aux numéros 424 et 438a du Tarif, ou à la fabrication de leurs pièces........................	En franchise	En franchise	30 p.c.
438c	Ampèremètres; appuie-bras et revêtements d'emboîtement pour roue en fibre durcie, ayant la forme voulue; boîtes d'essieux, soudées en une seule pièce, usinées ou non, y compris les pièces qui y sont soudées; carburateurs; châssis et profilés en acier pour leur fabrication; allumeurs de cigares et de cigarettes, combinés ou non avec un porte-cigarettes, y compris la base; boîte d'engrenage du contrôle de ventilation; dispositifs de verrouillage du corps de cylindre avec ou sans leurs manchons et clefs; calorimètres d'automobiles; unités de régularisation de la vitesse du moteur; ornaments extérieurs non plaqués, non compris les moulures de finition ou de décoration; raccordements au fluide, avec ou sans plaques d'assemblage; entretoise d'acier servant d'appui au pivot de l'essieu d'avant, ébauchée; pompes pour carburant, pompes à vide et leurs combinaisons; indicateurs de niveau d'essence; grilles non plaquées, polies ou non avant le montage			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	et leurs pièces non plaquées, ni polies, sans compter les moulures de finition ou de décoration qui s'y ajoutent; charnières, finies on non, pour carrosseries; trompes; montages en biseau d'instruments; panneau d'instruments, compartiment à gants, coffre à bagage, compartiment sous le capot, lampes de marchepied et faisceaux de fils; serrures, allumage électrique, appareil de direction, transmission, ou combinaisons de ces dispositifs de verrouillage; moulures en métal munies de leurs clous, remplies de plomb ou non; filtres pour l'huile; jauges d'huile; canalisation en tuyaux métalliques, rigides ou flexibles, recouverts ou non, avec ou sans accessoires, et ses tubes, pour l'huile, le carburant, l'air ou le liquide, en vue d'actionner les freins hydrauliques; purificateurs d'air; purificateurs d'huile ou d'essence; montages du volet automatique du radiateur; indicateurs d'eau pour le radiateur; enveloppes de radiateur, non plaquées et ne comportant aucun fini métallique; jumelles de ressort à coussinets; odotachymètres; couverts de ressorts métalliques et leurs bandes ou formes de fermeture; pièces estampées, carrosserie, capuchons, capotes, garde-boue et tablier des instruments, en métal non ouvré, dressés ou non, mais non en métal fini sous aucune forme; montages de clef de démarrage; volants, leurs jantes et leurs armatures; ébauches de paresoleil en carton-gypse; contrôles thermostatiques; montages de régulateur, de bouton d'allumage, d'étrangleur et de verrou de capot, y compris leurs boutons; anneaux de blocage d'acier pour pneus, plaqués ou non; montages de joint universel sur billes; régulateurs de contrôle du voltage; essuie-glaces et essuie-vitres; pièces de tous les articles précités; tout ce qui précède d'une catégorie ou classe non fabriquée au Canada et pour servir dans la fabrication ou la réparation des marchandises désignées aux numéros 410a (iii), 424 et 438a du Tarif ou pour servir à la fabrication de leurs pièces..	En franchise	20 p.c.	30 p.c.
	(1) Toutefois, si les articles précités sont importés pour être employés comme fournitures originaires par un fabricant d'automobiles, de véhicules à moteur, d'électrobus à trolley ou de châssis désignés aux numéros 438a, 424 et 410a (iii) du Tarif, dont le rendement global durant l'année où l'importation est projetée n'excède pas dix mille automobiles, véhicules à moteur, électrobus à trolley, ou châssis achevés, et à la condition qu'au moins 40% du prix de revient, à l'usine, de ces automobiles, véhicules à moteur, électrobus à trolley ou châssis, sans compter les droits ni les taxes, aient été subis dans l'Empire britannique, les droits de douane sous le régime du présent numéro seront....................	En franchise	En franchise	En franchise
	(2) De plus, si les articles précités sont importés pour être employés comme fournitures originaires par un fabricant d'automobiles, de véhicules à moteur, d'électrobus à trolley, ou de châssis désignés aux numéros 438a, 424 et 410a (iii) du Tarif, dont le rendement global durant l'année où l'importation est projetée excède dix mille automobiles, véhicules à moteur, électrobus à trolley ou châssis, et à la condition qu'au moins 60% du prix de revient, à l'usine, de ces automobiles, véhicules à moteur, électrobus à trolley, ou châssis, sans compter les droits ni les taxes, aient été subis dans l'Empire britannique, les droits de douane sous le régime du présent numéro seront..............................	En franchise	En franchise	25 p.c.
	(3) Cependant, le gouverneur en conseil peut, au besoin, établir les règlements jugés nécessaires à l'application des dispositions du présent numéro.			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
438d	Essieux d'avant et d'arrière; freins; embrayages; tambours; moyeux; moteurs à combustion interne; appareils de direction; magnétos; jantes pour pneus, de dimensions supérieures à 30 pouces sur 5 pouces; montages de transmission; accouplements hydrauliques ou par fluide et couples convertisseurs; arbres de commande; joints universels; roues en acier; diviseurs de puissance ou boîtes auxiliaires; et pièces de ce qui précède, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et importées par des fabricants d'articles désignés aux nos 410a(iii), 424 et 438a du Tarif, devant servir exclusivement à la fabrication des camions automobiles, autobus et électrobus à trolley, ou destinées à la fabrication de châssis pour ces derniers	En franchise	17½ p.c.	27½ p.c.
	(1) Toutefois, si les articles précités sont importés pour servir de fournitures originaires pour camions automobiles, autobus et électrobus à trolley, ou pour les châssis de ces derniers, par un fabricant des marchandises énumérées aux nos 410a(iii), 424 et 438a du Tarif, et à condition que durant l'année où l'importation est projetée, au moins quarante pour cent du prix de revient, à l'usine, de ces véhicules à moteur et des châssis pour ces véhicules, sans compter les droits ni les taxes, aient été subis dans l'Empire britannique, les droits de douane sous le régime du présent numéro seront	En franchise	7½ p. c.	27½ p.c.
	(2) De plus, le Gouverneur en conseil peut, au besoin, établir les règlements jugés nécessaires à l'application des dispositions du présent numéro.			
438e	Pièces, n.d., pour automobiles, véhicules à moteur, électrobus à trolley ou châssis désignés aux numéros 438a et 424 du Tarif, à l'exclusion des appareils de réception de T.S.F., des moulages en zinc, des accumulateurs, des pièces en bois, des pneus et chambres à air ou pièces dont l'élément de principale valeur est le caoutchouc:			
	(1) Garnitures de freins et parements d'embrayages, comprenant ou non des fils métalliques:			
	a) Lorsqu'ils sont fabriqués avec de l'amiante brut provenant du Commonwealth britannique	En franchise	25 p.c.	35 p.c.
	b) Lorsqu'ils sont fabriqués avec de l'amiante brut, n.d	15 p.c.	25 p.c.	35 p.c.
	(2) Moteurs d'automobiles et de véhicules à traction automotrice, démontés, n.d., et leurs pièces complètes, n.d	En franchise	25 p.c.	35 p.c.
	(3) n.d., plaquées à l'électricité ou non, achevées ou non	En franchise	30 p.c.	40 p.c.
	Toutefois, les pièces dont l'élément de principale valeur est le fer ou l'acier et qui, pour les fins de la douane, étaient rangées sous les nos 427 ou 446a du Tarif, au 1er janvier 1936, seront assujetties aux droits suivants	En franchise	25 p.c.	40 p.c.
	(4) Pièces, n.d., de laiton ou de cuivre, achevées ou non	En franchise	27 p.c.	40 p.c.
439c	Voitures de ferme, y compris les charrettes à quatre roues munies des pièces nécessaires pour être tirées par un tracteur; traîneaux de ferme; voitures de débardage; traîneaux de débardage; et leurs pièces achevées	En franchise	15 p.c.	25 p.c.
442d	Matériaux, y compris toutes les pièces, faits entièrement ou principalement en métal, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, lorsqu'ils sont importés par des fabricants d'articles ayant droit d'entrée sous le régime des numéros tarifaires 410g, 410l, 410n, 410o, 410p, 410q, 410u, 410w, 410z, 411, 411a, 411b, 427b, 427c, 427f, 428c, 428e, 440k et 447a, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres établissements, en vertu de règlements prescrits par le ministre	En franchise	5 p.c.	10 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	Toutefois, les marchandises admises en franchise ou sujettes à un droit inférieur à celui mentionné au présent numéro n'entreront pas au taux spécifié dans ce numéro.			
445m	(i) Commutateurs électriques à l'épreuve de la flamme, pour usage dans les houillères souterraines, et leurs parties achevées...........................	En franchise	20 p.c.	30 p.c.
	(ii) Transformateurs électriques, redresseurs de courant, dispositifs de raccordement de câbles, rallonges de câble pendant avec attaches à même, boîtes de dérivation, à l'épreuve de la flamme, et leurs parties achevées, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, pour usage dans les houillères souterraines..................................	En franchise	10 p.c.	$37\frac{1}{2}$ p.c.
445n	Instruments et appareils électriques de précision d'une sorte ou catégorie non fabriquée au Canada, savoir: compteurs ou jauges pour indiquer et/ou enregistrer l'altitude, les ampères, les comparaisons, la capacité, la densité, la profondeur, la distance, l'électrolyse, le flux, la force, la fréquence, l'humidité, l'induction, les niveaux liquides, les ohms le fonctionnement, le facteur de puissance, la pression, l'espace, la vitesse, la résistance, à la poussée, le synchronisme, la température, le temps, les volts, le volume, les watts, le poids, et leurs pièces complètes...	En franchise	15 p.c.	30 p.c.
445o	(i) Tissu et papier de condensateur, non acide, gommé ou non; boîtes métalliques, refoulées, revêtues de plaques ou non; déplaceurs automatiques de disques; pièces pour pick-up; cellules de polarisation et supports; châssis, culasses, consoles, morceaux de pôles, garnitures et couvercles de champ, séparément ou assemblés pour usage dans des haut-parleurs d'un diamètre d'armature ne dépassant pas $6\frac{3}{8}$ pouces; cônes, lanternes, supports de lanternes, bobines de syntonisation, étuis destinés à protéger ces bobines contre la poussière, détachés ou assemblés; structures magnétiques et leurs pièces pour haut-parleurs magnétiques permanents; cristaux et échelles de cadran en verre, et cadrans et échelles métalliques fabriquées d'après le procédé de l'écran de soie; écussons de coffrets métalliques sans cristaux ouvrés ou non; interrupteurs de circuits à haute fréquence et leurs pièces essentielles; noyaux en fer à haute fréquence avec ou sans garnitures moulées à l'intérieur; moteurs et engrenages pour la syntonisation automatique; céramiques de radio-fréquence; mica brut à basse perte; feuilles et découpures de mica à basse perte; capots de lampes et leurs pièces; vibrateurs, fibres vulcanisées en feuilles; tiges, bandes ou tubes à haute fréquence d'un diamètre extérieur ne dépassant pas un pouce, servant à la fabrication ou à la réparation des articles mentionnés aux numéros 445d et 597a du tarif et d'autres appareils fonctionnant au moyen de lampes de radio ou servant à la fabrication de leurs pièces.........	En franchise	En franchise	30 p.c.
	(ii) Poudres métalliques; feuilles d'aluminium gravées; fil résistant d'alliage d'un diamètre inférieur à ·005 pouces; moteurs à mouvement d'horlogerie pour phonos; mécanismes de mise en place automatique de disques avec bras, non compris les moteurs ou les plaques tournantes; écussons de coffres de métal avec cristaux, ouvrés ou non, s'ils sont d'une catégorie ou modèle non fabriqués au Canada et destinés à la fabrication ou à la réparation des objets mentionnés aux numéros du tarif 445d, 597a, et autres appareils fonctionnant à l'aide de lampes de radio ou servant à la fabrication de leurs pièces........................	En franchise	En franchise	30 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	(iii) Matériaux et pièces, à l'exclusion de moteurs, destinés aux fabricants des appareils utilisant des lampes de radio ou de leurs pièces, pour la fabrication, dans leurs propres usines, des articles mentionnés aux numéros 445o (i) et (ii) du tarif...	En franchise	En franchise	30 p.c.
476	Instruments de chirurgie et de chirurgie dentaire de n'importe quelle matière; aiguilles chirurgicales; thermomètres de clinique et leurs étuis; appareils de radiographie; microscopes d'une valeur d'au moins cinquante dollars, au détail; toutes les pièces des articles susmentionnés........................	En franchise	En franchise	En franchise
480a	Chaises roulantes de malades, avec ou sans moteur et leurs pièces..	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
499a	Poudre d'écaille de noix, de bois et d'écorce...........	En franchise	5 p.c.	20 p.c.
504a	Bois de pin ponderosa (pinus ponderosa) et de pin à sucre de la Californie (pinus lambertiana), simplement refendu, blanchi ou rainuré....................	En franchise	En franchise	En franchise
523n	Sacs de coton sans coutures..........................	15 p.c.	$22\frac{1}{2}$ p.c.	25 p.c.
	et la livre	....	....	4 c.
539	Cordages, de plus d'un pouce de diamètre, entièrement en fibres végétales n.d.......................	$7\frac{1}{2}$ p.c.	$12\frac{1}{2}$ p.c.	25 p.c.
	A compter du 31 juillet 1949.....................	$17\frac{1}{2}$ p.c.	$22\frac{1}{2}$ p.c.	25 p.c.
585a	Huile dite tallöl, goudron de tallöl, et mélange de tallöl et de goudron de tallöl.......................	En franchise	En franchise	En franchise
587	Coke, n.d..	En franchise	En franchise	En franchise
654a	Tiges ou chevilles en résine synthétique, utilisées comme soies pour la fabrication de brosses.........	En franchise	5 p.c.	20 p.c.
657	Ebauches d'embouchures, vis, pièces d'ajustage de tuyaux en aluminium, culots de pipes moulés de poussière de bruyère, de bruyère, et culots de bois non autrement ouvrés que fraisés, épis de maïs et culots faits d'épis de maïs non autrement ouvrés que façonnés, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de pipes à tabac, pour servir exclusivement à la fabrication de ces pipes dans leurs propres usines.....	En franchise	En franchise	25 p.c.
682a	Flotteurs de filets faits de toute substance sauf le bois, pour servir exclusivement à la pêche commerciale...	En franchise	En franchise	En franchise
692	Collections de monnaie ou de médailles; timbres-poste; médailles en métal et autres articles en métal offerts comme trophées ou prix, et reçus et acceptés à titre de distinction honorifique, ou offerts à de telles fins par des personnes ou des organismes d'autres pays: coupes-trophées en métal et autres objets en métal constituant des prix (autres que des articles commerciaux de vente courante) gagnés dans d'autres pays à l'occasion de tournois authentiques, ou donnés par des personnes ou des organismes d'autres pays à de telles fins au Canada. Ne sont pas compris dans ce qui précède les médailles, trophées ou prix que des organismes ou des sociétés commerciales offrent à leurs membres ou leurs employés ou à leurs représentants..............................	En franchise	En franchise	En franchise
693	(iii) Antiquités (autres que spiritueux ou vins) produites avant le 1er janvier 1847, sous le régime des règlements, y compris la preuve d'ancienneté, que peut prescrire le ministre.....................	En franchise	En franchise	En franchise

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	Toutefois, nonobstant toute disposition contraire de la présente loi, de toute autre loi ou de tout autre règlement relatif aux douanes, les antiquités décrites à l'alinéa (iii) du présent numéro, pour ce qui est de leur admission au pays sous le régime de ces lois et règlements, n'auront pas à satisfaire aux conditions prescrites quant à la mesure où la matière première ou la main-d'œuvre provient de l'Empire britannique.			
696b	Films produits par des bureaux de tourisme du gouvernement, par les autorités de chemins de fer, de lignes d'aviation ou de sociétés de navires à vapeur, ou distribués par leur ordre, subordonnément aux règlement que peut prescrire le ministre ..	En franchise	En franchise	En franchise
696c	Disques de phonographes destinés aux bibliothèques reconnues, et étant la propriété des autorités régulièrement constituées de ces bibliothèques et n'appartenant en aucun cas à des particuliers ou à des sociétés commerciales, subordonnément aux règlements que peut prescrire le ministre............	En franchise	En franchise	En franchise
848	Toutes machines et tous appareils, et leur parties (y compris les machines et appareils de force motrice), et la glaise à forage, pour servir exclusivement à des travaux d'exploration ou de découverte se rattachant à l'aménagement, à l'épuisement et à la production des puits de pétrole ou de gaz naturel; cuvelage, tubage et conducteur tubulaire, en fer ou en acier, sans joints, soudés à recouvrement et soudés à l'électricité, pour les puits de gaz naturel ou de pétrole....	En franchise	En franchise	En franchise

3. Il est résolu que:

a) Les taux de droits de douane sous le régime du Tarif de préférence britannique à l'égard des marchandises dénommées dans les articles désignés à l'Annexe ci-dessous soient suspendus jusqu'au 1er juillet 1949;

b) Les taux de droits de douane sous le régime du Tarif de la nation la plus favorisée à l'égard des marchandises mentionnées ci-dessus soient suspendus et que, jusqu'au 1er juillet 1949, le droit à l'égard de chaque article soit le taux actuel diminué d'un montant égal à celui du Tarif de préférence britannique;

c) Le gouverneur en conseil soit autorisé en tout temps à retirer, en totalité ou en partie, les suspensions de droits prévus aux alinéas *a*) et *b*).

ANNEXE

Numéros des articles du Tarif — Marchandises

523 Tissus pur coton, non blanchis, mercerisés ni colorés, n.d.
523a Tissus pur coton, blanchis ou mercerisés, non colorés, n.d.
523b Tissus pur coton, imprimés, teints ou colorés, n.d.:
(i) Evalués à plus de 80c. la livre;
(ii) Evalués à 50c. ou plus mais à pas plus de 80c. la livre;
(iii) Evalués à moins de 50c. la livre;
(iv) Tissus pur coton, appelés serge de Nîmes, importés par des fabricants pour usage dans leurs usines en vue de la fabrication de vêtements.
523e Tissus pur coton, rasés, n.d.

523j Chinés pur coton, à chaîne imprimée et trame unie.
523k Gabardines, entièrement de coton, ne contenant pas moins de 280 fils et brins de filés de laine au pouce carré.
523l Tissus, entièrement de coton, composés de filés d'un numéro de pas moins de 80 et d'au plus 99, y compris ces tissus où la moyenne des fils de trame et de chaîne est d'au moins 80 et d'au plus 99.
524a Tissus rasés à chaîne entièrement de coton ou de fibres ou filaments textiles synthétiques.
532b Tissus, entièrement de coton, pour couvrir les livres.
561 Tissus, en tout ou en partie de fibres ou filaments textiles synthétiques, ne contenant pas de laine, non compris les tissus dont la majeure partie au poids est constituée par la soie, n.d.

4. Il est résolu que toute mesure fondée sur les résolutions précédentes visant à modifier le Tarif des douanes ou ses annexes est censée entrer en vigueur le dix-neuvième jour de mai mil neuf cent quarante-huit, et s'appliquer à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précédentes, qu'il s'agisse de marchandises importées ou dédouanées pour consommation, à compter de ladite date et s'appliquer également aux marchandises antérieurement importées, au sujet desquelles aucune déclaration d'entrée pour fins de consommation n'a été faite avant ladite date.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues une deuxième fois et agréées, le comité des Voies et moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Avec le consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors les bills suivants, qui sont lus respectivement la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 330, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
Bill No 331, Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux.
Bill No 332, Loi modifiant la Loi de la taxe d'accise.
Bill No 333, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Par consentement, M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:

Copie de correspondance avec le gouvernement du Manitoba relativement à la Commission des eaux des provinces des Prairies.

Aussi,—Copie de correspondance avec le gouvernement de la Saskatchewan relativement à la Commission des eaux des provinces des Prairies.

Et aussi,—Copie de correspondance avec le gouvernement de l'Alberta relativement à la Commission des eaux des provinces des Prairies.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

Crédits spéciaux

30	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau (ne comprend pas le coût des levés et des travaux techniques des projets d'irrigation de Medecine Hat et de détournement de la rivière Red-Deer en Alberta, ni du projet de la rivière Saskatchewan-Sud en Saskatchewan, dont le paiement sera effectué à même le crédit de $1,000,000, No 409, du ministère de la Reconstruction et des approvisionnements)	$ 3,000,000 00
31	Projet de barrage de la rivière St. Mary	2,200,000 00
32	Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	500,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trente minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 98

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 3 JUIN 1948

PRIÈRES.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement et les ordres de la Chambre sont données aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. Gagnon—1. Y a-t-il, dans le comté de Chicoutimi, des lignes télégraphiques ayant appartenu autrefois au gouvernement ou au chemin de fer National-Canadien qui ont été vendues ou cédées à M. Jules Brillant ou a d'autres?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle somme?
3. Quel avait été le coût de construction de ces lignes?
4. Pourquoi le gouvernement en a-t-il disposé?

Par M. Benidickson—1. Quelles mesures a-t-on prises, l'an dernier, en vue d'améliorer l'état de santé des Esquimaux au Canada?

2. Quelle est la population actuelle des Esquimaux au Canada?
3. Y enregistre-t-on un accroissement démographique?

Le Bill No 228, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 229, Loi modifiant la Loi des douanes, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 327, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada";

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 329, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 326, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le Bureau fédéral de la statistique";

M. McIlraith propose, pour M. Howe,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 99

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 4 JUIN 1948

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 334, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des titres de biens-fonds".

Bill No 335, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)".

Bill No 336, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Charbonneau".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel a été référée la pétition de Paul Charbonneau demandant l'adoption d'un bill de divorce, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Gibson (*Hamilton-Ouest*): Que le rapport de la Commision du service civil concernant la revision dans le classement de fonctionnaires de la Chambre des communes, déposé sur la Table le jeudi 29 avril 1948, soit maintenant agréé.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée comme suit:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

28 avril 1948.

AUX HONORABLES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES:

La Commission du service civil a l'honneur de soumettre le rapport suivant à l'étude et à l'approbation de la Chambre des communes.

Conformément aux articles 12 et 61 de la Loi du Service civil, la Commission du Service civil recommande que les changements de rémunération suivants soient approuvés, à compter du 1er octobre 1947:

RÉDACTEUR DES DÉBATS ET CHEF DE LA DIVISION DU SERVICE STÉNOGRAPHIQUE:

De:	4020	4320	4620
A:	5100	5400	5700

CHEF DE LA DIVISION DES COMITÉS ET DES BILLS PRIVÉS:

De:	4020	4320	4620
A:	5100	5400	5700

CHEF DES JOURNAUX ANGLAIS:

De:	4020	4320	4620
A:	5100	5400	5700

RÉDACTEUR DES DÉBATS FRANÇAIS ET CHEF DU PERSONNEL STÉNOGRAPHIQUE FRANÇAIS:

De:	3600	3780	3960	4140	4320
A:		4500	4680	4860	5100

RÉDACTEUR ASSOCIÉ DES DÉBATS ET STÉNOGRAPHE:

De:		3900	4080	4200
A:	4200	4380	4560	4800

CHEF ADJOINT DES JOURNAUX ANGLAIS:

De:	3600	3720	3840	3960
A:	4200	4380	4560	4800

CHEF DES JOURNAUX FRANÇAIS:

De:	3600	3780	3960	4140 et 4320
A:	4200	4380	4560	4800

CHEF ADJOINT DE LA DIVISION DES COMITÉS ET DES BILLS PRIVÉS:

De:	3600	3720	3840	3960
A:	4200	4380	4560	4800

CHEF DES ORDRES ET AVIS:

De:	3600	3720	3840	3960	4080	4140
A:	3900	4020	4140	4260	4380	4500

NOTA: L'échelle de traitement ci-dessus ne s'appliquera qu'au titulaire actuel.

STÉNOGRAPHE PARLEMENTAIRE, CHAMBRE DES COMMUNES:

De:	3300	3420	3540	3660	3780	3900
A:	3900	4020	4140	4260	4380	4500

STÉNOGRAPHE PARLEMENTAIRE ET STÉNOGRAPHE SENIOR DES COMITÉS:

De:	3300	3420	3540	3660	3780	3900
A:	3900	4020	4140	4260	4380	4500

CHEF ADJOINT DES JOURNAUX FRANÇAIS:

De:	3000	3120	3240	3360	3480	3600
A:	3600	3720	3840	3960	4080	4200

STÉNOGRAPHE PARLEMENTAIRE ADJOINT, CHAMBRE DES COMMUNES:

De:			3000	3120	3240	3300
A:	3300	3420	3540	3660	3780	3900

GREFFIER DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES:

De:	2880	3000	3120	3240	3360	3420
A:	3300	3420	3540	3660	3780	3900

CHEF DE LA DIVISION DE LA PAPETERIE ET DES FOURNITURES:

De:	3000	3120	3240	3360	3480	3600
A:	3300	3420	3540	3660	3780	3900

CHEF DE LA DIVISION DES STÉNOGRAPHES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES:

De:	3000	3120	3240	3360	3480	3600
A:	3300	3420	3540	3660	3780	3900

SOUS-SERGENT D'ARMES, CHAMBRE DES COMMUNES:

De:		2280	2400	2520	2640	2700
A:	3000	3120	3240	3360	3480	3600

GÉRANT DU RESTAURANT DU PARLEMENT:

De:		2700	2820	2940	3060	3120
A:	3000	3120	3240	3360	3480	3600

ALLOCATION: Repas pendant les sessions du Parlement.

GREFFIER SENIOR DE COMITÉ:

De:	2700	2820	2940	3060	3120
A:	3000	3120	3240	3360	3480

MAÎTRE DE POSTE, CHAMBRE DES COMMUNES:

De:		2460	2580	2700	2820
A:	3000	3120	3240	3360	3480

CHEF DU SERVICE DE LA DISTRIBUTION PARLEMENTAIRE:

De:	2880	3000	3120	3240	3300
A:	3000	3120	3240	3360	3480

GREFFIER DE COMITÉ:

De:		2280	2400	2520	2640	2700
A:	2400	2520	2640	2760	2880	3000

SECRÉTAIRE DU GREFFIER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES:

De:		2280	2400	2520	2640	2700
A:	2400	2520	2640	2760	2880	3000

SECRÉTAIRE DE L'ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES:

De:		2100	2220	2340	2460	2580
A:	2400	2520	2640	2760	2880	3000

SECRÉTAIRE, SERGENT D'ARMES, CHAMBRE DES COMMUNES:

De:			2280	2400	2520	2580
A:	2400	2520	2640	2760	2880	3000

GARDIEN DE LA SALLE DE LECTURE:

De:	2244	2280	2340	2460	2580
A:	2400	2520	2640	2760	2880

MESSAGER PARLEMENTAIRE EN CHEF:

De:		2100	2220	2340
A:	2280	2400	2520	2640

MAÎTRE DE POSTE ADJOINT, CHAMBRE DES COMMUNES:

De:		2100	2220	2340
A:	2280	2400	2520	2640

CHEF DU MATÉRIEL, ACHETEUR ET GARDE-MAGASIN:

De:		2100	2220	2340
A:	2280	2240	2520	2640

SURVEILLANT DU SERVICE DE MÉNAGE (ÉDIFICES DU PARLEMENT):

De:		2100	2220	2340
A:	2280	2400	2520	2640

CHEF DU SERVICE DE PROTECTION:

De:			2280	2400 et 2520 et 2580
A:	2280	2400	2520	2640

ALLOCATION: Uniforme.

CHEF ADJOINT DU SERVICE DE LA DISTRIBUTION PARLEMENTAIRE:

De:	1920 et 2040	2160	2280	2340
A:	2280	2400	2520	2640

SERGENT DU SERVICE DE PROTECTION:

De:			2100	2220 et 2340
A:	2100	2220	2340	2400

ALLOCATION: Uniforme.

CHEF ADJOINT DU SERVICE DE PROTECTION:

De:			2100	2200 et 2340
A:	2100	2220	2340	2400

NOTA: La note qui s'applique actuellement à cette classe reste la même.

CONSTABLE, SERVICE DE PROTECTION, CHAMBRE DES COMMUNES:

(Employés nommés avant le 1er octobre 1944)

De:					2064	2124 et 2184 et 2244
A:	1980	2040	2100	2160	2220	2280

NOTA: La note qui s'applique présentement à cette classe reste la même.

(Employés nommés à compter du 1er octobre 1944)

De:	1824	1884	1944	2004	2064	2124
A:	1980	2040	2100	2160	2220	2280

NOTA: La note qui s'applique présentement à cette classe reste la même.

MESSAGER PARLEMENTAIRE EN CHEF ADJOINT, CHAMBRE DES COMMUNES:

De:	1764	1884	2004
A:	1980	2040	2100

CHEF DES PAGES:

De:		1764	1824	1884	1944 et 2004
A:	1860	1920	1980	2040	2100

MESSAGER CONFIDENTIEL PARLEMENTAIRE:

(Employés nommés avant le 1er mars 1941)

De:			1500	1572	1644	1704	1764	1824 et 1844 et 1944
A:	1680	1740	1800	1860	1920	1980	2040	2100

(Employés nommés à compter du 1er mars 1941)

De:			1500	1572	1644	1704	1764	1824
A:	1680	1740	1800	1860	1920	1980	2040	2100

CHEF ADJOINT DES PAGES:

De:		1344	1416	1500	1572	1644
A:	1500	1560	1620	1680	1740	1800

PORTIER PARLEMENTAIRE:

De:			1416	1500	1572	1644
A:	1500	1560	1620	1680	1740	1800

MESSAGER PARLEMENTAIRE:

De:			1344	1416	1500	1572	et 1644
A:	1440	1500	1560	1620	1680		1740

PAGE SENIOR:

De:	1128	1200	1272
A:	1260	1320	1380

Les employés recevant actuellement le traitement consolidé avec le boni octroyé au chef de famille seront incorporés dans la classe suivante, qui touchera un nouveau traitement de base, comme suit:

CHEF ADJOINT DES PAGES:

De:	1404	1464	1524	1584
A:	1620	1680	1740	1800

PORTIER PARLEMENTAIRE:

De:	1464	1524	1584
A:	1680	1740	1800

MESSAGER PARLEMENTAIRE:

De:	1404	1464	1524	1584
A:	1560	1620	1680	1740

MESSAGER CONFIDENTIEL PARLEMENTAIRE:

De:	1524	1584
A:	1860	1920

Les employés de la classe suivante qui reçoivent un traitement consolidé avec le boni octroyé au chef de famille recevront comme suit:

PAGE SENIOR:

De:	1224	1284	1344
A:	1344	1392	1452

Chaque employé en service le ou avant le 1er octobre 1947 recevra le traitement de la catégorie indiquée immédiatement sous le traitement qu'il touchait alors.

Les changements ci-haut mentionnés n'affecteront pas la date de l'augmentation annuelle présente des employés des catégories susdites.

C. H. BLAND,
Président.

S. G. NELSON,
Commissaire.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), propose,—Que le rapport de la Commission du service civil relatif à la nomination de mademoiselle M. E. Black à l'emploi permanent de commis principal dans la division des Débats de la Chambre des communes, déposé sur la Table de la Chambre le 11 mars 1948, soit maintenant approuvé.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, comme suit:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

9 mars 1948.

A l'honorable Président de la Chambre des communes,

Les soussignés, à la demande du Greffier de la Chambre des communes, ont l'honneur de demander l'approbation du rapport suivant:

Un examen de promotion a été tenu afin de remplir la vacance à un emploi permanent de commis principal ($2,400-$2,880) (120), HC-C-88, et Mlle M. E. Black, employée sessionnelle permanente, a été la concurrente heureuse.

A titre d'employée sessionnelle, Mlle Black reçoit $7.00 par jour, ou $2,255 par année. Afin que Mlle Black n'ait pas à accepter une diminution de rétribution, on recommande, aux termes de l'article 59 de la Loi du service civil, que l'emploi HC-C-88 soit soustrait à l'application des dispositions de l'article 13 de la loi en vue de permettre la nomination de Mlle Black au traitement annuel de $2,640, à compter de la date de sa nomination, une telle exception ne devant s'appliquer qu'à la seule nomination de Mlle Black.

Ci-joint la copie d'un rapport relatif audit cas.

C. H. BLAND,
Président.

A. THIVIERGE,
Commissaire.

S. NELSON,
Commissaire.

3-3-48

HC-C-88
47-2168G

CHAMBRE DES COMMUNES

Dispense des dispositions de l'article 13 de la Loi du service civil

Dans une lettre, en date du 12 janvier 1948, le Greffier de la Chambre des communes a demandé que Mlle M. E. Black soit nommée sur le personnel de la Chambre des communes à l'emploi HC-C-88 à titre de commis principal, au traitement annuel de $2,640, soit la troisième catégorie de l'échelle du traitement accordé à un commis principal, à compter de la date de sa nomination.

Mlle Black a été la concurrente heureuse à un examen pour l'emploi de commis principal dans la division du service sténographique de la Chambre des communes, et elle fait partie du personnel sessionnel permanent. Mlle Black reçoit actuellement une rétribution de $7.00 par jour, soit $2,555 par année. Le taux suivant de l'échelle de rétribution pour un commis principal est de $2,640. Afin que le titulaire, Mlle Black, n'ait pas à accepter une diminution de rétribution par suite de sa nomination, on recommande qu'elle soit nommée comme commis principal au traitement annuel de $2,640, soit la troisième catégorie dans l'échelle du traitement d'un commis principal. En conséquence, il sera nécessaire, aux termes de l'article 59 de la Loi du service civil, de soustraire l'emploi HC-C-88, commis principal, aux dispositions de l'article 13 de la Loi, afin que Mlle Black puisse être rétribuée au taux de $2,640 à titre de commis principal. En vue des circonstances particulières à ce cas, à notre avis, il est parfaitement justifiable de recommander une telle mesure.

Résumé

On recommande que l'emploi HC-C-88 soit, aux termes de l'article 59 de la Loi du service civil, soustrait aux dispositions de l'article 13 de la Loi, afin de pourvoir à la nomination de Mlle Black comme commis principal au traitement annuel de $2,640, soit la troisième catégorie de l'échelle prévue pour un commis principal, à compter de la date de sa nomination.

EAW:WM
14-2-48

Approuvé par la Commission.

(Signé) G. T. JACKSON,
Directeur de l'organisation et de la classification.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mars 1948,—Etat montrant:—1. En 1947, à l'égard de quelles denrées et de quels services a-t-on accordé des subventions, des octrois ou des drawbacks?

2. Quelle était la valeur de chacun?

3. Quelles compagnies, le cas échéant, ont reçu des paiements de plus de $50,000 et quel montant a-t-on payé à chacune de ces compagnies?

Et aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 mai 1948:—Copie de toute correspondance, datée depuis le 1er janvier 1943, échangée entre le gouvernement fédéral, y compris tout ministre, département, division, commission ou compagnie dudit gouvernement, et la Ville de Toronto et/ou la commission d'embellissement de ladite ville, relativement au projet de construction de logements dans Regent Park.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de reviser et de codifier la Loi concernant le prélèvement de l'impôt sur le revenu et l'application de ladite loi.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, afin d'autoriser le paiement à la Commission, à même le Fonds du revenu consolidé, d'une somme de $1,000.000, pendant une période de dix ans à compter du premier avril 1948, pour les fins et subordonnément aux dispositions de la loi et afin d'autoirser la commission à acquérir et posséder une certaine parcelle et étendue de terrain désigné dans ce projet.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que mercredi, le 9 juin 1948, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, la Chambre s'assemble à onze heures dans la matinée de chaque jour où elle siégera et, qu'en plus de la suspension habituelle à 6 heures p.m., il y ait aussi une autre suspension chaque jour de une heure à trois heures de l'après-midi.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

POSTES

309	Administration .. .. $	1,096,287 00
310	Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau central et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission	33,044,877 00
311	Inspection et investigations	1,337,861 00
312	Service ambulant	15,446,980 00
313	Service du transport des dépêches par air et par terre.. ..	18,443,630 00
314	Vérification de la recette, mandats de poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste	2,105,284 00

PENSIONS ET AURES INDEMNITÉS

315	Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent se faire tuer dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du gouverneur en conseil	5,000 00

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

A l'appel de l'ordre pour la suite du débat sur la motion de M. Knowles portant deuxième lecture du Bill No 6, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, et sur la proposition de motion de M. Nicholson: "Que la question soit maintenant mise aux voix";

Par consentement, sur motion de M. Knowles, ledit ordre est rayé du feuilleton et le bill est retiré.

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, sur division, et renvoyés au *comité permanent des Bills privés* (avec la preuve, etc., recueillie devant le comité permanent des Divorces du Sénat sur les pétitions ayant servi de fondement auxdits bills), à savoir:

Bill No 222, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Ménard".

Bill No 223, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Trench Thomson Ellis".

Bill No 224, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandre Hébert".

Bill No 225, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Greenblatt Pliss".

Bill No 226, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonnie Levitt Shereck".

Bill No 227, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Young".

Bill No 230, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Violet Camp Mace".

Bill No 231, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adah Elizabeth Jeffries Heinz".

Bill No 232, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Findlay Turner Rollo".

Bill No 233, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Dagmar Dahl".

Bill No 234, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Evelyn White Marshall".

Bill No 235, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathryn Mae Richardson Rowe".

Bill No 236, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Dawson Jamieson Turnbull McKay".

Bill No 237, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Dunn Vézina".

Bill No 238, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Craig Blair".

Bill No 239, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Henry Kennell".

Bill No 240, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Frances Pratt Fiddes".

Bill No 241, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Zeiger Rudenko".

Bill No 242, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Harris".

Bill No 243, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Booth Morrison McCormick".

Bill No 244, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Evelyn Masterangelo Rosenstein".

Bill No 245, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Lauder Rutledge".

Bill No 246, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Chartier".

Bill No 247, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Russell Stone".

Bill No 249, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mathilda Welter Jackson".

Bill No 250, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Thomson Mowat".

Bill No 251, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Hrychuk Fleury".

Bill No 252, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Kathleen Burnie Beebe".

Bill No 253, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jenny Muriel Pressley Scott".

Bill No 254, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Pappas Gigantes, autrement connue sous le nom de Maria Papadatos Gigantes".

Bill No 255, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilbert Brinton Campbell".

Bill No 256, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen McGregor Hanley".

Bill No 257, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yudit Mary de Bartok Richardson".

Bill No 258, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Schechter".

Bill No 259, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Alice Woods Mayhew".

Bill No 260, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Giana Stephen Cantlie Lyman".

Bill No 261, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Gustov Reed".

Bill No 262, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Maitland Harley".

Bill No 263, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Elizabeth May Fishlock Wallis".

Bill No 264, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Agnes Dorothy Cunningham McLarnon".

Bill No 265, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeannette Ore Paige".

Bill No 266, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reva James Nathanson".

Bill No 267, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Roderick Bartlett".

Bill No 268, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Jardine Palmer Petrie".

Bill No 269, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Maisie Wingham Carphin".

Bill No 270, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice-Gertrude Corbin Simand".

Bill No 271, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret McCallum Cameron Baird Brine".

Bill No 272, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leila May Willett Ascah".

Bill No 273, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Ulric-Stanislas Caron".

Bill No 274, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Walker".

Bill No 275, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvonne-Jeanne Leslie".

Bill No 276, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha (Brana) Hindes Ramer".

Bill No 277, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Gertrude Hinks Fairhurst".

Bill No 278, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Marder Berman".

Bill No 279, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Thayer Gunn".

Bill No 283, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Chiarella".

Bill No 284, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Merle Allene Dalton".

Bill No 285, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Nestor Cloutier".

Bill No 286, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rufina Olga Soltysik Leshchynski".

Bill No 287, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhea Lillian Appel Ostroff".

Bill No 288, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Tucker Shaw".

Bill No 289, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Libby Raikles Lerner".

Bill No 290, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Catherine McCabe Sowerby".

Bill No 291, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Morrell".

Bill No 292, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily White Borgan".

Bill No 293, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Donald Bacon".

Bill No 294, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurel Gwendolyn Wilband Walsh".

Bill No 295, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Eileen Rendle Nadler".

Bill No 296, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Alice Tucker Vincent".

Bill No 297, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Beryl Fryer".

Bill No 301, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldoria Rodier dit St-Martin".

Bill No 302, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Pichette Sanzone".

Bill No 303, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Edward Sherman".

Bill No 304, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Léopold-Joffre Viau".

Bill No 305, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Timofy Ewaschuk".

Bill No 306, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leie Snideman Tuchsneider, autrement connue sous le nom de Lilly Schneidman Schneider".

Bill No 307, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Francis Dunphy".

Bill No 308, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Hoare Dubeau".

Bill No 309, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Leibovitch Margolese".

Bill No 310, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Cyril Harvey".

Bill No 311, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Yuile".

Bill No 312, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Mae Ruth Johnson Menaker".

Bill No 314, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Clayton Sturgeon".

Bill No 315, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Deborah Townsend Hawker".

Bill No 316, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rae Bellam Baron".

Bill No 317, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Ewing Jackson".

Bill No 318, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Turnidge Burns Turner".

Bill No 319, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy June Wilson Weedmark".

Bill No 320, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Henny Wacker Prengel".

Bill No 321, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeannette Racine Garneau".

Bill No 322, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Gwendolyn Goode Buttress".

Bill No 323, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Victoria Lewis White".

Bill No 324, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madge Reynard Lambton".

Bill No 325, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelia Barendrecht Nickel".

M. Dechêne propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude des bills privés, en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement; agréé.

Le Bill No 137, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Rinker Finance Corporation*", est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 151, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Nationale, Compagnie d'assurance", est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois (Titre changé en: "Loi constituant en corporation la Nationale, Compagnie d'assurance-incendie et risques divers") et passé.

Le Bill No 212, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Canadian Co-Operative Processors Limited*", est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 206, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers;

M. Church, appuyé par M. Menary, propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;
Le comité des Subsides reprend alors sa séance.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 100

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 7 JUIN 1948

PRIÈRES.

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant de l'assurance sur les compagnies de prêt et de fiducie pour l'année terminée le 31 décembre 1946.

Avec le consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le Bill No 337, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant, du Sénat, est lu la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 336, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Charbonneau".—M. *Maybank.*

La question suivante, figurant au Feuilleton, est changée en ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent, à cet effet, à savoir:

Par M. Church—1. Quelles sommes le Canada a-t-il dépensées en tout lors de la conférence internationale tenue à San-Francisco?

2. Combien l'Organisation des Nations Unies à Lake Success a-t-elle coûté en tout au Canada *a*) en dépenses au titre du capital, *b*) en dépenses annuelles de maintien, *c*) en dépenses totales annuelles pour les représentants permanents et temporaires du Canada ainsi que pour ses délégués?

3. Quelles sommes a-t-on dépensées chaque année en frais de représentation, d'hôtel, de banquet ou autres frais de réception, lors des sessions de l'Organisation des Nations Unies à Lake Success?

4. Quel a été, pour chaque année, le personnel de ces délégations, quelles ont été leurs dépenses et par qui les délégués ont-ils été nommés?

Le Bill No 332, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 331, Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois, sur division, et passé, sur division.

Le Bill No 333, Loi modifiant le Tarif des douanes, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 330, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Blackmore, appuyé par M. Low, propose en amendement: Que le bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement fédéral devrait envisager l'à-propos d'instituer une commission royale sur les problèmes bancaires et monétaires en vue de déterminer dans quelle mesure on pourrait, en pratique, financer les affaires du Canada par d'autres moyens que les impôts et les dettes.

Après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement est retirée, par consentement unanime.

Et la motion principale, ainsi mise aux voix: Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 101

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 8 JUIN 1948

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la démission de Walter A. Tucker, écuyer, comme député du district électoral de Rosthern.

Et que, en conséquence, il a transmis son mandat au directeur général des élections, afin qu'il émette un nouveau bref d'élection pour ledit district électoral.

DISTRICT ÉLECTORAL DE ROSTHERN

Puissance du Canada }
A savoir: } CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes,

Je, Walter A. Tucker, député de la Chambre des communes du Canada pour le district électoral de Rosthern, donne par la présente ma démission comme représentant dudit comté à la Chambre des communes.

Donné en la ville de Rosthern, sous mon seing et sceau, ce septième jour de juin 1948.

WALTER A. TUCKER (L.S.)

Témoins:

HERTHA L. TUCKER
R. M. SIMPSON

Les bills suivants, du Sénat, sont lus respectivement la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 334, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des titres de biens-fonds".—M. *MacKinnon.*

Bill No 335, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)".—M. *Abbott*, pour M. *Gardiner.*

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 333, Loi modifiant le Tarif des douanes;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

M. Knowles, appuyé par M. Gillis, propose en amendement: "Que le Bill No 333 ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité plénier de la Chambre dans le but d'en modifier l'article 4 en y biffant le paragraphe *c*), nommément les lignes 26, 27 et 28 de la page 7 du bill".

Après discussion, ladite proposition d'amendement est mise aux voix, et elle est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Ashby,
Black (Cumberland),
Blair,
Bowerman,
Bracken,
Bryce,
Burton,
Casselman,
Charlton,
Church,
Coldwell,
Difenbaker,
Fleming,
Fulton,
Harkness,
Hazen,
Knowles,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
MacNicol,
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Merritt,
Moore,
Mutch,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Sinnott,
Smith (Calgary-Ouest),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Strum, Mme
Winkler,
Wright,
Zaplitny—38.

NON:

Messieurs

Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blackmore,
Boivin,
Bourget,
Bradette,
Brown,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Cockeram,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Drope,
Emmerson,
Fair,
Ferguson,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Gregg,
Hallé,
Hansell,
Hartt,
Hlynka,
Hodgson,
Homuth,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lennard,
Lesage,
Low,
McCann,
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
MacNaught,
Maloney,
Marshall,
Matthews (Brandon),
Mayhew,
Mitchell,
Mullins,
Parent,
Pinard,
Raymond (Wright),
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Ross (Hamilton-Est),
Shaw,
Skey,
Stanfield,
Stokes,
Timmins,
Tremblay,
Tustin,
Warren,
Webb,
Weir,
White (Hastings-Peterborough),
Whitman,
Winters,
Wylie—97.

Et la motion principale, ainsi mise aux voix: Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et agréé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant le prélèvement de l'impôt sur le revenu, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de reviser et de codifier la Loi concernant le prélèvement de l'impôt sur le revenu et l'application de ladite loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Avec le consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 338, Loi concernant les impôts sur le revenu, qui est lu la première et la deuxième fois et renvoyé au *comité permanent de la Banque et du commerce.*

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant les champs de bataille nationaux de Québec.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, afin d'autoriser le paiement à la Commission, à même le Fonds du revenu consolidé, d'une somme de $1,000,000, pendant une période de dix ans à compter du premier avril 1948, pour les fins et subordonnément aux dispositions de la loi et afin d'autoriser la commission à acquérir et posséder une certaine parcelle et étendue de terrain désigné dans ce projet.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Avec le consentement de la Chambre, M. Belzile, pour M. Abbott, présente alors le Bill No 339, Loi modifiant la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant la construction et l'exploitation de centrales d'énergie électrique dans les territoires du Nord-Ouest.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue de faciliter la construction et l'exploitation de centrales d'énergie électrique dans les territoires du Nord-Ouest et la distribution de la force motrice ainsi produite aux entreprises minières et autres. La mesure prévoit l'établissement d'une commission d'énergie investie du pouvoir d'entreprendre la construction et l'exploitation des projets dont il y est fait mention. La mesure pourvoit à l'avance de sommes d'argent à la commission, à même le Fonds du revenu consolidé, afin qu'elle puisse, éventuellement, mettre ses projets à exécution, et elle pourvoit aussi à la rémunération à verser aux commissaires.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Avec le consentement de la Chambre, M. MacKinnon présente alors le Bill No 340, Loi concernant la fourniture d'énergie électrique dans les territoires du Nord-Ouest, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi du Yukon, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi du Yukon pour rétablir les postes de Commissaire et d'Administrateur du Territoire du Yukon, augmenter l'indemnité versée aux membres du conseil du Yukon, pourvoir à leurs frais de déplacement et d'entretien, et pour toutes autres fins concernant l'administration du Territoire du Yukon.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Avec le consentement de la Chambre, M. MacKinnon présente alors le Bill No 341, Loi modifiant la Loi du Yukon, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fournier (*Hull*) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills publics sont appelés, en conformité de l'ordre spécial passé le 8 avril 1948.*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 207, Loi modifiant le Code criminel (Pistolets, véhicules à moteur, passages à niveau et paiement d'amendes);

M. Church, appuyé par M. McLure, propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Ilsley.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée par M. Jaenicke: Que le Bill No 5, Loi modifiant la Loi de la Cour suprême, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Church.

L'heure consacrée aux bills publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend alors sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

428	Administration . . . .$	141,048 00

JUSTICE

125	Division des enquêtes sur les coalitions	151,683 00

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

419	Administration	276,326 00
420	Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues	10,408,635 41
421	Services de la marine—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues	1,374,094 00
422	Services de l'aviation—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales, et autres dépenses imprévues	177.254 00
423	Subventions à la *Chief Constables Association of Canada*	500 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

424	Indemnités aux gendarmes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions	13,844 00
425	Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—	
	Mme Mary Emma Bossange*	456 25
	Mme Margaret Johnson Brooke	821 25
	Mme Margaret Cox	410 63
	Mme Victoria Desjardins	411 00
	Mme Georgina Harrison	676 50
	Mme Letitia Kennedy	423 50
	Mme Nora Jean Massan	300 00
	Mme Margaret Nicholson	547 50
	Mme Catherine Mildred Ralls	675 25
	Mme Vera M. Ryder	47 42
	Mme Doris Freda Sampson	816 00
	Mme Amy Lilian Searle	406 98
	Mme Madelaine Mary Shoebotham	810 00
	Mme Eunice Wainwright	602 50
426	Pension à Basil Burke Currie	684 20
427	Pension à Annie A. Greer	253 61

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain avant-midi, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 102

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 9 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que, nonobstant l'article quinze du Règlement ou tout autre ordre passé par la Chambre au cours de la présente session, à compter du vendredi 11 juin courant, l'ordre des travaux, de huit à neuf heures du soir, sera le même, les mardis et vendredis, qu'à toute autre séance, jusqu'à la fin de la session.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. McKay soit substitué à celui de M. Wright, et celui de M. Moore à celui de M. Bentley sur la liste des membres du comité spécial des Affaires des anciens combattants.

M. Harris (*Grey-Bruce*), adjoint parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur la deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue à New-York du 16 septembre au 29 novembre 1947, exposant la ligne de conduite et la part prises par la délégation canadienne, y compris des appendices. Recueil des Conférences, 1947, No 1.

M. McMaster, appuyé par M. Menary, présente, avec le consentement de la Chambre, le Bill No 342, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La question suivante, figurant au Feuilleton, est changée en ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent en conséquence, à savoir:

Par M. Fair—1. Chaque année, de 1935 à 1947 inclusivement, combien de touristes américains ont visité le Canada?

2. Au cours de la même période, quelles sommes, chaque année, ces touristes ont-ils dépensées au Canada?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées et l'ordre suivant de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent.

Par M. Diefenbaker Adresse à Son Excellence le gouverneur général—Copie de toutes lettres et autres communications échangées, depuis le 1er janvier 1947, entre le gouvernement fédéral et chacun des gouvernements provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, concernant la construction d'un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud et (ou) la dérivation et l'usage des eaux de la rivière Saskatchewan-Sud dans la province de Saskatchewan pour des fins d'irrigation ou autres.

Par M. Low—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et documents échangés entre le ministère des Affaires extérieures ou l'un de ses fonctionnaires et la société Howard, Holden, Hutchinson, Cliff, Meredith et Collins, avocats de Montréal, entre le 1er avril et le 10 octobre 1945, concernant la cause de Verdier *versus* Holler.

Par M. McCullough (*Assiniboia*)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance et documents échangés entre tout ministère du gouvernement fédéral ou l'un de ses fonctionnaires et le gouvernement de la Saskatchewan concernant la conservation des eaux ou l'entreprise d'irrigation sur la rivière Souris, appelée communément le projet de la rivière Souris.

Le Bill No 220 (F du Sénat) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt" *(tel que modifié par le comité permanent de la Banque et du commerce)*, est étudié en comité plénier, rapporté sans autre amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé tel que modifié.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans amendement, savoir:

Bill No 313, Loi modifiant la Loi sur les payements supplémentaires applicables à des contrats de transport postal.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*) :

JUSTICE

116	Administration ....$	235,350 00
117	Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale gendarmerie à cheval (à répartir par arrêté en conseil et ne devant pas dépasser $1,600) pour aide au service, et une somme de $17,100 pour rembourser la Royale gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations ordinaires à ses gendarmes prêtés au service	65,741 00
118	Administration de la justice—Dépenses diverses	10,000 00
119	Dépenses occasionnées par les questions litigieuses	25,000 00
120	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, de Londres, Angleterre	500 00
	Cour Suprême du Canada—	
121	Administration	100,665 00
	Cour de l'Echiquier du Canada—	
122	Administration	74,381 00
123	Cour territoriale du Yukon—Administration	5,040 00
124	Gratifications aux veuves et autres personnes à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions..	15,000 00
126	Application de la Loi de faillite	30,935 00

Bureau de commissaire des pénitenciers

127	Administration, y compris $25,000 pour octrois aux sociétés de secours aux prisonniers reconnues, selon que l'approuvera le Gouverneur en conseil	193,711 00
128	Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation des détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération	5,936,108 00

Pensions et autres indemnités

129	William Tatton	564 00

Généralités

Démobilisation et reconversion

130	Pour pourvoir aux dépenses des Cours des prises........	10,000 00

TRANSPORTS

463	Administration..............................	690,670 00

Application de la loi des transports

464	Commission des Transports— Administration, entretien et fonctionnement	463,736 00

SERVICE DES CANAUX

465	Administration	61,500 00
466	Canaux—Service et entretien	3,212,748 00
467	Canaux—Construction et améliorations. (A voter de nouveau $51,000)	579,660 00
468	Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent	30,000 00
469	Pour procéder aux mesurages du débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company Limited*	2,500 00

SERVICE DE LA MARINE

470	Administration	34,988 00
471	Administration du matériel flottant	29,680 00
472	Services nautiques—Administration	77,190 00
473	Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—Entretien, service et réparations	2,608,331 00
474	Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares	3,387,234 00
475	Agences, traitements et dépenses de bureau	338,897 00
476	Entretien et réparation des quais	5,000 00
477	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, au lac Supérieur, et en d'autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige	30,000 00
478	Quote-part du Canada pour la Patrouille des glaces de l'Atlantique nord	20,000 00
479	Administration du pilotage, y compris autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables; contributions ainsi que services et entretien des bateaux pilotes nécessaires à certains districts de pilotage ..	249,360 00
480	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage des vies humaines	191,285 00
481	Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique	65,000 00
482	Subventions de $300 chacune au *Royal Arthur Sailors' Institute*, à Port-Arthur, Ontario, et au *Welland Canal Seamen's Institute*	600 00
483	Divers services concernant la navigation et le transport maritime, y compris les allocations de $500 à l'école de navigation de l'Université Queen et de $2,700 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B., et le règlement de réclamations par le *Board of Trade* de Londres, Angleterre, pour secours apportés aux marins canadiens nécessiteux de navires britanniques immatriculés hors du Canada	89,300 00
484	Inspection des navires à vapeur et application des dispositions des Conventions pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et les lignes de charge	284,400 00
485	Service des signaux maritimes	132,717 00
486	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital	3,492,000 00

487	Chenal maritime du St-Laurent—Administration, service et entretien	495,278 00
488	Pour la construction d'un navire de patrouille de l'arctique oriental—Capital	1,100,000 00
489	Pour la construction d'un navire affecté au ravitaillement des phares et au service des bouées, pour la côte de l'Est (Coût approximatif $1,800,000)—Capital	300,000 00
491	Pour la construction d'un bateau d'utilité générale devant être affecté à l'agence de Parry-Sound, Ont.—Capital. .	30,000 00
492	Pour la construction d'un navire affecté au ravitaillement des phares et au service des bouées, pour la côte de l'Ouest (Coût approximatif $700,000)—Capital	100,000 00

COMMISSION MARITIME CANADIENNE

493	Administration	134,300 00

Subventions aux paquebots-poste et aux navires

494	Administration	19,949 00

Services locaux de l'Ouest

495	Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte	32,000 00
	Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique	37,000 00
	Service entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver ..	10,000 00

Services locaux de l'Est

496	Service entre Baddeck et Iona	12,000 00
	Service entre Campobello, N.-B., et Lubec, Maine	3,000 00
	Service d'hiver entre Chester et l'île Tancook	2,640 00
	Service entre Dalhousie, N.-B., et Miguasha, P.Q.	12,000 00
	Service entre Deer Island, Campobello Island et St. Andrew, N.B.	2,000 00
	Service entre Grand-Manan et la terre ferme..	85,000 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysboro	20,000 00
	Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have	3,000 00
	Service entre Halifax, Sherbrooke, Spry Bay et Tor Bay ..	11,200 00
	Service entre Halifax et les ports du littoral occidental du Cap-Breton	6,000 00
	Service entre l'Ile-aux-Coudres et les Eboulements	3,500 00
	Service entre l'Ile-aux-Coudres et Québec ou Lévis	4,000 00
	Service entre l'Ile-aux-Grues et Montmagny, P.Q.	2,500 00
	Service entre Mulgrave et Arichat	25,000 00
	Service entre Mulgrave et Canso	64,000 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escale aux ports intermédiaires	14,000 00
	Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord du St-Laurent	50,000 00
	Service entre Owen-Sound et les ports de l'île Manitoulin et de la Baie Georgienne	65,000 00
	Service entre l'Ile Pelée et la terre ferme	11,000 00
	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp	11,000 00
	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp	11,000 00

496	Service entre Pictou, Souris et les Iles de la Madeleine ..	60,000 00
	Service entre l'Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve ..	54,000 00
	Service entre l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse	100,000 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington	127,500 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale	90,000 00
	Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la rive nord du St-Laurent	75,000 00
	Service entre Rivière-du-Loup et St-Siméon et/ou Tadoussac	21,000 00
	Service entre St-Jean et les ports du bassin des mines	10,000 00
	Services entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale	31,500 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires	35,000 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du littoral occidental du Cap-Breton, et l'Ile du Prince-Edouard	22,500 00
	Service entre Sydney et Whycocomagh, avec escale aux ports intermédiaires	20,500 00
	Service entre Yarmouth, N.-E. et Boston, Mass.	28,667 00

Service des chemins de fer

497	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels de chemin de fer sous la juridiction du ministère	64,000 00
498	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital	88,000 00
499	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1949 sans excéder	500,000 00

Service de la marine

490	La construction d'un bateau-phare pour le port de St-Jean, N.-B. (Coût estimatif $850,000)—Capital	100,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain avant-midi, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 103

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 10 JUIN 1948

Onze heures du matin.

Prières.

M. Mutch, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, présente le sixième rapport dudit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et convient de les rapporter avec modifications:

Bill No 60 (G du Sénat) intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants";

Bill No 196, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants;

Bill No 200, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Votre comité a ordonné de faire réimprimer le Bill No 196 avec ses modifications.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1948,—Etat montrant:—1. Au cours de chaque année, de 1939 à 1946 inclusivement, combien de mitraillettes Reising, de calibre 45, le gouvernement a-t-il achetées?

2. De quels particuliers, maisons de commerce ou compagnies a-t-on fait ces achats et pour quel montant a-t-on acheté de chacun?

3. De qui a-t-on fait ces achats, depuis juin 1944, quelle en a été la quantité et le prix d'achat de chaque mitraillette par commande?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1948,—Etat montrant:—Quelles ambassades ou quels consulats ou quelles agences d'immigration ou de commerce le Canada a-t-il établis, et dans quel pays, *a*) au cours de 1947, *b*) au cours de 1948, et le Parlement a-t-il voté des crédits à cet égard?

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel pour l'année financière terminée le 31 mars 1948, aux termes de l'article 18 de la Loi sur l'assurance des anciens combattants, chapitre 49 des Statuts du Canada, 1944.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre de la Chambre, en date du 31 mai 1948,—Etat montrant:—1. Combien de services ruraux de transport postal ont été discontinués par suite du refus du ministère des Postes d'accepter les soumissions sous prétexte que le prix demandé était trop élevé?

2. Quel en est le nombre dans chaque province du Canada?

3. Combien dans chaque comté de la province de Québec et quels sont ces comtés?

La question suivante, figurant au Feuilleton, est changée en ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est donné au fonctionnaire compétent, à cet effet, à savoir:

Par M. Hansell—1. Quelle est la quantité en onces et la valeur de l'or présentement détenu au Canada par *a*) le gouvernement canadien, *b*) la Banque du Canada, *c*) la Commission de contrôle du change étranger, *d*) les banques à charte?

2. Quelle quantité d'or détient-on pour le compte de gouvernements étrangers?

3. Quelle a été la production d'or au Canada au cours de chaque année de 1942 à 1947?

4. Au cours de chacune de ces années, quelle quantité d'or a été exportée du Canada et à destination de quels pays?

M. Fournier (*Hull*) propose, pour M. Abbott,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de la Commission du Tarif relativement à la durée des fonctions et à la nomination des membres de la Commission du Tarif appelés à y siéger à titre temporaire, et afin d'assujettir le personnel de la commission aux dispositions de la Loi du service civil et de la Loi de la pension du service civil, de révoquer les dispositions de la loi tombées en désuétude et de porter le traitement annuel du président de la commission de douze mille à quinze mille dollars.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Les bills suivants sont, respectivement, lus la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:

Bill No 339, Loi modifiant la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec;

Bill No 335 (J-11 du Sénat) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)".

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

TRANSPORTS

SERVICE DES CHEMINS DE FER

500	Service de transbordement des wagons et termini de l'Ile du Prince-Edouard—Construction et amélioration des installations terminales—Capital (A voter de nouveau $1,300,000) . . . .$	3,547,000 00
501	Détroit de Canso—Améliorations et moyens de transport—Capital (A voter de nouveau $250,000)	500,000 00
	Loi des taux de transport de marchandises dans les Provinces maritimes—	
502	Pour autoriser par ces présentes et solder, au besoin pendant l'année financière 1948-1949, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite Compagnie au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport de marchandises dans les Provinces maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite Loi, à l'égard des compagnies y mentionnées sur toutes les marchandises transportées en 1948, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (mentionnés à l'article 2 de ladite Loi) des chemins de fer Nationaux du Canada	4,280,000 00
503	Pour solder, au besoin, pendant l'année financière 1948-1949, la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports, à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite Loi) sur toutes les marchandises transportées en 1948 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: *Canada & Gulf Terminal Railway;* Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: *Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company,* et *New Brunswick Coal and Railway Company; Cumberland Railway and Coal Company; Dominion Atlantic Railway; Maritime Coal, Railway and Power Company; Sydney & Louisbourg Railway;* Chemin de fer de Témiscouata	1,000,000 00

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

504 Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat 57,521 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

505 Allocation de commisération pour rembourser le *Workmen's Compensation Board* de la Colombie-Britannique, qui doit maintenir et payer une pension de $40.00 par mois jusqu'au 31 mars 1949 à la veuve de feu E. J. McCoskie, autrefois employé comme gardien de port à Prince-Rupert, C.-B., et qui fut tué dans l'exercice de ses fonctions 480 00

506 Somme requise pour verser des pensions annuelles de $300 chacune à d'anciens pilotes: Joseph Pouliot, Raoul Lachance, Adélard Délisle, Georges Larochelle, Wilhelm Langlois, Arthur Baquet, Auguste Santerre, Jules Lamarre, Alex. Larochelle 2,600 00

507 Caisse de prévoyance des cheminots—Pour ajouter aux allocations de pensions en vertu des dispositions de la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard, de manière à effectuer les versements minima pendant la période composée entre le 1er janvier 1948 et le 31 mars 1949 à raison de $30 par mois, au lieu de $20, selon les prévisions de ladite Loi 17,500 00

SERVICE AÉRIEN

(Régie et surveillance attribuées au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 529 du 10 février 1948)

508 Commission des transports aériens—Traitements et dépenses de bureau 154,297 00

509 Administration—Service aérien 26,000 00

Division de l'aviation civile

510 Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et de ses règlements d'exécution 569,523 00

Routes aériennes et aéroports—

511 Construction et amélioration, y compris les installations radiophoniques; et prévisions d'engagements ultérieurs au montant de $524,000 (A voter de nouveau $3,109,500)—Capital 11,138,309 00

Fonctionnement et entretien—

512 Aviation civile 3,432,160 00

513 Aviation-radio 3,868,495 00

514 Contrôle de la circulation des routes aériennes et des aéroports 924,139 00

515 Subvention aux organisations pour le développement de l'aviation civile selon les montants mentionnés aux Détails des affectations 30,000 00

Division météorologique

516 Service météorologique 4,674,335 00

Division de la radio

517	Application de la Loi sur la radio et de ses règlements d'exécution	540,277 00
518	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien	1,508,243 00
519	Elimination du brouillage radiophonique	321,291 00

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

429	Division de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne.	165,105 00
430	Division des compagnies	58,880 00
431	Division des marques de commerce	48,316 00
432	Bureau des traductions	572,145 00
433	Loi de tempérance du Canada	6,000 00
434	Division de la citoyenneté	86,405 00

Bureau des brevets et du droit d'auteur

435	Administration	42,353 00
	Division des brevets—	
436	Section d'examen des brevets	244,037 00
437	Division du droit d'auteur et des dessins industriels	14,975 00
438	Division de la *Gazette des brevets*	54,257 00
439	Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la proctection des œuvres littéraires et artistiques	4.000 00

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

49	Traitements et dépenses de bureau	30,198 00

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

50	Traitements et dépenses imprévues de la Commission	676,220 00

Démobilisation et reconversion

51	Attribution de personnel pour services de démobilisation et de reconversion	543,723 00

ARCHIVES PUBLIQUES

320	Administration et services techniques	163,238 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

321	Administration	47,027 00
322	Impression, reliure et distribution des Statuts annuels	15,000 00
323	*Gazette du Canada*	83,430 00
324	Atelier—Matériel et renouvellements	30,000 00
325	Distribution des documents officiels	68,300 00
326	Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public	125,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill No 280, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Bill No 329, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain avant-midi, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 104

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 11 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil concernant des changements ministériels et autres, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2657, approuvé le 11 juin 1948: nomination de l'honorable James Angus MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi pour le Canada, comme ministre des Mines et des Ressources, au lieu de l'honorable J. A. Glen, démissionnaire.

Arrêté en conseil C.P. 2658, approuvé le 11 juin 1948: nomination de Robert Wellington Mayhew, écuyer, de la cité de Victoria, C.-B., comme membre du Conseil privé du Roi pour le Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2659, approuvé le 11 juin 1948: nomination de l'honorable Robert Wellington Mayhew, membre du Conseil privé du Roi pour le Canada, comme ministre des Pêcheries, au lieu de l'honorable J. A. MacKinnon, démissionnaire.

Arrêté en conseil C.P. 2660, approuvé le 11 juin 1948: nomination de R. H. Winters, écuyer, M.P., comme adjoint parlementaire du ministre des Transports.

Arrêté en conseil C.P. 2661, approuvé le 11 juin 1948: nomination de Thomas Reid, écuyer, M.P., comme adjoint parlementaire du ministre du Revenu national, au lieu de R. H. Winters, écuyer, M.P.

Arrêté en conseil C.P. 2662, approuvé le 11 juin 1948: nomination de J. W. MacNaught, écuyer, M.P., comme adjoint parlementaire du ministre des Pêcheries, au lieu de Thomas Reid, écuyer, M.P.

Arrêté en conseil C.P. 2663, approuvé le 11 juin 1948: nomination de L. A. Mutch, écuyer, M.P., comme adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, au lieu de W. A. Tucker, écuyer, M.P.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a agréé, sans autre modification, les amendements apportés par la Chambre au Bill No 151 (O-5 du Sénat) intitulé: "Loi constituant en corporation la Nationale, Compagnie d'assurance".

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Premier rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement (séance du mercredi 9 juin 1948), comme il suit:

Votre comité a l'honneur de présenter son premier rapport sur la Bibliothèque du Parlement.

Votre comité a tenu une séance le 9 juin 1948 et a reçu des cobibliothécaires un rapport adopté à l'unanimité, qui se lit ainsi:

Honorables sénateurs et députés de la Chambre des communes,

Les honorables membres du comité désirent peut-être savoir quelles mesures ont été prises pour donner suite aux recommandations formulées à la dernière réunion (22 mai 1946). Le rapport du comité a été adopté le 30 mai 1946 par le Sénat et le 19 juin 1946 par la Chambre des communes.

1. Toute la bibliothèque a été décorée de nouveau.

2. Le système de chauffage est installé.

3. L'installation du système de protection contre l'incendie et de l'extincteur automatique d'incendie est presque terminée.

4. L'installation d'un système d'éclairage fluorescent est également terminée.

5. Une machine pour lire les microfilms a été installée, et la bibliothèque est abonnée aux éditions microfilmées d'une douzaine des principaux journaux canadiens.

6. Selon la recommandation du comité, les services d'un spécialiste en catalogage et en dactylographie ont été retenus, et beaucoup de progrès ont été accomplis dans le nouveau catalogage de la bibliothèque.

Le personnel de la bibliothèque est actuellement au complet pour la première fois depuis plusieurs années.

Comme la préparation d'un nouveau catalogue est nécessairement lente et que le nouveau catalogue des livres en langue française n'est pas même commencé, nous avons demandé qu'une somme soit inscrite au Budget supplémentaire pour pourvoir à l'emploi temporaire de trois bibliothécaires diplômés afin de mettre à jour le plus tôt possible le cataloguement des livres de la Bibliothèque du Parlement.

Nous avons également demandé dans le Budget supplémentaire une augmentation de nos crédits pour les livres et la reliure, qui sont fixés à $18,000 depuis trente ans. Le coût des livres, de la reliure, des abonnements et des autres services a augmenté à une allure vertigineuse au cours des dernières années, et il nous est impossible de continuer notre travail avec la somme actuelle.

Nous avons aussi demandé une somme d'argent pour faire face aux augmentations autorisées par la Commission du service civil et accordées à certains membres du personnel permanent, ainsi que pour pourvoir à une augmentation semblable aux membres du personnel temporaire, à compter du 1er octobre 1947. Le Sénat a déféré les recommandations de

la Commission du service civil concernant les augmentations du personnel permanent au comité mixte de la Bibliothèque le 5 mai 1948, et la Chambre des communes a fait de même le 21 mai 1948.

Le tout respectueusement soumis.

Le bibliothécaire général,
(signé) FELIX DESROCHERS.

Le bibliothécaire parlementaire,
(signé) F. A. HARDY.

Ottawa, le 9 juin 1948.

Votre comité a l'honneur de présenter les recommandations suivantes:

1. Qu'étant donné l'augmentation du prix des livres, de la reliure et des abonnements, les crédits à cette fin, qui sont fixés à $18,000 depuis trente ans soient portés à $24,000.

2. Que le rapport soumis par la Commission du service civil du Canada au sujet des changements dans la rémunération accordée aux membres du personnel de la Bibliothèque du Parlement, déféré au présent comité par le Sénat le 5 mai 1948 et par la Chambre des communes le 21 mai 1948, soit approuvé comme il suit:

Conformément aux articles 12 et 61 de la Loi du service civil, la Commission du service civil recommande que les changements de rémunération suivants soient approuvés, à compter du 1er octobre 1947.

BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT, ANGLAIS, BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:

De:	3720	3840	3960	4080	4140
A:		4200	4380	4560	4800

BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT, FRANÇAIS, BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:

De:	3720	3840	3960	4080	4140
A:		4200	4380	4560	4800

COMMIS EN CHEF DES RÉFÉRENCES, BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:

De:	3120	3240	3360	3480	3600	3720
A:	3600	3720	3840	3960	4080	4200

COMMIS DES RÉFÉRENCES, BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:

De:			2700	2820	2940	3000
A:	3000	3120	3240	3360	3480	3600

COMMIS-TENEUR DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE:

De:	1920	2040	2160	2280	2400
A:		2400	2520	2640	2700

PRÉPOSÉ AUX PÉRIODIQUES ET À LA RELIURE:

De:	1644	1704	1764	1824	1884	1944	2004	2064	2124	2184	2244
A:						2100	2160	2220	2280	2340	2400

Chaque employé en service le ou avant le 1er octobre 1947 touchera le taux de la catégorie indiquée immédiatement sous le taux qu'il touchait alors.

Les changements ci-haut mentionnés n'affecteront pas la date de l'augmentation annuelle présente des employés des catégories susdites.

(signé) C. A. BLAND,
Président.

(signé) A. THIVIERGE,
Commissaire.

(signé) S. G. NELSON,
Commissaire.

3. Qu'une augmentation de traitement semblable pour le personnel temporaire de la Bibliothèque, avec rétroactivité au 1er octobre 1947, soit approuvée.

4. Qu'afin de hâter la préparation du nouveau catalogue de la Bibliothèque, l'emploi temporaire de trois autres bibliothécaires diplômés soit autorisé et qu'une somme soit inscrite au Budget supplémentaire pour payer les traitements de ces nouveaux employés.

5. Que les bibliothécaires soient autorisés à faire don au Conseil canadien pour la reconstruction, par l'entremise de l'UNESCO, de toute publication en double exemplaire dont la Bibliothèque du Parlement n'a pas besoin.

6. Qu'à titre de première mesure en vue de la création d'une bibliothèque nationale, on jette les bases d'un centre bibliographique en choisissant un bibliographe et un secrétaire compétents; et que cette question soit soumise au secrétaire d'Etat, avec la recommandation qu'un comité spécial soit institué pour diriger ce travail; et que des fonds suffisants soient accordés pour subvenir aux dépenses nécessaires.

7. Que le rapport des cobibliothécaires soit adopté.

M. Harris (*Grey-Bruce*), du comité spécial sur la Loi des élections fédérales, 1938, présente le deuxième rapport dudit comité, lequel se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 198, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, et a convenu de le rapporter avec modifications.

M. Harris (*Grey-Bruce*), du comité spécial sur la Loi des élections fédérales, 1938, présente le troisième rapport dudit comité, lequel se lit comme suit:

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes, en date du 8 avril 1948, votre comité a étudié les divers amendements que le Directeur général des élections a suggéré d'apporter à la Loi des élections fédérales, 1938, et à ses amendements, et il a fait l'étude de ladite loi.

Les conclusions de votre comité à cet égard sont contenues dans le Bill No 198, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, tel que modifié, et votre comité en recommande l'adoption par la Chambre dans un rapport séparé.

Une copie imprimée des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant est déposée sur la Table.

(*Pour les témoignages imprimés, etc., qui accompagnent ledit rapport, consulter l'appendice No 5 des Journaux.*)

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la *Polymer Corporation Limited,* pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin 1948,—Etat montrant:—1. Quelles mesures a-t-on prises, l'an dernier, en vue d'améliorer l'état de santé des Esquimaux au Canada?

2. Quelle est la population actuelle des Esquimaux au Canada?

3. Y enregistre-t-on un accroissement démographique?

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1810, approuvé le 18 juillet 1947: nomination de l'honorable juge Henry Irvine Bird comme commissaire aux termes de la Loi des enquêtes, S.R.C., 1937, chapitre 99, afin d'enquêter sur certaines réclamations de biens faites par des personnes de race japonaise qui résidaient au Canada lors de la promulgation de cet arrêté et qui, comme mesure de guerre, avaient été évacuées de la côte de la Colombie-Britannique.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3737, approuvé le 17 septembre 1947, modifiant l'arrêté C.P. 1810, approuvé le 18 juillet 1947: concernant l'administration et l'aliénation des biens appartenant aux évacués japonais, confiées au Séquestre des biens ennemis.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné:

Que le nom de M. Gillis soit substitué à celui de M. Argue sur la liste des membres du comité permanent de la banque et du commerce; et

Que le nom de M. Irvine soit substitué à celui de M. Zaplitny sur la liste des membres du comité spécial sur les prix.

Avec le consentement de la Chambre, M. Mitchell présente le Bill No 343, Loi modifiant la Loi sur les rentes sur l'Etat, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fournier (*Hull*) propose, pour M. Abbott,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour autoriser la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à émettre des valeurs, dont le principal ne doit pas excéder $85,882,200, afin de procurer les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses effectuées ou les dettes de capital contractées pendant l'année civile 1948; autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal et les intérêts des valeurs que la compagnie de prêts temporaires garantis par ces valeurs, et dont le principal ne doit pas dépasser $85,882,200, afin de permettre à ladite compagnie de couvrir ces dépenses et cette dette; permettre d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies dudit réseau national et d'autoriser le ministre des Finances à mettre à la disposition de la Compagnie nationale

ou des Lignes aériennes Trans-Canada les sommes qui seront nécessaires pour leur permettre de solder les dépenses d'exploitation et de revenu si, à l'occasion, au cours de quelque année, les revenus disponibles du réseau ferroviaire national ou des Lignes aériennes Trans-Canada et de leurs filiales, respectivement, ne suffisent pas à solder ces dépenses. Toutefois, toutes ces sommes devront être remboursées au ministre à même le revenu annuel des compagnies bénéficiaires dans la mesure où ces revenus sont suffisants, toute insuffisance de revenus devant être comblée à même la somme subséquemment affectée au déficit par le Parlement.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*) :

COMMERCE

Services du commerce étranger—

441	Division des relations commerciales et des tarifs étrangers, y compris une contribution de $2,800 au Bureau international des tarifs douaniers .. .. ..$	102,513 00
442	Division de l'exportation........................	197,564 00
443	Division de l'importation, y compris contributions mentionnées aux détails des services	132,084 00
444	Division du développement industriel..............	27,863 00
445	Service du Commissaire du commerce, y compris le paiement d'une compensation aux commissaires du commerce pour la perte d'ameublement et effets sous l'empire de règlements approuvés par le Gouverneur en conseil.......................	1,999,571 00
446	Publicité et annonces commerciales au Canada et à l'étranger	303,308 00
447	Expositions, y compris une contribution de $1,000 au Bureau international des expositions et, sous réserve des règlements devant être édictés par le Gouverneur en conseil, pour autoriser des remboursements au *pro rata* aux locataires d'espace à l'Exposition commerciale canadienne internationale quant aux loyers qui, perçus de tels locataires, sont établis comme excédant les dépenses contractées par le Canada en faveur de l'Exposition commerciale canadienne internationale, lesdits remboursements devant être effectués à même les recettes perçues	647,401 00

Division des étalons—

448	Administration	81,869 00
449	Service d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides	452,733 00

450	Laboratoire	33,606 00
451	Loi du poinçonnage des métaux précieux	18,560 00
452	Service d'inspection des poids et mesures	515,837 00

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

453	Administration	204,887 00
454	Statistique, y compris une contribution de $2,474 à l'*Inter-American Statistical Institute*	2,548,973 00
455	Recensement de la population	591,411 00

DIVISION DU BLÉ ET DES GRAINS

456	Traitements et autres dépenses	41,737 00

LOI DES GRAINS DU CANADA

457	Application	112,129 00
458	Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection, le pesage, l'enregistrement, etc.	1,997,864 00
459	Elévateur de l'Etat, y compris l'outillage	727,049 00

OFFICE DU TOURISME DU GOUVERNEMENT CANADIEN

460	Pour encourager l'industrie touristique au Canada	1,038,046 00

TRANSPORTS

SERVICE AÉRIEN

Division de la radio

520	Délivrance des permis de radiorécepteurs—(Ministère des Transports seulement)	571,439 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

521	Directeur des marins marchands	19,500 00
522	Acquisition de propriétés au Canada pour les autorités des Etats-Unis	5,000 00

Service de la Marine

523	Services nautiques	71,300 00

Services des chemins de fer et des navires à vapeur

524	Démagnétisation de navires	5,000 00
525	Steep Rock Mines—Construction	256,900 00
526	Steep Rock Mines—Subvention	240,000 00

SERVICE AÉRIEN

(Régie et surveillance confiées au Ministre de la Reconstruction et des approvisionnements par le décret C.P. 529 du 10 février 1948)

Division de l'aviation civile

Routes aériennes et aéroports—

527	Exploitation et entretien d'aéroports municipaux et autres	448,557 00

528	Soin, exploitation et entretien des champs d'aviation du Corps d'aviation royal canadien cédés au ministère des Transports	433,500 00
529	Route à relais du Nord-Est (Crimson)—Entretien des champs d'aviation.	23,589 00
	Système de communications du Nord-Ouest—	
530	Agrandissement et améliorations, y compris le matériel de transport—Immobilisations	513,780 00
531	Pour couvrir la différence entre les déboursés au chapitre de l'exploitation et de l'entretien et les revenus résultant des opérations durant l'année finissant le 31 mars 1949, ne dépassant pas.	728,412 00

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

Comptes non productifs

Conseil des ports nationaux

556 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1948 pour l'un ou l'ensemble des comptes suivants:

a) Remboursement des obligations échues—St-Jean .		282,000 00
b) Reconstruction et immobilisation—		
Halifax	$2,605,775	
Saint Jean	2,000,000	
Québec	122,200	
Churchill	50,000	
Généralités—Imprévus et divers . .	200,000	
	$4,977,975	
Moins sommes à dépenser à même le Fonds de remplacement	426,000	4,551,975 00

Déficits

Transports

557 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1948-1949 à la *Canadian National Railway Company* (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à effectuer par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'Ile du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1948 . . . . 904,000 00

Conseil des ports nationaux

558 Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après spécifié et devant servir à liquider les déficits (mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1948, dans l'exploitation du port de Churchill 94,000 00

559 Avances au Conseil des ports nationaux, avec intérêt au taux que fixera le gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier 303,810 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

Conseil des ports nationaux

560 Avances aux Conseils des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1948 pour l'un ou l'ensemble des comptes suivants:

Reconstruction et immobilisation—		
Montréal	$853.105	
Vancouver	115,000	
	$968.105	
Moins montant à débourser à même le Fonds de remplacement	100,228	867,877 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill No 328, Loi concernant l'assèchement et la mise en valeur des terrains marécageux en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Ile du Prince-Edouard.

Bill No 331, Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a agréé les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill No 220 (F du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt", sans autre modification.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à onze heures du matin, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 105

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 14 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

Avec le consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le Bill No 344, Loi modifiant la Loi du dimanche, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Maybank, adjoint parlementaire du ministre de la Santé nationale et du bien-être social, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Division de l'aptitude physique du ministère de la Santé nationale et du bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948 (versions anglaise et française).

La question suivante, figurant au Feuilleton, est changée en ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est donné au fonctionnaire compétent, à cet effet, à savoir:

Par M. Benidickson—1. Par année, dans chaque municipalité, en Ontario, combien de logements de temps de guerre a-t-on construits et quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée à l'égard de chaque entreprise?
2. Dans chaque municipalité en Ontario, combien de maisons la *Wartime Housing* est-elle à construire?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

L'ordre suivant de la Chambre est transmis au fonctionnaire compétent:
Par M. Low—Ordre de la Chambre—Copie des témoignages et des délibérations de la Commission McCann nommée aux termes de l'arrêté en conseil C.P. 4980.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des chemins de fer, la Loi de la cour de l'Echiquier et la Loi de 1946 sur les juges, afin de permettre à un juge de la cour de l'Echiquier du Canada de remplir la charge de commissaire en chef de la Commission des chemins de fer du Canada au traitement annuel de quinze mille dollars, moins tout traitement qu'il reçoit à titre de juge de la cour de l'Echiquier; et, de plus, afin de stipuler que la cour de l'Echiquier se composera du président et de quatre juges puînés (au lieu de trois), le traitement annuel des juges puînés étant de douze mille dollars.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure concernant les Statuts revisés du Canada, pour nommer une commission en vue d'effectuer la revision desdits statuts et pour autoriser le paiement d'une rémunération aux membres de la commission, à ses adjoints, fonctionnaires, commis et employés.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur la Commission du Tarif.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de la Commission du Tarif relativement à la durée des fonctions et à la nomination des membres de la Commission du Tarif appelés à y siéger à titre temporaire, et afin d'assujettir le personnel de la commission aux dispositions de la Loi du service civil et de la Loi de la pension du service civil, de révoquer les dispositions de la loi tombées en désuétude et de porter le traitement annuel du président de la commission de douze mille à quinze mille dollars.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Abbott présente alors, avec le consentement de la Chambre, le Bill No 345, Loi modifiant la Loi de la Commission du Tarif, qui est lu la première et la deuxième fois, et dont le renvoi au comité plénier est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant les arrangements financiers de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1948;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour l'examen de ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour autoriser la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à émettre des valeurs, dont le principal ne doit pas excéder $85,882,200, afin de procurer les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses effectuées ou les dettes de capital contractées pendant l'année civile 1948; autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal et les intérêts des valeurs que la compagnie peut émettre pour la fin susdite; autoriser l'octroi à ladite compagnie de prêts temporaires garantis par ces valeurs, et dont le principal ne doit pas dépasser $85,882,200, afin de permettre à ladite compagnie de couvrir ces dépenses et cette dette; permettre d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies dudit réseau national et d'autoriser le ministre des Finances à mettre à la disposition de la Compagnie nationale ou des Lignes aériennes Trans-Canada les sommes qui seront nécessaires pour leur permettre de solder les dépenses d'exploitation et de revenu si, à l'occasion, au cours de quelque année, les revenus disponibles du réseau ferroviaire national ou des Lignes aériennes Trans-Canada et de leurs filiales, respectivement, ne suffisent pas à solder ces dépenses. Toutefois, toutes ces sommes devront être remboursées au ministre à même le revenu annuel des compagnies bénéficiaires dans la mesure où ces revenus sont suffisants, toute insuffisance de revenus devant être comblée à même la somme subséquemment affectée au déficit par le Parlement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Abbott présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 346, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1948, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 340, Loi concernant la fourniture d'énergie électrique dans les territoires du Nord-Ouest, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 341, Loi modifiant la Loi du Yukon, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié; par consentement, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 334 (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des titres de biens-fonds", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 337, Loi modifiant le Code criminel, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié; par consentement, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fournier (*Hull*) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 106

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 15 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin 1948,—Etat montrant:—1. Y a-t-il, dans le comté de Chicoutimi, des lignes télégraphiques ayant appartenu autrefois au gouvernement ou au chemin de fer National-Canadien qui ont été vendues ou cédées à M. Jules Brillant ou à d'autres?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle somme?

3. Quel a été le coût de construction de ces lignes?

4. Pourquoi le gouvernement en a-t-il disposé?

M. St-Laurent propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique afin de permettre la remise à un fonctionnaire public ou à sa veuve, dans certaines circonstances, des contributions versées aux termes de ladite loi, d'accorder le droit à un fonctionnaire public de décider de ne pas devenir contributeur selon ladite loi et de stipuler que les allocations et gratifications de retrait seront payées à même le Fonds du revenu consolidé.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi des chemins de fer, la Loi de la cour de l'Echiquier et la Loi de 1946 sur les juges, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des chemins de fer, la Loi de la cour de l'Echiquier et la Loi de 1946 sur les juges, afin de permettre à un juge de la cour de l'Echiquier du Canada de remplir la charge de commissaire en chef de la Commission des chemins de fer du Canada au traitement annuel de quinze mille dollars, moins tout traitement qu'il reçoit à titre de juge de la cour de l'Echiquier; et, de plus, afin de stipuler que la cour de l'Echiquier se composera du président et de quatre juges puînés (au lieu de trois), le traitement annuel des juges puînés étant de douze mille dollars.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Ilsley présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 347, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, la Loi de la cour de l'Echiquier ainsi que la Loi de 1946 sur les juges, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant les Statuts revisés du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure concernant les Statuts revisés du Canada, pour nommer une commission en vue d'effectuer la revision desdits statuts et pour autoriser le paiement d'une rémunération aux membres de la commission, à ses adjoints, fonctionnaires, commis et employés.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Ilsley présente alors, avec le consentement de la Chambre, le Bill No 348, Loi concernant les Statuts revisés du Canada, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 60 (G du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants" (tel que modifié par le comité spécial des Affaires des anciens combattants), est étudié en comité plénier, rapporté sans autre amendement, lu la troisième fois et passé, tel que modifié.

Le Bill No 196, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants, est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 200, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé, sur division.

Le Bill No 198, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938, est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fournier (*Hull*) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée (*moins la somme votée en subsides intérimaires*):

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

245 Administration . . . . $ 623,428 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 107

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, présente le deuxième rapport dudit comité, lequel se lit comme suit:

Le mardi 4 mai 1948, la Chambre a adopté l'ordre de renvoi suivant:

Que les crédits numéros 52 à 67 inclusivement du budget des dépenses 1948-1949, qui avaient été confiés au comité des Subsides, soient déférés au comité permanent des Affaires extérieures, sous réserve, cependant, des droits du comité des Subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Votre comité a examiné les crédits susmentionnés et les a approuvés.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages.

(Pour les procès-verbaux, les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, consulter l'appendice No 6 des Journaux.)

Sur motion de M. St-Laurent, il est ordonné,—Que les résolutions portant les numéros 52 à 67, inclusivement, du budget des dépenses de 1948-1949, approuvées par le comité permanent des Affaires extérieures et qui figurent dans son rapport, soient déférées de nouveau au comité des Subsides.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1948,—Etat montrant:—1. Quelles sommes le Canada a-t-il dépensées en tout lors de la conférence internationale tenue à San-Francisco?

2. Combien l'Organisation des Nations Unies à Lake Success a-t-elle coûté en tout au Canada *a*) en dépenses au titre du capital, *b*) en dépenses annuelles de maintien, *c*) en dépenses totales annuelles pour les représentants permanents et temporaires du Canada ainsi que pour ses délégués?

3. Quelles sommes a-t-on dépensées chaque année en frais de représentation, d'hôtel, de banquet ou autres frais de réception, lors des sessions de l'Organisation des Nations Unies à Lake Success?

4. Quel a été, pour chaque année, le personnel de ces délégations, quelles ont été leurs dépenses et par qui les délégués ont-ils été nommés?

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 février 1948,—Etat montrant:—1. Quel est le montant total, en dollars, d'obligations, valeurs, billets de banque, monnaie ou chèques de voyage américains ou canadiens qui a été confisqué par les officiers de douane à Lansdowne depuis l'ouverture du pont international?

2. A qui les a-t-on confisqués; quel montant a-t-on confisqué à chacun et combien lui a-t-on remis, le cas échéant?

3. Quel est le montant total, en dollars, d'obligations, valeurs, billets de banque, monnaie ou chèques de voyage américains ou canadiens confisqués par les officiers de douane à chacun des autres ports de douane au Canada; quel montant a-t-on confisqué à chaque particulier; quel est le nom de ce particulier et le montant rendu à chacun, s'il y a lieu, depuis septembre 1939?

Le Bill No 345, Loi modifiant la Loi de la Commission du Tarif, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 346, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1948, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié.

Par consentement, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique afin de permettre la remise à un fonctionnaire public ou à sa veuve, dans certaines circonstances, des contributions versées aux termes de ladite loi, d'accorder le droit à un fonctionnaire public de décider de ne pas devenir contributeur selon ladite loi et de stipuler que les allocations et gratifications de retrait seront payées à même le Fonds du revenu consolidé.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. St-Laurent présente alors, avec le consentement de la Chambre, le Bill No 349, Loi modifiant la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 347, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, la Loi de la cour de l'Echiquier et la Loi de 1946 sur les juges;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, sur division, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, sur division.

Le Bill No 348, Loi concernant les Statuts revisés du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Par consentement, la Chambre revient aux "Affaires de routine".

M. l'Orateur informe alors la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-septième rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi tendant à accorder le divorce et annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Orville Lester Bennett, de Hull-Sud, P.Q., époux de Edith Winnifred Foley Bennett.

De Gladys Odella Sweet Elliott, de Phillipsburg, P.Q., épouse de Henry Alfred Elliott.

De Philipp Sidilkofsky, de Montréal, P.Q., époux de Ruth Alvina Bennett Sidilkofsky.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Division de la santé nationale

246 Administration . . . .$	122,823 00
247 Aliments et drogues	540,953 00
248 Médicaments brevetés	24,556 00
249 Opium et drogues narcotiques	115,144 00

250	Quarantaine et léproserie	251,334 00
251	Laboratoire d'hygiène	267,354 00
252	Inspection médicale des immigrants (y compris "entretien, marins étrangers", crédit auparavant compris dans démobilisation et reconversion)	643,683 00
253	Hygiène infantile et maternelle	71,565 00
254	Génie sanitaire	161,292 00
255	Traitement des marins malades	437,981 00
256	Hygiène industrielle	99,364 00
257	Division de la santé du Service public	212,630 00
258	Service d'hygiène alimentaire	150,816 00
	Lutte contre les maladies vénériennes—	
259	Administration	37,363 00
260	Aide aux provinces dans la lutte contre les maladies vénériennes, en vertu des règlements approuvés par le gouverneur en conseil	175,000 00
261	Distribution de drogues en vertu des règlements approuvés par le gouverneur en conseil	50,000 00
262	Etudes sur l'assurance santé	23,302 00
263	Hygiène dentaire	42,551 00
264	Projets d'hôpitaux	24,664 00
265	Hygiène mentale	79,847 00
266	Lutte contre la cécité	44,510 00
267	Epidémiologie	22,704 00
268	Subventions aux institutions d'aide aux marins, selon les sommes indiquées aux Détails des services	2,400 00
269	Services médicaux—Indiens et Esquimaux	7,187,530 00
270	Subventions aux hôpitaux qui prennent soin des Indiens et des Esquimaux	55,000 00
271	Médecine de l'aviation civile	21,704 00

Division du bien-être social

272	Administration	37,098 00
	Division des allocations familiales—	
273	Administration	1,717,513 00
	Pensions de vieillesse (y compris les pensions aux aveugles)—	
274	Administration	59,832 00
	Programme national d'aptitude physique—	
275	Administration	48,871 00
276	Aide aux provinces	100,353 00
277	Aide aux écoles d'assistance sociale	50,000 00

Subventions diverses

278	Conseil canadien du bien-être	12,600 00
279	Conseil national canadien d'hygiène mentale	10,000 00
280	Ligue de la santé au Canada	10,000 00
281	Association canadienne de la santé	5,000 00
282	Institut national canadien des aveugles	18,000 00
283	Association canadienne-française des aveugles	4,050 00
284	Institut Nazareth de Montréal	4,050 00

285	Montreal Association for the Blind	4,050 00
286	Association canadienne contre la tuberculose	20,250 00
287	Victorian Order of Nurses	13,100 00
288	Association ambulancière St-Jean	4,050 00
289	Société canadienne de la Croix-Rouge	10,000 00
	Démobilisation et reconversion	
290	Subvention à l'Association canadienne des gardes-malades	9,719 00
291	Division des secours de guerre—Administration	13,412 00
292	Division de l'aide volontaire de guerre	7,259 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant, sans amendement, savoir:

Bill No 332, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 228, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934, avec l'amendement suivant:

1. *Page 14, ligne 27.*—Après le mot "quarante-huit", ajouter "sauf l'article trente et un qui est censé être entré en vigueur le dix-neuvième jour de mai mil neuf cent quarante-huit".

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a agréé les deuxième et troisième amendements apportés par la Chambre des communes au Bill No 300 (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande canadienne, 1934", mais qu'il a modifié le premier amendement, comme suit:

> 1.—Que le premier amendement soit modifié en retranchant les mots "employé uniquement à la pêche, d'au plus cent cinquante tonneaux de jauge brute," et en leur substituant "employé principalement à la pêche, d'au plus deux cents tonneaux de jauge brute,".

pour les motifs suivants:

"Il n'a pas été apporté raison suffisante pour justifier les changements à la loi originale. L'amendement de la Chambre des communes est trop restreint et constituerait un fardeau et une charge à la navigation des navires de faible tonnage sur les eaux côtières et secondaires."

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et dix-huit minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 108

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 17 JUIN 1948

Onze heures du matin.

Prières.

M. Mutch, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, présente le septième rapport dudit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a étudié la Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils. Il exprime l'avis que certaines des dispositions qui limitent la période durant laquelle les demandes de pensions peuvent être faites sont trop restrictives. Votre comité a incorporé, dans un avant-projet de loi dont copie est ci-jointe, les modifications qu'il faut nécessairement apporter pour faire disparaître ces dispositions, et il recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de déposer un bill à cette fin.

AVANT-PROJET DE LOI

Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1946, c. 43.

1. L'article neuf de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, chapitre quarante-trois des Statuts de 1946, est abrogé et remplacé par le suivant:

La demande doit être présentée dans le délai d'un an.

9. (1) Sous réserve du paragraphe deux du présent article, nulle pension ne doit être accordée aux termes de la présente partie, à moins que demande n'en ait été faite dans l'année qui suit l'invalidité pour laquelle la pension est réclamée.

Prorogation de délai.

(2) Lorsqu'il est établi, à la satisfaction de la Commission, que l'absence de facilités de communication a empêché une personne de formuler une demande dans le délai prescrit par le premier paragraphe du présente article, la Commission a la faculté, sur demande particulière à cette fin, de proroger le délai dans lequel une demande de pension peut être présentée.

2. Est abrogé le paragraphe deux de l'article soixante-deux de ladite loi.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. St-Laurent,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1948,—Etat montrant:—Combien a-t-on accordé de passeports à des enfants en bas âge à la demande de tuteurs, au cours de l'année civile 1947 et de 1948 jusqu'à ce jour?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 juin 1948:—Copie de tous télégrammes, correspondance et documents échangés entre le ministère des Affaires extérieures ou l'un de ses fonctionnaires et la société Howard, Holden, Hutchinson, Cliff, Meredith et Collins, avocats de Montréal, entre le 1er avril et le 10 octobre 1945, concernant la cause de Verdier *versus* Holler.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des des Travaux publics, pour l'année financière terminée le 31 mars 1947 (version française).

M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des traitements afin de décréter que le traitement du Lieutenant-Gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard sera porté de $7,000 à $8,000.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose,—Qu'à partir du samedi 19 juin 1948, et chaque samedi subséquent jusqu'à la fin de la présente session, la Chambre se réunira à onze heures dans la matinée, et que l'ordre des travaux et la procédure seront les mêmes que le vendredi.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 344, Loi modifiant la Loi du dimanche;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, sur division.

Le Bill No 195, Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail, est étudié en comité plénier et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 343, Loi modifiant la Loi des rentes sur l'Etat;

M. Mitchell propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat, sur la motion de M. Côté (*Verdun*), est ajourné à plus tard aujourd'hui.

Le Bill No 195, Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

Par consentement, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill No 333, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Bill No 248, Loi pourvoyant à l'exécution des traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande.

Bill No 339, Loi modifiant la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec.

Bill No 340, Loi concernant la fourniture d'énergie électrique dans les territoires du Nord-Ouest.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 350 (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, et la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932".

Bill No 351 (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec".

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Mitchell:—Que le Bill No 343, Loi modifiant la Loi des rentes sur l'Etat, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Howe.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, la Chambre revient aux "Affaires de routine".

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, présente alors le septième rapport dudit comité, lequel se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 338, Loi concernant les impôts sur le revenu, et a convenu de le rapporter avec modifications.

Un exemplaire imprimé des procès-verbaux et des témoignages entendus est déposé avec le présent rapport.

(*Pour les procès verbaux, les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, consulter l'appendice No 7 des Journaux.*)

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill No 341, Loi modifiant la Loi du Yukon.

Bill No 345, Loi modifiant la Loi de la Commission du Tarif.

Bill No 347, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, la Loi de la cour de l'Echiquier et la Loi de 1946 sur les juges.

Aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 352 (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Lankszner".

Bill No 353 (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Maude Victoria Giles Findlay".

Bill No 354 (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Elias Heydenreich".

Bill No 355 (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guiseppina Cannuli Catalfamo".

Bill No 356 (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Laurie Willett Allan".

Bill No 357 (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leon Schechter".

Bill No 358 (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Evelyn Tutill Bobinsky".

Bill No 359 (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Una Mary Phillips Slavin".

Bill No 360 (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Laidley Lawrie Burke".

Bill No 361 (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Kenworthy".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 109

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 18 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1948,—Etat montrant:—1. Combien d'acres de terres les Indiens de la réserve de Piapot ont-ils remis à la Couronne afin qu'elle les revende à des soldats en vertu du chapitre 71 des Statuts du Canada de 1919?

2. Quelle a été la moyenne du prix par acre versé à la bande en paiement desdits terrains?

3. Qu'a-t-on fait *a*) de l'argent versé à la bande lors de l'achat, *b*) des intérêts accumulés?

4. L'expropriation incluait-elle les minéraux?

5. Combien d'acres desdits terrains a-t-on vendus aux soldats-colons?

6. Quelle a été la moyenne du prix de vente par acre?

7. Les ventes aux soldats comprenaient-elles les minéraux ou les minéraux restaient-ils la propriété ou de la Couronne ou de la Commission d'établissement de soldats?

8. La Couronne a-t-elle transféré des portions desdits terrains à la Commission d'établissement de soldats?

9. Ces transferts comprenaient-ils les minéraux?

10. A quelles fins transférait-on lesdits terrains et (ou) les minéraux à cette commission?

11. Les minéraux sont-ils gardés en fidei-commis pour le compte des Indiens ou pour qui le sont-ils?

Les bills suivants, du Sénat, sont lus, séparément, la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 350 (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, et la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932".—M. *Abbott.*

Bill No 351 (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec".—M. *Abbott.*

Bill No 352 (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Lankszner".—M. *Maybank.*

Bill No 353 (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Maude Victoria Giles Findlay".—M. *Maybank.*

Bill No 354 (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Elias Heydenreich".—M. *Maybank.*

Bill No 355 (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guiseppina Cannuli Catalfamo".—M. *Maybank.*

Bill No 356 (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Laurie Willett Allan".—M. *Maybank.*

Bill No 357 (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leon Schechter".—M. *Maybank.*

Bill No 358 (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Evelyn Tutill Bobinsky".—M. *Maybank.*

Bill No 359 (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Una Mary Phillips Slavin".—M. *Maybank.*

Bill No 360 (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Laidley Lawrie Burke".—M. *Maybank.*

Bill No 361 (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Kenworthy".—M. *Maybank.*

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que, pour le reste de la session, tous les bills privés émanant et reçus du Sénat, soient lus la première et la deuxième fois et renvoyés à leurs comités, immédiatement, et que l'article 105 du Règlement concernant l'affichage des bills soit suspendu à cet égard.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 362 (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon".

Bill No 363 (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon".

Bill No 364 (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan".

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi des traitements.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des traitements afin de décréter que le traitement du Lieutenant-Gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard sera porté de $7,000 à $8,000.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Mackenzie King, avec le consentement de la Chambre, présente alors le Bill No 365, Loi modifiant la Loi des traitements, qui est lu la première fois.

Par consentement, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'amendement apporté par le Sénat au Bill No 228, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934, est pris en considération et agréé.

L'amendement apporté par le Sénat à l'amendement au Bill No 300 (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande canadienne, 1934", est lu la première fois.

M. Winters, pour M. Chevrier, propose alors,—Que ledit amendement à l'amendement soit lu maintenant la deuxième fois et agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit amendement à l'amendement est lu la deuxième fois et agréé.

Le Bill No 349, Loi modifiant la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

533	Administration régionale	$ 3,805,120 00
534	Services de rétablissement	4,161,080 00
535	Services de traitements	38,402,200 00
536	Services prosthétiques	952,584 00
	Commission canadienne des pensions—	
537	Frais d'administration, y compris le président de la Commission canadienne des pensions à $1,000 et le vice-président de la Commission canadienne des pensions à $500 en plus des traitements prévus au chapitre 62, Statuts de 1946	2,364,452 00
538	Bureau des anciens combattants	367,392 00
539	Commission d'allocation aux anciens combattants—Administration	229,903 00
540	Assurance des anciens combattants	98,329 00

VERSEMENTS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX PERSONNES À LEUR CHARGE

541	Pensions pour invalidité et décès, y compris les pensions accordées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'Etat, sujet à la Loi des pensions	80,014,000 00

542	Allocations aux anciens combattants	18,085,000 00
543	Assistance-chômage	100,000 00
544	Allocations d'hospitalisation et autres	5,100,000 00
545	Attributions de décorations—Deuxième guerre mondiale	18,000 00
	Subventions diverses	
546	Indemnisation pour responsabilité patronale	115,000 00
547	Allocation à la Caisse des frais funéraires	125,000 00
548	Allocation à la Légion canadienne	9,000 00
	Etablissement de soldats et Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	
549	Administration—Etablissement de soldats, établissement de familles britanniques, établissement général sur des terres, Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, y compris les dépenses concernant des projets de génie et de recherches ainsi que des frais subdivisionnaires qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière	5,285,703 00
550	Pour rembourser le gouvernement anglais des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924, et dans l'établissement de 500 familles britanniques au N.-B., entente du 4 août 1927 et du 27 août 1935	25,000 00
551	Pour pourvoir aux paiements d'octrois aux anciens combattants établis sur des terres provinciales en vertu d'ententes avec les gouvernements provinciaux sous l'empire de l'article 35 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, (modifié par l'arrêté en conseil C.P. 2122 du 13 avril 1945), et aux paiements d'allocations aux anciens combattants établis sur des terres fédérales conformément à une entente conclue avec le ministre des Mines et ressources, sous le régime de l'article 35 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, modifiée (C.P. 1550 du 18 avril 1946)	3,000,000 00
552	Pour pourvoir au paiement d'octrois aux anciens combattants de race indienne établis sur des terres des réserves indiennes en vertu de l'article 35A de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants (modifiée par l'arrêté en conseil C.P. 2122 du 13 avril 1945)	800,000 00
	Démobilisation et reconversion	
554	Lits et installations d'hôpital	7,750,000 00
555	Etoiles et médailles de campagne, y compris frais de distribution	2,500,000 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

Affaires des anciens combattants

Etablissement de soldats et Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

561	Pour protection des avances—Etablissements de soldats	40,000 00

562	Pour pourvoir à l'achat de terres et aux améliorations, au coût des améliorations permanentes à effectuer; au dégrèvement des propriétés; à l'achat de machines agricoles et outillage; au remboursement de surplus aux anciens combattants (article 19); et à la sécurité sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	50,000,000 00

COMMERCE

440	Administration	272,600 00
	CRÉDIT SPÉCIAL	
461	Remboursement à la Corporation commerciale canadienne de sommes affectées à l'achat de matériaux, de fournitures, d'outillage, etc., pour le compte du ministère de la Défense nationale, en vertu du chapitre 51 des Statuts de 1947	480,000 00
	DÉMOBILISATION ET RECONVERSION	
462	Division des licences d'exportation	124,260 00

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

	DÉMOBILISATION ET RECONVERSION	
407	Administration	1,009,992 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 366, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Leibof Kaufman".—M. *Maybank*.

Bill No 367, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Clarence Simkin".—M. *Maybank*.

Bill No 368, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Emily Ford Salmon".—M. *Maybank*.

Bill No 369, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Herbert John Louth".—M. *Maybank*.

Bill No 370, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Potts".—M. *Maybank*.

Bill No 371, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Wright Williamson".—M. *Maybank*.

Bill No 372, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Goldman Adelstein".—M. *Maybank*.

Bill No 373, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Cohen".—M. *Maybank*.

Bill No 374, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katharine Lillian Cornish Mullin".—M. *Maybank*.

Bill No 375, (J-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Orville Lester Bennett".—M. *Maybank.*

Bill No 376, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Holmes Martin".—M. *Maybank.*

Bill No 377, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgette Mathieu".—M. *Maybank.*

Bill No 378, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Odella Sweet Elliott".—M. *Maybank.*

Bill No 379, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert-Charles Delafosse".—M. *Maybank.*

Bill No 380, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Jardine McDonald".—M. *Maybank.*

Bill No 381, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith McLachlan Ward".—M. *Maybank.*

Bill No 382, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Lamothe Paquin".—M. *Maybank.*

Bill No 383, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Iris Lobar Kinnon".—M. *Maybank.*

Bill No 384, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Obodofsky Newton".—M. *Maybank.*

Bill No 385, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philip Sidilkofski".—M. *Maybank.*

Bill No 386, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhoda Marjorie Beacon Sadler".—M. *Maybank.*

Bill No 387, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Becky Herscovitch Moscovitch".—M. *Maybank.*

Bill No 388, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Veronica Conrick Pelley".—M. *Maybank.*

Bill No 389, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Bryan Hazel".—M. *Maybank.*

Bill No 390, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Victorien Tremblay".—M. *Maybank.*

Bill No 391, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Behocaray".—M. *Maybank.*

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont fondés les bills de divorce ci-dessus mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Sur motion de M. Stuart (*Charlotte*), en conformité de l'ordre spécial passé aujourd'hui, les bills de divorce susmentionnés, numéros 366 à 391 inclusivement, émanant du Sénat, sont lus la première et la deuxième fois, sur division, et renvoyés au *comité permanent des Bills privés* (avec la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces auquel avaient été déférées les pétitions servant de fondement auxdits bills).

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et neuf minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le jeudi 17 juin 1948.

No 110

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI 19 JUIN 1948

Onze heures du matin.

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Sur ce, M. Macdonald (*Ville de Brantford*), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRES.

M. l'Orateur suppléant informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections le certificat et le rapport d'élection du député suivant, savoir:

De Rodney Young, écuyer, pour le district électoral de Vancouver-Centre.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Les présentes certifient qu'en vertu d'un bref, portant la date du neuvième jour d'avril 1948 et adressé à Robert Macbeth Edgar, écuyer, de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Vancouver-Centre, aux lieu et place du très honorable Ian A. Mackenzie, qui a été appelé au Sénat, M. Rodney Young, étudiant, appartement 6, 686-ouest 8e Avenue, Vancouver, C.-B., a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce dix-neuvième jour de juin 1948.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)
Directeur général des élections.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Liste des produits canadiens disponibles aux pays se prévalant du Programme de relèvement de l'Europe du 1er juillet 1948 au 30 juin 1949.

Les bills suivants, du Sénat, sont lus, séparément, la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 362 (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon".—M. *St-Laurent, pour M. MacKinnon.*

Bill No 363 (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon".—M. *St-Laurent, pour M. MacKinnon.*

Bill No 364 (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan".—M. *St-Laurent, pour M. MacKinnon.*

M. Fournier (*Hull*), pour M. Claxton, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi du ministère de la Défense nationale afin de retirer du Fonds du revenu consolidé, pour les mettre à la dispositions des corps-écoles d'officiers canadiens établis dans diverses maisons d'enseignement à travers le Canada, certaines sommes d'argent que ses membres ou d'autres personnes y avaient versées sous forme de délégation de solde et à d'autres titres.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre et lui donne son approbation.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gregg propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de supprimer les délais au cours desquels une demande de pension pour décès peut être présentée sous le régime des parties I et X de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Par consentement, sur motion de M. Maybank, en conformité de l'ordre spécial passé le 17 juin 1948, les bills de divorce mentionnés ci-dessous, émanant du Sénat, sont lus la première et la deuxième fois, sur division, et renvoyés au *comité permanent des Bills privés* (avec la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel avaient été déférées les pétitions servant de fondement auxdits bills), savoir:

Bill No 336 (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Charbonneau".

Bill No 352 (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Lankszner".

Bill No 353 (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Maude Victoria Giles Findlay".

Bill No 354 (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Elias Heydenreich".

Bill No 355 (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guiseppina Cannuli Catalfamo".

Bill No 356 (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Laurie Willett Allan".

Bill No 357 (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leon Schechter".

Bill No 358 (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Evelyn Tutill Bobinsky".

Bill No 359 (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Una Mary Phillips Slavin".

Bill No 360 (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Laidley Lawrie Burke".

Bill No 361 (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Kenworthy".

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

Démobilisation et reconversion

408	Pour pourvoir à la liquidation de contrats, y compris les engagements des années antérieures à l'égard de l'acquisition de biens administrés par le ministère ou un organisme du ministère; et à diverses dépenses imprévues ....$	500,000 00
409	Projets de reconstruction, sous réserve de répartition par le Conseil du Trésor........................	1,000,000 00
	Entreprise de logements, y compris les engagements des années antérieures—	
410	Pour le paiement de montants dus, en vertu de garanties conformes au crédit No 571 de l'Annexe A de la Loi des subsides No 5 1947 (et aux crédits correspondants des lois des subsides précédentes), aux institutions de prêt agréées à l'égard de prêts consentis pour financer la transformation de maisons existantes en habitations à familles multiples, le paiement desdits montants devant être effectué à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé........................	1 00
411	Plan de transformation de maisons	50,000 00
412	Logements d'urgence—Administration..........	3,000,000 00
413	*Wartime Housing Limited*	50,000,000 00

414	Frais de transport de maisons d'une localité dans une autre pour parer aux besoins de logements d'urgence	500,000 00
415	Primes d'encouragement à l'industrie en vue d'accélérer la production de matériaux de construction de première importance	370,000 00
416	Pour accorder des subventions de production et de transport aux aciéries canadiennes suivant les modalités que peut approuver le gouverneur en conseil	5,000,000 00
417	Administration, reconversion et exploitation de la *Canadian Arsenals Limited*	2,900,000 00
418	Pour pourvoir aux travaux de recherches et de perfectionnement de moteurs et d'avions à propulsion thermique	2,000,000 00

OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

(anciennement la Commission fédérale du combustible)

396	Office fédéral du charbon, administration et enquêtes.. ..	82,608 00
397	Paiements au sujet des déplacements de charbon, d'après les conditions établies par le gouverneur en conseil ..	4,500,000 00

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

398	Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches	6,820,000 00
399	Recherches amplifiées sur l'utilisation des récoltes de la ferme	260,000 00
400	Edifice de la chimie industrielle (comprenait anciennement les recherches sur l'habitation)	65,000 00
401	Allocation à la Société Royale du Canada	8,000 00
402	Nouvelle conduite d'eau—Laboratoires du chemin de Montréal	125,000 00
403	Laboratoires maritimes régionaux	150,000 00

COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

404	Frais d'administration de la Commission de contrôle de l'énergie atomique	77,272 00
405	Recherches et enquêtes sur l'énergie atomique..	142,500 00
406	Projet de Chalk River—Dépenses d'immobilisation et d'exploitation	5,796,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et neuf minutes, M. l'Orateur suppléant ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à onze heures du matin, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 111

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 21 JUIN 1948

Onze heures du matin.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections les certificats et rapports de l'élection des députés suivants, à savoir:

De Owen Lewis Jones, écuyer, pour le district électoral de Yale.

De Arthur Williams, écuyer, pour le district électoral d'Ontario.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Les présentes certifient qu'en vertu d'un bref, portant la date du deuxième jour d'avril 1948 et adressé à C. H. Jackson, écuyer, de Kelowna, dans la province de la Colombie-Britannique, pour la tenue de l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Yale, aux lieu et place de l'honorable Grote Stirling, démissionnaire, M. Owen Lewis Jones, marchand, 814 Harvey Avenue, Kelowna, C.-B., a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt et unième jour de juin 1948.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)
Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Les présentes certifient qu'en vertu d'un bref, portant la date du neuvième jour d'avril 1948 et adressé à Joseph P. Mangan, de Oshawa, dans la province d'Ontario, pour la tenue de l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral d'Ontario, aux lieu et place de W. E. N. Sinclair, écuyer, décédé, M. Arthur Williams, organisateur de syndicat ouvrier, 339 King Street-Ouest, Oshawa, Ontario, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt et unième jour de juin 1948.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)
Directeur général des élections.

Les députés suivants, ayant au préalable prêté le serment prévu par la loi et inscrit leurs noms sur le rôle correspondant, prennent leurs sièges en Chambre:

Owen Lewis Jones, écuyer, pour le district électoral de Yale.

Arthur Williams, écuyer, pour le district électoral d'Ontario.

Rodney Young, écuyer, pour le district électoral de Vancouver-Centre.

M. Emmerson, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente le deuxième rapport dudit comité, lequel se lit comme suit:

Votre comité a étudié la liste ci-annexée des documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes au cours de la présente session et recommande qu'aucun d'eux ne soit publié à l'heure actuelle.

3a. 1. Des personnes ne résidant pas dans le district de Mackenzie et dans le territoire du Yukon ont-elles présenté des pétitions au parlement ou au gouvernement demandant de ne pas ajouter au Yukon le district de Mackenzie?

2. Des résidents du district de Mackenzie ou du territoire du Yukon ont-ils demandé au parlement ou au gouvernement d'ajouter au Yukon, à titre de district électoral, le district de Mackenzie ou l'une des parties de ce district? Dans l'affirmative, quels sont ces résidents, à qui ont-ils présenté leurs requêtes et quand?

3. Au cours de la présente session ou de la législature actuelle, et avant les prochaines élections fédérales générales, le gouvernement présentera-t-il une mesure législative en vue de constituer le district de Mackenzie en un district électoral et de donner à ce district le droit d'élire un député pour le représenter à la Chambre des communes du Canada?

4. Sinon, le gouvernement, au cours de la présente session, présentera-t-il une mesure en vue de modifier la Loi sur la députation, afin de détacher cette partie du district de Mackenzie ajoutée au district électoral de Yukon-Mackenzie River?

3b. Des résidents du district de Mackenzie et du territoire du Yukon n'ont-ils pas demandé au parlement ou au gouvernement de ne pas ajouter le district de Mackenzie au Yukon?

5a. 1. Quel est le nombre d'employés au service du ministère de l'Agriculture dans chacune des provinces?

2. Quel est le nombre d'employés, dans chacune des provinces, qui relèvent du Conseil national de recherches et font des travaux de recherche en rapport avec l'agriculture?

3. Quel est le montant global des salaires payés à ces employés pour chaque province?

4. Quel est le montant des dépenses occasionnées pour faire lesdites recherches, en outre des salaires?

6. Rapport des conventions passées aux termes de la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles, telle que modifiée, pour l'année financière expirant le 31 mars 1947.

7. Rapport sur le fonctionnement de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies au cours de la campagne agricole de 1946-1947.

7a. 1. En donnant les traitements et dépenses de chacun, quels sont les noms des hommes embauchés en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la Saskatchewan, au cours de 1947?

2. Parmi ces hommes, combien, et lesquels d'entre eux, sont d'anciens combattants?

7b. Au cours des années 1945, 1946 et 1947, quel montant a été perçu, par province, sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et quel en a été le coût de la perception?

9a. 1. Combien y a-t-il de divisions au ministère des Affaires extérieures?

2. Quelles sont les attributions et fonctions de chacune de ces divisions?

3. Quel est le chef de chacune de ces divisions?

4. Quel est le salaire de chacun de ces chefs?

5. Combien y a-t-il d'employés dans chacune de ces divisions?

6. Quel est le montant total annuel versé en traitements dans chacune de ces divisions?

9b. 1. Combien avons-nous d'ambassades canadiennes?

2. Quels sont les noms de ces ambassades canadiennes?

3. Quels sont les fonctionnaires supérieurs attachés à chacune d'elles?

4. Quels sont les autres fonctionnaires attachés à chacune d'elles?

5. Combien avons-nous d'employés dans des postes subalternes dans les ambassades canadiennes?

6. Combien avons-nous d'employés dans des postes supérieurs dans les ambassades canadiennes?

7. Quel est le salaire de chaque fonctionnaire supérieur?

8. Quel est le salaire de chacun des autres fonctionnaires?

11d. Arrêté en conseil C.P. 3946, approuvé le 1er octobre 1947: autorisant le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures de souscrire, au nom du Canada, un instrument d'adhésion à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, à la réserve qu'une exonération d'impôts établis, par quelque loi édictée au Canada, sur les traitements et émoluments, ne s'étend pas à un citoyen résidant ou ayant sa résidence ordinaire au Canada.

15. Rapport sur la classification des prêts et des dépôts dans les banques à charte du Canada, à la date du 30 septembre 1947. Statuts du Canada, 1944-1945, chapitre 30, paragraphe trois de l'article 118.

16. Relevé des soldes, etc., restés impayés dans les banques à charte du Canada au 31 décembre 1947. Statuts du Canada, 1944, chapitre 30, article 118 (3).

17. Relevé des actionnaires des banques à charte du Canada pour l'année 1947. Statuts du Canada, 1944, chapitre 30, article 118 (3).

18. Relevé des soldes, etc., restés impayés dans les banques constituées en corporation sous le régime de la Loi des banques d'épargnes de Québec au 31 décembre 1947. Statuts du Canada, 1944, chapitre 39, article 10.

19. Relevé des actionnaires des banques constituées en corporation sous le régime de la Loi sur les banques d'épargne de Québec pour l'année 1947. Statuts du Canada, 1944, chapitre 39, article 9.

22. Rapport sur le fonctionnement de la Loi de la pension du service civil pour l'année financière expirant le 31 mars 1947. Statuts du Canada, 1947, chapitre 54, article 12.

22a. Copie de tous télégrammes, correspondance et mémoires échangés entre tout groupement représentant des fonctionnaires civils fédéraux retraités et tout membre du cabinet ou fonctionnaires de ministère, datés depuis le 1er janvier 1947, relativement à une indemnité de cherté de vie ou toute autre allocation supplémentaire aux fonctionnaires civils fédéraux retraités.

23. Rapport du surintendant de l'assurance sur le fonctionnement de la Loi de l'assurance du service civil au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1947, en vertu des dispositions du chapitre 23, article 21, S.R.C., 1927.

26. Rapport des vérificateurs sur le fonctionnement de la commission du prêt agricole canadien, pour l'année financière expirant le 31 mars 1947, comprenant le rapport du fonctionnement de la Loi sur les prêts aux pêcheurs canadiens. S.R.C., chapitre 66, article 14.

28. Rapport sur le fonctionnement de la Loi sur les arrangements entre créanciers et agriculteurs pour l'année financière expirant le 31 mars 1947. Statuts du Canada, 1943, chapitre 26, article 42.

29. Amendements aux règlements de la commission de contrôle du change étranger. Statuts du Canada, 1946, chapitre 53, paragraphe 3 de l'article 35.

29a. Arrêté en conseil C.P. 5017, approuvé le 8 décembre 1947: règlements sur les cadeaux de Noël.

Arrêté en conseil C.P. 5124, approuvé le 11 décembre 1947; modification aux Règlements sur le contrôle des changes et leurs Annexes, édictés par l'arrêté en conseil C.P. 5215, approuvé le 19 décembre 1946, tel que modifié.

29b. Combien a-t-on nommé d'administrateurs, régisseurs ou autres fonctionnaires pour remplir les fonctions découlant de l'arrêté en conseil C.P. 4678, en indiquant, avec la date de nomination de chacun, *a*) les nouveaux titulaires, *b*) les permutations d'autres services du gouvernement?

29c. D'où provenaient les sommes acquises par la Commission de contrôle du change étranger, qui a augmenté ses réserves de $461,000,000, le 17 décembre 1947, à $514,000,000, le 31 janvier 1948, sous les chapitres suivants: *a*) exportation de marchandises aux Etats-Unis; *b*) exportation d'or; *c*) dépenses des touristes lors de leur voyage au Canada; *d*) intérêts et dividendes; *e*) transport de marchandises par voie terrestre et maritime; *f*) le Royaume-Uni; *g*) tout autre pays; *h*) or acquis et détenu; *i*) toutes les autres sources, en spécifiant, si possible, les plus importantes?

29d. 1. Combien d'obligations émises ou garanties par l'Etat canadien et dont la date d'échéance est de plus de cinq ans ont été acquises par le gouvernement du Canada ou par l'un de ses organismes, ou en leur nom, au cours de chacun des six mois antérieurs au 1er février 1948?

2. *a)* La Commission de contrôle du change étranger a-t-elle encore en sa possession le montant total des fonds canadiens qu'elle a obtenus par suite de la vente des dollars américains en 1947, ou en a-t-elle fait remise de quelque partie au Receveur général? *b)* Quels placements la Commission de contrôle du change étranger a-t-elle opérés à même le solde de ces fonds canadiens encore en sa possession?

29e. Relevé des montants des devises étrangères autres que la monnaie des Etats-Unis, en cours le 31 décembre 1947, dont le gouverneur en conseil a autorisé l'achat ou l'acquisition avec les deniers du Compte du fonds des changes. Statuts du Canada, 1946, chapitre 53, article 5 (4).

29f. Relevé du montant des avances au Compte du fonds des changes à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, en cours le 31 décembre 1947. Statuts du Canada, 1946, chapitre 53, article 7 (2).

34. Dixième rapport annuel sur le fonctionnement de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, pour l'année terminée le 31 décembre 1947. Statuts du Canada, 1938, chapitre 33, article 10.

35. Rapport de la commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière expirant le 31 mars 1947. Statuts du Canada, 1908, chapitre 57, article 12.

38. Etats des bénéfices et frais d'exploitation courants des banques à charte du Canada pour l'année financière 1947, ainsi que de la moyenne pour les exercices financiers de 1933 à 1947. Statuts du Canada, 1944, chapitre 30, article 53 (10).

40. Arrêté en conseil C.P. 1080, approuvé le 16 mars 1948: renouvellement de la garantie, pour une période d'un an, à dater du 1er mai 1948, d'un bon du trésor de la province du Manitoba représentant une somme de $3.350.000.00 détenu par la Banque Royale du Canada, au taux de 1·40 pour cent l'an.

41. Dépenses, à la date du 20 novembre 1947, relevant du crédit No 74, dépenses imprévues, Loi des subsides No 5, 1947.

42. Déclaration au sujet des avances consenties sur le régime de la Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946).

47. Arrêté en conseil C.P. 738, approuvé le 27 février 1947: autorisant la distribution du paiement des subventions de pêche, pour l'année financière 1946-1947, en vertu des dispositions du chapitre 74, S.R.C., 1927, intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche".

48. Arrêté en conseil C.P. 3821, approuvé le 23 septembre 1947: émission de permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Atlantique pour l'achat de boëtte, glace, seines, lignes et autres approvisionnements et agrès.

49a. Télégrammes, correspondance et autres documents échangés, depuis le 1er janvier 1947, entre le ministère de la Justice et toute personne, au sujet de la nomination d'un juge pour le district judiciaire de Dauphin, Manitoba.

53. Arrêté en conseil C.P. 637, approuvé le 20 février 1948: révocation de l'arrêté en conseil C.P. 7355 du 15 décembre 1945, modifié par l'arrêté en conseil C.P. 268 du 23 janvier 1947, sauf dans ses dispositions relatives aux personnes qui, ayant présenté une demande de rapatriement, se sont mises en route pour le Japon avant le 5 décembre 1947.

Arrêté en conseil C.P. 804, approuvé le 2 mars 1948: délimitant "la zone côtière" dans la province de la Colombie-Britannique, de façon à y inclure toutes les îles à l'ouest de la ligne commençant au poste-frontière No 7, sur la frontière internationale séparant le Canada et l'Alaska, etc., et défendant l'entrée en Colombie-Britannique aux personnes qui sont dans cette zone, sauf sur la délivrance d'un permis octroyé par le ministre du Travail ou en son nom.

54a. 1. A-t-on vendu et livré de l'huile et de la gazoline au pénitencier de Saint-Vincent de Paul au cours des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947 et 1948?
2. Dans l'affirmative, quel est le nom, la place d'affaires et la résidence respective des fournisseurs?
3. Quelle quantité a été livrée par chacun des fournisseurs au cours des années ci-dessus et à quel prix?

54b. 1. Au cours des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947 et 1948, a-t-on fourni du lait au pénitencier de Saint-Vincent de Paul?
2. Dans l'affirmative, quel est le nom des fournisseurs?
3. Quelle quantité a été livrée pour chacune des années ci-dessus?
4. Quel a été le prix payé au cours des mêmes années?

54c. 1. Au cours des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947 et 1948, a-t-on nommé des employés au pénitencier de Saint-Vincent de Paul?
2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces employés et quel était le lieu de leur résidence respective au moment de leur nomination?

57c. Arrêté en conseil C.P. 559, approuvé le 17 février 1948: renouvellement des accords sur la main-d'œuvre agricole avec les provinces pour l'année financière 1948-1949.

57d. Rapport des commissaires nommés pour faire enquête sur le différend survenu entre la *Colonial Steamships Limited*, la *Sarnia Steamships Limited* et l'Union canadienne des marins.

58. Règlements édictés et approuvés sous le régime de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, pour la période du 11 avril au 12 novembre 1947, constituant un amendement aux règlements de 1946 sur l'assurabilité contre le chômage, dispensant de l'assurabilité les artistes de la radio, en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 3844, approuvé le 23 septembre 1947.

58a. L'arrêté en conseil C.P. 5051, approuvé le 8 décembre 1947: établissement des conditions requises, pour le paiement de prestations d'assurance-chômage, pendant la morte-saison, aux marins affectés à la navigation intérieure.

58c. Arrêté en conseil C.P. 5200, approuvé le 18 décembre 1947: règlements, en français et en anglais, relatifs à la date et aux régions où deviennent payables les contributions à l'égard d'un emploi auquel s'appliquent les dispositions de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, dont l'extension a été prévue par l'arrêté en conseil C.P. 4854 du 3 décembre 1947 portant, de $2,400 à $3,120 par année, le maximum de l'assurabilité.

58e. 1. Combien d'anciens combattants recevaient des prestations d'assurance-chômage au cours des mois de *a*) septembre, *b*) octobre, *c*) novembre 1947?
2. Combien d'anciens combattants recevaient des allocations de chômage au cours des mois de *a*) septembre, *b*) octobre, *c*) novembre 1947?

58f. Arrêté en conseil C.P. 587, approuvé le 24 février 1948: extension de l'assurabilité à l'égard des arrimeurs à partir du 1er avril 1948.

58g. Arrêté en conseil C.P. 1071, approuvé le 16 mars 1948: règlements sur l'assurabilité contre le chômage des personnes employées dans le chargement et le déchargement des navires.

58h. Règlements édictés et approuvés en vertu de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage pour la période du 7 avril au 3 mai 1948 et approuvés par l'arrêté en conseil C.P. 1501 du 13 avril 1948: règlement modifiant les Règlements de 1947 sur les prestations d'assurance-chômage, approuvés par l'arrêté en conseil C.P. 5583 du 31 décembre 1947.

58i. Arrêté en conseil C.P. 1907, approuvé le 29 avril 1948: modification des Règlements de 1947 sur les prestations d'assurance-chômage, en vue de décréter qu'à compter du 31 mai 1948 le lundi sera le jour où commence la semaine de réclamation.

58j. Rapport annuel de la Commission de l'assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

59a. Arrêté en conseil C.P. 4733, approuvé le 19 novembre 1947: pourvoyant à la nomination de nouveaux membres au Conseil consultatif de la formation professionnelle.

59b. Arrêté en conseil C.P. 76/666, approuvé le 20 février 1948: extension, jusqu'au 1er avril 1952, du pouvoir d'accorder une aide financière fédérale à l'égard des dépenses de capital effectuées par les provinces relativement à la continuation et la poursuite de la formation professionnelle, pourvu que tous les projets soient approuvés avant le 1er avril 1948.

Arrêté en conseil C.P. 80/666, approuvé le 20 février 1948: partage égal, entre le gouvernement fédéral et les provinces qui en sont venues à des ententes, des frais de traitements et de voyage des surveillants ou inspecteurs de la formation professionnelle des apprentis.

59c. Arrêté en consiel C.P. 1145, approuvé le 25 mars 1948: fusionnant en un seul accord les diverses catégories de formation poursuivies en vertu d'ententes financières entre le fédéral et les gouvernements provinciaux. Les catégories de formation comprennent: formation des anciens combattants, formation des ouvriers chômeurs, formation de la jeunesse et aide aux étudiants, formation des contremaîtres et surveillants. Le nouvel accord, en vertu duquel le gouvernement fédéral défraiera, à part égale, la formation de toutes les personnes.

59d. Copie du rapport du Directeur de la formation, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948, sur le travail accompli par la division de la formation, à qui incombe l'administration des divers projets de formation connus sous le titre de formation professionnelle canadienne et autorisés par la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle.

60a. Arrêtés en conseil adoptés aux termes de la Loi sur les réserves forestières et sur les parcs, chapitre 78, article 22, S.R.C., depuis le dernier rapport au Parlement.

60b. 1. Quels sont les noms et occupations des employés du gouvernement fédéral au parc national de Riding Mountain?

2 Quels sont les traitements ou salaires actuels des personnes ci-haut mentionnées?

3. Ont-elles reçu des augmentations de traitements ou salaires depuis le 1er janvier 1945? Dans l'affirmative, quels en sont les montants et à quelles dates?

60c. Quels sont les lacs et les rivières, dans la province d'Alberta, auxquels s'appliquent les règlements fédéraux de la pêche?

61. Arrêtés en conseil adoptés aux termes de la Loi fédérale des terres, chapitre 113, article 75, S.R.C., depuis le dernier rapport au Parlement.

63. Relevé annuel supplémentaire des permis octroyés aux termes du paragraphe 2 de l'article 4 de la Loi de l'immigration, indiquant les personnes admises au Canada, au cours de l'année civile, au 31 décembre 1947.

63a. Tous télégrammes, lettres, contrats ou autres documents reçus par tout ministère du gouvernement, depuis le 1er avril 1947 jusqu'à date, de la part de sociétés, compagnies ou autres employeurs, concernant la venue au Canada, en vue d'y travailler, de personnes provenant de camps de personnes déplacées.

63b. Arrêté en conseil C.P. 3230, approuvé le 12 août 1947: autorisant le paiement des frais de transport des personnes amenées au Canada comme domestiques du port d'entrée au Canada aux endroits de leur emploi au pays.

63c. 1. Quels sont les noms de tous les employeurs canadiens qui ont eu l'autorisation de recruter des particuliers dans les camps de personnes déplacées ou dans d'autres endroits en Europe en vue de leur emploi au Canada?

2. Quels sont les noms de tous les employeurs canadiens qui ont eu l'autorisation de faire venir au Canada, en vue d'un travail spécialisé, des ressortissants ennemis ayant une compétence particulière?

63d. 1. Combien de personnes ont émigré au Canada en 1947?

2. Quelle en est la répartition *a*) par pays d'origine, *b*) par sexe, *c*) par classification de profession, *d*) par âge?

3. Combien étaient des personnes déplacées et quel est leur emploi *a*) par province, *b*) par classification d'occupation?

63e. Au cours de l'année écoulée ou de toute autre période récente plus commode, combien a-t-on *a*) examiné, *b*) accepté, d'immigrants éventuels pour le Canada, dans les villes européennes suivantes: Oslo, Norvège; Copenhague, Danemark; Stockholm, Suède; Berne, Suisse?

63f. Arrêté en conseil C.P. 1009, approuvé le 9 mars 1948: en vertu duquel le gouvernement fédéral s'engage à défrayer les frais de transport et de déplacement du port d'entrée au Canada aux endroits de leur emploi au pays, de 4,500 domestiques en provenance de camps de personnes déplacées.

63g. Télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre la division de l'immigration du ministère des Mines et des ressources, et l'un de ses fonctionnaires et l'Association médicale canadienne, les organismes autorisés à permettre la pratique de la médecine ou l'un de leurs fonctionnaires, relativement *a*) à l'admission au Canada de médecins réfugiés, *b*) à l'octroi de certificats aux médecins réfugiés qui entrent au Canada à d'autres titres que ceux de médecins.

63h. 1. Le gouvernement signe-t-il un contrat avec les immigrants qui viennent actuellement au Canada pour y travailler?

2. Dans l'affirmative, quels sont les termes d'un tel contrat?

3. Pour quelle période de temps le gouvernement leur garantit-il de l'ouvrage?

4. Le gouvernement rembourse-t-il aux compagnies minières une partie du salaire ou des gages payés aux immigrants embauchés dans les mines du nord-ouest de Québec? Dans l'affirmative quel montant et dans quelle proportion?

5. Les immigrants employés dans les mines du nord-ouest de Québec paient-ils le même taux d'impôt sur le revenu que les mineurs canadiens? Sinon, pour quelle raison?

6. Pour quelle période de temps les compagnies minières sont-elles tenues de garder les immigrants à leur emploi?

7. Les compagnies minières sont-elles tenues d'engager ces immigrants?

64. Etat des ventes de terres et des baux en vertu des dispositions de la loi des Indiens, article 64, chapitre 98, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au Parlement.

65. Liste des avances de secours consenties à des Indiens, en vertu des dispositions de l'article 94-B de la loi des Indiens, chapitre 98, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au Parlement.

66. Liste des Indiens émancipés sous le régime de la Loi des Indiens, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1948, indiquant en même temps la somme versée à chaque Indien ainsi émancipé, S.R.C., 1927, chapitre 98, article 113.

67. Arrêtés en conseil modifiant les dispositions de la Loi sur la convention au sujet des oiseaux migrateurs, depuis le dernier rapport au Parlement, tel qu'exigé par l'article 1er, chapitre 16, Statuts de 1932-33.

69. Etat relatif aux permis de boissons alcooliques octroyés en vertu de la Loi des Territoires du Nord-Ouest, article 92, chapitre 142, S.R.C., 1947, depuis le dernier rapport au Parlement.

70. Ordonnances du commissaire du conseil des Territoires du Nord-Ouest, depuis le dernier rapport au Parlement, tel qu'exigé par l'article 13 du chapitre 142, S.R.C., Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

70a. Copie des accords, documents et correspondance octroyant à la *Consolidated Mining and Smelting Company* et à la *Ventures Limited* le privilège de la prospection des minéraux sur une étendue de plus de cinq cents milles carrés, au sud ou aux environs du Grand Lac des Esclaves et indiquant les limites de cette étendue de cinq cents milles carrés.

72. Liste des allocations et ajustements des grains de provende, de semence et des dettes de secours, avec le détail des remises et quittances, tel qu'exigé par l'article 2, chapitre 51, S.R.C., Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne.

73a. Ordonnances et règlements relatifs à la Marine royale canadienne, l'Armée canadienne et le Corps d'aviation royal canadien (aux termes de l'article 40 de la Loi sur le service naval, article 141 de la Loi de la milice, et de l'article 16 de la Loi sur le Corps d'aviation royal canadien).

73b. 1. Combien de missions militaires et/ou d'attachés militaires (pour la marine, l'armée ou l'aviation) le Canada a-t-il nommés auprès des pays étrangers?

2. Dans quels pays trouve-t-on ces missions ou attachés militaires?

3. Quels sont les noms des officiers qui sont chefs de ces missions ou ont été nommés à titre d'attachés militaires?

4. Quels sont leurs traitements et allocations?

73c. 1. Le 31 décembre 1947, combien de personnes étaient à l'emploi de la Commission d'inspection du Canada et quels étaient leurs salaires?

2. Quel est le président de la Commission et quels sont les directeurs des divers services de cette Commisison et quels sont leurs salaires?

3. Actuellement quelles sont les fonctions de la Commission?
4. Depuis le 31 mars 1947, a-t-on nommé de nouveaux membres à la Commission?
5. Dans l'affirmative, ces titulaires ont-ils fait du service outre-mer?
6. Quelle est, par province, la répartition actuelle du personnel de la Commission?

73d. Arrêté en conseil C.P. 1739, approuvé le 20 avril 1948: établissement d'un conseil qui sera désigné sous le nom de Conseil industriel pour la défense.
Arrêté en conseil C.P. 1740, approuvé le 20 avril 1948: nomination de Harry John Carmichael, C.M.G., comme président, de J.-Edouard Simard, comme vice-président, et de James Richardson Donald, O.B.E., B.A., B.S.C., William Knoll, James Geoffrey Notman, Clarence Wallace et William A. Wecker, comme membres de ce conseil.

73e. Lettre adressée par l'honorable Brooke Claxton à M. Carmichael et décrivant le travail assigné au Conseil industriel pour la défense.

73f. Quel prix le ministère de la Défense nationale (division de l'Armée) payait-il, en Colombie-Britannique, pour chacune des denrées figurant au barème du coût de la vie: *a*) en août 1939, *b*) en novembre 1941, *c*) en novembre 1945, *d*) en décembre 1947?

74. Ordonnances et règlements pour le Corps d'aviation royal canadien (aux termes de l'article 16 de la Loi sur le Corps d'aviation royal canadien).

75. Ordonnances et règlements pour l'armée canadienne (aux termes de l'article 141 de la Loi de la milice).

76. Ordonnances et règlements de la Marine royale canadienne (aux termes de l'article 40 de la Loi sur le service naval).

76b. 1. En 1942, 1943, 1944 et 1945, combien coûtait, par tonne, le mazout utilisé sur les navires de la Marine royale canadienne aux endroits suivants: à Esquimalt, Halifax, Saint-Jean de Terre-Neuve, aux Bermudes et à Londonderry, Irlande?
2. Combien coûte actuellement, par tonne, le mazout utilisé sur les navires de la Marine royale canadienne dans les ports canadiens?

77. Etat des pensions, allocations, gratifications ainsi que des services permanents et des comptes de pensions, tel que l'exigent les paragraphes A, B, C de l'article 57 de la Loi des pensions de la milice, chapitre 59, S.R.C., 1927, pour l'année financière expirant le 31 mars 1947.

79. Etat relatif aux règlements établis aux termes de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Aussi,—Etat relatif aux règlements établis aux termes de la Loi des médicaments brevetés pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Et aussi,—Etat relatif aux arrêtés en conseil ou règlements adoptés aux termes de la Loi de la santé dans les entreprises publiques, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

81a. Combien *a*) d'hommes, *b*) de femmes, ont été à l'emploi de l'Office national du film au Canada au cours de 1947?
2. L'Office national du film a-t-il maintenu des bureaux ou agences en dehors du Canada au cours de 1947?
3. Dans l'affirmative, *a*) où étaient-ils situés; *b*) quel a été le coût de chacun; *c*) quel a été le montant total versé en traitements à ces employés dans ces bureaux par l'Office national du film?

4. Combien *a*) d'hommes, *b*) de femmes étaient à l'emploi de l'Office national du film en dehors du Canada au cours de 1947?

5. Quels sont *a*) les noms, *b*) les fonctions, *c*) les traitements, *d*) les dépenses de ces employés au cours de ladite année?

6. Quels sont les noms de tous les employés au service de l'Office national du film au Canada au cours de 1947, et quelle somme a été versée à chacun en salaire et frais de dépenses au cours de ladite année?

81b 1. Quel ministère du gouvernement défraie le coût du service téléphonique à l'Office national du film?

2. Quel ministère du gouvernement paie les frais d'appels téléphoniques interurbains de l'Office national du film et de ses employés?

3. Durant 1947, à Ottawa, combien y avait-il de téléphones dans les bureaux de l'Office national du film?

4. En 1947, quel a été le coût total de ce service téléphonique à l'Office?

5. En 1947, quel a été le coût total des frais d'appels interurbains pour le compte de l'Office?

6. Quelle est l'autorisation nécessaire pour qu'un employé de l'Office national du film puisse faire un appel interurbain aux frais du gouvernement?

7. Durant 1947, quel a été le coût total de tous les téléphones dont se servait l'Office national du film et de ses employés, en dehors d'Ottawa?

8. Quel ministère du gouvernement en a payé les frais?

9. Durant 1947, quel a été le coût total des frais d'appels téléphoniques interurbains faits au nom de l'Office national du film?

81c 1. L'Office national du film a-t-il un personnel spécial affecté à la prise et à la production des photographies?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

3. Quels sont les noms de ces employés?

4. Combien a-t-on produit de photographies au cours de l'année 1947?

5. A-t-on vendu de ces photographies en 1947?

6. S'il en est ainsi, combien en a-t-on vendues et à quel prix par copie?

7. Quelles étaient, dans chaque cas, les dimensions des photographies, en indiquant si elles étaient en blanc et noir coloriées?

8. Quelle somme totale a-t-on obtenue de la vente des photographies en 1947?

9. Quel a été le coût estimatif des dépenses de prise, de matériel, de temps, de voyage et autres frais pour la production de ces photographies au cours de 1947?

81d Copie de catalogues, bulletins, annonces et autres ouvrages publiés au cours de 1947 par l'Office national du film ou l'un de ses services au Canada ou en pays étrangers.

81e 1. Le gouvernement, au cours des années de guerre, a-t-il fait l'achat d'équipement cinématographique destiné aux services de guerre ou à des fins d'amusement, etc.?

2. Dans l'affirmative, quel montant total a-t-on déboursé pour cet équipement?

3. A-t-on aliéné cet équipement et par quel intermédiaire?

4. Des organisations de service de guerre ont-elles reçu une aide financière en vue d'acheter cet équipement et, dans l'affirmative, quelles sont ces organisations et quelle somme a été octroyée à chacune?

81f 1. Au cours des mois de janvier et février 1948, combien de photographies ont été réalisées par l'Office national du film?

2. Combien de copies de ces photographies l'Office a-t-il vendues?

3. Quelles en étaient les dimensions; à quel prix les a-t-on vendues; et étaient-elles en noir et en blanc ou coloriées?

81g. Combien de ciné-projecteurs l'Office national du film possède-t-il?

2. Quelle est la dimension et la valeur de chaque modèle de ciné-projecteurs et sont-ils neufs ou usagés?

3. Combien de ciné-projecteurs de chaque modèle y a-t-il dans chacun des bureaux de l'Office national du film, et fait-on le prêt de ces projecteurs à d'autres conseils du film mixtes ou indépendants?

81h. L'Office national du film a-t-il au Canada d'autres bureaux, succursales ou studios que ceux d'Ottawa?

2. Dans l'affirmative, où sont situés ces bureaux, succursales ou studios?

3. L'Office national du film paie-t-il loyer pour les locaux ainsi occupés et, dans l'affirmative, combien à l'égard de chaque propriété?

4. Si l'Office national du film ne paie pas lui-même le loyer de ces propriétés, quel est le nom du ministère qui en acquitte le loyer ou l'entretien et quel est le montant payé pour le loyer ou l'entretien de chaque succursale, bureau ou studio?

81i. 1. En 1947, combien a-t-on présenté de films tournés par l'Office national du film et quel est le titre et le métrage de chacun

2. Quels ont été les films de 16 mm.?

3. Quels ont été les films muets et les films sonores?

4. En 1947, combien de films ont été tournés par d'autres producteurs pour le compte de l'Office national du film et quel a été le coût total?

5. En 1947, dans quels pays étrangers a-t-on représenté des films de l'Office national du film et combien dans chaque pays?

84. Etat des recettes et dépenses sous le régime de la Partie V de la Loi de la marine marchande (Marins malades dans la misère) pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

85a. 1. Combien y a-t-il de ports de la douane et de l'accise dans chaque province?

2. Combien y a-t-il d'aéroports et d'aérodromes d'entrée et de sortie pour les fins de la douane dans chacune des provinces canadiennes?

3. A quel endroit chacun de ces ports est-il situé?

4. Quels ports de chaque catégorie a-t-on établis depuis le commencement de la guerre?

5. Quelle différence y a-t-il, pour les fins de la douane, entre les termes "aéroports" et "aérodromes"?

85b. 1. Quelles sont les catégories de marchandises frappées par la taxe d'accise fédérale de 25 p. 100 et, parmi elles, quelles sont celles sujettes à exemption ou à un rabais?

2. Quelles sont les catégories de marchandises dont on interdit toute importation: *a*) des Etats-Unis d'Amérique uniquement; *b*) de Grande-Bretagne uniquement; *c*) des autres pays uniquement; *d*) de tous autres pays?

3. A l'égard des pays spécifiés dans la deuxième question, quelles sont les catégories de marchandises sujettes à un contingentement déterminé d'importation?

4. *a*) Pour quelles catégories de marchandises importées des pays spécifiés dans la deuxième question doit-on se procurer un permis d'importation? *b*) Qui émet ces permis et qui autorise leur émission?

5. Sur quelles catégories de marchandises d'exportation y a-t-il: *a*) embargo total; *b*) embargo partiel et dans quelle mesure; *c*) obligation de se prémunir de permis d'exportation; *d*) ni embargo, ni obligation de se munir de permis d'exportation?

85c. 1. Qu'est-ce qui autorisait un résident du Canada à apporter des Etats-Unis d'Amérique, après y avoir demeuré 48 heures, des marchandises d'une valeur de $100.00 sans frais de douanes?

2. Combien de fois un résident du Canada pouvait-il profiter de ce règlement?

3. Le règlement est-il encore en vigueur?

4. Sinon, en vertu de quelle autorité a-t-il été aboli?

5. Dans l'affirmative, quelle portée a-t-il eu égard au programme actuel du ministre des Finances?

85d. De 1915 jusqu'à date, quelles ont été *a*) les avances, *b*) les réductions de taxe d'accise sur les cigarettes, les cigares et le tabac?

85e. Par année et par bureau régional, au 1er décembre 1947, à l'égard de combien de déclarations d'impôt sur le revenu n'avait-on pas établi d'évaluation?

85f. Copie de toutes les instructions adressées, depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à date, aux fonctionnaires administratifs des bureaux de l'impôt sur le revenu relativement au paiement de l'impôt sur le revenu agricole.

85g. 1. Au cours de l'année financière finissant le 31 mars 1948, quelles provinces du Canada se sont abstenues de lever *a*) des impôts sur le revenu personnel, *b*) des impôts sur le revenu des corporations, *c*) des impôts corporatifs, *d*) des droits successoraux (tel que spécifié dans des conventions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de certaines provinces aux termes des dispositions de la Loi de 1947 sur les conventions entre le Dominion et les provinces en matière de location de domaines fiscaux)?

2. Quel revenu le gouvernement fédéral a-t-il perçu, au cours de ladite année financière, dans chacune de ces provinces en *a*) impôts sur le revenu personnel, *b*) impôts sur le revenu des corporations, *c*) impôts corporatifs, *d*) droits successoraux?

3. Pour l'année financière finissant le 31 mars 1948, quel est le montant de la compensation totale payée et/ou payable à chacune de ces provinces aux termes des conventions faites à la suite de ladite loi?

86. Etat relatif à l'exportation du pétrole et du bois de pulpe; à l'accord entre le Canada et le Royaume-Uni relatif à l'impôt sur le revenu; à l'accord sur les droits successoraux entre le Canada et le Royaume-Uni; à l'accord sur l'imposition entre le Canada et les Etats-Unis.

89a. 1. Combien de bureaux de poste le gouvernement a-t-il érigés depuis le 1er janvier 1945?

2. Où et quand les a-t-il construits?

3. Quel était le revenu *a*) brut, *b*) net de ces bureaux de poste lors de leur construction?

89b. Télégrammes, lettres et autres documents que possède le ministère des Postes, depuis le 1er janvier 1947, relativement au tarif postal payable par le *Hudson Bay Post*, de Hudson-Bay, en Saskatchewan, ainsi qu'un état indiquant la somme hebdomadaire moyenne payée pour l'envoi postal du *Hudson Bay Post* au cours de 1947.

89c. Télégrammes, correspondance et autres documents que possède le ministère des Postes, depuis le 1er janvier 1947, au sujet de la nomination du maître de poste à Stenen, en Saskatchewan.

89d. Correspondance échangée, au cours des deux dernières années, entre le ministère des Postes et toute personne au sujet de la livraison du courrier par facteurs dans les villes de Rouyn-Noranda.

89e. Télégrammes, lettres et mémoires depuis le 16 mars 1948, relatifs à la nomination du maître de poste à Stenen, en Saskatchewan.

91. Rapport sur la vérification des comptes de la Commission du district fédéral pour l'année financière expirant le 31 mars 1947.

92. Arrêté en conseil C.P. 529, approuvé le 10 février 1948: transférant au ministère de la Reconstruction et des approvisionnements les pouvoirs, devoirs et fonctions confiés au ministre des Transports aux termes de la Loi sur la radio, 1938, la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, la Loi de l'aéronautique et en vertu des dispositions de la Loi de la marine marchande du Canada, 1934, relatives aux installations radiotélégraphiques, ainsi qu'à l'égard des divisions de l'aviation civile, de la météorologie et de la radio du ministère des Transports sous le régime de la Loi du ministère des Transports, 1936, ou de tout autre statut ou décret et de la régie et de la surveillance de ces divisions.

92a. Arrêté en conseil adopté aux termes de la Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 811, approuvé le 26 février 1948: transférant du ministère de la Défense nationale au ministère des Affaires des anciens combattants, à compter du 1er octobre 1947, la garde et l'administration des fiches de service et des dossiers personnels des anciens membres des forces armées du Canada et la distribution des décorations de service de guerre, etc.

92b. Copies d'arrêtés en conseil adoptés aux termes de la Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1929, approuvé le 29 avril 1948: transférant au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements la régie et la surveillance du service télégraphique et téléphonique de l'Etat, à l'exception du service central téléphonique à l'usage des bureaux du gouvernement dans Ottawa et la région, ainsi que les fonctions dévolues au ministre des Travaux publics sous le régime de la Partie I de la Loi des télégraphes.

Arrêté en conseil C.P. 1930, approuvé le 29 avril 1948: transférant au ministère des Finances la régie du service téléphonique du gouvernement à l'usage des bureaux du gouvernement dans Ottawa et la région.

92c. Arrêté en conseil C.P. 2013, approuvé le 4 mai: transférant au ministre des Transports certains pouvoirs, attributions et fonctions dévolus au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements à l'égard de l'aviation civile, les services de météorologie et de radio et en vertu des lois sur la radio et sur l'aéronautique.

93a. 1. En quelle année fut construite la ligne de télégraphe sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent?

2. Par qui cette ligne fut-elle construite?

3. Au mois de septembre 1947, quel était le parcours de cette ligne, son point de départ, son point d'aboutissement?

4. Quel fut le coût de construction de cette ligne?

5. A qui appartenait cette ligne jusqu'au mois de septembre 1947?

6. Pour les dix dernières années, quels furent les déboursés *a*) pour l'entretien de cette ligne; *b*) pour son exploitation; *c*) quels en furent les revenus?

7. Le 30 septembre 1947, combien de bureaux de télégraphes étaient-ils en opération sur cette ligne?

8. Le 30 septembre 1947, quels étaient les taux en vigueur sur cette ligne?

9. Le 30 septembre 1947, quel était le nombre d'appareils téléphoniques en usage comme accessoires à la ligne principale de télégraphe?

10. A qui appartient aujourd'hui cette ligne et si c'est une compagnie, quel en est le principal actionnaire?

11. Un contrat a-t-il été passé entre le gouvernement et le nouveau propriétaire? Dans l'affirmative, à quelle date fut signé ce contrat et pour quelles considérations et à quel prix?

12. Quel était, le 30 septembre 1947, le nombre d'employés permanents et temporaires sur cette ligne de télégraphe?

13. Existait-il, avant le 30 septembre 1947, des services gratuits sur cette ligne? Dans l'affirmative, en faveur de qui?

93b. Télégrammes, correspondance et autres documents échangés, au cours des derniers douze mois, entre le ministère des Travaux publics et toute personne, au sujet de la ligne télégraphique sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

93c. Contrats, ententes, baux intervenus entre le gouvernement fédéral, ou l'un de ses offices ou organismes, et la *St. Maurice River Boom and Driving Company*, depuis 1900 jusqu'à date, relativement au flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice, dans la province de Québec?

93d. Tout rapport ou recommandation de l'Ingénieur en chef au ministre des Travaux publics relativement à la réparation, l'amélioration ou du déplacement du quai à Arrowhead, en Colombie-Britannique.

98a. 1. Combien de maisons d'habitation, jusqu'à date en 1947, ont été construites au Canada par les organismes suivants: *a*) la *Wartime Housing Limited; b*) l'*Integrated Housing; c*) la *Housing Enterprises Limited; d*) l'administration des terres aux anciens combattants; *e*) par tous autres organismes?

2. Combien de maisons d'habitation a-t-on commencé à construire au Canada en 1947, jusqu'à date?

3. Combien de maisons d'habitation destinées à être louées la Société centrale d'hypothèques et de logement s'est-elle engagée de construire en 1948 et dans quelles municipalités?

98b. Copie des renseignements envoyés, le 10 octobre 1947, par le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères, commissions ou corporations, aux maires des municipalités de 5,000 âmes ou plus, concernant la construction de logements.

98c. 1. Combien de maisons la *Wartime Housing* a-t-elle construites dans le township d'East-York, comté de York, et quel a été le coût total de chaque maison.

2. A-t-on accordé des sous-traités? Dans l'affirmative, quels sont-ils et à qui ont-ils été accordés?

3. Quel était l'entrepreneur général et quel était le contrat?

4. Quel est le loyer actuel ou proposé à l'égard de chaque maison?

5. Quel est le total des frais généraux à l'égard de chaque unité de l'entreprise et comment a-t-on établi ce coût?

6. Quels ont été les inspecteurs dans ce district; quelle était la durée de leur embauchage et quels salaires recevaient-ils?

7. Quelles étaient les qualifications de ces inspecteurs?

8. A-t-on reçu des plaintes au sujet de la construction ou du besoin de réparations de chacune de ces maisons? Dans l'affirmative, quelles sont ces plaintes?

9. Qui a conseillé le choix de l'emplacement de ces maisons?

10. Qui a fait l'installation des divers services, à savoir: chaussée, trottoirs, aqueduc, égouts, électricité ou embellissement, et quel a été le coût de chacun de ces services?

11. Quel a été le coût de l'achat ou du loyer de chaque terrain?

12. Certaines municipalités ont-elles aidé à défrayé quelque partie de l'entreprise et quel a été le montant de cette contribution?

13. Quelles dispositions a-t-on prises à l'égard des écoles dans ce district ou en vue de l'instruction des enfants demeurant dans ce district?

14. Quels sont les détails de tous les arrangements conclus avec la municipalité au sujet des taxes?

15. Quels sont les détails prévus pour la régie de l'entreprise et quel en est le coût?

98d. Relativement aux maisons mises à la disposition des anciens combattants dans ce qu'on appelle l'entreprise de *Quaker Road*, dans le comté de Welland, en Ontario: 1. D'où provient l'eau courante pour ces maisons?

2. Quel a été le coût initial de l'installation du système actuel de distribution?

3. Cet approvisionnement est-il jugé suffisant pour l'avenir?

4. Quelle est la taxe actuellement exigée des anciens combattants logeant dans ces maisons pour le service d'eau?

98e. 1. Combien de transformations de maisons ont été données à l'entreprise?

2. Combien ont été effectuées en régie intéressée?

3. Au 31 mars 1948, combien avait-on reçu à l'égard de chaque maison transformée?

4. Jusqu'à date, quel a été le coût d'entretien de chacune?

5. Au 31 mars 1948, quel était le montant dû à la Couronne à l'égard de chacune?

6. A quelles dates les entreprises ont-elles été parachevées?

98f. Dans les vingt entreprises fédérales de transformation de maisons effectuées dans le district de Hamilton, en Ontario, quels articles a-t-on récupérés dans chaque entreprise et quelle en était la valeur estimative?

98g. 1. Au cours des années 1947 et 1948 jusqu'à date, de quelles maisons de commerce et compagnies et de quels particuliers l'acheteur de la Société centrale d'hypothèques et de logement en Ontario a-t-il acheté du bois de construction et des matériaux de construction?

2. Dans chaque cas, quelle quantité de bois et de matériaux a-t-on achetée?

3. Dans chaque cas, quel en a été le coût?

4. A-t-on demandé des soumissions?

5. Dans l'affirmative, à l'égard de quels achats?

6. De quelle manière s'effectue le paiement des achats de bois et de matériaux?

7. Y a-t-il eu des cas où des sommes ont été versées en acompte avant la livraison des marchandises? Dans l'affirmative dans quels cas?

98h. Dans les vingt entreprises fédérales de transformation de maisons effectuées dans le district de Hamilton, en Ontario: 1. Combien de transformations de maisons ont été données à l'entreprise?

2. Combien ont été effectuées en régie intéressée?

3. Au 31 mars 1948, combien avait-on reçu à l'égard de chaque maison transformée?

4. Jusqu'à date, quel a été le coût d'entretien de chacune?

5. Au 31 mars 1948, quel était le montant dû à la Couronne à l'égard de chacune?

6. A quelles dates les entreprises ont-elles été parachevées?

98i. Correspondance, datée depuis le 1er janvier 1943, échangée entre le gouvernement fédéral, y compris tout ministre, département, division, commission ou compagnie dudit gouvernement, et la Ville de Toronto et/ou la commission d'embellissement de ladite ville, relativement au projet de construction de logements dans Regent Park.

99a. 1. Quels sont les noms de toutes les compagnies de l'Etat, y compris les compagnies établies au cours de la guerre?

2. Quel a été le montant que le gouvernement fédéral a avancé en dépenses d'immobilisation à chacune des compagnies de l'Etat?

3. Ces compagnies de l'Etat paient-elles ou ont-elles payé des intérêts et quelque montant à titre de dépréciation au gouvernement fédéral?

4. Les compagnies de l'Etat sont-elles régies par un conseil d'administration, ou sinon, à qui sont-elles responsables?

99b. 1. Quelles compagnies de l'Etat a-t-on fondées depuis le 1er janvier 1940?

2. Quels sont les noms des compagnies qui fonctionnent encore?

3. Quels sont les administrateurs et fonctionnaires supérieurs de chacune de ces compagnies?

4. Quels traitements, honoraires ou autres émoluments paie-t-on à chacun de ces administrateurs ou fonctionnaires?

5. Quel est le but ou la fin de chacune de ces compagnies?

6. Quelle est la mise de fonds de chacune de ces compagnies?

7. Quelles sont les usines, établissements ou autres propriétés de même genre que possède chacune de ces compagnies et quel est leur emplacement?

103a. 1. Combien de camions et de chariots de parc a-t-on remis à la Corporation des biens de guerre depuis la fin de la guerre?

2. Quel en est le nombre actuellement en possession de la corporation?

103b. 1. L'*Acadia Overseas Freighters Limited* a-t-elle acquis des navires du gouvernement canadien ou de la Corporation des biens de guerre?

2. Dans l'affirmative, quand, combien de navires a-t-elle acquis et de quelle catégorie et de tonnage?

3. A quelles conditions de paiement et à quel prix?

4. Quand en a-t-elle effectué le paiement?

5. Qui a mené, de part et d'autre, les négociations relatives à ces ventes?

6. L'offre de vente de ces navires a-t-elle été publique et, dans l'affirmative, à quelles conditions?

7. A-t-on demandé des soumissions pour l'achat des navires et, dans l'affirmative, à quelles conditions?

8. A-t-on reçu d'autres offres que celles de l'*Acadia Overseas Freighters Limited*, pour l'un ou l'autre de ces navires?

9. Comment le vendeur a-t-il établi son prix?

10. Quand l'*Acadia Overseas Freighters Limited* a-t-elle été constituée en corporation et quel est son capital autorisé et souscrit?

11. Quels étaient ses fonctionnaires et administrateurs, lors de ces achats, et quels sont-ils actuellement?

12. Harry Mathers est-il citoyen canadien?

13. Au nom de qui sont immatriculés actuellement ces navires? Cette immatriculation a-t-elle été changée?

14. Quels engagements, le cas échéant, l'*Acadia Overseas Freighters Limited* a-t-elle pris relativement *a*) à l'exploitation de ces navires, *b*) à leur revente, *c*) ou de toute autre façon?

103c. 1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle vendu à des particuliers ou à des établissements des couvertes d'hôpital non usagées?

2. Dans l'affirmative, à qui en a-t-on vendu?

3. Quel avait été le prix initial de ces couvertes?

4. A quel prix les a-t-on vendues?

105a. 1. Existe-t-il, dans la division de la citoyenneté du secrétariat d'Etat, un poste connu sous le nom d' "officier de liaison des jeunes"?
2. Dans l'affirmative, le poste est-il rempli?
3. Quel en est le titulaire et quand a-t-il été nommé?
4. Quelles sont ses qualifications et ses fonctions?
5. Quel a été, jusqu'ici, le domaine de son activité?
6. Se propose-t-il d'entrer en relations avec les groupements existants de jeunes? Dans l'affirmative, avec lesquels?
7. Ces groupements ont-ils été avisés de sa nomination?
8. Quelle est la nature des problèmes que ces groupements devraient lui soumettre?

105b. 1. Au cours de l'année civile 1947, combien a-t-on octroyé de certificats de naturalisation, et quelle en est la répartition par rapport à la citoyenneté antérieure des personnes naturalisées?
2. Combien de demandes de citoyenneté a-t-on refusées au cours de la même période?
3. Quelles ont été les raisons principales pour refuser ces certificats?

106a. Nouvelles échelles de traitements proposées à l'égard de certaines catégories dans le service civil du Canada; aussi, tableau indiquant les augmentations dans la solde et les allocations militaires des membres des forces armées.

106b. Rapport sur la revision des échelles de traitements proposées à l'égard de certaines catégories dans le service civil du Canada, comprenant les messagers, préposés aux ascenseurs, concierges, gardiens, nettoyeurs, emballeurs, aides d'hôpital et employés aux canaux et aux aéroports et officiers d'emploi et de réclamations à la Commission de l'assurance-chômage, ainsi que certaines autres catégories mineures.

106c. 1. Depuis le 23 juillet 1947, combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le gouvernement fédéral ou l'un de ses offices, commissions ou organismes, à des positions comportant un salaire ou une allocation de $4,000 ou plus par année?
2. Quel est *a*) le nom, *b*) le salaire ou allocation, *c*) la fonction de chacun des fonctionnaires ci-haut mentionnés?
3. A quelle date chacun a-t-il été nommé?

106d. 1. Le 30 novembre 1947, quel était, y compris les employés des offices, commissions et corporations de l'Etat, le nombre total des fonctionnaires du gouvernement du Canada?
2. Quel était le montant total versé en traitements, salaires et allocations à ces employés au cours du mois de novembre 1947?

106e. 1. Le 30 novembre 1947, quel était, y compris les employés des offices, commissions et corporations de l'Etat, le nombre total des fonctionnaires du gouvernement du Canada?
2. Quel était le montant total versé en traitements, salaires et allocations à ces employés au cours du mois de novembre 1947?

106f. Depuis 1918, quelles revisions statutaires le gouvernement a-t-il apportées: 1. *a*) à la solde et aux indemnités des officiers militaires ayant au moins le grade d'officier de campagne ou son équivalent; *b*) à leur pension de retraite; *c*) à la solde et aux indemnités des simples soldats ou de leurs équivalents, et à leur pension de retraite?
2. A la solde et aux indemnités et à la pension de retraite *a*) d'un commissaire; *b*) d'un constable de la royale Gendarmerie à cheval du Canada?

3. Aux traitements et indemnités des ministres de la Couronne et des membres du Parlement?

4. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des juges de la Cour suprême?

5. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des commissaires du commerce et des hauts diplomates?

6. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des commissaires du service civil?

7. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des sous-ministres?

8. Aux traitements et allocations et à la pension de retraite des commis, grade 1?

9. Dans les contributions fédérales aux pensions de vieillesse?

10. Dans les allocations aux anciens combattants?

11. A l'égard des versements de pensions d'invalidité totale aux pensionnaires du service actif et/ou aux personnes à leur charge?

106g. 1. Quel est le nombre total des positions pour lesquelles la Commission du service civil a autorisé ou approuvé l'emploi de personnel temporaire, au cours de chacune des années financières 1945, 1946 et 1947 jusqu'à date?

2. Quel est le total des traitements annuels payés, au cours de chaque année financière complète, par suite de ces nominations?

3. Combien de ces nominations ainsi approuvées *a*) ont été rendues subséquemment permanentes; *b*) ont été maintenues sur une base temporaire; *c*) ont été révoquées en mettant fin au service des titulaires?

106h. 1. Combien d'anciens combattants ayant servi dans les deux guerres mondiales sont entrés au service du gouvernement fédéral entre le 1er avril et le 1er octobre 1947?

2. Combien de ces ex-militaires à double service la Commission des allocations aux anciens combattants emploie-t-elle actuellement?

3. Combien d'ex-militaires à double service ont été ajoutés au personnel de la Commission des allocations aux anciens combattants entre le 1er avril et le 1er octobre 1947?

4. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé pour la tournée entreprise par le colonel Philpott afin d'amener les maisons d'affaires à embaucher les ex-militaires d'âge avancé?

5. A-t-on établi quelque relevé du nombre d'ex-militaires d'âge avancé qui ont été embauchés par des maisons d'affaires à la suite de cette campagne? Dans l'affirmative, quel en est le nombre?

106i. 1. Combien a-t-on fait de nominations *a*) permanentes, *b*) temporaires au service civil au cours des années civiles 1945, 1946 et 1947?

2. Combien a-t-on fait de ces nominations à la suite d'examens de concours du service civil?

3. Dans combien de ces cas, y a-t-il eu examen *a*) écrit, *b*) oral, *c*) écrit et oral?

4. Dans le cas des nominations sans examen du service civil, sur quelle base et suivant quelle méthode ont-elles été faites?

5. Combien parmi les personnes nommées dans le service, dont il est fait mention à la question *a*), jouissent de la préférence accordée aux anciens combattants?

6. Dans le cas de nominations sans examen de la Commission du service civil, combien, parmi les titulaires, jouissent de la préférence accordée aux anciens combattants?

106j. 1. Depuis le 23 juillet 1947, combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le gouvernement fédéral ou l'un de ses offices, commissions ou organismes, à des positions comportant un salaire ou une allocation de $4,000 ou plus par année?

2. Quel est *a*) le nom, *b*) le salaire ou allocation, *c*) la fonction de chacun des fonctionnaires ci-haut mentionnés?

3. A quelle date chacun a-t-il été nommé?

106k. 1. Au 31 décembre 1947, quel était le nombre total des employés du gouvernement fédéral à Halifax, en indiquant: *a*) le nombre d'hommes, *b*) le nombre de femmes, *c*) leur état matrimonial, *d*) la division du gouvernement à laquelle ils appartiennent, *e*) les catégories de salaire (sans tenir compte des salaires individuels)?

2. Combien ont été congédiés, ou ont été avisés de leur congé, depuis le 1er janvier 1948?

3. Combien y a-t-il de nouveaux employés depuis le 1er janvier 1948?

106l. Quel est le total des salaires payés par le gouvernement fédéral dans la province de Québec, au cours des années 1945, 1946 et 1947?

106m. 1. Le 31 décembre 1946, combien y avait-il d'hommes et de femmes à l'emploi de chaque ministère ou organisme du gouvernement, (1) à Ottawa, (2) en dehors d'Ottawa, en indiquant le nombre *a*) d'hommes, *b*) de femmes, dans chaque ministère ou organisme; d'employés, *c*) relevant du service civil, *d*) temporaires?

2. Le 31 décembre 1947 combien y avait-il d'hommes et de femmes à l'emploi de chaque ministère ou organisme du gouvernement, (1) à Ottawa, (2) en dehors d'Ottawa, en indiquant le nombre *a*) d'hommes, *b*) de femmes, dans chaque ministère ou organisme; d'employés *c*) relevant du service civil, *d*) temporaires?

106n. 1. Combien de fonctionnaires, au cours de 1947, ont été nommés par arrêté en conseil, sans avoir eu à subir l'examen de la Commission du service civil?

2. Quel est le nombre des fonctionnaires dont le salaire a été augmenté par arrêté en conseil, au cours de l'année 1947?

3. Quel est le nombre de ces employés qui reçoivent un traitement annuel: *a*) de plus de $10,000, *b*) de $8,000 à $10,000, *c*) de $6,000 à $8,000, *d*) de $4,000 à $6,000, *e*) de $2,000 à $4,000, *f*) de moins de $2,000?

106o. 1. Combien y a-t-il d'employés du service civil fédéral dans la province de Saskatchewan?

2. Combien d'employés civils fédéraux en Saskatchewan reçoivent un traitement: *a*) de moins de $1,000; *b*) de $1,000 à $1,200; *c*) de $1,200 à $1,400; *d*) de $1,400 à $1,600; *e*) de $1,600 à $1,800; *f*) de $1,800 à $2,000; *g*) de plus de $2,000?

106p. 1. Combien y a-t-il eu de vacances dans les divers ministères du gouvernement fédéral *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

2. *a*) Au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948, combien d'examens de concours la Commission du service civil a-t-elle annoncés en vue de remplir les vacances survenues dans les divers ministères du gouvernement fédéral?

3. Combien de demandes a-t-on reçues pour chaque examen *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

4. Combien a-t-on proclamé de candidats heureux à la suite de chaque examen, *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

5. Parmi les candidats heureux, combien ont été nommés pour remplir les vacances survenues *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

6. Parmi les candidats heureux, désignés à des emplois, combien étaient déjà au service du gouvernement fédéral *a*) au cours de 1947, *b*) depuis le 1er janvier 1948?

7. Parmi les candidats nommés, combien *a*) ont servi outre-mer, *b*) ont servi au Canada seulement; *c*) étaient des civils, *d*) étaient bilingues?

106q. 1. Au 31 mars 1948, quel était le nombre total des fonctionnaires employés par le gouvernement fédéral?

2. Au 31 mars 1948, quel était le montant total des salaires de ces fonctionnaires?

3. Quel est le nombre des fonctionnaires dans chaque ministère du gouvernement et quel est le montant total des traitements payés dans chaque ministère?

4. Au 31 mars 1948, quels étaient les noms des corporations commerciales de la Couronne ou des commissions actuelles du gouvernement fédéral et *a*) quel en était le nombre des fonctionnaires et le montant total versé en traitements; *b*) quels étaient les noms des directeurs ou administrateurs et le traitement octroyé à chacun?

106r. 1. Des fonctionnaires civils ou des employés temporaires du ministère des Munitions et approvisionnements ou du ministère de la Reconstruction, touchant un salaire annuel de $3,000 ou plus, ont-ils été transférés ou nommés à d'autres ministères au cours des années 1945, 1946 et 1947?

2. Dans l'affirmative, à quels ministères ces employés ont-ils été transférés, ou nommés, et quel a été le nombre des fonctionnaires civils et des employés temporaires transférés ou nommés à chaque ministère?

3. Quels salaires touchaient ces employés temporaires du ministère des Munitions et approvisionnements ou du ministère de la Reconstruction *a*) avant et *b*) après leur permutation ou nomination?

107. Rapport de la Commission du service civil indiquant les emplois exclus de l'application de la Loi du service civil, au cours de l'année civile 1947, en vertu des dispositions de l'article 59 de ladite loi, chapitre 22, S.R.C. 1927.

110a. 1. Au cours de chacune des cinq dernières années, quelle a été la quantité totale des impressions que le gouvernement fédéral a confiées à des imprimeries commerciales dans chaque province du Canada?

2. A l'égard de l'une quelconque ou de chacune des cinq dernières années, quels sont les noms et adresses des établissements qui ont reçu plus de $5,000 pour des travaux d'impression du gouvernement, et quelle somme a été payée à chacun?

3. A combien estime-t-on la valeur des impressions du gouvernement dans chacune des provinces canadiennes au cours de chacune des cinq dernières années?

111. Rapport, en date du 20 août 1947, sur la vérification des livres du Séquestre (Ordonnance du traité de paix de 1920), pour l'année expirant le 31 décembre, 1946, effectuée par MM. Price, Waterhouse et compagnie, comptables licenciés, de Montréal.

111a. Rapport, en date du 3 septembre 1947, sur la vérification des livres du Séquestre (1939), pour l'année expirant le 31 décembre 1946, effectuée par MM. Price, Waterhouse et compagnie, comptables licenciés.

111b. Rapport général sur les opérations du bureau du Séquestre, aux termes de la Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires), pour l'année terminée le 31 décembre 1947.

112a. Rapport, pour l'année civile 1947, sur les opérations prévues dans la Loi sur les permis d'exportation et d'importation. Statuts du Canada, 1947, 11 George VI, chapitre 17.

112b. L'arrêté en conseil du 27 novembre 1947, nommant W. D. Lowe au poste de directeur des achats au ministère du Commerce.

112c. Copie de l'Accord international sur le blé, daté à Washington, D.C., le 5 mars 1948.

112d. 1. Quelle quantité d'armes, de matériel de guerre, d'avions ou de pièces d'avions militaires, a été exportée du Canada en 1947 (en les énumérant suivant les catégories, les mois ainsi que les pays d'exportation)?
2. Quels ont été les exportateurs et quelle quantité de matériel de guerre chacun a-t-il exportée?

112e. 1. Au cours de chaque année, de 1930 à 1947 inclusivement, dans chaque province du Canada, combien d'agriculteurs exploitaient des fermes?
2. Au cours de la même période, dans chaque province, quel était le revenu agricole net?

113a. 1. Combien de boisseaux de seigle a-t-on importés, chaque mois, au Canada, au cours de 1947, et de quels pays?
2. Combien de boisseaux de seigle a-t-on exportés du Canada en 1947 et à destination de quels pays?
3. Quel montant de numéraire ou de fonds des Etats-Unis la Commission de contrôle du change étranger a-t-elle émis pour l'achat du seigle en provenance des Etats-Unis au cours de 1947?

113b. 1. Combien a-t-on importé de boisseaux de seigle, des Etats-Unis au Canada, au cours de chaque mois en 1946 et 1947?
2. Combien a-t-on payé en droits de douane au cours de ladite période?

113c. 1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes à l'effet qu'il semble y avoir insuffisance de seigle au Canada à l'égard des ventes du seigle livrable en mai et juillet?
2. Le gouvernement a-t-il reçu, des Etats-Unis d'Amérique, des demandes pour l'orge propre au maltage expédiée en transit dans ce pays et destinée à l'Est du Canada, en vue de l'échanger pour de l'orge de provende qui serait achetée au prix supérieur de l'orge propre au maltage?
3. Dans le cas de l'affirmative, de la part de qui?
4. Quelle réponse a-t-on donnée?

113d. 1. Au cours de 1947, combien de boisseaux d'orge ont été expédiés de l'Ouest canadien à destination des provinces de l'Est, à l'égard desquels le gouvernement canadien a payé les frais de transport à partir de l'est de la tête des Grands Lacs?
2. Sur ces envois, combien y avait-il de boisseaux d'orge propre au malte?
3. Combien de boisseaux de cette orge propre au maltage les brasseries de l'Est du Canada ont-elles reçus?
4. Le gouvernement a-t-il payé les frais de transport de cette orge à partir de l'est de la tête des Grands Lacs?

115. Règlements et ordonnances de la Commission canadienne du blé prescrivant la distribution, par ladite commission, de l'excédent provenant de ses opérations à l'égard des campagnes agricoles de 1940-41-42-43-44.

115a. 1. Au cours des années 1944, 1945, 1946 et jusqu'au 30 novembre de l'année 1947, quelle quantité de blé la Commission canadienne du blé a-t-elle vendue au Canada *a*) aux meuniers, *b*) aux fabricants de provende, *c*) aux distillateurs et à quel prix par boisseau à chacun?

2. Au cours des années 1944, 1945, 1946 et jusqu'au 30 novembre de l'année 1947, quelle quantité de blé a été vendue en dehors du Canada, et *a*) à quels pays, *b*) en quelle quantité à chacun de ces pays et *c*) quel prix a-t-on reçu par boisseau pour le blé vendu à chacun de ces pays?

115b. Rapport de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole de 1946-1947.

115c. Correspondance relative à la démission de M. F. L. M. Arnold de la Commission canadienne du blé.

115d. 1. Depuis 1935, quelles sommes ont été versées, chaque année, par le trésor fédéral, à l'égard des pertes encourues par la vente du blé?

2. Depuis 1935, quelle somme a-t-on payée, chaque année, pour subventionner le transport des céréales au Canada?

115e. Combien de personnes sont à l'emploi de la Commission canadienne du blé et quel en est le nombre, par classe, tels que hauts fonctionnaires, gérants, secrétaires, teneurs de livres, sténographes, etc.?

116a. 1. Quel est le montant total des garanties données par le gouvernement en vertu de l'article 22 (A) de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation?

2. Quels sont les divers pays qui ont reçu des garanties et quel montant pour chaque pays?

3. Quel est le montant total des garanties données aux exportateurs en vertu de l'article 13 ou de tout article de la Loi?

4. Quel est le montant respectif des dix garanties les plus élevées?

117a. 1. Combien de personnes sont à l'emploi du ministère des Transports à Prescott, en Ontario?

2. Quel est, dans chaque cas, le classement de ces employés ainsi que le salaire versé au mois ou à l'heure?

3. Combien de personnes sont à l'emploi du ministère des Transports à Parry Sound, en Ontario?

4. Quel est, dans chaque cas, le classement de ces employés ainsi que le salaire qui leur est versé au mois ou à l'heure?

118. Arrêté en conseil adopté aux termes de la Loi de l'aéronautique (1944), comme suit:

Arrêtés en conseil C.P. 2325, approuvé le 13 juin 1947: modification des règlements de 1948 sur l'aéronautique relativement à la nationalité et aux marques d'immatriculation des aéronefs.

118a. Arrêté en conseil C.P. 1341, approuvé le 6 avril 1948: modifiant les Règlements de la navigation aérienne, 1938, relativement au maintien, au Canada, de certains permis délivrés à des pilotes ou à des ingénieurs.

119a. Arrêté en conseil C.P. 1486, approuvé le 7 avril 1948: prescrivant que le barème de certains tarifs autorisés par l'Ordonnance N° 70425 de la Commission des Transports, en date du 30 mars 1948, soit appliqué.

119b. Arrêté en conseil C.P. 1487, approuvé le 7 avril 1948: ordonnant à la Commission des Transports du Canada de faire une enquête approfondie sur la structure tarifaire des chemins de fer et des compagnies de chemins de fer relevant du Parlement, en vue d'établir une structure de tarifs justes et raisonnables qui, dans des circonstances et des conditions substantiellement semblables, s'appliqueront également à toutes les personnes et à tous les endroits dans les diverses provinces et territoires du Canada, etc.

119c. Correspondance entre le gouvernement fédéral et les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, et de la commission des transports des Board of Trade des Provinces maritimes, relativement à la majoration du tarif-marchandises récemment octroyée aux chemins de fer canadiens par la Commission des transports du Canada.

119d. 1. Au cours de l'année 1947, quelle a été la quantité des marchandises transportées sur les Chemins de fer nationaux du Canada dans la région de l'Atlantique?

2. Quel en a été le coût d'exploitation?

3. Quel pourcentage d'augmentation des taux de transport était nécessaire pour équilibrer le budget du réseau régional?

119e. En se fondant sur la quantité des marchandises transportées et sur le coût de l'exploitation au cours de 1947, quel pourcentage d'augmentation des taux de transport était nécessaire pour équilibrer le budget *a*) des Chemins de fer nationaux du Canada, *b*) du Pacifique-Canadien?

121. Etat présenté par les Chemins de fer nationaux du Canada sur les travaux effectués durant l'année civile 1947, les dépenses y afférentes et le montant estimatif des dépenses pour l'année civile 1948 à l'égard de la construction d'une ligne de chemin de fer depuis Barraute jusqu'aux chutes Kiask, dans la province de Québec. Chapitre 41, 10 George VI, 1946.

121a. 1. Par mois, en 1945, 1946 et 1947, combien a-t-on transporté *a*) de wagons de marchandises, *b*) de camions, *c*) d'automobiles (1) de Borden, Ile du Prince-Edouard, à Tormentine, Nouveau-Brunswick, (2) de Tormentine, Nouveau-Brunswick, à Borden, Ile du Prince-Edouard?

2. Quelle était la nature des marchandises transportées dans les wagons?

3. Au cours des années ci-haut mentionnées, quel a été, par mois, le total des frais à l'égard, *a*) des wagons de marchandises, *b*) des camions, *c*) des automobiles?

123. Budget des dépenses des Chemins de fer nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, pour l'année civile 1948.

125. Etat des terres vendues par la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien au cours de l'année terminée le 30 septembre 1947.

125a. 1. Au 1er septembre 1939, quel était le montant total des valeurs de toute espèce du Pacifique-Canadien détenues au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada et dans les autres pays?

2. Quel est, actuellement, le montant total des valeurs de toute espèce du Pacifique-Canadien détenues dans les pays ci-haut mentionnés?

3. Le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il acquis quelques-unes des valeurs du Pacifique-Canadien détenues au Royaume-Uni? Dans l'affirmative, quelle est la valeur de ces acquisitions?

4. Quelle est la somme totale des valeurs du Pacifique-Canadien rapatriées du Royaume-Uni au Canada depuis le 1er septembre 1939, et qu'est-il advenu de toutes ces valeurs ainsi rapatriées?

5. Le gouvernement canadien a-t-il acquis des valeurs du Pacifique-Canadien après la première guerre mondiale? Dans l'affirmative, dans quelle mesure ont été faites ces acquisitions et de combien le gouvernement est-il encore le détenteur?

6. Le gouvernement canadien possède-t-il des valeurs du Pacifique-Canadien autres que celles qu'il a acquises à la suite de la première guerre mondiale?

127. Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

128b. 1. Quels ports et havres au Canada sont actuellement administrés, exploités et régis par le Conseil des ports nationaux?

2. Quels ports et havres au Canada ne sont pas exploités par le Conseil des ports nationaux?

3. Le Conseil des ports nationaux a-t-il apporté quelque changement aux ententes financières ou à la politique financière régissant les ports et havres mentionnés aux questions un et deux?

4. De quels montants de leurs dettes respectives a-t-on relevé lesdits ports mentionnés aux questions un et deux, soit à l'égard de l'intérêt ou du principal, soit à l'égard des deux, indiquant le nom de chaque port et le montant de la dette dont chaque port a été respectivement relevé?

5. Quelles sont les dépenses totales qui ont été faites dans chacun de ces ports par le Conseil des ports nationaux, depuis sa création?

6. Quels sont les revenus provenant de ces ports, en indiquant, au complet et en détail, les tarifs, charges et autres taxes imposés par les autorités du port à l'égard des navires, cargos, loyers du rivage et des terrains, et tous autres tarifs, taux ou charges imposés, ou revenus perçus, dans chacun de ces ports et havres?

7. Quelle est la dette totale de chacun desdits ports?

129. Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

130. Relevé des baux de quais, jetées et brise-lames pour l'année civile 1947, en conformité des dispositions de l'article 18 du chapitre 89, Loi concernant les ports et jetées du gouvernement.

131a. Arrêté en conseil C.P. 159/3240, approuvé le 13 août 1947; relatif à la formation des anciens combattants aveugles ou à demi-aveugles.

Arrêté en conseil C.P. 3597, approuvé le 5 septembre 1947: relatif aux dates de licenciement des membres des forces armées aux fins de traitement.

131b. Dans combien de cas la Commission des pensions a-t-elle refusé une pension à des anciens combattants de la deuxième guerre mondiale, dont on avait diagnostiqué l'invalidité comme étant psychopathique, sous prétexte qu'une telle affection était antérieure à leur enrôlement et n'avait pas été aggravée à la suite de leur activité de service?

131c. 1. Au cours des années finissant le 31 mars 1945, 1946 et 1947, et depuis le 31 mars 1947 jusqu'à date, quel montant le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il payé aux médecins et dentistes dans les comtés d'Essex, Kent et Lambton?

2. Pour chaque période, quel a été le montant payé à chaque médecin ou dentiste?

131d. Règlements établis sous le régime de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants.

131e. 1. Quel était le nombre de personnes à l'emploi du ministère des Affaires des anciens combattants à Toronto le 1er novembre 1947?

2. Quel était le nombre de personnes à l'emploi du ministère des Affaires des anciens combattants à Toronto le 31 janvier 1948?

3. Combien d'employés de ce ministère à Toronto ont été congédiés ou ont reçu un avis de congé au cours de la période du 1er novembre 1947 au 31 janvier 1948?

4. De ces employés congédiés, combien étaient âgés *a*) de plus de quarante ans, *b*) de plus de cinquante ans?

131f. Echelle des taux mensuels de pensions proposés, indiquant les augmentations accordées aux pensions pour invalidité, ainsi qu'échelle des allocations mensuelles de formation à l'égard de la formation professionnelle ou universitaire sous le régime des articles sept, huit et neuf de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

131h. Télégrammes, correspondance, arrêtés en conseil et autres documents échangés entre le ministère des Affaires des anciens combattants à Ottawa, et tout fonctionnaire du même ministère dans la province du Nouveau-Brunswick, ou toute autre personne, au cours des deux dernières années, relativement à la fermeture de l'hôpital militaire de Sussex, et aux facilités de logement offertes aux ex-militaires à l'hôpital Lancaster pour anciens combattants, à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

131i. Arrêté en conseil C.P. 988, approuvé le 9 mars 1948: présentation du rapport de la commission nommée sous le régime de la partie I de la Loi des enquêtes, S.R.C., 1927, aux termes de l'arrêté en conseil C.P. 4980 du 4 décembre, modifié par l'arrêté C.P. 75 du 8 janvier 1948, en vue de faire enquête sur les plaintes portées par Walter H. Kirchner, écuyer, M.C., D.C.M., secrétaire de la *Canadian Combat Veterans Association, Inc.*, de Vancouver, C.-B., au sujet de certains cas de service de pension et de traitement à l'égard desquels M. Kirchner avait exposé certains faits.

132. Copie des Règlements édictés sous le régime de la Loi d'établissement de soldats.

132a. 1. Combien d'anciens combattants de la première grande guerre ont demandé des prêts en vertu du plan de la Commission d'établissement de soldats?

2. Quel a été le montant total de prêts octroyés?

3. Depuis l'entrée en vigueur du plan jusqu'au 31 décembre 1947, quel a été le montant total des intérêts accrus?

4. Quel a été le taux d'intérêt exigé?

5. Quel taux le gouvernement a-t-il versé pour l'usage de ce crédit?

6. De qui a-t-il obtenu ce taux?

7. Jusqu'au 31 décembre 1947, quel a été le montant remboursé *a*) en principal, *b*) en intérêts?

8. Aux termes des diverses mesures législatives, quels montants a-t-on annulés?

9. Au 31 décembre 1947, quel était le montant total encore dû *a*) en principal, *b*) en intérêts?

10. Depuis l'entrée en vigueur du plan jusqu'au 31 décembre dernier, combien de colons *a*) ont signé des contrats de renonciation, *b*) ont reçu un avis d'évacuation dans les 30 jours?

11. Le 31 décembre dernier, combien de colons étaient encore endettés envers la commission?

12. Combien parmi ces derniers ont plus de soixante-dix ans?

134. Arrêté en conseil C.P. 4329, approuvé le 24 octobre 1947: relatif au temps qu'un ancien combattant a consacré à son entraînement professionnel dans une faculté de médecine ou d'art dentaire.

Arrêté en conseil C.P. 4559, approuvé le 7 novembre 1947: relatif à l'octroi de secours aux anciens combattants-agriculteurs dans les zones de blé du printemps tel que le définit la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Arrêté en conseil C.P. 4653, approuvé le 14 novembre 1947: relatif aux dates auxquelles les membres des forces navales, militaires ou aériennes du Canada, permanentes ou intérimaires, cesseraient d'être en activité de service aux fins de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.

Etat financier sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants pour l'année budgétaire expirant le 31 mars 1947.

134a. 1. A l'égard de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le township de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans les districts des fermes Roseland et Oliver, comté d'Essex, quels sont les frais relatifs (1) aux terrains, (2) aux chemins, (3) aux égouts ou au drainage, (4) aux conduites principales d'eau, (5) à l'électricité et à toutes les autres dépenses d'établissement?

2. Existe-t-il, à l'égard de chaque maison, une estimation du coût des faux frais de l'entreprise, par unité, comprenant *a*) la surveillance des inspecteurs, *b*) les dépenses du bureau régional ou de district?

3. Dans l'affirmative, quel est ce coût par unité?

4. Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé, jusqu'à date, dans les entreprises *a*) du district du township de Sarnia, *b*) des fermes Roseland et Oliver?

5. Quelles sommes, s'il y a lieu, sont encore impayées?

6. Y a-t-il des réclamations pour le compte du gouvernement ou contre lui actuellement en litige? Dans l'affirmative, quels en sont les détails?

7. Des anciens combattants, dans quelque partie du Canada, ont-ils obtenu des contrats d'achat de maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants à un prix inférieur à celui payé par le gouvernement? Dans l'affirmative, quels en sont les détails complets?

134b. Quel est, depuis le 1er janvier 1947, le coût des réparations entreprises à l'égard de chaque maison construite sous l'empire de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

2. Les réparations effectuées avant le 1er janvier 1947 sont-elles comprises dans le coût des maisons ci-dessus? Sinon, quel est le montant de ces réparations?

3. Depuis le 1er janvier 1947, en plus des réparations aux maisons ci-dessus, quels frais d'immobilisations ou autres ont été payés, ou sont ou seront payables, à l'égard des travaux actuellement exécutés dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

134c. Combien d'anciens combattants ont été établis sur des fermes, sous l'empire de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans chacune des municipalités rurales et des districts d'améliorations locales en Saskatchewan?

134d. 1. Combien a-t-on fait de demandes sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans chacune des provinces d'Alberta, de Saskatchewan et de Manitoba, au cours de chaque année, de 1940 jusqu'à date en 1947?

2. De ces demandes, combien, par province, au cours de chacune de ces années, *a*) ont été octroyées, *b*) ont été refusées parce que le terrain choisi par l'ancien combattant n'était pas propre à l'exploitation?

134e. 1. Par district électoral fédéral dans la province de Saskatchewan, quel a été, pour 1947, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) le nombre de prêts consentis aux anciens combattants pour l'achat de fermes; *b*) le montant total des prêts consentis à cet effet; *c*) le nombre de prêts aux anciens combattants pour l'achat de petits biens-fonds; *d*) le montant total des prêts consentis à cette fin?

2. Pour l'année 1947, quel a été le montant total des dépenses en frais de voyage, traitements, loyers, etc., dans la province de Saskatchewan, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

134f. Rapport du comité indépendant d'experts, composé de J. L. E. Price, président, M. D. MacPhail et F. R. Larkin, nommé pour enquêter sur les projets d'habitation exécutés, sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, par le ministère des Affaires des anciens combattants à Windsor (sous-division de Roseland) et à Sarnia (propriété McNally-Durance).

134g. 1. Combien de demandes, par province, ont été faites sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Combien de ces demandes ont fait l'objet d'une inspection, et dans combien de cas y a-t-il eu l'établissement d'un ancien combattant?

134h. Copie des Règlements édictés sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

134i. 1. Aux termes de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans le district fédéral de Kootenay-Ouest, quels ont été: *a*) le nombre des prêts octroyés aux anciens combattants en vue de l'achat de fermes; *b*) la somme totale de ces prêts en vue de l'achat de fermes; *c*) le nombre des prêts aux anciens combattants en vue de l'achat de petits biens-fonds; *d*) la somme totale de ces prêts en vue de l'achat de petits biens-fonds; *e*) le nombre des octrois accordés aux anciens combattants s'établissant sur des terres du gouvernement provincial; *f*) la somme totale de ces octrois accordés aux anciens combattants s'établissant sur des terres du gouvernement provincial?

2. Quels étaient les noms des employés qui appliquaient la Loi des terres destinées aux anciens combattants en 1947, dans le district de Kootenay-Ouest, les salaires, fonctions et frais de dépenses de chacun?

3. En 1947, combien a-t-on payé pour le loyer de locaux et à qui a-t-on versé ce loyer?

134j. 1. Jusqu'à date, combien d'anciens combattants ont signé des contrats en vue d'acheter des maisons construites sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants *a*) à Niagara Falls, *b*) à Welland, *c*) à St. Catharines?

2. Quels sont les noms des anciens combattants qui ont signé ces contrats?

3. Quelles arrhes ont été données dans chaque cas?

4. Les prix stipulés dans les contrats signés étaient-ils supérieurs ou inférieurs aux prix convenus lorsque l'ancien combattant a pris possession de la maison et a payé les arrhes exigées?

5. A-t-on effectué des augmentations de prix après la signature des contrats? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi a-t-on augmenté ces prix?

6. L'installation des fosses septiques dans les maisons de St. Catharines a-t-elle été défectueuses?

7. Dans l'affirmative, que fait-on pour les améliorer?

8. Du 1er janvier 1947 jusqu'à date, a-t-on exécuté des travaux supplémentaires dans ces maisons d'anciens combattants à St. Catharines? Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le coût?

134k. 1. Quel a été le coût, par unité, des maisons construites à Stratford sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Combien chaque maison a-t-elle coûté à l'ancien combattant?

3. Quel a été le coût des améliorations et réparations à ces maisons depuis leur construction?

4. Ces maisons sont-elles pourvues d'un système spécial d'égouts?

5. Dans le cas de l'affirmative, combien en a coûté l'installation?

6. Prélève-t-on actuellement certains frais pour le fonctionnnement de ce système?

7. Dans l'affirmative, quels sont-ils et par qui sont-ils défrayés?

134l. 1. Quel est le coût total de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans le township de Scarboro, comté de York?

2. Combien de maisons a-t-on construites en vertu de cette loi dans le township de Scarboro?

3. Quels ont été les frais généraux de l'entreprise par unité et quel est le détail de cette somme?

4. Combien chaque maison a-t-elle coûté en tout à un ancien combattant?

5. Quel a été, au 1er décembre 1947, le coût total des réparations ou changements effectués à chaque maison?

6. Les frais d'administration sont-ils compris dans le coût total de la construction de chaque maison?

7. Sinon, quel a été le coût total d'administration de chaque maison?

134m. 1. Quel est le coût total de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans le township de Scarboro, comté de York?

2. Combien de maisons a-t-on construites en vertu de cette loi dans le township de Scarboro?

3. Quels ont été les frais généraux de l'entreprise par unité et quel est le détail de cette somme?

4. Combien chaque maison a-t-elle coûté en tout à un ancien combattant?

5. Quel a été, au 1er décembre 1947, le coût total des réparations ou changements effectués à chaque maison?

6. Les frais d'administration sont-ils compris dans le coût total de la construction de chaque maison?

7. Sinon, quel a été le coût total d'administration de chaque maison?

136a. 1. Au cours des trois dernières années, combien a-t-on reçu de demandes de licences pour des stations d'émissions radiophoniques de langue française de la part de personnes ou de groupements dans les quatre provinces de l'Ouest?

2. Combien en a-t-on accordées?

3. Combien en a-t-on refusées?

4. Combien de demandes font encore l'objet d'un examen; quels sont les requérants; et quand croit-on faire connaître la décision prise à l'égard de ces demandes?

136b. 1. Combien a-t-on émis de licences de radio, par province, au cours de l'année financière 1946-1947?

2. Quelle somme d'argent la Société Radio-Canada a-t-elle dépensée, dans chaque province, au cours de l'année financière 1946-1947?

136c. 1. Depuis le 1er janvier 1947, combien *a*) a-t-on reçu, *b*) a-t-on octroyé de demandes de licences pour des stations d'émission radiophonique?

2. Dans chaque cas, quelles personnes ou corporations ont fait cette demande?

3. Combien de ces demandes ont été renvoyées à plus tard, et, quelle a été, dans chaque cas, la raison de ce renvoi?

138a. Arrêté en conseil C.P. 1097, approuvé le 25 mars 1947: concernant la constitution en corporation des *Trans-Canada Airlines* (*Atlantic*) *Limited.*

139a. Rapport de la Commission du service civil concernant les revisions dans le classement des fonctionnaires de la Chambre des communes.

139b. Organisation et établissement des positions permanentes du personnel de la Chambre des communes (1948).

140. Arrêté en conseil C.P. 4558, approuvé le 26 novembre 1947: rayant certains articles de l'Annexe VII des Règlements sur le contrôle des changes, avec des notes explicatives sur les restrictions des importations; voyages par les résidents du Canada, avec des notes explicatives sur les restrictions des importations; mesures proposées sur les impôts.

141. Rapport des séances entre les délégués de la Convention nationale de Terre-Neuve et les représentants du gouvernement du Canada, tenues à Ottawa du 25 juin au 29 septembre 1947—Résumé des délibérations et Appendices, Parties 1 et 2.

141a. Termes supposés constituer une base équitable et juste en vue de l'union de Terre-Neuve au Canada, dans le cas échéant où la population de Terre-Neuve désirerait faire partie de la Confédération (versions française et anglaise).

141b. Réponses à certaines questions soumises au gouvernement canadien par le gouvernement de Terre-Neuve, au nom de la Convention nationale de ce dernier pays, concernant la situation que créerait une union fédérale entre le Canada et Terre-Neuve, en date des 29 novembre-10 décembre 1947.

144. Arrêté en conseil C.P. 3579, approuvé le 5 septembre 1947; nomination de Robert Broughton Bryce comme gouverneur remplaçant de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, pour succéder à Graham Ford Towers, qui avait été nommé par l'arrêté en conseil C.P. 983 du 15 mars 1946.

145c. Communiqué à la presse du discours sur les tarifs douaniers et le commerce prononcé à la radio, à Londres, Angleterre, le 17 novembre 1947, par le Premier ministre du Canada.

145e. Arrêté en conseil C.P. 5270, approuvé le 23 décembre 1947: application, à compter du 1er janvier 1948, des concessions tarifaires octroyées par le Canada dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et prévues à la Liste V jointe à l'Accord déposé à la Chambre des communes le 8 décembre 1947; ainsi que liste de concessions tarifaires suspendues jusqu'à ce que les pays qui ne se sont pas engagés à mettre en vigueur leurs concessions tarifaires le 1er janvier 1948 soient en mesure d'en faire bénéficier le Canada.

146. Réserves officielles en or et en dollars américains à la fin de chaque mois, du 31 décembre 1945 au 30 novembre 1947 inclusivement.

147. 1. Quelles sont les propriétés situées dans la ville d'Ottawa, ou dans une périphérie de dix milles des limites de la ville, qui appartiennent au gouvernement fédéral ou sont louées par lui?

2. Quelle superficie en pieds carrés occupe-t-il dans chaque propriété?

3. Quel est le loyer ou quel est le coût d'entretien, dans le cas de chaque propriété?

4. Quels sont les édifices qui fournissent les services du concierge?

147a. 1. Combien d'édifices a-t-on achetés à Toronto pour le compte de quelque ministère du gouvernement en 1946 et 1947?

2. Pour le compte de quels ministères et pour quels montants?

3. Combien a-t-on négocié de loyers à Toronto pour le compte de quelque ministère du gouvernement en 1946 et 1947?

4. Pour le compte de quels ministères, dans quels édifices et pour quel loyer annuel?

5. Combien de locataires seront obligés de déménager?

147b. 1. Quels bureaux ou succursales le gouvernement fédéral a-t-il à Winnipeg, Manitoba?

2. Quel est l'adresse de chacun?

3. A quelles fins servent ces bureaux?

4. Qui a la direction de chacun?

147c. 1. Quel loyer le Service sélectif national et le Service national de placement ont-ils payé pour les bureaux principaux qu'ils occupaient à London en 1944, 1945, 1946 et 1947?

2. En 1944, 1945, 1946 et 1947, combien ces services avaient-ils d'employés?

3. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quelle était la somme totale versée en salaires?

4. Quel est le nombre actuel du personnel?

147d. 1. Quand la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle déménagé dans l'édifice du gouvernement fédéral à London, Ontario?

2. Combien a-t-elle payé annuellement en loyer depuis cette date?

3. Quel a été le nombre total des employés en 1944, 1945, 1946 et 1947?

4. Quel a été le montant total versé annuellement en salaires en 1944, 1945, 1946 et 1947?

5. Quel est actuellement le nombre total des employés?

147e. 1. Quand la division de l'impôt sur le revenu a-t-elle déménagé dans l'édifice *Victory* à London, Ontario?

2. Combien a-t-elle payé annuellement en loyer depuis cette date?

3. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quel a été le nombre total des employés de cette division à London?

4. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quel a été le montant total versé en salaires?

5. Quel est actuellement le nombre total des employés?

147f. 1. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quel loyer le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il payé pour l'édifice Robinson Little, sur la rue Richmond, à London?

2. En 1944, 1945, 1946 et 1947, combien d'employés le ministère y avait-il?

3. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quel a été le montant total versé en salaires?

4. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quelles ont été les autres dépenses du ministère?

5. Quel est le nombre actuel du personnel?

147g. 1. Quels bureaux ou succursales le gouvernement fédéral a-t-il à Winnipeg, Manitoba?

2. Quelle est l'adresse de chacun?

3. A quelle fin servent ces bureaux?

4. Qui a la direction de chacun?

147h. 1. Combien d'édifices, d'immeubles ou de bureaux le gouvernement fédéral a-t-il sous bail ou à loyer dans la ville de Winnipeg, au Manitoba?

2. Quelles ont été les dépenses totales en loyers pour chacune des années financières 1945, 1946 et 1947?

3. Quels sont les détails relatifs à chaque bureau ou édifice loué au cours de chacune de ces années, faisant connaître, dans chaque cas, de qui on les a loués et le montant mensuel ou annuel du loyer?

147i. 1. Combien a coûté au gouvernement l'édifice Garvey, sur la rue King, à London, actuellement occupé par le ministère des Affaires des anciens combattants?

2. *a*) A quelle date a-t-il été acheté; *b*) quel a été le coût des changements apportés à l'édifice; *c*) quel a été le coût des fournitures de bureau et autres?

3. En 1944, 1945, 1946 et 1947, combien d'employés y avait-il dans cet édifice?

4. En 1944, 1945, 1946 et 1947, quel a été le montant total versé en salaires?

5. Quel y est actuellement le nombre total des employés?

147j. 1. Quel ministère du gouvernement se sert actuellement du vieil édifice des douanes à Londres à l'angle des rues Queens et Richmond?

2. Quel loyer annuel paie-t-on pour cette bâtisse?

3. En 1942, 1943, 1944, 1945, 1946 et 1947, combien y avait-il d'employés dans cet édifice?

4. Au cours de chacune de ces années, quel était le montant total versé en salaires?

5. Combien y a-t-il actuellement d'employés?

6. Quand le gouvernement compte-t-il n'avoir plus à utiliser cet édifice?

7. L'immeuble est-il à vendre?

147k. 1. Combien d'édifices publics appartiennent au gouvernement dans le district électoral de Macleod et quelle en est la valeur et l'emplacement de chacun?

2. Le gouvernement fédéral paie-t-il des taxes sur les immeubles ci-haut mentionnés? Dans l'affirmative, quels montants paie-t-il dans chaque cas et à qui?

147l. 1. Quel prix le gouvernement a-t-il payé pour l'immeuble de l'Hôtel Halifax, à Halifax, Nouvelle-Ecosse, de qui, et quand l'a-t-il acheté?

2. Quels ont été les déboursés relatifs *a*) aux fournitures et à l'ameublement, *b*) à l'installation de la plomberie et du système de chauffage?

3. Quel a été le coût annuel des frais d'entretien à l'égard *a*) des réparations, *b*) du combustible, *c*) des services de concierge, *d*) des impôts, etc.?

4. Quelles ont été les dépenses totales à l'égard de cette propriété?

5. A quelles fins sert actuellement cet immeuble, et l'a-t-on mis en vente et à quel prix?

6. Quel montant a-t-il rapporté?

148. Quels sont les montants qui ont été payés à M. Fernand Choquette, C.R., avocat au Bureau de Québec, à titre d'agent des différents ministères du gouvernement pour chacune des années, de 1939 à 1947 inclusivement?

149. 1. Depuis 1939, le gouvernement a-t-il versé pour des annonces, quelques montants d'argent à *La Frontière* et à la *Rouyn-Noranda Press*, de Rouyn?

2. Dans l'affirmative, quels montants a-t-il versés à chacun?

149a. 1. Au cours des années finissant le 31 mars 1945, 1946 et 1947, et depuis mars 1947 jusqu'à date, quelles compagnies ou agences de publicité ont été au service de quelque ministère du gouvernement?

2. Quels montants ont été payés à chaque compagnie et à quel ministère du gouvernement ont-ils été imputés?

150. 1. Quels sont les noms des avocats dans la province de Québec qui ont reçu des honoraires du gouvernement fédéral, ou de l'une quelconque de ses commissions, du 1er janvier 1936 à date?

2. Quels montants ont été payés à chacun, en quelle année, et pour quels services?

150a. 1. Quels montants, s'il y a lieu, le gouvernement a-t-il payé à W. C. Thompson, avocat, de Toronto, pour des travaux juridiques en l'année finissant le 31 mars 1947?

2. Quel montant, s'il y a lieu, a été payé ou est payable depuis le 31 mars 1947?

150b. 1. Depuis janvier 1940 jusqu'à date, quelles sommes d'argent, s'il y a lieu, ont été versées aux avocats suivants de la province de Québec par les divers ministères ou organismes du gouvernement fédéral, savoir: le très hon. Louis St-Laurent, de Québec; Henri Drouin, d'Amos, Abitibi; Jean-Louis Baillargeon et Lucien Cliche, de Val d'Or; Paul Cuddihy, Léo Bureau, Léopold Larouche, Camille Beaulieu et Arthur Lefebvre, tous de Rouyn; Gérard Cournoyer, de Sorel?

2. Pour quels services ont-ils reçu ces paiements?

151. Correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou départements, et *a*) la *Massey-Harris Company Limited*, *b*) la *Cockshutt Plow Company*, du 1er septembre 1939 jusqu'à date, relativement aux allocations spéciales de dépréciation accélérée à l'égard des usines construites, possédées ou exploitées par ces compagnies au cours de la deuxième guerre mondiale; aussi, copie de tous arrêtés en conseil et contrats s'y rapportant.

152. Au cours de la période entre les deux guerres mondiales, quelles ont été les pertes subies par les compagnies d'assurance canadiennes et les banques à charte par suite de paiements dans des valeurs ordinaires à l'étranger?

153. Rapport par Nelson T. Johnston, secrétaire général, sur l'activité de la Commission d'Extrême-Orient, organisme international chargé de formuler les principes sur le gouvernement du Japon, pour la période du 26 février 1946 au 10 juillet 1947, daté à Washington, D.C., le 17 juillet 1947.

155. Quel est le total des dépenses effectuées, avant 1900 et de 1900 à 1947, pour le dragage et l'amélioration du chenal maritime et des places d'amarrage sur le fleuve Saint-Laurent, *a*) jusqu'à Montréal, *b*) dans le port de Montréal, *c*) de Montréal jusqu'au lac Ontario?

156. Correspondance échangée avec les Procureurs généraux des provinces relativement à leurs vues et opinions sur la question de savoir si le Parlement du Canada possède le pouvoir d'adopter une loi d'ensemble sur les droits humains applicable à tout le Canada.

157a. 1. Le ministre des Mines et des ressources a-t-il autorisé ou chargé quelque fonctionnaire de son ministère, et dans le cas de l'affirmative, quel fonctionnaire, d'aviser les registraires miniers dans le territoire du Yukon de faire savoir aux propriétaires de claims miniers enregistrés et non arpentés, dans ce territoire, qu'ils doivent faire arpenter ces claims par un arpenteur des terres fédérales dans le délai d'un an de la date à laquelle un tel avis leur est donné par le ministre?

2. Combien compte-t-on de claims miniers enregistrés, et non arpentés, dans le territoire du Yukon?

3. Combien y a-t-il d'arpenteurs des terres fédérales demeurant et exerçant leur profession dans le territoire du Yukon?

4. Combien y a-t-il d'arpenteurs des terres fédérales au Canada?

5. Combien y a-t-il, au Canada, d'arpenteurs des terres fédérales disponibles pour effectuer l'arpentage de ces claims miniers en moins d'un an de la date de l'avis donné, à cet effet, par le ministre?

6. Pendant combien de mois au cours de chaque année peut-on pratiquer l'arpentage des claims miniers dans le territoire du Yukon?

7. Combien de temps prendra-t-on, dans l'opinion du ministre, pour que tous ces claims miniers soient arpentés par les arpenteurs des terres fédérales?

8. Les registraires miniers dans les territoires du Nord-Ouest ont-ils reçu telles ou semblables instructions?

9. Si ces arpentages n'ont pas été effectués et si les rapports n'en sont pas reçus et approuvés par l'Arpenteur général dans le délai d'un an de la date dudit avis, les inscriptions accordées pour ces claims miniers sont-elles sujettes à révocation immédiate au jugement du ministre?

157b. Correspondance et communications échangées entre le ministre des Mines et des ressources, ou tout fonctionnaire de son ministère, et toutes opérations ou personnes, relativement à la décision que prend actuellement le ministre et les fonctionnaires de son ministère de mettre en vigueur les dispositions de l'article 78 de la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, en informant les propriétaires de claims minéraux non arpentés, au Yukon, de les faire arpenter par un arpenteur des terres fédérales dans le délai d'un an à compter de la date dudit avis.

158. 1. Depuis juin 1945, quelque ministère du gouvernement a-t-il soldé les frais de remise en état et de réparation de quelques navires ou yachts que le gouvernement avait empruntés ou loués des particuliers ou compagnies privées au cours de la guerre?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces navires?

3. Quels sont les noms et adresses de leurs propriétaires?

4. Quel a été le coût de la réparation et de la remise en état de chaque navire?

5. Quel a été le montant total payé en loyer par navire réparé et remis en état ou en voie de l'être?

6. A qui a-t-on versé ce loyer?

7. Y a-t-il d'autres navires qui doivent être réparés et remis en état par le gouvernement?

8. Dans l'affirmative, quels en sont les noms et quels en sont les propriétaires?

9. Y a-t-il actuellement des navires en voie de remise en état?

10. Dans l'affirmative, quel est le coût estimatif de la remise en état de ces navires?

11. Quels sont les noms des propriétaires de ces navires?

159. 1. Quelle a été, jusqu'à date en 1947, le montant des exportations du Canada en Chine?

2. Au cours de la même période, quelle a été la quantité des importations de la Chine au Canada?

3. Quelles compagnies de la Couronne font actuellement des affaires avec la Chine, à cette date-ci, en vertu de contrats, ententes commerciales ou autrement, et quel a été le montant des affaires transigées en importations et en exportations jusqu'à date au cours de l'année?

159a. 1. A-t-on fait quelques envois d'armes et de munitions à la Chine au cours de 1947?

2. Dans l'affirmative, combien de navires ont servi pour ces envois?

3. Quelles sortes de munitions et autre équipement ces cargaisons comprenaient-elles?

160d. 1. Y a-t-il des ministres du cabinet qui sont administrateurs de certaines sociétés, corporations, etc.?

2. Dans l'affirmative, quels ministres; de quelles compagnies ou corporations et à quelle date ces ministres du cabinet ont-ils accepté de devenir administrateurs?

3. Certains ministres du cabinet ont-ils démissionné comme administrateurs depuis leur assermentation comme membre du Conseil privé? Dans l'affirmative, quels ministres, à quelles dates et de quelles compagnies ou corporations?

4. Des adjoints parlementaires de ministres du cabinet sont-ils administrateurs de compagnies, corporations, etc.? Dans l'affirmative, quels sont-ils et de quelles compagnies ou corporations?

160e. Etat indiquant le montant total des frais de vogage payés à chaque ministre de la Couronne, à son secrétaire particulier adjoint, ou à tout autre fonctionnaire attaché au personnel particulier de ce ministre, au cours des années financières terminées le 31 mars 1946 et 1947.

161. 1. Y a-t-il des Russes qui ont subi un entraînement technique dans des usines canadiennes de 1940 jusqu'à date?

2. Y a-t-il des Russes qui subissent un tel entraînement à l'heure actuelle? Dans l'affirmative, où?

162. 1. Quel prix ont coûté au gouvernement fédéral les usines de Saint-Malo?

2. A quel prix, et à qui, le gouvernement fédéral a-t-il vendu ces usines?

162a. 1. A-t-on vendu l'usine de nitrate d'ammonium à Welland, Ontario? Dans l'affirmative, à qui?

2. Quelle somme a-t-on obtenue pour cette usine?

3. Le prix du nitrate d'ammonium a-t-il augmenté de 50 p. 100 depuis la dernière saison? Dans l'affirmative, pour quelle raison?

162b. 1. De 1942 à 1946 inclusivement, quel département du gouvernement fédéral avait juridiction et contrôle sur les usines Saint-Malo, à Québec?

2. De quel département les employés recevaient-ils leurs rémunérations?

3. Par qui et comment étaient déterminés les salaires payés aux employés?

4. Quelles étaient, pour chacune des années ci-dessus mentionnées, les échelles de salaires pour les divers employés, et spécialement pour les gardiens ou hommes de police.

163. 1. Quelle quantité d'huile combustible destinée à chauffer les édifices du gouvernement à Ottawa et Hull le gouvernement a-t-il achetée au cours de chacune des années 1945, 1946 et 1947?

2. A-t-on fait une demande de soumissions dans tous les cas?

3. A-t-on toujours accepté les plus basses soumissions?

4. Dans quel cas, s'il y a lieu, n'a-t-on pas demandé des soumissions ou pas accepté la plus basse soumission?

5. De qui a-t-on acheté l'huile et combien l'a-t-on payée par gallon dans chaque cas au cours de cette période?

164. 1. Le Canada exporte-t-il du bacon et de la farine de deuxième qualité au Royaume-Uni?

2. Dans l'affirmative, à quel prix le sac de farine et la livre de bacon de première qualité?

164a. 1. Quelles denrées canadiennes, à l'état brut ou transformé, sont vendues à la Grande-Bretagne en vertu d'ententes?

2. Ces denrées sont-elles expédiées par des particuliers ou des offices du gouvernement?

3. Si elles le sont par des offices, quelles denrées chaque office expédie-t-il?

4. Quelle quantité de denrées était stipulée dans chacune des ententes pour chaque année d'existence de ces ententes?

5. Quelle est la valeur, en dollars, et la quantité de chaque produit expédié à la Grande-Bretagne au cours de chacune des années pour lesquelles on a conclu ces ententes?

6. Les offices perçoivent-ils les montants versés par la Grande-Bretagne en paiement de ces marchandises?

7. Dans le cas de l'affirmative, les offices ont-ils accumulé quelque surplus?

8. Quelle quantité à l'égard de chaque denrée?

9. Ce surplus sera-t-il partagé entre les producteurs?

164b. 1. Au cours des années 1946 et 1947, quelle quantité de graines de trèfle, de graines fourragères et de céréales de semence a-t-on exportée du Canada, sous les catégories suivantes de semences: *a*) de stock élite, *b*) enregistrées, *c*) certifiées, *d*) commerciales?

2. A destination de quels pays, et en quelle quantité dans chaque cas, ont eu lieu ces exportations?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il pris des mesures en vue d'empêcher ces exportations jusqu'à ce qu'on ait satisfait aux demandes du pays?

164c. 1. De juin 1945 jusqu'à date, quelles ont été les quantités totales fournies par le Canada au Royaume-Uni en vertu des ententes respectives, *a*) sur le blé (en boisseaux), *b*) sur le bacon (en livres), *c*) sur le bœuf (en livres)?

2. Quelles sont les sommes totales *a*) versées par le gouvernement britannique, *b*) reçues par les cultivateurs canadiens, à l'égard des quantités respectives de produits vendus?

3. De juin 1945 jusqu'à date, sous les mêmes rubriques qu'à la question 2, quels ont été les versements annuels respectifs à l'égard de chaque année, ou partie d'année, où ces ententes ont été en vigueur?

4. Au cours de chacune de ces périodes, quelle était la différence entre le prix reçu par les cultivateurs canadiens pour chacun des produits fournis en vertu des ententes respectives ci-dessus, et le prix qu'aurait rapporté la même quantité de chaque produit, s'il avait été vendu au prix de deuxième qualité fixé par la Commission canadienne du blé, au cours de la même période, dans le cas du blé, et au prix courant du marché aux Etats-Unis d'Amérique, au cours de la même période, dans le cas du bacon et du bœuf?

164d. 1. Quelle est la valeur totale des fournitures, munitions et équipements militaires exportés du Canada, pour l'année civile 1947?

2. A quels pays a-t-on exportés ces fournitures, munitions et équipements militaires?

3. Pour quelle valeur en a-t-on exporté à chaque pays?

164e. Copies des ententes signées en vue de l'achat de bacon, de bœuf, d'œufs et de fromage, au cours de l'année civile 1948, par le ministère britannique des vivres, par l'entremise de la Commission canadienne des viandes.

164f. 1. De 1920 à 1947, quelle a été la quantité totale de fromage canadien exporté chaque année en Grande-Bretagne?

2. Au cours de chacune de ces années, quel a été la somme totale versée en subventions pour le fromage?

3. De 1920 à 1947, quelle a été la quantité totale de beurre exporté chaque année en Grande-Bretagne?

4. Au cours de chacune de ces années, quelle a été la somme totale versée en subventions pour le beurre?

164g. 1. Par province, quels sont les noms et adresses des détenteurs de permis d'exportation de volaille aux Etats-Unis au cours des années 1945, 1946, 1947 et 1948 jusqu'à date?

2. Quelle quantité de volaille chaque détenteur de permis a-t-il exportée, chaque mois, au cours des années 1945, 1946, 1947 et 1948 jusqu'à date?

165. 1. Quel montant l'Office canadien du tourisme a-t-il dépensé au cours de l'année se terminant le 31 mars 1947, et depuis cette date jusqu'à présent?

2. De ce montant, au cours de la même période, combien a été versé à des agences de publicité, et à quels journaux et périodiques a-t-on eu recours, en indiquant l'étendue et le coût de la réclame pour chaque journal ou périodique?

3. Quelle somme a-t-on dépensée en publicité aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada?

4. Quelle somme a-t-on dépensée à l'égard des principaux centres de tourisme et des réunions sportives et où ces réunions ont-elles eu lieu?

5. L'Office du tourisme envoie-t-il des orateurs ou des films aux Etats-Unis en vue d'y encourager l'industrie touristique? Dans l'affirmative, quelles en sont les précisions?

6. En 1947, à combien de reprises le directeur ou quelques autres fonctionnaires de l'Office canadien du tourisme ont-ils parlé du tourisme aux Etats-Unis d'Amérique?

7. En dollars et centins, à l'égard de 1947, quelle est la valeur estimative pour le Canada de l'industrie du tourisme et quelle est la valeur estimative apportée par les touristes venant des Etats-Unis; comment a-t-on calculé ces montants et quelle en est la valeur estimative pour chaque province?

8. Combien de demandes de renseignements d'ordre touristique a-t-on reçues des Etats-Unis d'Amérique ou cours de l'année 1947?

166. 1. Quelle est, s'il y a lieu, la responsabilité du gouvernement fédéral en vue de prévenir et de faire disparaître les embâcles sur la rivière Bow, à Calgary?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il quelque outillage pour empêcher la formation d'embâcles sur les rivières canadiennes?

3. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cet outillage et est-il à la disposition des administrations municipales et provinciales?

167. 1. Au cours des années 1946 et 1947, dans le comté de York-Nord, quels terrains, s'il y a lieu, ont été vendus par le ministère des Transports ou tout autre ministère ou organisme du gouvernement?

2. A-t-on sollicité des soumissions?

3. Dans la négative, comment a-t-on fixé le prix des terrains?

4. Si on a vendu des terrains, quel en était le coût original et à quel prix le gouvernement les a-t-il vendus?

5. Quels sont les noms des individus ou compagnies qui ont acheté lesdits terrains du gouvernement et quelle est la description de ces terrains: lots, concessions, townships, ainsi que le nombre d'acres de chaque lopin de terre?

168. 1. La *Crescent Finance Corporaton Limited* fonctionne-t-elle en vertu d'une charte fédérale?

2. Cette charte a-t-elle déjà été révoquée ou suspendue?

3. Dans l'affirmative, quand et pour quelle raison?

4. A-t-elle été accordée à nouveau?

5. Dans l'affirmative, quand et pour quelle raison?

169. 1. A-t-on convoqué la conférence des spécialistes en maladies rhumatismales et arthritiques, comme l'avait promis le ministre le 20 juin dernier?

2. Dans l'affirmative, quelles ont été les recommandations de la conférence?

3. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre au sujet de ces recommandations?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention d'entreprendre un relevé du nombre de ceux qui souffrent des maladies susdites?

5. Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises en faveur des personnes souffrant desdites maladies en vue de leur procurer *a*) des traitements, *b*) une allocation financière de subsistance, *c*) une formation ou une réadaptation?

169a. 1. Au cours de 1947, quel a été le nombre de décès au Canada causés par *a*) les maladies cardiaques, *b*) le cancer et les tumeurs malignes, *c*) la néphrite, *d*) les maladies chez les enfants au-dessous d'un an, *e*) la pneumonie, *f*) la tuberculose?

2. Le gouvernement a-t-il pris des mesures afin de réduire le nombre des décès par la maladie de cœur?

170q. Echange de notes (les 1er et 31 mars 1948) entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique constituant un Accord concernant l'exploitation et l'entretien du système de communication des lignes terrestres entre Edmonton (Alberta) et Fairbanks (Alaska).

170r. Echange de notes (4 mars et 30 avril 1948) entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant les mesures d'hygiène dans les industries de crustacés et certaines questions connexes.

172. Lettre de directives adressée par le ministre de la Reconstruction et des approvisionnements à l'industrie de l'automobile du Canada à l'égard des permis d'importation, de pays spécifiés, de certaines pièces requises dans la fabrication des automobiles au Canada.—Article 43D des Règlements sur le contrôle du change étranger.

172a. Lettre adressée au ministre des Finances par le ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, donnant avis qu'il ne sera délivré aucun permis pour l'importation de certaines marchandises, à compter du 1er mars 1948, sauf en des circonstances particulières.—Règlements sur le contrôle du change étranger, article 43D.

172b. Lettre d'instructions émises aux termes de l'article 43D des Règlements sur le contrôle du change étranger concernant les permis requis pour l'importation d'articles et appareils en acier de certaines catégories, etc., énumérés dans ladite lettre.

173. 1. Quel a été le coût de l'aéroport de Bagotville, comté de Chicoutimi, Québec, y compris les édifices, les terrains d'atterrissage, etc., que le gouvernement fédéral a construit pendant la dernière guerre?

2. Cet aéroport a-t-il été déclaré bien de surplus?

3. Dans l'affirmative, le gouvernement l'a-t-il aliéné?

4. A qui?

5. A quel prix?

6. A-t-on demandé des soumissions?

7. Dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et quel est le montant de chaque soumission?

173a. 1. At-on entreposé des marchandises à l'aéroport de Carberry, au Manitoba?

2. Dans l'affirmative, quelles marchandises et en quelle quantité?

3. A-t-on déclaré de surplus certaines de ces marchandises?

4. Sinon, quand le fera-t-on?

174. 1. Quels ont été les divers ingrédients servant à la fabrication des engrais importés au Canada au cours de 1947?

2. Quels furent les quantités respectives dans chaque cas et de quels pays a-t-on importé ces ingrédients?

175. 1. Y a-t-il des ministères du gouvernement qui versent des subventions ou octrois, ou qui accordent toute autre forme d'aide financière directe aux industries? Dans l'affirmative, quels sont ces ministères?

2. A quelles compagnies a-t-on versé ces paiements?

3. Quel a été le montant total versé à chaque compagnie au cours de chaque année, de 1940 à 1947 inclusivement?

176. 1. Par année, au cours des cinq dernières années, quelles quantités des divers fruits et légumes énumérés aux postes 87 et 92 de l'Annexe I du Bill No 3 a-t-on importées au Canada?

2. Quelle est la valeur des importations annuelles de chacun des produits ci-dessus mentionnés?

176a. Quelle a été *a*) la quantité de boîtes de quatorze onces, *b*) la quantité totale de bœuf en conserve importé d'Argentine au Canada en 1946 et 1947?

2. Cette viande importée d'Argentine a-t-elle été payée en dollars américains? Sinon, comment l'a-t-elle été?

3. Quels prix l'importateur a-t-il payé par boîte de quatorze onces?

4. A Calgary et à Edmonton, à quel prix vend-on la boîte de quatorze onces au détail?

176b. 1. Depuis le 1er janvier 1948, quelle a été la valeur des importations des Etats-Unis au Canada des articles suivants: *a*) pêches sèches, *b*) conserves de pêches et d'abricots, *c*) fruits mélangés en boîte, *d*) noix du Brésil?

2. A-t-on émis des permis d'importation spéciaux pour ce faire et, dans le cas de l'affirmative, à quelles conditions?

177. 1. Le gouvernement a-t-il accordé une aide financière, sous forme de bourses d'études, prix ou octrois du même genre, provenant des crédits affectés au programme de la formation de la jeunesse ou de toute autre source, aux étudiants des universités ou autres établissements de formation dans la province de Québec, ou à leur profit?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes ont été octroyées, à qui ou pour le compte de qui, au cours de chacune des années 1945, 1946 et 1947?

3. De quels crédits du gouvernement provenaient ces sommes?

177a. Quels octrois le gouvernement fédéral accorde-t-il, pour des fins d'instruction, à d'autres gouvernements provinciaux que celui du Manitoba?

178. Lettre adressée par le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada au chargé d'affaires de la légation polonaise à Ottawa, le 13 février 1948, concernant la location de certains trésors artistiques de la Pologne apportés au Canada, en 1940, par les autorités polonaises pour y être mis en sûreté.

179. Rapport des délibérations de la commission royale nommée sous le régime de la Partie I de la Loi des enquêtes, chapitre 99, S.R.C., 1927, afin de faire enquête et de présenter un rapport sur l'organisation, l'autorisation et l'envoi du corps expéditionnaire canadien dans la colonie de la Couronne de Hong-Kong.—Volumes 1, 2, 3, 4 et 5; lundi 2 mars au vendredi 6 mars 1942; avec les pièces, numéros 1 à 300 inclusivement, soumises à l'enquête.

180. Arrêté en conseil C.P. 958, approuvé le 6 mars 1948: confirmant l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique concernant l'entretien et le bien-être des personnes indigentes de race japonaise évacuées de la zone côtière de la Colombie-Britannique.

181. Télégrammes, correspondance et autres documents échangés, du 15 novembre au 15 décembre 1947, entre le ministre des Finances et le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard, au sujet des pommes de terre ou de l'établissement d'un prix maximum à l'égard des pommes de terre.

182. 1. Quel est le fonctionnaire à qui incombe la censure des livres importés au Canada?

2. Sa nomination est-elle d'ordre permanent ou temporaire?

3. Permet-on l'entrée libre des manuels destinés aux écoles ou aux universités ainsi que des livres commandés par une bibliothèque?

4. Dans le cas de l'affirmative, accorde-t-on le même privilège à l'égard des livres autres que les œuvres d'imagination, ou des œuvres de référence de caractère scientifique que les instituteurs ou professeurs font venir pour leur usage personnel?

5. S'il n'en est pas ainsi, le gouvernement a-t-il songé à l'accorder?

6. Au cours de la dernière année financière, quel est le revenu approximatif que le gouvernement a perçu en droits imposés sur les livres autres que les magazines ou revues?

7. De combien de livres a-t-on interdit l'entrée au Canada au cours de cette période?

183. Quelle quantité de viande de cheval a-t-on exportée du Canada aux pays d'Europe, en vue de la consommation publique, au cours de 1947; à quels pays l'a-t-on exportée et en quelle quantité à chaque pays?

184. 1. Quelles mesures ont été prises par le gouvernement en vue de la bonne observance du Vendredi-Saint, le 26 mars prochain?

2. Quels programmes la Société Radio-Canada et les postes radio-phoniques de l'Etat ont-ils préparés pour l'occasion, et quelle ligne de conduite adopteront-ils?

185. Quels montants d'obligations, émises ou garanties par le gouvernement fédéral, ont été achetés par mois, en 1947, par la Banque du Canada et chacun des offices, commissions ou ministères du gouvernement autorisés à acheter des obligations de l'Etat?

186. Quelles sommes ont été versées par le gouvernement canadien en subventions, octrois, ou autrement, à chacun des gouvernements provinciaux au cours des années 1946-1947 et 1947-1948?

186a. 1. Quelle est la somme totale des subventions ou octrois payés au gouvernement de la province de Québec au cours des années 1945, 1946 et 1947?

2. Quelle est la somme versée par chacun des ministères et pour quelles fins était-elle accordée?

186b. 1. Y a-t-il des ministères du gouvernement qui versent des subventions ou octrois, ou qui accordent toute autre forme d'aide financière directe aux industries? Dans l'affirmative, quels sont ces ministères?

2. A quelles compagnies a-t-on versé ces paiements?

3. Quel a été le montant total versé à chaque compagnie au cours de chaque année, de 1940 à 1947 inclusivement?

186c. 1. En 1947, à l'égard de quelles denrées et de quels services a-t-on accordé des subventions, des octrois ou des drawbacks?

2. Quelle était la valeur de chacun?

3. Quelles compagnies, le cas échéant, ont reçu des paiements de plus de $50,000 et quel montant a-t-on payé à chacune de ces compagnies?

187. 1. De 1935 à 1947 inclusivement, quels montants d'argent a-t-on votés, par année, pour le port de Toronto?

2. Quelle somme d'argent, en provenance *a*) du fédéral, *b*) du port même, la Commission du port de Toronto a-t-elle dépensée?

188. Arrêté en conseil C.P. 1713, approuvé le 16 avril 1948: modification des Règlements concernant les rentes sur l'Etat édictés par l'arrêté en conseil C.P. 5394, approuvé le 31 décembre 1947: concernant le taux d'intérêt à payer.

Arrêté en conseil C.P. 1714, approuvé le 16 avril 1948: approbation des formules de demandes de contrats énumérées aux Annexes I, II, III et IV jointes, destinées à être utilisées à compter du 19 avril 1948.

188a. 1. Quel a été le nombre global des contrats individuels que la division des rentes sur l'Etat a émis au cours de chaque mois à compter du 1er avril 1947 au 31 décembre 1948 inclusivement, à l'exclusion des certificats émis en vertu de contrats collectifs? Quel en a été le nombre entre le 1er et le 19 avril 1948?

2. Quel a été le nombre des certificats individuels que la division des rentes sur l'Etat a émis en vertu de contrats collectifs au cours de chaque mois à compter du 1er avril 1947 au 31 mars 1948 inclusivement? Quel en a été le nombre entre le 1er et le 19 avril 1948?

3. Le 31 mars et le 19 avril 1948, quel était le nombre global des émissions de contrats individuels de rentes, à l'exclusion des certificats émis en vertu de contrats collectifs?

4. Le 31 mars et le 19 avril 1948, quel était le nombre global des détenteurs de certificats collectifs de rentes sur l'Etat?

5. Au cours de chaque mois, à compter du 1er avril 1947 au 31 mars 1948 inclusivement, quel a été le nombre global de nouveaux contrats collectifs mis en vigueur *a*) dans des services administratifs du gouvernement *b*) dans d'autres groupements? Quel en a été le nombre entre le 1er et le 19 avril 1948?

6. Le 31 mars et le 19 avril 1948, quel était le nombre global des contrats collectifs de rentes sur l'Etat *a*) dans des services administratifs du gouvernement, *b*) dans d'autres groupements?

189. Télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministère des Finances et tout autre ministère du gouvernement et l'*Export Import Bank* des Etats-Unis au sujet de la négociation, la demande, l'octroi et l'acceptation d'un prêt fait au Canada par cette banque.

189a. Depuis le 31 décembre 1945, en donnant le détail de tous les item coûtant au delà de $1,000,000, quelle quantité de devises ou d'or des Etats-Unis a été versée au gouvernement américain ou à ses organismes à l'égard de marchandises ou de biens situés au Canada et achetés par le gouvernement du Canada, y compris la partie de la route de l'Alaska située en territoire canadien?

190. 1. Fabrique-t-on au Canada les machines à remplir les bouteilles à lait ayant un rendement entre douze ou quinze à cent vingt bouteilles d'une pinte à la minute?

2. Y a-t-il un tarif douanier pour toutes les grandeurs de machines que l'on importe au Canada? Sinon, quelles grandeurs en sont exemptées?

191. 1. Par mois, du 31 mars 1947 au 31 mars 1948, quel a été le nombre d'automobiles et de camions exportés du Canada aux autres pays du monde?

2. Quel a été le nombre exporté à chaque pays?

3. Du 31 mars 1947 au 31 mars 1948, par mois, combien d'automobiles et de camions a-t-on fabriqués au Canada?

192. Rapport sur les opérations découlant de la Loi de 1945 sur les accords de Bretton Woods pour l'année financière terminée le 31 mars 1948, Statuts du Canada, 1945, chapitre 11, article 7, comprenant:

1. Deuxième assemblée annuelle du conseil des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, tenue à Londres, en Angleterre, les 11-17 septembre 1947.

2. Deuxième assemblée annuelle du conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international, tenue à Londres, en Angleterre, les 11-17 septembre 1947—Rapport des administrateurs et résumé des délibérations.

3. Mémoire concernant la situation financière de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement au 31 mars 1948, et relevé des revenus et des dépenses, donnés en monnaie des Etats-Unis, pour les neuf mois terminés le 31 mars 1948.

4. Rapport financier sur l'état des prêts octroyés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, donné en monnaie des Etats-Unis, au 31 mars 1948.

5. Rapport financier du Fonds monétaire international pour le trimestre terminé le 29 février 1948, publié aux termes de l'article XII, section 7 *a*) des Statuts du Fonds monétaire international.

6. Statuts, règlements et règles du Fonds monétaire international, modifiés au 15 mars 1948.

193. 1. Le gouvernement a-t-il des renseignements sur l'existence d'un groupement à Montréal qui s'appelait autrefois le "Club des vingt et un"?

2. Dans l'affirmative, quels étaient les buts de ce club et quand a-t-il cessé d'exister?

194. 1. Au cours de la guerre, pourquoi n'a-t-on pas obligé les chemins de fer canadiens à adopter l'heure avancée en vigueur dans tout le pays?

2. Les mêmes motifs s'appliquent-ils encore actuellement; sinon, quels sont ces autres motifs ?

195. 1. La *Canadian Military Gazette* est-elle une publication officielle du gouvernement?

2. La *Canadian Military Gazette* a-t-elle l'autorisation du gouvernement d'inscrire sur sa couverture les armoiries nationales du Canada?

3. Les officiers permanents de l'armée canadienne ont-ils obtenu du gouvernement l'autorisation de laisser publier leurs noms à titre de conseillers honoraires de la *Canadian Military Gazette*?

196. Correspondance, rapports d'ingénieurs, devis estimatifs et autres documents, du 1er janvier 1945 jusqu'à date, relativement au projet de construction d'un pont ou d'une chaussée dans le détroit de Canso, entre l'île du Cap-Breton et la Nouvelle-Ecosse.

197. 1. Y a-t-il, au Canada, des établissements où l'on se spécialise dans la science de la paix, et dont le gouvernement fédéral supporte les frais?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces établissements?

3. Où sont-ils situés?

4. Quel est le nom de la personne qui a la direction de chacun de ces établissements?

198. 1. Quand Dimitri Dontzow, résidant actuellement à Montréal, a-t-il été admis au Canada?

2. Que faisait-il au cours de la seconde guerre mondiale, dans quels pays et pour qui travaillait-il?

3. Est-il présentement au service du gouvernement? Dans le cas de l'affirmative, à quel titre?

4. A-t-il fait des démarches en vue d'obtenir la citoyenneté canadienne et, dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises à cet effet?

199. 1. Chaque année, de chaque province, en vertu des accords sur l'impôt en temps de guerre, quel montant a-t-on perçu en impôt?

2. Chaque année, quel montant a-t-on versé à chaque province par suite de l'accord susmentionné?

200. 1. Combien d'avions *North Star* le gouvernment canadien a-t-il achetés? *a*) Pour quels ministères ou compagnies a-t-on fait ces achats? *b*) Combien d'avions a-t-on achetés pour chacun? *c*) Quel a été le prix d'achat de chaque avion?

2. Combien d'autres avions *North Star* le gouvernement a-t-il convenu d'acheter?

3. Quelle est la charge maximum de carburant que peut transporter l'avion *North Star* sans qu'il y ait surcharge des réservoirs?

4. Quelle quantité d'essence l'avion *North Star* consomme-t-il à l'heure à une vitesse économique?

201. Télégrammes, correspondance, et notes de conversations téléphoniques échangés entre le gouvernement de la Saskatchewan et ses fonctionnaires et employés, et le gouvernement fédéral et ses fonctionnaires et employés, depuis le 1er janvier 1948 jusqu'à date, au sujet de la demande que le gouvernement de la Saskatchewan a faite en vue d'obtenir l'autorisation de construire un pont sur la rivière Saskatchewan du sud à Saskatchewan Landing.

202. Arrêté en conseil C.P. 2413, approuvé le 28 mai 1948: approbation d'une convention avec les trois provinces des Prairies stipulant l'établissement d'une commission qui portera le nom de "Commission des eaux des provinces des Prairies".

203. Arrêté en conseil C.P. 2412, approuvé le 28 mai 1948: autorisant la Commission des produits laitiers à acheter le beurre de crémerie de première qualité aux termes et conditions que pourra fixer ladite commission.

204. Quels octrois le gouvernement fédéral a-t-il accordés, durant les cinq dernières années, aux hôpitaux généraux ou aux sanatoriums pour des fins de construction, d'aménagement ou d'entretien?

205. 1. Au cours des cinq dernières années, a-t-on envoyé des bébés du Canada dans des pays étrangers, afin qu'ils y soient adoptés?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien, par province, *a*) du sexe masculin, *b*) du sexe féminin, sur quelles recommandations et à destination de quels pays?

3. Des permis de sortie ont-ils été octroyés et par quel ministère?

4. Quelle surveillance exerce-t-on à l'égard de ces bébés?

206. 1. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle des bureaux à Kingston?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien y emploie-t-elle de personnes?

3. Quel est l'emplacement de ces bureaux?

4. Le bail de ces bureaux est-il terminé ou quand prendra-t-il fin?

5. Quel en est le loyer?

6. Depuis combien de temps la Commission occupe-t-elle ces bureaux?

7. Est-elle à conclure des arrangements en vue d'occuper de nouveaux locaux? S'il en est ainsi, quels seront-ils et quel loyer se propose-t-on de payer?

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont chargées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. Church—1. Procédera-t-on à une enquête sur l'accident survenu à Toronto, dimanche dernier, au bas de l'avenue Dowling, alors que le bateau, qu'ils avaient emprunté, a sauté, causant des blessures à plusieurs officiers du H.M.C.S. *Temerair* et à d'autres invités?

2. Quelles mesures a-t-on prises ou prendra-t-on en l'occurrence?

3. Le gouvernement a-t-il quelque responsabilité dans cette affaire?

4. A qui appartient cet établissement et à quelle fin sert-il?

5. Nommera-t-on un tribunal d'enquête et quand?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Le gouvernement ou le ministère du Travail possédait-il, au cours de la guerre, un centre de communications ou une salle d'embauchage au port d'Halifax, afin de loger les hommes employés au chargement des cargaisons ou à d'autres travaux?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui avait-on loué cet édifice, pour quelle durée, et quel en avait été le prix ou le loyer annuel?

3. Quelles sommes annuelles a-t-on versées *a)* pour l'aménagement de l'édifice, *b)* pour son entretien, *c)* pour le chauffage, et à qui a-t-on effectué ces versements?

Par M. Gauthier (*Portneuf*)—1. A-t-on entrepris des recherches scientiques au Canada sur les effets du vaccin B.C.G. contre la tuberculose chez les Indiens?

2. Quel usage a-t-on fait de ce vaccin auprès des Indiens de la province de Québec, au cours de l'année écoulée?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Isnor—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toutes lettres et autres communications échangées depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à ce jour entre le ministre des Transports ou l'un de ses fonctionnaires ou des membes de la Commission maritime canadienne et toute chambre de commerce, tout organisme, groupement ou particulier concernant les nominations à la Commission maritime canadienne.

Par M. Fulton, pour M. Diefenbaker—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toutes lettres et correspondance échangées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de chacune des provinces d'Alberta, de Saskatchewan et du Manitoba depuis le 1er janvier 1948, concernant l'amendement à apporter à la Loi sur la Commission canadienne du blé et se rapportant de quelque façon à la manutention de l'avoine et de l'orge.

Par M. Fulton, pour M. Diefenbaker—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous documents, lettres, notes de conversations téléphoniques ou autres depuis le 1er janvier 1947 que possède le gouvernement fédéral, concernant l'offre d'achat ou l'achat de l'hôtel Ford, dans la ville de Montréal.

Par M. Hlynka, pour M. Hansell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les mandats du Gouverneur général émis, depuis le 31 mars 1947 jusqu'à ce jour, pour les dépenses de toutes sommes d'argent autres que celles votées par le Parlement.

M. Howe propose,—*Résolu*,—Qu'il importe que le Parlement approuve l'Accord international sur le blé, ouvert à la signature, à Washington, le 6 mars 1948 et que la Chambre approuve cet Accord.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Par consentement, la Chambre revient aux "Motions".

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose alors sur la Table,—Trente et unième rapport annuel du Conseil national de recherches du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Et aussi,—Quatrième rapport annuel des administrateurs de la Corporation des biens de guerre, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948; avec l'Annexe "A" relatif aux ventes d'une valeur de $5,000 ou plus, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant la Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de décréter que l'article neuf de la Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles, relatif aux pouvoirs de l'Office du soutien des prix agricoles, sera censé avoir été maintenu en vigueur après le 31 mars 1948, et qu'il puisse être maintenu en vigueur pour telle période ultérieure que le gouverneur en conseil pourra fixer par proclamation.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Avec le consentement de la Chambre, M. McCubbin, pour M. Gardiner, présente alors le Bill No 392, Loi modifiant la Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de supprimer les délais au cours desquels une demande de pension pour décès peut être présentée sous le régime des parties I et X de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gregg présente alors, avec le consentement de la Chambre, le Bill No 393, Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 364 (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 362 (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 363 (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon", est lu la deuxième fois, et le renvoi au comité plénier en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fournier (*Hull*) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AFFAIRES EXTÉRIEURES

52	Administration	$ 1,915,860 00
53	Bureau des passeports—Administration	138,500 00
54	Représentation à l'étranger, y compris les traitements des hauts commissaires, des ambassadeurs, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications	5,083,082 00
55	Pour la réception des visiteurs étrangers	25,000 00
56	Somme requise pour combler les pertes sur le change	45,000 00
57	Subvention à la Société des Nations unies du Canada . .	5,000 00
58	Dépenses de la délégation canadienne à l'Organisation de l'aviation civile internationale, y compris les traitements du délégué du Canada et de son personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications	25,000 00
59	Section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense	2,500 00
60	Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin à l'étranger	10,000 00
61	Représentation du Canada aux conférences internationales	300,000 00

COTISATION DU GOUVERNEMENT CANADIEN COMME MEMBRE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU DU COMMONWEALTH ÉNUMÉRÉES CI-APRÈS

62	Nations Unies	1,095,500 00
63	Comité économique impérial	21,500 00
64	Comité impérial de la marine marchande	2,000 00
65	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	326,000 00
66	Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies	191,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

67	Poste général—Assistance à l'UNRRA—Somme requise pour remplir les engagements en cours concernant l'expédition de secours (à voter de nouveau)	500,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 112

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 22 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Brown, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, institué pour continuer et terminer l'étude de la Loi des Indiens (Chapitre 98, S.R.C., 1927) et de ses modifications, présente le quatrième rapport dudit comité, lequel se lit comme suit:

Conformément à une résolution adoptée par la Chambre le 9 février 1948, votre comité a continué et terminé "l'étude de la Loi des Indiens déjà entreprise par un comité mixte conformément à une résolution adoptée par la Chambre le 13 mai 1946 et reprise par un comité mixte en conformité d'une résolution adoptée par la Chambre le 13 février 1947".

Depuis le 13 mai 1946, le comité a tenu 128 séances et entendu 122 témoins. En outre, 411 exposés écrits présentés par des bandes et des groupements d'Indiens, ainsi que par des particuliers et des groupements intéressés au bien-être des Indiens du Canada, ont aussi été consignés au compte rendu des Témoignages.

Au cours de la présente session, votre comité a étudié assidûment la Loi des Indiens, article par article, et ses membres s'accordent à présenter le rapport suivant:

LOI DES INDIENS

Le comité a relevé dans la loi nombre d'anachronismes, d'anomalies, de contradictions et de divergences.

Votre comité juge recommandable que tous les articles, à quelques exceptions près, soient abrogés ou modifiés. Les légistes de la Couronne devront, cela va de soi, effectuer les autres revisions et remaniements de la loi qui s'imposent en conséquence, et celle-ci, une fois revisée, devra être présentée au Parlement aussitôt que possible, mais pas plus tard qu'à la prochaine session.

Votre comité recommande que dès la prochaine réunion du Parlement, un comité spécial mixte soit constitué et revêtu de pouvoirs analogues à ceux qui ont été accordés à votre comité le 9 février dernier, et que soit déféré audit comité spécial l'avant-projet de loi qui doit servir à la refonte de la Loi des Indiens et qui est actuellement entre les mains des légistes de la Couronne.

Toutes les modifications proposées ont pour objet de permettre aux Indiens de passer graduellement de la tutelle à la citoyenneté et de favoriser leur avancement.

En vue d'atteindre ces objectifs, votre comité recommande en plus des recommandations ci-après énoncées:

a) Que la loi revisée renferme des dispositions protégeant contre l'injustice et l'exploitation les Indiens qui ne sont pas assez avancés pour administrer leurs propres affaires;

b) Que les femmes indiennes, ayant 21 ans révolus, soient investies du droit de voter aux élections des conseillers de bande et chaque fois que les membres d'une bande sont tenus de décider une question par voie de suffrage;

c) Qu'une plus grande responsabilité et qu'un plus haut degré d'autonomie dans l'administration des affaires des réserves et des bandes soient accordés aux conseils de bande afin de leur permettre d'assumer et de remplir leurs obligations;

d) Que de l'aide financière soit accordée aux conseils des bandes afin de leur permettre d'entreprendre, sous la surveillance voulue, des projets visant à l'amélioration de la condition physique et économique des membres de la bande;

e) Que l'incorporation des réserves dont le progrès est suffisamment avancé soit recommandée conformément aux dispositions des lois concernant les municipalités de la province dans laquelle elles se trouvent situées;

f) Que les articles de la Loi des Indiens portant sur les infractions et les peines soient rendus équitables et conformes aux articles analogues du Code criminel et des autres lois;

g) Que les Indiens jouissent des mêmes droits et soient passibles des mêmes peines que les autres citoyens en ce qui concerne l'usage des boissons alcooliques dans des endroits jouissant de permis, mais il est interdit de fabriquer, vendre ou absorber, dans ou sur une réserve, des "substances enivrantes" aux termes de la Loi des Indiens;

h) Que ce soit le devoir et la responsabilité de tous les fonctionnaires chargés d'administrer les affaires indiennes d'aider les Indiens à atteindre les droits intégraux de la citoyenneté canadienne et d'en assumer les obligations.

Votre comité a été "autorisé à faire enquête et rapport sur l'administration des affaires indiennes en général" et, en particulier, sur certaines autres questions, savoir:

1. Droits et obligations découlant des traités

Votre comité recommande la création, dans le plus bref délai possible, d'une commission remplissant les fonctions d'une commission des revendications et chargée d'étudier les stipulations de tous les traités des Indiens afin de découvrir et de déterminer, d'une façon définitive et péremptoire, les droits et obligations y inclus et, de plus, d'évaluer et de régler définitivement et d'une manière juste et équitable toutes les revendications ou tous les griefs qui ont surgi sous leur régime.

2. Qualité de membre de la bande

La définition du mot "Indien" qui figure dans la loi depuis 1876 doit être remplacée par une nouvelle définition plus conforme aux conditions actuelles. Le Parlement vote chaque année des sommes d'argent pour le bien-être des Indiens. Ces sommes ne devraient pas être dépensées au profit de personnes qui ne font pas légalement partie d'une bande d'Indiens.

Votre comité est d'avis qu'une nouvelle définition du mot "Indien" et la modification des articles de la loi qui ont trait à la qualité de membre d'une bande obvieront à de nombreuses difficultés.

Votre comité recommande que, dans l'intervalle, le département des Affaires indiennes entreprenne la revision des listes des membres des bandes existantes.

3. Obligation des Indiens d'acquitter des impôts

Votre comité recommande l'éclaircissement des articles de la loi portant sur l'exemption d'impôt des biens meubles et immeubles des Indiens dans une réserve.

Toutefois, votre comité estime que les Indiens devraient continuer de verser des impôts à l'égard de tout revenu gagné par eux en dehors, c'est-à-dire durant leur absence de la réserve, même s'ils habitent une réserve ou s'ils ont un intérêt dans une réserve.

4. Émancipation volontaire et involontaire des Indiens

La Loi des Indiens, revisée, devrait selon votre comité renfermer des dispositions propres à élucider les règles et règlements actuels applicables à l'émancipation.

5. Admissibilité des Indiens au droit de vote aux élections fédérales

A titre de mesure tendant à éduquer et à préparer les Indiens à jouer leur rôle dans le corps politique canadien, votre comité a recommandé, le 6 mai dernier, que "aux fins des élections fédérales, le privilège du suffrage soit accordé aux Indiens au même titre qu'aux électeurs des centres urbains". Voilà une question qui, de l'avis de votre comité, devrait être déférée à un comité spécial d'enquête sur la Loi des élections fédérales, pour que l'on donne suite à la recommandation dans le plus bref délai.

On se rend compte que nombre d'Indiens ne sont désireux ni de jouir ni d'user du droit de vote, parce qu'ils craignent, en l'exerçant, de perdre ce qu'ils croient être leurs droits et leurs privilèges.

Nombre d'Indiens qui ne jouissent pas du droit de vote aux élections fédérales acquittent l'impôt sur le revenu qu'ils gagnent en dehors de la réserve, ainsi qu'une taxe de vente, une taxe sur l'essence, une taxe d'accise, et le reste. Il y a donc imposition sans représentation.

Votre comité estime que les Indiens, et en particulier la jeunesse indienne, s'intéresseraient davantage à la chose publique si on leur conférait le privilège déjà recommandé. Votre comité est en outre d'avis que le public en général se ferait ainsi une meilleure idée des affaires indiennes.

6. Empiétement des blancs sur les réserves indiennes

Votre comité recommande que la loi revisée renferme des dispositions visant à empêcher toute personne autre qu'un Indien de pénétrer dans les réserves indiennes ou de les fréquenter à des fins malhonnêtes.

7. Administration des écoles indiennes

Votre comité recommande la revision des articles de la loi qui ont trait à l'enseignement, afin de préparer les enfants indiens à tenir leur rang de citoyens.

Votre comité estime donc qu'autant que possible les enfants indiens devraient recevoir leur instruction en commun avec d'autres enfants.

8. Statut social et économique des Indiens et leur avancement

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité d'accorder une pension aux Indiens âgés, aveugles ou infirmes. Ce vœu s'ajoute aux recommandations déjà formulées à l'égard de l'avancement social et économique des Indiens.

9. Administration générale des affaires indiennes

En 1946 et de nouveau en 1947 le comité mixte d'étude de la Loi des Indiens a fait des recommandations concernant les

> "améliorations administratives immédiates qui peuvent être effectuées sans reviser l'entière législation actuelle, améliorations qui, une fois effectuées, supprimeront certaines des causes qui ont suscité des griefs et des plaintes de la part de nombreux Indiens".

Il reste encore certaines "améliorations d'ordre administratif" que votre comité juge opportunes.

Par conséquent, votre comité recommande que l'administration de toutes les affaires indiennes, sous quelque aspect qu'elles se présentent, soit confiée au même ministre.

Votre comité réitère la recommandation faite par le comité mixte de 1947 sur la Loi des Indiens, à savoir:

> "10. Le directeur de la Division des affaires indiennes .... devrait être nommé commissaire ayant rang de sous-ministre, et avoir l'aide de deux commissaires adjoints, dont l'un devrait être un Canadien d'ascendance indienne".

10. Enquêtes parlementaires

Depuis 1867 il n'y a eu que deux enquêtes parlementaires sur les affaires indiennes, dont chacune avait une portée très restreinte. L'une d'elles, celles de 1920, a porté sur le bill No 14 qui renfermait des amendements au sujet de l'adoption du système électif de chefs et de conseillers; l'autre, celle de 1926, a été faite par un comité mixte qui a étudié les revendications des tribus indiennes alliées de la Colombie-Britannique.

Votre comité recommande que le Règlement de la Chambre des communes soit modifé afin de pourvoir à l'institution d'un comité permanent des affaires indiennes.

De l'avis de votre comité, la nécessité d'un tel comité se fera sentir pendant au moins quelques sessions, car il faudra étudier le fonctionnement de toute Loi des Indiens et des règlements établis sous son empire, et faire rapport à cet égard.

Votre comité estime qu'un intervalle de 20 ans sans enquête parlementaire constitue un laps de temps trop long pour permettre une bonne administration d'une division ou d'un département qui traite de problème d'ordre humain comme le sont les affaires indiennes.

11. Conseils consultatifs

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité d'instituer les conseils ou comités consultatifs qui sont, de temps en temps, jugés nécessaires pour mettre à exécution les dispositions de la Loi des Indiens.

12. Autres sujets connexes

L'administration des affaires indiennes comporte certains aspects qui exigent la coopération entre les employés supérieurs fédéraux et provinciaux en vue de réaliser la future intégration économique des Indiens dans le corps politique du Canada.

Votre comité recommande, par conséquent, que le gouvernement considère l'à-propos d'inscrire au programme de la prochaine conférence fédérale-provinciale, pour étude par les provinces, les questions suivantes:

a) l'éducation;
b) les services sanitaires et sociaux;
c) la conservation et l'accroissement des animaux à fourrure et les territoires des piégeages des Indiens;
d) les lois provinciales concernant le poisson et le gibier;
e) les lois provinciales concernant les spiritueux;
f) la validité du mariage célébré par des Indiens, dans les réserves indiennes, selon la coutume et le rite de la tribu.

Votre comité se rend compte que les questions énumérées ci-dessus sont réglées normalement sous le régime des pouvoirs conférés par les lois provinciales. Cependant, il devrait être possible pour les gouvernements du Dominion et des provinces de conclure un accord financier permettant de faire relever les Indiens de cette législation provinciale, ce qui assurerait la coordination de l'aide accordée en vue de permettre aux Indiens de devenir, sous tous rapports, des citoyens fiers du Canada et des provinces qu'ils habitent.

13. Appendice

Les Procès-verbaux et les Témoignages recueillis par votre comité sont déposés sur le bureau en même temps que le présent rapport.

14. Conclusion

Etant donné qu'il s'agit ici du dernier rapport de votre comité, il convient et il est opportun d'exprimer les sentiments de gratitude que votre comité ressent à l'égard des personnes et des groupements qui ont apporté une aide précieuse à ses délibérations soit en comparaissant devant lui soit en présentant des exposés écrits, soigneusement préparés.

Les hauts fonctionnaires de plusieurs départements de l'administration ont rendu des services particulièrement précieux, ainsi que l'a fait Me Norman E. Lickers, avocat-conseil du comité et agent de liaison des Indiens du Canada.

(Pour les procès-verbaux, les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, consulter l'appendice No 8 des Journaux.)

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table,—Ordonnances et règlements applicables à l'Armée canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 31 mai au 12 juin 1948.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission des grains du Canada pour l'année civile 1947.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi du ministère de la Défense nationale.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi du ministère de la Défense nationale afin de retirer du Fonds du revenu consolidé, pour les mettre à la disposition des corps-écoles d'officiers canadiens établis dans diverses maisons d'enseignement à travers le Canada, certaines sommes d'argent que ses membres ou d'autres personnes y avaient versées sous forme de délégation de solde et à d'autres titres.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Lapointe, pour M. Claxton, présente alors, avec le consentement de la Chambre, le Bill No 394, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 350 (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, et la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932";

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

Par consentement, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 351 (Y-11 du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier rapporté sans amendement;

Par consentement, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 229, Loi modifiant la Loi des douanes, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

Par consentement, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 393, Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

Par consentement, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 392, Loi modifiant la Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

M. McCubbin, pour M. Gardiner, propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Abbott, Archibald, Ashby, Baker, Beaudoin, Beaudry, Belzile, Benidickson, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Bertrand (Terrebonne), Black (Yukon), Blackmore, Blair, Blanchette, Boivin, Bonnier, Bourget, Bradette, Bradshaw, Breithaupt, Brown, Case, Casselman, Castleden, Charlton, Chevrier, Cleaver, Cockeram, Côté (Verdun), Cournoyer, Coyle, Cruickshank, Daniel, Dickey, Drope, Emmerson, Fair, Farquhar, Ferguson, Fleming, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Fraser, Fulton, Gariépy, Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Hamilton-Ouest), Gillis, Gingues, Gladstone, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Graydon, Green, Gregg, Harkness, Harris (Grey-Bruce), Hartt, Healy, Henderson, Herridge, Hlynka, Homuth, Howe, Ilsley, Irvine, Isnor, Jackman, Jaenicke, Kirk, Knight, Knowles, Lalonde, Langlois, Lapointe, Laurendeau, Lennard, Lesage, Little, McCuaig, McCubbin, McCulloch (Pictou), McCullough (Assiniboïa), Macdonald (Brantford), McDonald (Parry-Sound), McGarry, McIlraith, McIvor, McKay, MacKinnon, MacLean, McLure, MacNicol, Manross, Marier, Marquis, Martin, Matthews (Brandon), Menary, Michaud, Miller, Mitchell, Moore, Mullins, Mutch, Nixon, Parent, Picard, Pinard, Quelch, Reid, Richard (Ottawa-Est), Robinson (Bruce), Robinson (Simcoe-Est), Ross (Hamilton-Est), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Rowe, St-Laurent, Sinnott, Skey, Stephenson, Stewart (Winnipeg-Nord), Stokes, Timmins, Townley-Smith, Tremblay, Tustin, Warren, Webb, Weir, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex-Est), Whitman, Williams, Winters, Wylie, Young—142.

NON:

Messieurs

Hackett, McGregor—2

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 196, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, lignes 16 et 17.*—Aux mots "est censée s'être terminée", substituer "pour les objets de la présente loi, est censée avoir pris fin".

2. *Page 3, ligne 5.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

Le Bill No 363 (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon", est étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié;

Par consentement, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Par consentement, la Chambre revient aux "Motions".

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose alors sur la Table,—Rapport du Conseil d'administration de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1948 (version française).

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fournier (*Hull*) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

CRÉDITS SPÉCIAUX

33	Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries	$ 1,700,000 00
34	Aide pour le remplacement du matériel de fabrication des produits de l'érable	300,000 00
35	Frais d'administration, Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles	60,000 00
36	Pour assécher et protéger contre les inondations, les riches terres arables de la vallée de la rivière Lilloet, près de Pemberton, C.-B.	275,500 00
37	Projets spéciaux de recherches agricoles	200,000 00
38	Asséchement et mise en valeur de terrains en Colombie-Britannique aux termes et conditions que peut approuver le gouverneur en conseil	130,000 00
39	Défrichement et colonisation de nouvelles terres aux termes et conditions que peut approuver le gouverneur en conseil	200,000 00
40	Protection et asséchement dans les Provinces maritimes de terres protégées par des digues, aux termes et conditions que peut approuver le gouverneur en conseil. . . .	100,000 00
41	Pour aider à construire des entrepôts pour les pommes de terre en vertu des règlements que peut approuver le gouverneur en conseil	100,000 00

42	Loi sur les produits agricoles—Pour parer aux pertes subies dans l'achat, la vente et l'exportation de produits agricoles sous le régime de la Loi sur les produits agricoles, y compris le pouvoir conféré au ministre des Finances, à la requête du ministre de l'Agriculture, de payer au besoin des montants dont l'ensemble ne devra pas dépasser $40,000,000, à même les fonds disponibles du Fonds du revenu consolidé, à titre d'avances recouvrables	100,000 00

Démobilisation et reconversion

43	Aide au transport du grain de fourrage de l'Ouest	7,750,000 00
44	Aide au transport de la chaux pour l'amendement du sol ..	350,000 00
45	Office des produits laitiers........................	19,546 00
46	Office des viandes, y compris primes de qualité sur les carcasses de porc des catégories A et B1..........	6,153,702 00
47	Office des produits spéciaux	25,000 00

MINES ET RESSOURCES

161	Administration	305,232 00

Division des mines, des forêts et des services scientifiques

162	Administration	90,578 00
	Bureau des mines—	
163	Administration..............................	34,000 00
164	Etudes des ressources minérales	1,135,857 00
165	Loi des explosifs	60,000 00
166	Recherches sur les minerais radioactifs	134,200 00
	Service fédéral de sylviculture—	
167	Administration	49,790 00
168	Stations d'expérimentation sylvicole	649,639 00
169	Laboratoires des produits forestiers	435,862 00
170	Subvention à l'Association forestière du Canada	4,000 00
	Commission de la conservation des forêts de l'est des Rocheuses—	
171	Pour subvenir aux salaires et dépenses des fonctionnaires fédéraux de la commission et leurs substituts et aux dépenses diverses relatives à l'entretien et à l'exploitation du bureau de la commission à Ottawa	30,000 00
172	Contribution du Dominion à l'entretien annuel, y compris le personnel et les dépenses	175,000 00
	Service géologique du Canada—	
173	Administration et services divers	114,000 00
174	Etudes géologiques	842,492 00
	Bureau de géologie et de topographie—	
175	Administration	14,590 00
176	Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géologie du Canada	999,048 00

177	Service hydrographique du Canada	2,361,911 00
178	Service géodésique du Canada	471,821 00
179	Indemnité au Chemin de fer Ontario-Nord (autrefois la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord) relativement à sa réclamation pour blessures à John Hedin	240 00
180	Commission de la frontière internationale	41,214 00
181	Arpentages, y compris subvention de $350 pour aider à la publication de l'Institut canadien des arpenteurs.	468,088 00
182	Somme nécessaire pour payer les honoraires de jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examinateurs, ainsi que pour frais de déplacement, papeterie, impressions, loyer, etc. (les honoraires de MM. B. W. Waugh, J. E. R. Ross et J. L. Rannie, membres du jury, et de M. A. W. W. Cole, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)	2,100 00
183	Dessin et reproduction de cartes	309,405 00
	Bureau fédéral des forces hydrauliques—	
184	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres, et y compris une allocation de $350 au Conseil exécutif international de la Conférence mondiale de l'Energie	384,000 00
185	Etudes hydrographiques du bassin du fleuve Columbia au Canada	280,000 00
186	Commission de contrôle du Lac des Bois	10,375 00
187	Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre le Dominion et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remboursées en grande partie	20,650 00
188	Pour acquérir des servitudes d'écoulement et désintéresser les propriétaires des terres riveraines en Ontario, en aval des décharges du Lac des Bois, lésés par les règlements d'exécution de la Loi de la Commission de contrôle du Lac des Bois (A voter de nouveau)	500 00
189	Bureau de géographie	88,496 00
190	Musée national du Canada	143,500 00
	Observatoires fédéraux—	
191	Observatoire fédéral d'Ottawa.	268,694 00
192	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.	50,679 00
	DIVISION DES TERRES ET DES SERVICES DE MISE EN VALEUR	
193	Administration	44,500 00
	Service des terres—	
194	Administration des terrains militaires et de l'amirauté et des terres publiques; rassemblement de sem...	197,885 00

Service des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon—

Division du Mackenzie—

195	Administration générale, fonctionnement et entretien des services, y compris le parc Wood Buffalo ..	574,252 00
196	Conservation de la forêt, y compris le parc Wood Buffalo	321,810 00
	Routes, immeubles et canalisation d'eau—	
	Construction et aménagement—	
197	Routes (A voter de nouveau $441,000)	585,700 00
198	Immeubles (A voter de nouveau $139,300)	366,500 00
199	Canalisation et égouts (A voter de nouveau $371,800)	665,000 00
200	Division de l'Arctique—Administration	110,387 00
	Division du Yukon—	
201	Administration	127,000 00
202	Routes	430,000 00
203	Immeubles	35,000 00
204	Exploitation de la houille	150,000 00

205 Allocation au conseil du Yukon—Pour pourvoir aux sommes à être versées à même le Fonds du revenu consolidé, au cours de chacune des années 1948 à 1951 inclusivement, au Fonds du revenu consolidé du Yukon, conformément à un accord que doit signer le ministre des Finances, du consentement du gouverneur général en conseil, au nom du gouvernement du Canada, de même que le Commissaire du Territoire du Yukon, du consentement du conseil du Territoire du Yukon, au nom du gouvernement du Yukon; ledit accord devant pourvoir, aux conditions qui seront convenues, au paiement au cours de chacune desdites années de sommes globales établies de la manière suivante:

a) Une subvention tenant lieu des allocations d'aide au gouvernement et au conseil législatif, ainsi que des autres allocations spéciales, $60,000

b) Subvention annuelle de quatre-vingts cents par tête, pour une population de huit mille âmes, soit la population approximative en 1948, première année de l'accord projeté, $6,400

c) Compensation au gouvernement du Yukon en considération du fait qu'il s'engage à s'abstenir, et à obtenir que les municipalités du Territoire du Yukon s'abstiennent de lever des impôts sur le revenu personnel et sur le revenu des sociétés, des taxes sur les corporations et des droits successoraux, tels que définis dans ledit accord, au cours de chacune desdites années, le montant à verser chaque année devant être calculé con-

formément à l'article quatre de la Loi de 1947 sur les conventions entre le Dominion et les provinces en matière de location de domaines fiscaux, aux fins de laquelle le montant des primes statutaires énoncées à l'alinéa *b*) ainsi que la somme annuelle garantie comme minimum est de $89,365, le montant approximatif pour 1948 devant être de $135,000.

Le montant total et approximatif requis pour 1948 étant de 201,400 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et huit minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 113

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 23 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté sous le régime de la Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, S.R.C., 1927, chapitre 165, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2526, approuvé le 8 juin 1948: transférant, du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements au ministre des Transports, la direction et la surveillance des services de télégraphe et de téléphone de l'Etat (à l'occasion du circuit téléphonique desservant les bureaux du gouvernement à Ottawa); aussi, transférant au ministre des Transports les pouvoirs, attributions et fonctions confiés au ministre des Travaux publics.

M. Mutch, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, présente le huitième et dernier rapport dudit comité, lequel est lu comme suit:

D'après l'ordre de renvoi en date du 8 mars, votre comité a été

"institué afin de procéder à l'examen de la législation relative aux pensions, au traitement médical et au rétablissement des anciens membres des forces armées de Sa Majesté et des autres personnes qui se sont livrées à des occupations se rattachant étroitement à la guerre, et de faire rapport, de temps à autre, de ses recommandations à ce sujet".

Subséquemment, les bills suivants ont été déférés au comité:

Bill 60—Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants.
Bill 126—Loi modifiant la Loi des pensions.
Bill 196—Loi modifiant la Loi de 1946 sur les allocations au anciens combattants.
Bill 200—Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Votre comité a entendu des représentations de la Légion canadienne de la B.E.S.L., du Conseil national des associations d'anciens combattants au Canada et ses associations affiliées, ainsi que d'autres corps organisés d'anciens combattants. Il n'a refusé d'entendre aucune association nationale d'anciens combattants.

De plus, des représentants de divers groupes de civils qui revendiquent des droits à la participation aux prestations accordées aux anciens combattants ont eu l'occasion de plaider leur cause. Le comité a entendu en tout 64 témoins autres que des fonctionnaires, et il a tenu 39 séances.

Législation

Votre comité a jugé que son premier devoir était d'examiner les mesures législatives que la Chambre lui a formellement déférées, et il a agencé son programme en conséquence.

Dans le cas du bill des pensions, on a constaté que les modifications que le comité désirait recommander ne pouvaient être formulées par un comité spécial sans contrevenir aux règles établies par la Chambre relativement à l'affectation de deniers publics. Le comité a donc fait rapport du bill sans modification et recommande au gouvernement d'effectuer les revisions qu'il jugeait opportunes. A part une exception d'ordre secondaire, ces recommandations ont été acceptées et présentées au comité plénier, et le bill adopté en définitive correspond dans une grande mesure aux vues du comité.

Votre comité a apporté des amendements aux bills modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants, la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, et la Chambre a accepté et adopté les bills ainsi modifiés.

Il a été signalé à l'attention de votre comité que certaines des dispositions de la Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils qui restreignent la période durant laquelle les veuves et autres personnes à charge, admissibles à d'autres égards en vertu de la Loi, pouvaient adresser une demande de pension, suscitaient dans bien des cas de graves inconvénients. En conséquence, votre comité a fait préparer et a soumis au gouvernement un avant-projet de loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils par la suppression de ces restrictions.

Fonctionnaires anciens combattants

On a fait remarquer à votre comité qu'il existait une anomalie à l'égard de la période de service de la première guerre mondiale qui peut être considérée comme service aux fins de la Loi de la pension du service civil. S'il verse la contribution nécessaire au fonds, l'ancien combattant de la deuxième guerre mondiale qui a servi outre-mer peut inclure dans son crédit de retraite la période entière de son service actif, alors que l'ancien combattant de la première guerre mondiale n'est pas autorisé à inclure le service postérieur au 11 novembre 1918.

Votre comité est aussi d'avis que l'ancien combattant de la première guerre mondiale est dans une situation moins favorable que le civil en ce qui concerne le paiement des crédits de retraite. Le fonctionnaire civil qui, à une époque quelconque, a été employé à titre temporaire et qui, plus tard, est nommé à une position permanente peut, sans qu'il soit tenu compte du fait que son emploi au service civil a été continu ou non, opter pour l'inclusion de la période de son service temporaire sur paiement des contributions qu'il aurait faites s'il avait été sujet à la contribution au cours de ladite période, et d'un intérêt simple de 4 p. 100. Jusqu'à la modification de la Loi en 1940, il pouvait se réclamer de la moitié de son service temporaire sans frais personnels. L'ancien combattant de la première guerre mondiale n'a pas eu le même avantage à l'égard de son

service militaire avant 1947 et doit payer le double de la contribution ordinaire pour la période revendiquée, plus un intérêt simple de 4 p. 100 jusqu'à la date de son choix. Sa contribution est calculée selon la supposition d'après laquelle sa solde pendant la période de son service militaire était équivalente au salaire qu'il recevait lors de sa nomination au service civil.

Votre comité recommande donc que la Loi de la pension du service civil soit modifiée comme il suit:

a) Qu'aux fins de l'alinéa *b*) du paragraphe (1) de l'article cinq A de ladite loi, la période de service actif dans les forces armées au cours de la première guerre mondiale soit la période qui va de l'assermentation du contributeur jusqu'à la date de sa réforme des armées canadiennes d'outre-mer.

b) Que, à l'égard du service actif du contributeur dans les forces armées au cours de la première guerre mondiale, le montant qu'il doit contribuer soit le montant qu'il est requis de contribuer sous le régime de l'article cinq de la loi.

Votre comité a appris qu'un certain nombre d'anciens combattants de la première guerre mondiale, qui occupent des situations dans les catégories inférieures du service civil et dont les services, à titre temporaire, ont été satisfaisants pendant plusieurs années, seraient peut-être incapables de réussir l'examen requis pour obtenir une nomination à titre permanent. Votre comité estime que de tels employés ne devraient pas être privés des avantages de la permanence et recommande qu'ils soient maintenus dans leurs emplois sans qu'ils soient tenus de subir des examens écrits, pourvu qu'ils réunissent les autres conditions d'admissibilité.

Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants

Votre comité a été frappé par les exposés de faits soumis au nom d'anciens combattants du Yukon désireux de profiter des avantages prévus par la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Selon votre comité, la topographie, le climat et la faible densité de la population du Yukon créent des problèmes administratifs particuliers à ce territoire; il recommande donc à cet égard qu'il soit dérogé aux conditions d'étendue minimum de petits lopins de terre établies par l'arrêté en conseil C.P. 3724 du 12 septembre 1946 et modifiées par l'arrêté C.P. 4686 du 28 novembre 1946.

Loi d'établissement de soldats

Votre comité recommande la remise de toutes dettes contractées par des soldats-colons sous l'empire de la Loi d'établissement de soldats, 1918, et la délivrance de titres incontestables à leurs propriétés.

Divorce

Un sous-comité institué pour étudier le cas des anciens combattants délaissés par leur femme et, plus particulièrement, le cas de ceux qui ont obtenu des divorces non reconnus par le droit canadien, recommande que cette question fasse l'objet d'une nouvelle étude. Votre comité approuve le rapport de son sous-comité.

Anciens membres de la Société canadienne de la Croix-rouge et de la brigade ambulancière Saint-Jean

Les jeunes femmes qui ont quitté le Canada sous les auspices de ces deux organismes ont servi avec les forces armées en Grande-Bretagne, sur le continent européen et sur d'autres théâtres réels de guerre. Elles agissaient comme aides-

infirmières, conductrices d'ambulances, et le reste, furent affectées à des unités militaires sous les ordres de commandants et eurent part à la misère et au danger qu'affrontaient les membres des forces sans partager leurs privilèges ni recevoir une rémunération suffisante pour faire face à un coût minimum d'entretien; elles étaient toutes des volontaires, et plusieurs d'entre elles avaient passé la mer longtemps avant que le corps féminin des forces armées fût mis sur pied au Canada. Votre comité recommande:

Que les préposées d'assistance sociale outre-mer, définies à l'alinéa *a*) de l'article cinquante-trois de la Loi sur les pensions de guerre aux civils, aient droit

a) si elles sont admissibles à une pension, de recevoir la formation professionnelle accordée aux anciens combattants ou une formation éducative équivalente; et

b) à une gratification de quinze dollars par trente jours de service fournis sur un théâtre réel de guerre.

ANCIENS MEMBRES DU PERSONNEL NAVIGUANT DU GROUPE NO 45 DE LA R.A.F.

Ce groupe se compose d'anciens pilotes, naviguateurs, officiers de T.S.F. et ingénieurs d'aviation qui ont été employés par la *Royal Air Force* pour faire l'essai des avions au fur et à mesure de leur livraison par les constructeurs, et pour les livrer du Canada en Angleterre et sur les autres théâtres de guerre. Le nombre de ceux dont le cas intéresse votre comité, c'est-à-dire de ceux qui étaient domiciliés au Canada immédiatement avant leur embauchage, est d'environ 269, et la plupart d'entre eux étaient des officiers de T.S.F.

Le contrat que ces hommes ont conclu avec le gouvernement britannique ne stipulait ni soins médicaux, ni compensation pour chômage occasionné par un accident ou par la maladie, ni pension à leur veuve ou aux autres personnes à leur charge en cas de mort causée par l'ennemi. Ils ont reçu leur formation sans frais pour le public et, d'une façon générale, surtout en ce qui concerne les radiotélégraphistes, ils ont été encouragés à s'enrôler dans ce service plutôt que dans les forces armées. Ils ont bravé les risques des défectuosités mécaniques, le sabotage, les attaques de l'ennemi et, vers la fin de la guerre, la possibilité de tomber aux mains de l'ennemi avec des avions armés, ce qui les aurait empêchés de réclamer la protection accordée aux militaires et aux civils en vertu des dispositions du droit international établi. Les accidents mortels dont des membres de ce groupe ont été victimes se sont chiffrés à un peu plus de 22 p. 100.

Votre comité recommande:

Que l'on accorde aux membres civils d'équipages naviguants (outre-mer) définis à l'alinéa *a*) de l'article cinquante-huit de la Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils:

a) la formation professionnelle et éducative comme pour les anciens combattants;

b) les avantages prévus par la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants;

c) une gratification semblable à celle accordée aux forces armées;

d) le crédit de réadaptation comme pour les anciens combattants;

e) l'admissibilité à l'assurance prévue par la Loi sur l'assurance des anciens combattants.

ÉQUIPAGES DE LA MARINE MARCHANDE

La meilleure estimation que votre comité ait pu obtenir relativement au nombre de marins qui ont servi pendant assez longtemps dans des eaux dangereuses ou qui se sont engagés à servir pour la durée de la guerre en s'enrôlant

dans le dépôt des équipages, est de dix mille. De ce nombre, il y a maintenant de l'emploi pour moins de quatre mille dans la marine marchande canadienne.

Il n'existe pas de détail sur les catégories d'âge du nombre total des membres qui ont servi, mais il est admis qu'une forte proportion de ces gens avaient moins de vingt ans lorsqu'ils se sont enrôlés. Ces membres viennent à peine de dépasser la vingtaine et, vu qu'ils ne possèdent que relativement peu d'expérience, il y a lieu de croire qu'ils seront dans une situation défavorable par rapport aux membres plus âgés qui naviguent depuis qu'ils sont adultes. Peu d'entre eux ont la formation ou l'expérience voulues pour gagner leur vie à terre.

Le ministère des Transports n'offre à ces jeunes gens d'autre formation que celle des matelots. Il est recommandé:

Qu'en ce qui concerne les membres de la marine marchande qui n'ont pas encore atteint l'âge de trente ans, le champ de l'instruction professionnelle aujourd'hui autorisé par le ministère des Transports soit élargi de façon à inclure les mêmes avantages que ceux que le ministère du Travail accorde actuellement aux anciens combattants.

Corps de pompiers canadiens envoyés outre-mer

Votre comité a entendu les témoignages des représentants de ce groupe et a étudié la portée des recommandations contenues dans le dernier rapport du comité spécial des Affaires des anciens combattants, session de 1946, à savoir "que les membres du Corps des pompiers canadiens envoyés outre-mer... qui ont servi sur un théâtre réel de guerre, soient admissibles aux prestations, pensions, droits de réadaptation". Depuis que cette recommandation a été faite, le délai prévu pour demander certaines prestations de réadaptation est expiré. Pour ce qui est des autres avantages auxquels ce groupe n'est pas admissible actuellement, votre comité approuve le rapport du comité de 1946 et recommande particulièrement que les pompiers dont il fait mention jouissent des privilèges suivants:

a) admissibilité à la médaille canadienne de service volontaire;

b) préférence pour les emplois du service civil, telle qu'accordée aux anciens combattants en vertu des dispositions des articles 29 et 30 de la Loi du service civil.

Anciens combattants de Hong-Kong

Votre comité a écouté avec beaucoup de bienveillance les observations de ce groupe et il a fait parvenir une copie de son exposé à l'honorable ministre de la Défense nationale.

Votre comité tient à exprimer sa gratitude pour l'aide reçue d'un grand nombre de fonctionnaires de divers ministères qui ont été appelés de temps à autre à fournir des renseignements et des avis. Le comité est tout particulièrement reconnaissant envers M. W. S. Woods, C.M.G., sous-ministre des Affaires des anciens combattants, au brigadier J. L. Melville, C.B.E., M.C., E.D., président de la Commission canadienne des pensions et aux autres hauts fonctionnaires et employés du ministère des Affaires des anciens combattants, qui ont toujours été présents aux auditions.

Un exemplaire des témoignages entendus est annexé au présent rapport.

(*Pour la copie des témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, consulter l'appendice No 9 des Journaux.*)

Sur motion de M. Howe, le rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, présenté le 11 juin 1948, est agréé.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1948,—Etat montrant:—1. Le Canada a-t-il exporté du matériel de guerre en Russie, au cours de 1945 et 1946?

2. Dans l'affirmative, quelle somme d'argent le Canada a-t-il dépensée à cette fin?

3. Depuis la fin des hostilités, le Canada a-t-il exporté d'autres marchandises en Russie?

4. Dans l'affirmative, quelle est la valeur totale de ces marchandises?

5. La Russie a-t-elle remboursé, en tout ou en partie, les dépenses de guerre que le Canada s'est imposées pour lui venir en aide?

6. Dans l'affirmative, quel est le montant de ce remboursement?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai 1948,—Etat montrant:—1. *a*) Combien a-t-on employé d'inspecteurs des récoltes en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies au cours de chaque campagne agricole depuis 1939? *b*) Pour chacune des années ci-haut mentionnées, quel a été le montant total versé en traitements, gages et dépenses à ces inspecteurs?

2. Pour chacune de ces années, dans combien de townships a-t-on effectué ces paiements?

M. Mayhew, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission des prix de soutien des produits de la pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont chargées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. Lennard—1. Quel était le prix stipulé pour la construction de l'hôpital militaire de Sunnybrook, à Toronto?

2. Jusqu'à ce jour, quel en a été le coût global?

3. A combien en évalue-t-on le coût définitif?

Par M. Winkler—1. La Commission d'établissement de soldats a-t-elle eu des cas d'anciens combattants qui, pour certaines raisons, ayant renoncé à leurs terres, ont subséquemment fait appel aux dispositions de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on refusé certaines demandes et pour quelles raisons?

Les amendements apportés par le Sénat au Bill No 196, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants, sont pris en considération et agréés.

Le Bill No 394, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

Par consentement, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 338, Loi modifiant la Loi concernant les impôts sur le revenu, est étudié en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

Une objection est soulevée en comité contre une décision du Président sur un appel au Règlement, et comme on en appelle à la Chambre;

M. l'Orateur revient au fauteuil et le président du comité présente le rapport suivant:

"Lorsque la Chambre faisait l'étude de l'article 50 du Bill No 338, Loi concernant les impôts sur le revenu, le président a déclaré irrecevable, parce qu'elle imposait une dépense publique, une motion demandant de réduire à quatre et six pour cent l'intérêt de six et sept pour cent ajouté à l'impôt lorsque le montant versé par le contribuable est inférieur au montant de l'impôt exigible.

"De cette décision, M. Fulton en a appelé à la Chambre".

M. l'Orateur met alors la question au vote dans la forme suivante: La décision du Président doit-elle être maintenue?—Et elle est maintenue au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blanchette,
Boivin,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Chevrier,
Côté (Verdun),
Cruickshank,
Denis,
Dickey,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Eudes,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Howe,
Ilsley,
King, Mackenzie
Kirk,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Lesage,
Little,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pinard,
Power,
Reid,
Richard (Ottawa Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Tremblay,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winters—86.

NON:

Messieurs

Archibald,
Ashby,
Aylesworth,
Barrett,
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blair,
Bracken,
Caouette,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Cockeram,
Coyle,
Dorion,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hackett,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hazen,
Herridge,
Hlynka,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jones,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
McCuaig,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McLure,
McMaster,
MacNicol,

Matthews (Kootenay-Est), Menary, Merritt, Miller, Moore, Pearkes, Quelch, Ross (St. Paul's), Rowe, Skey, Smith (Calgary-Ouest), Stewart (Winnipeg-Nord), Stokes, Thatcher, Timmins, Tustin, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex-Est), Williams, Wylie, Young—68

Ledit bill est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement:

Bill No 200, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Bill No 346, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1948, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada".

Bill No 348, Loi concernant les Statuts revisés du Canada.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont agréé les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill No 60 (G du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants", sans autre modification.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-neuvième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1947.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1949, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 23 juin 1948.

Sur motion de M. Abbott, lesdits message et budget supplémentaire sont déférés au comité des Subsides.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de la Commission du service civil concernant la nomination permanente de M. William Jennings comme gérant du Restaurant du Parlement, comme suit:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

Le 23 juin 1948.

Aux honorables membres de la Chambre des communes:

La Commission du service civil a l'honneur de soumettre le rapport suivant à l'étude et à l'approbation de la Chambre des communes.

L'article 59 de la Loi du service civil, 1918, modifiée, stipule:

"Lorsque la Commission décide qu'il n'est ni praticable ni dans l'intérêt public d'appliquer la présente loi à un ou plusieurs emplois, elle peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, les soustraire, en totalité ou en partie, à l'application de la loi, et édicter les règlements qu'elle juge convenables concernant le mode d'action à leur égard."

Le Greffier de la Chambre des communes a demandé la nomination permanente d'un gérant du Restaurant du Parlement, et a recommandé la nomination de M. William Jennings, qui jouit de la préférence accordée à l'égard du service militaire outre-mer. M. Jennings possède une longue expérience comme maître d'hôtel dans des maisons importantes, dont cinq années au service du comte d'Athlone à l'Hôtel du Gouvernement. Depuis 1946, il remplit les fonctions de gérant suppléant du Restaurant du Parlement et a été choisi par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes.

En l'occurrence, la Commission du service civil est d'avis qu'il serait inutile de tenir un examen en vue de remplir cet emploi. On recommande, en conséquence, que l'emploi HC-SA-2 soit soustrait, en vertu des dispositions de l'article 59, à l'application de l'article 20 de la loi, afin de permettre la nomination permanente de M. William Jennings, sans examen.

On recommande, de plus, en vertu de l'article 59, de soustraire ce poste à l'application de l'article 13 de la loi en vue de permettre ladite nomination au taux maximum de $3,600 par année prescrit pour cette classe, vu que M. Jennings reçoit présentement un tel traitement à titre d'employé temporaire.

La rétribution pour la classe de gérant du Restaurant du Parlement a été établie par une résolution de la Chambre des communes, au taux de $3,000-$3,600 par année, et comporte les repas pendant les sessions. La coutume veut que lorsqu'un employé de la Chambre des communes est nommé à titre permanent, il ne soit pas assujetti à une réduction de traitement.

La nomination, à tous les autres égards, est assujettie aux dispositions de la Loi du service civil.

On recommande que les dispositions ci-dessus prennent effet à compter du 1er avril 1948.

C. H. BLAND,
Président.

S. G. NELSON,
Commissaire.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

MINES ET RESSOURCES

Division des terres et des services de mise en valeur

	Services des parcs nationaux—	
206	Services des parcs nationaux et des sites historiques ..$	7,372,878 00
207	Allocation à la Jack Miner Migratory Bird Foundation	5,000 00
	Service fédéral de la faune—	
208	Conservation et mise en valeur des ressources de la faune, y compris l'application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs ..	181,350 00
	Division du génie et de la construction—	
209	Service du génie et de la construction	308,988 00
	Projets spéciaux—	
210	Pour pourvoir à l'aménagement dans le bassin de drainage de la Snare, d'un réservoir et d'une centrale hydroélectrique combinés, et du coût des lignes de transmission, en vue de desservir la région de Yellowknife, et pour autoriser le ministre des Mines et ressources, avec l'approbation du gouverneur général en conseil, d'engager des ingénieurs supplémentaires et d'entreprendre tous travaux connexes à la journée ou au contrat	2,275,000 00
211	Chemin Grimshaw—Grand lac des Esclaves—Montant requis pour la construction d'une section du chemin provincial en 1948-1949, en vertu des dispositions de l'entente avec l'Alberta. (A voter de nouveau)	295,576 00
212	Chemin minier du lac Snow—Montant requis en 1948-1949 comme contribution fédérale à la construction, sous le régime d'une entente avec la province du Manitoba. (A voter de nouveau $17,000) ..	60,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et douze minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

5852—43½

No 114

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 24 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. McCubbin, adjoint parlementaire du ministre de l'Agriculture, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1948,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, contrats, soumissions et autres documents que possède le gouvernement, à l'égard des cinq dernières années, relativement à quelque projet d'entreprise d'irrigation dans le district de Lomond, en Alberta.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Deuxième rapport de la *Canadian Arsenals Limited,* pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Et aussi,—Rapport annuel de la Corporation commerciale canadienne, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Le bill suivant est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 395, Loi sur la convention relative à l'impôt sur le revenu conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande et signée à Ottawa, Canada, le douzième jour de mars 1948.—M. *McCann.*

M. Abbott demande à présenter le Bill No 396, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des changes.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est présenté, lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 397, Loi modifiant la Loi d'urgence sur la conservation des changes. —M. *Abbott.*

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 338, Loi concernant les impôts sur le revenu;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé, sur division.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

MINES ET RESSOURCES

Division des affaires indiennes

213	Administration .... $	110,187 00
214	Agences indiennes	1,963,366 00
	Réserves et fiducies—	
215	Administration	129,237 00
	Bien-être—	
216	Bien être des Indiens	2,271,787 00
217	Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes	7,500 00
	Education—	
218	Education des Indiens	3,116,778 00
219	Subvention aux pensionnats	1,994,140 00
220	Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique	100,000 00

Division de l'immigration

221	Application de la Loi de l'immigration	494,733 00
222	Service ambulant et d'inspection au Canada	2.632.232 00
223	Service ambulant et d'inspection à l'étranger	661,232 00

DÉFENSE NATIONALE

Services ordinaires

231	Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants mentionnés aux Détails des services ..	116,950 00

MINES ET RESSOURCES

Crédit spécial

Division des affaires indiennes

224	Conservation des animaux à fourrure et développement de l'artisanat, et pour autoriser, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires, commis et employés temporaires supplémentaires qui pourront être requis aux fins du présent poste	286,000 00

Démobilisation et reconversion

Division des Mines, des Forêts et des Services scientifiques

225	Versements au Corps d'Aviation royal canadien et aux compagnies commerciales pour photographie aérienne et pour subvenir aux dépenses du Comité interministériel des levés topographiques aériens	1,240,000 00
226	Construction et aménagement d'une annexe au laboratoire métallurgique, rue Booth, Ottawa, y compris les honoraires d'ingénieurs, d'ingénieurs consultants et de dessinateurs	130,000 00

Division des terres et des services de mise en valeur

227	Division des terres, route de l'Alaska—Frais d'avocats, d'arpentage et autres, relatifs à l'acquisition de l'emprise, pistes d'envol et servitudes, et au loyer des terres affermées à la Couronne	9,000 00

Division de l'immigration

228	Pour pourvoir aux dépenses relatives à la surveillance des intérêts canadiens à l'étranger	100,000 00
229	Rapatriement d'épouses et de familles de membres des forces armées du Canada outre-mer	117,000 00
230	Dépenses relatives aux enfants évacués des Iles Britanniques	2,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

MINES ET RESSOURCES

744	Administration—Crédit supplémentaire..	20,543 00

Division des mines, des forêts et des services scientifiques

Bureau des mines—

745	Etudes des ressources minérales—Crédit supplémentaire	215,582 00
746	Recherches sur les minerais radioactifs—Crédit supplémentaire	17,250 00

Service fédéral de sylviculture—

747	Stations d'expérimentation sylvicole—Crédit supplémentaire	54,669 00
748	Laboratoires des produits forestiers—Crédit supplémentaire	55,851 00

	Service géologique du Canada—	
749	Etudes géologiques—Crédit supplémentaire	58,440 00
	Bureau de géologie et de topographie—	
750	Commission de la frontière internationale—Crédit supplémentaire	4,000 00
751	Arpentages—Crédit supplémentaire	15,220 00
752	Dessin et reproduction de cartes—Crédit supplémentaire	17,270 00
	Bureau fédéral des forces hydrauliques—	
753	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres—Crédit supplémentaire	20,000 00
754	Etudes hydrographiques du bassin du fleuve Columbia au Canada—Crédit supplémentaire	20,000 00
755	Bureau de géographie	21,500 00
	Observatoires fédéraux—	
756	Observatoire fédéral d'Ottawa—Crédit supplémentaire	9,500 00
757	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.—Crédit supplémentaire	6,500 00
	DIVISION DES TERRES ET DES SERVICES DE MISE EN VALEUR	
	Service des terres—	
758	Administration des terrains militaires et de l'amirauté et des terres publiques; rassemblement de semences—Crédit supplémentaire	37,130 00
	Service des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon—	
	Division du Mackenzie—	
759	Administration générale, fonctionnement et entretien des services; y compris le parc Wood Buffalo—Crédit supplémentaire	46,815 00
760	Conservation de la forêt, y compris le parc Wood Buffalo—Crédit supplémentaire	20,000 00
	Routes, immeubles et aqueduc—Construction et amélioration—	
761	Routes—Crédit supplémentaire	50,000 00
762	Immeubles—Crédit supplémentaire	40,000 00
	Division de l'Arctique—	
763	Immeubles	35,500 00
	Division du Yukon—	
764	Administration—Crédit supplémentaire	4,100 00
765	Immeubles—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Service des parcs nationaux—	
766	Services des parcs nationaux et des sites historiques—Crédit supplémentaire	524,850 00

	Service fédéral de la faune—	
767	Conservation et mise en valeur des ressources de la faune, y compris l'application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs—Crédit supplémentaire	40,150 00
	Projets spéciaux—	
768	Pour pourvoir à la part du Dominion du levé fédéral-provincial de la route de l'aéroport Victoria-Patricia en Colombie-Britannique	4,000 00
769	Pour pourvoir à la part de 1948-1949 du fédéral du coût de la partie B, Cranberry Portage à Cuprus Mines, du chemin projeté entre LePas et Flin-Flon, Manitoba, pour lequel un accord fédéral-provincial est en cours	100,000 00
	DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES	
770	Agences indiennes—Crédit supplémentaire	231,128 00
	Réserves et fiducies—	
771	Administration—Crédit supplémentaire	205,101 00
	Education—	
772	Education des Indiens—Crédit supplémentaire..	474,710 00
773	Subvention aux pensionnats..	458,000 00
	DIVISION DE L'IMMIGRATION	
774	Application de la Loi de l'immigration—Crédit supplémentaire	77,840 00
775	Service ambulant et d'inspection, Canada—Crédit supplémentaire	198,658 00
776	Service ambulant et d'inspection à l'étranger—Crédit supplémentaire	685,699 00
777	Pour pourvoir aux frais encourus dans la mise à exécution du projet d'immigration par l'air, en sus des montants nets reçus pour les passages et pour pourvoir à l'autorisation d'affecter les montants nets reçus pour les passages à la réduction du coût total du projet..	1,340,940 00
	PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS	
778	Octroi à Mme Dorothy L. Livingstone, veuve de Hugh Livingstone, dont la cause du décès est un accident survenu dans les laboratoires du Bureau des mines ..	1,000 00
	DÉMOBILISATION ET RECONVERSION	
	Bureaux d'administration	
779	Pour terminer l'impression d'un rapport sur les ressources naturelles et la mise en valeur de la région du Nord-Ouest du Canada (à voter de nouveau)..	1 ,450 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRAVAIL

131	Administration..........	701,241 00
132	Loi des rentes sur l'Etat	671,606 00
133	Justes salaires, conciliation et enquêtes en matière de différends industriels, y compris l'application de la législation y afférente, et pour activités en vue d'une plus grande collaboration dans l'industrie entre patrons et ouvriers	283,431 00
134	Conférence internationale du Travail	42,000 00
135	*Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail	83,164 00
	Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle—	
136	Administration (anciennement à Démobilisation et reconversion)—Y compris les dépenses du Conseil consultatif de la formation professionnelle	55,800 00
137	Dépenses pour la formation professionnelle en vertu de la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, et des accords entre le Dominion et les provinces approuvés par le gouverneur en conseil, y compris les projets pour la préparation de personnes à gagner leur vie, la formation de la jeunesse, l'apprentissage, la formation professionnelle au stade de l'enseignement secondaire, la préparation aux fonctions de contremaître et de surintendant, ainsi que pour pourvoir aux engagements financiers non acquittés des années précédentes (y compris certains articles anciennement à Démobilisation et reconversion)..........	3,377,500 00
	Loi de 1940 sur l'assurance-chômage	
138	Administration—Y compris les frais subis relativement à l'activité du Service national de placement, délégué par le ministre du Travail en conformité de l'article 88 de la loi	18,465,000 00
139	Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage	17,000,000 00
	Démobilisation et reconversion	
140	Loi de 1946 sur la réintégration dans les emplois civils; organisation du placement de la main-d'œuvre; garde des archives et coordination des opérations de chargement et de déchargement de navires	164,075 00
141	Unité des statistiques du capital humain	30,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill No 195, Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail.

Bill No 198, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938.

Bill No 349, Loi modifiant la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique.

Bill No 365, Loi modifiant la Loi des traitements.

Aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont agréé l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill No 363 (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon", sans autre modification.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 330, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, avec les amendements suivants:

Page 5, lignes 40, 41 et 42.—Retrancher les mots suivants "et par le retranchement des mots "sept pour cent l'an" chaque fois qu'ils y apparaissent et leur remplacement par les mots "huit pour cent l'an"."

Page 6, ligne 45.—Au mot "deux" substituer "un".

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et sept minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 115

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 25 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. L'Orateur dépose sur la Table,—Rapport intérimaire du comité spécial institué pour étudier la procédure de la Chambre des communes, lequel se lit comme suit:

Votre comité a étudié attentivement le "Rapport sur la procédure de la Chambre des communes du Canada", déposé au cours de la présente session, qui signalait à la Chambre certaines recommandations formulées de temps à autre, en Chambre ou hors de la Chambre, relativement aux questions suivantes:

Résolutions d'ordre financier précédant la présentation de bills comportant affectation de deniers publics; institution d'un comité du budget des dépenses; présentation de l'exposé budgétaire en comité des voies et moyens et non en Chambre, présidée par l'Orateur; questions aux ministres; ajournement en vertu de l'article 31 du Règlement pour étude d'affaires publiques urgentes; appel des décisions de l'Orateur; longueur des discours; division de la session en trois parties; suppression de la suspension de séance de 6 h. à 8 h.

Votre comité a également étudié un mémoire du greffier de la Chambre portant sur ce qui suit: heures des séances de la Chambre; obligation des députés d'être assidus; ajournement à 6 h. le mercredi; obligation des députés de voter; nécessité d'ajouter au Règlement un article spécial visant le "manque d'à-propos" et les "redites monotones"; le droit de réplique donné au proposeur de la deuxième lecture d'un bill et au ministre présentant une mesure du gouvernement; l'expédition des formalités relatives aux bills de divorce; et l'opportunité d'instituer un comité chargé de voir au raccourcissement des débats prolongés.

Votre comité a pris toutes ces questions en sérieuse considération.

Votre comité propose la modification des articles 6 et 7 du Règlement afin de permettre l'ajournement de la Chambre à dix heures du soir. En vertu de cette modification, l'interruption de la séance, après six heures, ne durera qu'une heure. La modification entraîne la suppression du mot "huit" et son remplacement par celui de "sept". L'article se lirait ainsi:

> 6. (1) Si, à six heures du soir, sauf le mercredi, les affaires du jour ne sont pas terminées, l'Orateur quitte le fauteuil pour ne le reprendre qu'à sept heures.

L'article 7 du Règlement, qu'il faudra également modifier en y supprimant le mot "onze" et le remplaçant par le mot "dix", se lira comme suit:

> 7. A dix heures du soir, à moins que la règle de clôture n'ait été mise en action (article 39), les opérations en cours sont suspendues, et l'Orateur prononce l'ajournement sans consulter la Chambre, pourvu que les affaires du jour non encore achevées à la fin de la séance restent au feuilleton jusqu'à la séance suivante, où elles sont reprises dans l'état d'avancement auquel elles étaient arrivées lorsqu'elles ont été interrompues.

Votre comité s'est enquis de la limite de temps prescrite quant aux discours, question qui doit être étudiée avec la plus grande prudence de crainte de déroger au principe de la liberté de parole. Cependant, puisque la Chambre a adopté la règle de quarante minutes en 1927, votre comité recommande d'apporter la modification suivante à l'article 37 du Règlement:

> Toutefois, en comité plénier, en comité des subsides ou en comité des voies et moyens, aucun député ne doit parler pendant plus de vingt minutes à la fois sur une motion, une disposition ou un article particulier qui sont à l'étude.

Quant aux questions adressées oralement aux ministres, votre comité convient de modifier ainsi qu'il suit l'article 44 du Règlement:

> Une question portant sur une affaire urgente peut être adressée oralement à un ministre à l'appel de l'ordre du jour. Cette question ne doit pas être précédée de la lecture de télégrammes, d'extraits de journaux ou de livres, ni de lettres ni de préambules de quelque sorte que ce soit. La réponse, qui doit être donnée oralement, peut être immédiatement suivie, sans débat ni commentaire, des autres questions qui peuvent s'imposer pour élucider la réponse du ministre.

Votre comité recommande qu'il soit permis d'adopter sans débat la motion portant que l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier une résolution précédant la présentation d'un bill comportant affectation de deniers publics. A cet effet, il conviendrait d'ajouter quelques mots à l'article 38 du Règlement. Son paragraphe (1) pourrait être modifié en ajoutant, à l'alinéa *a*), après les mots "date ultérieure", ce qui suit:

> ainsi que les motions à l'effet que l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier une résolution précédant la présentation d'un bill comportant affectation de deniers publics.

L'alinéa 5 de l'article 56 du Règlement prescrit que "au commencement de chaque session, ou de temps à autre selon le besoin, la Chambre peut nommer un Vice-président des Comités."

Votre comité recommande la suppression des mots "session, ou de temps à autre selon le besoin" et leur remplacement par le mot "Parlement", ainsi que

la suppression des mots "peut nommer" et leur remplacement par le mot "nomme" dans ledit article, qui se lira ainsi dorénavant:

> Au commencement de chaque Parlement, la Chambre nomme un Vice-président des comités qui, toutes les fois que le Président des comités sera absent, aura le droit d'exercer tous les pouvoirs dévolus au Président des comités, y compris ses pouvoirs d'Orateur suppléant durant l'absence inévitable de l'Orateur.

Dans ses délibérations, votre comité a tenu compte du fait que la Chambre des communes ne peut être entravée par des règles restrictives, car c'est une assemblée représentative où doivent être respectés les principes de l'égalité des députés, du caractère public des délibérations, de la liberté de parole, de la priorité majoritaire et du droit de la minorité à l'expression de son opinion.

Votre comité a présenté ce rapport à titre intérimaire et recommande que la revision du Règlement fasse l'objet d'une nouvelle étude à la prochaine session du présent Parlement.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement:

Bill N° 229, Loi modifiant la Loi des douanes.

Bill N° 337, Loi modifiant le Code criminel.

Bill N° 344, Loi modifiant la Loi du dimanche.

Bill N° 392, Loi modifiant la Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles.

Bill N° 393, Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

Bill N° 394, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

M. Clark, du Comité sessionnel des chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, contrôle et exploite, présente le troisième rapport dudit comité, lequel se lit comme suit:

Votre Comité avait été saisi des questions suivantes, savoir:

a) Le rapport annuel des Chemins de fer nationaux du Canada, sur les opérations de l'année terminée le 31 décembre 1947.

b) Le rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, sur les opérations de l'année terminée le 31 décembre 1947.

c) Le rapport annuel du Trust des titres des Chemins de fer nationaux du Canada, sur les opérations de l'année terminée le 31 décembre 1947.

d) Le rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada, sur les opérations de l'année terminée le 31 décembre 1947.

e) Le rapport au Parlement de la maison *George A. Touche and Company*, vérificateurs, sur les opérations de l'année terminée le 31 décembre 1947.

f) Le budget financier des Chemins de fer nationaux du Canada et de la *Canadian National* (*West Indies*) *Steamships, Limited*, sur les opérations de l'année 1948.

Votre Comité a tenu neuf séances au cours desquelles il a examiné séparément lesdits rapports et les a adoptés à l'unanimité.

Le rapport des chemins de fer indique un déficit net d'exploitation de $15,885,194.28. Bien que les recettes brutes n'aient été que légèrement inférieures à leur sommet du temps de guerre, les frais constamment à la hausse de la main-d'œuvre et des matériaux ont empêché le réseau de gagner l'intégralité de la somme requise pour le service des intérêts. Les recettes nettes applicables au service des intérêts ont été de $27,900,000. Les intérêts dus aux obligataires

se sont élevés à $23,800,000, ce qui laissait un reliquat de $4,100,000 pour le payement des intérêts à l'Etat, soit $20,000,000. Le budget financier du réseau pour l'année civile 1948, tel que soumis au Comité, prévoit un déficit d'exploitation de $23,400,000 mais ainsi qu'on l'a fait ressortir dans les témoignages, les modifications des tarifs-marchandises autorisées depuis la préparation du budget, moins les frais supplémentaires pour la main-d'œuvre et les matériaux ont rendu désirable la revision du budget, les recettes nettes d'après les prévisions s'établissant à $6,287,000. Cependant, ce chiffre revisé ne tient pas compte d'aucun relèvement de salaires au Canada qui peut être accordé à la suite des demandes dont sont maintenant saisis les conseils d'arbitrage. Le budget prévoit des exigences nettes de $65,882,200 au compte du capital y compris $59,000,000 pour l'acquisition de nouveau matériel. Le budget comprend aussi $20,000,000 pour un fonds de roulement supplémentaire. Le budget a été approuvé.

Le rapport de la *West Indies Steamships* accuse un excédent net d'exploitation de $522,677. Le budget financier pour 1948 prévoit un excédent net d'exploitation de $590,000 et des exigences nettes de $30,000 au compte du capital. Le financement du budget des immobilisations s'effectuera à même la caisse de remplacement des navires de la Compagnie. Le budget a été approuvé.

Les Lignes aériennes Trans-Canada accusent un déficit de $1,761,042 pour les services au pays et un excédent de $136,303 pour les services de l'Atlantique.

Dans le dernier cas, il convient de faire remarquer que ces opérations ne visent qu'une période de huit mois, soit du 1er mai 1947 au 31 décembre 1947.

Les travaux de votre Comité ont été facilités par les explications et renseignements fournis par M. R. C. Vaughan, C.M.G., président du Conseil d'administration des Chemins de fer nationaux du Canada et de M. G. R. McGregor, le nouveau président des Lignes aériennes Trans-Canada, ainsi que leurs fonctionnaires qui ont déposé, et Votre Comité les en remercie.

Nous joignons au présent rapport un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages recueillis par votre Comité.

(Pour les procès-verbaux, les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport consulter l'appendice N° 10 des Journaux.)

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 mai 1948,—Copie de toute correspondance échangée entre tout particulier ou groupement ou gouvernement provincial et tout ministre, ministère ou fonctionnaire du gouvernement fédéral ayant eu à s'occuper, au cours des deux dernières années, de l'envoi de bébés dans des pays étrangers.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Deuxième rapport annuel de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Aussi,—Copie du rapport annuel de l'Eldorado Mining and Refining (1944) Ltd, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Et aussi,—Relevé des opérations de la Northern Transportation Company (1947) Limited, filiale de l'Eldorado Mining and Refining (1944) Limited, pour l'année terminée le 31 décembre 1947.

M. MacNaught, adjoint parlementaire du ministre des Pêcheries, dépose sur la Table,—Rapport annuel de l'Office de soutien pour les prix des produits de la

pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948, sur les dépenses subies et les opérations effectuées sous le régime de la loi, Statuts du Canada 1944-1945, 8-9 George VI, chapitre 42, article 7 (version française).

M. Mutch, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1948,—Etat montrant:—1. Jusqu'au 31 décembre 1947, combien de maisons a-t-on construites sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quel a été le coût total de ces maisons?

3. Toutes ces maisons étaient-elles de même dimension?

4. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le coût total moyen par maison?

5. Sinon, quel a été le coût total moyen par maison de chaque dimension?

6. Jusqu'au 31 décembre 1947, quel a été le coût total de l'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

7. A-t-on inclus les frais d'administration dans le coût total moyen des maisons?

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur l'application de la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948. Statuts du Canada, 1946, chapitre 69, article 26.

Et aussi,—Rapport sur l'application de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948. Statuts du Canada, 1944, chapitre 39, article 26.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. Stewart (*Winnipeg-Nord*)—1. Au cours de 1939-1940, a-t-on permis l'organisation, au Canada, des volontaires engagés pour aller combattre en Finlande?

2. A-t-on, à l'ocasion, fourni de l'équipement militaire à ces volontaires et, dans le cas de l'affirmative, quelle espèce d'équipement?

3. Les volontaires recevaient-ils une solde? Dans le cas de l'affirmative, de qui?

Par M. Côté (*Matapédia-Matane*)—1. Du 31 mars 1939 au 31 mars 1946, les divers ministères fédéraux ont-ils versé quelques sommes d'argent en subsides, frais de dépenses ou à tout autre titre: *a*) à la Compagnie de Navigation du Bas St-Laurent, *b*) à la Compagnie de Téléphone National, *c*) au poste de radiodiffusion CJBR de Rimouski, *d*) à la Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent, *e*) à l'Ecole Jules Brillant de Rimouski, *f*) à l'école de Marine de Rimouski *g*) à l'Ecole Industrielle de Rimouski, *h*) à l'Ecole des Arts et Métiers de Rimouski?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes a-t-on versées dans chaque cas?

3. Du 31 mars 1939 jusqu'au 31 mars 1946, les divers ministères fédéraux ont-ils versé quelques sommes d'argent à titre de présences, cachets, salaires, rémunérations, frais de dépenses, ou à tout autre titre à J.-A. ou Jules Brillant?

4. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces sommes?

Par M. Denis—1. Le gouvernement fédéral a-t-il versé sa quote-part des dépenses occasionnées par la construction du pont du boulevard Pie IX à St-Vincent de Paul, P.Q., y compris les dépenses pour l'expropriation et le viaduc.

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la quote-part autorisée et versée?

3. Quel pourcentage représente cette somme en comparaison de la quote-part versée par le gouvernement provincial?

Les amendements apportés par le Sénat au Bill n° 330, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, sont pris en considération et agréés.

Le Bill n° 395, Loi sur la convention relative à l'impôt sur le revenu conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande et signée à Ottawa, Canada, le douzième jour de mars 1948, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill n° 397, Loi modifiant la Loi d'urgence sur la conservation des changes;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui:

Par consentement, M. Martin propose,—Que la Chambre revienne à la "Présentation des rapports"; agréé.

M. Martin présente alors le rapport du comité spécial sur les prix, lequel se lit comme suit:

Le 10 février 1948, la Chambre des communes adoptait la résolution suivante:

"Qu'un comité spécial de la Chambre soit institué afin d'enquérir et faire rapport sur:

a) les causes de la récente augmentation du coût de la vie;

b) les prix qui ont été haussés au delà d'un niveau justifié par l'accroissement des frais;

c) les augmentations de prix causées par l'acquisition, l'accumulation ou le refus de vente, par toutes personnes, sociétés ou corporations, de toutes marchandises au delà des quantités raisonnablement requises pour les fins ordinaires de leurs affaires;

Que ce comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composent, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter de certaines phases de l'enquête, et qu'il soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger les témoins sous serment, et à imprimer, au jour le jour, les documents et témoignages qu'ordonnera le comité;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le quorum du comité soit de sept membres;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'un avocat-conseil, de comptables et d'autres aides nécessaires, qui seront payés à même les crédits votés par le Parlement;

Que ce comité se compose de MM. Beaudry, Cleaver, Fleming, Homuth, Johnston, Knowles, Lesage, Martin, Maybank, Mayhew, McCubbin, Merritt, Nicholson, Pinard, Smith (*Calgary-Ouest*) et Winters, et que les dispositions de l'article 65 du Règlement soient suspendues à cet effet".

Plusieurs changements ont été subséquemment apportés à la composition du comité, M. MacInnis remplaçant M. Knowles, M. Irvine remplaçant M. Nicholson, M. Harkness remplaçant M. Smith, M. Thatcher remplaçant M. MacInnis, M. Kuhl remplaçant M. Johnston, M. Beaudoin remplaçant M. Cleaver, M. McGregor remplaçant M. Homuth, M. Zaplitny remplaçant M. Irvine et M. Irvine remplaçant M. Zaplitny.

Après sa formation, votre Comité s'est réuni sous la présidence du soussigné en vue de commencer l'organisation et l'orientation de son travail. Il fut résolu de faire une enquête sur un certain nombre de produits différents pour arriver à comprendre les forces qui avaient provoqué la hausse récente des prix et à présenter un rapport sur les autres points mentionnés dans l'ordre de renvoi. Les divers produits qui ont fait l'objet d'une enquête sont passés en revue par ordre ci-dessous.

Le Comité a organisé un secrétariat formé d'un corps compétent d'adjoints, a retenu les services de maîtres H. A. Dyde, C.R., et Fabio Monet, C.R., ainsi que de M. J. R. M. Wilson, F.C.A., à titre de comptable.

Sauf pour l'enquête sur les textiles, le Comité a adopté la méthode de recueillir ses renseignements préliminaires des entreprises de l'industrie faisant l'objet de l'enquête et a convoqué des témoins pour qu'ils viennent témoigner et déposer leurs pièces au Comité chargé de l'enquête.

Dans le cas de l'enquête sur l'industrie primaire des textiles, le Comité a retenu les services de M. Maurice Samson, C.A., de la maison Chartré, Samson, Beauvais, Gauthier et Cie, experts comptables, et lui a demandé de faire une étude complète des entreprises représentatives de l'industrie, puis de soumettre un rapport au Comité sur les faits établis. Ces rapports ont été présentés par MM. Maurice Samson, C.A., et E. Harry Knight, C.A. Quand on les eut reçus, les témoignages oraux ont été donnés en explication des rapports, après quoi les représentants de plusieurs compagnies manufacturières de l'industrie ont été interrogés sur les états faisant partie du rapport des comptables et sur les autres pièces documentaires en la possession du Comité.

Le Comité a été institué pour établir les faits concernant la situation des prix. Il devait enquêter sur les faits et non élaborer des programmes. Sa mission consistait à déterminer, dans la mesure du possible, les circonstances réelles de la situation présente.

On n'a pas accordé au Comité le pouvoir de fixer les prix ou de les abaisser. Un tel pouvoir ne peut être conféré qu'en vertu d'une mesure législative provinciale ou fédérale. Le Comité estime, toutefois, que le fait même de son existence et son pouvoir d'assigner des témoins pour qu'ils donnent un compte rendu de leurs transactions commerciales a eu un effet restrictif salutaire sur les hausses inexcusables des prix. Cette opinion est confirmée par les déclarations de témoins représentatifs.

Lorsque les faits mettaient à découvert des écarts de conduite et des injustices à l'endroit du public, on les portait à l'attention des autorités compétentes. Certaines poursuites judiciaires ont été intentées en conformité de la législation en vigueur.

Pendant le peu de temps qu'il a eu à sa disposition, le Comité n'a pu enquêter sur tous les facteurs qui entrent dans l'établissement des prix des biens de consommation mais en interrogeant, au cours de ses 77 séances publiques, 130 témoins, le Comité a obtenu des éléments de preuve sur la situation des prix dans le domaine de la production et de la distribution de certaines denrées essentielles.

Ces témoins comprennent entre autres des hauts fonctionnaires du Gouvernement fédéral, des représentants d'associations de consommateurs, de corporations, d'associations coopératives, de maisons d'affaires, des comptables retenus par le Comité et des particuliers. Le compte rendu sténographique des témoignages, qui compte au delà de 3800 pages imprimées, est déposé avec le présent rapport et les 155 pièces produites.

SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

Dans son enquête sur la hausse des prix, le Comité a constaté que les principales causes de leur tendance ascensionnelle a pris naissance dans les années de guerre. La cause isolée la plus importante en réside dans les prix extérieurs. Le Canada a maintenant un régime économique dans lequel les importations et les exportations jouent un rôle de premier plan. En 1947, par exemple, les importations se sont élevées à $2,600,000,000 et les exportations à $2,800,000,000.

Vu que le commerce extérieur constitue une forte part de l'activité commerciale du Canada, il s'ensuit que les prix courants au pays sont particulièrement sensibles aux fluctuations des prix mondiaux. Le niveau canadien des prix a dû monter à cause de la pression vigoureuse exercée par les prix à l'étranger qui, au cours de la période actuelle de relèvement, avec ses pénuries mondiales, ont sans cesse monté et très rapidement en certains cas.

En même temps, les frais de production et de distribution au gros et au détail se sont aussi accrus. A chaque étape du système commercial, ces frais augmentés ont tendu à majorer le prix exigé du consommateur.

Il est difficile de déterminer quelle influence le pouvoir d'achat plus fort peut avoir sur les prix. Mais il est admis qu'il en conditionne le niveau. Au Canada, comme l'indique le "revenu personnel affectable", le pouvoir d'achat a augmenté de deux fois et demie depuis 1930.

Cette expansion du pouvoir d'achat a sans aucun doute contribué, entre autres facteurs, à la hausse du niveau des prix.

Au cours de ses enquêtes, le Comité a constaté que, dans certains cas, des opportunistes, profitant des conditions spéciales qui prévalaient, réalisèrent des bénéfices sans précédents. Il est peut-être vrai qu'en certaines instances de tels profits ne devaient pas se répéter, mais on ne saurait nier que les prix élevés qui avaient donné lieu à de pareils bénéfices contribuèrent, à l'époque, à hausser le coût de la vie.

Le Comité conclut que les causes significatives de la récente hausse dans le coût de la vie au Canada sont les suivantes:

a) Hausse des prix extérieurs,

b) Augmentation du coût de la production,

c) Expansion du pouvoir d'achat par rapport aux denrées et aux services disponibles,

d) Certains autres facteurs dont il faut tenir compte dans les cas spécifiés énumérés ci-après.

En recherchant, conformément à son ordre de renvoi, des faits établissant que "les prix ont été haussés au delà d'un niveau justifié par l'accroissement des frais", le Comité a découvert nombre d'exemples indiquant que durant les huit derniers mois, des particuliers et des compagnies ont réalisé des bénéfices de beaucoup plus élevés que ceux qui semblaient normalement justifiés. Dans ces cas particuliers, pareils bénéfices sont dus à des circonstances spéciales telles que des approvisionnements restreints, des augmentations de prix à l'étranger ou une demande exceptionnellement considérable. Là où il était évident que l'on avait profité de ces conditions pour faire des bénéfices anormalement élevés,

le Comité a déféré les éléments de preuve à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Il en est résulté que 12 poursuites concernant le beurre furent instituées sous l'empire de la clause du bénéfice "juste et raisonnable" et d'autres dispositions des règlements de la Commission. Des condamnations ont été prononcées dans trois causes et des poursuites ont été autorisées dans 5 cas concernant les fruits et les légumes.

Le Comité est convaincu que le fait, pour lui, de poursuivre des enquêtes sur certaines denrées dont les prix sont particulièrement susceptibles d'augmentation à l'heure actuelle, a exercé une influence restrictive sur les individus, et les firmes s'adonnant à la transformation, à la vente ou à la manutention de ces denrées et des denrées connexes.

CONCLUSIONS

Dans ce Rapport, le Comité examine les facteurs principaux et secondaires qui ont provoqué l'augmentation récente du coût de la vie, et il étudie les mesures que devrait prendre le gouvernement relativement à la question des prix, l'un des problèmes qui préoccupent le plus l'esprit du public à l'heure actuelle.

Le Comité en est venu à la conclusion que le gouvernement devrait prendre certaines mesures en considération. Les suggestions que le Comité formule ici ne sont manifestement pas toutes d'égale importance et leur application respective produirait des effets d'un degré divers sur la structure des prix. Néanmoins, cette application aurait son effet soit en provoquant directement une réduction des prix, soit en mettant en branle une opinion publique éclairée.

Pourquoi le Comité propose ce qui suit:

1. Que le gouvernement étudie l'à-propos d'instituer immédiatement une commission sous l'empire de la Loi des enquêtes publiques, pour continuer le travail commencé par ce Comité; celui d'enquêter sur le jeu des prix et sur les facteurs qui provoquent des augmentations des prix et des coûts ainsi que la majoration des marges de bénéfices.

Le résultat du travail qu'accomplirait la Commission indiquerait s'il est opportun d'instituer à la prochaine session du Parlement un comité semblable à ce Comité spécial des prix. Le Comité en vient à cette conclusion parce que son enquête jusqu'ici a révélé nettement, que, dans quelques cas, dans certains genres de commerce au Canada, il y a tendance à tirer profit des conditions anormales actuelles pour réaliser les plus forts bénéfices possibles, en maintenant les prix à un niveau élevé, et en ignorant ainsi le bien-être général de la population canadienne.

Le Comité est également d'avis qu'il est possible de réprimer cette tendance par l'examen minutieux et constant, qu'il suggère, des prix et des bénéfices, et par la publicité qui en résultera.

2. Le Comité a été frappé de l'importance du travail du Commissaire des enquêtes sur les coalitions, pour enrayer certaines manœuvres qui tendent à hausser les prix à des niveaux exorbitants, et pour assurer le jeu de la concurrence par laquelle devraient se niveler les prix dans l'intérêt du consommateur. Le Comité croit également que les fonds qu'on a mis à la disposition du Commissaire, par le passé ne suffisent plus pour assurer l'accomplissement du travail qui s'impose.

3. Que le Gouvernement modifie les règlements d'exécution des lois appropriées, si la chose est jugée nécessaire, pour que les mesures qui s'imposent puissent être prises sans délai chaque fois que sont révélés des cas flagrants d'exploitation du consommateur. Tout en reconnaissant qu'il est difficile d'établir

une formule arbitraire d'application universelle, le Comité est convaincu qu'il y a des cas où l'intérêt public est si évidemment négligé qu'il faudrait prendre des procédures sévères contre les délinquants.

Le travail d'enquête déjà entrepris par le Comité a amené 12 poursuites en justice contre ceux qui ont abusé de la situation dans le commerce du beurre; 3 condamnations ont déjà été enregistrées. De plus, des procédures ont été instituées dans 5 cas à la suite de l'enquête sur le commerce des fruits et légumes. La Commission des prix a institué ces poursuites sous l'empire des dispositions concernant les prix "justes et raisonnables". Le Comité croit que les activités de la Commission dans ce domaine devraient être plus poussées. Elle émet de plus l'opinion que les pouvoirs de la Commission en particulier quant à cette clause pourraient même être modifiés et renforcés, au besoin, afin d'assurer une protection maximum au consommateur.

4. Que le Gouvernement étudie la possibilité d'abolir les restrictions sur les importations en vigueur à l'heure actuelle sur certains fruits et légumes tout en veillant à ne pas nuire aux intérêts des producteurs canadiens, particulièrement des producteurs qui, comme ceux qui s'occupent de la culture maraîchère, s'efforcent d'augmenter leur production afin de satisfaire la demande croissante du marché domestique.

Le Comité se rend compte que le programme de conservation du change étranger approuvé par le Parlement est inévitable et nécessaire. Cependant, le Comité estime que du moment que ce programme crée une situation où il y a rareté de certains aliments essentiels—rareté qui peut et qui a été exploitée par certains commerçants de ces denrées de façon à priver les consommateurs—le Gouvernement devrait étudier la possibilité de supprimer ou mitiger certaines dispositions de son programme pour ce qui est desdites denrées.

5. Le Gouvernement devrait voir s'il est opportun et possible de restreindre les hausses des prix en frappant d'un impôt spécial les profits injustifiés.

6. Que le Gouvernement étudie la possibilité d'amender la Loi des Compagnies en vue d'exiger l'établissement d'un système de comptabilité uniforme dans les entreprises commerciales.

En prenant cette initiative, le Gouvernement fédéral encouragerait l'établissement d'un système de comptabilité plus uniforme dans tout le Canada. Cette mesure faciliterait énormément le travail de la Commission à être créée.

La preuve entendue a démontré qu'il existe dans le moment une grande variété de système de comptabilité commerciale. Dans certains cas les témoignages ont démontré que des profits excessifs peuvent être tenus cachés par certaines méthodes de comptabilité telles que le tripotage des valeurs d'inventaire, le rajustement de frais de remplacements, etc.

Un système universel de comptabilité a d'ailleurs déjà été préconisé par diverses associations commerciales du Canada.

7. Que le Gouvernement songe sans tarder à modifier la Loi des compagnies afin d'assurer une divulgation plus complète des renseignements concernant les réserves d'inventaires déduites lors de la détermination des profits.

Votre Comité recommande de plus que le Gouvernement étudie de concert avec les provinces l'à-propos d'une revision générale des dispositions concernant la divulgation de renseignements, actuellement requise par les diverses Lois des compagnies, dans les états financiers annuels des compagnies, et des règlements concernant la publication de tels renseignements.

8. Le Comité ne croit pas que les intérêts des consommateurs canadiens seraient sauvegardés par un système de régie générale des prix et de règles connexes.

Le Comité est d'avis que, pendant la période difficile de transition que nous traversons, le gouvernement devrait songer à la réimposition de certaines mesures de régie et au paiement de certains subsides temporaires, dans les cas où il est clairement démontré qu'autrement le consommateur en souffrirait grandement.

L'expérience tentée dans d'autres pays où l'on a essayé de maintenir un système de contrôle total des prix et les régies connexes, démontre clairement que le coût des subsides à lui seul, sans parler des lourdes dépenses requises pour le maintien du rouage administratif nécessaire à l'administration et à la mise en vigueur des régies, nous interdit de les imiter. Le Canada ne peut conserver son rang de grande nation commerçante du monde et, en même temps, s'isoler complètement des fluctuations économiques d'envergure mondiale. Néanmoins le Comité est d'avis que, pendant que dure la période de transition de l'économie dirigée du temps de guerre à une économie libre, nous devons nous efforcer le plus possible d'éviter un bouleversement de l'économie canadienne et de réduire au minimum les difficultés dont souffre le peuple à cause de la hausse des prix.

9. Le Comité est d'avis que le Gouvernement devrait se demander si le temps n'est pas venu d'abolir les taxes spéciales d'accise sur les produits qui sont d'un usage général au Canada.

Le Parlement a approuvé ces taxes dans le but d'aider à la conservation des devises étrangères. Elles n'avaient pas été imposées dans le but d'accroître les revenus du fisc, mais bien de faciliter le succès du programme général préconisé par le Gouvernement en vue de la conservation des dollars américains. Elles ne devraient pas rester en vigueur plus longtemps que cette fin ne l'exige.

10. Que le Gouvernement prenne en sérieuse considération la question de la revision de la régie actuelle des loyers, aux fins de faire disparaître les causes de difficultés, dans certains cas particuliers. Au cours de son enquête sur la situation des prix en général, le Comité a constaté les effets de la régie des loyers. Que cette régie ait été d'un grand bénéfice pour la presque totalité des familles canadiennes, personne ne le conteste. Par contre, le Comité croit que, dans des cas particuliers, elle est une source d'embarras et de difficultés pour les propriétaires de logis. Toutefois, le Comité désire affirmer catégoriquement qu'il s'oppose à une abolition totale de la régie des loyers, à l'heure actuelle.

11. Le Comité se rend compte qu'éventuellement le Gouvernement fédéral devra faire face à des difficultés constitutionnelles par suite de son intervention dans le domaine des prix. Evidemment, c'est là un domaine qui normalement, sous notre régime constitutionnel, relève des administrations provinciales, bien que le Gouvernement fédéral ait été obligé d'intervenir, à cause des conditions pressantes du temps de guerre.

Le Comité est forcé d'en venir à la conclusion que, pour en arriver à protéger convenablement le consommateur canadien, il faudra que les administrations provinciales coopèrent avec le Gouvernement fédéral, pour prendre les mesures nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités communes.

12. Qu'en envisageant la levée possible des embargos qui sont en vigueur sur l'exportation des denrées alimentaires, le Gouvernement étudie soigneusement la situation des approvisionnements au pays et tienne compte de l'équilibre à maintenir entre l'intérêt du producteur et celui du consommateur.

13. Que le Gouvernement donne instructions au Bureau fédéral de la Statistique de publier périodiquement une analyse indiquant comment le dollar du consommateur est réparti entre les divers éléments qui entrent dans la composition du prix des denrées essentielles; et, de même, qu'il ordonne au Bureau de publier périodiquement et pour chacune des principales industries du Canada, les chiffres des ventes totales, des revenus d'exploitation et des bénéfices nets.

14. Le Comité tient à souligner le fait que l'augmentation de la production, tant au pays qu'à l'étranger, est la seule solution permanente au problème de la hausse des prix. La rareté actuelle de denrées est mondiale et entraîne les prix mondiaux vers des niveaux élevés, ce qui influe nécessairement sur les prix canadiens.

Depuis la guerre, l'industrie a déployé au Canada des efforts louables pour remédier à cette rareté. La quantité énorme de marchandises que le Canada fournit à l'univers aidera beaucoup à soulager la pression qui s'exerce actuellement sur les prix mondiaux et, par répercussion, diminuera la pression inflationnaire au Canada.

COÛT DE LA VIE APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE

Quoiqu'il ait reçu instruction d'établir les faits en rapport avec les récentes augmentations de prix seulement, le Comité a décidé d'étudier le cours du coût de la vie depuis la Première Guerre mondiale afin d'en tirer une leçon utile dans la situation actuelle. Il ressort de cette étude que l'une des principales caractéristiques du coût de la vie est la tendance aux fluctuations.

L'indice du coût de la vie et l'indice des prix de gros sont très utiles pour mesurer les changements qui se produisent à l'occasion dans les niveaux de prix. Ces indices sont aussi utiles à la comparaison des niveaux du coût de la vie dans les divers pays.

L'indice du coût de la vie mesure les changements qui se produisent dans le budget d'une famille-type, lequel comprend les mêmes quantités des mêmes articles et services pour des périodes considérables. Chaque article composant est pondéré et le total, pour chaque période, est exprimé en pourcentage du coût de la période de base. (Pour le Canada, 1935-1939=100.)

La méthode de comparaison des prix par l'indice des prix de gros consiste à prendre les prix de gros moyens d'un grand nombre de produits divers, pour une année de base, et d'exprimer les prix de ceux-ci, pour les autres périodes, en pourcentage de ce prix.

Le coût de la vie depuis la Première Guerre mondiale

L'indice du coût de la vie a considérablement changé depuis 1913, à mesure qu'il enregistrait les changements qui se sont produits dans les prix des denrées et des services. Comme conséquence de conditions d'une ressemblance frappante avec celles qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, l'indice s'est élevé de 79·1 en 1913 à 145·4 en 1920, soit une augmentation de 84 p. 100. Dans l'indice général, l'indice des denrées alimentaires s'est élevé de 113 p. 100. (*Voir* tableau 1 à l'Appendice.)

Durant la régression d'après-guerre, l'indice a baissé rapidement à 120·4 en 1922. Il a fluctué autour de ce chiffre durant le reste de la période décennale, la première variation importante étant survenue au début de la crise économique des années trente. Dès 1933, l'indice total était tombé à 94·4 et l'indice des denrées alimentaires, à 84·9, le plus bas niveau depuis 1913.

Cette baisse du coût de la vie se traduisit par un affaissement ruineux des prix de plusieurs marchandises, particulièrement des produits de base. Le blé se vendit à 55c. le boisseau, les œufs à 20c. la douzaine et le beurre à 20c. la livre. Ces prix furent la conséquence d'un pouvoir d'achat considérablement réduit, car les conditions du chômage qui caractérisèrent la période en question étaient sans précédent, non seulement au pays, mais aussi à l'étranger. (Ce fut la période des queues pour toucher les bons de pain et des camps d'assistance publique.) Personne ne désire voir se répéter les conditions économiques qui accompagnèrent ce niveau des prix.

A la suite du niveau minimum atteint en 1933, les prix ont augmenté graduellement jusqu'à ce que, en 1940, l'indice ait atteint 105·6. La courbe suivie par l'indice du coût de la vie au cours de la Seconde Guerre mondiale diffère beaucoup de celle qui a caractérisé la première. De 1914 à 1918, l'indice s'est élevé de 79·7 à 115·6, c'est-à-dire de 45 p. 100. De 1940 à 1945, l'augmentation a été de 105·6 à 119·5 ou de 13 p. 100—augmentation bien moins considérable, malgré qu'au cours des années 1943 et 1944, le pays ait consacré à la poursuite des hostilités une part de ses ressources à peu près trois fois plus grande que celle qu'il y avait consacrée de 1916 à 1918.

En 1946, les prix ont commencé à s'élever plus vivement, puis l'augmentation s'est accélérée rapidement sous l'influence de facteurs qui sont étudiés plus loin dans le présent rapport. En avril 1948, l'indice avait atteint 151·6, alors que le 1er janvier 1946, il était à 119·9. Il s'agissait d'une augmentation de 26 p. 100 ou du double de celle qui eut lieu au cours des années de guerre.

Le coût de la vie dans d'autres pays

La hausse des prix est mondiale. Le Comité détient la preuve que 50 pays accusent une augmentation considérable et continuelle dans les niveaux de prix. La hausse de prix survenue au Canada depuis dix-huit mois est plus grande que celle qui s'est produite en nombre de ces pays, mais cela provient principalement de ce que, au Canada, les prix furent soumis à une régie tellement sévère durant la période de guerre qu'à la fin de 1945 le Canada accusait, par rapport aux niveaux d'avant-guerre, la plus petite augmentation du coût de la vie et des prix de gros qui fût en aucun pays du monde.

En comparaison de celui des autres pays, le niveau des prix, au Canada, fut maintenu si bas qu'en décembre 1947—malgré une hausse de près de 30 points depuis le milieu de 1945, hausse qui s'était produite plus rapidement qu'en certains autres pays—le coût de la vie au Canada restait encore plus bas que dans la plupart des autres pays du monde.

Pour ce qui est du Royaume-Uni, on a noté que le maintien de ses niveaux de prix a coûté au pays environ 400,000,000 de livres sterling par an, en subventions seulement, et il est significatif que le gouvernement du Royaume-Uni ait annoncé que les subventions devraient être limitées à ce chiffre. L'Australie a décidé récemment, à la suite d'un plébiscite, que les régies seraient discontinuées à l'échelon national.

On a constaté toutefois que, bien que l'indice des prix de gros ait accusé une augmentation de 40 p. 100 au Canada, l'indice général du commerce de gros au Canada était plus bas que celui de tous les autres pays, sauf un. Evidemment, le phénomène des prix élevés et à la hausse n'est pas l'apanage exclusif de notre pays. Au fait, dans presque tous les autres pays, le problème est beaucoup plus grave que chez nous, et malheureusement, les prix élevés, dans un pays, tendent à influencer le niveau des prix des autres pays. Le commerce international offrant un intérêt de la plus haute importance pour le Canada, il est fatal que les prix élevés qui sévissent à l'étranger exercent une pression formidable sur le niveau de nos prix domestiques.

Les augmentations de prix après la Seconde Guerre Mondiale:

Dans le but de faire enquête d'une façon plus détaillée sur les raisons profondes de l'augmentation du coût de la vie durant 1946, 1947 et la première partie de 1948, le Comité a fait préparer un relevé (Tableau 2, Appendice) d'indices de prix de gros par application à un groupe de principales denrées, basés sur les prix qui avaient cours en décembre 1945. L'indice général des prix de gros et les indices par rapport à des denrées individuelles reflètent d'une manière plus saisissante les changements des facteurs déterminant les prix que

ne le fait l'indice du coût de la vie qui absorbe ces changements suivant les moyennes pondérées de ses parties constituantes. Les prix indices se meuvent dans une direction semblable, mais l'indice des prix de gros est sujet à de plus fortes fluctuations que l'indice du coût de la vie.

Le rapport entre les changements de prix de denrées régulières et les changements de l'indice du coût de la vie est démontré plus loin (Tableau 2, Appendice). Par exemple, de janvier à avril 1948, le prix la livre de longes de porc a augmenté de 4·3c., augmentation qui s'est traduite par une hausse de 0·8611 point seulement dans l'indice des aliments et de 0·267 point seulement dans l'indice total. La réduction de prix des oranges de 1·9c. la douzaine, durant la même période, a fait baisser l'indice des aliments de 0·178 point et l'indice du coût de la vie de 0·055 point. Ces deux changements réunis signifient une hausse, dans l'indice des aliments, de 0·8611, moins 0·178 ou 0·6831 point, et dans celui du coût de la vie de 0·267 moins 0·055, ou 0·212 point.

Les indices des prix de gros (Tableau 3, Appendice) indiquent des variations considérables des niveaux de prix que les denrées constituantes ont atteints en avril 1948. De décembre 1945 à avril 1948, les prix du bœuf, par exemple, ont fait voir une augmentation de 35·4 p. 100, ceux du porc 73·8 p. 100, ceux du lait liquide 63·1 p. 100, ceux des pommes de terre 21·2 p. 100, ceux des fèves de cacao 283·4 p. 100, et ceux des huiles végétales de 91·6 p. 100.

Causes de la majoration des prix, depuis le mois d'août 1945

Pendant la guerre, l'établissement général de plafonds sur les prix, les subventions et la réglementation de la distribution des marchandises ont permis de stabiliser le niveau des prix au Canada. Ces mesures ont préservé le niveau des prix de la pression des prix de l'extérieur vers la hausse; elles ont empêché les prix de revient de monter; elles ont permis de distribuer les approvisionnements d'une façon équitable et sans concurrence. Une intense campagne patriotique, destinée à accroître les épargnes publiques, est venue soutenir ces mesures. Non seulement ces épargnes ont aidé à financer l'effort de guerre, mais elles ont tenu le pouvoir d'achat en respect et ralenti la course aux marchandises et aux services qui se faisaient rares.

Les forces et les courants qui entraîneraient vers la hausse des prix existaient pendant la guerre: la régie des prix et des salaires, ainsi que des mesures connexes, n'ont fait que les tenir en échec. Le retour à l'état de paix a rendu la situation difficile. L'économie canadienne est devenue plus complexe à mesure que la production industrielle est passée de l'état de guerre à l'état de paix, et que de nouvelles entreprises importantes ont surgi. De plus, les motifs patriotiques qui étaient nécessaires au succès des régies sont toujours allées en s'affaiblissant.

Avec l'abandon des régies, les forces latentes qui faisaient pression sur les prix, se sont trouvées libérées et ont exercé une influence directe sur le niveau des prix. Et cela s'est produit, bien que l'on ait tenté de faire coïncider l'abandon des régies avec les époques où les approvisionnements étaient le plus abondants et, de cette manière, d'influer le moins possible sur le niveau des prix.

On estime que l'abolition du système des régies est vraiment la cause des prix élevés qui suivent cette abolition. Cela est erroné. Les régies constituaient un obstacle aux relèvements de prix pendant qu'elles s'appliquaient. Il y avait constamment des forces économiques à l'œuvre qui tendaient à faire monter les prix qui, de fait, ont monté. Le régime des régies a réussi à tenir temporairement ces forces en échec. Il était cependant patent dans la dernière période des régies que la résistance à la pression naturelle devenait de plus en plus difficile.

Le maintien du régime sans souplesse de régie générale des prix pendant l'après-guerre aurait été progressivement plus coûteux que pendant la guerre. Les prix extérieurs à la hausse n'auraient pu être complètement contre-balancés que par le rétablissement d'un régime complet de subventions à un coût énorme. Il ne semblerait pas déraisonnable de dire que le coût d'un régime général de subventions aurait été au moins le triple de celui le plus élevé dans une année de guerre, ce qui aurait entraîné la hausse des impôts.

De plus, les difficultés administratives se seraient accrues infiniment avec le retour aux complexités du temps de paix. A lui seul le problème de la réglementation des placements de capitaux aurait été de grande envergure. En sus, l'application des régies n'aurait pas continué à jouir de l'appui qu'elle a obtenu pendant la guerre. A l'époque la plupart des Canadiens avaient un seul objectif: gagner la guerre. On appuya sincèrement toute mesure prise en vue d'atteindre cette fin. Cet appui loyal a contribué beaucoup plus à l'administration des régies que les innombrables lois nécessaires à leur mise en vigueur. La paix revenue, la situation a été fort différente. On vise maintenant à atteindre des fins multiples. Il n'y a plus cette impulsion patriotique à appuyer les mesures administratives que l'on a connue durant la guerre.

Les régies nécessaires au maintien d'une économie nationale dirigée devenaient de plus en plus difficiles à appliquer à cause de la rétrocession graduelle des pouvoirs constitutionnels aux provinces.

Il a déjà été question de l'influence des prix du marché extérieur sur les prix au Canada. De tous les différents facteurs qui ont contribué à augmenter le coût de la vie au Canada, la hausse des prix du marché extérieur est l'un des plus importants et des plus difficiles à contrôler. Par leur effet sur les denrées exportées aussi bien que sur les denrées importées, les prix à la hausse du marché extérieur exercent une influence directe et puissante sur le niveau des prix au Canada. Au cours des années de guerre, l'économie canadienne a été efficacement immunisée contre ces pressions, grâce à des subventions et aux régies connexes, à l'achat en quantité et aux régies concernant les exportations et les importations. Lorsque le maintien de ces mesures provisoires n'a plus semblé possible, les prix du marché mondial susmentionnés ont exercé une influence et ont constitué l'une des forces dont il a été question dans la section précédente du présent rapport. Toutes, ou presque toutes, les importations canadiennes ont augmenté de prix, et les denrées qui sont exportées en partie, ont également augmenté au Canada, afin que le prix payé au pays soit conforme aux prix plus élevés qu'il était possible d'obtenir sur le marché international.

En traitant de régie "générale" ou "complète", votre Comité ne veut pas laisser entendre qu'il est impossible d'établir à titre provisoire une forme *mitigée* de régie, accompagnée des subventions connexes sur certaines denrées particulières pendant une période d'urgence. Votre Comité prend acte du fait qu'au cours de la présente année, le gouvernement a institué promptement certaines régies mitigées à un moment ou celles-ci étaient certainement nécessaires pour corriger ou prévenir des abus. Ainsi en est-il du beurre et de certains fruits et légumes importés.

Les prix des Etats-Unis ont ici une signification particulière à cause du volume très élevé des importations canadiennes provenant de ce pays. En 1946, la valeur en était de $1,405,000,000 et, en 1947, elle atteignit $1,975,000,000. Au début de 1946, les Etats-Unis commencèrent à laisser tomber les réglementations. En mars 1946, l'indice des prix de gros des produits aux Etats-Unis s'établissait à 108·9. En juin 1947, il avait augmenté de près de 40 points, c'est-à-dire à 149·0 et, en décembre 1947, il atteignait 163·2.

Cette augmentation eut pour résultat de faire monter les prix au Canada et la portée en fut accrue, par le fait que cette augmentation se produisait au

moment où le Canada importait davantage de ce pays. Comme résultat, la ligne de conduite que s'était tracée le gouvernement pour l'abandon régulier des régies devint très difficile à suivre, au cours de cette période critique.

Le Comité a étudié des exemples particuliers qui indiquent les relations entre les prix extérieurs et nos prix domestiques. Le 15 avril 1947, lorsque les subventions sur les fèves de cacao furent abolies, l'indice du prix de gros de ce produit atteignit 235·0. En janvier 1946, il atteignait 440, soit une augmentation de 205 points, au cours de cette période, attribuable uniquement à l'augmentation des prix d'importation.

La relation qui existe pour les autres produits n'est pas tout à fait aussi frappante, car il y en a relativement peu qui apparaissent dans les indices des prix de gros et proviennent entièrement de l'extérieur. La même chose se produisit pour le thé et le café et il y eut tendance semblable, quoique d'une façon non aussi exagérée, les approvisionnements de ces derniers produits n'étant pas aussi rares sur le marché international que ceux des fèves de cacao.

L'indice des prix de gros des textiles de coton, fabriqués de coton brut importé, était à 114·6 en février 1947. La subvention a été retirée en trois périodes à compter de mars 1947; elle fut complètement supprimée en septembre 1947 et, en novembre, l'indice s'élevait à 184.4. En avril 1948, l'indice avait accusé une nouvelle hausse à 190·0

L'indice des prix de gros des textiles de coton reflète l'augmentation du prix du coton durant les années de guerre. Aux Etats-Unis, principal fournisseur du Canada, le prix moyen pour la livre de coton brut monta de 10·2 cents en 1940 à 37·2 cents en avril 1948.

Ce sont là des exemples isolés, mais si l'on tient compte du fait qu'au cours de 1947 le Canada a importé des marchandises de toutes sortes à concurrence de $2,573,930,000, et que les prix mondiaux ont augmenté radicalement, le rapport étroit entre les prix extérieurs et domestiques apparaît clairement.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, les prix canadiens d'exportation montent au même rythme que les prix de l'extérieur. Les métaux de base en sont un exemple frappant. Le prix mondial d'avant-guerre du cuivre était d'environ 10c. la livre. Il est maintenant de 21c. Les prix mondiaux du zinc et du plomb étaient d'environ 4c. avant la guerre; ils sont maintenant de 10c. et 14c. respectivement.

Les prix de toutes ces marchandises au Canada, et d'un nombre plus considérable encore, ne pouvaient être mis à l'abri de ces forces extérieures que grâce à un système élaboré et constant des contrôles d'exportation au moyen de licences, et à un système de permis, ou par un monopole gouvernemental des ventes d'exportation ainsi que par un système complexe de subventions d'importation et d'allocation d'importation et par un monopole gouvernemental d'achats d'importation.

Offre et production

Le problème des stocks, dans une économie, est difficile à supputer, parce que les raretés sont toujours relatives. Il existe des raretés d'aliments, de combustible, de vêtements et d'articles durables, puisqu'un grand nombre de personnes sont mal nourries, mal habillées et mal logées. Les approvisionnements déficitaires dans d'autres pays exercent une influence sur les niveaux de prix au Canada, vu qu'ils entraînent l'augmentation des prix à l'étranger avec les résultats indiqués plus haut sur les prix au Canada.

Pendant les années de la guerre, le Canada n'avait pas beaucoup de denrées pour lesquelles les approvisionnements manquaient absolument. Dernièrement, la situation de l'offre s'est améliorée de beaucoup. Pour le premier trimestre de 1948, la production des articles de consommation accuse un important relève-

ment par comparaison aux années d'avant la guerre. La plupart des articles de vêtement—le cuir, les chaussures et les souliers, les matières textiles primaires et les vêtements—existent en plus grande quantité qu'en 1939. Des augmentations considérables ont été enregistrées dans les approvisionnements de marchandises durables de consommation—glacières, lessiveuses électriques, appareils électriques, automobiles, radios, etc. Certains de ces articles sont à des niveaux de production équivalant à 150 p. 100 de ceux d'avant la guerre. Malgré les prix en hausse de ces articles, la plupart continuent d'être plutôt rares—non pas par rapport au volume, mais par rapport à la demande réelle qui existe pour eux ou par rapport au pouvoir d'achat.

Expansion du pouvoir d'achat

Durant l'année 1947, l'activité économique au Canada atteignit son apogée du temps de paix. Sauf pour quelques éruptions locales de chômage, le nombre de travailleurs employés à titre rémunérateur atteignit des proportions maxima. En même temps, les traitements et salaires, ainsi que le revenu des placements, montaient à des niveaux sans précédent; de même pour la recette nette de l'agriculture et des petites entreprises commerciales. Tous ces facteurs contribuèrent à l'établissement d'un niveau-record du pouvoir d'achat en 1947, et ce niveau se maintint en 1948.

Compte non tenu des dépenses faites à l'égard d'importations accrues, le déboursé total effectué pour le compte des denrées et des services canadiens, c'est-à-dire, le chiffre des Dépenses nationales brutes, s'éleva d'environ $1,400,000,000, ou 12 p. 100 de 1946 à 1947. La production tangible de denrées et de services n'était que légèrement plus grande qu'en 1946, ces dépenses considérablement accrues agirent directement pour faire monter les prix. L'augmentation des déboursés dans les mises de fonds particulières fut considérable, même sous le simple rapport du volume matériel, et travailla évidemment beaucoup dans le sens d'une hausse de prix. Cependant, dans les dépenses du consommateur, qui n'accusèrent qu'une faible augmentation en volume tangible de 1946 à 1947, des prix accrus et une plus forte dépense de dollars furent en grande partie le résultat du coût montant des denrées ou approvisionnements importés, et de prix accrus sur les marchés d'exportation.

La courbe du revenu individuel disponible et des déboursés individuels pour le compte de denrées et de services, de 1938 à 1947, est indiquée sur le tableau ci-joint. L'écart entre les deux représente les épargnes, qui peuvent prendre, par exemple, la forme de détentions accrues d'obligations d'Etat ou de dépôts bancaires. Pendant la guerre, les épargnes qui ont été appréciables, s'élevaient en 1944 à 21 p. 100 du revenu personnel disponible. Un tel niveau d'épargnes a été le résultat de contributions patriotiques à l'effort de guerre et à la déviation de la production des denrées de consommation à la production du matériel de guerre.

Avec le retour au temps de paix, ce niveau élevé d'épargne commença à décliner. En 1947, les épargnes étaient descendues à 6 p. 100 du revenu personnel disponible. Cela a eu pour résultat d'augmenter le volume des dépenses du consommateur qui ont été absorbées par les achats augmentés de marchandises et de services, tandis que les prix montaient aussi sous la poussée des prix de l'extérieur et de l'augmentation des coûts.

A propos de cette augmentation dans le volume des dépenses du consommateur, le Comité a pris en considération les récentes tendances de la circulation monétaire. A l'époque où la nécessité de financer la guerre était assez grande pour exiger l'assistance des banques, il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures monétaires restrictives. La première amélioration dans la circulation monétaire disponible au Gouvernement est devenue possible après que le Gouvernement fût entré en possession d'une encaisse considérable par suite de

la neuvième campagne d'Emprunt de la Victoire au mois de novembre 1945 Bien que les dépenses de guerre (y compris la démobilisation, les gratifications, etc.) eussent atteint un niveau élevé pendant plusieurs mois encore, le Gouvernement n'a pas eu besoin d'emprunter du grand public ou d'avoir recours au financement bancaire.

Au mois de janvier 1946, la Banque du Canada entama avec les banques à charte des négociations qui aboutirent à ce qu'on appelle communément l'Accord d'épargne. Cet accord limitait l'avoir des banques en titres flottants de l'Etat (à distinguer des émissions bancaires spéciales telles que bons du Trésor et certificats de dépôt) à 90 p. 100 au plus de leurs dépôts d'épargne personnels. Vu que l'avoir en obligations de l'Etat des banques les plus importantes atteignait à l'époque le chiffre d'environ 90 p. 100, l'accord eut pour effet de parer efficacement à toute nouvelle addition considérable à l'approvisionnement de numéraire que l'achat d'obligations flottantes de l'Etat par les banques aurait pu entraîner. L'Accord d'épargne a aussi été marqué par un engagement de la part des banques de ne pas excéder un taux déterminé de bénéfices sur leur portefeuille de placements en obligations de l'Etat. L'effet de cet arrangement a été tel que toute banque, désireuse de vendre des obligations de l'Etat pour donner de l'accroissement à ses prêts et aux valeurs autres que celles de l'Etat, devait en moyenne vendre une obligation d'assez longue échéance et portant un intérêt rémunérateur; autrement, la vente exclusive d'obligations à courte échéance et peu rémunératrices par les banques aurait fait monter le rendement du reste de leur portefeuille de placements au-dessus de la limite convenue.

L'augmentation de bénéfices que les banques pouvaient risquer d'obtenir en faisant des prêts au lieu de placement en obligations de l'Etat se trouvait donc un peu réduite.

Plus tard, la situation budgétaire de l'Etat s'améliora au point de créer un surplus général d'argent sonnant et le remboursement des dettes détenues par les banques devint possible. Cette situation eut pour effet de restreindre la somme d'argent aux mains du public.

En même temps, le transfert de ces fonds à la Banque du Canada a rendu possible la réduction de la proportion des réserves en espèces des banques à charte. Pendant les dernières années de la guerre et tout le long de 1946, la proportion des réserves en espèces des banques était de $11\frac{1}{2}$ p. 100 en moyenne. Vers le milieu de 1947, la même proportion a baissé à environ $10\frac{1}{2}$ p. 100 et, à tout prendre, les banques à charte étaient devenues des vendeurs définitifs d'obligations du Gouvernement sur le marché, quand, les années précédentes, elles avaient fait des achats importants.

AUTRES FACTEURS QUI INFLUENT SUR LA MAJORATION DES PRIX ET LA MARGE DES BÉNÉFICES

Les facteurs fondamentaux qui sont énumérés ailleurs dans le présent rapport, constituent les causes principales de l'augmentation des prix de revient, de la majoration des prix, et du relèvement des salaires, qui eux-mêmes, à leur tour, ont leur répercussion sur les prix de revient et sur les prix. Dans l'économie canadienne générale, ce sont ces facteurs qui causent la hausse des prix.

De plus, le Comité a constaté qu'il existe d'autres facteurs et d'autres faits qui ont provoqué des majorations de prix, en plus de celles que l'on peut attribuer normalement aux plus importants des courants économiques fondamentaux. Ces facteurs particuliers varient avec les époques et les lieux. Il faut étudier chaque cas en particulier. Il est impossible d'établir une formule mathématique immuable qui pourrait s'appliquer à tous les cas, qui indiquerait si une majoration de prix ou une marge de bénéfice sont "justes et raisonnables", mais dans certains cas—heureusement peu nombreux—le Comité ne doute pas d'avoir mis à jour des profits et des prix déraisonnables et injustes. Il n'est pas possible

de déterminer un groupe de conditions données, qui, de fait, ne sont ni "données" ni constantes, mais varient fatalement avec le genre d'exploitation, le degré de risque, la sorte de produit en jeu, la fréquence du roulement, les courants à court ou à long terme dans le domaine de l'offre et de la demande, qui dépendent du degré d'efficacité de la production, ainsi qu'avec une douzaine d'autres considérations d'ordre économique. Tous ces facteurs doivent être jugés à la lumière des circonstances particulières à chaque cas et n'entrent pas constamment en jeu relativement à chaque entreprise canadienne.

Votre Comité a été nommé pour étudier les faits concernant les augmentations de prix. L'analyse que le présent rapport fait des témoignages met en lumière certains cas où les augmentations des prix et les profits plus élevés ont résulté de facteurs dont il est question dans la présente section.

Les témoignages présentés au Comité nous ont permis de conclure que, bien que les augmentations du prix de revient soient survenues conformément aux progrès profonds indiqués dans d'autres sections du présent rapport, et aient entraîné des augmentations de prix, il existe une tendance à tirer indûment parti de la situation présente.

La très grande majorité des particuliers et des commerces dont les affaires ont été étudiées au Comité se sont montrés raisonnables et prudents. Toutefois, dans quelques cas les relèvements de prix ont été effectués de propos délibéré ce qui a entraîné des dépenses inutiles au consommateur; ces relèvements étaient d'inspiration égoïste.

Prévision des hausses des prix de revient

Dans certains cas, les vendeurs ont augmenté leurs prix en prévision des augmentations subséquentes du prix de revient. Un nombre varié de facteurs peuvent entrer dans la balance lorsqu'il s'agit de décider d'une mesure de cette sorte mais, en général lorsqu'un marchand, sachant que dans trois ou six mois, il se produira une augmentation du coût de revient, hausse tout de suite, délibérément, son prix de vente à un niveau proportionné à l'augmentation prévue, il obtient une hausse appréciable de sa marge de bénéfice et change ainsi la proportion entre le prix de revient et le prix de vente. Cette pratique est connue et, même si elle s'applique en général à un nombre relativement peu élevé de jours ou de semaines, elle représente un cas de hausse des prix.

Augmentation des marges de bénéfice

La pratique précédemment exposée n'est vraiment qu'un aspect du problème général que représentent les marges de bénéfice. Alors que certains vendeurs attribuaient ceci à quelques-uns des facteurs précédents et tentaient de se justifier en invoquant l'augmentation des frais d'exploitation et le niveau généralement plus élevé des prix, il est apparu aussi que dans certains cas exceptionnels on a pris l'attitude d'essayer d'obtenir le plus possible du public, sans égard pour le bien du consommateur. On se base, pour cela, sur la théorie que, si le public consent à payer un prix plus élevé, un prix plus élevé peut être exigé. Même si la grande majorité des témoins qui ont paru devant le Comité n'a pas agi ainsi, il est évident que, parfois le désir d'augmenter ses propres marges de bénéfice à tout prix l'a emporté sur les considérations de bien-être général et de bon équilibre du système économique canadien.

Etat de crise temporaire

Une situation qui vaut une mention spéciale est celle où, pour une raison ou pour une autre, il peut y avoir pénurie temporaire d'une denrée. Si cette denrée est normalement en demande dans les familles, il peut arriver que le consommateur paiera, au moins temporairement, des prix excessivement élevés pour les quelques articles restant disponibles. Le Comité a constaté que lorsque

ces pénuries temporaires se sont produites dans l'économie canadienne, quelques vendeurs ont, à l'occasion, profité de cet état de choses afin de vendre à des prix excessifs et d'accroître le plus possible les marges de bénéfice. On a soutenu que leur action était justifiée par le fait que le vendeur dont les approvisionnements normaux avaient été réduits avait dû, pour se tirer d'affaire, réaliser des bénéfices plus forts sur le plus faible approvisionnement qui lui était offert. Cet argument peut en certaines circonstances avoir un certain mérite. Il est, cependant, affaibli par le fait que en certains cas un vendeur a diverses séries d'articles sur lesquelles il peut se rabattre. Dans une période de grande activité économique comme celle qui existe aujourd'hui au Canada, un vendeur peut ordinairement adopter de nouvelles initiatives sans trop de difficulté.

Répercussion sur les prix des augmentations fractionnaires des prix de revient

Le présent rapport expose ailleurs une autre occasion d'accroître les bénéfices qui s'offre dans les cas où le prix de revient s'accroissent de fractions de cent par unité mais où le prix de vente unitaire est accru d'un cent.

Variations géographiques de prix

Un autre aspect des marges de profit est celui-ci: imaginons un état de choses où le prix d'un article déterminé varie géographiquement dans une mesure plus grande que ne le justifie la différence dans les frais de transport et d'autres frais commerciaux. Par exemple, le même article peut se vendre $5 au point "A" et $6 au point "B", bien que les frais additionnels de roulage et d'écoulement au point "B" ne soient, mettons, que de 40c. Parfois, cet écart peut provenir de ce que l'article est vendu en différents endroits par des compagnies différentes. Dans d'autres cas, la même maison peut vendre le même article en différents endroits à des prix différents, qui varient plus que ne l'exigent les frais d'expédition et de vente.

Autre exemple de la même situation? Prenons le cas des mêmes articles, ou d'articles virtuellement les mêmes, qui sont vendus à différents prix dans la même ville—d'ordinaire par des marchands différents. Tout cela concourt aux inégalités dans le niveau des prix et pose des problèmes quant à la position du consommateur, qui est amené à payer différents prix soit dans la même localité, soit dans des localités différentes, pour les mêmes articles ou des articles semblables.

On peut avancer force preuves pour montrer que, dans telle localité, les fluctuations de prix sont le fruit d'un régime à base de concurrence. Ils indiquent que la concurrence, cet important facteur déterminant du niveau des prix, continue de s'exercer. Cependant, lorsqu'un même exploitant vend à deux prix différents, soit dans la même localité, soit dans des localités différentes, une telle pratique vaut la peine d'être contrôlée.

Un exemple de cette situation se produit lorsque certains fruits sont vendus dans une région métropolitaine à des prix plus élevés que dans les régions excentriques qui, de fait, sont plus éloignées de la source initiale d'approvisionnement et où normalement, pour cette raison, les frais de transport auraient dû hisser le prix de vente à un niveau plus élevé que dans la région métropolitaine.

Relations entre grossistes et détaillants

Il y a aussi la question de savoir si, en ce qui concerne des denrées données, un type de relations entre les grossistes, entre les détaillants ou entre les grossistes et les détaillants, exerce une influence qui rende difficile la stabilité des prix sur un marché de concurrence libre. Des indications font voir qu'il existe des ententes ou des tentatives, ouvertes ou tacites, de réglementer la distribution et les prix dans certaines conditions. Ici encore, chacun des cas doit être étudié

selon les faits; dans certains, ces ententes existent dans l'intérêt public, tandis que dans d'autres elles peuvent provoquer ou maintenir la hausse des prix ou la marge élevée des profits, éliminant le jeu de la loi des prix sous un régime de concurrence libre. Quand ce type d'activité paraît être un mouvement concerté, il devient un bon sujet d'enquête en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions. Par contre, la même pratique peut se présenter dans des cas qui ne relèvent pas de cette Loi; par exemple, lorsque, à cause d'un monopole régional de la production où un seul producteur cherche à dicter des régimes de vente au détail ou des prix conventionnels, l'intérêt public peut être desservi, même en l'absence d'une "coalition".

Effets de la résistance des acheteurs sur les prix

Parmi les facteurs supplémentaires qui peuvent influencer le jeu normal des tendances économiques fondamentales affectant les prix et les marges de profit, mentionnons l'opinion publique. Dans un sens, la demande publique, comme on l'a déjà dit, peut contribuer à la hausse des prix. Dans un autre sens particulièrement important, cependant, elle peut jouer son rôle dans l'obtention d'une baisse de prix, particulièrement par la diminution des marges de profit à tous les niveaux de l'activité commerciale.

L'œuvre de l'Association canadienne des consommateurs a prouvé que lorsque l'opinion publique est formée par une connaissance suffisante tous les faits se rapportant à une situation donnée, l'effet alors exercé sur les prix est salutaire.

La résistance concertée des acheteurs peut résulter d'un tel travail. Lorsque les prix atteignent des sommets inaccessibles au consommateur ordinaire et que les achats diminuent, une réduction des prix est à prévoir et la majorité des hommes d'affaires dans toute collectivité intelligente s'adaptent à la situation. Il se peut toutefois qu'une minorité de ceux-là préfèrent maintenir une forte marge de bénéfices et un faible volume de ventes plutôt que d'évoluer vers les petits profits et le gros débit.

Les "grèves d'acheteurs" ont été accompagnées d'une publicité spasmodique: le malheur est que la plupart d'entre elles ont la vie courte et qu'elles surgissent la plupart du temps d'un manque de connaissance des faits réels de la situation. Les ménagères d'une localité quelconque peuvent bien durant un certain temps cesser d'acheter telle ou telle denrée, mais le plus souvent cela n'entrave que légèrement la hausse et, peu après, la reprise des achats amorce la spirale ascendante des prix.

La meilleure méthode d'aviser à la situation des prix est de recueillir autant de renseignements authentiques que possible à l'égard de chaque article de sorte que, au moment opportun, toute mesure préméditée par le consommateur contre les hauts prix sera bien motivée et tombera à son heure.

A cet égard, votre Comité estime qu'il a accompli une tâche publique utile. Il a cherché a découvrir non seulement les raisons profondes des modifications de notre structure des prix, mais il s'est efforcé de mettre en lumière les cas où un ou plusieurs des facteurs supplémentaires décrits à la présente section ont manifestement contribué à la hausse des prix ou des profits. Il a reçu des preuves évidentes que, dans certains cas, les travaux du comité ont réussi à modifier les vues des vendeurs, soit des grossistes soit des détaillants sur l'élévation de prix. Dans un cas en particulier, un marchand a dit au Comité qu'il se proposait, à la suite des délibérations de ce dernier, de réduire ses prix sur tel article. Dans d'autre cas, des milieux commerciaux ont fait savoir au Comité que, n'eussent été des travaux de celui-ci, ils auraient continué de majorer leurs prix; malheureusement, dans un très petit nombre de cas, on a laissé entendre au Comité que l'on ne fait que différer la majoration des prix jusqu'au moment où le Comité aura terminé ses délibérations.

AUGMENTATIONS RÉCENTES DES PRIX EN RAPPORT AVEC L'AUGMENTATION DES FRAIS

D'après la deuxième de ses attributions, le Comité était tenu d'étudier la question des "prix qui ont été haussés au delà d'un niveau justifié par l'accroissement des frais". Au cours de son enquête, le Comité se rendit compte qu'en certains cas isolés, il était possible de distinguer les prix qui ont été haussés à des niveaux non justifiés par l'accroissement des frais.

En essayant d'établir le rapport entre les prix et les frais, il ne faut pas oublier que les frais véritables, plus un profit raisonnable, égalent un prix raisonnable. Un tel concept attrayant prête parfois à méprise. L'étude du problème des prix de ce seul point de vue fait naître une foule de questions, auxquelles il est impossible de répondre pour la plupart, sur les frais qu'il faut prendre en considération et pour quelle période, sur les conditions du matériel, des approvisionnements, de la demande du marché, sur le stade de la production, et sur les niveaux de frais.

Plus-value d'inventaire

Cela apparaît surtout à l'égard des denrées dont la production est sujette à varier selon la saison. Dans le cas de ces denrées, on recourt généralement à l'entreposage, afin de prévoir un approvisionnement durant la période de piètre production. Le surplus de la saison d'abondance quitte l'entrepôt à l'hiver et au printemps. Dans l'intervalle, des frais d'entreposage, d'assurance et de manutention sont venus s'ajouter au coût de consignation dans l'entrepôt ou le frigorifique. Ces éléments doivent entrer en ligne de compte lorsqu'un prix de vente est établi, à l'époque de la sortie d'entrepôt des marchandises en question, 4 à 6 mois plus tard. Dans l'intervalle, le marché peut avoir changé considérablement, et le coût des denrées une fois sorties de l'entrepôt n'être plus en proportion du prix de vente.

Si le marché est très à la hausse durant la période d'entreposage, de gros profits bruts en résulteront. Durant l'augmentation graduelle de prix qui s'est produite depuis le début de 1946, il y a eu des cas récents de brusques et remarquables hausses de prix. L'imposition d'une régie à l'importation, en novembre 1947, créa des conditions favorables à de telles hausses, comme on le verra plus tard à l'égard des fruits et des légumes. Pour ce qui est du beurre, la cause réelle d'importants bénéfices fut l'ascendant que prit provisoirement une forte demande sur des stocks limités, et dans le cas de la viande, le principal motif fut une hausse des prix extérieurs.

Beurre

Le Comité a enquêté sur les opérations de deux grandes coopératives faisant le commerce du beurre et sur celles de neuf compagnies s'occupant de la fabrication ou de la vente en gros du beurre.

Dans le cas de chaque témoin de l'industrie, les dépositions firent voir que des profits considérables résultant de la vente du beurre avaient été réalisés au cours de l'automne et de l'hiver 1947-1948.

A la page 15 du fascicule n° 27 des Témoignages, M. J. S. McLean, président de la *Canada Packers Limited*, de Toronto, dit ce qui suit: "En 1947-1948, un gros profit, un très gros profit même a été réalisé sur le beurre en entrepôt."

Il est consigné à la page 54 du même fascicule que la quantité totale de beurre entreposé en 1947 et 1948 par la *Canada Packers Limited* s'est élevée à 5,843,712 livres.

A la page 58, le témoin en question a admis que la moyenne nette de différence entre le prix d'achat et le prix de vente du beurre entreposé en 1947-1948 avait été de 11·21c. la livre, ce qui représente un bénéfice total de $509,105.

A la séance du 8 avril (fascicule n° 33 des Témoignages), Monsieur E. G. Silverwood, président de la *Silverwood Dairies Limited,* dit: "Le coût moyen des 145,323 livres de beurre d'entrepôt gardé par la compagnie en 1947-1948 était de 51·96c. le 28 février."

Le même témoin ajoute plus loin que ces 145,323 livres de beurre, dont la compagnie disposait à la fin de février 1948, furent vendues au prix du plafond ou à $\frac{1}{4}$ de cent de moins. Le témoin a reconnu en outre que le profit net de la compagnie avait été d'environ 12·65c. la livre pour chacune des 145,323 livres de beurre entreposé.

A la page 16 du fascicule n° 35 des Témoignages, M. A. E. Millard, président et gérant général de *Swift Canadian Company Limited,* de Toronto, dit que sa compagnie a entreposé 3,187,852 livres de beurre pour l'année 1947-1948.

A la page 17 du même fascicule, le même témoin dit que, à la fin de mars 1948, la compagnie avait vendu tout le beurre entreposé. Il admet aussi, aux pages 18 et 19, que la compagnie a réalisé, pendant l'année 1947-1948, un bénéfice net de 9·57c. sur chaque livre de beurre entreposé.

A la page 43 du fascicule n° 29 des Témoignages, M. John Freeman, président de *Lovell & Christmas (Canada) Limited,* de Montréal, négociant en beurre et en fromage, et exploitant d'un entrepôt frigorifique, a admis que sa compagnie avait réalisé un bénéfice net de 2·65c. par livre au cours du dernier exercice financier. Quand on lui a demandé s'il croyait que ce bénéfice réalisé sur les affaires de sa compagnie était un bénéfice juste et raisonnable, le témoin a répondu qu'il pense que ce bénéfice sort de l'ordinaire; qu'il est impossible de prévoir, si ce n'est vers la fin de la saison, qu'il sera si élevé; qu'il faut remonter à beaucoup d'années en arrière pour trouver un bénéfice aussi important; que, de fait, la compagnie n'a jamais réalisé, dans le passé, un bénéfice de ce genre, et qu'il doute qu'elle en réalise jamais un semblable dans l'avenir.

Les six compagnies qui ont présenté des états d'exploitation mensuels, ont réalisé un bénéfice brut de 7·1c. et un bénéfice net de 4·5c. par livre pendant les quatre mois qui vont de novembre 1947 à février 1948. Pour se rendre compte de l'amplitude de ces bénéfices, il suffit de les comparer à ceux que ces compagnies ont réalisés au cours des années budgétaires antérieures.

Le profit brut en 1946-1947 était seulement de 2·8c. la livre en moyenne et, après déduction des dépenses déductibles, les compagnies ont subi une perte nette de 0·2c. la livre. Bien que ce chiffre eût été inférieur à la moyenne dans le cas d'un grand nombre de compagnie, le profit net des opérations de beurre, réparti sur une période d'années, n'a pas été élevé. Dans le cas de la *Canada Packers,* le profit moyen des dix-neuf années allant de 1929 à 1947 s'est chiffré à seulement ·14c. la livre.

Les témoignages montrent que l'acquisition du beurre par les compagnies pendant l'été et l'automne de 1947 à l'égard des ventes des mois d'hiver est conforme à leur méthode habituelle des affaires. A la page 16 du fascicule n° 27 des Témoignages, M. J. S. McLean, président de la *Canada Packers Limited,* déclare ce qui suit: "Au début de la saison d'entreposage (vers le 1er juin), nous calculons le plus exactement possible tout ce qu'il nous faudra de beurre la saison de dispersion, c'est-à-dire du 1er novembre à la fin de mars (19 semaines). Pendant cette dernière saison, nous ne comptons demander à la production courante que la moitié de nos approvisionnements. L'autre moitié doit être en entrepôt. C'est ainsi que nous déterminons le nombre de boîtes qui doivent être mises en entrepôt pendant la saison de surproduction."

A la page 29 du fascicule 30, M. W. R. Aird, président de la *Dominion Dairies Limited,* Montréal, a répondu ce qui suit à une question au sujet des facteurs qui déterminent la quantité de beurre que la compagnie garde après sa fabrication: "Nos besoins raisonnables de mois en mois pour suffire à la demande jusqu'à la prochaine année de production."

Dans le fascicule n° 31, M. E. C. Silverwood, président de la *Silverwood Dairies Limited*, de London, Ontario, a répondu ce qui suit à la même question: "Nous déterminons la quantité à entreposer en estimant les quantités dont nous aurons besoin pour la vente pendant les mois d'hiver."

A la page 14 du fascicule 35, M. A. E. Millard, président et gérant général de la *Swift Canadian Company, Limited* de Toronto a dit que pour les années 1943, 1944, 1945, 1946 et 1947 sa compagnie a toujours eu à peu près la même quantité de beurre d'entrepôt.

Dans le cas des trois compagnies, la *Canada Packers*, la *Swift Canadian* et la *Silverwood Dairies*, leurs systèmes de comptabilité étaient tels qu'il a été impossible de séparer les profits réalisés sur le beurre d'entrepôt de ceux obtenus des ventes et des achats courants. Le témoignage rendu a démontré que la *Canada Packers* a réalisé un profit de $509,105 jusqu'au 28 février 1948 sur les ventes de beurre d'entrepôt, soit 11·2c. de profit la livre; la *Swift Canadian* a déclaré un profit de 9·57c. la livre, et la *Silverwood Dairies* un profit de 11·41c. la livre, avant déduction des frais généraux. Dans le cas de ces trois compagnies, le total de leurs profits sur le beurre d'entrepôt s'est chiffré à $884,694. Le total des profits de tout le beurre vendu par ces compagnies durant la période de novembre 1947 à février 1948 s'est chiffré à seulement $933,248. On remarquera donc que 95 p. 100 des profits durant cette période provient de la vente du beurre d'entrepôt.

Les commerçants n'ont pas nié le caractère anormal des profits sur le beurre d'entrepôt. M. J. S. McLean l'a qualifié de "profit exorbitant" et "profit sans précédent" et d'autres témoins se sont exprimés en des termes semblables. D'un autre côté, on a fait remarquer qu'une telle industrie avec de telles chances de profits pouvait bien également accuser des pertes semblables. Comme l'a dit un témoin: "Peut-être que l'an prochain, et certainement d'ici deux ou trois ans, il y aura une tendance contraire et nous achèterons du beurre à un prix élevé pour le vendre à un bas prix."

En étudiant la question des bénéfices excessifs réalisés sur le beurre, il vaut la peine de citer une partie du témoignage présenté par M. K. W. Taylor, président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Expliquant le problème des prix injustes et déraisonnables, le témoin a déclaré à la page 55 du fascicule n° 2: "Ainsi, lorsque nous avons fait disparaître les plafonds, il était nécessaire qu'il y eût une certaine quantité, et même en certains endroits une quantité considérable, de rajustement. Si la denrée était rare sur le marché, le prix avait tendance à s'élever et les écarts à devenir plus prononcés. Quand il existe un équilibre suffisant entre l'offre et la demande, les prix ont tendance à correspondre au jeu de la concurrence. Comme actuellement nous n'avons pas de plafonnement formel des prix, la détermination du prix équitable, raisonnable et juste devient une affaire de jugement personnel... Etant donnée la nature de ces problèmes, il existe une marge prononcée et obscure entre ce qui est clairement raisonnable et clairement déraisonnable. Prenons le beurre, comme exemple. A mon avis, une marge de détail de 10c. la livre au-dessus du prix courant constituerait un prix déraisonnable. Même là, je ne sais si un juge et un jury seraient du même avis que moi."

En ce qui concerne le beurre, il est plus difficile que pour la plupart des autres denrées de déterminer s'il existe du mercantilisme. La difficulté vient du fait que le prix du beurre influe rapidement sur sa matière première principale, le gras de beurre. L'espace de temps qui existe entre ces deux événements est très court, à cause du haut degré de concurrence relativement à la crème chez les fabricants de beurre. Les témoignages rendus devant le Comité ont aussi prouvé que les distributeurs de beurre n'ont pas accumulé un approvisionnement suffisant au cours de l'été pour faire face à leurs exigences de l'hiver et du printemps.

Par conséquent, le programme normal des opérations que dirige le grossiste est tel qu'il doit continuellement remplacer ses stocks de beurre à même la production nouvelle, ou bien se résigner à l'épuisement absolu des stocks entreposés, et à la suspension des affaires, durant une partie de l'année.

Aussi, le problème consiste-t-il à déterminer si une marge de bénéfice exceptionnellement élevée sur le prix de gros doit être considérée injuste et déraisonnable, vu le coût de remplacement du beurre. Voici un autre problème qui se pose; les stocks détenus par différentes compagnies variaient en moyenne, suivant le coût unitaire, parce qu'ils ont été achetés à des périodes différentes. Ainsi, un prix de revente qui serait peut-être juste et raisonnable dans le cas d'une firme pourrait être considéré injuste et déraisonnable dans le cas d'une autre. Il est également manifeste que le prix de détail de beurre serait *le prix de détail courant du marché*. Dans les circonstances, une firme serait-elle blâmable de s'attribuer un bénéfice exceptionnellement élevé, si elle pouvait être raisonnablement certaine qu'en se privant d'une partie de ce bénéfice elle n'ajouterait qu'au bénéfice d'un autre? Les aspects complexes du problème sautent aux yeux.

Vu ce qui précède, on peut conclure que le mercantilisme, dans le sens accepté du terme, n'a pas été pratiqué. Des témoignages rendus ont laissé subsister un doute qu'une firme isolée aurait pu réduire son prix au-dessous du prix courant du marché sans faire face à une situation où son stock serait probablement épuisé à bref délai; comme aussi les frais de remplacement de ces stocks auraient nécessairement été basés sur le prix courant, alors, le résultat net aurait été que cette compagnie se serait privée d'un bénéfice seulement pour reporter ce gain sur l'intermédiaire suivant dans le réseau de distribution. Toutefois les commerçants de beurre ne peuvent être complètement exonérés de blâme à un autre égard. Malgré que tous les témoins aient témoigné que les bénéfices réalisés par leurs firmes étaient "sans précédent", "inattendus" et "anormaux", on n'a jamais apporté la preuve qu'on avait tenté de réduire les prix en vendant au-dessous du prix courant. L'effet qu'aurait eu une telle mesure sur les relations publiques entre l'industrie et le public consommateur aurait pu amplement dédommager de toute faible réduction de bénéfices découlant de cette tentative. Il est particulièrement remarquable que les témoignages des représentants du Conseil national de l'industrie laitière omettent toute mention d'une proposition d'abaissement des prix. Même s'il était à peu près certain que cette mesure n'eût pas abouti, il est regrettable que personne dans l'industrie laitière ne l'ait même envisagée.

Viande

L'enquête sur la viande a eu une envergure nationale. Les principaux éleveurs de bêtes à cornes et de porcs de l'Ontario et de l'Alberta ont comparu devant le Comité. Quatre compagnies de salaison ont été invitées à fournir des chiffres sur leur exploitation. La *Canada Packers Limited* fut engagée à s'attacher particulièrement, dans son exposé aux transactions effectuées sur le marché de Toronto; la *Swift Canadian Company Limited*, aux transactions de Winnipeg; la *Wilsil Limited*, aux transactions de Montréal, et la *Burns & Company Limited*, aux transactions en Alberta. Le Comité a entendu des délégués des principaux magasins à succursales de Montréal, de Toronto et de Winnipeg. Nombre de bouchers indépendants furent convoqués. En plus de ce qui précède, le président de l'Office des viandes, ministère de l'Agriculture, et des fonctionnaires de la Commission des prix et du Commerce en temps de guerre ont rendu témoignage. L'étude convergea sur le bœuf et le porc, en tant que viandes les plus consommées par les Canadiens.

A la suite de l'abolition des régies sur les prix le 22 octobre 1947, et durant novembre et décembre 1947, et janvier 1948, les bénéfices des trois importantes compagnies de salaison, *Canada Packers Limited, Swift Canadian Company*

Limited et *Burns & Company Limited*, sur les opérations de viandes ont augmenté très sensiblement. Suit une comparaison entre le bénéfice moyen la livre de viande vendue par les trois importantes salaisons durant l'hiver de 1947-1948 et les chiffres correspondants pour l'année antérieure:

	Bénéfice provenant des opérations de viandes avant déduction des réserves d'inventaires, des intérêts sur les obligations ou des impôts sur le revenu	
	Par livre de viande vendue	
	1946-1947	1947-1948
Mois		
Novembre	.40c.	2.29c.
Décembre	.04c.perte	.99
Janvier	.37	1.26
Février	.27	.25 perte
Moyenne	.26c.	1.15c.

Ces bénéfices par livre proviennent de bénéfices globaux appréciables sur la plupart des opérations. Les trois compagnies ont accusé des bénéfices de $2,593,472 en novembre 1947, de $905,399 en décembre et de $1,000,892 en janvier 1948, soit un total de $4,507,783 pour les trois mois. Pendant la période correspondante de 1946-1947, le bénéfice comparable réalisé sur à peu près le même volume de ventes s'est chiffré à $664,909 (Tableau 4, Appendice). Durant février 1948, les trois compagnies ont subi une perte collective de $218,927.

La période visée comprend les mois durant lesquels le volume des abattages est élevé du fait des conditions saisonnières, et en 1947-1948 le volume s'est accru en raison de l'accumulation résultant de la grève dans les salaisons durant septembre et octobre de cette année-là.

Nous avons porté une attention particulière sur la question de savoir dans quelle mesure les profits ont été ce qu'il est convenu d'appeler "des profits d'inventaire", c'est-à-dire, des profits provenant du fait que les saleurs avaient acheté des bestiaux ou porcs à un certain niveau de prix, puis avaient vendu la viande quelques semaines plus tard, une fois les prix augmentés. Cette occasion de réaliser des profits semble s'être présentée au moment où le contrat du Royaume-Uni relatif au bacon fut mis en vigueur le 5 janvier 1940, et où le prix d'exportation des flancs de Wiltshires a augmenté du jour au lendemain de 7c. la livre, avec une augmentation correspondante du prix des porcs. Les témoignages ont prouvé, toutefois, que sur les inventaires de denrées destinées à l'exportation au Royaume-Uni, tout profit provenant de ladite augmentation était pris par l'Office des viandes, de sorte que les saleurs n'ont pas réalisé de bénéfices sur cette partie de leur inventaire. Cette question fut exposée très clairement par M. R. S. Munn, gérant général de *Burns & Company Limited, qui a dit* (page 17 du fascicule n° 47): "L'office du bacon n'autorise jamais de plus-value relativement au stock en mains. Les stocks d'exportation que nous avions en mains en décembre 1947, ont passé à l'Office des viandes à l'ancien prix." En ce qui concerne le reliquat de leur inventaire, ils auraient réalisé un profit théorique de 7c. la livre si le prix du marché intérieur avait été influencé immédiatement par le prix d'exportation plus élevé, mais M. Munn nous a fait remarquer que "nous vendions en réalité à un prix inférieur au prix de revient de nos exportations... et à mesure que nous vendions le vieux porc, nous réalisions un profit, mais nous perdions de l'argent dans la vente du porc frais, et en moyenne, notre comptabilité révèle que nos profits de cette année sont inférieurs à ceux de l'an passé." (page 18 du fascicule n° 47). M. Munn a donc déclaré "qu'il n'y a pas eu de plus-value d'inventaire."

Frais accrus

Le Comité a entendu beaucoup de témoignages sur le relèvement réel des frais ces derniers mois. On a constaté qu'ils s'étaient accrus à divers degrés dans tous les aspects des opérations étudiées par le Comité. On a constaté

des augmentations dans les frais des produits de base, des salaires et traitements, du transport, de l'exploitation et de l'administration des usines. Cependant, un grand nombre de dépositions ont donné à entendre que les prix tendaient à devancer les frais. En d'autres termes le volume croissant du pouvoir d'achat, réagissant sur les approvisionnements disponibles, en sus des prix externes, a fait monter les prix domestiques plus rapidement que n'ont influé les frais à la hausse dans le même sens.

Pain

On s'en est tenu dans l'enquête sur le pain aux régions de Toronto, Ottawa et Hull. Le Commissaire de la loi des enquêtes sur les coalitions avait déjà annoncé la nomination d'un commissaire pour mener une enquête dans l'Ouest canadien et il avisa le Comité qu'il enquêtait à ce temps là sur la farine dans l'Ouest canadien (page 43 du fascicule n° 4).

Le Comité a entendu des témoignages de diverses boulangeries importantes, de magasins à succursales représentatifs, et de nombre de détaillants indépendants. La plupart des témoignages avaient trait au pain blanc de vingt-quatre onces enveloppé non tranché, et chaque fois qu'il est question dans le présent rapport d'une "miche" ou d'une "miche de pain" il est entendu qu'il s'agit d'une miche de pain de ce genre en particulier.

Les augmentations dans les prix sur les marchés de Toronto et de Montréal sont les suivantes:

Pain de boulangerie de première qualité, vendu à domicile ou dans les magasins de détail—

prix antérieur de 10c. la miche augmente à 13c. en septembre 1947, et à 14c. en janvier 1948.

Magasins à succursales, marques spéciales—

prix antérieur de deux miches pour 15c. augmenté à 10c. en septembre 1947; aucune hausse subséquente.

On a démontré que la hausse de 3c. la miche survenue en septembre 1947 pour le pain de boulangerie de première qualité et la hausse dans le prix des magasins à succursales a été justifiée, en ce qui concerne l'industrie de la boulangerie, par l'augmentation dans le coût de production. M. K. W. Taylor, président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, en parlant du prix au mois de septembre a dit que les hausses ne dépassant pas trois cents la miche pouvaient être considérées comme justifiées et qu'il espérait qu'un prix aussi bas que deux pains pour vingt-cinq cents deviendrait possible (page 36 du fascicule n° 12).

M. Taylor ajouta qu'au mois de septembre 1947, la Commission des prix était d'avis qu'une hausse de quatre cents constituait une majoration exagérée (page 38 du fascicule n° 12). Le coût accru de la farine s'élevait à l'époque à 2·17c. le pain et 1·96c. de cette augmentation par pain provenait de la suppression de la subvention sur la farine.

L'augmentation subséquente de 1c. le pain au mois de janvier 1948 était plus discutable. Après le 15 septembre 1947 le coût du pain avait augmenté dans la plupart des cas en raison de la formule employée et à cause de la hausse des salaires. D'autre part, le prix de la farine avait fléchi au cours de la même période. Il ressort clairement des témoignages que, dans le cas de certaines compagnies, une augmentation de la valeur marchande de leurs produits s'imposait au mois de janvier 1948, si ces dernières ne devaient pas vendre à perte. Cependant, la compagnie qui la première éleva le niveau des prix à Toronto, la *Christie's Bread Limited*, fonctionnait à l'époque sous un régime de conditions favorables (pages 8 - 9 du fascicule n° 21).

A Ottawa, le prix du détail du pain de boulangerie de première qualité, qui avait augmenté de 3 cents la miche au mois de septembre 1947, ne fut pas majoré par la suite.

A Toronto, la marge de détail du pain de boulangerie de première qualité varie d'un magasin à un autre et, le 1er septembre 1947, cette marge était comprise entre 2·00c. et 2·55c. le pain. Les marges en question s'étaient accrues au 24 septembre et variaient à cette époque de 2·60c. à 3·64c. le pain. Aucune explication satisfaisante n'a été donnée à cet égard. M. R. G. Meech, vice-président des *Loblaw Groceterias Limited*, prétendit en guise d'explication que la compagnie ne jugeait pas toucher suffisamment pour la manutention du pain (page 28 du fascicule n° 8).

M. Meech a jugé qu'une marge de 28 p. 100 sur les ventes était raisonnable et qu'en tant que pour-cent des ventes, la marge de la compagnie à la fin de janvier était de 26 p. 100 (page 32, fascicule n° 8). Cependant, l'ensemble des profits bruts fut établi par M. Meech à 17·75 p. 100 ce qui, dit-il, "nous permet d'exploiter notre entreprise, de solder nos frais et de réaliser un faible pour-cent de bénéfice" (page 20, fascicule n° 9).

M. John M. Arnold, l'un des directeurs de la *Pickering Farms Limited*, important magasin de détail indépendant de Toronto, a fait savoir au Comité qu'en dépit de l'augmentation générale d'un cent par pain en janvier 1948, il avait maintenu son prix de vente du pain de boulangerie de première qualité à 13c. Il a dit qu'à 13c. sa marge brute, en tant que pourcentage du prix de vente, était de 15·9 p. 100. Quand on lui a demandé s'il jugeait une marge de 15·9 p. 100 juste et suffisante pour un magasin autoservice, il a répondu: "Oui, je crois foncièrement que c'est une marge juste" (page 44, fascicule n° 17).

Le 5 mars 1948, M. Jean-B. Parent, de la *Dionne Limited*, de Montréal, a informé le Comité qu'"en raison d'une réduction d'un demi-cent dans le coût de notre pain, et de la demande de votre Comité, nous avons réduit aujourd'hui de quatorze à treize cents le prix de vente de notre pain dans tous nos magasins" (page 3, fascicule n° 19). La *Dionne Limited* exploite cinq magasins autoservices et un magasin ordinaire, tous ces magasins étant situés dans la ville de Montréal (page 54, fascicule n° 17).

Beaucoup de dépositions ont porté sur la question de la qualité relative des diverses marques de pain. Le Comité a chargé M. L. B. Pett, chef de la Division de l'alimentation, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de faire l'analyse des pains mentionnés dans les témoignages.

Le docteur Pett a comparu devant le Comité après avoir analysé vingt-deux miches différentes de pain, dont huit étaient des marques spéciales vendues dans les magasins à succursales multiples et le reste, des miches de première qualité vendues par les boulangers.

En réponse à une question du président, le docteur Pett, voir fascicule n° 51, a déclaré ce qui suit: "La valeur moyenne en calories par miche de pain de dix cents est peut-être un peu meilleure, mais comme le prix est différent il est décidément meilleur".

Avant d'abandonner le sujet du pain, et vu que l'augmentation d'un cent en janvier 1948 était injustifiable dans certains cas, votre Comité tient à appeler l'attention sur l'opportunité d'aviser aux moyens de tenir l'œil ouvert en ce qui concerne les prix de cette denrée.

A la suite de la suppression de la subvention sur le gras de beurre, le 1er mai 1947, le prix de gros du beurre de crémerie a monté d'environ huit cents et demi la livre dans le cours du mois de mai. Lorsque, le 9 juin, le plafond des prix et le rationnement ont été abolis, une autre hausse d'environ un cent et quart par livre s'est produite au cours de juin. En juillet, il y a eu une majoration moyenne d'un quart de cent par livre. Mais, à partir du mois d'août, le prix moyen de la livre de beurre a monté rapidement pour atteindre, en janvier 1948, le prix moyen de 68c. la livre. Cela représentait une majoration de 19·5c. la livre sur le prix moyen de mai 1947, le dernier mois pendant lequel le prix-plafond fut en vigueur. Le 15 janvier 1948, les prix-plafonds sur le beurre furent rétablis. Le prix maximum de base fut fixé à 67c. la livre, pour le beurre de crémerie de la classe n° 1, prix de gros des solides, Montréal.

D'après les témoignages, ce prix a été établi à 65c. afin qu'il corresponde au prix que le contrat de 1948 avec le Royaume-Uni avait fixé pour le fromage. Tout prix plus bas aurait porté les producteurs du lait à fabriquer du fromage au lieu du beurre.

A la page 17 du fascicule n° 25 du compte rendu, quand on lui a demandé ce qui influençait la production du fromage par comparaison à celle du beurre, M. J. F. Singleton, directeur associé du Service des marchés, division des Produits laitiers, du ministère de l'Agriculture, a répondu comme il suit: "Ce sont les recettes du producteur... Le fait demeure que si le prix du beurre était deux fois et un huitième le prix du fromage ou même davantage, on délaisserait la fabrication du fromage pour revenir au beurre et si le prix tombait d'environ 2 cents ou moins, on passerait du beurre au fromage."

Les témoignages indiquent que la hausse du prix du beurre, entre juin 1947 et janvier 1948, est largement attribuable à la situation de la demande et de l'offre, telle qu'elle existait pendant la dernière partie de l'été, et à la prévision d'une rareté des approvisionnements pendant les premiers mois de 1948. Avec la levée des restrictions sur le rationnement, la consommation du beurre a augmenté de beaucoup sans augmentation proportionnelle dans la production. Exprimée sous forme de statistiques, la situation était la suivante. Les stocks mensuels de beurre, à compter du 1er juillet jusqu'au 1er décembre 1947, étaient légèrement supérieurs à ceux des mêmes mois de 1946. La production, à partir de juin jusqu'à décembre inclusivement, dépassait celle de 1946 par 18·1 millions de livres, tandis que la disparition s'élevait à 23·2 millions de livres au-dessus de 1946 pendant la même période.

En vue de cette situation, les grossistes et les autres distributeurs de beurre désiraient vivement se procurer des approvisionnements suffisants de beurre pour subvenir à leurs besoins normaux de la période allant de novembre à mai. Cet empressement à obtenir du beurre qu'ont manifesté les marchands de gros allait de pair avec une résistance à la vente de la part des fabricants ou des entreposeurs de beurre. L'action combinée de ces deux facteurs a provoqué une hausse de prix sur le marché.

On peut résumer ainsi qu'il suit les causes de la hausse du prix du beurre de juin 1947 à janvier 1948: L'abolition des restrictions sur le rationnement a produit une augmentation prononcée de la consommation. Cette dernière n'a pas été accompagnée d'une expansion correspondante de la production. A mesure que les commerçants se sont rendu compte de la situation, celle-ci s'est traduite par une plus forte demande de beurre. Etant donné que cette situation était patente pour les personnes qui avaient du beurre à vendre, celles-ci à leur tour ont montré quelque répugnance à le vendre. L'abolition des prix plafonnés des produits laitiers a assuré un marché libre au beurre. L'attente d'une offre insuffisante par rapport à la demande prévue a donc causé la hausse du prix. Celle-ci a découlé de l'effet réciproque des facteurs de la demande et de l'offre dans un marché concurrentiel.

Les prix du bœuf ont augmenté de façon soutenue et parfois brusquement à compter de novembre 1947. L'augmentation déclanchée dans la dernière partie d'avril 1948 fut particulièrement marquée. Les saleurs ont invariablement attribué la cause des augmentations aux prix plus élevés payés aux cultivateurs pour le bétail et à la demande constante de la part des consommateurs.

Les producteurs ont, à tour de rôle, témoigné que les frais s'étaient accrus sur la ferme et les grands pâturages. Les conditions climatériques dans la région de ranchs de l'Ouest canadien furent exceptionnellement rigoureuses le printemps de la présente année, ce qui eut pour effet de réduire le nombre des bestiaux disponibles. M. Hargrave, surintendant adjoint de la Station expérimentale fédérale de Swift-Current, a dit que les facteurs déterminant les frais des ranchs à bestiaux de l'Ouest ont fait voir une augmentation d'ensemble de 141·3 p. 100 en l'année 1948 en comparaison des frais pour la période de

1938-1941 (Fascicule n° 41). M. Brown, président de l'*Ontario Beef Producers' Association*, a informé le Comité que le grain de nourrissage qui lui avait coûté $38 la tonne durant la période de 1946-1947 avait augmenté à $60 la tonne en avril 1948. (Fascicule n° 40, page 35). Le prix moyen de bons bouvillons de boucherie à Toronto est indiqué dans un tableau publié dans le fascicule n° 38.

Les prix du porc ont accusé des augmentations très soudaines et considérables au cours de janvier 1948. La hausse du prix du porc à cette époque est surtout imputable au prix plus élevé touché pour ce produit en vertu du contrat avec le Royaume-Uni qui est entré en vigueur le 5 janvier 1948. Toutefois, dans ce cas, les producteurs primaires durent aussi faire face à des prix de revient grossissants, à cause, surtout, de la hausse du prix des graminées fourragères qui suivit la suppression des plafonds et des subventions, en Octobre 1947. Les prix des aliments de meunerie pour le bétail se trouvent à la pièce n° 98. Le prix moyen mensuel des porcs B-1 à Toronto est indiqué dans le fascicule n° 38.

Les hauts prix payés pour le bétail et les porcs peuvent bien être regardés comme le facteur le plus important des prix majorés que paie le consommateur. Mais le Comité a interrogé aussi les gros établissements de salaisons et certains magasins de détail, pour savoir jusqu'à quel point, s'il y a lieu, ces établissements et ces magasins doivent être tenus responsables de la hausse des prix.

En ce qui regarde les établissements de salaisons, les témoignages révèlent que, dans l'ensemble de l'année, le bénéfice par livre de viande s'évalue seulement à une petite fraction d'un cent, et que les prix payés par le consommateur n'auraient pas sensiblement changé, même si les bénéfices nomaux réalisés par les établissements de salaisons avaient été complètement éliminés. Par ailleurs, en novembre et décembre 1947, au lendemain de la grève des ouvriers des salaisons qui a pris fin en octobre, les marges de bénéfice ont augmenté de plusieurs fois ce qu'elles étaient en temps normal.

M. J. S. McLean, président de *Canada Packers Limited*, après avoir insisté sur la forte concurrence qui existe dans l'industrie des salaisons, a défini ainsi sa politique des prix: "Dans chaque cas, nous obtenons autant que nous pouvons; nous achetons le bétail le meilleur marché possible; nous vendons le bœuf aussi cher que nous pouvons" (fascicule n° 53). Et de nouveau, " le vendeur obtient le plus possible et l'acheteur lorsqu'il est sur le marché achète des bestiaux au meilleur prix possible". (Séance du 6 mai, fascicule n° 53.) En discutant des marges de profits augmentées de novembre et décembre 1947, M. McLean était d'accord avec le vice-président du Comité qui a déclaré "vous avez été plus heureux durant cette période que durant une certaine autre période semblable en observant votre ligne de conduite d'acheter à bon marché et de vendre cher" (Séance du 6 mai, fascicule n° 53).

Dans une certaine mesure, par conséquent, les profits plus élevés des salaisons durant cette période peuvent avoir fait monter les prix de détail à un niveau plus élevé que si les salaisons avaient vendu leurs produits aux prix un peu inférieurs qui leur auraient donné seulement leur marges normales de profits durant cette période. Mais la période de marges élevées a été de courte durée, parce que la résistance du consommateur qui s'est manifestée en février a eu pour effet de les faire baisser, et dans certains cas, les saleurs ont exercé leur commerce à perte au cours du mois.

On a également démontré que les marges de bénéfices au détail, particulièrement dans le cas des magasins indépendants, a augmenté au mois de janvier 1948, mais elles aussi semblent avoir baissé dans les mois subséquents, probablement à cause de la résistance du consommateur.

L'enquête du Comité sur la viande a été menée avant de pouvoir obtenir des témoignages basés sur des données statistiques ou comptables se rapportant aux augmentations marquées dans les prix du bœuf au mois de mai et juin.

Fruits et légumes

Les témoignages indiquent que les grossistes et les détaillants de ces produits ont obtenu des bénéfices plus élevés que la normale pendant l'hiver de 1947 et de 1948, sur les fruits importés, ce qui a accru les prix au consommateur. Les représentants des grossistes ont prétendu que ces marges plus fortes étaient nécessaires afin de compenser le volume réduit des marchandises disponibles à cause des restrictions sur l'importation.

Les chiffres détaillés des opérations soumis indiquent, cependant, que les bénéfices accrus étaient plus considérables qu'il ne le fallait afin de compenser les diminutions du chiffre d'affaires, ce qui a valu aux grossistes des bénéfices supérieurs à la normale pendant l'hiver de 1947 et de 1948.

A la séance du 11 mai (fascicule 56), M. Raphael D. Wolfe, secrétaire et gérant général de l'Ontario Produce Company, Limited, de Toronto, a reconnu que les bénéfices d'exploitation de la compagnie, qui, avant la déduction des impôts, étaient de $73,588 en 1946, s'étaient élevés à $118,815 en 1947.

Un peu plus loin, le même témoin a admis que, sauf l'année 1939, sa compagnie avait eu en 1947 de beaucoup la meilleure année depuis sa fondation. Il a aussi admis que ce résultat a été obtenu en dépit du fait que les ventes de la compagnie pour l'année 1947 ont été légèrement moindres qu'en 1946.

A la même séance, le témoin a dit qu'à l'exception de l'année 1929 les bénéfices bruts de sa compagnie par rapport aux ventes ne s'étaient pas élevés en moyenne à 8 p. 100 pour l'année. Interrogé sur les bénéfices bruts par rapport aux ventes pour les mois de novembre et décembre 1947, le témoin a reconnu qu'ils avaient été de 11·9 pour novembre et 18·4 pour décembre. Il a été admis également que le profit brut réalisé sur les ventes avait été de 17 p. 100 pour le mois de janvier 1948 et de 19·8 p. 100 pour le mois de février.

Vers le milieu du fascicule n° 58 des Témoignages, M. Geo. G. Anspach, président de la George C. Anspach Company, Limited, à Toronto, a dit qu'il serait équitable d'affirmer que sa compagnie avait réalisé en 1948 sa meilleure année d'affaires depuis ses débuts, et cela avec une large marge de profit. Le témoin a admis aussi que cette affirmation était vraie en dépit du fait que les ventes de la compagnie en 1947 avaient été légèrement inférieures à celles de 1946.

Ce témoignage a clairement établi que le commerce a réalisé des profits de beaucoup plus élevés qu'il n'était nécessaire pour compenser le chiffre d'affaires restreint quant au volume.

Cet état de choses semble toutefois avoir été corrigé par la réimposition de la régie des prix sur les agrumes, les carottes et les choux en février et en mars 1948, qui a imposé des limites aux majorations que les grossistes et les marchands détaillants peuvent s'accorder sur ces produits.

On peut se rendre compte d'une augmentation importante de profits dans le cas des oranges de Californie de la grosseur n° 288.

Au début du fascicule n° 57 des Témoignages, M. David Austin, gérant général adjoint de la Geo. C. Anspach Co. Limited, a déclaré qu'un profit de 75 cents sur une caisse d'oranges constituait une marge normale. Le même témoin a avoué que les marges courantes en son cas, du 28 novembre 1947 au 25 mars 1948, excédaient toutes la normale établie, atteignant un point culminant le 29 janvier de $2.30 de profit sur une caisse d'oranges de grosseur 288 ou 34 p. 100 de plus que la normale.

Plusieurs autres témoins déposèrent dans le même sens. Ces témoignages indiquent que la marge entre le prix imposé aux marchands de gros pour les oranges de Californie et le prix de vente au public s'élevait à 12·4c. la douzaine au début de novembre 1947. Cette marge atteignit 18·5c. au mois de décembre, baissa à 17·9c. au mois de février et, après le rétablissement des plafonds, tomba à 12c. au début de mars et à 10·4c. au commencement du mois d'avril.

Le cas de la *Dominion Fruit Company* fit l'objet d'une étude spéciale relativement à son commerce de céleri au cours de l'année 1947. Monsieur M. Blidner, un des associés de la *Dominion Fruit Company*, à Toronto, au fascicule n° 61 des témoignages, révéla au Comité que les profits bruts réalisés en 1946-1947 par la compagnie sur ces ventes de céleri s'étaient élevés à $20.508 et qu'ils avaient atteint $60.238 en 1947-1948, en dépit du fait que la compagnie n'avait écoulé que les ¾ du volume de marchandise de l'année précédente.

Le Comité s'est arrêté tout particulièrement aux opérations de deux maisons de Toronto relativement à une importation de pommes de terre de la Californie, commandées tout juste avant l'imposition de restrictions sur les importations le 21 septembre 1947. La conséquence de cette restriction fut que les pommes de terre en question représentèrent l'unique approvisionnement de cette denrée à Toronto à l'époque.

Le coût des quatre wagons comprenant ce chargement a été, d'après les témoignages, de $9.579.69 et le prix de vente, de $16.822.50, soit un profit brut de $7.242.68. Le profit brut a donc été de 75·6 p. 100 sur le coût et de 43 p. 100 sur les ventes.

On trouvera au tableau suivant un état comparatif des profits bruts de six marchands de fruits et légumes en gros qui ont été en mesure de fournir des états mensuels de leurs opérations au cours de l'hiver 1946-1947 et de l'hiver 1947-1948; on y verra aussi le montant des bénéfices nets d'exploitation avant soustraction de l'impôt sur le revenu pour chaque mois de la période envisagée.

	Profit brut pour cent sur les ventes		Profit net d'exploitation les impôts non réduits	
	1946-1947	1947-1948	1946-1947	1947-1948
	%	%	$	$
Novembre	10·6	14·5	33,160	62,031
Décembre	9·9	14·1	29,284	37,418
Janvier	11·0	11·9	21,567	14,320
Février	11·1	14·1	17,649	33,623
Mars	11·8	11·3	37,812	18,147
	10·9%	13·2%	$80,904	$165,539

On verra que la marge brute augmenta en moyenne de 2·3 p. 100 sur les ventes, et que le profit net d'exploitation fit plus que doubler. Les témoins de l'industrie ont reconnu que l'industrie avait "retiré un bénéfice" des hausses de prix.

Dans le cas des légumes domestiques, les témoignages montrent que la hausse des prix survenue durant les mois d'hiver n'était pas nécessairement proportionnée au coût de production, mais fut occasionnée par une forte demande des produits et un stock limité. Les augmentations de prix furent encore accélérées par la publicité à l'état de l'approvisionnement. En conséquence, des profits considérables furent parfois réalisés au cours de la manutention de ces fruits et de ces légumes. En même temps, on décrivait cet état de choses comme un état de "pénurie", et des semences accrues en 1948, moyennant des conditions atmosphériques assez favorables, devraient, semble-t-il, rendre disponible un approvisionnement accru de ces produits sur le marché canadien, à des prix raisonnables.

Textiles primaires

L'enquête sur l'industrie des textiles primaires a été conduite avec l'aide d'un expert comptable, M. Maurice Samson, C.A., dont les services avaient été retenus à cette fin en particulier.

Le Comité a autorisé l'envoi de questionnaires aux compagnies engagées dans la fabrication des textiles primaires. On a prié les compagnies de fournir des renseignements à l'expert comptable, qui a fait une étude et une analyse des chiffres qui lui ont été ainsi soumis et qui a présenté au Comité un rapport écrit consignant les résultats de son analyse. Le Comité a aussi eu l'avantage d'entendre les témoignages oraux de cet expert comptable.

Outre les questionnaires mentionnés plus haut, des questionnaires détaillés et spéciaux ont été envoyés aux compagnies suivantes:

a) celles qui s'occupent de la fabrication des filés et des tissus de coton:
Canadian Cottons Limited,
Dominion Textile Company Limited,
Drumondville Cotton Company Limited,
The Montreal Cottons Limited,
The Wabasso Cotton Company Limited.

b) celles qui sont engagées dans la fabrication de la rayonne, ainsi que des filés et des tissus de nylon;
Bruck Mills Limited,
Canadian Celanese Limited,
Canadian Industries Limited—Division du nylon,
Courtaulds (Canada) Limited.

c) celles qui sont engagées dans la fabrication des étoffes de laine:
Ayers Limited,
Dominion Wollens and Worsteds Limited,
Paton Manufacturing Company Limited.

Selon le plan suivi au cours de toutes ses séances, le Comité a entendu des témoignages portant sur une denrée, tout d'abord par rapport au groupe du coton, puis concernant le groupe de la soie artificielle et du nylon, et finalement concernant le groupe des lainages. Dans chaque cas, à une seule exception, des fonctionnaires de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et de la Corporation de stabilisation des prix des denrées ainsi que le comptable et les représentants des diverses compagnies ont rendu témoignage.

Coton

M. Griffin, ancien secrétaire de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, a déclaré dans son témoignage que l'industrie primaire canadienne du coton produit de 25 p. 100 environ des filés de coton que ce pays reçoit pour transformation en tissus. Cependant, le manquant de 5 p. 100 représente des qualités plus fines de filés pour lesquels nous sommes presque complètement tributaires de sources extérieures. En matière de production de tissus de coton, notre industrie primaire domestique n'a jamais produit plus de 72 p. 100 des approvisionnements et en 1947 la production domestique était en deçà de 50 p. 100 des approvisionnements. (Fascicule n° 68). Dans les années antérieures à la récente guerre, les importations de tissus de coton à large trame venaient surtout du Royaume-Uni. L'approvisionnement de cette source s'est amenuisé à une quantité excessivement petite et nos besoins ont été remplis à même des importations des Etats-Unis qui ont augmenté très fortement durant la période de la guerre. (Fascicule n° 38).

En matière de coton brut, il va sans dire que le Canada doit compter entièrement sur les importations. Le coton brut est importé en balles de 500 livres et les chiffres des balles ouvertes au Canada pendant une période d'années ont été produits. Ces chiffres ont fait voir qu'alors que les balles ouvertes ont atteint un volume culminant de plus de 254 millions de livres en 1940 il s'est produit les années suivantes, un fléchissement marqué à un chiffre tout juste inférieur à 180 millions de livres en 1947. (Fascicule n° 68). M. Rashley du Bureau

fédéral de la statistique a dit que la coutume d'ouvrir les balles donne en elle-même une bonne idée du travail accompli dans les filatures. Il a déclaré: "si vous êtes au courant du nombre de balles ouvertes vous avez réellement ce qui se passe dans l'industrie du coton." (Séance du 3 juin, fascicule 68).

M. Glass, de la Corporation de la stabilisation des prix des denrées, a entretenu le Comité sur le projet de la subvention du coton. Comme preuve de l'importance de la subvention, le témoin a présenté un tableau indiquant qu'en 1946 seulement le public a versé $13,000,000 et que durant la période d'avril 1942 au 31 décembre 1947 plus de $42,000,000 ont été versés en subventions sur le coton brut et les bourres de coton. (Séance du 3 juin, fascicule 68).

M. Hughes, du Bureau fédéral de la Statistique, a dépensé au Comité un tableau indiquant les importations de fibres, de textiles et de produits des textiles (séance du 3 juin, fascicule 68). Ce tableau est reproduit à l'appendice, au Tableau 9.

M. Harry Knight, C.A., collègue de M. Samson, à qui on avait confié le travail de compiler les détails au sujet de l'enquête a présenté un rapport écrit qu'il a expliqué en détail au Comité (séance du 1er juin, fascicule 66). Il a distribué des échantillons des tissus fabriqués par 5 compagnies spéciales avec le prix de chacun aux diverses dates. Il a également présenté un tableau des spécifications des diverses étoffes, qui a été déposé comme supplément à son rapport. Les prix ont démontré une hausse constante et considérable sur tous les articles. Ainsi, les draps de lit non blanchis, fabriqués par la *Dominion Textile Company Limited*, ont été vendus à 27c. la verge le 1er janvier 1942; le 15 septembre 1947, jusqu'à immédiatement avant la date de la levée des régies sur les prix, le prix de vente a été, à une fraction près, inférieur à 50c. la verge. Durant la même période la popeline blanche employée dans la fabrication des chemises d'hommes a augmenté de 16½c. à 37c. la verge, et l'étoffe croisée de coton a augmenté de 18½c. à 37¾c. la verge. (Séance du 1er juin, fascicule 68.) A l'Annexe B-7 de son rapport, M. Knight expose les facteurs du coût par verge de ces divers tissus. (Fascicule n° 66.) Sans en faire une analyse détaillée, le Comité a constaté que le profit restant à la compagnie sur son prix de vente ne semblait pas avoir subi une augmentation exorbitante. Au fait, il semble que la concurrence soit très vive dans cette industrie et que, dans l'ensemble, l'augmentation des prix ne s'est pas écartée immodérément de celle des frais. Un tableau des prix moyens du coton brut aux Etats-Unis comportant les fluctuations qu'ils ont subies de janvier 1940 à avril 1948 a été de 10·20c. la livre tandis qu'au mois d'avril 1948, il était de 37·22c. la livre. Il était manifeste en l'occurrence que les prix canadiens étaient dans une large mesure à la merci des prix extérieurs.

D'autre part, le Comité s'est trouvé, à l'égard de l'industrie du coton, en face d'une situation sans précédent. D'après les divers tableaux déposés, il était clair que l'industrie s'était vue dans l'impossibilité de maintenir le haut niveau de production qu'elle avait atteint durant les années de guerre. Partie en 1942 d'un sommet d'environ 369 millions de verges, la production domestique de tissus à trame large était tombée en 1947 à 265 millions de verges. Les témoins de l'industrie ont expliqué cette baisse de diverses façons. M. Gordon, de la *Dominion Textile Company Limited* précisa que durant la guerre sa compagnie employait une équipe de jour et une équipe de nuit et qu'elle avait de plus une permission spéciale de poursuivre le travail toute la nuit (fascicule n° 68), qu'elle pratiquait la semaine de 48 heures mais que, grâce au travail supplémentaire, elle obtenait de fait une moyenne de 52½ heures de travail de son équipe de jour et peut-être près de 60 heures de son équipe de nuit. Après la guerre, par contre, la compagnie adopta la semaine de 40 heures en se proposant d'appliquer le régime de la double équipe. Or, d'après M. Gordon, la compagnie s'est vue dans l'impossibilité d'obtenir le personnel voulu pour remplir les effectifs de la deuxième équipe de 40 heures. Si la compagnie pouvait embaucher suffisamment d'hommes pour

qu'une deuxième équipe travaille aux usines, elle pourrait accroître la production de 20 p. 100. M. Fox, de la *Canadian Cottons Limited*, a attribué la diminution de la production à la rareté de la main-d'œuvre (voir fascicule n° 67). M. Whitehead, de la *Wabasso Cotton Company Limited*, a déclaré que le nombre d'employés sur sa feuille de paye avait diminué (voir fascicule n° 69) et que le rendement des travailleurs avait baissé.

M. Griffin, de la Commission des prix, a aussi déposé sur le bureau un tableau établissant une comparaison des prix de certains tissus de coton aux Royaume-Uni, aux Etats-Unis et au Canada. Bien qu'il ne soit pas possible de faire des comparaisons dans tous les cas, il semble certain que les prix des tissus de coton de qualité comparable sont plus élevés au Royaume-Uni et aux Etats-Unis qu'au Canada.

L'industrie cotonnière est très sensible aux conditions extérieures vu qu'elle est basée sur l'importation de sa matière première brute. Bien que tout le coton doive être importé, 95 p. 100 des filés nécessaires sont de production domestique. Toutefois, les 5 p. 100 importés assument une importance disproportionnée vu qu'ils se composent de filés de qualités supérieures requis pour les bas tricotés, les sous-vêtements et le fil.

Avant la guerre, l'industrie domestique produisait une moyenne d'environ 73 p. 100 de l'approvisionnement des tissus de coton à large trame. Les importations du Royaume-Uni représentaient 20 p. 100 du total pendant que les 7 p. 100 qui restaient provenaient des Etats-Unis. Pendant les années de guerre les importations du Royaume-Uni sont tombées virtuellement à rien mais il s'est produit une forte augmentation dans les approvisionnements des Etats-Unis. La production canadienne s'est accrue rapidement à un maximum en 1942, alors que les contrats de guerre atteignaient leur maximum et avant que le détournement de la main-d'œuvre vers des industries plus essentielles fût devenu un problème sérieux. En 1942, compte non tenu des stocks, l'approvisionnement s'est élevé à 568 millions de verges, soit 369 millions de verges de fabrication domestique, 39 millions de verges importées du Royaume-Uni et 178 importées des Etats-Unis. Les exportations ont atteint 18 millions de verges. Depuis 1942 il s'est produit un fléchissement progressif de la production locale, contrebalancée dans une forte mesure par les importations accrues des Etats-Unis. Les mesures pour la conservation du change vont réduire l'approvisionnement en provenance de ce pays en 1948 mais on espère qu'il y aura accroissement des importations du Royaume-Uni. On a fait une estimation (fascicule 68) de l'approvisionnement probable en 1948, en supposant une production domestique au niveau de 1947 de 265 millions de verges et des importations de 80 à 85 millions de verges des Etats-Unis et du Royaume-Uni respectivement. Dans les circonstances, la quantité offerte sera de 22 p. 100 moins élevée que celle de l'année dernière, tout en étant de 25 p. 100 plus élevée que la moyenne de 1935-1939.

Malgré l'augmentation de la quantité des marchandises de coton offertes, par comparaison aux années d'avant-guerre, Le Comité n'a pas constaté d'accumulation. Seulement dans le cas d'une seule des cinq compagnies qui ont fait l'objet d'une enquête détaillée, l'inventaire des produits finis a-t-il été trouvé plus élevé qu'en 1939. Les chiffres de l'état comparatif sont les suivants:

Fin de l'année financière	*Montreal Cottons Limited* (en milliers de verges)	*Canadian Cottons Limited* (en milliers de verges)	*Wabasso Cottons Limited* (en milliers de verges)	*Drummondville Cottons* (en milliers de livres)	*Dominion Textile Company* (en milliers de livres)
1939	6,259	6,084	16,131	448	6,457
1948	536	2,035	2,524	1,978	5,593

Prix

La hausse progressive des prix des articles de coton a commencé sous le régime du plafond des prix, alors qu'elle était due à la hausse du prix subventionné du coton brut. Les prix du coton aux Etats-Unis ont augmenté d'une façon plutôt soutenue depuis le début de la guerre.

Prix du coton aux Etats-Unis.

Prix du département de l'agriculture des E.-U. reproduits dans les publications commerciales. Moyenne du coton de 15/16 de pouce, de qualité moyenne, au comptant, à dix centres de marché du Sud des E.-U.

	Cents la livre
1940	10·2
1941	13·9
1942	19·3
1943	20·6
1944	21·2
1945	22·6
1946	30·6
1947	34·4
1948—janv.	35·15
fév.	32·76
mars	34·19
avril	37·22

La subvention sur le coton était basée à l'origine, au Canada, sur le prix de 11·4c. la livre de coton brut des Etats-Unis. A partir du 1er mars 1946, ce prix a monté à 15·4c. la livre; le 1er février 1947, à 24·4c., et, le 2 juin 1947, à 27·2c. Pendant les années où le système des subventions a été en vigueur, l'ensemble des versements sur le coton brut et sur les bourres de coton s'est élevé à $42,005,770. Pendant la seule année 1945, $13,487,234 ont été versés.

Alors que la hausse du prix des matériaux bruts a beaucoup influé sur la majoration du prix des étoffes de coton et a absorbé une partie, hors de toute proportion, de chaque dollar de ventes (voir le tableau au verso), les représentants de l'industrie affirment catégoriquement qu'ils ont de la difficulté à se procurer de la main-d'œuvre, ce qui influe sur la production et sur les prix. La rareté de la main-d'œuvre et la réduction de la semaine de travail apparaissent comme un des facteurs principaux de la restriction de la production.

L'abandon des régies le 15 septembre 1947 n'a pas eu d'effet immédiat sur les prix, car, à la suite d'une entente avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, les compagnies avaient rempli aux anciens prix les commandes en suspens (et, en conséquence, reçurent les subventions prévues). Quant aux ventes, l'abandon des régies a eu pour conséquence d'en porter la moyenne mensuelle de $8,902,000 qu'elle avait été du mois de septembre 1946 au mois de mars 1947 (19 compagnies et 3 filiales de manufacturiers de pneus et de caoutchouc) à $12,818,000 pour la période correspondante de 1947-1948. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'à l'époque des subventions, les bénéfices des manufacturiers étaient limités. De plus, la production a augmenté pendant cette période-ci. De fait, les Témoignages disent (fascicule n° 68) que l'industrie primaire du coton avait assez bien réussi à se tenir le plus près possible du prix-plafond qui avait cours au moment de l'abandon des régies.

Les prix de vente des produits fabriqués par les cinq compagnies qui ont fait l'objet d'une enquête spéciale, ont subi une forte majoration pendant et après l'époque de la régie des prix, mais cette partie du revenu d'exploitation qui rentre dans le calcul du prix de revient n'a pas été augmenté. Le revenu d'exploitation comprend le bénéfice réalisé sur les opérations, avant déduction de l'impôt sur le revenu, de l'intérêt sur l'argent emprunté et sur les autres dettes, des réserves d'inventaire et des frais de dépréciation dépassant les

montants autorisés par les autorités de l'impôt sur le revenu. Il ne comprend pas le revenu sur les placements, ni les bénéfices ou pertes sur la vente de placements et de valeurs immobilisées.

Pour les 12 années, 1936-1947, les éléments du coût des ventes en dollars en ce qui concerne les 5 compagnies spéciales, ont atteint une moyenne de:

	cents
Matières premières—coton	29·6
autres	15·9
Main d'œuvre	25·6
Frais généraux	16·3
Revenu d'exploitation	12·6
	$1.00

De janvier 1946 à mars 1948, les éléments des ventes en dollars accusaient les variations suivantes:

	Toutes les matières premières	Main-d'œuvre	Frais généraux	Revenu d'exploitation	Ventes en dollars
1946					
1er trimestre	$0.443	$0.288	$0.175	$0.094	$1.00
2e trimestre	0.468	0.278	0.166	0.888	1.00
3e trimestre	0.372	0.323	0.195	0.110	1.00
4e trimestre	0.407	0.305	0.181	0.107	1.00
1947					
1er trimestre	0.496	0.265	0.164	0.075	1.00
2e trimestre	0.513	0.229	0.135	0.123	1.00
3e trimestre	0.503	0.226	0.151	0.120	1.00
4e trimestre	0.154	0.284	0.170	0.032	1.00
1948					
1er trimestre	0.522	0.252	0.165	0.061	1.00

x selon définition

Des témoignages ont établi qu'en dépit du niveau des prix des ventes de denrées produites au Canada, les prix des produits importés des Etats-Unis et du Royaume-Uni étaient plus élevés. Les concessions tarifaires accordées dans le budget de 1948-1949, ont été concédées, s'il faut en croire un témoin (début du fascicule n° 68), parce que le Royaume-Uni ne pouvait accepter les prix canadiens. L'influence de ces changements de tarif sur les prix de détail ne sera pas sentie immédiatement et pourra être rendue presque nulle grâce à l'augmentation du prix du coton brut égyptien.

Soie artificielle et nylons

Le Canada se suffit largement à lui-même en ce qui a trait à ses besoins de tissus de rayonne mais il dépend des importations pour environ 20 p. 100 de ses besoins de laine filée. La Bemberg employée dans les bas et les étoffes minces est l'unique genre de filé importé. La fibre régulière importée est déjà fabriquée par une filature alors qu'une autre devrait commencer ses opérations à la fin de l'année.

La production du tissu de rayonne à large trame a approximativement doublé en comparaison avec la moyenne d'avant-guerre, et, avec les restrictions des importations dans les principaux marchés, il y a même eu une certaine tendance vers l'accumulation des stocks.

La nylon est un nouveau produit sur le marché. Il n'est fabriqué que par une seule compagnie, dont l'usine a commencé ses opérations en juin 1942. A partir de cette date jusqu'en août 1945 toute la production servait entièrement

pour des fins de guerre. Depuis septembre 1945 cette usine a fonctionné à plein rendement pour la population civile, sauf pendant quelques mois de 1947, alors que des difficultés techniques ont surgi dans la division du tissage.

Quatre compagnies ont présenté des rapports détaillés au Comité. Les stocks de produits ouvrés de ces compagnies ne sont aucunement aussi considérables qu'en 1939 et le Comité n'a pas constaté qu'elles retenaient leurs approvisionnements.

Stocks des produits ouvrés

Producteurs de filés (en milliers de livres)

	Courtauld's (Canada Ltd.)	Canadian Industries (division du nylon)
En 1939	616	x
Moyenne 1940-1945	763	85
Moyenne 1942-1947	382	101
Signalés par les compagnies en 1948	424	72

x Ne fonctionnait pas

PRIX

Fabricants de tissus (en milliers de verges)

	Canadian Celanese Ltd.	Bruck Mills Ltd.
En 1939	1,707	229
Moyenne de 1940-1941	1,294	193
Moyenne de 1942-1947	1,254	200
Déclarées par les compagnies en 1948	740	81

Prix

M. Griffin a déclaré que l'industrie de la rayonne au Canada est relativement jeune et vigoureuse; que l'industrie a fait des progrès soutenus depuis son inauguration en ce pays et que les prévisions de 1948 indiquent qu'un nombre sans précédent de verges de tissus seront produites (voir fascicule n° 72).

Contrairement à l'industrie du coton, dit M. Griffin, l'industrie de la rayonne, du moins en ce qui concerne sa fabrication des tissus, produit presque tous les types et tout le volume dont nous avons besoin.

M. Glass, de la Corporation de la stabilisation des prix des denrées, a décrit pour le Comité les règles fondamentales régissant le paiement de subsides sur les fibres et les filés de soie artificielle (voir fascicule n° 72).

Pour la soie artificielle et le nylon, M. Harry Knight, C.A., a produit un rapport des rendements, désigné comme rapport "D", qu'il a expliqué en détail au Comité (voir fascicule n° 72). Il a déposé des échantillons d'étoffes fabriquées par trois des quatre compagnies spéciales et dont les prix de vente et de revient avaient été donnés à différentes dates (fascicule n° 72).

Les prix ont accusé une augmentation soutenue et considérable pour la plupart des articles. Par exemple, *Courtaulds (Canada) Limited* ont signalé que les prix de vente des filés pâles 100/40 de la meilleure qualité courante, enroulés sur des cônes, qui était de 77 cents le 1er janvier 1942 était de 90 cents le 15 septembre 1947 et de 95 cents le 1er avril 1948. Chacun des articles fabriqués par cette compagnie pour lesquels des prix ont été fournis ont accusé une hausse variant de 11½ cents à 18 cents la livre au cours de la période allant du 1er janvier 1942 au 1er avril 1948.

La *Canadian Celanese Limited* avait vendu du taffetas à lingerie à 45c. la verge le 1er janvier 1942 et avait ensuite porté ses prix respectivement à

56c. la verge le 15 septembre 1947 et à 58¾c. le 1er avril 1948. Le prix du crêpe à robes fabriqué par la même compagnie monta de 52½c. la verge le 1er janvier 1942 à 68c. le 15 septembre 1947 et à 71c. le 1er avril 1948. Le prix de la doublure fabriquée par la même compagnie avait augmenté de 44c. la verge le 1er janvier 1942 à 54c. le 1er avril 1948.

A l'égard de la *Courtaulds (Canada) Limited*, les témoignages ont révélé que la proportion en pour cent du revenu d'exploitation à la vente s'était élevée de 6·9 en 1946 à 21·3 en 1947. Dans le cas de la *Canadian Celanese Limited* la hausse à cet égard est de 27·5 en 1946 à 32·7 en 1947. La *Canadian Industries Limited* de son côté accuse une baisse de 34·5 en 1946 à 25·2 en 1947.

L'analyse de l'Annexe "D8" du rapport de M. Knight (fascicule n° 70) montre clairement que le profit net après déduction de l'impôt accuse, dans le cas de trois des quatre compagnies spéciales, une augmentation marquée en 1947.

Le profit net après déduction de l'impôt réalisé par la *Courtauld's (Canada) Limited* a fait un bond de $489,000 en 1946 à $1,434,000 en 1947, soit de 2·9 p. 100 à 7·6 p. 100 du capital utilisé, (Annexe "D8" du rapport "D" de M. Knight) tandis que celui de la *Canadian Celanese Limited* est passé de $1,959,000, soit 12·4 p. 100 du capital utilisé en 1946 à $3,025,000, soit 15·5 p. 100 du capital utilisé en 1947 (Annexe "D8" du rapport "D" de M. Knight).

M. Palmer de la *Canadian Celanese Limited,* a reconnu que pour les mois de janvier, février et mars 1948, les bénéfices de cette compagnie ont été sensiblement plus élevés que pendant la même période en 1947. Malgré cela, le témoin a dit que la compagnie avait augmenté ses prix le 1er avril 1948.

Quelqu'un lui ayant demandé si à cause des bénéfices très élevés de la compagnie il ne lui serait pas possible de réduire ses prix, M. Palmer a déclaré sans ambages qu'il n'y aura pas de réduction.

Il semble que les bénéfices qui restaient pour la *Canadian Celanese Limited* se soient accrus de façon déraisonnable, et il est difficile de comprendre que cette compagnie ne soit pas disposée à réduire ses prix.

Les témoignages ont aussi révélé que la *Canadian Industries Limited,* l'une des quatre compagnies spéciales mentionnées dans le rapport "D" de M. Knight, avait réduit ses prix en octobre 1945, décembre 1946 et juin 1947 (fascicule n° 72).

Interrogé pour savoir si la compagnie envisageait une autre réduction dans un avenir rapproché, M. H. G. Smith, premier vice-président de la *Canadian Industries Limited,* a dit que le record de réductions de prix effectués jusqu'alors par la compagnie indiquait la tendance de la compagnie et il a ajouté que sans indiquer une date précise pour une autre réduction la compagnie espérait certainement le faire (fascicule n° 72).

Lainages

Dans son témoignage, M. Griffin a déclaré que l'industrie canadienne des lainages produit environ 95 p. 100 des filés requis, environ 40 p. 100 des peignés et près des deux tiers des tissus disponibles sur le marché canadien. Les filés, peignés et tissus non produits au Canada sont normalement obtenus de la Grande-Bretagne.

Le prix des tissus de laine a augmenté rapidement au cours des deux dernières années. Cette augmentation paraît à l'indice du prix du gros pour les tissus et la laine, publié par le Bureau fédéral de la Statistique et qui s'est élevé rapidement d'une moyenne de 110·5 en 1946 à 185·5 en mai 1948, une augmentation de 75 points ou 68 p. 100. Les prix de vente des tissus particuliers rapportés par certaines compagnies plus importantes accusaient des augmentations semblables. C'est ainsi que *Dominion Woollens and Worsteds Limited* a rapporté qu'un genre de tissu peigné teint en filé a augmenté de $3.10 la verge le 1er avril 1947 (date de l'abolition de la régie) à $4.50 la verge en février 1948,

pendant qu'un genre de peignés à habits de fantaisie teints en filés a augmenté de $3.00 à $4.70 la verge au cours de la même période. L'augmentation du coût de la matière première relativement à ces deux augmentations a été de 76c. et 67c. la verge respectivement, les coûts étant basés, dans chaque cas sur le remplacement de la valeur de la laine utilisée. La main-d'œuvre et les frais généraux ont aussi augmenté, de même que le montant que la compagnie s'est réservé pour acquitter ses frais.

L'augmentation des prix de la matière première a sans doute constitué le facteur le plus significatif dans l'augmentation du prix des produits finis. La matière première, la laine, est importée en grande partie. M. Griffin nous a fait remarquer que la tonte de la laine brute du pays ne satisfait qu'à 6 p. 100 de nos exigences, et pour le reste, nous importons de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud. Le coût de la matière première dépend par conséquent des prix courants sur le marché mondial et les meilleures qualités de laine brute ont dépassé de trois ou quatre fois le prix de 1939. Les augmentations durant les deux dernières années ont été particulièrement marquées; par exemple, le prix de la laine de fine qualité a augmenté de 71·8 cents la livre en juin 1946 à 99·5 cents la livre en juin 1947, et à $1.57 la livre en avril 1948.

Mais bien que la cause principale des prix accrus puisse être attribuée aux prix courants plus élevés de la laine dans les marchés mondiaux, et que le coût de la main-d'œuvre ainsi que les frais aient aussi augmenté, les données de l'industrie telles que le révèle le rapport de M. Knight indique qu'au cours de périodes récentes elle s'est attribuée une portion croissante du dollar de vente. Le pourcentage du revenu d'exploitation par rapport aux ventes de trois importantes compagnies a augmenté de 8·11 p. 100 en 1946 à 13·4 p. 100 en 1947 et à 16·9 dans le premier trimestre de 1948. Cela veut dire que durant cette période de prix croissants, les prix de vente augmentaient plus rapidement que les frais. M. Henry Barrett, de la *Dominion Woollens and Worsteds Limited,* a témoigné qu'une partie appréciable de la hausse des prix de sa compagnie était imputable au fait que les prix de vente étaient "basés sur le coût de remplacement des matières premières plutôt que sur le coût réel des matières qui y étaient contenues, vu que c'est le seul moyen pouvant être employé pour financer le remplacement des inventaires". Ainsi, il a signalé que "le revenu pour l'année 1947 n'est pas un revenu réel jusqu'à concurrence de $462,792. Notre compagnie ne pourrait continuer à faire affaires si le revenu provenant de ventes ne pourvoyait pas au remplacement sur la base du prix de remplacement."

Aussi, la question de savoir si le prix des lainages a été augmenté au delà d'un montant justifié par l'augmentation des frais est conditionnée par la question de savoir si les frais devraient être considérés comme le coût du matériel et le montant qui devra être déboursé pour le remplacer afin de permettre à l'entreprise de se maintenir.

Si on emploie la première méthode de comptabilité, l'accroissement qui en résulte dans les bénéfices de l'industrie des lainages indique que les prix se sont accrus au delà d'un montant nécessaire pour compenser l'industrie, des frais accrus. Si, cependant, on tient compte des frais plus élevés de remplacement, les bénéfices paraissent être bien plus conformes à ce que l'on pourrait considérer comme normal.

A cet égard le programme des prix de la *Dominion Woollens and Worsteds Limited* pourrait être opposé à celui de l'industrie cotonnière. Dans le cas de la *Dominion Woollens,* les prix de vente ont été accrus sur-le-champ afin d'absorber les prix à la hausse de la matière première alors que dans le cas des cotons les fabricants ont disposé de leurs stocks à bas prix avant de relever les prix de vente de leurs produits. Ainsi, la *Dominion Woollens* s'est protégée contre tous déclins subséquents des prix à même les prix accrus payés par les consommateurs ces derniers mois, alors que l'industrie cotonnnière n'a pas pris ces bénéfices et les consommateurs ont en conséquence obtenu des prix plus bas.

M. Daniels, de la *Paton Manufacturing Company Limited*, a témoigné. Les relèvements de prix signalés par cette compagnie ont été proportionnellement moindres que ceux signalés par la *Dominion Woollens and Worsteds Limited*, et une réduction dans le rapport des recettes d'exploitation aux ventes pendant le premier trimestre de 1948 a démontré que les frais s'étaient accrus plus que les prix de vente.

Le Comité a aussi entendu M. Tremblay, d'*Ayers Limited:* il a expliqué que parce qu'une partie appréciable de la fabrication de sa compagnie avait trait au feutre de papeterie, on ne pouvait pas à bon droit comparer les chiffres de la compagnie à ceux des autres compagnies de l'industrie des lainages.

M. Gaston-H. Ledoux, président de la Fédération N.C. du Textile Inc., Granby (P.Q.), a expliqué au Comité que son union représente 50,000 ouvriers de l'industrie du textile et agit comme agent conciliateur pour quatre des cinq plus importantes compagnies du groupe du coton qui ont comparu devant le Comité. Il a fait remarquer qu'il ne considérait pas que la hausse dans les prix depuis le 15 septembre 1947 soit attribuable aux augmentations des salaires pour plus de 4 p. 100 du prix de revient et il a établi une comparaison entre cette hausse et les augmentations marquées dans les prix de vente. En parlant de la question de la pénurie de main-d'œuvre à laquelle des représentants des compagnies avaient fait allusion il l'a attribuée à divers facteurs, y compris la coutume de mettre les employés à leur retraite à 65 ans et de refuser d'embaucher ceux qui approchent les 45 ans, et le mouvement de la main-d'œuvre relativement plus marqué par suite de l'embauchage d'un grand nombre de jeunes gens et particulièrement de jeunes filles.

En ce qui concerne les problèmes du chômage volontaire, il a fait remarquer que les heures de travail avaient été réduites de 52 heures et demie à 40 heures par semaine, de sorte qu'en dépit des salaires plus élevés le salaire effectif des ouvriers était à peu près le même. Afin de compenser pour le coût croissant de la vie, les employés devaient accepter du travail à temps partiel en fin de semaine, ce qui leur était plus favorable que de travailler à la filature le samedi même à temps et demi. M. Ledoux a prétendu également que les salaires dans l'industrie des textiles étaient moins élevés que dans les industries rivales, et que l'emploi y était par conséquent moins alléchant.

M. Sam Baron, directeur et vice-président canadien de l'Union des travailleurs des textiles de l'Amérique (C. C. L.) a été entendu aussi et il a produit un exposé, dans lequel il traite du rapport entre les salaires et les augmentations de prix et montre que l'écart est beaucoup plus grand que celui que représente effectivement l'augmentation du coût de la main-d'œuvre.

M. Baron a fait remarquer aussi que le salaire moyen par heure dans l'industrie des textiles est moins élevé que dans tout le groupe des industries manufacturières, sauf l'industrie du cuir et du tabac, dans laquelle il est plus bas par une fraction.

Sur la question de la rareté de la main-d'œuvre et des absences injustifiées du travail, M. Baron a rendu le même témoignage que M. Gaston-H. Ledoux, président de la Fédération N. C. du Textile Inc., Granby (P.Q.).

AUGMENTATIONS DE PRIX APPARENTÉES À L'ACQUISITION ET AU REFUS DE VENTE DE MARCHANDISES

La troisième directive contenue dans ses ordres de renvoi enjoignait au Comité d'enquêter sur "les augmentations de prix causées par l'acquisition, l'accumulation ou le refus de vente, par toutes personnes, sociétés ou corporations, de toutes marchandises au delà des quantités raisonnablement requises pour les fins ordinaires de leurs affaires.

Les augmentations de prix résultant de ces causes représentent un cas spécial de la classe générale dont il a été question dans la section antérieure. Au

cours de son enquête, le Comité n'a pas jugé praticable d'isoler les causes des augmentations de prix en catégories absolues. L'expérience a indiqué qu'il fallait étudier toutes les causes possibles par rapport à chaque question de prix augmentés.

L'acquisition et le refus de vente de marchandises pourraient revêtir plusieurs formes dans l'économie complexe canadienne. La pratique pourrait varier de l'accumulation de quelques centaines de livres d'un produit rare aux mains d'un particulier au soi-disant "accaparement" de stocks dans les grands marchés de denrées. Ce serait un travail difficile et dans une large mesure stérile que de tenter d'embrasser toutes les formes que de telles actions pourraient prendre.

On peut établir une distinction générale entre les cas d'accumulation et de refus de vente. Dans un cas, on refuse de vendre des approvisionnements dans l'attente d'une augmentation des cours et du gain qui en résulte, ce que l'on appelle parfois de la spéculation. Dans le second cas, des approvisionnements appréciables sont acquis et retenus afin de faire hausser le cours; on qualifie ordinairement de telles démarches d' "accaparement".

Au moins deux des denrées sur lesquelles le Comité a enquêté ne se prêtent pas à l'emmagasinage, à savoir, le pain et certaines sortes de légumes. A cause de cela, nulle tentative n'a été faite d'établir des rapports entre les prix et l'acquisition ou l'accumulation de ces articles.

Spéculation

Nous avons entendu un grand nombre de témoignages concernant les opérations de la Bourse des denrées de Montréal relativement au beurre.

Nous avons demandé à M. K. H. Olive, président de la compagnie *Olive & Dorion, Limited*, et président de la Bourse canadienne des denrées, Montréal, de nous décrire les opérations de la Bourse des denrées. Aux pages 39 et 40 du fascicule n° 35 des Témoignages, le témoin a fait la déclaration suivante: "D'abord, la Bourse canadienne des denrées est un organisme qui permet aux acheteurs et vendeurs de se rencontrer et d'exprimer leurs vues sur le commerce du produit en cause. C'est un marché ouvert, comparativement à ce que je pourrais peut-être appeler "le marché à huis clos, lequel, d'après mon expérience dans les affaires, ne constitue pas la meilleure méthode. Je me rappelle très bien les événements qui ont amené la création de la Bourse des denrées. Dans ce temps-là, avant l'inauguration de la Bourse, il était à peu près impossible d'établir un marché journalier; cependant les denrées sont produites et consommées journellement... Les pratiques commerciales seraient basées sur des lois et règlements susceptibles d'être défendus n'importe quand et dans n'importe qu'elle circonstance... Ce n'est rien de plus qu'un endroit où les gens se rencontrent, sous surveillance, pour exprimer leur opinion sur le marché, au point de vue achats et ventes. Il n'y plane aucun mystère. Celui qui place une demande doit être prêt à l'appuyer; la même chose s'il fait une offre."

Il a été admis qu'il y eut un peu de spéculation sur ce marché du beurre en particulier, étant donné que les transactions à terme, aussi bien que les ventes au comptant, étaient partie intégrante des opérations journalières. Toutefois, on a prétendu que le volume total des ventes par l'entremise de la Bourse n'était pas considérable.

Les ventes au comptant représentaient environ 10 p. 100 du beurre de beurrerie produit dans le Québec en 1947, et les contrats à terme, à peu près 4 p. 100 du total produit au Canada.

On a aussi soutenu que l'exploitation d'une bourse à terme remplit une fin utile dans le financement et à propos du risque assumé du fait des approvisionnements excédentaires à partir de la période de production maximum jusque dans la saison déficitaire suivante. Malgré qu'il y ait eu possibilités d'abus et possibilités d'amélioration, un représentant d'une association considé-

rable de producteurs de crème a donné à entendre que les producteurs et les associations de producteurs ne pouvaient détenir et gérer tout le beurre en excédent de la saison d'abondance. L'achat du beurre à cette époque de l'année, par d'autres que les consommateurs définitifs, a servi à étayer fortement un marché qui s'affaisserait naturellement sous le poids des approvisionnements excédentaires. Au contraire, les approvisionnements en entrepôt mis sur le marché tard à l'automne et au début de l'hiver ont eu une forte tendance à empêcher le marché d'atteindre le niveau qu'il aurait atteint, si le beurre d'hiver n'avait été que la seule source d'approvisionnement.

Dans le cas de toutes les denrées en cause, on a soutenu que le nombre des unités commerciales s'occupant de la fabrication, du conditionnement ou de la vente était tel qu'aucune unité individuelle n'acquérerait suffisamment d'approvisionnements pour influencer de façon significative le marché.

Le Comité a entendu de nombreux témoignages sur les firmes et les particuliers faisant le commerce du beurre ces derniers mois. Ces renseignements ont été obtenus au moyen de questionnaires adressés aux courtiers ainsi qu'aux 42 frigorifiques les plus importants du pays. Après avoir étudié ces témoignages on a conclu que les particuliers ne faisant pas normalement le commerce du beurre n'en avaient vendu qu'une quantité insignifiante.

A la suite de l'enquête sur les prix du beurre, la Commission des prix s'est occupée de prendre les mesures dictées par les circonstances.

Organismes protecteurs.

Comme sujet connexe, il est à noter qu'un nombre considérable de témoignages ont été déposés sur les initiatives prises en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions, puisqu'elles influencent les prix spécifiques ou le niveau général des prix. L'application de la Loi mentionnée dans la section traitant des prix et des prix de revient augmentés semble se rapporter d'assez près aux questions ayant trait au refus injustifié de vendre sur le marché. Bien que "la Loi des enquêtes sur les coalitions n'accorde à l'organisme administratif aucun pouvoir de fixer des prix maximums, ou de déclarer que des prix ou des profits dans un cas en particulier sont excessifs" on a allégué que "l'existence même des interdictions dans la Loi des enquêtes sur les coalitions protège les consommateurs; les investigations continuelles également, et aussi les poursuites même si elles sont moins fréquentes." (F. A. McGregor, Commissaire de la Loi des enquêtes sur les coalitions, page 167, fascicule n° 4).

Le témoignage déposé à cet effet a démontré que les enquêtes menées en vertu de la Loi ont souvent été instituées par suite de l'étude minutieuse constante des prix. Lorsqu'il y a des indices que les prix sont injustement élevés, l'organisme administratif essaie de déterminer s'il y a entente. Au cours d'une telle enquête on a tôt fait de découvrir les stocks injustifiés, ou les accaparements de stocks pendant des périodes indues.

Durant la guerre les initiatives effectuées d'ordinaire sous le régime de la Loi ont fait partie dans une large mesure des opérations de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Avec la mise en vigueur du programme d'abolition des régies sur les prix, les transactions sous le régime de la Loi ont pris de l'ampleur. Présentement, l'organisme administratif s'occupe de six enquêtes importantes. Bien qu'elles ne visent pas, naturellement, les mêmes fins que celles du Comité, elles auront pour effet de mettre des obstacles et de poser des restrictions aux méthodes indues qui amènent des prix injustifiés.

Depuis février 1946, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et l'administration de la Loi des enquêtes sur les coalitions étaient sur leurs gardes pour prévenir toute hausse de prix du fait de la thésaurisation ou d'un accaparement injustifiable de marchandises. A l'exception d'indices d'infractions secondaires, ni l'une ni l'autre agence n'a recueilli de preuves de ces pratiques injustifiées.

APPENDICE

Tableau 1.—Indice du coût de la vie, 1913 à 1948
(1935-1939=100)

Année	Indice total	Indice des produits alimentaires
1913	79·1	89·1
1914	79·7	92·2
1915	80·7	93·7
1916	87·0	103·9
1917	102·4	134·3
1918	115·6	154·2
1919	126·5	164·8
1920	145·4	189·5
1921	129·9	145·5
1922	120·4	123·3
1923	129·7	124·1
1924	118·8	121·8
1925	119·8	127·2
1926	121·8	133·3
1927	119·9	130·9
1928	120·5	131·5
1929	121·7	134·7
1930	120·8	131·5
1931	109·1	103·1
1932	99·0	85·7
1933	94·4	84·9
1934	95·6	92·7
1935	96·2	94·6
1936	98·1	97·8
1937	101·2	102·3
1938	102·2	103·8
1939	101·5	100·6
1940	105·6	105·6
1941	111·7	116·1
1942	117·0	127·2
1943	118·4	130·7
1944	118·9	131·3
1945	119·5	133·0
1946	123·6	140·4
1947	135·5	159·5
1945		
Décembre	120·1	134·3
1946		
Janvier	119·9	138·8
Février	119·9	132·5
Mars	120·1	133·1
Avril	120·8	135·1
Mai	122·0	137·7
Juin	123·6	142·1
Juillet	125·1	144·2
Août	125·6	144·7

APPENDICE

Tableau 1.—Indice du coût de la vie, 1913 à 1948
(1935-1939=100)—*Fin*

Année	Indice total	Indice des produits alimentaires
1946		
Septembre	125·5	143·2
Octobre	126·8	146·5
Novembre	127·1	146·6
Décembre	127·7	146·4
1947		
2 janvier	127·0	145·5
1er février	127·8	147·0
1er mars	128·9	148·7
1er avril	130·6	151·6
1er mai	133·1	154·9
2 juin	134·9	157·7
2 juillet	135·9	159·3
1er août	136·6	160·6
2 septembre	139·4	165·3
1er octobre	142·2	171·3
1er novembre	143·6	173·6
1er décembre	146·0	178·7
1948		
2 janvier	148·3	182·2
Février	150·1	186·1
Mars	150·8	185·9
Avril	151·6	186·8
Mai	153·3	191·2

APPENDICE

TABLEAU 2.—INDICES CHOISIS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DE DÉTAIL, PRIX ET POINTS QUI ONT CONTRIBUÉ AUX AUGMENTATIONS DU COÛT DE LA VIE, SEPTEMBRE 1947 À AVRIL 1948.

—	a) Indices, (Août 1939 100)			
	Septembre 1947	Décembre 1947	Janvier 1948	Avril 1948
Rôti de palette	180.2	184.6	190.1	208.0
Bifteck de ronde	194.7	198.4	202.9	210.7
Bacon	194.9	205.2	207.2	226.8
Longe de porc	172.0	174.2	178.2	193.8
Beurre	239.1	252.9	269.7	266.3
Pêches en boîtes	134.2	156.3	156.3	155.3
Pain	110.5	148.5	148.5	152.0
Pommes de terre	151.1	164.2	165.9	171.2
Oranges	138·0	144·1	135·9	129·1
	b) Prix, (Moyennes du Dominion, épiciers indépendants et constitués en succursales)			
	Septembre 1947	Décembre 1947	Janvier 1948	Avril 1948
	¢	¢	¢	¢
Rôti de palette ... liv.	29.2	29.9	30.8	33.7
Bifteck de ronde ... liv.	47.3	48.2	49.3	51.2
Bacon ... liv.	60.6	63.8	64.4	70.5
Longe de porc ... liv.	47.2	47.8	48.9	53.2
Beurre ... liv.	62.4	66.0	70.4	69.5
Pêches en boîtes ... 20 onces	26.0	30.3	30.3	30.1
Pain ... liv.	6.4	8.6	8.6	8.8
Pommes de terre ... boisseau de 15 liv.	54.0	58.7	59.3	61.2
Oranges ... douz.	38.6	40.3	38.0	36.1

APPENDICE

TABLEAU 2.—INDICES CHOISIS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DE DÉTAIL, PRIX ET POINTS QUI ONT CONTRIBUÉ AUX AUGMENTATIONS DU COÛT DE LA VIE, SEPTEMBRE 1947 À AVRIL 1948.—*Fin.*

—	c) Points contribuant au total de l'indice du coût de la vie					
	Septembre à décembre		Décembre à janvier		Janvier à avril	
	¢	points	¢	points	¢	points
Rôti de palette	+0.7	+ .032	+0.9	+ .041	+2.9	+ .132
Bifteck de ronde	+0.9	+ .033	+1.1	+ .041	+1·9	+ .071
Bacon	+3.2	+ .093	+0.6	+ 0.17	+6.1	+ .177
Longe de porc	+0.6	+ .037	+1.1	+ 0.68	+4.3	+ .266
Beurre	+3.6	+ .418	+4.4	+ .511	−0.9	− .104
Pêches en boîtes	+4.3	+ .018	Aucun		−0.2	− .001
Pain	+2.2	+ .102	changement		+0.2	+ .100
Pommes de terre	+4.7	+ .156	+0.6	+ .020	+1.9	+ .063
Oranges	+1.7	+ .049	+2.3	− .067	−1.9	− .055

	d) Points contribuant à l'indice des produits alimentaires					
	Septembre à décembre		Décembre à janvier		Janvier à avril	
	¢	points	¢	points	¢	points
Rôti de palette	+0.7	+ .103	+0.9	+ .132	+2.9	+ .428
Bifteck de ronde	+0.9	+ .108	+1.1	+ .132	+1.9	+ .228
Bacon	+3.2	+ .300	+0.6	+ .056	+6.1	+ .571
Longe de porc	+0.6	+ .120	+1.1	+ .220	4.3	+ .861
Beurre	+3.6	+1.350	+4.4	+1.650	−0.9	− .337
Pêches en boîtes	+4.3	+ .057	aucun		+0.2	− .003
Pain	+2.2	+3.559	changement		+0.2	+ .324
Pommes de terre	+4.7	+ .503	+0.6	− .064	+1.9	+ .203
Oranges	+1.7	+ .160	+2.3	− .215	−1.9	− .178

SOURCE: Bureau fédéral de la Statistique, Division des Prix.

APPENCICE

TABLEAU 3.—NOMBRES-INDICES DES PRIX DE GROS D'UN CHOIX DE DENRÉES À PARTIR DE 1945 À AVRIL 1948

—	Carcasse de porc	Beurre	Farine	Pommes de terre	Thé	Café	Fèves de cacao vertes	Textile de coton
1945								
Décembre	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1946								
Janvier	100.0	100.0	100.0	102.7	100.0	100.0	100.0	100.0
Février	100.0	100.0	100.0	102.9	100.0	100.0	100.0	100.0
Mars	100.0	100.0	100.0	105.7	100.0	100.0	100.0	110.9
Avril	112.2	110.8	100.0	108.1	100.0	100.0	100.0	110.9
Mai	112.2	109.1	100.0	100.6	100.0	100.0	100.0	110.9
Juin	112.2	106.5	100.0	115.6	100.0	100.0	100.0	110.9
Juillet	112.2	110.0	110.0	134.9	100.0	100.0	100.0	110.9
Août	112.2	110.6	100.0	98.0	100.0	100.0	100.0	110.9
Septembre	112.2	110.7	100.0	93.0	100.0	100.0	100.0	110.9
Octobre	112.2	110.8	100.0	74.8	100.0	100.0	100.0	110.9
Novembre	112.2	110.8	100.0	71.7	100.0	100.0	100.0	110.9
Décembre	112.2	110.8	100.0	71.8	100.0	100.0	100.0	110.9
Année	109.2	107.5	100.0	98.3	100.0	100.0	100.0	109.1
1947								
Janvier	118.1	110.8	100.0	73.0	115.5	118.2	100.0	110.9
Février	121.3	110.8	100.0	75.1	115.5	118.2	100.0	114.6
Mars	121.3	110.8	100.0	77.6	115.5	118.2	100.0	144.6
Avril	121.3	110.8	100.0	77.4	115.5	118.2	235.0	144.6
Mai	121.3	136.3	100.0	95.9	115.5	118.2	235.0	144.6
Juin	121.3	138.6	100.0	100.3	115.5	118.2	235.0	158.9
Juillet	121.3	139.3	100.0	129.9	115.5	118.2	235.0	159.3
Août	121.3	151.3	100.0	106.2	133.9	131.9	315.0	159.3
Septembre	129.4	167.1	182.6	91.1	133.9	131.9	315.0	159.3
Octobre	129.4	161.8	182.6	86.9	133.9	131.9	513.0	159.3
Novembre	134.8	165.4	182.6	104.5	133.9	131.9	453.0	184.4
Décembre	135.0	180.5	179.7	113.9	133.9	136.5	423.1	187.5
Année	124.7	140.3	127.3	94.3	123.1	124.4	271.6	154.8
1948								
Janvier	166.3	186.4	174.4	119.3	133.9	137.8	440.1	187.5
Février	173.5	184.0	174.4	117.2	133.9	136.3	423.1	190.9
Mars	174.0	183.4	168.3	111.0	133.9	134.9	404.2	190.9
Avril	173.8	183.6	170.4	121.2	133.9	134.6	383.4	190.9

SOURCE.—Tableau 6, Mémoire statistique sur les prix, les indices de prix et autres données—Bureau fédéral de la Statistique, février 1948.

APPENDICE

TABLEAU 4.—ENQUÊTE SUR LA VIANDE

Résumé des opérations 1946–47

—	Novembre 1946	Décembre 1946	Janvier 1947	Février 1947	Total 4 mois
Volume (en milliers)—					
Canada Packers Salaisons	56,218	36,381	32,219	31,982	156,800
Swift Canadian	37,016	25,642	22,066	25,953	110,677
Burns & Co	24,534	23,080	19,797	15,819	83,229
Total	171,768	85,103	74,081	73,754	350,706
Profit sur les opérations de viande—	$	$	$	$	$
Canada Packers Salaisons	127,228	144,128 L	49,286	95,964	
Succursales	3,295	4,040 L	23,511	5,396	
	130,523	148,168 L	72,797	101,360	156,512
Swift Canadian	280,178	4,649 L	73,641	38,792	387,962
Burns & Co	61,578	118,172	130,837	57,556	368,143
Total	472,279	34,645 L	277,275	197,708	912,617
Profit par livre de viande vendue—	¢	¢	¢	¢	¢
Canada Packers	.23	.40	.23	.32	.10
Swift Canadian	.76	.02 L	.33	.15	.35
Burns & Co	.25	.51	.66	.36	.44
Total	.40	.04 L	.37	.27	.26

L = Perte

APPENDICE

TABLEAU 4.—ENQUÊTE SUR LA VIANDE

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS—1947-48—*Fin.*

—	Novembre 1947	Décembre 1947	Janvier 1948	Février 1948	Total 4 mois
VOLUME (en milliers)					
Canada Packers Salaisons	53,448	44,099	36,524	38,982	173,053
Swift Canadian	36,960	27,770	23,909	30,517	119,156
Burns & Co	23,049	19,855	19,804	17,609	80,317
Total	113,457	91,724	80,237	87,108	372,426
PROFIT SUR LES OPÉRATIONS DE VIANDE—	$	$	$	$	$
Canada Packers—Salaisons	1,207,582	480,273	500,963	16,727	
Succursales	52,543	24,548	79,525	30,978	
	1,260,125	504,821	580,488	47,705	2,393,139
Swift Canadian	991,285	336,424	261,335	262,799 L	1,326,245
Burns & Co	342,062	64,154	167,069	3,833 L	569,452
Total	2,593,472	905,399	1,008,892	218,927 L	4,288,836
PROFIT PAR LIVRE DE VIANDE VENDUE—	¢	¢	¢	¢	¢
Canada Packers	2.36	1.14	1.59	.12	1.38
Swift Canadian	2.68	1.21	1.09	.86 L	1.11
Burns & Co	1.48	0.32	.84	.02 L	.71
Total	2.29	0.99	1.26	.25 L	1.15

L=Perte

(*Pour les procès verbaux, les témoignages, les documents, etc., qui accompagnent ledit rapport, consulter l'appendice No 11 des Journaux.*)

M. Ilsley, du comité mixte spécial des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, présente le deuxième et dernier rapport dudit comité, lequel se lit comme suit:

A titre de mesure préalable à son enquête, votre Comité a divisé une partie de son ordre de renvoi du 16 avril 1948 en trois sections, savoir:

a) Etudier la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la meilleure façon de remplir les obligations qu'ont acceptées tous les membres des Nations Unies;

ET, en particulier, étant donné les dispositions de la Charte des Nations Unies et l'établissement, par le Conseil économique et social des Nations Unies, d'une commission des droits de l'homme;

b) L'état juridique et constitutionnel desdits droits au Canada;

c) Et, le cas échéant, les mesures à prendre ou à recommander pour le maintien au Canada du respect et de l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

et a décidé d'examiner d'abord les sections *a*) et *c*), et de revenir ensuite à la section *b*).

En ce qui concerne la section *a*), votre Comité, a immédiatement abordé l'étude du projet de Déclaration internationale des droits de l'homme transmis au gouvernement par le Secrétaire général des Nations Unies.

Tout en n'imposant aux Etats aucune obligation juridique, ce document, étant une déclaration de principes, tendra à influencer le cours de la législation des Etats qui se considèrent comme moralement liés par ses dispositions, et favorisera, par conséquent, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Comme le projet de déclaration a subi des modifications au cours de réunions récentes de certains organismes des Nations Unies, votre Comité a décidé de ne pas chercher à préparer un nouveau projet, mais de faire une étude critique des principes énoncés dans le projet actuel et des commentaires formulés par les autres gouvernements.

Votre Comité estime que la Déclaration aurait plus d'efficacité si elle était exprimée d'une manière plus brève et plus précise. Comme il n'est nullement certain qu'un projet spécial préparé par votre Comité soit accepté par les Nations Unies, votre Comité ne propose aucune revision particulière du projet soumis, mais recommande que le gouvernement tienne compte, en présentant ses vues aux Nations Unies, des opinions exprimées par les membres de votre Comité dans les Procès-verbaux et témoignages.

En ce qui concerne la section *c*), votre Comité a invité les groupements et organismes qui en avaient manifesté le désir, à lui exposer leurs vues par écrit. Votre Comité a reçu des mémoires des organismes suivantes:

a) Congrès juif du Canada;
b) Témoins de Jéhovah;
c) *Civil Rights Union,* Toronto;
d) *Canadian Daily Newspapers Association;*
e) Organismes représentant les Chinois au Canada;
f) Comité pour une déclaration des droits, Toronto.

Par suite de ces expressions d'opinions, votre Comité a étudié la question de la promulgation d'une déclaration des droits pour le Canada.

Quoique les exposés présentés n'aient pas tous recommandé une déclaration des droits pour le Canada, ceux qui contenaient une telle recommandation favorisaient la promulgation d'une déclaration des droits par l'amendement de la constitution plutôt que par un statut du Parlement fédéral.

A la demande du Comité, le sous-ministre de la Justice a parlé des effets qu'aurait la promulgation d'une déclaration des droits (1) par un statut du Parlement fédéral et (2) par un amendement à la constitution. Il a traité en particulier de ses effets sur la législation provinciale et fédérale actuelle et à venir, sur le droit commun, la souveraineté du Parlement et les prérogatives de la Couronne.

Votre Comité est d'avis qu'il serait peu sage d'essayer de promulguer une déclaration des droits au Canada par un statut du Parlement fédéral pour les raisons suivantes, entre autres.

Le pouvoir requis pour que le Parlement fédéral édicte une telle loi est contesté. On en voit la preuve dans les lettres reçues des procureurs généraux des provinces et des doyens de certaines écoles de droit en réponse à l'invitation que le Comité leur avait faite d'exprimer leur opinion sur les pouvoirs du Parlement d'édicter une déclaration des droits de l'homme applicables au Canada entier.

La détermination de l'étendue des pouvoirs du gouvernement fédéral par le renvoi de certaines questions à la Cour suprême du Canada a été proposée, mais ces questions, en plus de présenter de sérieuses difficultés de rédaction, feraient certainement naître une controverse juridique et constitutionnelle avec les provinces, qui pourrait aller loin.

En dépit de ce fait, le renvoi de ces questions serait désirable si les réponses pouvaient être considérées comme fixant la loi et si un statut fédéral, fondé sur ces réponses, constituait une garantie constitutionelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cependant, les réponses n'auraient pas le même effet obligatoire qu'une décision dans une cause en litige découlant de faits particuliers. De plus, une loi fédérale mise en vigueur sur la base des réponses à ces questions, ne constituerait aucune garantie constitutionelle des droits, parce qu'elle pourrait à tout moment être modifiée ou abrogée par le Parlement. Tant qu'elle ne serait pas amendée ou abrogée, cette loi lierait les législatures provinciales (dans la mesure où elle serait constitutionelle) mais non pas le Parlement fédéral, puisque les lois ultérieures du Parlement fédéral, qui seraient incompatibles avec ses dispositions, pourraient quand même entrer en vigueur.

C'est probablement pour ces raisons que les mémoires présentés à votre Comité en vue d'appuyer une déclaration des droits, proposent de recourir à un amendement de la constitution plutôt qu'à un statut fédéral. Par conséquent, votre Comité ne peut pas recommander que le gouvernement prennent en considération favorable la promulgation d'une déclaration des droits sous la forme d'un statut fédéral.

Attendu que les décisions de la Cour suprême du Canada dans des causes particulières seraient beaucoup plus satisfaisantes que dans les renvois d'ordre général destinés à délimiter les pouvoirs du Parlement et des législatures, votre Comité s'est demandé s'il ne serait pas bon d'étendre la juridiction de la Cour suprême du Canada de telle sorte que ce tribunal puisse permettre d'en appeler des points de droits dans les cas où cela est présentement impossible. Votre Comité est d'avis que le gouvernement devrait étudier cette demande d'extension, et il en fait la recommandation.

Comme le temps pressait, votre Comité n'a pas pu inviter ceux qui lui ont envoyé des mémoires à venir défendre leurs opinions de vive voix. Si ceux qui ont présenté le projet de loi modifiant l'Acte de l'Amérique britannique du Nord avaient été présents, ils auraient peut-être pu répondre à quelques-unes des nombreuses questions, ou même à toutes, qui se sont posées aux membres de votre Comité au sujet des conséquences qu'entraînerait l'incorporation de ce projet de loi dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Toutefois, d'après le témoignage du sous-ministre de la Justice, il semble que ces conséquences sont si incertaines et peuvent, dans quelques cas du moins, être si indésirables, que votre Comité ne serait pas justifié de recommander, sans une étude prolongée, l'adoption de recommandations telles que celles qui sont contenues dans le mémoire du Comité pour une déclaration des droits.

Votre Comité recommande qu'en étudiant davantage la promulgation d'une déclaration des droits sous forme d'amendement à la constitution, le gouvernement ne se borne pas à prendre en sérieuse considération les mémoires présentés au Comité, le témoignage du sous-ministre de la Justice et les commentaires des députés, tels qu'ils figurent au compte rendu, mais qu'il obtienne aussi l'aide des fonctionnaires du ministère de la Justice ou d'un comité interministériel, ainsi que les autres opinions d'experts qu'il pourra juger nécessaires.

En présentant ce rapport, votre Comité veut exprimer sa conviction que les Canadiens jouissent de droits civils et de libertés à un degré qui n'est surpassé nulle part ailleurs. Il est incontestable qu'ils doivent être maintenus. Mais tenter de définir ces droits et ces libertés en termes statutaires constitue une tâche qui ne doit pas être entreprise à la légère. Les difficultés qu'éprouvent depuis si longtemps les Nations Unies à s'entendre sur la rédaction d'une déclaration internationale des droits le démontrent bien. Cependant, on en comprend bien le sens en général. Ces droits et ces libertés existent, on en jouit et ils doivent être conservés.

On peut attirer l'attention sur les circonstances dans lesquelles les droits fondamentaux sont censés avoir été restreints. Il est désirable que de telles circonstances fassent l'objet d'un examen critique et sérieux, car elles invitent le gouvernement et le Parlement du jour à scruter la façon dont le Canada a maintenu les droits civils et les libertés de son peuple. Si les imperfections qui se manifestent, sont reconnues et corrigées, il y a progrès dans le sens de la pleine réalisation de l'idéal d'observation générale des droits de l'homme et des libertés fondamentales envisagés pour tous dans la Charte des Nations Unies.

Le respect et l'observation de ces droits et de ces libertés dépendent effectivement des vues, de la volonté et de l'esprit du peuple. On peut en dire long pour montrer qu'il est indésirable d'entreprendre de définir ces droits et ces libertés avant que l'opinion publique soit solidement formée quant à leur nature. Or, votre Comité n'est pas convaincu que l'opinion publique au Canada a évolué suffisamment à cet égard. La question demande à être débattue davantage avant qu'il y ait lieu de procéder à la définition des droits et des libertés à sauvegarder.

Quelles que soient, d'autre part, les mesures préconisées par voie statutaire ou autre pour le maintien des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les Canadiens ne devront jamais oublier qu'en définitive la seule garantie efficace de ces droits et de ces libertés se trouve dans le peuple lui-même, aussi bien que dans une opinion publique ferme et pratique.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages de votre Comité est annexé au présent rapport.

(Pour les procès-verbaux, les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, consulter l'appendice N° 12 des Journaux.)

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, auquel ils sollicitent l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 398, (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des ressources naturelles du Manitoba".

Le Bill No 397, Loi modifiant la Loi d'urgence sur la conservation des changes, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 396, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des changes, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRAVAIL

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

142 Bureau du personnel technique et du placement des diplômés d'université . . . . $ 39,569 00

Formation professionnelle—

143	Formation professionnelle des membres libérés des forces armées du Canada; paiements effectués aux provinces pour les dépenses capitales faites pour les écoles professionnelles, bâtiments et outillage; et pour pourvoir à la contribution fédérale quant au remplacement, par une province ou municipalité, de machines servant à l'instruction d'urgence de guerre; y compris les engagements inexécutés des années antérieures	5,700,000 00
144	Conseil des relations ouvrières en temps de guerre	17,500 00
145	Rétablissement, entretien et bien-être des personnes de race japonaise au Canada et versements susceptibles d'être approuvés par le gouverneur en conseil à l'égard du rapatriement de telles personnes	325,000 00
146	Organisation et utilisation efficace de la main-d'œuvre agricole, y compris recrutement, transport et placement sur des fermes et dans les industries connexes des ouvriers et aide aux provinces à cet égard en conformité des accords susceptibles d'être conclus à cette fin entre le ministre du Travail et les provinces avec l'approbation du gouverneur en conseil	375,000 00
147	Versements à l'Office national du film pour la projection de films d'enseignement	24,000 00
148	Dépenses éventuelles pour le recrutement et le déplacement d'ouvriers étrangers venant s'engager sur la terre ou dans d'autres industries essentielles au Canada là où la main-d'œuvre canadienne fait défaut; y compris les frais de surveillance et de bien-être des personnes déjà immigrées au Canada en vertu d'anciens mouvements autorisés de main-d'œuvre et dépenses administratives à ce sujet	700,000 00

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

149	Déplacement de main-d'œuvre à destination et en provenance d'endroits où des emplois sont disponibles dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie et faux frais à cet égard	400,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

TRAVAIL

Loi des rentes sur l'Etat—

727	Application—Crédit supplémentaire	38,000 00
728	Pour autoriser le paiement à même le Fonds des rentes sur l'Etat à Charles E. Finlay du montant de $2,138.67, étant un remboursement d'une partie des primes payées à l'égard du contrat relatif aux rentes sur l'Etat No 68,181, avec les intérêts sur ledit montant au taux de 1½ p. 100 par année, composés annuellement à compter du 22 août 1940, jusqu'à la date du paiement	1 00

729	Pour autoriser le paiement à même le Fonds des rentes sur l'Etat à James W. Morris du montant de $2,607.24, étant un remboursement d'une partie des primes payées à l'égard du contrat relatif aux rentes sur l'Etat No 88,825, avec les intérêts sur ledit montant au taux de $1\frac{1}{2}$ p. 100 par année, composés annuellement à compter du 14 mai 1944, jusqu'à la date du paiement	1 00
730	Justes salaires, conciliation, relations industrielles et enquêtes en matière de différends industriels, y compris l'application de la législation y afférente, et pour activités en vue d'une plus grande collaboration dans l'industrie entre patrons et ouvriers—Crédit supplémentaire	14,000 00
731	*Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail—Crédit supplémentaire	19,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

732	Dépenses éventuelles pour le recrutement et le déplacement d'ouvriers étrangers venant s'engager sur la terre ou dans d'autres industries essentielles au Canada là où la main-d'œuvre canadienne fait défaut; y compris l'obtention de demandes de la part des employeurs et le placement des ouvriers à leur arrivée au Canada, ainsi que les frais de surveillance et de bien-être des personnes déjà immigrées au Canada en vertu d'anciens mouvements autorisés de main-d'œuvre et dépenses administratives à ce sujet—Crédit supplémentaire	250,000 00
733	Pour autoriser et confirmer le maintien des commissions régionales connues sous le vocable de "Commissions consultatives du ministère du Travail", établies par les arrêtés en conseil C.P. 6387 du 10 août 1943, C.P. 512 du 12 janvier 1944, et C.P. 5209 du 24 juillet 1945, agissant à titre consultatif auprès du ministre du Travail en vue de la coordination du travail des différentes divisions du ministère du Travail et de la Division de l'Immigration du ministère des Mines et ressources, et pour pourvoir au paiement des allocations quotidiennes des membres des commissions et de leurs frais de déplacement nécessaires pour assister aux réunions des commissions; le tout sous réserve des conditions et dispositions des arrêtés en conseil susmentionnés qui n'ont pas été maintenus sous le régime du maintien de la Loi des mesures transitoires, 1947	1 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1949, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 25 juin 1948.

Sur motion de M. Abbott, lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont déférés au comité des Subsides.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 338, Loi concernant les impôts sur le revenu, avec les amendements suivants:

1. *Page 4, ligne 34.*—Après le mot "l'occasion", insérer "de la réduction de capital,".
2. *Page 6, ligne 44.*—Après le mot "article", insérer "à l'exception du paragraphe (6)".
3. *Page 85, ligne 16.*—Au mot "preuve", substituer "témoignages".
4. *Page 85, ligne 28.*—Au mot "preuve", substituer "témoignages".
5. *Page 85, ligne 39.*—Au mot "preuve", substituer "témoignages".
6. *Page 85, ligne 49.*—Au mot "preuve", substituer "témoignages".
7. *Page 86, ligne 17.*—Au mot "preuve", substituer "témoignages".
8. *Page 86, ligne 19.*—Aux mots "Lorsqu'une preuve est fournie", substituer "Lorsqu'un témoignage est fourni".

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

PÊCHERIES

95	Administration .. .. $	277,000 00
96	Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouilles et de protection des pêcheries	2,438,000 00
97	Construction de passes migr. et déblaiement des rivières ..	50,000 00
98	Service de propagande et d'éducation, y compris une subvention de $3,000 à l'exposition des pêcheries de Lunenburg	200,000 00
99	Pisciculture	350,000 00

100	Ostréiculture	45,700 00
	Commission canadienne de recherches sur les pêcheries—	
101	Fonctionnement et entretien	894,690 00
102	Construction et améliorations	75,000 00
103	Pour la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis, pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord	31,500 00
104	Pour pourvoir à la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique en vertu du traité entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser	99,500 00
105	Pour la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique pour surmonter les obstacles à la montée du saumon sockeye à Hell's Gate Canyon, et pour conduire des recherches et surmonter les obstacles en ce qui concerne ce saumon aux autres points du Fraser. (A voter de nouveau)	250,000 00
106	Subvention à la United Maritime Fishermen's Association .	3,000 00
107	Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque revenant au Canada d'après l'accord provisoire sur les phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis par l'échange de notes en date du 26 décembre 1947	550,000 00
108	Pour pourvoir au paiement d'une prime pour la destruction tion des phoques de port	30,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

109	Extension de la propagande relative à la production et à la vente coopérative parmi les pêcheurs	80,000 00
110	Pour pourvoir aux frais d'application de la Loi de 1944 sur le soutien des prix des produits de la pêche ..	200,000 00
111	Pour aide à la construction de navires du genre petit chalutier et/ou palangrier, subordonnément aux conditions que peut approuver le gouverneur en conseil	200,000 00
112	Pour aide à la construction de glacières pour la boette et d'entrepôts, subordonnément à l'approbation du gouverneur en conseil	50,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

PÊCHERIES

709	Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries—Crédit supplémentaire	265,700 00
710	Pisciculture—Crédit supplémentaire	10,000 00
711	Ostréiculture—Crédit supplémentaire	5,520 00

	Conseil de recherches sur les pêcheries canadiennes—	
712	Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire	48,700 00
713	Construction et améliorations—Crédit supplémentaire	78,000 00
714	Pour pourvoir à l'acquisition de terrains requis par la Commission internationale des pêcheries du saumon du Pacifique, comme l'exige l'article VIII du traité conclu le 26 mai 1930 par le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser	2,000 00

CRÉDIT SPÉCIAL

715	Pour autoriser l'Office de soutien des prix des produits de la pêche à rembourser à la Corporation commerciale canadienne les frais administratifs relatifs à l'achat de 190,000 caisses de conserves de poisson de la côte de l'Est au nom de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche en vertu du chapitre 42. Statuts de 1944, et de l'arrêté en conseil C.P. 1229 du 25 mars 1948	7,500 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

DÉFENSE NATIONALE

SERVICES ORDINAIRES

232	Entretien et rajustements divers—guerre 1914-1918	26,668 00
233	Monuments des champs de bataille	57,230 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

	Pensions civiles—	
234	Robert Allen	192 50
235	Walter Pettipas	515 90
236	Florence Walker	360 00
237	Arnold Truman Townsend	420 00
238	Michael Mountain	420 00
239	Mme Alice Smuck	480 00
240	Mme Mary Whittington	200 00
241	Mme Eleanor F. Nixon	1,287 55
	Loi de pensions de la Milice—	
242	Contribution de l'Etat au fonds de pensions des Forces permanentes	4,109,109 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

243 Pour pourvoir à l'établissement et à l'organisation méthodiques sur un pied de paix des Forces de défense de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, et pour autoriser des engagements à venir au montant de $255,514,584, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 29 de la Loi du Revenu consolidé et de la vérifi-

	cation, à contracter des engagements de $227,082,515 pour l'année courante et des engagements de $28,432,-069 pour les années futures, pour lesquels engagements il est estimé que les dépenses réelles en 1948-1949 ne dépasseront pas	207,082,515 00
244	Recherches et perfectionnement de défense, sous réserve d'attribution par le Conseil du Trésor, et pour autoriser les engagements à venir au montant de $1,000,000	15,997,392 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

DÉFENSE NATIONALE

Démobilisation et reconversion

780	Pour pourvoir à l'établissement et à l'organisation méthodiques des Forces de la défense, Services de l'Armée, de la Marine et de l'Air, sur un pied de paix, et pour autoriser tous les engagements supplémentaires à cette fin s'élevant à $63,744,537, y compris l'autorisation, par dérogation à l'article 29 de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, de contracter des engagements supplémentaires pour l'année courante, s'élevant à $32,238,578, et des engagements supplémentaires pour les années futures de $31,505,959 pour lesquels engaments supplémentaires on estime que les dépenses supplémentaires réelles en 1948-1949 ne dépasseront pas un montant supplémentaire de	15,000,000 00
781	Recherches et inventions pour la défense, sous réserve d'attribution par le Conseil du Trésor	3,800,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

REVENU NATIONAL

Douane et accise

293	Administration	1,329,134 00
294	Inspection, investigations et vérification (y compris la section de sous-estimation du service de surveillance) .	1,811,716 00
295	Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et bâtiments temporaires et loyers	12,485,392 00
296	Pour pourvoir au paiement des dépenses, frais juridiques, remboursements et gratifications à la suite de saisies et d'accusations de contravention aux lois des douanes ou de l'accise	300,000 00

Division de l'impôt sur le revenu

297 Administration générale, y compris l'autorisation de créer des emplois et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces emplois et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite Loi 1,813,574 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

REVENU NATIONAL

Douane et accise

799 Inspection, investigations et vérification—Crédit supplémentaire 4,512 00

800 Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et bâtiments temporaires et loyers—Crédit supplémentaire 21,500 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement minuit, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le jeudi 17 juin 1948.

No 116

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI 26 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Maybank, du comité permanent des Bills privés, présente le troisième rapport dudit comité, lequel se lit comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et convient d'en faire rapport sans modification, savoir:

Bill No 12, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Joyce West Shannon".

Bill No 13, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecilia Anne Magniac Bailey".

Bill No 14, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Valerie Jean Lewis Samson".

Bill No 15, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Neville Buckingham".

Bill No 16, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Dunan Currie".

Bill No 17, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Catherine Holder".

Bill No 18, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Amy Peate Taylor".

Bill No 19, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Elliott Mitchell".

Bill No 20, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Craig Carmichael Nicholson".

Bill No 21, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Emily Brown".

Bill No 22, (A-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Ruth Grimble Campbell".

5852—48

Bill No 23, (B-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Massé".
Bill No 24, (C-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Mary Day Duffy".
Bill No 25, (D-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Dunn".
Bill No 26, (E-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rena Victoria Rabin Wolfe".
Bill No 27, (F-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederik Smith".
Bill No 28, (G-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Wright".
Bill No 29, (H-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Antoinette Aubut dit Cimon Charron".
Bill No 30, (I-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arnold Wells".
Bill No 31, (J-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Magdelena Kleiziute Testart".
Bill No 32, (K-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Shirley Elizabeth Hart Layton".
Bill No 33, (L-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Morgan Neilson".
Bill No 34, (M-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elerik Montgomery Barton".
Bill No 36, (N-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Margaret Munn Bain".
Bill No 37, (O-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolyn Beulah Russell Denenfeld".
Bill No 38, (P-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Miriam Salomon Starr".
Bill No 39, (Q-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Krause Suffrin".
Bill No 40, (R-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Fullarton Craig Walker".
Bill No 41, (S-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Hesketh".
Bill No 42, (T-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Alice Smith Bennett".
Bill No 43, (U-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendoline Elizabeth Hunt Edmund".
Bill No 44, (V-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reta Mabel Welch Gilbert".
Bill No 45, (W-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Shrimer Schanker".
Bill No 46, (X-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Stratton Stuart".
Bill No 51, (Y-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hellmut Hans Karl Pokorny".
Bill No 52, (Z-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Wine Rapps".
Bill No 53, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winifred Anthony Leith".
Bill No 54, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Alden Anderson".
Bill No 55, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Leighton Pawson Milligan".

Bill No 56, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Josephine Ruth Girard Rosenberg".

Bill No 57, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Marcelle Pettitt Reeve".

Bill No 58, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Yvette-Françoise Bayard Savard".

Bill No 61, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Boily Whitelaw".

Bill No 62, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Alfred Coker".

Bill No 63, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence William Henry Hodgson".

Bill No 64, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera May Paulson Ward".

Bill No 65, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ethel Attwood McVicar".

Bill No 66, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Halsey".

Bill No 67, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Crosby-Wilson Gray".

Bill No 68, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph David Ernest Paul Maysenhoelder".

Bill No 69, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Macdonald Heale Daniluk".

Bill No 70, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Grincill Barnet Jones".

Bill No 71, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Katherine Margolis Bird".

Bill No 72, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Maud Wood Marshall".

Bill No 73, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Doris Haggerty Goodier".

Bill No 74, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Knowles Ledoux".

Bill No 75, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie".

Bill No 76, (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Davie Park Parr".

Bill No 77, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Crête Benoît".

Bill No 78, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Cummings Menzies Carlin".

Bill No 79, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Goldenberg Schulman".

Bill No 80, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Jean Field Campbell".

Bill No 81, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Claire Williscroft Bovard".

Bill No 82, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Saul Jack Costin".

Bill No 83, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Shore Bernstein".

Bill No 84, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Saul Ettinger".

Bill No 85, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Arthur Davies".

Bill No 86, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Keely".

Bill No 87, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Albina Ethel Dubois Howick".

Bill No 88, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ignaty (Ignas) Sokolovsky".

Bill No 89, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Hanley Huggenberger".

Bill No 90, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Wolfovitch Zloty, autrement connue sous le nom de Eva Wolfovitch Gold".

Bill No 91, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Lightstone Marcus".

Bill No 92, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lea Alvina Mary Boulay Orr".

Bill No 93, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Lapierre".

Bill No 94, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgette Ruth Côté Geller".

Bill No 95, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Ellwood Blackburn".

Bill No 96, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Horseman Charters".

Bill No 97, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Ann Older Verrier".

Bill No 98, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Martha Kokojackuk Waugh".

Bill No 99, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mark Farley".

Bill No 100, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lela May Begley Hall".

Bill No 101, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Isaacs Katz".

Bill No 102, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Delilah May Jacobs Button".

Bill No 103, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Shkurnik Gilbert".

Bill No 104, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Tessler Wise".

Bill No 105, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Norman McCairns".

Bill No 106, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Rita Kendall O'Donahoe".

Bill No 107, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Mae McLean Cole".

Bill No 108, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Gertrude Parkes McMillan".

Bill No 109, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Petrides Prysky".

Bill No 110, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean MacDonald Di Falco".

Bill No 111, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Yossem Edelstein".

Bill No 112, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard Carlton Matthews".

Bill No 113, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à St. Kilda McKay McLean Anderson".

Bill No 116, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Polistuck Levac".

Bill No 117, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleen Rose Gray Lawson".

Bill No 118, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frieda Kimelfild Solomon".

Bill No 119, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Merrill Fuller".

Bill No 120, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Joyce Bradfield Ainsworth".

Bill No 121, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Charles Parr".

Bill No 122, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Birch Drimer".

Bill No 123, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elinore Oakes Forgues".

Bill No 124, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Gwozdecka Carter".

Bill No 125, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Woodall".

Bill No 127, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Onfroy Pilon".

Bill No 128, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma May Heggie May".

Bill No 129, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Renetta Fry Bist".

Bill No 130, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Potter Parker".

Bill No 131, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen May Smith Saunders".

Bill No 132, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Duncan Girard".

Bill No 133, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Sylvia Jones Bowen".

Bill No 134, (A-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Eugène-Ernest Bourbonnais".

Bill No 139, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Frances Batten Gzowski".

Bill No 140, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Ballantyne".

Bill No 141, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Théophile Gobeille".

Bill No 142, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Mary Cowper Preston".

Bill No 143, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Virginia Grace Borland Langton".

Bill No 144, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethelwyn Lillian Flynn Budd".

Bill No 145, (L-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Winston Savage".

Bill No 146, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Frances Mary Liddle McClelland".

Bill No 152, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Landes Clopoff".

Bill No 153, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Micheline Desautels Dooney".

Bill No 154, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Roydon Slator".

Bill No 155, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Eva Thibodeau Buelow".

Bill No 156, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Sleno Staines".

Bill No 157, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Hume Munro Auburn".

Bill No 158, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Hénault".

Bill No 159, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Gordon Jakeman".

Bill No 160, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen McKeown Stevenson".

Bill No 161, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Mary Gallant Currie".

Bill No 162, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Frances Marks Buchanan".

Bill No 163, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leona Selma Cutway Hall".

Bill No 164, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Avery Patricia Gill Reinhold".

Bill No 165, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Poppy Catherine Hayakawa Smith".

Bill No 166, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dolores Margaret Paul Warner".

Bill No 167, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Bernstein Levee".

Bill No 168, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Sophie McNamara Sepchuk".

Bill No 169, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rowan Young Conway".

Bill No 170, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Margaret Tweddell Cartmel".

Bill No 175, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Audrey Meyer Holton".

Bill No 176, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Chester Adam Hart".

Bill No 177, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Cécile Gagnon Lescadres".

Bill No 178, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Reinhardt Lewis".

Bill No 179, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ersilia Pace Imonti".

Bill No 180, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Rose Noel Steele".

Bill No 181, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Saltzman Rashkovan".

Bill No 182, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Malfara Romanelli".

Bill No 185, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Clyde Peachey".
Bill No 186, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Dodd McLachlan Cummings".
Bill No 187, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Smith Curtis".
Bill No 188, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jacqueline Louise Waddington Skinner".
Bill No 189, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Malouf".
Bill No 190, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonja Anna Margaret van der Walde Brown".
Bill No 191, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Edward Welsh".
Bill No 192, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Maude Mitchell".
Bill No 193, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Williams Lodge".
Bill No 194, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Albert-Aldée Léveillée".
Bill No 215, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Margaret McLaughlin Baisley".
Bill No 216, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mavis Aurelia Leney Ogilvie Walker".
Bill No 217, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joanna Wright Farrell".
Bill No 218, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Patricia Jones Gavey".
Bill No 219, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Selma Rattner Fridhandler".
Bill No 222, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Ménard".
Bill No 223, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Trench Thomson Ellis".
Bill No 224, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandre Hébert".
Bill No 225, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Greenblatt Pliss".
Bill No 226, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonnie Levitt Shereck".
Bill No 227, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Young".
Bill No 230, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Violet Camp Mace".
Bill No 231, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adah Elizabeth Jeffries Heinz".
Bill No 232, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Findlay Turner Rollo".
Bill No 233, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Dagmar Dahl".
Bill No 234, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Evelyn White Marshall".
Bill No 235, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathryn Mae Richardson Rowe".
Bill No 236, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Dawson Jamieson Turnbull McKay".

Bill No 237, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Dunn Vézina".

Bill No 238, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Craig Blair".

Bill No 239, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Henry Kennell".

Bill No 240, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Frances Pratt Fiddes".

Bill No 241, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Zeiger Rudenko".

Bill No 242, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Harris".

Bill No 243, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Booth Morrison McCormick".

Bill No 244, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Evelyn Masterangelo Rosenstein".

Bill No 245, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Lauder Rutledge".

Bill No 246, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Chartier".

Bill No 247, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Russell Stone".

Bill No 249, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mathilda Welter Jackson".

Bill No 250, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Thomson Mowat".

Bill No 251, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Hrychuk Fleury".

Bill No 252, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Kathleen Burnie Beebe".

Bill No 253, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jenny Muriel Pressley Scott".

Bill No 254, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Pappas Gigantes, autrement connue sous le nom de Maria Papadatos Gigantes".

Bill No 255, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilbert Brinton Campbell".

Bill No 256, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen McGregor Hanley".

Bill No 257, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yudit Mary de Bartok Richardson".

Bill No 258, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Schechter".

Bill No 259, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Alice Woods Mayhew".

Bill No 260, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Giana Stephen Cantlie Lyman".

Bill No 261, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Gustov Reed".

Bill No 262, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Maitland Harley".

Bill No 263, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Elizabeth May Fishlock Wallis".

Bill No 264, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Agnes Dorothy Cunningham McLarnon".

Bill No 265, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeannette Ore Paige".

Bill No 266, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reva James Nathanson".

Bill No 267, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Roderick Bartlett".

Bill No 268, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Jardine Palmer Petrie".

Bill No 269, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Maisie Wingham Carphin".

Bill No 270, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice-Gertrude Corbin Simand".

Bill No 271, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret McCallum Cameron Baird Brine".

Bill No 272, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leila May Willett Ascah".

Bill No 273, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Ulric-Stanislas Caron".

Bill No 274, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Walker".

Bill No 275, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvonne-Jeanne Leslie".

Bill No 276, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha (Brana) Hindes Ramer".

Bill No 277, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Gertrude Hinks Fairhurst".

Bill No 278, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Marder Berman".

Bill No 279, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Thayer Gunn".

Bill No 283, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Chiarella".

Bill No 284, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Merle Allene Dalton".

Bill No 285, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Nestor Cloutier".

Bill No 286, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rufina Olga Soltysik Leshchynski".

Bill No 287, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhea Lillian Appel Ostroff".

Bill No 288, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Tucker Shaw".

Bill No 289, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Libby Raikles Lerner".

Bill No 290, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Catherine McCabe Sowerby".

Bill No 291, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Morrell".

Bill No 292, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily White Borgan".

Bill No 293, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Donald Bacon".

Bill No 294, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurel Gwendolyn Wilband Walsh".

Bill No 295, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Eileen Rendle Nadler".

Bill No 296, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Alice Tucker Vincent".

Bill No 297, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Beryl Fryer".

Bill No 302, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Pichette Sanzone".

Bill No 303, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Edward Sherman".

Bill No 304, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Léopold-Joffre Viau".

Bill No 305, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Timofy Ewaschuk".

Bill No 306, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leie Snideman Tuchsneider, autrement connue sous le nom de Lilly Schneidman Schneider".

Bill No 307, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Francis Dunphy".

Bill No 308, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Hoare Dubeau".

Bill No 309, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Leibovitch Margolese".

Bill No 310, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Cyril Harvey".

Bill No 311, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Yuile".

Bill No 312, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Mae Ruth Johnson Menaker".

Bill No 314, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Clayton Sturgeon".

Bill No 315, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Deborah Townsend Hawker".

Bill No 316, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rae Bellam Baron".

Bill No 317, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Ewing Jackson".

Bill No 318, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Turnidge Burns Turner".

Bill No 319, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy June Wilson Weedmark".

Bill No 320, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Henny Wacker Prengel".

Bill No 321, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeannette Racine Garneau".

Bill No 322, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Gwendolyn Goode Buttress".

Bill No 323, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Victoria Lewis White".

Bill No 324, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madge Reynard Lambton".

Bill No 325, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelia Barendrecht Nickel".

Bill No 336, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Charbonneau".

Bill No 352 (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Lankszner".

Bill No 353 (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Maude Victoria Giles Findlay".

Bill No 354 (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Elias Heydenreich".

Bill No 355 (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guiseppina Cannuli Catalfamo".

Bill No 356 (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Laurie Willett Allan".

Bill No 357 (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leon Schechter".

Bill No 358 (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Evelyn Tutill Bobinsky".

Bill No 359 (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Una Mary Phillips Slavin".

Bill No 360 (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Laidley Lawrie Burke".

Bill No 361 (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Kenworthy".

Bill No 366, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Leibof Kaufman".

Bill No 367, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Clarence Simkin".

Bill No 368, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Emily Ford Salmon".

Bill No 369, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Herbert John Louth".

Bill No 370, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Potts".

Bill No 371, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Wright Williamson".

Bill No 372, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Goldman Adelstein".

Bill No 373, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Cohen".

Bill No 374, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katharine Lillian Cornish Mullin".

Bill No 375, (J-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Orville Lester Bennett".

Bill No 376, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Holmes Martin".

Bill No 377, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgette Mathias".

Bill No 378, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Odella Sweet Elliott".

Bill No 379, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert-Charles Delafosse".

Bill No 380, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Jardine McDonald".

Bill No 381, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith McLachlan Ward".

Bill No 382, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Lamothe Paquin".

Bill No 383, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Iris Lobar Kinnon".

Bill No 384, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Obodofsky Newton".

Bill No 385, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philip Sidilkofski".

Bill No 386, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhoda Marjorie Beacon Sadler".

Bill No 387, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Becky Herscovitch Moscovitch".

Bill No 388, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Veronica Conrick Pelley".

Bill No 389, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Bryan Hazel".

Bill No 390, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Victorien Tremblay".

Votre comité a étudié le Bill No 147 (N-5 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Diane Eve Whittall Beurling", la pétitionnaire a demandé, par l'entremise de son agent parlementaire, de cesser les poursuites. Votre comité recommande donc que ledit bill No 147 soit retiré.

Bill No 301 (K-10 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Aldoria Rodier dit St-Martin", a été étudié. Votre comité convient de faire rapport que l'exposé des motifs n'est pas prouvé.

Bill No 391 (Z-12 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Béhocaray", a aussi été étudié. Votre comité est d'avis que le pétitionnaire s'est rendu coupable d'adultère tout comme l'intimée. Pour cette raison, il convient de faire rapport que l'exposé des motifs n'est pas prouvé.

Votre comité recommande que l'institution d'une cour spéciale de divorce, devant s'occuper des personnes domiciliées dans toute province où aucune cour de divorce n'a encore été constituée, soit mise à l'étude à la prochaine session du Parlement.

M. Boucher, appuyé par M. Hazen, propose,—Que le Bill No 301 (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldoria Rodier St-Martin", mentionné dans le troisième rapport du comité permanent des bills privés présenté à la Chambre aujourd'hui, soit renvoyé de nouveau audit comité permanent afin qu'il en fasse l'étude de nouveau et présente un rapport.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Ashby,
Barrett
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bracken,
Case,
Casselman,
Charlton,
Desmond,
Diefenbaker,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Graydon,
Hansell,
Harris (Danforth),
Hazen,
Henderson,
Herridge,
Isnor,
Kuhl,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McLure,
Menary,
Pearkes,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Skey,
Stewart-(Winnipeg-Nord),
Thatcher,
Timmins,
Webb,
Wylie—37.

NON:

Messieurs

Archibald,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blanchette,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Brunelle,
Castleden,
Chevrier,
Clark,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Verdun),
Dickey,
Dionne (Beauce),
Eudes,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Gauthier (Portneuf),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Ilsley,
Irvine,
Jaenicke,
Jones,
Kirk,
Knight,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Lesage,
McCann,
McCullough (Assiniboïa),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
MacLean,
MacNaught,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Moore,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Power,
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
St-Laurent,
Sinclair,
Townley-Smith,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winters—77.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport de la Commission du service civil concernant la revision du classement des greffiers de comité de la Chambre des communes, comme suit:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

26 JUIN 1948.

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes,

La Commission du service civil a l'honneur de soumettre le rapport suivant à l'étude et à l'approbation du Sénat.

Conformément aux articles 12 et 61 de la Loi du service civil, la Commission du service civil recommande que les changements de rémunération suivants soient approuvés, à compter du 1er octobre 1947.

On recommande que le titre et la rémunération de la catégorie suivante actuellement désignée:

GREFFIER SENIOR DE COMITÉ

Rémunération
annuelle: $3000 3120 3240 3360 3480

soit modifiée et désignée comme suit:

GREFFIER DE COMITÉ

Rémunération
annuelle: $3300 3420 3540 3660 3780 3900

Par résolution de la Chambre des communes, en date du 29 avril 1948, la catégorie de greffier senior de comité a été fusionnée avec celle de greffier de comité.

GREFFIER DE COMITÉ

On recommande, de plus, que la rémunération de cette catégorie, qui est actuellement:

Rémunération annuelle:	$2400	2520	2640	2760	2880	3000

soit modifiée comme suit:

Rémunération annuelle:	$3300	3420	3540	3660	3780	3900

C. H. BLAND,
Président.

S. G. NELSON,
Commissaire.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin 1948,—Etant montrant:—1. Quel était le prix stipulé pour la construction de l'hôpital militaire de Sunnybrook, à Toronto?

2. Jusqu'à ce jour, quel en a été le coût global?

3. A combien en évalue-t-on le coût définitif?

Sur motion de M. Fournier (*Hull*), le rapport de la Commission du service civil relatif à la nomination permanente de M. William Jennings comme gérant du Restaurant parlementaire, Chambre des communes, déposé sur le bureau de la Chambre le mercredi 23 juin 1948, est approuvé.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé du nombre des médecins exerçant leur profession dans les diverses provinces du Canada au 1er juillet 1947, ainsi que de leur revenu.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Ordonnances et règlements applicables à la Marine royale canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 24 au 29 mai 1948.

Et aussi,—Ordonnances et règlements applicables à l'Armée canadienne publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 24 au 29 mai 1948.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 juin 1948,—Copie de tous documents, lettres, notes de conversations téléphoniques ou autres depuis le 1er janvier 1947 que possède le gouvernement fédéral, concernant l'offre d'achat ou l'achat de l'hôtel Ford, dans la ville de Montréal.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948,—Etat montrant:—Depuis la nomination de la commission royale d'enquête sur la formation industrielle et l'enseignement technique, en 1910, quelles sommes annuelles le gouvernement fédéral a-t-il dépensées, par province, aux fins suivantes: (1) enseignement agricole, (2) enseignement industriel, (3) enseignement théorique (écoles élémentaires ou secondaires), (4) octrois aux univer-

sités ou bourses d'étude, (5) instruction des anciens combattants, (6) formation des chômeurs ou des civils désavantagés, (7) conseil national de recherches, (8) bourses d'étude à l'étranger aux étudiants canadiens, (9) outillage ou immeubles pour les écoles professionnelles et/ou pour les universités, (10) enseignement visuel, (11) bibliothèques, (12) culture physique, (13) pour toute autre fin d'enseignement (en détail)?

M. Mutch, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1948,—Copie des témoignages et des délibérations de la Commission McCann nommée aux termes de l'arrêté en conseil C.P. 4980.

Sur motion de M. Brown, le quatrième rapport du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué pour continuer et terminer l'étude de la Loi des Indiens et de ses amendements, présenté à la Chambre le 22 juin 1948, soit maintenant agréé.

Le Bill suivant du Sénat, savoir: Bill No 398 (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des ressources naturelles du Manitoba", est lu la première fois.

Avec le consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les amendements apportés par le Sénat au Bill No 338, Loi concernant les impôts sur le revenu, sont pris en considération et agréés séparément.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger plus tard aujourd'hui.

Par consentement, la Chambre revient aux "Motions".

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, présente alors,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juin 1948,—Etat montrant:—1. Au cours de 1939-1940, a-t-on permis l'organisation, au Canada, des volontaires engagés pour aller combattre en Finlande?

2. A-t-on, à l'occasion, fourni de l'équipement militaire à ces volontaires et, dans le cas de l'affirmative, quelle espèce d'équipement?

3. Les volontaires recevaient-ils une solde? Dans le cas de l'affirmative, de qui?

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill No 395, Loi sur la convention relative à l'impôt sur le revenu entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, signée à Ottawa, Canada, le douzième jour de mars 1948.

Bill No 396, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des changes.

Bill No 397, Loi modifiant la Loi d'urgence sur la conservation des changes.

M. Martin propose,—Que le premier rapport du comité spécial de la Chambre des communes sur les prix, institué le 10 février 1948, présenté à la Chambre le vendredi 25 juin 1948, soit maintenant agréé.

Et un débat s'élevant;

M. Fleming, appuyé par M. Merritt, propose en amendement: Que ledit rapport ne soit pas agréé, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité spécial sur les prix afin qu'on le modifie en y retranchant les conclusions énoncées pour y substituer les suivantes:

a) Que le gouvernement devrait étudier le retrait immédiat de toutes les taxes spéciales d'accise imposées et perçues depuis le 18 novembre 1947;

b) Que le gouvernement devrait étudier l'abolition immédiate des taxes de vente et d'accise à l'égard de tous les articles aidant à constituer le budget familial;

c) Que le gouvernement devrait étudier la réduction immédiate de l'impôt sur le revenu et le relèvement des exemptions à l'égard des catégories de personnes à revenu modique;

d) Que des mesures positives et pratiques soient prises immédiatement en vue de supprimer le gaspillage et, de ce fait, réduire les frais de l'administration gouvernementale;

e) Que le comité est d'avis que l'ascension constante du coût de la vie et la hausse des prix sont effectivement imputables à la politique d'inflation pratiquée par le gouvernement.

DÉCISION DE L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remarque que la Chambre a déjà voté sur les sujets énumérés aux alinéas *b*) et *c*) de l'amendement. Le 27 mai, la Chambre s'est prononcée contre un amendement, proposé par l'honorable député de Rosetown-Biggar, à l'effet que le gouvernement avait négligé "de supprimer ou d'abaisser sensiblement les taxes de vente et d'accise qui frappent surtout les gens à revenu modique éprouvés par le niveau élevé du coût de la vie".

Comme l'indique May (13e et 14e éditions), c'est une règle reconnue que l'on ne doit pas proposer une question sensiblement la même que celle sur laquelle la Chambre a été appelée à se prononcer au cours de la même session.

De plus, le dernier alinéa de l'amendement tend à imposer une conclusion au comité: ce qui est contraire à toutes les règles de la pratique parlementaire.

Ces motifs suffisent à rendre l'amendement irrégulier et je le déclare irrecevable.

De cette décision, M. Bracken en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet alors à la Chambre la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue?

Et elle est maintenue, au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Archibald,	Benidickson,	Blackmore,	Breithaupt,
Ashby,	Bertrand (Laurier),	Blanchette,	Brown,
Baker,	Bertrand (Prescott),	Boivin,	Brunelle,
Beaudoin,	Bertrand (Terrebonne),	Bourget,	Caouette,
Belzile,		Bradette,	Clark,

Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Verdun),
Dickey,
Dionne (Beauce),
Eudes,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hansell,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Herridge,
Hlynka,
Irvine,
Jaenicke,
Jones,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Knight,
Kuhl,
Lafontaine,
Langlois,
Laurendeau,
Lesage,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
MacLean,
MacNaught,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Moore,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Quelch,
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
St-Laurent,
Sinclair,
Sinnott,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Williams,
Winters,
Wylie,
Young—98.

NON:

Messieurs

Barrett,
Blair,
Boucher,
Bracken,
Casselman,
Charlton,
Desmond,
Diefenbaker,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Graydon,
Green,
Harris (Danforth),
Hazen,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
McLure,
Menary,
Merritt,
Pearkes,
Ross (St. Paul's),
Skey,
Stokes,
Timmins,
Webb—26.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale;

M. Irvine, appuyé par M. MacInnis, propose en amendement: Que le rapport ne soit pas maintenant agréé, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité spécial sur les prix, avec instruction que le comité soit autorisé à le modifier, en revisant les articles quatre et sept, respectivement, du chapitre du rapport intitulé: "Conclusions", afin de proposer à l'étude de la Chambre:

(1) L'imposition immédiate d'une lourde taxe sur les surplus de bénéfices en vue d'enrayer l'inflation et d'obtenir des revenus pour les subventions nécessaires.

(2) *a*) La restauration immédiate d'un programme complet de contrôle des prix et des organismes nécessaires à son application.

b) La restauration du principe de l'octroi de subventions là où elles peuvent être nécessaires à l'abaissement du prix des aliments, de la provende et des autres articles nécessaires.

Et que le comité soit réinstitué à cette fin.

M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce que la Chambre s'est déjà prononcée sur la même question qui avait été substantiellement énoncée dans un amendement proposé par M. Coldwell à la motion portant réponse au discours du Trône.

Et le débat se poursuivant de nouveau sur la motion principale, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Diefenbaker.

A onze heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à onze heures du matin, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 117

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la délégation canadienne à la conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information, tenue à Genève (Suisse) du 23 mars au 21 avril 1948.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil pris sous le régime de la Loi des pensions de vieillesse, S.R.C., 1927, chapitre 156, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1860, approuvé le 29 avril 1948: révoquant les règlements édictés sous le régime de la Loi des pensions de vieillesse en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 1732 du 1er mai 1947, et leur substituant les nouveaux Règlements des pensions de vieillesse.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 juin 1948:—Copie de toutes lettres et autres communications échangées, depuis le 1er janvier 1947, entre le gouvernement fédéral et chacun des gouvernements provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, concernant la construction d'un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud et (ou) la dérivation et l'usage des eaux de la rivière Saskatchewan-Sud dans la province de Saskatchewan pour des fins d'irrigation ou autres.

M. Mackenzie King propose,—*Résolu,*—Que, considérant que les besoins d'une Capitale nationale comportent, à l'occasion, des aménagements dont la portée dépasse les améliorations municipales requises ordinairement dans d'autres villes; et

Considérant que l'aménagement d'une Capitale nationale constitue, au moins en partie, une responsabilité nationale; et

Considérant qu'Ottawa a été désigné comme la Capitale du Canada aux termes de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord; et

Considérant que la mise à exécution des améliorations projetées exige un énoncé précis du dessein d'entreprendre les aménagements nécessaires de façon à en assurer la continuité,

La Chambre est d'avis, en conséquence,

1. Qu'il est opportun que tous les aménagements de la Capitale se fassent suivant un plan approuvé qui tienne compte de la situation de la ville d'Ottawa comme Capitale nationale à l'heure actuelle, et de ses besoins probables comme Capitale du Canada au cours des années à venir;

2. Qu'il soit établi, au Fonds du revenu consolidé, un compte spécial, connu sous le nom de Fonds de la Capitale nationale, auquel pourront être versées annuellement, pendant une période d'années, les sommes votées par le Parlement et requises de temps à autre pour défrayer le coût des entreprises qui pourront être recommandées par la Commission du district fédéral et approuvées par le gouverneur en conseil en vue de l'aménagement de la Capitale nationale et de la région avoisinante, conformément audit plan;

3. Qu'il est opportun que les travaux nécessaires à cette fin soient sous la surveillance de la Commission du district fédéral, et distincts de ses opérations ordinaires;

4. Que les dépenses affectées à ces fins soient subordonnées à la coopération effective de la ville d'Ottawa et des autres municipalités sises dans les limites du district de la Capitale nationale.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Par consentement, la Chambre revient aux "Motions".

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Martin: Que le premier rapport du comité spécial des prix institué par la Chambre des communes le 10 février 1948, présenté à la Chambre le 25 juin 1948, soit maintenant agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fournier (*Hull*) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

REVENU NATIONAL

DIVISION DE L'IMPÔT

298 Inspection et vérification internes . . . .$ 1,680,772 00
299 Bureau de district 21,856,266 00

DIVERS

300	Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte	15,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

REVENU NATIONAL

DIVISION DE L'IMPÔT

801	Administration générale, y compris l'autorisation de créer des emplois et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil; ces emplois et le personnel ainsi nommé sont par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite loi—Crédit supplémentaire..	399,918 00
802	Inspection et vérification internes—Crédit supplémentaire	101,118 00
803	Bureaux régionaux—Crédit supplémentaire..	4,510,372 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

REVENU NATIONAL

GÉNÉRALITÉS

Office national du film (y compris le Bureau de la cinématographie—

301	Administration générale	181,443 00
302	Administration des Services techniques	89,467 00
303	Production de films, y compris le pouvoir de subventionner temporairement le travail accompli, dans l'intérêt public, pour d'autres autorités publiques ou d'autres agences	735,000 00
304	Distribution de films	772,000 00
305	Production et distribution d'autres matières d'illustration ..	128,000 00
306	Contrôle des économies de bureau de l'Administration—Administration	10,678 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 118

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 29 JUIN 1948

Onze heures du matin.

Prières.

Sur motion de M. Fournier *(Hull)*, le rapport de la Commission du service civil concernant la revision de la classification des greffiers de comité de la Chambre des communes, présenté à la Chambre le samedi 26 juin 1948, est agréé.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juin 1948,—Etat montrant:—1. Le gouvernement fédéral a-t-il versé sa quote-part des dépenses occasionnées par la construction du pont du boulevard Pie IX à St-Vincent de Paul, P.Q., y compris les dépenses pour l'expropriation et le viaduc.

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la quote-part autorisée et versée?

3. Quel pourcentage représente cette somme en comparaison de la quote-part versée par le gouvernement provincial?

M. Winters, adjoint parlementaire du ministre des Transports, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 juin 1948:—Copie de toutes lettres et autres communications échangées depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à ce jour entre le ministre des Transports ou l'un de ses fonctionnaires ou des membres de la Commission maritime canadienne et toute chambre de commerce, tout organisme, groupement ou particulier concernant les nominations à la Commission maritime canadienne.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport annuel de l'Office de soutien pour les prix agricoles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai 1948:—Copie de tous les plans et devis préparés par les fonctionnaires de l'administration de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, du 1er janvier 1947 jusqu'à date, en rapport avec l'emplacement, les déboursés, les dimensions et le genre de construction des barrages et des travaux d'irrigation sur la rivière Saskatchewan-Sud.

M. Belzile, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 juin 1948:—Copie de tous les mandats du Gouverneur général émis, depuis le 31 mars 1947 jusqu'à ce jour, pour les dépenses de toutes sommes d'argent autres que celles votées par le Parlement.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Premier rapport annuel de la Commission maritime canadienne, pour la période du 1er novembre 1947 au 31 mars 1948.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fournier (*Hull*) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

REVENU NATIONAL

Généralités

Poste à ondes courtes de Radio-Canada—

307	Entretien et exploitation	$ 1,711,500 00
308	Immobilisation	75,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

REVENU NATIONAL

Généralités

Poste international à ondes courtes—

804	Entretien et exploitation—Crédit supplémentaire..	116,591 89
805	Immobilisations—Crédit supplémentaire	3,066,400 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

Société Radio-Canada

930	Prêts à la Société Radio-Canada remboursables avec intérêt à un taux devant être déterminé par le Gouverneur en conseil aux conditions que le Gouverneur en conseil peut établir et devant être appliqués au paiement des déboursés pour la construction, l'extension ou l'amélioration des ouvrages principaux des installations d'irradiation de la Société Radio-Canada au Canada. Ces prêts avec les intérêts seront imputés sur les recettes de la Société immédiatement après l'imputation imposée en vertu des dispositions de l'article 17 de la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1936	1,250,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRAVAUX PUBLICS

327	Administration	246,607 00

Division de l'architecte en chef

328	Administration	412,001 00
329	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	7,548,875 00
330	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	8,612,478 00

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Nouvelle-Ecosse

331	Edifice fédéral d'Annapolis-Royal—Réparations et améliorations	12,000 00
	Edifice fédéral de Bridgewater—Réparations et améliorations (A voter de nouveau $12,500)	40,000 00
	Edifice de la Douane d'Halifax—Améliorations et ascenseur (A voter de nouveau)	35,000 00
	Edifice fédéral d'Halifax—Améliorations et réparations (A voter de nouveau)	45,000 00
	Halifax—Station postale d'Armdale (A voter de nouveau $30,000)	43,000 00
	Halifax—Station postale du North-End (A voter de nouveau $4,000)	40,000 00
	Halifax—Edifice à bureaux (A voter de nouveau)	25,000 00
	Edifice fédéral de Sydney—Transformation, améliorations et réparations	20,000 00

Nouveau-Brunswick

332	Andover—Edifices de la Douane et de l'Immigration ..	40,000 00
	Edmundston—Edifice fédéral—Modifications (A voter de nouveau $15,000)	21,000 00

332	Fredericton — Edifice public — Emplacement et travaux préliminaires à la construction de l'immeuble (A voter de nouveau $60,000)	73,500 00
	Saint-Jean — Bureau de poste — Rajout, modifications et améliorations (A voter de nouveau $18,000)	50,000 00
	Sussex—Edifice public—Rajout et installation (A voter de nouveau)	32,000 00
	Saint-Jean ouest—Terminus de la Douane et de l'Immigration (A voter de nouveau $50,000)	250,000 00

Ile du Prince-Edouard

333	Charlottetown—Edifice public (A voter de nouveau $50,000)	100,000 00

Provinces maritimes en général

334	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations et aussi en vue d'autoriser, pour les années à venir, des engagements s'élevant à $100,000	235,000 00

Québec

335	Armstrong—Edifice de la Douane et de l'Immigration (A voter de nouveau $25,000)	80,000 00
	Buckingham—Edifice public—Réparations et améliorations (A voter de nouveau)	15,000 00
	Coaticook—Edifice public—Rajout, réparations et améliorations (A voter de nouveau)	23,000 00
	Edifices publics—Améliorations et réparations, et aussi en vue d'autoriser, pour les années à venir, des engagements s'élevant à $100,000	600,000 00
	Drummondville—Emplacement de l'édifice public (A voter de nouveau)	25,000 00
	Joliette—Edifice public—Rajout (A voter de nouveau)	25,000 00
	Lacolle (Blackpool)—Edifice de la douane (A voter de nouveau $100,000)	200,000 00
	Lac Mégantic—Edifice public—Rajout, modifications et améliorations (A voter de nouveau $7,000)	12,000 00
	Lévis—Edifice public—Rajout, modifications et améliorations (A voter de nouveau $18,000)	60,000 00
	Magog—Edifice public—Modifications et améliorations (A voter de nouveau)	10,000 00
	Montréal—Edifice destiné au courrier britannique et étranger (A voter de nouveau)	300,000 00
	Montréal—Station postale d'Hochelaga—Agrandissement et améliorations (A voter de nouveau)	25,000 00
	Montréal—Edifice de bureaux (A voter de nouveau)	300,000 00
	Montréal—Station postale "B" (A voter de nouveau $175,000)	400,000 00
	Montréal—Terminus postal—Agrandissement (A voter de nouveau)	250,000 00
	Montréal—Terminus postal—système d'emmagasinage de colis (A voter de nouveau $25,000)	75,000 00
	Montréal—Station postale St-Henri—Emplacement (A voter de nouveau)	25,000 00
	Noranda—Edifice public (A voter de nouveau $57,000)	70,000 00
	Québec—Edifice des magasins de la marine—Ascenseur (A voter de nouveau)	16,000 00

	Québec—Vieil édifice de la Poste—Améliorations (A voter de nouveau $4,000)	7,000 00
	Rock Island—Edifice de la Douane et de l'Immigration—Agrandissement de l'emplacement (A voter de nouveau $44,000)	60,000 00
335	St-Hyacinthe—Edifice public—Agrandissement et améliorations (A voter de nouveau $7,000)	11,000 00
	Sherbrooke—Edifice public (A voter de nouveau)	200,000 00
	Trois-Rivières—Edifice public—Agrandissement (A voter de nouveau)	60,000 00
	Val d'Or—Emplacement pour édifice public	12,000 00

Ontario

	Belleville—Edifice public (A voter de nouveau)	52,000 00
	Bracebridge—Edifice public—Modifications et améliorations (A voter de nouveau)	15,000 00
	Brantford—Edifice public—Ascenseur	15,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations, ainsi qu'autorisation d'engagements pour les années futures se chiffrant à $100,000	600,000 00
	Hamilton—Edifice de bureaux (A voter de nouveau) ..	100,000 00
	Kenora—Edifice public—Agrandissement, modifications et améliorations (A voter de nouveau $20,000)	41,000 00
	Kingston—Edifice public—Modifications et améliorations .	50,000 00
	Ottawa—Agrandissement du Laboratoire de métallurgie physique	50,000 00
	Ottawa—Agrandissement du terrain des Mines et Ressources sur la rue Carling	35,000 00
	Ottawa—Edifice pour le ministère des Affaires des anciens combattants (A voter de nouveau)	100,000 00
	Ottawa—Ferme expérimentale centrale—logements pour le personnel	10,000 00
	Ottawa—Service du chauffage central—Réparations et remplacements	75,000 00
336	Ottawa—Edifice Connaught—Modifications et réparations	28,000 00
	Ottawa—Edifice de bureaux de ministère (A voter de nouveau)	100,000 00
	Ottawa—Observatoire fédéral—Modifications et réparations	30,000 00
	Ottawa—Laboratoire de recherches sur le combustible—Modifications et améliorations	50,000 00
	Ottawa—Edifice du Conseil national de recherches—Améliorations et réparations (A voter de nouveau $35,000)	112,000 00
	Ottawa—Nouvel édifice de la Cour suprême—Rénovation, achèvement et ameublement (A voter de nouveau) ..	300,000 00
	Ottawa—Edifices et terrains du Parlement—Améliorations	55,000 00
	Ottawa—Rideau Hall—Réparations et modifications	20,000 00
	Ottawa—Monnaie royale canadienne—Renouvellement de l'ascenseur et modifications à l'édifice (A voter de nouveau $5,000)	13,000 00
	Ottawa—Laboratoire d'essai pour le ministère des Travaux publics (A voter de nouveau)	50,000 00
	Ottawa—Edifice de l'Ouest—Améliorations	18,000 00

	Ile Pelee—Edifice pour le ministère du Revenu national ..	6,500 00
	Port-Arthur—Edifice public—Améliorations (A voter de nouveau $6,000)	31,000 00
	Port-Arthur—Edifice public—Achat de l'emplacement (A voter de nouveau)	50,000 00
	Sault-Sainte-Marie—Edifice public	250,000 00
	Sudbury—Emplacement d'édifice public (A voter de nouveau)	165,000 00
336	Toronto—Edifice de distribution urbaine—Agrandissement, restauration, outillage mécanique et agrandissement du terrain	900,000 00
	Toronto—Emplacement d'une station postale Av. St-Clair (A voter de nouveau $75,000)	125,000 00
	Waterloo Edifice public—Agrandissement, modifications et améliorations (A voter de nouveau $18,000)......	43,000 00
	Welland—Edifice public—Agrandissement, installations et améliorations (A voter de nouveau $50,000)	75,000 00

Manitoba

	Brandon—Edifice public—Améliorations au chauffage....	12,000 00
	Edifices publics—Améliorations et réparations et pour autoriser des engagements financiers pour les années à venir, au montant de $50,000	105,000 00
	St-Boniface—Edifice public—Agrandissement et modifications (A voter de nouveau $8,000)	24,000 00
	St-Vital—Edifice public—Agrandissement et améliorations (A voter de nouveau $15,000)	24,500 00
337	Winnipeg—Locaux de poste à la gare du National-Canadien (A voter de nouveau $25,000)	75,000 00
	Winnipeg—Station postale "A"—Améliorations (A voter de nouveau)	7,500 00
	Winnipeg—Station postale "F"—Agrandissement et modifications (A voter de nouveau $13,000)	20,000 00
	Winnipeg—Emplacement d'édifice public (A voter de nouveau)	300,000 00

Saskatchewan

	Edifices publics—Améliorations et réparations et pour autoriser des engagements financiers pour les années à venir, au montant de $50,000..........	150,000 00
	Nipawin—Edifice public—Agrandissement et modifications (A voter de nouveau $15,000)	30,000 00
338	North-Portal—Emplacement pour l'édifice de la Douane et de l'Immigration (A voter de nouveau)	40,000 00
	Prince-Albert—Edifice public—Agrandissement et modifications (A voter de nouveau $65,000)	120,000 00
	Regina—Locaux pour le ministère du Commerce (A voter de nouveau $25,000)	39,000 00

Alberta

	Calgary — Edifice public — Améliorations et réparations (A voter de nouveau $22,500)	37,500 00
339	Calgary—Locaux pour le ministère du Commerce (A voter de nouveau $21,000)	31,000 00
	Coutts—Edifice de la Douane et de l'Immigration (A voter de nouveau)	140,000 00

339	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations et pour autoriser des engagements financiers pour les années à venir, au montant de $50,000	105,000 00
	Edmonton—Agrandissement et modifications, station postale de South-Edmonton (A voter de nouveau $30,000)	45,000 00
	Edmonton—Terminus postal (A voter de nouveau $112,000)	300,000 00
	Edmonton—Edifice public (A voter de nouveau)	100,000 00
	Peace-River—Edifice public—Améliorations (A voter de nouveau $7,200)	8,500 00

Colombie-Britannique

340	Abbotsford—Emplacement d'édifice public (A voter de nouveau)	10,000 00
	Chilliwack—Edifice public—Agrandissement (A voter de nouveau $40,000)	72,000 00
	Edifices publics—Améliorations, réparations et pour autoriser les engagements des années à venir au montant de $50,000	250,000 00
	Douglas—Edifices de la Douane et de l'Immigration (A voter de nouveau)	120,000 00
	Duncan—Edifice public—Réparations et améliorations (A voter de nouveau $4,000)	20,000 00
	Kelowna—Edifice public—Agrandissement et réparations (A voter de nouveau $30,000)	47,000 00
	Ladner—Emplacement d'édifice public (A voter de nouveau)	5,000 00
	Langley Prairie—Emplacement d'édifice public (A voter de nouveau)	5,000 00
	Vancouver-Nord—Station postale (A voter de nouveau) ..	50,000 00
	Osoyoos—Edifices de la Douane et de l'Immigration.. ..	40,000 00
	Vancouver—Entrepôt d'examen—Installation d'un ascenseur (A voter de nouveau $10,000)	48,000 00
	Vancouver—Emplacement du bureau de poste (A voter de nouveau)	250,000 00
	Vancouver—Edifice public—Améliorations et réparations (A voter de nouveau)	5,000 00
	Vancouver — Emplacement d'édifices de la Douane (A voter de nouveau)	100,000 00
	Victoria — Observatoires astrophysiques — Réparations, modifications et améliorations (A voter de nouveau $23,000)	30,000 00
	Victoria—Edifice public (A voter de nouveau)	200,000 00
	White-Rock—Emplacement d'édifice public (A voter de nouveau)..	5,000 00
	Station de quarantaine de William-Head—Modifications, améliorations et réparations (A voter de nouveau $4,500)	20,000 00

Généralités

341	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, etc.	45,000 00
342	Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparations	50,000 00
343	Laboratoires scientifiques et fermes expérimentales—Remplacement, réparation et amélioration d'édifices..	250,000 00
344	Edifice de l'Office national du film (A voter de nouveau)..	25,000 00
345	Service d'urbanisme pour la Capitale nationale	135,000 00

346	Imprimerie nationale (A voter de nouveau)	200,000 00
347	Edifices publics en général—Réparations, modifications, installations, améliorations, et pour autoriser les engagements pour les années à venir au montant de $200,000	500,000 00
348	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et modifications	175,000 00
349	Londres, Angleterre—Améliorations et réparations	40,000 00
350	Londres, Angleterre, Canada House—Table du greffier pour la nouvelle Chambre des communes britannique (A voter de nouveau)	7,500 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

351	Administration	296,009 00
352	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc.	1,164,243 00

Dragage

353	Direction générale	14,144 00
354	Provinces Maritimes	1,252,600 00
355	Ontario et Québec..	1,415,000 00
356	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest	358,500 00
357	Colombie-Britannique et Yukon	569,000 00

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.

358	Bassin de radoub de Champlain	447,085 00
359	Bassin de radoub d'Esquimalt	124,276 00
360	Ancienne cale sèche d'Esquimalt	9,000 00
361	Bassin de radoub de Lorne	273,122 00
362	Selkirk—Cale de réparations	12,300 00
363	Ecluses et digues	346,202 00
364	Bateaux déblayeurs	92,906 00

Entretien et service des routes et ponts

365	Pont du chenal de Burlington	49,930 00
366	Contribution du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pour remplacement de pont à Grand-Etang (N.-E.)	32,000 00
367	Kingston, chaussée La Salle	128,498 00
368	Pont de New-Westminster	45,895 00
369	Pour le pont international traversant la rivière Ste-Croix entre St. Stephen (N.-B.) et Calais (Maine), l'Etat du Maine devant payer un montant semblable	10,000 00
370	Généralités	91,112 00

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

371	Anderson's Cove—Réparations au brise-lames	34,000 00
	Baddeck—Reconstruction du quai	50,000 00
	Ballantyne's Cove—Réparations au brise-lames (A voter de nouveau)	30,000 00
	Baie St-Laurent—Réparations et améliorations au quai (A voter de nouveau)	100,000 00
	Breen's Pond—Remplacement du brise-lames (A voter de nouveau)	118,500 00
	Cape John—Brise-lames (A voter de nouveau $77,000)..	90,000 00

	Capstick—Reconstruction du brise-lames	60,000 00
	Chester Ironbound—Prolongement du brise-lames	26,000 00
	Cheticamp Beach—Bajoyer	15,000 00
	Cheticamp Point—Brise-lames	15,000 00
	Cow Bay (Port-Morien)—Reconstruction du brise-lames et dragage (A voter de nouveau $150,500)	360,000 00
	Creignish—Reconstruction du brise-lames et du quai (A voter de nouveau $24,400)	28,500 00
	Digby—Réparations aux jetées	85,000 00
	Dingwall—Dragage	110,000 00
	Drum Head—Remplacement du quai (A voter de nouveau $130,000)	163,000 00
	Eastern Passage—Dragage (A voter de nouveau $1,000)	65,000 00
	Falls Point (Woods Harbour)—Prolongement du quai	118,000 00
	Feltzen South—Remplacement du quai brise-lames (A voter de nouveau $97,000)	123,000 00
	Quai de traversiers à Tiverton, East Ferry, Freeport et Westport (A voter de nouveau)	300,000 00
	Graff Beach—Protection de plage	6,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	755,000 00
	Ingonish Ferry—Réparations au quai et améliorations (A voter de nouveau)	35,500 00
	Inverness—Entretien de l'entrée du port (A voter de nouveau $24,000)	30,000 00
	Liverpool—Quai	35,000 00
	Liverpool—Redragage (A voter de nouveau)	70,000 00
371	Livingstone Cove—Reconstruction du quai	60,000 00
	Lunenburg (Battery Point)—Pour reconstruction de brise-lames	23,000 00
	McCreadyville—Remplacements d'installations au port (A voter de nouveau $25,000)	99,000 00
	McDonald's Cove—Brise-lames (A voter de nouveau $38,000)	48,000 00
	Mauger's Beach—Remplacement des ouvrages de protection au port d'Halifax (A voter de nouveau $25,000)	65,000 00
	Meteghan—Remplacement du brise-lames (A voter de nouveau)	69,000 00
	Mill Cove—Continuation du brise-lames	67,000 00
	Neil's Harbour—Réparations au brise-lames	135,000 00
	Newellton—Réparations au quai (A voter de nouveau)	21,000 00
	New-Glasgow—Réparations au quai (A voter de nouveau $70,500)	80,000 00
	New-Harbour—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau $46,000)	55,000 00
	North-Sydney—Réparations au brise-lames	34,000 00
	North West Cove (Ile Scatari)—Reconstruction du brise-lames	70,000 00
	North West Cove (Tancook)—Prolongement du brise-lames	25,000 00
	Parker's Cove—Réparations et améliorations au port (A voter de nouveau)	124,000 00
	Petite-Rivière—Réparation du brise-lames	27,000 00
	Pictou—Restauration des installations du port (A voter de nouveau $10,000)	136,000 00

371	Pictou Island — Remplacement du quai brise-lames (A voter de nouveau)	111,000 00
	Port-Félix—Remplacement du quai	20,000 00
	Port Hawkesbury—Réparations du quai (A voter de nouveau $144,000)	149,000 00
	Port Maitland—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau)	95,500 00
	Pugwash—Réparations au quai (A voter de nouveau $136,100)	139,500 00
	Sandford—Prolongement du brise-lames (A voter de nouveau $118,000)	123,000 00
	Seal Harbour—Dragage (A voter de nouveau)	78,000 00
	Seaside (Harbour View)—Remplacement du brise-lames	25,000 00
	Shad Bay—Remplacement du quai	11,000 00
	Short Beach—Réparations au brise-lames (A voter de nouveau	112,000 00
	Three Fathom Harbour—Chaussée (A voter de nouveau)	10,000 00
	Trout Cove (Centreville)—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau)	54,000 00
	Westport—Réparations au quai	35,000 00

Ile du Prince-Edouard

372	Canoe Cove—Réparations au brise-lames	22,000 00
	Charlottetown—Reconstruction du quai et améliorations	250,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services (Il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux) et pour autoriser des engagements dans les années futures au montant de $35,000	90,000 00
	Launching Pond—Port pour les bateaux (A voter de nouveau $50,000)	74,000 00
	Little Sands—Reconstruction du quai	70,000 00
	Montague—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	26,000 00
	North Lake—Reconstruction de brise-lames	73,000 00
	Red-Head—Améliorations au port	7,000 00
	Souris—Réparations au brise-lames	50,000 00
	Summerside—Quai du chemin de fer—Réparations au quai et reconstruction du hangar (A voter de nouveau $7,000)	90,000 00
	Summerside—Pour acquérir et reconstruire le quai d'Holmon	35,000 00
	Tignish—Réparation du brise-lames (A voter de nouveau $63,400)	90,000 00
	Wood Islands—Améliorations au quai (A voter de nouveau $67,000)	192,000 00

Nouveau-Brunswick

373	Baie Ste-Anne—Quai (A voter de nouveau)	96,000 00
	Bathurst—Réparations au quai	60,000 00
	Rivière de la baie du Vin—Prolongement du quai (A voter de nouveau $2,000)	3,000 00
	Caissie's Cape—Reconstruction du brise-lames et dragage (A voter de nouveau)	94,000 00
	Campbellton—Dragage	100,000 00
	Caraquet (quai Young)—Dragage (A voter de nouveau)	23,000 00

	Ports et rivières en général—Maintien des services, aucun nouveau travail n'étant entrepris, et autorisation d'engagements pour des années futures au montant de $65,000	160,000 00
	Leonardville—Reconstruction du quai (A voter de nouveau	90,000 00
	Little-Cape—Remplacement du brise-lames (A voter de nouveau	150,000 00
	Petit-Rocher—Réparation du brise-lames	160,000 00
	Point Sapin—Réparation du brise-lames (A voter de nouveau)	10,000 00
373	Richibucto, cap—Réparation des ouvrages du port et améliorations (A voter de nouveau $1,200)	5,500 00
	Saint-Olivier—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	25,000 00
	Seal-Cove—Réparation de brise-lames (A voter de nouveau $19,000)	23,000 00
	Shippigan—Savoy-Landing—Installations au quai subordonnément à une entente devant être conclue avec le gouvernement provincial pour la répartition des frais (A voter de nouveau $100,000)	120,000 00
	Stonehaven—Réparation du brise-lames	36,000 00
	Welchpool—Remplacement du quai (A voter de nouveau $150,000)	203,000 00
	Québec	
	Baie de la Trinité—Dragage	142,000 00
	Baie-Comeau—Amélioration du quai (A voter de nouveau $150,000)	500,000 00
	Barachois de Malbaie (Bridgeville)—Reconstruction de la jetée (A voter de nouveau $130,000)	150,000 00
	Beauharnois—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	11,000 00
	Cap Chat—Prolongement du quai (A voter de nouveau $100,000)	400,000 00
	Chandler—Prolongement du quai, subordonnément à la contribution de la Gaspesia Sulphite Company (A voter de nouveau $80,000)	350,000 00
	Ile d'Entrée, îles de la Madeleine—quai (A voter de nouveau $22,500)	37,000 00
374	Fame-Point (Pointe à la Renommée)—Piste de halage (A voter de nouveau)	3,300 00
	Gascons Ouest (L'Anse à la Barbe)—Reconstruction de jetées (A voter de nouveau $55,000)	62,000 00
	Grande Entrée—Brise-lames de chargement et cale	52,900 00
	Grande Rivière—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	145,000 00
	Grande Rivière—Dragage du chenal d'entrée	135,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services, aucun nouveau travail n'étant entrepris, et autorisation d'engagements pour des années futures au montant de $125,000	425,000 00
	Ile aux Coudres—Amélioration des quais (A voter de nouveau $164,000)	214,000 00
	Ile aux Grues—Remplacement du quai (A voter de nouveau $80,000)	103,000 00

	Kamouraska—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $15,000)	18,000 00
	L'Anse à Brillant—Amélioration du port	16,000 00
	L'Anse Saint-Jean—Réparation du quai (A voter de nouveau $138,000)	162,500 00
	Les Eboulements—Brise-lames	18,100 00
	Les Escoumains—Réparation du quai	21,800 00
	L'Islet—Réparation du quai	28,400 00
	Lotbinière—Amélioration du port	14,500 00
	Marsouins—Prolongement du quai (A voter de nouveau)	60,000 00
	Matane—Reconstruction du quai	100,000 00
	Mont-Louis—Hangar du quai	12,000 00
	Montmagny—Reconstruction du quai	78,500 00
	Papineauville (baie de la Pentecôte)—Améliorations	42,400 00
	Paspébiac—Prolongement et améliorations du quai (A voter de nouveau $130,000)	186,500 00
	Petite-Rivière Est—Amélioration du port (A voter de nouveau $38,000)	50,000 00
	Pointe Basse, îles de la Madeleine—Remplacement du quai brise-lames (A voter de nouveau)	68,000 00
	Québec—Achèvement de la reconstruction de l'égout-syphon—Pour donner suite à l'entente conclue en 1939 (A voter de nouveau)	215,000 00
374	Rimouski—Reconstruction et prolongement du quai (A voter de nouveau $200,000)	405,000 00
	Rivière-au-Tonnerre—Dragage	58,000 00
	Rivière-du-Loup—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $125,000)	400,000 00
	Rivière-Pentecôte—Redragage	110,000 00
	Rivière-Saint-Paul—Quai (A voter de nouveau $79,300)	140,000 00
	Rivière-Whelan (Cap-des-Rosiers)—Port de pêche (A voter de nouveau, $100,000)	300,000 00
	Ruisseau-Chapados—Améliorations au port	55,000 00
	Ruisseau-Leblanc—Reconstruction de brise-lames (A voter de nouveau)	147,000 00
	Ste-Anne-des-Monts—Reconstruction et prolongement du quai (A voter de nouveau $318,000)	500,000 00
	Saint-Charles—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $24,800)	41,000 00
	Saint-Ignace-de-Loyola—Reconstruction du quai	55,000 00
	St-Juste-du-Lac—Améliorations au quai (A voter de nouveau)	5,000 00
	Saint-Omer—Réparation du quai (A voter de nouveau)	45,000 00
	St-Siméon—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	95,000 00
	Sorel—Réparations au port	26,200 00
	Trois-Pistoles—Prolongement du quai et dragage (A voter de nouveau $76,000)	100,000 00
	Verchères—Mur de soutènement	30,000 00

Ontario

	Belle-River—Reconstruction du mur de direction	34,000 00
375	Bracebridge—Redragage, le gouvernement provincial prenant à sa charge un montant égal des dépenses (A voter de nouveau)	42,000 00
	Britt—Quai (A voter de nouveau, $9,500)	13,500 00
	Brockville—Reconstruction du brise-lames	138,000 00

	Bronte—Reconstruction de quais (A voter de nouveau $37,000)	212,000 00
	Byng-Inlet—Quai (A voter de nouveau $9,600)	13.500 00
	Cockburn Island—Reconstruction d'ouvrages de port (A voter de nouveau $22,500)	56,000 00
	Collingwood—Reconstruction et amélioration du port (A voter de nouveau $63,000)	75,000 00
	Fort-William—Dragage (A voter de nouveau, $31,000)	85,000 00
	Gananoque—Prolongement du quai	8,600 00
	Hamilton—Améliorations au port (A voter de nouveau)	300,000 00
	Ports et rivières en général—Pour l'entretien des services, nuls ouvrages nouveaux ne devant être entrepris, et pour autoriser des engagements pour les années futures au montant de $75,000	275,000 00
	Kenora—Réparations aux quais (A voter de nouveau $42,000)	58,000 00
	Kincardine—Réparations aux jetées	30,000 00
	Kingsville—Réparations et améliorations au port (A voter de nouveau $111,000)	140,000 00
	Little-Current—Emplacement de quai (A voter de nouveau)	25,000 00
	MacDiarmid—Réparations au brise-lames	15,000 00
	Meaford—Mur de revêtement (A voter de nouveau)	7.000 00
	Midland à Parry-Sound—Dragage du chenal intérieur	200,000 00
	Morson—Remplacement du quai (A voter de nouveau $7,400)	10,500 00
	North-Bay—Améliorations au quai	10,000 00
375	Ottawa—(Rivière Rideau)—Réparations aux murs et au bief (A voter de nouveau $41,000)	64,000 00
	Pelée Island—Améliorations au quai (A voter de nouveau)	28,000 00
	Penetanguishene—Améliorations au port (A voter de nouveau $24,000)	87,000 00
	Port-Arthur—Dragage (A voter de nouveau $231,000)	340,000 00
	Port-Arthur—Brise-lames (A voter de nouveau $210,000)	300,000 00
	Port-Bruce—Reconstruction de la jetée (A voter de nouveau $28,000)	38,000 00
	Port-Burwell—Reconstruction de la jetée	110.000 00
	Port-Colborne—Réparations au brise-lames (A voter de nouveau $25,000)	34,000 00
	Port-Dover—Réparation et prolongement du brise-lames	8,000 00
	Port-Elgin—Réparations au brise-lames (A voter de nouveau $71,200)	78,000 00
	Port-Hope—Réparations au port (A voter de nouveau $121,000)	200,000 00
	Port-Rowan—Réparation et amélioration du port (A voter de nouveau $29,000)	33,000 00
	Redwood-Road—Quai (A voter de nouveau)	4,500 00
	Salmon-Point—Prolongement du brise-lames (A voter de nouveau $13,000)	17,100 00
	Sand-Point—Réparations au quai	39,000 00
	South-Baymouth—Amélioration du port (A voter de nouveau $45,000)	100,000 00
	Sturgeon-Falls—Prolongement du quai (A voter de nouveau)	8,400 00
	Tobermory—Quai et dragage (A voter de nouveau)	43,000 00

375	Toronto—Entretien du port (A voter de nouveau)	45,000 00
	Wallaceburg—Prolongement du quai et de l'entrepôt.. ..	31,500 00
	Whitby—Réparations aux travaux du port	230,000 00

Manitoba

	Rivière Assiniboine—Construction de digues, etc. (A voter de nouveau $40,000)	61,000 00
376	Gimli—Reconstruction du quai (A voter de nouveau) ..	35,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	50,000 00
	Hnausa—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $100,000)	115,000 00
	Matlock—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau $6,000)	44,000 00
	Mill Creek—Reconstruction du barrage (A voter de nouveau)	1,500 00
	St. Andrews—Brise-lames de la rivière (A voter de nouveau $4,000)	41,000 00
	St. Andrews—Ecluse et digue—Réparation du pont (A voter de nouveau)	35,000 00
	Le Pas—Reconstruction du quai	55,000 00
	Victoria Beach—Réparation du quai (A voter de nouveau)	60,000 00
	Winnipegosis—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $4,000)	6,000 00
	Winnipegosis—Quai et cale de halage	24,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

377	Bell Rock (Fort-Smith), Territoires du Nord-Ouest—Quai	200,000 00
	Cold-Lake, Alberta—Amélioration du port (A voter de nouveau $6,000)	23,000 00
	Fort-Fitzgerald, Alberta—Réparation et prolongement du quai	95,000 00
	Fort Franklin, Territoires du Nord-Ouest—Réparation et prolongement du quai	22,000 00
	Ports et rivières en général—maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	25,000 00
	Waskesiu-Lake, Saskatchewan—Amélioration du port (A voter de nouveau)	65,000 00
	Waterways, Alberta—Reconstruction de barrages	23,000 00
	Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest—Quai (A voter de nouveau)	23,000 00

Colombie-Britannique et Yukon

378	Bella-Coola—Remplacement du quai (A voter de nouveau)	146,000 00
	Campbell-River—Port de pêche (A voter de nouveau) ..	100,000 00
	Campbell-River—Réparation et prolongement du quai (A voter de nouveau, $33,000)	132,000 00
	Chemainus—Améliorations au port	10,000 00
	Fleuve Columbia—Ouvrages de protection	37,000 00
	Ford's-Cove (Ile Hornby)—Môle et radeau (A voter de nouveau)	14,000 00
	Fleuve Fraser—Améliorations (A voter de nouveau $175,000)	300,000 00

378	Fleuve Fraser—Reconstruction de la jetée de North Arm	40,000 00
	Fleuve Fraser et port de Vancouver—Dragage (A voter de nouveau)	400,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux; pour autoriser les engagements en prévision pour les années futures au montant de $75,000	425,000 00
	Keat's-Island—Remplacement de l'extrémité de la jetée	12,000 00
	Nanaïmo—Réparations et améliorations au quai (A voter de nouveau, $8,000)	24,000 00
	New-Westminster—Reconstruction et prolongement du quai (A voter de nouveau, $18,000)	125,000 00
	Port-Alberni—Améliorations au port (A voter de nouveau, $40,000)	450,000 00
	Port-Clements—Réparage au quai	38,000 00
	Prince-Rupert—Chemin de renouvellement de radeaux à pontons (A voter de nouveau, $30,000)	72,000 00
	Ruskin—Remplacement du quai	8,000 00
	Sandpit—Renouvellement du quai	75,000 00
	Sechelt—Réparations et améliorations au quai (A voter de nouveau, $23,000)	56,000 00
	Sointula—Amélioration au quai (A voter de nouveau $45,000)	50,000 00
	Stewart—Réparations au quai (A voter de nouveau, $43,500)	65,000 00
	Vananda—Remplacement du quai	65,000 00
	Victoria—Dragage (A voter de nouveau)	122,000,00
	Westview—Remplacement d'abri de pêche (A voter de nouveau)	133,000 00
	White Rock—Réparations au quai (A voter de nouveau)	44,000 00

Généralités

379	Ouvrages de protection en général—Travaux ayant pour objet de remédier aux dégats occasionnés par les navires ou qui seraient de nature à mettre en danger la navigation ou les ouvrages du gouvernement fédéral	250,000 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

380	Administration	46,375 00
381	Service de téléphone à Ottawa	415,000 00
382	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa	10,400 00

Services de télégraphe et de téléphone—service et entretien

383	Bas St-Laurent et Provinces maritimes	135,000 00
384	Alberta et Saskatchewan	149,554 00
385	Bureau du surintendant du district de Vancouver	42,100 00
386	Colombie-Britannique et Yukon	730,000 00
387	Services télégraphiques et téléphoniques en général	5,000 00

Services télégraphiques et téléphoniques, construction et améliorations

388	Câble pour le district de la Baie de Fundy (A voter de nouveau)	28,000 00
389	Pour l'achat de la portion du Pacific Communication System, devenu propriété du gouvernement du Dominion (A voter de nouveau)	75,000 00

390	Achat et installation d'un câble sous-marin pour relier Shippigan et les îles Miscou à la terre ferme (A voter de nouveau)	11,000 00
391	Prolongement des lignes téléphoniques à Matapédia—comté de Matane, Québec	4,500 00
	Généralités	
392	Galerie nationale du Canada	148,658 00
393	Travaux divers non dénommés, chaque montant individuel limité à $5,000	200,000 00
394	Crédits supplémentaires sur autorisation du Conseil du Trésor, sauf quand la somme requise par le ministère des Travaux publics est inférieure à $500	200,000 00
395	Pour fournir les soldes nécessaires pour compléter les projets entrepris au cours des années financières précédentes et pour lesquels il n'est fait aucune provision spéciale dans le budget de 1948-1949	25,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

TRAVAUX PUBLICS

816	Administration—Crédit supplémentaire	10,400 00
	Division de l'architecte	
817	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.—Crédit supplémentaire	1.300.000 00
818	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.—Crédit supplémentaire.	1.730.000 00

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics fédéraux

Nouvelle-Ecosse

819	Annapolis—Edifice public Royal—Réparations et améliorations—Crédit supplémentaire..	6,000 00
	Dartmouth—Edifice public—Agrandissement et transformations..	20,000 00
	Dominion—Edifice public..	25,000 00
	Glace-Bay—Edifice public—Améliorations et réparations. (A voter de nouveau, $3,600)	6,000 00
	Halifax—Local pour la Douane..	100,000 00
	Halifax—Edifices de la région de l'Est de l'aviation—Transformations, améliorations et réparations..	110,000 00
	Halifax—Edifice de la Douane—Améliorations et ascenseur—Crédit supplémentaire..	11,000 00
	Halifax—Station postale du quartier nord—Crédit supplémentaire..	16,000 00
	Hantsport—Edifice public—Agrandissement et transformation..	14,000 00
	Kentville—Edifice public—Agrandissement et transformation..	10,000 00
	Kingston—Edifice public..	25,000 00
	Truro — Edifice public — Améliorations et réparations (A voter de nouveau, $6,100)..	13,000 00

Nouveau-Brunswick

820	Moncton—Edifice public—Agrandissement et transformation	50,000 00
	North-Head—Edifice public—Agrandissement et transformation	25,000 00
	Sackville—Edifice public—Agrandissement et transformation	15,000 00
	Saint-Jean—Bureau de poste—Agrandissement, modifications et améliorations—Crédit supplémentaire	75,000 00
	Saint-Léonard—Edifice de la Douane et de l'Immigration	50,000 00
	St. Stephen—Emplacement pour édifice public	20,000 00
	Saint-Jean-Ouest—Terminus pour la Douane et l'Immigration—Crédit supplémentaire	500,000 00

Ile du Prince-Edouard

821	Summerside—Edifice public	50,000 00

Provinces Maritimes en général

822	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations—Crédit supplémentaire	300,000 00

Québec

823	Armstrong—Edifice de la Douane et de l'Immigration—Crédit supplémentaire	25,000 00
	Baie-Comeau—Edifice public	90,000 00
	Chandler—Edifice public	25,000 00
	Cowansville—Edifice public	50,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations—Crédit supplémentaire	300,000 00
	Donnacona—Edifice public	35,000 00
	Drummondville—Edifice public	121,000 00
	Granby—Edifice public—Agrandissement, modifications et améliorations	15,000 00
	Joliette—Edifice public—Agrandissement—Crédit supplémentaire	25,000 00
	Lacolle (Blackpool)—Edifice de la Douane—Crédit supplémentaire	210,000 00
	Maniwaki—Edifice public—Agrandissement et modification	25,000 00
	Magog—Edifice public—Modifications et améliorations—Crédit supplémentaire	18,000 00
	Masson—Edifice public	35,000 00
	Matane—Edifice public—Agrandissement, modifications et améliorations	50,000 00
	Mont-Joli—Edifice public	50,000 00
	Montmagny—Edifice public	50,000 00
	Montréal—Hochelaga, station postale—Agrandissement et améliorations—Crédit supplémentaire	45,000 00
	Montréal—Longueuil, station postale—Agrandissement et modifications	50,000 00
	Montréal—Notre-Dame-de-Grâce, station postale—Agrandissement et modifications	56,000 00
	Montréal—Ancien entrepôt d'inspection—Agrandissement, réparations et améliorations (A voter de nouveau)	25,000 00

823	Montréal—Terminus postal—Installation pour l'emmagasinage des colis—Crédit supplémentaire	20,000 00
	Montréal—Achat et modification d'un édifice pour le ministère du Revenu national	360,000 00
	Québec—Vieux bureau de poste—Ascenseurs (A voter de nouveau, $73,000)	75,000 00
	Rimouski—Edifice public	60,000 00
	Saint-Félicien—Emplacement pour un édifice public	5,000 00
	Saint-Georges-de-Beauce—Agrandissement de l'emplacement de l'édifice public	15,000 00
	Saint-Henri-de-Lévis—Edifice public	25,000 00
	Sainte-Thérèse-de-Blainville—Edifice public—Agrandissement et modifications	25,000 00
	Sherbrooke—Edifice public—Crédit supplémentaire	150,000 00
	Thetford-Mines—Edifice public—Agrandissement, modifications et réparations—(A voter de nouveau, $30,000)	100,000 00
	Val-d'Or—Edifice public	100,000 00

Ontario

824	Barrie—Edifice public—(A voter de nouveau, $20,000)	80,000 00
	Chapleau—Edifice public	25,000 00
	Chatham—Edifice public	50,000 00
	Cornwall—Edifice public	50,000 00
	Delhi—Edifice public	25,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations—Crédit supplémentaire	300,000 00
	Dundas—Edifice public—Agrandissement et modifications	20,000 00
	Fergus—Edifice public—Agrandissement et modifications	29,000 00
	Fort-Erié—Edifice de la Douane—Agrandissement et modifications	50,000 00
	Geraldton—Edifice public	24,500 00
	Kenora—Edifice public—Agrandissement, modification et améliorations—Crédit supplémentaire	54,000 00
	Little-Current—Edifice public	50,000 00
	Ottawa—Addition à l'emplacement des Mines et Ressources sur l'avenue Carling—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Ottawa—Chaufferie centrale—Réparations et remplacements—Crédit supplémentaire	45,000 00
	Ottawa—Edifice de bureaux de ministère Crédit supplémentaire	350.000 00
	Ottawa—Edifice de l'Est—Améliorations	165,000 00
	Ottawa—Améliorations du chauffage dans les édifices Woods et Canadian	70,000 00
	Ottawa—Edifice national des recherches—Améliorations et réparations—Crédit supplémentaire	55,000 00
	Ottawa—Edifice du Parlement—Améliorations—Crédit supplémentaire	23.000 00
	Pembroke—Edifice public	25,000 00
	Peterborough—Edifice public	50,000 00
	Picton—Edifice public—Agrandissement et modifications	25,000 00
	Port-Colborne—Edifice public—Agrandissement et modifications	26.000 00
	Sault-Sainte-Marie—Edifice public—Crédit supplémentaire	150,000 00
	Tecumseh—Edifice public	31,000 00
	Toronto—City Delivery Building—Agrandissement, restauration, outillage mécanique et addition à l'emplacement—Crédit supplémentaire	76,000 00

824	Toronto—Station postale "E"	30,000 00
	Waterloo—Edifice public—Agrandissement, modifications et améliorations—Crédit supplémentaire	8,000 00

Manitoba

825	Brandon—Edifice public—Agrandissement et modifications	30,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations—Crédit supplémentaire	100,000 00
	Flin-Flon—Edifice public	100,000 00
	Granview—Edifice public	49,000 00
	Pine-Falls—Edifice public	35,000 00
	Winnipeg—Edifice de l'Immigration—réparations et améliorations	25,000 00
	Winnipeg—Station postale "A"—Améliorations—Crédit supplémentaire	12,500 00

Saskatchewan

826	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations—Crédit supplémentaire	100,000 00
	Ituna—Edifice public	25,000 00
	Nipawin—Edifice public—Agrandissement et modifications—Crédit supplémentaire	15,000 00
	North-Portal—Emplacement pour un édifice de la Douane et de l'Immigration—Crédit supplémentaire	25,000 00
	Regina—Edifice public—Améliorations et réparations	30,000 00
	Rosetown—Edifice public	25,000 00
	St. Walburg—Edifice public	20,000 00

Alberta

827	Calgary—local pour le ministère du Commerce—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Chief-Mountain—Edifice de la Douane et de l'Immigration	75,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations—Crédit supplémentaire	100,000 00
	Leduc—Edifice public	25,000 00
	Macleod—Edifice public	25,000 00
	Red-Deer—Edifice public	50,000 00

Colombie-Britanique

828	Chilliwack—Edifice public—Agrandissement et modifications—Crédit supplémentaire	30.000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations—Crédit supplémentaire	150,000 00
	Duncan—Edifice public—Modifications et améliorations—Crédit supplémentaire	6,000 00
	Haney—Edifice public	47,000 00
	Kingsgate—Edifice de la Douane et de l'Immigration	100,000 00
	Ladner—Emplacement pour un édifice public—Crédit supplémentaire	5.000 00
	Langley-Prairie—Edifice public	75,000 00
	Ocean-Falls—Edifice public	40,000 00
	Smithers—Edifice public	25,000 00
	Vancouver—Edifice de l'Immigration—Modifications et améliorations	35,000 00
	Vancouver—Edifice de la succession Alvin—Achat, modifications et agrandissement	800,000 00

828	Vancouver—Edifice Begg—Achat, modifications et agrandissement	1,060,000 00
	Vancouver—Emplacement pour un édifice de la Douane—Crédit supplémentaire	130,000 00
	Victoria—Observatoire d'astrophysique—Réparations, modifications et améliorations—Crédit supplémentaire	5,000 00
	Whiterock—Edifice public	20,000 00

Généralités

829	Imprimerie Nationale—Crédit supplémentaire	400,000 00
830	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, etc.—Crédit supplémentaire	80,000 00
831	Fermes expérimentales et laboratoires scientifiques—Remplacements, réparations et améliorations aux édifices—Crédit supplémentaire	100,000 00
832	Local pour la division de l'impôt du ministère du Revenu national	2,000,000 00
833	Edifices publics en général—Réparations, modifications, garnitures et améliorations—Crédit supplémentaire	500,000 00

DIVISION DU GÉNIE

834	Administration—Crédit supplémentaire	2,500 00
835	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc.—Crédit suplémentaire	80,000 00

Dragage

836	Ontario et Québec—Crédit supplémentaire	330,000 00
837	Colombie-Britannique et Yukon—Crédit supplémentaire	118,100 00

Entretien et service des bassins de radoub, écluses et digues, etc.

838	Ecluses et digues—Crédit supplémentaire	30,000 00
839	Bateaux déblayeurs—Crédit supplémentaire	5,240 00

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

840	Ballantyne's Cove—Réparation au brise-lames—Crédit supplémentaire	16,000 00
	Battery Point—Prolongement du brise-lames	20,000 00
	Canso—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $14,000)	20,500 00
	Dover—Prolongement du quai	27,000 00
	East Ferry—Remplacement du brise-lames	60,000 00
	Grand-Etang—Prolongement de la jetée	16,000 00
	Petite-Anse—Remplacement du brise-lames (A voter de nouveau, $148,000)	210,000 00
	North West Cove (Tancook)—Prolongement du brise-lames—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Pictou—Pour la restauration des facilités du port—Crédit supplémentaire	106,000 00
	Pugwash—Pour réparations au quai et dragage—Crédit supplémentaire	50,000 00
	Seal Harbour—Dragage—Crédit supplémentaire	65,000 00
	Wadden Cove—Remplacement du brise-lames	13,500 00
	West Dublin—Pour dragage	20,000 00
	Yarmouth Bar—Pour la reconstruction du brise-lames	100,000 00

Ile du Prince-Edouard

841	Annandale—Bassin des embarcations	12,000 00
	Fishing Cove (Cap-Egmont)—Quai et brise-lames	47,000 00
	Montague—Reconstruction du quai—Crédit supplémentaire	8,300 00

Nouveau-Brunswick

842	Barachois—Améliorations au quai et dragage.	25,000 00
	Blue Cove—Pour réparations au brise-lames.	40,000 00
	Botsford—Pour prolongement du brise-lames.	50,000 00
	Bouctouche—Pour dragage.	75,000 00
	Burnt Church—Pour réparations au quai.	25,000 00
	Caraquet—Pour améliorations au port.	100,000 00
	Chockfish—Quai	13,000 00
	Cocagne Bar (Cormierville)—Pour quai brise-lames. . . .	25,000 00
	Escuminac—Réparation au brise-lames.	30,000 00
	Escuminac—Voie de halage de navires	20,000 00
	Little Shippigan—Prolongement du quai.	70,000 00
	Mace's Bay—Pour brise-lames.	100,000 00
	Malloch's Beach—Prolongement du brise-lames.	65,000 00
	Neguac Church—Pour prolongement du quai.	50,000 00
	St. Andrews—Pour améliorations au quai.	100,000 00
	Seal Cove—Pour brise-lames.	100,000 00
	Shippigan—Savoy Landing—Pour facilités de quayage, subordonnément à un accord devant être conclu avec le gouvernement provincial quant au partage du coût—Crédit supplémentaire.	85,000 00
	Tracadie—Quai.	21,000 00

Québec

843	Bagotville—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	60,000 00
	Baie-de-la-Trinité—Dragage—Crédit supplémentaire. . . .	28,000 00
	Baie-des-Sables—Pour prolongement du quai.	50,000 00
	Barachois-de-Malbaie (Bridgeville)—Reconstruction de la jetée—Crédit supplémentaire.	40,000 00
	Blanc-Sablon—Pour le quai.	125,000 00
	Cap-Santé—Reconstruction du quai.	30,000 00
	Cloridorme—Pour le quai.	50,000 00
	Cross-Point—Prolongement de la jetée.	21,500 00
	Grande-Rivière—Dragage du chenal d'entrée—Crédit supplémentaire.	60,000 00
	Grande-Vallée—Pour un quai en eau profonde.	50,000 00
	Lac-Chécobi—Quai.	6,500 00
	Lac-Tremblant—Quai.	30,000 00
	La Tabatière—Prolongement du quai.	43,000 00
	Lévis—Reconstruction du quai.	200,000 00
	Montmorency—Agrandissement du quai	12,000 00
	Natashquan—Reconstruction du quai et améliorations. . . .	173,000 00
	Notre-Dame-du-Portage—Pour reconstruction du quai. . .	50,000 00
	Pointe-Basse, I.M.—Remplacement du quai brise-lames—Crédit supplémentaire.	45,000 00
	Port-Daniel—Pour un port de pêche.	50,000 00
	Québec, Bassin Louise intérieur—Réparations au quai. .	30,000 00
	Rivière Richelieu—Dragage.	207,000 00
	Rivière-au-Tonnerre—Dragage—Crédit supplémentaire. . .	30,000 00
	Rivière-Colombier (Anse-Noire)—Agrandissement du quai	30,000 00
	Rivière-Ouelle (Pointe-aux-Orignaux)—Pour reconstruction du quai	100,000 00

843	Rivière-Pentecôte—Redragage—Crédit supplémentaire ..	20,000 00
	Rivière Saint-Paul—Hangar..	19,000 00
	Sainte-Anne-des-Monts—Pour reconstruction et agrandissement du quai—Crédit supplémentaire..	600,000 00
	Saint-François-du-Lac—Réparations au quai..	32,000 00
	Saint-Jean, I.O.—Pour reconstruction du quai..	25,000 00
	Saint-Joseph-d'Alma—Reconstruction du quai..	18,400 00
	Saint-Michel-de-Bellechasse—Réparations au quai..	52,000 00
	Sorel—Améliorations au port..	355,000 00

Ontario

844	Belleville—Améliorations au port..	7,000 00
	Britt—Quai—Crédit supplémentaire..	2,600 00
	Christian Island—Prolongement du quai..	16,000 00
	Collingwood—Reconstruction du port et améliorations—Crédit supplémentaire..	200,000 00
	Dryden—Quai ..	38,000 00
	Fort-William—Dragage—Crédit supplémentaire..	95,000 00
	Goderich—Redragage et réparations aux ouvrages du port	228,000 00
	Grande-Rivière—Plan de conservation—Contribution en vue du coût des levés, forages d'essai, etc., préliminaires au projet d'une digue sur la rivière Conestoga (A voter de nouveau) ..	8,000 00
	Haileybury—Réparations aux ouvrages du port..	24,000 00
	Hamilton—Pour les améliorations au port—Crédit supplémentaire..	500,000 00
	Honora—Remplacement de quai..	8,500 00
	Island Grove—Quai..	23,000 00
	Kenora—Réparations aux quais—Crédit supplémentaire..	16,000 00
	Kincardine—Réparations aux jetées—Crédit supplémentaire	18,000 00
	Kingsville—Réparations et améliorations au port—Crédit supplémentaire..	45,000 00
	Loon Lake—Quai..	8,300 00
	De Midland à Parry Sound—Pour dragage dans le chenal —Crédit supplémentaire..	40,000 00
	Rivière de Montréal—Pour achever les facilités du quai ..	4,500 00
	Nighthawk River—Contribution aux améliorations	10,000 00
	Nipigon—Prolongement du quai et dragage ..	65,500 00
	Owen-Sound—Améliorations au port..	105,000 00
	Ile Pelée—Reconstruction du quai..	50,000 00
	Port-Arthur—Brise-lames—Crédit supplémentaire..	175,000 00
	Port-Colborne—Réparations au brise-lames—Crédit supplémentaire..	60,000 00
	Rivière des Mille Iles—Dragage ..	40,000 00
	Rondeau (Erieau)—Réparations aux jetées..	85,000 00
	Sheguindah—Dragage (A voter de nouveau $13,000) ..	20,000 00
	Spanish—Prolongement du quai ..	7,200 00
	Sturgeon-Falls—Prolongement du quai—Crédit supplémentaire..	4,600 00
	Toronto—Pour le mur de tête du port..	500,000 00
	Wade's Landing—Quai et dragage..	9,000 00
	Wheatley (Muddy Creek)—Pour le port de pêche..	50,000 00

Manitoba

845	Rivière Assiniboine—Réparations et améliorations aux digues..	17,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

846	Alberta-Beach, Alberta—Réparations au quai..	24,000 00
	Bell-Rock (Fort-Smith) T. N.-O.—Quai—Crédit supplémentaire..	33,000 00
	Fort-Fitzgerald, Alberta—Réparation et prolongement du du quai—Crédit supplémentaire	58,000 00

Colombie-Britannique et Yukon

847	Balmoral—Quai..	14,000 00
	Billings-Bay (Nelson Island)—radeau	7,000 00
	Campbell-River—Remplacement de quai..	132,000 00
	Chemainus—Améliorations au port—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau $6,700)	8,000 00
	Comox—Pour le remplacement du quai..	100,000 00
	Davis Bay (Wilson-Creek)—Brise-lames et radeau..	17,000 00
	Fleuve Fraser—Pour améliorations—Crédit supplémentaire..	350,000 00
	Fleuve Fraser—Travaux de correction sur les îles Lulu et Sea (A voter de nouveau)..	31,000 00
	Fleuve Fraser (Kirkland-Island)—Prolongement de la protection du chenal..	13,000 00
	Gambier Island (Camp Georgia)—Quai..	24,000 00
	Harrison River—Prolongement du barrage à ponton.. ..	8,000 00
	Nanaïmo—Pour le dragage	60,000 00
	Nanaïmo—Réparations et améliorations au quai—Crédit supplémentaire..	12,000 00
	Projet d'enrayement d'inondation de l'Okanagan—Part du Dominion des frais préliminaires	75,000 00
	Port-Alberni—Pour le dragage..	40,000 00
	Port-Alberni—Améliorations au port—Crédit supplémentaire..	34,000 00
	Prince-Rupert (Fairview-Bay)—Pour le brise-lames.. ..	75,000 00
	Robert's Creek—Réparations et améliorations au quai—(A voter de nouveau $20,400)..	100,000 00
	Squamish—Pour améliorations et réparations au quai.. ..	50,000 00
	Tofino—Réparations et améliorations au quai..	20,000 00
	Trail—Débarcadère..	8,000 00
	Ucluelet-West—Radeaux..	7,500 00
	Victoria—Dragage—Credit supplémentaire..	30,000 00

Yukon

848	Lewes River—Pour prendre à charge, reconstruire et entretenir le barrage..	40,000 00

Généralités

849	Ouvrages de protection en général—Pour pourvoir aux travaux de tenue en bon état quand des dégâts ont été causés par les navires ou qui seraient de nature à mettre en danger la navigation ou les ouvrages du gouvernement fédéral—Crédit supplémentaire..	100,000 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

Services du télégraphe et du téléphone, service et entretien

850	Bas Saint-Laurent et provinces Maritimes—Crédit supplémentaire..	50,000 00
851	Services du télégraphe et du téléphone en général—Crédit supplémentaire..	2,000 00

Services du télégraphe et du téléphone, construction et améliorations

852	Alert Bay—Kelsey Bay, C.-B.—Améliorations au réseau téléphonique	5,000 00
853	Aschroft—150 Mile House, C.-B.—Améliorations au réseau téléphonique.	23,000 00
854	Chatham—Escuminac, N.-B.—Améliorations au réseau téléphonique	20,000 00
855	Ile Boularderie—Achat et livraison de poteaux de télégraphe à la condition que les compagnies locales de téléphone prennent la ligne à leur charge et en entreprennent l'entretien futur	8,000 00
856	Quesnel, C.-B.—Achat du réseau téléphonique de Quesnel	8,000 00
857	Prolongement de lignes téléphoniques dans la Matapédia—comté de Matane, P.Q.—Crédit supplémentaire. . . .	9,520 00
858	Dawson-Creek—Pouce-Coupé, C.-B.—Lignes téléphoniques —Améliorations.	96,500 00
859	Port-Alberni—Bamfield, C.-B.—Installations télégraphiques et téléphoniques.	45,000 00
860	Port-Renfrew—Shawinigan-Lake, C.-B.—Ligne téléphonique.	45,700 00
861	Quesnel-Baker-Creek, C.-B.—Ligne téléphonique.	9,000 00
862	Smithers, C.-B.—Achat du central téléphonique.	2,500 00
863	St-Cyprien—Ste-Justine, P.Q.—Ligne téléphonique—Réparations et améliorations.	3,200 00

GÉNÉRALITÉS

864	Galerie nationale du Canada—Crédit supplémentaire. . . .	32,500 00
865	Pour pourvoir aux soldes requis pour compléter tous projets entrepris dans les années financières antérieures et relativement auxquels nulle provision définie faite dans l'année financière 1948-1949—Crédit supplémentaire.	25,000 00

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

TRAVAUX PUBLICS

935	Pour pourvoir à la réparation des dommages causés par des inondations, aux structures du gouvernement fédéral ainsi qu'aux lignes télégraphiques et téléphoniques, et au redragage de chenaux remblayés	550,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

FINANCES

68	Administration	997,990 00

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

932 Pour autoriser et solder le paiement d'une partie des frais subis, le ou après le 15 mai 1948, par le gouvernement de la Colombie-Britannique, par les autorités municipales de la vallée du fleuve Fraser et par les ministères et organismes du gouvernement du Canada pour la réparation, le renforcement, la construction et la reconstruction des digues de la vallée du fleuve

Fraser, et pour l'assèchement des terres et l'enlèvement des débris dans les régions inondées de cette vallée, conformément à une convention que le gouvernement du Canada est par les présentes autorisé à conclure avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, aux fins de répartir les frais d'après une base en vertu de laquelle le gouvernement du Canada en assumera une proportion de soixante-quinze pour cent (le conseil du Trésor est par les présentes autorisé à ordonner que soit crédité à d'autres affectations du gouvernement du Canada auxquelles l'un quelconque de ces frais a été en premier lieu imputé, tout montant qui aurait été autrement payable par l'un ou l'autre desdits gouvernements conformément à cette convention); et pour autoriser et solder le paiement de soixante-quinze pour cent de la totalité des frais subis par une Commission qui sera connue sous le nom de "Commission d'endiguement de la vallée du fleuve Fraser" (ladite Commission devant être instituée aux termes d'une convention que le gouvernement du Canada est par les présentes autorisé à conclure avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, et lorsqu'elle sera ainsi instituée, cette Commisson sera un corps constitué et aura, sous réserve des instructions données conjointement par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, les pouvoirs, fonctions et responsabilités stipulés dans ladite convention) à l'occasion de l'exécution des travaux de réparation, renforcement, construction et reconstruction des digues de la vallée du fleuve Fraser, ainsi que d'assèchement des terres et d'enlèvement des débris dans les régions inondées de cette vallée. 4,500,000 00

933 Pour autoriser et solder le paiement d'une subvention exceptionnelle, ne comportant aucune condition, au gouvernement de la Colombie-Britannique pour aider ce dernier à faire face aux dépenses subies à l'occasion des secours d'urgence fournis aux résidents de la vallée du fleuve Fraser, et de la restauration des régions endommagées par les inondations, lesquelles ont créé un désastre national, selon que le déclare l'arrêté en conseil C.P. 2644 du 10 juin 1948 . . . . 5,000,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

FINANCES

69	Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques)	27,408 00
70	Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais	794.431 00

Pensions et indemnités de retraite

71	Application des lois de pension et de retraite	220,091 00
72	Contribution de l'Etat au fonds de pension	3,730.000 00

SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE

73	Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, les services d'agents du fisc, les timbres d'effets à Londres, l'enregistrement, etc.	439,500 00

DIVERSES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

74	Conseil général canadien des Scouts	15,000 00
75	Conseil fédéral des Guides	6,000 00
76	Société royale d'astronomie	2,000 00
77	Académie royale canadienne des arts	2,025 00
78	Fondation des Ecrivains canadiens	4,000 00
79	Association canadienne des jeux olympiques	17,500 00

GÉNÉRALITÉS

80	Commission du tarif, y compris la Commission fédérale du commerce et de l'industrie—Paiement autorisé nonobstant toute disposition contraire de la Loi ou des règlements du service civil	94,740 00
81	Dépenses du bureau du contrôleur du Trésor	9,986,000 00
82	Application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1943, et de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938	63,331 00
83	Commission de contrôle du change étranger—Administration	268,000 00
84	Pour autoriser dorénavant, sous réserve de la Loi du service civil ou de tout autre acte ou toute autre loi, et sujet à l'approbation du Gouverneur général dans chaque cas, le paiement à chaque fonctionnaire civil permanent nommé pour remplir les fonctions de secrétaire principal d'un ministre de la Couronne (ou de tout autre membre du Gouvernement, ou du chef de l'opposition) d'une allocation suffisante qui, ajoutée à son traitement permanent, porte sa rémunération annuelle au niveau approuvé par le gouverneur en conseil pour les secrétaires privés principaux qui ne sont pas fonctionnaires civils permanents	1 00
85	Subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor, traitements, reclassements et augmentations	10,000,000 00
86	Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trésor, dont un état détaillé doit être soumis au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session	80,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, M. Winters propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude des bills privés (en conformité de l'article 110 du Règlement); agréé.

Les bills suivants sont alors considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, sur division, et passés, savoir:

Bill No 12, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Joyce West Shannon".

Bill No 13, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Cecilia Anne Magniac Bailey".

Bill No 14, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Valerie Jean Lewis Samson".

Bill No 15, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Neville Buckingham".

Bill No 16, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Dunan Currie".

Bill No 17, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Catherine Holder".

Bill No 18, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Amy Peate Taylor".

Bill No 19, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Elliott Mitchell'.

Bill No 20, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Craig Carmichael Nicholson".

Bill No 21, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Emily Brown".

Bill No 22, (A-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Ruth Grimble Campbell".

Bill No 23, (B-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Massé".

Bill No 24, (C-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Mary Day Duffy".

Bill No 25, (D-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Dunn".

Bill No 26, (E-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rena Victoria Rabin Wolfe".

Bill No 27, (F-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederik Smith".

Bill No 28, (G-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Wright'.

Bill No 29, (H-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Antoinette Aubut dit Cimon Charron".

Bill No 30, (I-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arnold Wells".

Bill No 31, (J-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Magdelena Kleiziute Testart".

Bill No 32, (K-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Shirley Elizabeth Hart Layton".

Bill No 33, (L-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Morgan Neilson".

Bill No 34, (M-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elerik Montgomery Barton".

Bill No 36, (N-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Margaret Munn Bain".

Bill No 37, (O-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolyn Beulah Russell Denenfeld".

Bill No 38, (P-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Miriam Salomon Starr".

Bill No 39, (Q-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Krause Suffrin".

Bill No 40, (R-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Fullarton Craig Walker".

Bill No 41, (S-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Hesketh".

Bill No 42, (T-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Alice Smith Bennett".

Bill No 43, (U-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendoline Elizabeth Hunt Edmund".

Bill No 44, (V-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reta Mabel Welch Gilbert".

Bill No 45, (W-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Shrimer Schanker".

Bill No 46, (X-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Stratton Stuart".

Bill No 51, (Y-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hellmut Hans Karl Pokorny".

Bill No 52, (Z-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Wine Rapps".

Bill No 53, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winifred Anthony Leith".

Bill No 54, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Alden Anderson".

Bill No 55, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Leighton Pawson Milligan".

Bill No 56, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Josephine Ruth Girard Rosenberg".

Bill No 57, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Marcelle Pettitt Reeve".

Bill No 58, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Yvette-Françoise Bayard Savard".

Bill No 61, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Boily Whitelaw".

Bill No 62, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Alfred Coker".

Bill No 63, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence William Henry Hodgson".

Bill No 64, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera May Paulson Ward".

Bill No 65, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ethel Attwood McVicar".

Bill No 66, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Halsey".

Bill No 67, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Crosby-Wilson Gray".

Bill No 68, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph David Ernest Paul Maysenhoelder".

Bill No 69, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Macdonald Heale Daniluk".

Bill No 70, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Grincill Barnet Jones".

Bill No 71, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Katherine Margolis Bird".

Bill No 72, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Maud Wood Marshall".

Bill No 73, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Doris Haggerty Goodier".

Bill No 74, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Knowles Ledoux".
Bill No 75, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie".
Bill No 76, (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Davie Park Parr".
Bill No 77, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Crête Benoît".
Bill No 78, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Cummings Menzies Carlin".
Bill No 79, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Goldenberg Schulman".
Bill No 80, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarice Jean Field Campbell".
Bill No 81, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Claire Williscroft Bovard".
Bill No 82, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Saul Jack Costin".
Bill No 83, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Shore Bernstein".
Bill No 84, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Saul Ettinger".
Bill No 85, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Arthur Davies".
Bill No 86, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Keely".
Bill No 87, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Albina Ethel Dubois Howick".
Bill No 88, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ignaty (Ignas) Sokolovsky".
Bill No 89, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Hanley Huggenberger".
Bill No 90, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Wolfovitch Zloty, autrement connue sous le nom de Eva Wolfovitch Gold".
Bill No 91, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Lightstone Marcus".
Bill No 92, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lea Alvina Mary Boulay Orr".
Bill No 93, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Armand Lapierre".
Bill No 94, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgette Ruth Côté Geller".
Bill No 95, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Ellwood Blackburn".
Bill No 96, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Horseman Charters".
Bill No 97, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Ann Older Verrier".
Bill No 98, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Martha Kokojackuk Waugh".
Bill No 99, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mark Farley".
Bill No 100, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lela May Begley Hall".
Bill No 101, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Isaacs Katz".

Bill No 102, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Delilah May Jacobs Button".

Bill No 103, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Shkurnik Gilbert".

Bill No 104, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Tessler Wise".

Bill No 105, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Norman McCairns".

Bill No 106, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Rita Kendall O'Donahoe".

Bill No 107, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Mae McLean Cole".

Bill No 108, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Freda Gertrude Parkes McMillan".

Bill No 109, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Petrides Prysky".

Bill No 110, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean MacDonald Di Falco".

Bill No 111, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Yossem Edelstein".

Bill No 112, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard Carlton Matthews".

Bill No 113, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à St. Kilda McKay McLean Anderson".

Bill No 116, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Polistuck Levac".

Bill No 117, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleen Rose Gray Lawson".

Bill No 118, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frieda Kimelfild Solomon".

Bill No 119, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Merrill Fuller".

Bill No 120, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Joyce Bradfield Ainsworth".

Bill No 121, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Charles Parr".

Bill No 122, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Birch Drimer".

Bill No 123, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elinore Oakes Forgues".

Bill No 124, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Gwozdecka Carter".

Bill No 125, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Woodall".

Bill No 127, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Onfroy Pilon".

Bill No 128, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma May Heggie May".

Bill No 129, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Renetta Fry Bist".

Bill No 130, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Potter Parker".

Bill No 131, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen May Smith Saunders".

Bill No 132, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Duncan Girard".

Bill No 133, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Sylvia Jones Bowen".

Bill No 134, (A-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Eugène-Ernest Bourbonnais".

Bill No 139, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Frances Batten Gzowski".

Bill No 140, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Ballantyne".

Bill No 141, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Théophile Gobeille".

Bill No 142, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Mary Cowper Preston".

Bill No 143, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Virginia Grace Borland Langton".

Bill No 144, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethelwyn Lillian Flynn Budd".

Bill No 145, (L-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Winston Savage".

Bill No 146, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Frances Mary Liddle McClelland".

Bill No 152, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Landes Clopoff".

Bill No 153, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Micheline Desautels Dooney".

Bill No 154, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Roydon Slator".

Bill No 155, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Eva Thibodeau Buelow".

Bill No 156, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Sleno Staines".

Bill No 157, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Hume Munro Auburn".

Bill No 158, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Hénault".

Bill No 159, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Gordon Jakeman".

Bill No 160, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen McKeown Stevenson".

Bill No 161, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Mary Gallant Currie".

Bill No 162, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Frances Marks Buchanan".

Bill No 163, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leona Selma Cutway Hall".

Bill No 164 (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Avery Patricia Gill Reinhold".

Bill No 165, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Poppy Catherine Hayakawa Smith".

Bill No 166, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dolores Margaret Paul Warner".

Bill No 167, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Bernstein Levee".

Bill No 168, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Sophie McNamara Sepchuk".

Bill No 169, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rowan Young Conway".

Bill No 170, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Margaret Tweddell Cartmel".

Bill No 175, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Audrey Meyer Holton".

Bill No 176, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Chester Adam Hart".

Bill No 177, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Cécile Gagnon Lescadres".

Bill No 178, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Reinhardt Lewis".

Bill No 179, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ersilia Pace Imonti".

Bill No 180, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Rose Noel Steele".

Bill No 181, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Saltzman Rashkovan".

Bill o 182, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Malfara Romanelli".

Bill No 185, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Clyde Peachey".

Bill No 186, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harriett Dodd McLachlan Cummings".

Bill No 187, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Smith Curtis".

Bill No 188, (X-6 du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacqueline Louise Waddington Skinner".

Bill No 189, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Malouf".

Bill No 190, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonja Anna Margaret van der Walde Brown".

Bill No 191, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Edward Welsh".

Bill No 192, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Maude Mitchell".

Bill No 193, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Williams Lodge".

Bill No 194, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Albert-Aldée Léveillée".

Bill No 215, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Margaret McLaughlin Baisley".

Bill No 216, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mavis Aurelia Leney Ogilvie Walker".

Bill No 217, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joanna Wright Farrell".

Bill No 218, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Patricia Jones Gavey".

Bill No 219, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Selma Rattner Fridhandler".

Bill No 222, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Ménard".

Bill No 223, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Trench Thomson Ellis".

Bill No 224, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandre Hébert".

Bill No 225, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Greenblatt Pliss".

Bill No 226, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sonnie Levitt Shereck".

Bill No 227, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Young".

Bill No 230, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Violet Camp Mace".

Bill No 231, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adah Elizabeth Jeffries Heinz".

Bill No 232, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Findlay Turner Rollo".

Bill No 233, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Dagmar Dahl".

Bill No 234, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Evelyn White Marshall".

Bill No 235, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathryn Mae Richardson Rowe".

Bill No 236, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Dawson Jamieson Turnbull McKay".

Bill No 237, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Dunn Vézina".

Bill No 238, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Craig Blair".

Bill No 239, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Henry Kennell".

Bill No 240, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Frances Pratt Fiddes".

Bill No 241, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Zeiger Rudenko".

Bill No 242, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Harris".

Bill No 243, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Booth Morrison McCormick".

Bill No 244, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Evelyn Masterangelo Rosenstein".

Bill No 245, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Lauder Rutledge".

Bill No 246, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Chartier".

Bill No 247, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Russell Stone".

Bill No 249, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mathilda Welter Jackson".

Bill No 250, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Thomson Mowat".

Bill No 251, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Hrychuk Fleury".

Bill No 252, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Kathleen Burnie Beebe".

Bill No 253, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jenny Muriel Pressley Scott".

Bill No 254, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Pappas Gigantes, autrement connue sous le nom de Maria Papadatos Gigantes".

Bill No 255, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilbert Brinton Campbell".

Bill No 256, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen McGregor Hanley".

Bill No 257, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yudit Mary de Bartok Richardson".

Bill No 258, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Schechter".

Bill No 259, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Alice Woods Mayhew".

Bill No 260, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Giana Stephen Cantlie Lyman".

Bill No 261, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Gustov Reed".

Bill No 262, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Maitland Harley".

Bill No 263, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Elizabeth May Fishlock Wallis".

Bill No 264, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Agnes Dorothy Cunningham McLarnon".

Bill No 265, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeannette Ore Paige".

Bill No 266, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reva James Nathanson".

Bill No 267, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Roderick Bartlett".

Bill No 268, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Jardine Palmer Petrie".

Bill No 269, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Maisie Wingham Carphin".

Bill No 270, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice-Gertrude Corbin Simand".

Bill No 271, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret McCallum Cameron Baird Brine".

Bill No 272, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leila May Willett Ascah".

Bill No 273, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Ulric-Stanislas Caron".

Bill No 274, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Walker".

Bill No 275, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvonne-Jeanne Leslie".

Bill No 276, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha (Brana) Hindes Ramer".

Bill No 277, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Gertrude Hinks Fairhurst".

Bill No 278, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Marder Berman".

Bill No 279, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Thayer Gunn".

Bill No 283, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Chiarella".

Bill No 284, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Merle Allene Dalton".

Bill No 285, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Nestor Cloutier".

Bill No 286, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rufina Olga Soltysik Leshchynski".

Bill No 287, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhea Lillian Appel Ostroff".

Bill No 288, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Tucker Shaw".

Bill No 289, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Libby Raikles Lerner".

Bill No 290, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Catherine McCabe Sowerby".

Bill No 291, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Morrell".

Bill No 292, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily White Borgan".

Bill No 293, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Donald Bacon".

Bill No 294, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laurel Gwendolyn Wilband Walsh".

Bill No 295, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Eileen Rendle Nadler".

Bill No 296, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Alice Tucker Vincent".

Bill No 297, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Beryl Fryer".

Bill No 302, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Pichette Sanzone".

Bill No 303, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Edward Sherman".

Bill No 304, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Léopold-Joffre Viau".

Bill No 305, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Timofy Ewaschuk".

Bill No 306, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leie Snideman Tuchsneider, autrement connue sous le nom de Lilly Schneidman Schneider".

Bill No 307, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Francis Dunphy".

Bill No 308, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Hoare Dubeau".

Bill No 309, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Leibovitch Margolese".

Bill No 310, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Cyril Harvey".

Bill No 311, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Yuile".

Bill No 312, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Mae Ruth Johnson Menaker".

Bill No 314, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Clayton Sturgeon".

Bill No 315, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Deborah Townsend Hawker".

Bill No 316, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rae Bellam Baron".

Bill No 317, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Ewing Jackson".

Bill No 318, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Turnidge Burns Turner".

Bill No 319, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy June Wilson Weedmark".

Bill No 320, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Henny Wacker Prengel".

Bill No 321, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeannette Racine Garneau".

Bill No 322, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Gwendolyn Goode Buttress".

Bill No 323, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Victoria Lewis White".

Bill No 324, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madge Reynard Lambton".

Bill No 325, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelia Barendrecht Nickel".

Bill No 336, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Charbonneau".

Bill No 352 (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Lankszner".

Bill No 353 (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Maude Victoria Giles Findlay".

Bill No 354, (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Elias Heydenreich".

Bill No 355, (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guiseppina Cannuli Catalfamo".

Bill No 356, (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Laurie Willett Allan".

Bill No 357, (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leon Schechter".

Bill No 358, (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Evelyn Tutill Bobinsky".

Bill No 359, (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Una Mary Phillips Slavin".

Bill No 360, (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Laidley Lawrie Burke".

Bill No 361, (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Kenworthy".

Bill No 366, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Leibof Kaufman".

Bill No 367, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Clarence Simkin".

Bill No 368, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Emily Ford Salmon".

Bill No 369, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Herbert John Louth".

Bill No 370, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Potts".

Bill No 371, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Wright Williamson".

Bill No 372, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Goldman Adelstein".

Bill No 373, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Cohen".

Bill No 374, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katharine Lillian Cornish Mullin".

Bill No 375, (J-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Orville Lester Bennett".

Bill No 376, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Holmes Martin".

Bill No 377, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgette Mathias".

Bill No 378, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Odella Sweet Elliott".

Bill No 379, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert-Charles Delafosse".

Bill No 380, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Jardine McDonald".

Bill No 381, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith McLachlan Ward".

Bill No 382, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Lamothe Paquin".

Bill No 383, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Iris Lobar Kinnon".

Bill No 384, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Obodofsky Newton".

Bill No 385, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philip Sidilkofski".

Bill No 386, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhoda Marjorie Beacon Sadler".

Bill No 387, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Becky Herscovitch Moscovitch".

Bill No 388, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Veronica Conrick Pelley".

Bill No 389, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Bryan Hazel".

Bill No 390, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Victorien Tremblay".

Sur motion de M. Winters, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre les témoignages, la preuve, etc., recueillis par le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce plus haut mentionnés sont fondés.

Et aussi,—La preuve, etc., recueillie par le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été transmises les pétitions en instance de divorce sur lesquelles les bills mentionnés ci-après sont fondés, à savoir:

Bill No 147, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Diane Eve Whittall Beurling".

Bill No 301, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldoria Rodier dit St-Martin".

Bill No 391, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Béhocaray".

Par consentement, la Chambre revient aux "Motions".

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose alors sur la Table,—Ordonnances et règlements applicables à la Marine royale canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* du 14 au 19 juin 1948.

Et aussi,—Ordonnances et règlements applicables à l'Armée canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* du 14 au 19 juin 1948.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 juin 1948:—Copie de toutes lettres et correspondance échangées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de chacune des provinces d'Alberta, de Saskatchewan et du Manitoba depuis le 1er janvier 1948, concernant l'amendement à apporter à la Loi sur la Commission canadienne du blé et se rapportant de quelque façon à la manutention de l'avoine et de l'orge.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport annuel de la division des allocations familiales du ministère de la Santé nationale et du bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1948 (versions anglaise et française).

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et dix minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain matin, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juin 1948.

No 119

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 1948

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la *Park Steamship Company Limited* pour l'année financière terminée le 31 mars 1948.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement et les ordres de la Chambre sont donnés aux fonctionnaires compétents, à cet effet, à savoir:

Par M. Church—A l'égard des deux dernières années pour lesquelles on possède une telle statistique, quel est le montant global des frais de voyage tels que frais d'hôtel et autres ou dépenses imprévues, encourus pour le compte de tous les ministères du gouvernement fédéral à l'exception des commissions et offices?

Par M. Black *(Cumberland)*—1. Au cours de chacune des années financières expirant le 31 mars 1946, 1947 et 1948, quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour le mobilier, les accessoires et fournitures en usage dans les bureaux de l'assurance-chômage et des autres bureaux du gouvernement à New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse?

2. A-t-on demandé des soumissions pour ces achats?

3. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les adjudicataires et quel était le montant des contrats?

4. Dans quels bureaux a-t-on aménagé ces objets?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

FINANCES

Démobilisation et reconversion

	Commission des prix et du commerce en temps de guerre—	
87	Administration	$ 3,990,040 00
88	Corporation de la stabilisation du prix des denrées ..	18,000,000 00
	Plan des employés—	
89	Pour achat d'obligations d'épargne de l'Etat—Administration	159,525 00
90	Pour assurer, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, le remplacement de bons perdus dans le courrier et le remboursement de comptes portés payés par erreur	5,000 00
91	Dépenses du Comité ministériel des relations fédérales-provinciales	30,000 00
92	Paiement des primes sur les valeurs sterling du Dominion du Canada	20,000 00
93	Pour combler, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, les pertes occasionnées par la vente et la distribution de timbres et de certificats d'épargne de guerre, d'obligation de la Victoire et d'obligations d'épargne du Canada	3,000 00
94	Pour pourvoir, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, à diverses dépenses imprévues, et provision temporaire relativement aux avances recouvrables faites aux fins du capital de roulement et de tout nouvel emprunt de deniers remboursés	1,000,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

FINANCES

Généralités

706	Pour pourvoir aux dépenses du Bureau du contrôleur du Trésor—Crédit supplémentaire	264,000 00
707	Pour pourvoir, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aux traitements, reclassements et augmentations—Crédit supplémentaire	5,000,000 00

Démobilisation et reconversion

708	Pour pourvoir à des travaux spéciaux dans le Parc national des champs de bataille..	13,000 00

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

FINANCES

Généralités

934	Pour pourvoir aux dépenses d'une Commission devant être nommée sous le régime de la Partie I de la Loi des enquêtes, aux fins de faire enquête sur les prix et autres questions connexes, selon les recommandations du Comité spécial sur les prix	50,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

48	Traitements et dépenses de bureau	533,293 00

ASSURANCES

114	Administration	229,058 00
115	Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies	20,869 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

ASSURANCES

716	Administration—Crédit supplémentaire..	29,100 00
717	Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies —Crédit supplémentaire..	5,404 00

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

782	Administration—Crédit supplémentaire..	67,639 00

Division de la santé nationale

783	Administration—Crédit supplémentaire	44,070 00
784	Opium et drogues narcotiques—Crédit supplémentaire.. ..	19,715 00
785	Laboratoire d'hygiène—Crédit supplémentaire..	37.353 00
786	Inspection médicale des immigrants—Crédit supplémentaire	164,891 00
787	Hygiène infantile et maternelle—Crédit supplémentaire..	1,150 00
788	Traitement des marins malades—Crédit supplémentaire..	80.675 00
789	Hygiène industrielle—Crédit suplémentaire..	15,897 00
	Lutte contre les maladies vénériennes—	
790	Administration—Crédit supplémentaire..	1,200 00
791	Aide aux provinces dans la lutte contre les maladies vénériennes en vertu des règlements approuvés par le Gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire..	3,069 00
792	Etudes sur l'assurance—Santé—Crédit supplémentaire ..	20.595 00
793	Plans d'hôpitaux—Crédit supplémentaire..	3,000 00
794	Hygiène mentale—Crédit supplémentaire..	8,025 00
795	Services médicaux—Indiens et Esquimaux—Crédit supplémentaire..	906,100 00
796	Médecine de l'aviation civile—Crédit supplémentaire.. ..	2.000 00

Subventions pour hygiène générale:

797 Pour pourvoir au paiement des subventions suivantes aux provinces, aux termes et conditions qui seront approuvés par le Gouverneur en conseil:

Subvention pour enquête sur l'hygiène afin d'aider les provinces à faire le relevé des services d'hygiène et des facilités actuelles, y compris les hôpitaux, et à étudier les moyens de les améliorer et de les agrandir; à distribuer sur la base d'un montant uniforme de $5,000 par province, et le solde suivant le chiffre de la population, le montant total à la disposition de chaque province ne devant, en aucun cas, être moindre que $15,000.. .. .. .. 625,000 00

Subvention pour construction d'hôpitaux afin d'aider les provinces dans l'installation nécessaire de services d'hôpitaux et d'hygiène; à distribuer sur une base de $1,000 par lit pour traitement actif, et $1,500 par lit de convalescent ou de malade chronique, ou, dans le cas des autres installations d'hygiène, sur une base équivalente; les provinces devront fournir une contribution égale ou supérieure à celle du gouvernement fédéral, laquelle ne devra aucun cas dépasser un tiers du coût total.. .. .. 13,000,000 00

Subvention pour l'hygiène publique générale afin d'aider les provinces à améliorer les services d'hygiène en général; à distribuer sur une base de 35 cents par tête aux provinces qui maintiennent au moins le niveau et l'étendue des services actuels en ce domaine.. .. .. 4,395,000 00

Subvention pour la lutte contre la tuberculose afin d'aider les provinces à accélérer et à intensifier leurs efforts pour enrayer la tuberculose et pour augmenter peu à peu le nombre des traitements gratuits; à distribuer sur la base d'un montant uniforme de $25,000 par province et le solde à diviser comme suit: 50 p. 100 en se basant sur la population et 50 p. 100 en se basant sur le chiffre moyen des personnes mortes de tuberculose dans chaque province au cours des cinq dernières années.. .. .. 3,000,000 00

Subvention pour l'hygiène mentale afin d'aider les provinces à prévenir les maladies mentales et à accroître peu à peu le nombre de traitements gratuits; à distribuer sur la base d'un montant uniforme de $25,000 par province et le solde, suivant le chiffre de la population.. .. .. 4,000,000 00

Subvention pour la lutte contre les maladies vénériennes afin d'aider les provinces à augmenter et à intensifier leurs efforts actuels dans la lutte contre les maladies vénériennes; à distribuer suivant le chiffre de la population.. .. .. 275,000 00

	Subvention pour les enfants infirmes afin d'aider les provinces dans un programme intensif destiné à prévenir et à empêcher les causes d'infirmité chez l'enfant et au rétablissement et à la rééducation; à distribuer sur la base d'un montant uniforme de $4,000 par province et le solde, suivant la population..	500,000 00
	Subvention pour la formation professionnelle afin d'aider les provinces dans la formation de personnel pour les hôpitaux et les services de santé; à distribuer sur la base d'un montant uniforme de $4,000 par province et le solde suivant la population..	500,000 00
	Subvention pour les recherches sur l'hygiène publique afin d'aider les provinces à activer et à développer les recherches sur l'hygiène publique..	100,000 00
	Subvention pour la lutte contre le cancer afin d'aider les provinces dans la lutte contre le cancer; à distribuer suivant la population, ces programmes devant être approuvés et les frais répartis également entre le Dominion et les provinces intéressées..	3,500,000 00
	Subventions diverses	
798	Subvention à:	
	Association canadienne de paraplégie..	15,000 00
	COMMISSION DU SERVICE CIVIL	
694	Traitements et dépenses imprévues de la Commission—Crédit supplémentaire	29,180 00
	IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES	
810	Administration—Crédit supplémentaire	1,431 00
811	Impression, reliure et distribution des statuts annuels—Crédit supplémentaire..	15,000 00
812	*Gazette du Canada*—Crédit supplémentaire	11,550 00
813	Ateliers—Matériels et renouvellements—Crédit supplémentaire..	295,000 00
814	Distribution des documents officiels—Crédit supplémentaire	2,461 00
815	Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public..	105,000 00
	SECRÉTARIAT D'ÉTAT	
878	Division des marques de commerce—Crédit supplémentaire	14,925 00
	Bureau des brevets et du droit d'auteur	
879	Division des brevets—Unité des examens de brevets—Crédit supplémentaire..	145,000 00
880	Division du droit d'auteur et des dessins industriels—Crédit supplémentaire..	8,375 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat

	Président du Sénat—	
150	Indemnité de logement	3,000 00
151	Administration	283,433 00

Chambre des communes

	Président de la Chambre des communes—	
152	Indemnité de logement	3,000 00
	Vice-président de la Chambre des communes—	
153	Indemnité de logement	1,500 00
154	Administration—Crédits du greffier	686,340 00
155	Crédits du sergent d'armes	430,300 00
156	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire britannique pour distribution aux députés	2,800 00
157	Pour pourvoir, nonobstant les dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification ou les dispositions de la Loi du Sénat et de la Loi de la Chambre des communes, concernant l'indépendance du Parlement, au paiement, à même le Fonds du revenu consolidé à chaque membre de la Chambre des communes nommé par le gouverneur en conseil comme adjoint parlementaire (cette nomination ne devant pas rendre ce membre inéligible ni le priver de son titre de membre de la Chambre des communes) pour aider un ministre de la Couronne en la manière et dans la mesure que ce ministre peut déterminer, et représenter le ministère à la Chambre des communes en l'absence du ministre de ce ministère, d'un traitement de quatre mille dollars par année et d'une rémunération proportionnelle pour toute période inférieure à une année	56,000 00

Généralités

158	Impressions du Parlement, y compris traitement du personnel du service conjoint de la distribution	200,000 00

Bibliothèque du Parlement

159	Administration	104,033 00

Pensions et autres indemnités

160	Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député	700 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat

734	Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète de la session de 1947-1948 pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladies ou de décès. Les payements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor..	21,000 00
735	Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre du Sénat qui a assisté à la seconde partie de la session actuelle, reprise le 26 janvier 1948, après l'ajournement du Parlement à Noël, du 19 décembre 1947 au 24 mars 1948, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement à Pâques le 24 mars 1948, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession commencée à ladite date ou à toute autre époque durant la présente session..	5,000 00

Chambre des communes

736	Administration générale—Budget du greffier—Crédit supplémentaire	108,000 00
737	Budget du sergent d'armes—Crédit supplémentaire..	20,600 00
738	Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles, ou un ordre de la Chambre, ou en raison de décès pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes ou de lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor..	15,000 00
739	Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre de la Chambre des communes qui a assisté à la seconde partie de la session actuelle, reprise le 26 janvier 1948, après l'ajournement du Parlement à Noël, du 19 décembre 1947 au 24 mars 1948, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement à Pâques, le 24 mars 1948 et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession, commencée à ladite date, ou à toute autre époque durant la présente session.. ..	14,000 00
740	Pour pourvoir à la part des dépenses du Canada dans l'Association parlementaire britannique..	7,200 00
741	Pour pourvoir à l'allocation annuelle du président adjoint des Comités..	2,000 00

GÉNÉRALITÉS

742	Impressions du Parlement, y compris traitement du personnel du service conjoint de la distribution—Crédit supplémentaire..	60,000 00

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

743	Administration—Crédit supplémentaire..	12,700 00

AFFAIRES EXTÉRIEURES

695	Administration—Crédit supplémentaire..	60,750 00
696	Bureau des passeports—Administration—Crédit supplémentaire..	5,000 00
697	Représentation à l'étranger—Crédit supplémentaire..	233,615 00
698	Pour autoriser l'acceptation, subordonnément à l'approbation du gouverneur en conseil dans chaque cas, de la part des gouvernements des pays européens, en règlement partiel ou total des réclamations du gouvernement du Canada contre ces gouvernements à l'égard des approvisionnements fournis par le Canada et distribués sous forme de secours par les autorités militaires conjointes à la population civile de ces pays durant la période des opérations militaires, *a*) des terrains et immeubles devant servir au gouvernement canadien de bureaux et de résidences en ces pays, et de leur ameublement, ou des devises locales déposées à des comptes spéciaux en vue d'être affectées au seul paiement de ces propriétés et de leur ameublement, transformation ou répartition, l'affectation des devises ainsi déposées auxdites fins étant autorisée par les présentes, et *b*) des devises locales déposées à des comptes spéciaux et qui ne peuvent être affectées qu'aux seules fins déterminées autres que celles dont il est fait mention à la lettre *a*), l'affectation de ces devises ne devant être faite qu'en conformité des pouvoirs conférés par le Parlement	1 00
699	Pour procurer des secours aux citoyens canadiens dans le besoin à l'étranger—Crédit supplémentaire..	5,000 00

CONTRIBUTIONS DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU DU COMMONWEALTH

700	Conseil des communications du Commonwealth..	10,100 00
701	Conseil international du blé	20,000 00
702	Organisation mondiale de la Santé	200,000 00

COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

703	Pour pourvoir à des études et levés préliminaires du bassin hydrographique de la région centrale de l'Ouest.. ..	30,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

704	Pour acquitter la contribution du gouvernement canadien à l'Organisation internationale pour les réfugiés.. ..	5,415,000 00
705	Pour pourvoir au paiement des réclamations d'employés en pertes ou dommages subis à l'égard d'effets personnels qu'ils ont été forcés d'abandonner lorsqu'ils durent quitter leur poste par suite de la guerre.. ..	51,900 00

TRANSPORTS

Service des canaux

890	Canaux—Service et entretien—Crédit supplémentaire.. ..	55,000 00
891	Canaux—Construction et améliorations—Crédit supplémentaire..	1,418,815 00
892	Navires du service de la marine, y compris les brise-glace—Entretien, service et réparations—Crédit supplémentaire..	281,459 00
893	Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares—Crédit supplémentaire..	111,950 00
894	Administration du pilotage, y compris autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables; contributions, service et entretien au besoin des bateaux-pilotes nécessaires à certains districts de pilotage—Crédit supplémentaire..	15,000 00
895	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de vie humaine—Crédit supplémentaire.. ..	6,000 00
896	Divers services concernant la navigation et le transport maritime—Crédit supplémentaire..	26,200 00
897	Pour pourvoir à la construction d'un vaisseau pour le ravitaillement des phares et le balisage de la côte Est—Capital—Crédit supplémentaire..	800,000 00
898	Pour pourvoir à la construction d'un bateau-feu pour le port de Saint-Jean (N.-B.)—Capital—Crédit supplémentaire..	450,000 00
899	Pour pourvoir à la construction d'un vaisseau pour le ravitaillement des phares et le balisage de la côte Ouest—Capital—Crédit supplémentaire..	100,000 00

Commission maritime canadienne

Subvention à la poste et aux navires

Services locaux de l'Est

900	Service entre l'Ile-aux-Coudres et Les Eboulements—Crédit supplémentaire..	12,500 00

Services des chemins de fer

901	Service de transbordement des wagons et termini de l'Ile du Prince-Edouard—Construction et amélioration des installations de terminus—Capital—Crédit supplémentaire..	600,000 00
902	Pour subvenir à la construction d'un brise-glace transbordeur de wagons de chemin de fer, de véhicules routiers et de passagers pour le service de transbordement des wagons de l'Ile du Prince-Edouard—Capital.. ..	534,178 00
903	Chemins de fer du gouvernement canadien—Construction et amélioration d'ouvrages de drainage au passage inférieur Fairview Halifax (N.-E.)—Capital—Crédit supplémentaire..	25,000 00

Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—

904	Crédit suplémentaire en plus de la somme de $4,280,000 déjà votée, pour autoriser et solder, au besoin, pendant l'année financière 1948-1949, à l'égard de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite Compagnie au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les les prescriptions de l'article 9 de ladite Loi à l'égard des compagnie y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1948, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (mentionnés à l'article 2 de ladite Loi) des chemins de fer Nationaux du Canada— Crédit supplémentaire	520,000 00
905	Montant supplémentaire en excédent de la somme de $1,000,000 déjà affecté au paiement, au besoin, pendant l'année financière 1948-1949, de la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports, à la demande de de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite Loi) sur toutes les marchandises transportées en 1948 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: *Canada & Gulf Terminal Railway;* Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: *Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company*, et *New Brunswick Coal and Railway Company; Cumberland* .. *Railway and Coal Company; Dominion Atlantic Railway; Maritime Coal, Railway and Power Company; Sydney & Louisbourg Railway;* Chemin de fer de Témiscouata—Crédit supplémentaire	150,000 00

Pensions et autres indemnités

906	Somme requise pour verser des pensions annuelles de $300 chacune à l'anc. pilote: Joseph Asselin—Crédit supplémentaire	300 00
907	Pour autoriser le paiement à même le Fonds du revenu consolidé au colonel J. A. Cross, ancien commissaire en chef de la Commission des Transports, ou à ses représentants légaux, une rente au taux de $4,800 en versements mensuels à compter du 1er juillet 1948 pour une période de cinq ans à compter de cette date	3,600 00

Service aérien

908	Administration—Crédit supplémentaire	80,000 00

Division de l'aviation civile

909	Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et de ses règlements d'exécution—Crédit supplémentaire	17,140 00
	Routes aériennes et aéroports—	
910	Construc. et amélior., y compris les installations radiophoniques—Capital (A voter de nouveau $317,450)—Crédit supplémentaire	2,086,667 00
	Fonction et entretien—	
911	Aviation civile—Crédit supplémentaire	218,430 00
	Aviation-radio—	
912	Crédit supplémentaire	41,480 00
913	Contrôle de la circul. des routes aériennes et des aéroports—Crédit supplémentaire	70,500 00
914	Subv. aux organis. pour le développement de l'aviation civile selon les mont. mentionnés aux Détails des affectations—Crédit supplémentaire	30,000 00
915	Contributions, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil, pour aider aux municipalités à améliorer les aéroports situés sur des emplacements fournis par ces municipalités	164,000 00
916	Pour autoriser la contribution aux lignes aériennes Trans-Canada pour l'amélioration du transport aérien à l'aéroport de Kinross adjacent à Sault-Ste-Marie, Michigan, sur la route des Grands Lacs, n'excédant pas	19,000 00
917	Pour autoriser la contribution d'un montant, n'excédant pas $137,490.00 à l'Etat du Michigan, division de l'aéronautique des E.-U., pour les frais de service et d'entretien de certains services aériens à Houghton et Grand-Marais, Michigan, E.-U., pour l'usage d'avions canadiens, certifiés par le Contrôleur de l'aviation civile et approuvés par le ministre des Transports	137,490 00

Division météorologique

918	Service météorologique—Crédit supplémentaire	165,980 00

Division de la radio

919	Application de la Loi sur la radio et de ses règlements d'exécution—Crédit supplémentaire	163,400 00
920	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien—Crédit supplémentaire	43,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

SERVICES AÉRIENS

Division de l'aviation civile

	Routes aériennes et aéroports—	
921	Service et entretien des aéroports municipaux et autres—Crédit supplémentaire	46,004 00

922	Soin, service et entretien des champs d'atterrissage du Corps d'aviation royal canadien cédés au ministère des Transports—Crédit supplémentaire	109,068 00
	Service aérien transatlantique de l'Etat—	
923	Pour pourvoir au paiement des sommes dues au gouvernement du Royaume-Uni pour la construction, la fourniture et l'installation de moteurs Rolls Royce dans certains avions employés dans le service aérien transatlantique de l'Etat	321,984 31

PRÊTS ET PLACEMENTS

Conseil des ports nationaux

931	Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, 1936, en vue de faire face aux déboursés applicables à l'année civile 1948 sur l'un des comptes suivants ou tous ces comptes:	
	Reconstruction et immobilisations—Montréal—Crédit supplémentaire	500,000 00

JUSTICE

718	Service des pardons—Crédit supplémentaire..	37,360 00
719	Cour suprême du Canada—Administration—Crédit supplémentaire	2,000 00
720	Division des enquêtes sur les coalitions—Crédit supplémentaire..	19,000 00

Bureau du commissaire des pénitenciers

721	Administration—Crédit supplémentaire..	18,070 00
722	Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrain, de fournitures, de matériel et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération—Crédit supplémentaire...	426,035 00

Généralités

723	Pour pourvoir aux dépenses de la Commission d'enquête sur les réclamations concernant les biens japonais.. ..	150,000 00
724	Pour pourvoir à la revision, au classement et à la codification des Lois publiques générales du Canada.. ..	50,000 00
725	Pour pourvoir à la revision du Code criminel..	25,000 00
726	Pour pourvoir aux dépenses occasionnées par les poursuites relatives à l'espionnage	40,000 00

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

873	Administration générale—Crédit supplémentaire..	20,866 00
874	Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses imprévues—Crédit supplémentaire..	1,386,201 00

875	Services de la marine—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses imprévues—Crédit supplémentaire..	94,597 00
876	Services aériens—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses imprévues—Crédit supplémentaire..	6,598 00

Pensions et autres indemnités

	Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—	
877	Mme Margaret Johnson Brooke—Crédit supplémentaire..	23 44

POSTES

806	Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau central et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire	155,660 00
807	Service du transport des dépêches par air et par terre—Crédit supplémentaire..	1,500,000 00

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENT

Conseil national des recherches

866	Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches—Crédit supplémentaire..	55,000 00
867	Recherches étendues sur l'utilisation des récoltes de la ferme—Crédit supplémentaire..	100,000 00
868	Edifice de l'industrie chimique—Crédit supplémentaire.. ..	93,000 00

Démobilisation et reconversion

869	Entreprises de logements, y compris engagements d'années antérieures—*War Time Housing Limited*—Crédit supplémentaire..	15,000,000 00
870	Pour accorder des subventions de production et de transport aux aciéries canadiennes suivant les modalités que peut approuver le Gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire..	3,000,000 00
871	Pour autoriser la conservation par *Canadian Arsenals Limited* d'un montant ne dépassant pas $2,500,000 à titre de fonds de roulement pour les opérations de la compagnie, constituant des avances à même les crédits d'années antérieures..	1 00
872	Contribution au coût d'un passage inférieur à Sudbury, Ontario, en exécution d'un accord conclu en 1939.. ..	100,000 00

COMMERCE

	Service du commerce étranger—	
881	Division de l'exportation—Crédit supplémentaire.. ..	10,000 00

882	Service du Commissaire du commerce—y compris le paiement d'une compensation aux commissaires de commerce pour la perte d'ameublement et effets sous l'empire de règlements approuvés par le Gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire..	65,400 00
883	Publicité et annonces commerciales au Canada et à l'étranger—Crédit supplémentaire..	116,000 00
	Expositions—	
884	Expositions en général—Crédit supplémentaire..	125,000 00
885	Exposition commerciale canadienne internationale, 1949, y compris l'autorisation de rembourser à même le revenu les dépôts reçus des locataires d'espace..	500,000 00

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

886	Statistique—Crédit supplémentaire..	193,277 00

DIVISION DU BLÉ ET DES GRAINS

887	Pour autoriser la Commission canadienne du blé à acheter de la graine de colza et de tournesol des producteurs au prix de six cents la livre pour la meilleure qualité f. à b. lieu d'expédition et à des prix appropriés pour les autres qualités au cours de la période commençant le 1er août 1948 et se terminant le 31 juillet 1949; à vendre la graine de colza et de tournesol ainsi achetée ou l'huile qui en est extraite, selon les instructions du ministre du Commerce; à conclure à cet égard les contrats que le ministre ordonnera..	1 00

LOI DES GRAINS DU CANADA

888	Elévateurs de l'Etat, y compris l'outillage—Crédit supplémentaire..	112,169 00

CRÉDIT SPÉCIAL

889	Pour rembourser à la Corporation commerciale canadienne les dépenses faites sous forme d'achat de matériel, approvisionnements et équipement, etc., pour le compte du ministère de la Défense nationale, en conformité du chapitre 51 des Statuts de 1947, au montant de $7,779.23, et le solde dû pour services rendus au cours des années financières 1947-1948 et 1948-1949—Crédit supplémentaire..	87,779 23

AGRICULTURE

SERVICE ADMINISTRATIF

671	Administration—Crédit supplémentaire	26,322 00

SERVICES TECHNIQUES

672	Administration—Crédit supplémentaire	243,116 00
673	Pathologie animale et avicole—Crédit supplémentaire	26,266 00
674	Botanique et phytopathologie—Crédit supplémentaire.. ..	80,363 00

675	Chimie agricole—Crédit supplémentaire	39,361 00
676	Entomologie agricole—Crédit supplémentaire	104,901 00
677	Entomologie forestière—Crédit supplémentaire	324,302 00
678	Protection des plantes—Crédit supplémentaire	28,010 00
	Fermes expérimentales	
679	Ferme expérimentale centrale—Crédit supplémentaire ...	61,400 00
680	Fermes et stations régionales et stations de démonstration—Crédit supplémentaire	371,835 00
	Service de production	
	Hygiène vétérinaire—	
681	Indemnisation pour les animaux abattus—Crédit supplémentaire	500,000 00
682	Pour pourvoir aux paiements d'indemnisation aux propriétaires d'animaux atteints de maladie relevant de la Loi des épizooties, qui sont morts ou ont été abattus dans des circonstances non prévues sous le régime de la loi ci-dessus et des règlements établis sous son empire, selon les sommes détaillées au Budget des dépenses ..	694 00
683	Bétail et volailles—Crédit supplémentaire	160,020 00
684	Produits végétaux—Contrôle des semences, fourrages, engrais, insecticides et fongicides—Crédit supplémentaire	35,000 00
685	Subventions aux foires et expositions, aux conditions susceptibles d'être approuvées par le Gouverneur en conseil et sous réserve d'une allocation par le Conseil du Trésor—Crédit supplémentaire	45,000 00
	Service des marchés	
686	Produits laitiers—Crédit supplémentaire	7,000 00
687	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques et subventions selon les montants détaillés dans le Budget des dépenses—Crédit supplémentaire	544,717 00
688	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel—Crédit supplémentaire	1,775 72
	Crédits spéciaux	
689	Aide à la province de la Nouvelle-Ecosse afin d'enlever les vieux pommiers ainsi que ceux des variétés les moins désirables en Nouvelle-Ecosse selon les conditions pouvant être approuvées par le Gouverneur en conseil	500,000 00
690	Somme nécessaire afin de rembourser le compte de soutien des prix agricoles en vue de combler la perte nette d'exploitation de l'Office de soutien des prix agricoles pendant l'année financière 1947-1948	1,061,353 30
	Démobilisation et reconversion	
691	Aide au transport des grains fourragers de l'Ouest y compris les réclamations en souffrance en vertu du programme de paiement des grains fourragers—Crédit supplémentaire	13,000,000 00
692	Aide à la production de la chaux agricole pour fins de bonification du sol	60,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Par consentement, la Chambre revient aux "Motions".

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose alors,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 juin 1948:—Copie de tous télégrammes, correspondance et documents échangés entre tout ministère du gouvernement fédéral ou l'un de ses fonctionnaires et le gouvernement de la Saskatchewan concernant la conservation des eaux ou l'entreprise d'irrigation sur la rivière Souris, appelée communément le projet de la rivière Souris.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 juin 1948:—Copie de tous télégrammes, lettres ou mémoires échangés, d'accords ou contrats conclus entre le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes et la *Prairie Vegetable Oil Limited*, de Moose Jaw, en Saskatchewan, ou l'un de ses fonctionnaires relativement à la transformation, l'extraction, l'entreposage ou la vente de la graine de colza ou de l'huile de colza.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 25 juin 1948.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, à neuf heures et trente minutes du soir, le mercredi 30 juin 1948, afin de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

J. F. DELAUTE,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. St-Laurent propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

AGRICULTURE

Démobilisation et reconversion

693	Office des produits laitiers— Achat de beurre de crémerie afin de supporter le marché aux prix minima sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil .. ..$	1,000,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

113	Secrétariat du Gouverneur général, y compris le traitement de $7,600, au secrétaire du Gouverneur général, en plus du traitement prévu au chapitre 182, S.R.C. ..	111,468 00

CABINET DU PREMIER MINISTRE

316	Traitements du personnel et autres détails de la feuille de paie	93,972 00

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

317	Administration	141,978 00

Commission du district fédéral

318	Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices du Parlement, Ottawa, et amélioration du réseau de promenades relevant de la Commission du district fédéral	231,500 00
319	Dépenses du Comité national d'embellissement de la Capitale	100,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Commission du district fédéral

808	Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices du Parlement, Ottawa, et amélioration du réseau de promenades relevant de la Commission du district fédéral—Crédit supplémentaire..	24,000 00
809	Pour autoriser l'établissement, au Fonds du revenu consolidé, d'un compte spécial connu sous le nom de Fonds de la capitale nationale, qui se composera des sommes votées par le Parlement dans le but de permettre au ministre des Finances, sur la recommandation du prési-	

dent du Conseil privé de Sa Majetsé pour le Canada, de payer périodiquement, à la Commission du district fédéral, les sommes qui seront dépensées par la Commission du district fédéral, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, pour la construction, l'exploitation et l'entretien des travaux ou projets, entrepris dans les limites du district de la capitale nationale, et conformes au plan général approuvé de l'embellissement et du développement de la capitale nationale et dont la portée dépasse les améliorations municipales ordinaires — Montant requis pour le Fonds, à partir du 1er juillet 1948.......................... 2,500,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

532 Administration 2,253,340 00

Démobilisation et reconversion

553 Prestations de réadaptation consécutives à la libération, y compris l'instruction des matelots marchands et les pensions aux pêcheurs en eau salée.............. 47,500,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1948-1949

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Paiements aux ou pour les anciens combattants et les personnes à leur charge

924 Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions accordées sous l'autorité de l'ordonnance C.P. 45-8848 du 22 novembre 1944 sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'Etat qui seront assujettis à la Loi des pensions—Crédit supplémentaire 29,460,000 00

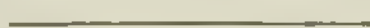
925 Allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire 4,325,000 00

Établissement de soldats et Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

926 Pour pourvoir au paiement de subventions aux anciens combattants établis sur des terres provinciales conformément aux ententes avec les gouvernements provinciaux, en vertu de l'article 35 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants (modifiée par l'arrêté en conseil C.P. 2122, du 13 avril 1945), et au paiement de subventions aux anciens combattants établis sur des terres fédérales, en conformité d'une entente avec le ministre des Mines et Ressources, en vertu de l'article 35 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, modifiée par l'arrêté en conseil (C.P. 1550 du 18 avril 1946)— Crédit supplémentaire 1,000,000 00

927	Afin d'autoriser, en vertu de règlements devant être approuvés par le Gouverneur en conseil, la réduction de la dette envers le Directeur de l'établissement de soldats, d'un colon en vertu de la Loi d'établissement de soldats, à l'égard d'une propriété en sa possession, dont le Directeur détient le titre, d'une somme qui réduira sa dette à une somme conforme à la capacité de production de sa propriété et sa capacité de rembourser sa dette au Directeur	150,000 00
	Démobilisation et reconversion	
928	Prestations de réadaptation après licenciement, y compris l'entraînement des marins marchands et des pêcheurs en eau salée pensionnés—Crédit supplémentaire	5,632,500 00
929	Hospitalisation et services—Crédit supplémentaire	850,000 00

Résolutions à rapporter.



Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

CONCOURS

Du consentement de la Chambre, M. Abbott propose,—Que soient reçues maintenant, lues la deuxième fois et agréées, les résolutions rapportées du comité des Subsides, les 21, 28 mai, les 2, 4, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 18 et 19 juin (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

Vendredi 21 mai 1948.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

Service administratif

1	Administration .. .. $	234,297 00
2	Division de la publicité et de la propagande..	195,013 00
3	Comité consultatif des services agricoles	3,000 00
4	Contribution aux *Empire Bureaux*	86,139 00

AGRICULTURE

Services techniques

5	Administration des services techniques	168,374 00
6	Pathologie animale et avicole	261,264 00
7	Bactériologie et recherches en industrie laitière	87,662 00

8	Botanique et phytopathologie	845,983 00
9	Chimie agricole	312,525 00
10	Entomologie agricole, y compris un paiement de $3,500 au laboratoire de contrôle biologique Commonwealth, Belleville, Ontario, pour services spéciaux	1,031,667 00
11	Entomologie forestière	887,693 00
12	Protection des plantes	556,674 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

13	Administration des fermes expérimentales	100,475 00
14	Ferme expérimentale centrale	1,354,441 00

SERVICE DE LA PRODUCTION

16	Administration	46,089 00

VENDREDI 28 mai 1948.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

15	Fermes régionales, stations et stations de démonstration. .$	3,372,320 00

SERVICE DE LA PRODUCTION

	Santé des animaux—	
17	Application de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires	2,611,508 00
18	Dédommagement pour les animaux abattus	507,845 00
19	Bétail et volaille. . . . . , ...	1,022,390 00
20	Produits végétaux — Contrôle des semences, fourrages, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de $31,000 à l'Association canadienne des producteurs de semences	963,764 00
21	Subventions aux foires et expositions, aux termes et conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil et sous réserve d'attribution par le Conseil du Trésor . .	382,400 00
22	Subventions aux organismes agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des affectations	43,500 00

SERVICE DES MARCHÉS

23	Administration	138,771 00
24	Economie agricole	341,535 00
25	Produits laitiers	547,244 00
26	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des affectations. . . .	730,494 00
27	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture	823,000 00
28	Animaux de ferme et produits des animaux de ferme	965,787 00
29	Vente des produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas dépasser $6,000.	25,000 00

MERCREDI 2 juin 1948.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

CRÉDITS SPÉCIAUX

30	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau (ne comprend pas le coût des levés et des travaux techniques des projets d'irrigation de Medecine Hat et de détournement de la rivière Red-Deer en Alberta, ni du projet de la rivière Saskatchewan-Sud en Saskatchewan, dont le paiement sera effectué à même le crédit de $1,000,000, No 409, du ministère de la Reconstruction et des approvisionnements) ....$	3,000,000 00
31	Projet de barrage de la rivière St. Mary	2,200,000 00
32	Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	500,000 00

VENDREDI 4 juin 1948.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

POSTES

309	Administration ....$	1,096,287 00
310	Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau central et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission	33,044,877 00
311	Inspection et investigations	1,337,861 00
312	Service ambulant	15,446,980 00
313	Service du transport des dépêches par air et par terre.. ..	18,443,630 00
314	Vérification de la recette, mandats de poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste	2,105,284 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

315	Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent se faire tuer dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du gouverneur en conseil	5,000 00

MARDI 8 juin 1948.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

428	Administration ....$	141,048 00

JUSTICE

125	Division des enquêtes sur les coalitions	151,683 00

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

419	Administration	276,326 00
420	Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues	10,408,635 41
421	Services de la marine—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues	1,374,094 00
422	Services de l'aviation—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales, et autres dépenses imprévues	177,254 00
423	Subvention à la *Chief Constables Association of Canada*..	500 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

424	Indemnités aux gendarmes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions	13,844 00
425	Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—	
	Mme Mary Emma Bossange..................	456 25
	Mme Margaret Johnson Brooke..............	821 25
	Mme Margaret Cox	410 63
	Mme Victoria Desjardins....................	411 00
	Mme Georgina Harrison......................	676 50
	Mme Letitia Kennedy........................	423 50
	Mme Nora Jean Massan......................	300 00
	Mme Margaret Nicholson....................	547 50
	Mme Catherine Mildred Ralls................	675 25
	Mme Vera M. Ryder..........................	47 42
	Mme Doris Freda Sampson....................	816 00
	Mme Amy Lilian Searle	406 98
	Mme Madelaine Mary Shoebotham	810 00
	Mme Eunice Wainwright.......................	602 50
426	Pension à Basil Burke Currie..................	684 20
427	Pension à Annie A. Greer......................	253 61

MERCREDI 9 juin 1948.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

JUSTICE

116	Administration . . . .$	235,350 00
117	Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale gendarmerie à cheval (à répartir par arrêté en conseil et ne devant pas dépasser $1,600) pour aide au service, et une somme de $17,100 pour rembourser la Royale gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations ordinaires à ses gendarmes prêtés au service	65,741 00
118	Administration de la justice—Dépenses diverses	10,000 00
119	Dépenses occasionnées par les questions litigieuses.	25,000 00
120	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, de Londres, Angleterre	500 00
	Cour Suprême du Canada—	
121	Administration	100,665 00
	Cour de l'Echiquier du Canada—	
122	Administration	74,381 00
123	Cour territoriale du Yukon—Administration	5,040 00
124	Gratifications aux veuves et autres personnes à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions. .	15,000 00
126	Application de la Loi de fallite.	30,935 00

BUREAU DE COMMISSAIRE DES PÉNITENCIERS

127	Administration, y compris $25,000 pour octrois aux sociétés de secours aux prisonniers reconnues, selon que l'approuvera le gouverneur en conseil	193,711 00
128	Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation des détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération	5,936,108 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

129	William Tatton	564 00

GÉNÉRALITÉS

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

130	Pour pourvoir aux dépenses des Cours des prises.	10,000 00

TRANSPORTS

463	Administration	690,670 00

APPLICATION DE LA LOI DES TRANSPORTS

	Commission des Transports—	
464	Administration, entretien et fonctionnement	463,736 00

SERVICE DES CANAUX

465	Administration	61,500 00
466	Canaux—Service et entretien	3,212,748 00
467	Canaux—Construction et améliorations (A voter de nouveau $51,000)	579,660 00
468	Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent	30,000 00
469	Pour procéder aux mesurages du débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company Limited*	2,500 00

SERVICE DE LA MARINE

470	Administration	34,988 00
471	Administration du matériel flottant	29,680 00
472	Services nautiques—Administration	77,190 00
473	Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—Entretien, service et réparations	2,608,331 00
474	Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares	3,387,234 00
475	Agences, traitements et dépenses de bureau	338,897 00
476	Entretien et réparation des quais	5,000 00
477	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, au lac Supérieur, et en d'autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige	30,000 00
478	Quote-part du Canada pour la patrouille des glaces de l'Atlantique nord	20,000 00
479	Administration du pilotage, y compris autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables; contributions ainsi que services et entretien des bateaux pilotes nécessaires à certains districts de pilotage . .	249,360 00
480	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage des vies humaines	191,285 00
481	Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique	65,000 00
482	Subventions de $300 chacune au *Royal Arthur Sailors' Institute*, à Port-Arthur, Ontario, et au *Welland Canal Seamen's Institute*	600 00
483	Divers services concernant la navigation et le transport maritime, y compris les allocations de $500 à l'école de navigation de l'Université Queen et de $2,700 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B., et le règlement de réclamations par le *Board of Trade* de Londres, Angleterre, pour secours apportés aux marins canadiens nécessiteux de navires britanniques immatriculés hors du Canada	89,300 00
484	Inspection des navires à vapeur et application des dispositions des Conventions pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et les lignes de charge.	284,400 00

485	Service des signaux maritimes	132,717 00
486	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital	3,492,000 00
487	Chenal maritime du St-Laurent—Administration, service et entretien	495,278 00
488	Pour la construction d'un navire de patrouille de l'arctique oriental—Capital	1,100,000 00
489	Pour la construction d'un navire affecté au ravitaillement des phares et au service des bouées, pour la côte de l'Est (Coût approximatif $1,800,000)—Capital	300,000 00
491	Pour la construction d'un bateau d'utilité générale devant être affecté à l'agence de Parry-Sound, Ont.—Capital	30,000 00
492	Pour la construction d'un navire affecté au ravitaillement des phares et au service des bouées, pour la côte de l'Ouest (Coût approximatif $700,000)—Capital	100,000 00

COMMISSION MARITIME CANADIENNE

493	Administration	134,300 00

Subventions aux paquebots-poste et aux navires

494	Administration	19,949 00

Services locaux de l'Ouest

495	Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte	32,000 00
	Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique	37,000 00
	Service entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver	10,000 00

Services locaux de l'Est

496	Service entre Baddeck et Iona	12,000 00
	Service entre Campobello, N.-B., et Lubec, Maine	3,000 00
	Service d'hiver entre Chester et l'île Tancook	2,640 00
	Service entre Dalhousie, N.-B., et Miguasha, P.Q.	12,000 00
	Service entre Deer Island, Campobello Island et St. Andrew, N.B.	2,000 00
	Service entre Grand-Manan et la terre ferme	85,00C 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysboro	20,000 00
	Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have	3,000 00
	Service entre Halifax, Sherbrooke, Spry Bay et Tor Bay	11,200 00
	Service entre Halifax et les ports du littoral occidental du Cap-Breton	6,000 00
	Service entre l'Ile-aux-Coudres et les Eboulements	3,500 00
	Service entre l'Ile-au-Coudres et Québec ou Lévis	4,000 00
	Service entre l'Ile-aux-Grues et Montmagny, P.Q.	2,500 00
	Service entre Mulgrave et Arichat	25,000 00
	Service entre Mulgrave et Canso	64,000 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escale aux ports intermédiaires	14,000 00
	Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord du St-Laurent	50,000 00

496	Service entre Owen-Sound et les ports de l'île Manitoulin et de la Baie Georgienne	65,000 00
	Service entre l'Ile Pelée et la terre ferme	11,000 00
	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp	11,000 00
	Service entre Pictou, Souris et les Iles de la Madeleine ..	60,000 00
	Service entre l'Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve.. ..	54,000 00
	Service entre l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse	100,000 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington	127,500 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale	90,000 00
	Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la rive nord du St-Laurent	75,000 00
	Service entre Rivière-du-Loup et St-Siméon et/ou Tadoussac	21,000 00
	Service entre St-Jean et les ports du bassin des mines.. ..	10,000 00
	Service entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale	31,500 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires	35,000 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du littoral occidental du Cap-Breton, et l'Ile du Prince-Edouard	22,500 00
	Service entre Sydney et Whycocomagh, avec escale aux ports intermédiaires	20,500 00
	Service entre Yarmouth, N.-E., et Boston, Mass.	28,667 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

497	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels de chemin de fer sous la juridiction du ministère	64,000 00
498	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital	88,000 00
499	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1949 sans excéder	500,000 00

SERVICE DE LA MARINE

490	La construction d'un bateau-phare pour le port de St-Jean, N.-B. (Coût estimatif $850,000)—Capital	100,000 00

JEUDI 10 juin 1948.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRANSPORTS

SERVICE DES CHEMINS DE FER

500	Service de transbordement des wagons et termini de l'Ile du Prince-Edouard—Construction et amélioration des installations terminales—Capital (A voter de nouveau $1,300,000) .. ..$	3,547,000 00

501	Détroit de Canso—Améliorations et moyens de transport—Capital (A voter de nouveau $250,000)	500,000 00
	Loi des taux de transport de marchandises dans les Provinces maritimes—	
502	Pour autoriser par ces présentes et solder, au besoin pendant l'année financière 1948-1949, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite Compagnie au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport de marchandises dans les Provinces maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi, à l'égard des compagnies y mentionnées sur toutes les marchandises transportées en 1948, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (mentionnés à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada..	4,280,000 00
503	Pour solder, au besoin, pendant l'année financière 1948-1949, la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports, à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1948 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: *Canada & Gulf Terminal Railway;* Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: *Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company,* et *New Brunswick Coal and Railway Company; Cumberland Railway and Coal Company; Dominion Atlantic Railway; Maritime Coal, Railway and Power Company; Sydney & Louisbourg Railway;* Chemin de fer de Témiscouata	1,000,000 00

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

504	Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat	57,521 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

505	Allocation de commisération pour rembourser le *Workmen's Compensation Board* de la Colombie-Britannique, qui doit maintenir et payer une pension de $40.00 par mois jusqu'au 31 mars 1949 à la veuve de feu E. J. McCoskie, autrefois employé comme gardien de port à Prince-Rupert, C.-B., et qui fut tué dans l'exercice de ses fonctions	480 00

506	Somme requise pour verser des pensions annuelles de $300 chacune à d'anciens pilotes: Joseph Pouliot, Raoul Lachance, Adélard Délisle, Georges Larochelle, Wilhelm Langlois, Arthur Baquet, Auguste Santerre, Jules Lamarre, Alex. Larochelle	2,600 00
507	Caisse de prévoyance des cheminots—Pour ajouter aux allocations de pensions en vertu des dispositions de la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard, de manière à effectuer les versements minima pendant la période composée entre le 1er janvier 1948 et le 31 mars 1949 à raison de $30 par mois, au lieu de $20, selon les prévisions de ladite loi	17,500 00
	Service aérien	
	(Régie et surveillance attribuées au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 529 du 10 février 1948)	
508	Commission des transports aériens — Traitements et dépenses de bureau	154,297 00
509	Administration—Service aérien	26,000 00
	Division de l'aviation civile	
510	Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et de ses règlements d'exécution	569,523 00
	Routes aériennes et aéroports—	
511	Construction et amélioration, y compris les installations radiophoniques; et prévisions d'engagements ultérieurs au montant de $524,000 (A voter de nouveau $3,109,500)—Capital..	11,138,309 00
	Fonctionnement et entretien—	
512	Aviation civile	3,432,160 00
513	Aviation-radio	3,868,495 00
514	Contrôle de la circulation des routes aériennes et des aéroports	924,139 00
515	Subvention aux organisations pour le développement de l'aviation civile selon les montants mentionnés aux Détails des affectations	30,000 00
	Division météorologique	
516	Service météorologique	4,674,335 00
	Division de la radio	
517	Application de la Loi sur la radio et de ses règlements d'exécution	540,277 00
518	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien..	1,508,243 00
519	Elimination du brouillage radiophonique	321,291 00
	SECRÉTARIAT D'ÉTAT	
429	Division de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne.	165,105 00
430	Division des compagnies	58,880 00

431	Division des marques de commerce	48,316 00
432	Bureau des traductions	572,145 00
433	Loi de tempérance du Canada	6,000 00
434	Division de la citoyenneté	86,405 00

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

435	Administration	42,353 00
436	Division des brevets—Section d'examen des brevets	244,037 00
437	Division du droit d'auteur et des dessins industriels	14,975 00
438	Division de la *Gazette des brevets*	54,257 00
439	Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques	4,000 00

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

49	Traitements et dépenses de bureau	30,198 00

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

50	Traitements et dépenses imprévues de la Commission	676,220 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

51	Attribution de personnel pour services de démobilisation et de reconversion	543,723 00

ARCHIVES PUBLIQUES

320	Administration et services techniques	163,238 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

321	Administration	47,027 00
322	Impression, reliure et distribution des Statuts annuels	15,000 00
323	*Gazette du Canada*	83,430 00
324	Atelier—Matériel et renouvellements	30,000 00
325	Distribution des documents officiels	68,300 00
326	Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public	125,000 00

VENDREDI 11 juin 1948.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

COMMERCE

Services du commerce étranger—

441	Division des relations commerciales et des tarifs étrangers, y compris une contribution de $2,800 au Bureau international des tarifs douaniers $	102,513 00
442	Division de l'exportation	197,564 00
443	Division de l'importation, y compris contributions mentionnées aux détails des services	132,084 00
444	Division du développement industriel	27,863 00

445	Service du commissaire du Commerce, y compris le paiement d'une compensation aux commissaires du Commerce pour la perte d'ameublement et effets sous l'empire de règlements approuvés par le gouverneur en conseil	1,999,571 00
446	Publicité et annonces commerciales au Canada et à l'étranger	303,308 00
447	Expositions, y compris une contribution de $1,000 au Bureau international des expositions et, sous réserve des règlements devant être édictés par le gouverneur en conseil, pour autoriser des remboursements au *pro rata* aux locataires d'espace à l'Exposition commerciale canadienne internationale quant aux loyers qui, perçus de tels locataires, sont établis comme excédant les dépenses contractées par le Canada en faveur de l'Exposition commerciale canadienne internationale, lesdits remboursements devant être effectués à même les recettes perçues	647,401 00
	Division des étalons—	
448	Administration	81,869 00
449	Service d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides	452,733 00
450	Laboratoire	33,606 00
451	Loi du poinçonnage des métaux précieux	18,560 00
452	Service d'inspection des poids et mesures	515,837 00
	Bureau fédéral de la statistique	
453	Administration	204,887 00
454	Statistique, y compris une contribution de $2,474 à l'*Inter-American Statistical Institute*	2,548,973 00
455	Recensement de la population	591,411 00
	Division du blé et des grains	
456	Traitements et autres dépenses	41,737 00
	Loi des grains du Canada	
457	Application	112,129 00
458	Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection, le pesage, l'enregistrement, etc.	1,997,864 00
459	Elévateur de l'Etat, y compris l'outillage	727,049 00
	Office du tourisme du gouvernement canadien	
460	Pour encourager l'industrie touristique au Canada	1,038,046 00

TRANSPORTS

Service aérien

Division de la radio

520	Délivrance des permis de radiorécepteurs—(Ministère des Transports seulement)	571,439 00
	Démobilisation et reconversion	
521	Directeur des marins marchands	19,500 00
522	Acquisition de propriétés au Canada pour les autorités des Etats-Unis	5,000 00

Service de la Marine

523	Services nautiques	71,300 00

Services des chemins de fer et des navires à vapeur

524	Démagnétisation de navires	5,000 00
525	Steep Rock Mines—Construction	256,900 00
526	Steep Rock Mines—Subvention	240,000 00

Service aérien

(Régie et surveillance confiées au Ministre de la Reconstruction et des approvisionnements par le décret C.P. 529 du 10 février 1948)

Division de l'aviation civile

Routes aériennes et aéroports—

527	Exploitation et entretien d'aéroports municipaux et autres	448,557 00
528	Soin, exploitation et entretien des champs d'aviation du Corps d'aviation royal canadien cédés au ministère des Transports	433,500 00
529	Route à relais du Nord-Est (Crimson)—Entretien des champs d'aviation	23,589 00

Système de communications du Nord-Ouest—

530	Agrandissement et améliorations, y compris le matériel de transport—Immobilisations	513,780 00
531	Pour couvrir la différence entre les déboursés au chapitre de l'exploitation et de l'entretien et les revenus résultant des opérations durant l'année finissant le 31 mars 1949, ne dépassant pas	728,412 00

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

Comptes non productifs

Conseil des ports nationaux

556 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1948 pour l'un ou l'ensemble des comptes suivants:

a) Remboursement des obligations échues—St-Jean		282,000 00
b) Reconstruction et immobilisation—		
Halifax	$2,605,775	
Saint-Jean	2,000,000	
Québec	122,200	
Churchill	50,000	
Généralités—Imprévus et divers	200,000	
	$4,977,975	
Moins sommes à dépenser à même le Fonds de remplacement	426,000	
		4,551,975 00

DÉFICITS

Transports

557 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1948-1949 à la *Canadian National Railway Company* (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à effectuer par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'Ile du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1948 .. .. 904,000 00

Conseil des ports nationaux

558 Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après spécifié et devant servir à liquider les déficits (mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1948, dans l'exploitation du port de Churchill 94,000 00

559 Avances au Conseil des ports nationaux, avec intérêt au taux que fixera le gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultants de l'exploitation du pont Jacques-Cartier 303,810 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

560 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1948 pour l'un ou l'ensemble des comptes suivants:

Reconstruction et immobilisation—		
Montréal	$853,105	
Vancouver	115,000	
	$968,105	
Moins montant à débourser à même le Fonds de remplacement	100,228	
		867,877 00

MARDI 15 juin 1948.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

245 Administration ....$ 623,428 00

MERCREDI 16 juin 1948.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE

246	Administration ....$	122,823 00
247	Aliments et drogues	540,953 00
248	Médicaments brevetés	24,556 00
249	Opium et drogues narcotiques	115,144 00
250	Quarantaine et léproserie	251,334 00
251	Laboratoire d'hygiène	267,354 00
252	Inspection médicale des immigrants (y compris "entretien, marins étrangers", crédit auparavant compris dans démobilisation et reconversion)	643,683 00
253	Hygiène infantile et maternelle	71,565 00
254	Génie sanitaire	161,292 00
255	Traitement des marins malades	437,981 00
256	Hygiène industrielle	99,364 00
257	Division de la santé du Service public	212,630 00
258	Service d'hygiène alimentaire	150,816 00
	Lutte contre les maladies vénériennes—	
259	Administration	37,363 00
260	Aide aux provinces dans la lutte contre les maladies vénériennes, en vertu des règlements approuvés par le gouverneur en conseil	175,000 00
261	Distribution de drogues en vertu des règlements approuvés par le gouverneur en conseil	50,000 00
262	Etudes sur l'assurance-santé	23,302 00
263	Hygiène dentaire	42,551 00
264	Projets d'hôpitaux	24,664 00
265	Hygiène mentale	79,847 00
266	Lutte contre la cécité	44,510 00
267	Epidémiologie	22,704 00
268	Subventions aux institutions d'aide aux marins, selon les sommes indiquées aux Détails des services	2,400 00
269	Services médicaux—Indiens et Esquimaux	7,187,530 00
270	Subventions aux hôpitaux qui prennent soin des Indiens et des Esquimaux	55,000 00
271	Médecine de l'aviation civile	21,704 00

DIVISION DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

272	Administration	37,098 00
	Division des allocations familiales—	
273	Administration	1,717,513 00
	Pensions de vieillesse (y compris les pensions aux aveugles)—	
274	Administration	59,832 00

Programme national d'aptitude physique—
275 Administration 48,871 00
276 Aide aux provinces 100,353 00
277 Aide aux écoles d'assistance sociale 50,000 00

SUBVENTIONS DIVERSES

278 Conseil canadien du bien-être. 12,600 00
279 Conseil national canadien d'hygiène mentale. 10,000 00
280 Ligue de la santé au Canada 10,000 00
281 Association canadienne de la santé 5,000 00
282 Institut national canadien des aveugles 18,000 00
283 Association canadienne-française des aveugles 4,050 00
284 Institut Nazareth de Montréal 4,050 00
285 *Montreal Association for the Blind* 4,050 00
286 Association canadienne contre la tuberculose 20,250 00
287 *Victorian Order of Nurses* 13,100 00
288 Association ambulancière St-Jean 4,050 00
289 Société canadienne de la Croix-Rouge 10,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

290 Subvention à l'Association canadienne des gardes-malades 9,719 00
291 Division des secours de guerre—Administration 13,412 00
292 Division de l'aide volontaire de guerre 7,259 00

VENDREDI 18 juin 1948.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

533 Administration régionale . . . .$ 3,805,120 00
534 Services de rétablissement 4,161,080 00
535 Services de traitements 38,402,200 00
536 Services prosthétiques 952,584 00

Commission canadienne des pensions—
537 Frais d'administration, y compris le président de la Commission canadienne des pensions à $1,000 et le vice-président de la Commission canadienne des pensions à $500 en plus des traitements prévus au chapitre 62, Statuts de 1946. . . . . 2,364,452 00
538 Bureau des anciens combattants 367,392 00
539 Commission d'allocation aux anciens combattants—Administration 229,903 00
540 Assurance des anciens combattants 98,329 00

VERSEMENTS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX PERSONNES À LEUR CHARGE

541 Pensions pour invalidité et décès, y compris les pensions accordées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'Etat, sujet à la Loi des pensions 80,014,000 00

542	Allocations aux anciens combattants	18,085,000 00
543	Assistance-chômage	100,000 00
544	Allocations d'hospitalisation et autres	5,100,000 00
545	Attributions de décorations—Deuxième guerre mondiale	18,000 00
	SUBVENTIONS DIVERSES	
546	Indemnisation pour responsabilité patronale	115,000 00
547	Allocation à la Caisse des frais funéraires	125,000 00
548	Allocation à la Légion canadienne	9,000 00
	ETABLISSEMENT DE SOLDATS ET LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS	
549	Administration—Etablissement de soldats, établissement de familles britanniques, établissement général sur des terres, Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, y compris les dépenses concernant des projets de génie et de recherches ainsi que des frais subdivisionnaires qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière	5,285,703 00
550	Pour rembourser le gouvernement anglais des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924, et dans l'établissement de 500 familles britanniques au N.-B., entente du 4 août 1927 et du 27 août 1935	25,000 00
551	Pour pourvoir aux paiements d'octrois aux anciens combattants établis sur des terres provinciales en vertu d'ententes avec les gouvernements provinciaux sous l'empire de l'article 35 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, (modifié par l'arrêté en conseil C.P. 2122 du 13 avril 1945), et aux paiements d'allocations aux anciens combattants établis sur des terres fédérales conformément à une entente conclue avec le ministre des Mines et ressources, sous le régime de l'article 35 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, modifiée (C.P. 1550 du 18 avril 1946)	3,000,000 00
552	Pour pourvoir au paiement d'octrois aux anciens combattants de race indienne établis sur des terres des réserves indiennes en vertu de l'article 35A de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants (modifiée par l'arrêté en conseil C.P. 2122 du 13 avril 1945)	800,000 00
	DÉMOBILISATION ET RECONVERSION	
554	Lits et installations d'hôpital	7,750,000 00
555	Etoiles et médailles de campagne, y compris frais de distribution	2,500,000 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Etablissement de soldats et Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

561	Pour protection des avances—Etablissement de soldats	40,000 00

562 Pour pourvoir à l'achat de terres et aux améliorations, au coût des améliorations permanentes à effectuer; au dégrèvement des propriétés; à l'achat de machines agricoles et outillage; au remboursement de surplus aux anciens combattants (article 19); et à la sécurité sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants 50,000,000 00

COMMERCE

440 Administration 272,600 00

Crédit spécial

461 Remboursement à la Corporation commerciale canadienne de sommes affectées à l'achat de matériaux, de fournitures, d'outillage, etc., pour le compte du ministère de la Défense nationale, en vertu du chapitre 51 des Statuts de 1947 .... 480,000 00

Démobilisation et reconversion

462 Division des licences d'exportation 124,260 00

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

Démobilisation et reconversion

407 Administration 1,009,992 00

Samedi 19 juin 1948.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

Démobilisation et reconversion

408 Pour pourvoir à la liquidation de contrats, y compris les engagements des années antérieures à l'égard de l'acquisition de biens administrés par le ministère ou un organisme du ministère; et à diverses dépenses imprévues ....$ 500,000 00

409 Projets de reconstruction, sous réserve de répartition par le Conseil du Trésor 1,000,000 00

Entreprise de logements, y compris les engagements des années antérieures—

410 Pour le paiement de montants dus, en vertu de garanties conformes au crédit No 571 de l'Annexe A de la Loi des subsides No 5 1947 (et aux crédits correspondants des lois des subsides précédentes), aux institutions de prêt agréées à l'égard de prêts consentis pour financer la transformation de maisons existantes en habitations à familles multiples, le paiement desdits montants devant être effectué à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé 1 00

411 Plan de transformation de maisons 50,000 00

412	Logements d'urgence—Administration	3,000,000 00
413	*Wartime Housing Limited*	50,000,000 00
414	Frais de transport de maisons d'une localité dans une autre pour parer aux besoins de logements d'urgence	500,000 00
415	Primes d'encouragement à l'industrie en vue d'accélérer la production de matériaux de construction de première importance	370,000 00
416	Pour accorder des subventions de production et de transport aux aciéries canadiennes suivant les modalités que peut approuver le Gouverneur en conseil	5,000,000 00
417	Administration, reconversion et exploitation de la Canadian Arsenals Limited	2,900,000 00
418	Pour pourvoir aux travaux de recherches et de perfectionnement de moteurs et d'avions à propulsion thermique	2,000,000 00

OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

(anciennement la Commission fédérale du combustible)

396	Office fédéral du charbon, administration et enquêtes	82,608 00
397	Paiements au sujet des déplacements de charbon, d'après les conditions établies par le Gouverneur en conseil ..	4,500,000 00

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

398	Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches	6,820,000 00
399	Recherches amplifiées sur l'utilisation des récoltes de la ferme	260,000 00
400	Edifice de la chimie industrielle (comprenait anciennement les recherches sur l'habitation)	65,000 00
401	Allocation à la Société Royale du Canada	8,000 00
402	Nouvelle conduite d'eau—Laboratoires du chemin de Montréal	125,000 00
403	Laboratoires maritimes régionaux	150,000 00

COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

404	Frais d'administration de la Commission de contrôle de l'énergie atomique	77,272 00
405	Recherches et enquêtes sur l'énergie atomique	142,500 00
406	Projet de Chalk River—Dépenses d'immobilisation et d'exploitation	5,796,000 00

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens:

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides alloués à Sa Majesté au compte de certaines dépenses du service public pour l'année financière se terminant le

31 mars 1949, les sommes de $781,658,186.63, $197,067,420.89 et $10,100,000.00, respectivement, soient actroyées à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois et agréé.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 399, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1949, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 399, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1949.

Un message est reçu du très honorable Thibaudeau Rinfret, agissant comme Député de Son Excellence le Gouverneur général, exprimant le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi concernant La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Loi concernant la société dite la "*Ruthenian Catholic Mission of the Order of Saint Basil the Great in Canada*".

Loi constituant en corporation l'Association Canadienne des Vétérinaires.

Loi constituant en corporation l'Association Canadienne des Optométristes.

Loi concernant la "*Canadian Marconi Company*".

Loi concernant la Société de bienfaisance slovaque du Canada.

Loi constituant en corporation la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique.

Loi constituant en corporation la "*Rinker Finance Corporation*".

Loi constituant en corporation la compagnie dite "*Canadian Co-Operative Processors Limited*".

Loi concernant le Bureau fédéral de la statistique.

Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.

Loi modifiant la Loi sur les payements supplémentaires applicables à des contrats de transport postal.

Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges.

Loi constituant en corporation la Nationale, Compagnie d'assurance Incendie et Risques divers.

Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses).

Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt.

Loi concernant l'assèchement et la mise en valeur des terrains marécageux en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Ile du Prince-Edouard.

Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux.

Loi modifiant la Loi des titres de biens-fonds.
Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.
Loi modifiant la Loi du Yukon.
Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif.
Loi pourvoyant à l'exécution des traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande.
Loi modifiant la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec.
Loi concernant la fourniture d'énergie électrique dans les territoires du Nord-Ouest.
Loi modifiant la Loi des chemins de fer, la Loi de la cour de l'Echiquier et la Loi de 1946 sur les juges.
Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934.
Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.
Loi modifiant le Tarif des douanes.
Loi modifiant la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon.
Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan.
Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, et la Loi des compagnies d'assurance étrangère, 1932.
Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec.
Loi concernant les Statuts revisés du Canada.
Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants.
Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.
Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1948, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.
Loi modifiant la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants.
Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon.
Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail.
Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938.
Loi modifiant la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique.
Loi modifiant la Loi des traitements.
Loi modifiant la Loi des douanes.
Loi modifiant le Code criminel.
Loi modifiant la Loi du dimanche.
Loi modifiant la Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles.
Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.
Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
Loi modifiant la Loi des ressources naturelles du Manitoba.
Loi sur la convention relative à l'impôt sur le revenu conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande et signée à Ottawa, Canada, le douzième jour de mars 1948.
Loi modifiant la Loi sur le contrôle des changes.
Loi modifiant la Loi d'urgence sur la conservation des devises.
Loi concernant les impôts sur le revenu.
Loi pour faire droit à Florence Joyce West Shannon.
Loi pour faire droit à Alice Cecilia Anne Magniac Bailey.
Loi pour faire droit à Valerie Jean Lewis Samson.
Loi pour faire droit à William Neville Buckingham.
Loi pour faire droit à Marguerite Elsie Dunan Currie.
Loi pour faire droit à Ellen Catherine Holder.
Loi pour faire droit à Doris Amy Peate Taylor.

Loi pour faire droit à Kenneth Elliott Mitchell.
Loi pour faire droit à Margaret Craig Carmichael Nicholson.
Loi pour faire droit à Hilda Emily Brown.
Loi pour faire droit à Joan Ruth Grimble Campbell.
Loi pour faire droit à Raymond Massé.
Loi pour faire droit à Barbara Mary Day Duffy.
Loi pour faire droit à Joseph Dunn.
Loi pour faire droit à Rena Victoria Rabin Wolfe.
Loi pour faire droit à Frederik Smith.
Loi pour faire droit à William Thomas Wright.
Loi pour faire droit à Marie-Antoinette Aubut dit Cimon Charron.
Loi pour faire droit à James Arnold Wells.
Loi pour faire droit à Magdalena Kleiziute Testart.
Loi pour faire droit à Hazel Shirley Elizabeth Hart Layton.
Loi pour faire droit à Irene Morgan Neilson.
Loi pour faire droit à Elerik Montgomery Barton.
Loi pour faire droit à Adelaide Margaret Munn Bain.
Loi pour faire droit à Gwendolyn Beulah Russell Denenfeld.
Loi pour faire droit à Miriam Salomon Starr.
Loi pour faire droit à Laura Krause Suffrin.
Loi pour faire droit à Jean Fullarton Craig Walker.
Loi pour faire droit à William Hesketh.
Loi pour faire droit à Janet Alice Smith Bennett.
Loi pour faire droit à Gwendoline Elizabeth Hunt Edmund.
Loi pour faire droit à Reta Mabel Welch Gilbert.
Loi pour faire droit à Leah Shrimer Shanker.
Loi pour faire droit à Doris Mary Stratton Stuart.
Loi pour faire droit à Hellmut Hans Karl Pokorny.
Loi pour faire droit à Bella Wine Rapps.
Loi pour faire droit à Winifred Anthony Leith.
Loi pour faire droit à Eugene Alden Anderson.
Loi pour faire droit à Shirley Leighton Pawson Milligan.
Loi pour faire droit à Mary Josephine Ruth Girard Rosenberg.
Loi pour faire droit à Leah Marcelle Pettitt Reeve.
Loi pour faire droit à Marie-Yvette-Françoise Bayard Savard.
Loi pour faire droit à Simone Boily Whitelaw.
Loi pour faire droit à Ernest Alfred Coker.
Loi pour faire droit à Clarence William Henry Hodgson.
Loi pour faire droit à Vera May Paulson Ward.
Loi pour faire droit à Ruth Ethel Attwood McVicar.
Loi pour faire droit à Henry George Halsey.
Loi pour faire droit à George Crosby-Wilson Gray.
Loi pour faire droit à Joseph David Ernest Paul Maysenhoelder.
Loi pour faire droit à Myrtle Macdonald Heale Daniluk.
Loi pour faire droit à Robert Grincill Barnet Jones.
Loi pour faire droit à Gertrude Katherine Margolis Bird.
Loi pour faire droit à Cecilia Maud Wood Marshall.
Loi pour faire droit à BeatriceDoris Haggerty Goodier.
Loi pour faire droit à Joyce Knowles Ledoux.
Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie.
Loi pour faire droit à Grave Davie Park Parr.
Loi pour faire droit à Jeanne Crête Benoît.
Loi pour faire droit à Sarah Cummings Menzies Carlin.
Loi pour faire droit à Annie Goldenberg Schulman.
Loi pour faire droit à Clarice Jean Field Campbell.
Loi pour faire droit à Georgina Claire Williscroft Bovard.

Loi pour faire droit à Saul Jack Costin.
Loi pour faire droit à Mary Shore Bernstein.
Loi pour faire droit à Sault Ettinger.
Loi pour faire droit à Lloyd Arthur Davies.
Loi pour faire droit à Alfred Keely.
Loi pour faire droit à Marie Albina Ethel Dubois Howick.
Loi pour faire droit à Ignaty (Ignas) Sokolovsky.
Loi pour faire droit à Laura Grace Hanley Huggenberger.
Loi pour faire droit à Eva Wolfovitch Zloty, autrement connue sous le nom de Eva Wolfovitch Gold.
Loi pour faire droit à Sheila Lightstone Marcus.
Loi pour faire droit à Lea Alvina Mary Boulay Orr.
Loi pour faire droit à Armand Lapierre.
Loi pour faire droit à Georgette-Ruth Côté Geller.
Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Ellwood Blackburn.
Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Horseman Charters.
Loi pour faire droit à Sarah Ann Older Verrier.
Loi pour faire droit à Anna Martha Kokojackuk Waugh.
Loi pour faire droit à Elsie Mark Farley.
Loi pour faire droit à Lela May Begley Hall.
Loi pour faire droit à Marguerite Isaacs Katz.
Loi pour faire droit à Delilah May Jacobs Button.
Loi pour faire droit à Ruth Shkurnik Gilbert.
Loi pour faire droit à Goldie Tessler Wise.
Loi pour faire droit à Martha Norman McCairns.
Loi pour faire droit à Marion Rita Kendall O'Donahoe.
Loi pour faire droit à Gertrude Mae McLean Cole.
Loi pour faire droit à Freda Gertrude Parkes McMillan.
Loi pour faire droit à Alma Petrides Prysky.
Loi pour faire droit à Jean MacDonald Di Falco.
Loi pour faire droit à Betty Yossem Edelstein.
Loi pour faire droit à Leonard Carlton Matthews.
Loi pour faire droit à St. Kilda McKay McLean Anderson.
Loi pour faire droit à Nellie Polistuck Levac.
Loi pour faire droit à Eleen Rose Gray Lawson.
Loi pour faire droit à Frieda Kimelfild Solomon.
Loi pour faire droit à Gordon Merrill Fuller.
Loi pour faire droit à Phyllis Joyce Bradfield Ainsworth.
Loi pour faire droit à Michael Charles Parr.
Loi pour faire droit à Edna Birch Drimer.
Loi pour faire droit à Elinore Oakes Forgues.
Loi pour faire droit à Mary Gwozdecka Carter.
Loi pour faire droit à Ralph Woodall.
Loi pour faire droit à Joseph-Onfroy Pilon.
Loi pour faire droit à Thelma May Heggie May.
Loi pour faire droit à Molly Renetta Fry Bist.
Loi pour faire droit à Patricia Potter Parker.
Loi pour faire droit à Helen May Smith Saunders.
Loi pour faire droit à Jean Duncan Girard.
Loi pour faire droit à Evelyn Sylvia Jones Bowen.
Loi pour faire droit à Joseph-Eugène-Ernest Bourbonnais.
Loi pour faire droit à Mildred Frances Batten Gzowski.
Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Ballantyne.
Loi pour faire droit à Théophile Gobeille.
Loi pour faire droit à Violet Mary Cowper Preston.
Loi pour faire droit à Virginia Grace Borland Langton.

Loi pour faire droit à Ethelwyn Lillian Flynn Budd.
Loi pour faire droit à Alfred Winston Savage.
Loi pour faire droit à Rose Landes Clopoff.
Loi pour faire droit à Micheline Desautels Dooney.
Loi pour faire droit à William Roydon Slator.
Loi pour faire droit à Marie-Eva Thibodeau Buelow.
Loi pour faire droit à Marguerite Sleno Staines.
Loi pour faire droit à Jean Hume Munro Auburn.
Loi pour faire droit à Gilles Hénault.
Loi pour faire droit à Edward Gordon Jakeman.
Loi pour faire droit à Kathlen McKeown Stevenson.
Loi pour faire droit à Alice Mary Gallant Currie.
Loi pour faire droit à Muriel Frances Marks Buchanan.
Loi pour faire droit à Leona Selma Cutway Hall.
Loi pour faire droit à Avery Patricia Gill Reinhold.
Loi pour faire droit à Poppy Catherine Hayakawa Smith.
Loi pour faire droit à Dolores Margaret Paul Warner.
Loi pour faire droit à Norma Bernstein Levee.
Loi pour faire droit à Eileen Sophie McNamara Sepchuk.
Loi pour faire droit à Mary Rowan Young Conway.
Loi pour faire droit à Ethel Margaret Tweddell Cartmel.
Loi pour faire droit à Winnifred Audrey Meyer Holton.
Loi pour faire droit à Chester Adam Hart.
Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Cécile Gagnon Lescadres.
Loi pour faire droit à Samuel Reinhardt Lewis.
Loi pour faire droit à Ersilia Pace Imonti.
Loi pour faire droit à Helen Rose Noel Steele.
Loi pour faire droit à Edith Saltzman Rashkovan.
Loi pour faire droit à Ida Malfara Romanelli.
Loi pour faire droit à Francis Clyde Peachey.
Loi pour faire droit à Harriet Dodd McLachlan Cummings.
Loi pour faire droit à Phyllis Smith Curtis.
Loi pour faire droit à Jacqueline Louise Waddington Skinner.
Loi pour faire droit à George Malouf.
Loi pour faire droit à Sonja Anna Margaret van der Walde Brown.
Loi pour faire droit à Richard Edward Welsh.
Loi pour faire droit à Violet Maude Mitchell.
Loi pour faire droit à Elsie Williams Lodge.
Loi pour faire droit à Joseph-Albert-Aldée Léveillée.
Loi pour faire droit à Ella Margaret McLaughlin Baisley.
Loi pour faire droit à Mavis Aurelia Leney Ogilvie Walker.
Loi pour faire droit à Joanna Wright Farrell.
Loi pour faire droit à Margaret Patricia Jones Gavey.
Loi pour faire droit à Selma Rattner Fridhandler.
Loi pour faire droit à Lucien Ménard.
Loi pour faire droit à Sheila Trench Thomson Ellis.
Loi pour faire droit à Alexandre Hébert.
Loi pour faire droit à Anne Greenblatt Pliss.
Loi pour faire droit à Sonnie Levitt Shereck.
Loi pour faire droit à James Young.
Loi pour faire droit à Hazel Violet Camp Mace.
Loi pour faire droit à Adah Elizabeth Jeffries Heinz.
Loi pour faire droit à Mabel Findlay Turner Rollo.
Loi pour faire droit à Anna Dagmar Dahl.
Loi pour faire droit à Florence Evelyn White Marshall.

Loi pour faire droit à Kathryn Mae Richardson Rowe.
Loi pour faire droit à Margaret Dawson Jamieson Turnbull McKay.
Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Dunn Vézina.
Loi pour faire droit à Elizabeth Craig Blair.
Loi pour faire droit à Charles Henry Kennell.
Loi pour faire droit à Muriel Frances Pratt Fiddes.
Loi pour faire droit à Leah Zeiger Rudenko.
Loi pour faire droit à Ruth Harris.
Loi pour faire droit à Eva Booth Morrison McCormick.
Loi pour faire droit à Naomi Evelyn Masterangelo Rosenstein.
Loi pour faire droit à Jean Lauder Rutledge.
Loi pour faire droit à Henry George Chartier.
Loi pour faire droit à Francis Russell Stone.
Loi pour faire droit à Mathilda Welter Jackson.
Loi pour faire droit à Joseph Thomson Mowat.
Loi pour faire droit à Mary Hrychuk Fleury.
Loi pour faire droit à Anna Kathleen Burnie Beebe.
Loi pour faire droit à Jenny Muriel Pressley Scott.
Loi pour faire droit à Mary Pappas Gigantes, autrement connue sous le nom de Maria Papadatos Gigantes.
Loi pour faire droit à Gilbert Brinton Campbell.
Loi pour faire droit à Helen McGregor Hanley.
Loi pour faire droit à Yudit Mary de Bartok Richardson.
Loi pour faire droit à Abraham Schechter.
Loi pour faire droit à Caroline Alice Woods Mayhew.
Loi pour faire droit à Giana Stephen Cantlie Lyman.
Loi pour faire droit à James Gustov Reed.
Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Maitland Harley.
Loi pour faire droit à Daisy Elizabeth May Fishlock Wallis.
Loi pour faire droit à Gertrude Agnes Dorothy Cunningham McLarnon.
Loi pour faire droit à Jeannette Ore Paige.
Loi pour faire droit à Reva James Nathanson.
Loi pour faire droit à Gerald Roderick Bartlett.
Loi pour faire droit à Dorothy Jardine Palmer Petrie.
Loi pour faire droit à Nellie Maisie Wingham Carphin.
Loi pour faire droit à Béatrice-Gertrude Corbin Simand.
Loi pour faire droit à Margaret McCallum Cameron Baird Brine.
Loi pour faire droit à Leila May Willett Ascah.
Loi pour faire droit à Joseph-Ulric-Stanislas Caron.
Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Walker.
Loi pour faire droit à Yvonne-Jeanne Leslie.
Loi pour faire droit à Bertha (Brana) Hindes Ramer.
Loi pour faire droit à Ellen Gertrude Hinks Fairhurst.
Loi pour faire droit à Shirley Marder Berman.
Loi pour faire droit à Vera Maud Thayer Gunn.
Loi pour faire droit à Joseph Chiarella.
Loi pour faire droit à Merle Allene Dalton.
Loi pour faire droit à George Nestor Cloutier.
Loi pour faire droit à Rufina Olga Soltysik Leshchynski.
Loi pour faire droit à Rhea Lillian Appel Ostroff.
Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Tucker Shaw.
Loi pour faire droit à Libby Raikles Lerner.
Loi pour faire droit à Beatrice Catherine McCabe Sowerby.
Loi pour faire droit à John Morrell.
Loi pour faire droit à Lily White Borgan.
Loi pour faire droit à James Donald Bacon.

Loi pour faire droit à Laurel Gwendolyn Wilband Walsh.
Loi pour faire droit à Lillian Eileen Rendle Nadler.
Loi pour faire droit à Claire Alice Tucker Vincent.
Loi pour faire droit à Audrey Beryl Fryer.
Loi pour faire droit à Marguerite Pichette Sanzone.
Loi pour faire droit à Frederick Edward Sherman.
Loi pour faire droit à Joseph-Léopold-Joffre Viau.
Loi pour faire droit à Olga Timofy Ewaschuk.
Loi pour faire droit à Leie Snideman Tuchsneider, autrement connue sous le nom de Lilly Schneidman Schneider.
Loi pour faire droit à William Francis Dunphy.
Loi pour faire droit à Alice Hoare Dubeau.
Loi pour faire droit à Jennie Leibovitch Margolese.
Loi pour faire droit à Hugh Cyril Harvey.
Loi pour faire droit à Barbara Yuile.
Loi pour faire droit à Violet Mae Ruth Johnson Menaker.
Loi pour faire droit à John Clayton Sturgeon.
Loi pour faire droit à Alice Deborah Townsend Hawker.
Loi pour faire droit à Rae Bellam Baron.
Loi pour faire droit à David Ewing Jackson.
Loi pour faire droit à Olive Turnidge Burns Turner.
Loi pour faire droit à Dorothy June Wilson Weedmark.
Loi pour faire droit à Kate Henny Wacker Prengel.
Loi pour faire droit à Jeannette Racine Garneau.
Loi pour faire droit à Gladys Gwendolyn Goode Buttress.
Loi pour faire droit à Gladys Victoria Lewis White.
Loi pour faire droit à Madge Reynard Lambton.
Loi pour faire droit à Cornelia Barendrecht Nickel.
Loi pour faire droit à Paul Charbonneau.
Loi pour faire droit à Samuel Lankszner.
Loi pour faire droit à Audrey Maude Victoria Giles Findlay.
Loi pour faire droit à George Elias Heydenreich.
Loi pour faire droit à Guiseppina Cannuli Catalfamo.
Loi pour faire droit à Ann Laurie Willett Allan.
Loi pour faire droit à Leon Schechter.
Loi pour faire droit à Beatrice Evelyn Tutill Bobinsky.
Loi pour faire droit à Una Mary Phillips Slavin.
Loi pour faire droit à Margaret Laidley Lawrie Burke.
Loi pour faire droit à Albert Kenworthy.
Loi pour faire droit à Esther Leibof Kaufman.
Loi pour faire droit à Harold Clarence Simkin.
Loi pour faire droit à Winnifred Emily Ford Salmon.
Loi pour faire droit à Arthur Herbert John Louth.
Loi pour faire droit à Frank Potts.
Loi pour faire droit à Kenneth Wright Williamson.
Loi pour faire droit à Ida Goldman Adelstein.
Loi pour faire droit à George Cohen.
Loi pour faire droit à Katharine Lillian Cornish Mullin.
Loi pour faire droit à Orville Lester Bennett.
Loi pour faire droit à May Holmes Martin.
Loi pour faire droit à Georgette Mathieu.
Loi pour faire droit à Gladys Odella Sweet Elliott.
Loi pour faire droit à Robert-Charles Delafosse.
Loi pour faire droit à Adelaide Jardine McDonald.
Loi pour faire droit à Edith McLachlan Ward.
Loi pour faire droit à Eva Lamothe Paquin.

Loi pour faire droit à Elizabeth Iris Lobar Kinnon.
Loi pour faire droit à Jeanne Obodofsky Newton.
Loi pour faire droit à Philip Sidilkofsky.
Loi pour faire droit à Rhoda Marjorie Beacon Sadler.
Loi pour faire droit à Becky Herscovitch Moscovitch.
Loi pour faire droit à Veronica Conrick Pelley.
Loi pour faire droit à William Bryan Hazel.
Loi pour faire droit à Victorien Tremblay.

A ces bills la sanction royale est prononcée par le Greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse alors la parole au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

Qu'il plaise à Votre Honneur,

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1949".

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

A ce bill la sanction royale est donnée par le Greffier du Sénat, par ordre du Député de Son Excellence le Gouverneur général, qui déclare:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du vingtième Parlement du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La situation internationale demeure inquiétante. Au lieu de la collaboration plus étroite qu'on prévoyait entre tous les pays, la scission s'accentue entre certaines nations de l'Europe orientale et des nations du monde occidental. La conscience du danger a conduit les peuples libres à constituer et à favoriser des groupements régionaux afin d'assurer conjointement leur sécurité et leur bien-être. Le Canada a continué à l'occasion de seconder l'affermissement d'une organisation efficace en vue de la paix et de la sécurité internationales. Mes Ministres ont signifié bien clairement l'intention de notre pays d'aider au maintien d'une puissance supérieure pour la cause de la sauvegarde de la liberté.

Le retard qu'a subi la reprise de la production en Europe et en Asie a eu pour conséquence une demande sans précédent des produits de l'hémisphère occidental. Cette demande a eu un effet inflationnaire sur les prix mondiaux, qui, à leur tour, ont fait monter les prix sur le marché domestique. L'effet de cette tendance sur le coût de la vie inquiète de plus en plus les consommateurs.

Bien que la pénurie de vivres et d'autres approvisionnements destinés à répondre à la demande tant à l'étranger que chez nous ait occasionné une hausse des prix, la production canadienne en vue de satisfaire cette demande a porté l'embauchage et la prospérité à des niveaux sans précédent.

Mes Ministres estiment que la réglementation généralisée des prix, tellement nécessaire en temps de guerre, se révélerait nuisible si on la maintenait indéfiniment en temps de paix. Les régies imposées par la guerre ont donc été graduellement abolies. Afin de résister à la poussée d'inflation, on en a conservé un certain nombre durant l'actuelle période de transition.

Les deux Chambre du Parlement ont longuement débattu les divers aspects de la question des prix et du coût de la vie. Cette question a fait l'objet d'une enquête approfondie de la part d'un comité spécial de la Chambre des communes. L'enquête a contribué à restreindre la hausse non motivée des prix. Le rapport du comité mérite de retenir l'attention du grand public. Le Gouvernement examinera très soigneusement les vues qu'il renferme.

Comme les clients du Canada en Europe ne pouvaient payer leurs importations, notre réserve de dollars des Etats-Unis s'est épuisée de façon grave en 1947. En vue de parer à la situation critique qu'a provoquée la pénurie de dollars américains requis pour acquitter le volume beaucoup plus considérable de nos importations en provenance des Etats-Unis, il a fallu imposer provisoirement à notre commerce des restrictions rigoureuses et impopulaires. Vous vous souvenez que l'étude des mesures destinées à cette fin a exigé la convocation des Chambres au début de décembre. Le débat relatif à ces mesures a occupé une grande partie des premiers mois de la session.

Il est réconfortant de constater que les mesures prises ont contribué, non seulement à enrayer l'épuisement de notre réserve de dollars des Etats-Unis, mais à la reconstituer. La mise en vigueur, par les Etats-Unis, du Programme de relèvement de l'Europe concourra sensiblement à la même fin. Les restrictions disparaîtront à mesure que nos réserves augmenteront et que notre commerce retrouvera un meilleur équilibre. Toutefois, la solution durable de nos problèmes dans le domaine du change dépend du relèvement du commerce mondial.

Bien que vous ayez consacré une bonne partie de votre temps à l'examen de problèmes économiques et financiers découlant presque exclusivement de la situation anormale qui règne dans le monde, vous avez eu soin d'accorder le temps et l'attention nécessaires aux questions dont s'occupe le Parlement en temps ordinaire.

Entre autres mesures relatives à l'agriculture, vous avez approuvé un accord international sur le blé. On a relevé le prix minimum du blé et d'autres produits agricoles. La période prévue pour le soutien des prix agricoles a été prorogée. Des dispositions ont été prises en vue de l'assainissement de terrains marécageux des Provinces maritimes.

Dans le domaine de l'immigration, on a accéléré le mouvement d'immigrants désirables du Royaume-Uni et de l'Europe occidentale aussi bien que des camps de personnes déplacées. Un grand nombre de proches parents de personnes habitant au Canada ont été admis et des mesures ont été prises pour hâter l'entrée d'un certain nombre d'autres.

Dans le domaine des relations industrielles, on a adopté des mesures législatives portant sur l'examen, la conciliation et le règlement des différends, dans les industries soumises à la compétence du Parlement. Nous espérons que ces mesures serviront de modèle à toutes celles qu'on pourrait adopter, par tout le Canada, relativement aux différends industriels. On a pourvu au versement de prestations plus généreuses sous l'empire de la Loi sur l'assurance-chômage. La portée de la Loi sur la coordination de la formation professionnelle a été élargie.

Pour ce qui est des affaires des anciens combattants et des personnes à leur charge, un comité spécial de la Chambre des communes a fait une étude approfondie des lois existantes et des sujets connexes. La Charte des anciens combattants a été modifiée à la lumière de l'expérience des trois dernières années. La pension des ex-militaires invalides a été relevée, de même que celle des ayants droit. On a accordé des allocations plus importantes aux ex-militaires mariés qui suivent des cours de formation. On a élargi la portée d'autres prestations versées aux anciens combattants.

Le bien-être des Indiens a fait l'objet d'une sérieuse étude de la part d'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Ce comité a poursuivi et terminé l'examen de la Loi des Indiens commencé en 1946.

Quant au problème du logement, il y a lieu de noter que plus de maisons ont été construites en 1947 qu'en toute autre année jusque-là. La Loi nationale sur le logement a reçu des modifications destinées à faciliter la solution du problème que constitue la pénurie de maisons de location. Les logis en nombre important fournis aux militaires et à leurs familles ajoutent sensiblement au total des logements disponibles.

Un progrès des plus significatifs dans la réalisation de la politique du Gouvernement, tendant à établir un minimum national de sécurité sociale et de bien-être humain, a été l'élaboration, au cours de la présente session, d'un programme de santé national. On a prévu des crédits généraux en vue de subventions annuelles qui seront versées aux provinces, pendant un certain nombre d'années, en vue d'aider à l'établissement de plans en matière de santé et au perfectionnement des services de santé existants aussi bien à la campagne qu'à la ville. Ces subventions auront pour effet immédiat et salutaire d'assurer l'augmentation si nécessaire des services d'hospitalisation par tout le pays. Elles aideront aussi à la prévention et au traitement des maladies. Ces subventions constituent d'ailleurs la condition première et essentielle de la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-santé.

Au nombre des mesures importantes adoptées au cours de la session, il y a les bills visant la Loi de la marine marchande au Canada, la Commission des transports, la Loi des élections fédérales, la revision et la simplification de la Loi de l'impôt sur le revenu, le Code criminel et la réforme des prisons, l'établissement d'un régime de pension perfectionné à l'égard de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, et la création d'une Commission d'énergie dans les territoires du Nord-Ouest.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu à tous les services essentiels.

Il vous sera agréable qu'un excédent sans précédent des recettes sur les dépenses ait permis d'importantes réductions tant de la dette nationale que des impôts. La taxe de vente sur presque toutes les catégories de produits alimentaires a été supprimée. Les personnes de plus de 65 ans jouissent d'une nouvelle exonération au chapitre de l'impôt sur le revenu. Les successions dont le montant va jusqu'à $50,000 ont été affranchies des droits successoraux fédéraux.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le 1er juillet, le ministère des Postes inaugurera, au tarif ordinaire de première classe, un service de courrier aérien qui, pour ce qui est de la livraison des lettres, réduira à moins de vingt-quatre heures, dans les conditions normales, la distance qui sépare une extrémité du Canada de l'autre.

Ainsi que vous le savez, les inondations récentes survenues dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, constituent un désastre d'envergure nationale. Pour faire face à la situation effroyable ainsi créée, le gouvernement fédéral et les autorités provinciales et locales ont fait preuve de la plus étroite collaboration. Je tiens à dire combien j'apprécie les promptes et efficaces mesures prises par l'armée, les autorités civiles et les citoyens de la province en face de cette situation critique. Je tiens également à vous remercier des dispositions financières que vous avez adoptées pour aider à l'œuvre de secours et de rétablissement ainsi qu'aux travaux pratiques de réparation des digues.

L'approbation que les deux Chambres du Parlement ont accordée au plan d'aménagement de la capitale nationale et les dispositions que vous avez prises en vue des améliorations requises aideront à assurer la continuité de l'aménagement de la capitale nationale en conformité d'un projet qui tient compte de sa position actuelle et de ses besoins probables dans les années à venir.

En ce moment, aucune nation de l'univers n'est plus fortunée que la nôtre; en outre, le Canada n'a jamais joui d'un plus grand prestige aux yeux des autres pays. Puisse la Divine Providence continuer de bénir la nation et de guider toutes les délibérations du Parlement canadien.

Son Honneur le Président du Sénat dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir du très honorable Député du Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé jusqu'au lundi, neuvième jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement, en conséquence, est prorogé jusqu'au lundi, neuvième jour d'août prochain.

INDEX
DU
QUATRE-VINGT-NEUVIÈME VOLUME
11-12 GEORGE VI
Journaux de la Chambre des communes
(Quatrième session du vingtième Parlement)

A

B

Divorce, Bills de—*Suite.*

Divorce, Bills de—*Suite.*

Divorce, Bills de—*Suite.*

Divorce, Bills de—*Suite.*

H

R

LISTE DES APPENDICES—SESSION DE 1947-1948

Nº 1—Comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes. Bill nº 8 (C du Sénat) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Téléphone Bell. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour.* Voir page 437 des Journaux.

Nº 2—Comité permanent des relations industrielles. Bill nº 195, Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour.* Voir page 481 des Journaux.

Nº 3—Comité permanent de la banque et du commerce. Objet de l'Accord commercial de Genève. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 501 des Journaux.

Nº 4—Comité permanent de la banque et du commerce. Bill nº 220 (F du Sénat) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt". *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour.* Voir page 502 des Journaux.

Nº 5—Comité spécial sur la Loi des élections fédérales, 1938. Plusieurs amendements proposés par le directeur général des élections et incorporés dans le Bill nº 198, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour.* Voir page 564 des Journaux.

Nº 6—Comité permanent des Affaires extérieures. Crédits du ministère des Affaires extérieures pour 1948-1949. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour.* Voir page 579 des Journaux.

Nº 7—Comité permanent de la banque et du commerce. Bill nº 338, Loi concernant les impôts sur le revenu. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour.* Voir page 588 des Journaux.

Nº 8—Comité mixte spécial sur la Loi des Indiens. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour.* Voir page 647 des Journaux.

